



HAL
open science

Débats et mobilisations autour de l'élevage : analyse d'une controverse

Elsa Delanoue

► **To cite this version:**

Elsa Delanoue. Débats et mobilisations autour de l'élevage : analyse d'une controverse. Sociologie. Université Rennes 2, 2018. Français. NNT : 2018REN20040 . tel-01902653

HAL Id: tel-01902653

<https://theses.hal.science/tel-01902653>

Submitted on 23 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THESE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITE RENNES 2
COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

ECOLE DOCTORALE N° 604
Sociétés, Temps, Territoires
Spécialité : Sociologie

Elsa DELANOUE

**Débats et mobilisations autour de l'élevage :
Analyse d'une controverse**

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 15 Octobre 2018
Unité de recherche : ESO-Rennes – Espaces et Sociétés (CNRS UMR 6509)

Rapporteurs avant soutenance :

Yannick Barthe, Sociologue, Directeur de recherche au
CNRS

Catherine Disenhaus, Agronome, Professeure à
Agrocampus Ouest

Composition du Jury :

Antoine Doré, Sociologue, Chargé de recherche à l'INRA
François Léger, Agronome, Professeur à AgroParisTech

Directrice de thèse

Véronique Van Tilbeurgh, Sociologue, Professeure des
universités, Université Rennes 2



UNIVERSITÉ RENNES 2 – HAUTE BRETAGNE
Unité de Recherche – ESO-Rennes (CNRS UMR 6590)
Ecole Doctorale – Sociétés Temps Territoires

Sous le sceau de l'Université Bretagne Loire

**DEBATS ET MOBILISATIONS AUTOUR DE L'ELEVAGE :
ANALYSE D'UNE CONTROVERSE**

Thèse de Doctorat

Discipline : Sociologie

Présentée par Elsa DELANOUE

Directrice de thèse : Véronique VAN TILBEURGH
Professeure de Sociologie, Université Rennes 2

Soutenue le 15 Octobre 2018

Jury :

M. Yannick Barthe, Directeur de recherche, CNRS, Paris (Rapporteur)
Mme. Catherine Disenhaus, Professeure, Agrocampus Ouest, Rennes
(Rapporteur)
M. Antoine Doré, Chargé de recherche, INRA, Toulouse (Examineur)
M. François Léger, Professeur, AgroParisTech, Paris (Examineur)
Mme. Véronique VAN TILBEURGH, Professeure, Université Rennes 2, Rennes
(Directrice de thèse)

A mes parents,

Avant-propos

Cette thèse a été réalisée avec un souci particulier d'anonymisation des individus. Dans un contexte controversé, il apparaît en effet primordial de ne pas influencer le cours des évènements ou trahir la confiance des acteurs rencontrés en divulguant des propos qu'ils ne souhaitent pas diffuser publiquement. Ce souci m'a conduite à ne préciser aucun nom, à part lors de propos tenus dans des cadres officiels, et à indiquer les fonctions des interlocuteurs parfois vaguement. Dans certains organismes à petits effectifs, en effet, une trop grande précision dans la description de leur fonction rendrait les interlocuteurs facilement identifiables. J'ai également choisi, toujours par soucis d'anonymisation et faute de l'existence d'un genre neutre en langue française, de masculiniser tous les interlocuteurs.

J'ai également dû, pour certains termes fréquemment employés dans cette thèse mais dont l'orthographe n'est pas officiellement stabilisée, faire un parti pris orthographique. Ainsi, j'utilise l'orthographe francisée de l'adjectif « végétarien », décliné sous les formes « végétarisme », « végétariens » et « végétarienne ». J'ai également choisi de féminiser certains noms de profession : auteure, professeure, etc.

Enfin, lorsque les propos d'acteurs ont été cités, ils ont été retranscrits d'une manière facilitant la lecture. Les tics de langage ou hésitations ont été gommés, en prenant garde à ne changer le sens des propos.

Remerciements

Si un travail de thèse est finalement un travail personnel, il n'est rien sans le soutien de personnes qui, tout au long de son déroulement, nourrissent la réflexion tout autant que le quotidien. Je souhaiterais les remercier comme il se doit.

Merci évidemment à ma directrice de thèse, Véronique Van Tilbeurgh, pour sa disponibilité, ses encouragements salutaires, ses apports précieux pendant ces quatre ans. Je reconnais, au travers de ces quelques lignes, la chance que j'ai eue d'avoir été encadrée par une directrice de thèse avec de telles qualités.

Merci tout particulièrement mes acolytes du projet ACCEPT sans qui rien de tout cela n'aurait eu lieu. Merci à Anne-Charlotte Dockès, directrice du département METIS de l'Institut de l'Élevage, pour ses conseils, son soutien et sa bienveillance infaillibles. Merci également à Christine Roguet du service économie de l'Ifip-institut du porc, qui me suit depuis déjà de longues années et qui m'a toujours encouragée. Merci également à Pascale Magdelaine, responsable du service économie de l'Itavi, pour l'enrichissement qu'elle a apporté à ma réflexion. C'est grâce à vous trois si j'en suis là aujourd'hui.

Et puis une thèse ne serait rien sans les amis et les parents qui, par leur présence, leur humour et leur soutien, allègent le quotidien. Merci à mes parents donc et à ma sœur, mon beau-frère, mes neveux et mon frère. Un immense merci aux camarades doctorants qui ont partagé ces quelques moments de galère avec humour. Je pense tout particulièrement à Alexandra et Benjamin. Je pense aussi à Quentin, Caroline G. et Caroline L.C. Merci à tou.te.s mes ami.e.s qui m'ont aidée, sans le savoir parfois. Merci Marion. Merci les BCPST, les copains de Beaupréau, les R'sG. Merci à tous ceux que je n'ai pas la place de citer mais auxquels je pense.

Merci aussi à aux collègues du 4^{ème} étage de la MNE pour tous les moments partagés pendant ces deux dernières années et pour tous les moments à venir. Merci, en particulier, aux Potes-au-Feu. Merci également à Susana pour la traduction de dernière minute.

Un immense merci à Briec, pour tout.

Et enfin, merci à Nestor pour son aide toujours précieuse et tous ces petits bonheurs du quotidien.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	10
PREMIERE PARTIE : ELEVAGE, SOCIETE ET CONTROVERSE.....	21
CHAPITRE 1. APPROCHES DES RELATIONS ENTRE ELEVAGE ET SOCIETE	22
1. LES RELATIONS ENTRE L'ELEVAGE ET LA SOCIETE.....	23
A. <i>L'alimentation en produits animaux.....</i>	<i>23</i>
B. <i>Les conflits entre citoyens et éleveurs</i>	<i>28</i>
C. <i>La place de l'éleveur et de l'élevage au sein de la société</i>	<i>35</i>
2. LA SOCIOLOGIE DES CONTROVERSES	40
A. <i>Les définitions sociologiques de la controverse</i>	<i>41</i>
B. <i>Les enjeux d'une controverse.....</i>	<i>51</i>
CHAPITRE 2. ANALYSE D'UNE CONTROVERSE SYSTEMIQUE.....	61
1. LA CONTROVERSE SUR L'ELEVAGE ANALYSEE COMME UN SYSTEME	62
A. <i>La complexité de la controverse autour de l'élevage</i>	<i>62</i>
B. <i>Trois approches croisées pour analyser la controverse</i>	<i>68</i>
C. <i>La controverse systémique</i>	<i>74</i>
2. COLLECTE DE DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES	81
A. <i>Techniques d'enquête qualitatives</i>	<i>82</i>
B. <i>Techniques d'enquête quantitatives.....</i>	<i>92</i>
CHAPITRE 3. EMERGENCE ET EVOLUTION DE LA CONTROVERSE	98
1. LES PREMICES DE LA CONTROVERSE AU XIX ^{EME} SIECLE	99
A. <i>La modernisation au service de l'élevage.....</i>	<i>99</i>
B. <i>L'animal : entre compassion et conception utilitariste.....</i>	<i>106</i>
C. <i>Une nature exaltée mais dominée.....</i>	<i>113</i>
2. LA STRUCTURATION DE LA CONTROVERSE AU MILIEU DU XX ^{EME} SIECLE	117
A. <i>L'essor du productivisme</i>	<i>117</i>
B. <i>L'éthique environnementale.....</i>	<i>123</i>
C. <i>Des animaux aux statuts problématiques</i>	<i>128</i>
3. L'INDUSTRIALISATION AGRICOLE AU CŒUR DE LA CONTROVERSE A L'AUBE DU XXI ^{EME} SIECLE	135
A. <i>L'élevage face à la question environnementale</i>	<i>136</i>
B. <i>Une crise d'identité pour l'agriculture</i>	<i>137</i>
C. <i>Les statuts animaux en question</i>	<i>139</i>
D. <i>L'ESB, une rupture dans les façons de penser l'élevage.....</i>	<i>142</i>

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DE LA CONTROVERSE SUR L'ELEVAGE.....	145
CHAPITRE 4. LES CHAMPS D'INCERTITUDE DE LA CONTROVERSE.....	146
1. DES INCERTITUDES SCIENTIFIQUES ET ETHIQUES AUTOUR DE L'ELEVAGE.....	147
A. <i>Incertitudes sur l'impact environnemental de l'élevage.....</i>	<i>148</i>
B. <i>La condition animale.....</i>	<i>161</i>
C. <i>Les aspects sanitaires.....</i>	<i>170</i>
2. MISE EN LIEN DES INCERTITUDES SUR L'ELEVAGE.....	174
A. <i>Une convergence des incertitudes vers le modèle intensif.....</i>	<i>175</i>
B. <i>Analyse des réseaux d'incertitudes sur l'élevage.....</i>	<i>180</i>
CHAPITRE 5. LES ACTEURS DE LA CONTROVERSE.....	188
1. LES PARTIES PRENANTES EN OPPOSITION.....	189
A. <i>Le monde de l'élevage : une solidarité difficile.....</i>	<i>189</i>
B. <i>Le monde associatif : des luttes qui se croisent.....</i>	<i>196</i>
2. LES PUBLICS A RALLIER, JUGES DES AFFRONTEMENTS.....	206
A. <i>Les citoyens-consommateurs qui votent et achètent.....</i>	<i>206</i>
B. <i>Les pouvoirs publics, constructeurs de normes pour l'élevage.....</i>	<i>208</i>
C. <i>Les industriels : influenceurs du marché.....</i>	<i>212</i>
D. <i>Le réseau des publics de la controverse.....</i>	<i>214</i>
3. LES ACTEURS INTERMEDIAIRES.....	215
A. <i>Les scientifiques producteurs de preuves et conseillers.....</i>	<i>216</i>
B. <i>Les médias, des relais sélectifs des arguments sur l'élevage.....</i>	<i>221</i>
CHAPITRE 6. L'AUDIENCE DE LA CONTROVERSE AUPRES DU GRAND PUBLIC.....	232
1. STRATEGIES DES ACTEURS POUR RALLIER LE PUBLIC.....	233
A. <i>Investir l'espace politique pour faire changer la réglementation.....</i>	<i>233</i>
B. <i>Investir l'espace public pour convaincre les citoyens-consommateurs.....</i>	<i>236</i>
C. <i>Investir l'espace marchand pour influencer le marché.....</i>	<i>239</i>
D. <i>Investir l'espace médiatique pour diffuser ses arguments.....</i>	<i>241</i>
E. <i>Investir l'espace scientifique pour produire des preuves.....</i>	<i>246</i>
F. <i>Investir l'espace agricole pour initier le changement.....</i>	<i>248</i>
2. PERCEPTION DE L'ELEVAGE ET DE SES PRATIQUES PAR LE GRAND PUBLIC.....	250
A. <i>Point de vue des citoyens sur l'élevage.....</i>	<i>251</i>
B. <i>Typologie des attentes des citoyens envers l'élevage.....</i>	<i>260</i>
3. L'ANCRAGE TERRITORIAL DE LA CONTROVERSE.....	267
A. <i>Des controverses localisées triadiques.....</i>	<i>268</i>
B. <i>La crainte de l'élevage industriel.....</i>	<i>271</i>
C. <i>Des facteurs de cristallisation indépendants de la controverse.....</i>	<i>273</i>

TROISIEME PARTIE : LA TRANSFORMATION DES NORMES SOCIALES PAR LA CONTROVERSE.....	276
CHAPITRE 7. LA DYNAMIQUE DE LA CONTROVERSE.....	277
1. LA CONTROVERSE SUR LES ŒUFS PRODUITS EN CAGES.....	278
A. <i>Description chronologique de la controverse</i>	278
B. <i>Des incertitudes éthiques et économiques</i>	287
C. <i>Un combat mené par L214</i>	291
D. <i>Le secteur marchand comme public</i>	293
2. CONTROVERSE SUR L'IMPACT CLIMATIQUE DE L'ELEVAGE.....	295
A. <i>Description chronologique de la controverse</i>	295
B. <i>Publicisation et légitimation des incertitudes sur l'élevage</i>	300
C. <i>La FAO : un acteur ambivalent</i>	301
D. <i>Une publicisation influencée par les médias</i>	304
3. LA CONTROVERSE SUR LE STATUT JURIDIQUE DE L'ANIMAL.....	305
A. <i>Description chronologique de la controverse</i>	305
B. <i>Des enjeux juridiques et moraux</i>	313
C. <i>L'inscription politique de la cause animale</i>	315
D. <i>Convaincre le public politique</i>	318
4. LE PROCESSUS DE CRISTALLISATION.....	320
A. <i>Plusieurs registres d'incertitudes</i>	320
B. <i>Des acteurs au statut ambivalent</i>	322
C. <i>Différentes stratégies pour catalyser le changement</i>	325
D. <i>L'évènement déclencheur de la cristallisation</i>	327
CHAPITRE 8. LA CONTROVERSE SYSTEMIQUE DANS LE DEBAT DEMOCRATIQUE.....	332
1. LE MECANISME DE LA CONTROVERSE.....	333
A. <i>Modèle statique de la controverse globale</i>	333
B. <i>Description de la dynamique de la controverse globale</i>	338
2. LES DETERMINANTS DE LA CONTROVERSE.....	344
A. <i>L'incertitude : à diminuer ou à générer</i>	345
B. <i>Le public : gagner sa confiance</i>	348
C. <i>Les rapports de force : à maîtriser</i>	352
3. LE CHANGEMENT DU A LA CONTROVERSE SUR L'ELEVAGE.....	358
A. <i>La construction d'un espace délibératif</i>	358
B. <i>La transformation des normes culturelles</i>	362
CONCLUSION GENERALE.....	372
BIBLIOGRAPHIE.....	380
ANNEXES.....	399

INTRODUCTION GENERALE

Dimanche 18 Mars 2018, fin d'après-midi

Une tribune, signée par Paul Ariès (présenté comme politologue), Frédéric Denhez (présenté comme journaliste et chroniqueur) et Jocelyne Porcher (présentée comme sociologue et directrice de recherches à l'INRA), est publiée sur le site internet du journal Libération. Cet article est illustré par la photographie, en gros plan, d'une vache léchant la main d'un humain dans une exploitation laitière près de Guingamp. L'ensemble s'intitule : « Pourquoi les végans ont tout faux » (Annexe 1).

Dès l'introduction, le ton est donné :

« Ils prônent une rupture totale avec le monde animal, alors que manger de la viande a toujours fait partie de l'histoire humaine, un moment essentiel de partage. »

Il ne s'agit pas, ici, d'une analyse nuancée des positions végans : en sept points, l'article s'attache à démonter, un à un, leurs arguments. Son objectif est de dénoncer « le mauvais coup que porte le véganisme à notre mode de vie, à l'agriculture, à nos relations avec les animaux et même aux courants végétariens traditionnels ». Après un réquisitoire contre l'agriculture « industrielle », qui sonne comme une concession accordée aux végans permettant de débiter l'article sur une note positive, la contre-argumentation commence.

Non, les végans ne vont pas sauver les animaux parce que, de toute façon, les animaux n'ont pas envie d'être libérés. Non, le véganisme ne va pas nous sauver de la famine, car la famine est une stratégie politique avant tout et le véganisme n'y peut rien. Non, le véganisme ne va pas sauver l'agriculture car, en s'opposant à la polyculture-élevage, il la prive du fumier qui est un fertilisant naturel. Non, le véganisme ne va pas sauver notre alimentation car, sans fumier, les rendements agricoles chuteront faute de fertilisation efficace. Non, le véganisme ne va pas sauver notre santé car cette dernière est garantie par des régimes alimentaires et des modes de vie équilibrés ; pire, le véganisme oblige à consommer beaucoup de produits

transformés, qui sont nocifs pour la santé. Non, le véganisme ne va pas sauver l'écologie car il s'oppose aux « premiers aménageurs du territoire », les animaux et les éleveurs, qui entretiennent les paysages naturels. Non, le véganisme n'est pas une position politique émancipatrice car il conduit à une dépendance alimentaire aux multinationales.

L'article se termine sur une énumération des multiples « menaces » et dangers que pose le véganisme : rupture des liens avec les animaux, disette, destruction des systèmes agricoles alternatifs, dépendance à une alimentation industrielle, uniformisation des paysages, perte de notre humanité tout autant que notre animalité en nous coupant de la nature. Pour finir, l'article défend un élevage « raisonné et bio, respectueux des sols et des terroirs ». Pour ses auteurs, la polyculture-élevage permet de préserver à la fois l'environnement et le paysan. Ils exposent la nécessité de consommer moins de viande, et s'opposent fermement à une forme d'alimentation « industrielle ».

La présentation de l'ennemi

Ce qui frappe, dès la première lecture de l'article, c'est la description de ces fameux « végans » qui y est faite. Plus précisément, c'est l'*absence* d'une description précise du groupe ciblé par cet argumentaire qui interpelle. Ce que l'on sait de lui, c'est qu'il est constitué d'individus qui sont « peu nombreux », qu'ils bénéficient d'une « audience impressionnante », qu'ils prônent un abolitionnisme extrémiste de l'élevage et de la viande, qu'ils suivent des régimes « ultra-sans », et qu'ils sont nombreux à être de jeunes révolutionnaires. On perçoit légèrement que le groupe n'est pas homogène : l'expression « ainsi que le réclament certains végans » sous-entend que d'autres ne sont pas du même avis. D'« ex-végans » sont évoqués, ce qui laisse entendre que des dissidences internes au mouvement existent et que certains s'en détournent, mais il n'est nulle part fait état de ces discordances : les végans sont pris comme un tout.

Pas de nuance non plus dans la manière dont est exposé leur point de vue. « Tuer l'animal, c'est mal, manger de la viande, c'est destructeur » résume la cause qu'ils défendent, et chacun de leurs arguments est traduit en une seule phrase. Tout au long de l'article, donc, les végans sont décrédibilisés. La légitimité de l'audience dont ils bénéficient est mise en doute dès les premières lignes, de même que le « bon sens » de leur discours. Leur argumentaire est qualifié, péjorativement, de « propagande », c'est-à-dire d'« action systématique exercée sur l'opinion pour lui faire accepter certaines idées ou doctrines, notamment dans le domaine

politique ou social » (d'après le dictionnaire Larousse). On ressort finalement de la lecture de cet article avec une idée plutôt vague des acteurs ciblés par la critique, mais on comprend qu'ils n'ont, selon les auteurs, vraiment rien compris à la question de l'élevage.

Le vrai et le faux

L'objectif de l'article est bien de montrer que les végétariens ont « tout faux ». Les auteurs nous placent, dès le titre, dans le registre de la vérité. On s'attend, avant même d'en débiter la lecture, à recevoir des informations pour démêler le vrai du faux en ce qui concerne le végétarisme. Ce sentiment est amplifié par la présentation des auteurs : un politologue, un journaliste et une chercheuse, ces gens-là doivent savoir de quoi ils parlent. De plus, cet article a été publié dans les colonnes de Libération, un grand quotidien national, sérieux. Ce n'est pas un article de revue scientifique, on comprend très vite que les auteurs vont exposer leur point de vue. Toutefois, leur statut ainsi que le titre de l'article nous placent tout de même sur le registre du jugement « rationnel » davantage que devant une tribune militante.

Cette posture est utilisée pour contredire, comme on l'a vu, les arguments utilisés par les végétariens. Les propositions de ces derniers sont présentées comme des contre-sens en termes d'agronomie (problèmes de fertilisation des sols et d'entretien des paysages, mauvaise compréhension des animaux) : les végétariens sont dans l'erreur. Les arguments et propositions des auteurs sont présentés, à l'inverse, comme scientifiques : ils sont dans le vrai. Ils critiquent la méthode des études prouvant que la consommation de viande est cancérigène, nous livrent les « vraies » attentes des animaux, nous expliquent ce qu'est une famine,...

La méthode démonstrative de l'article pose toutefois question. Contredire des arguments résumés en une seule phrase par un paragraphe rédigé apparaît, tout d'abord, un peu facile. Les arguments des végétariens semblent excessivement simplifiés, ce qui décrédibilise en partie la contre-argumentation. Le manque de nuance ou de présentation de leurs différents courants, de définition claire de certains termes employés tout au long du développement (« industriel », « végétarien », « paysan »), de sources pour appuyer leurs arguments, et l'infantilisation que l'on perçoit dans la manière de présenter la cause végétarienne amènent les auteurs à argumenter sur des points qui apparaissent peu robustes à l'analyse.

On note de plus un jugement de valeur attribué à l'opposition entre les registres émotionnels et rationnels. On comprend rapidement que les auteurs reprochent aux végétariens

d'utiliser le registre émotionnel pour convaincre et on s'attend donc à ce qu'ils ne tombent pas dans cet écueil. Mais, dès le paragraphe introductif, ils nous dressent le portrait d'un ennemi « extrémiste », qui fait de la « propagande ». On apprend ensuite que leurs revendications nous entraînent vers une « agriculture famineuse », et que le régime végétarien « détruit irrémédiablement la santé, à commencer par celle de l'esprit ». On termine la lecture avec la qualification des végétariens de « dangereux » car ils représentent une « menace » et prônent un « monde terrifiant ». Difficile de ne pas trouver que l'on est, ici, face à un champ lexical anxiogène et catastrophiste...

Le bien et le mal

Les auteurs reprochent à « l'ennemi végétarien » une morale binaire, mais l'article est teinté de jugements moraux qui exposent clairement leur vision du bien et du mal, du juste et de l'injuste. Le mal, pour commencer, ce sont les multinationales, les systèmes industriels, le capitalisme, la sur-technologie ou encore les agricultures américaine et chinoise où la viande est « gavée d'hormones et d'antibiotiques, encore plus transformée ». Les végétariens sont les complices du mal, les « idiots utiles du capitalisme », les « ambassadeurs de l'industrie 4.0 », les alliés des grandes multinationales et des investisseurs puissants, car leurs revendications amènent inexorablement, selon les auteurs, au triomphe de la chimie, à l'épuisement des sols, à l'envahissement de l'alimentation par les produits transformés, à la dépendance aux multinationales, à l'avènement de la sur-technologie.

Au-delà de cet ordre moral qu'ils nous proposent, les auteurs laissent transparaître leur manière de concevoir l'organisation du monde et de la nature. On perçoit tout d'abord un clivage entre l'humain et les animaux qui sont « parties prenantes du monde humain autant que de leur propre monde ». Des tentatives de rapprochement entre humains et non-humains sont toutefois perceptibles à plusieurs endroits dans l'article. Tout d'abord dans la description qui y est faite des animaux domestiques en tant qu'animaux qui ne sont plus « naturels » mais qui ne sont pas pour autant des machines, et qui ont même acquis une seconde nature au contact des humains. On note des tentatives d'inversion de la hiérarchie ontologique entre humains et animaux : ces derniers nous comprendraient mieux que nous les comprenons, et la formulation « les animaux et leurs éleveurs » inverse l'ordre commun qui place l'éleveur en tant que possesseur de ses animaux.

Le droit de réponse

La publication de cette tribune n'est pas passée inaperçue et a donné lieu à la publication de nombreux autres articles, y compris dans les colonnes de « Libération ». Dès le lendemain, l'association pro-végan L214 s'octroie un droit de réponse dans lequel elle dénonce les imprécisions et raccourcis effectués par les auteurs du premier article. Son titre – « Et si les végétariens n'avaient pas tort » – fait écho à celui de la première tribune, mais ancre le discours dans l'opposition entre avoir raison ou avoir tort : on sort quelque peu du registre de la vérité pour rejoindre celui de la justice. Le même jour, le géographe Gilles Fumey explique, dans une interview du même journal, qu'il faut considérer sérieusement les découvertes en éthologie qui font voler en éclats les frontières entre espèces humaines et animales. Le jour suivant, le journaliste Florian Bardou signe un billet expliquant pourquoi le végétarisme, en tant que « force émancipatrice, progressiste et éclairée » est nécessaire.

Le lendemain encore (nous sommes donc le 21 Mars 2018), la parole repasse à l'accusation. Le politologue Paul Ariès, une nouvelle fois, signe cette fois-ci une tribune avec Jean Ziegler (ancien rapporteur auprès de l'ONU sur le droit à l'alimentation) et Carlo Petrini (fondateur et président de Slow Food) réclamant une nouvelle alliance entre animaux, éleveurs et mangeurs, et s'opposant tout à la fois à une alimentation trop carnée et à l'industrie « biotech » de la viande artificielle.

Petite pause dans la bataille des tribunes jusqu'au 5 Avril, où deux articles, toujours dans Libération, relancent le débat. Michaël Foessel, professeur de philosophie à l'Ecole polytechnique, nous rappelle les écritures bibliques qui intiment une humilité chrétienne et une tolérance mutuelle entre « ceux qui mangent de tout » et « ceux qui ne mangent que des légumes » car « aucune manière de se nourrir n'est à la hauteur de la création ». Voilà pour le point de vue religieux. Le même jour, une tribune signée cette fois par un agronome et deux militants EELV défendent le mouvement végétarien, qu'ils qualifient « d'indispensable » au débat public car il invite à questionner les rapports entre nature et culture.

En à peine trois semaines, le lecteur de Libération a vu se déchaîner des points de vue divergents, virulents et préoccupés autour du végétarisme. Imaginons un instant que ce lecteur soit éleveur. Après l'examen attentif de tous ces articles, on peut facilement penser qu'il ressent des sentiments mêlés mais globalement négatifs. Sans être la première cible des discussions, l'activité d'élevage en est l'enjeu indirect : être pour ou contre le végétarisme, revient par

extension à se positionner par rapport à l'élevage d'animaux. Tout au long de cette succession d'articles, l'éleveur aura pu lire des remises en questions profondes de la légitimité de son activité (mais n'aura pas eu l'occasion de voir un professionnel de l'élevage s'exprimer sur le sujet).

Les auteurs de ces articles sont tantôt chercheurs, tantôt journalistes, tantôt militants d'association. Certains s'opposent à l'élevage quand d'autres le défendent, mais on les perçoit globalement tous opposés à une forme d'élevage qu'ils qualifient d'« industriel ». Ils cherchent visiblement à convaincre le lecteur que leur point de vue est meilleur que celui de leur adversaire (du point de vue scientifique, moral ou éthique), en apportant des arguments et en tentant de discréditer leur adversaire par diverses stratégies (simplification des arguments opposés, contestation de la légitimité de certains acteurs à s'exprimer sur le sujet, etc.). On comprend également que l'objet de la discussion – le véganisme – a des enjeux qui dépassent largement le sujet tel qu'il est traité dans les articles : au-delà du véganisme, c'est l'activité d'élevage qui est interrogée et, par extension, notre rapport aux animaux, à l'alimentation et à la planète.

Les débats autour de l'élevage vus comme une controverse

La suite d'articles publiés dans Libération en Mars-Avril 2018 n'est qu'un exemple parmi d'autres des multiples débats qui entourent l'élevage. Depuis le milieu des années 2010, il semble que ce sujet soit l'un des préférés des médias, tous types confondus : pas une semaine sans qu'un article de journal, une pétition en ligne, une émission de radio ou un reportage télévisé ne soit diffusé. Une telle prolifération laisse penser que le public est au rendez-vous, donc que ce sujet intéresse, préoccupe, questionne. Pourquoi un tel engouement autour de ce débat ? Les remises en cause de l'élevage sont-elles vraiment récentes, comme l'engouement de la part des médias le laisse penser ? Que traduisent-elles en termes d'évolution de la société et des normes qui la régissent ?

Toutes ces questions préoccupent le secteur de l'élevage car de leur réponse dépend l'avenir de l'activité. L'élevage français a connu, au cours des dernières décennies, des évolutions structurelles et fonctionnelles importantes : le cheptel s'est concentré dans des bassins de production, les élevages se sont agrandis, spécialisés et automatisés, et de

nombreuses petites structures ont disparu faute de rentabilité ou de candidats à la reprise (Roguet et al. 2015). L'activité d'élevage tient une place importante dans l'économie, les paysages et la culture en France. En France, plus de 880 000 personnes ont un emploi qui dépend directement ou indirectement de l'élevage et 291 000 exploitations agricoles ont une activité d'élevage (GIS Elevages Demain 2015). La contestation sociale de cette activité remet en question un pan entier de l'agriculture et soulève des enjeux territoriaux, environnementaux, sociaux et économiques.

Les impacts sur l'environnement naturel, sur les humains et la sensibilité de la population aux conditions de vie des animaux servent de justification à une critique parfois radicale des modes d'élevages, émanant de divers acteurs de la société. Ces contestations concernent à la fois les pratiques des éleveurs et l'activité en général. Les régimes végétariens et végétariens sont une tentative de réponse, parmi d'autres, aux interrogations que suscite l'élevage et qui se manifeste par une éviction des produits animaux dans la consommation. Ces débats témoignent, plus largement, de l'existence de différentes façons de penser l'élevage et les animaux domestiques. Ils interrogent les pratiques des éleveurs : la manière dont sont traités les animaux dans les élevages français est-elle acceptable ? Qu'en est-il de l'impact environnemental de l'activité ? Quelles sont les pratiques à améliorer, et comment ? Plus largement, c'est le rôle de l'élevage au sein de la société française qui est questionné. Quel sens donne-t-on collectivement à l'activité ?

En tant que discussion sur une question, motivée par des opinions ou des interprétations divergentes, on peut considérer le débat sur l'élevage comme une controverse dont les enjeux se posent pour l'avenir de l'activité. Plus précisément, les débats autour de l'élevage seront envisagés comme une controverse pour expliquer le processus à travers lequel ils transforment les normes sociales, qu'il s'agisse des normes alimentaires (diminution ou arrêt de la consommation de produits animaux) ou de celles qui cadrent les relations entre humains et animaux d'élevage (avec la notion de bien-être animal par exemple).

A un autre niveau, la controverse questionne également les formes d'expression du débat démocratique. Cette approche permet d'analyser comment se forment les consensus qui sont ensuite stabilisés par les textes réglementaires (qu'ils soient juridiques ou professionnels). En effet, d'un côté, on observe une action militante multiforme concernant une

multitude d'acteurs autour des questions liées à l'élevage. Cette action militante peut s'exprimer à travers la diffusion de pétitions en ligne pour demander le changement de la réglementation, de mobilisations de rue pour orienter les consommateurs dans leurs choix alimentaires ou bien d'opérations de sauvetage d'animaux mal traités dans les exploitations d'élevage. Face à cela, d'autres parties prenantes comme les grandes marques de distribution ou les acteurs des filières d'élevage prennent position pour défendre l'activité ou, au contraire, condamner certaines pratiques. C'est cette confrontation qui, tout en organisant la transformation des normes sociales, structure un débat public dans lequel interfèrent de nombreux acteurs.

L'objectif de cette thèse est d'interroger cette controverse, d'en étudier sa dynamique pour analyser le processus par lequel le débat aboutit à une transformation des normes qui régissent notre relation aux autres, à l'animal et, d'une façon plus générale, à la nature. Pour cela, la controverse autour de l'élevage sera interrogée comme un système afin de rendre compte de la complexité des relations causales entre ses multiples dimensions (politique, économique, culturelle) et ses différentes échelles d'expression (locale ou plus globale). Les techniques de collecte et d'analyse des données reposent, à la fois, sur des méthodes qualitatives et quantitatives pour cerner au plus près les processus sociaux étudiés. Des entretiens semi-directifs permettent de recueillir les discours des acteurs et de construire une typologie des individus selon leur vision de l'élevage. Une enquête sociohistorique retrace les évolutions des rapports entre élevage et société depuis l'émergence du paradigme de la modernité. Des enquêtes quantitatives complètent ces résultats en renseignant les perceptions de l'élevage parmi de larges groupes d'acteurs. En outre, toute la thèse a été réalisée dans un contexte d'observation participante au sein du milieu de l'élevage.

Cadre de la thèse et posture de recherche

Cette thèse a été réalisée entre septembre 2014 et juin 2018. Elle a été encadrée par Véronique Van Tilbeurgh, professeure de sociologie au laboratoire ESO-Rennes (CNRS UMR 6590) et a bénéficié des apports théoriques et techniques d'Anne-Charlotte Dockès (Institut de l'Élevage), Christine Roguet (Ifip-institut du porc) et Pascale Magdelaine (ITAVI), ingénieures agronomes. Elle se nourrit donc du croisement d'approches sociologiques théoriques et

méthodologiques et d'approches agronomiques plus techniques et opérationnelles, et se revendique d'une interdisciplinarité entre sciences de l'ingénieur et sciences sociales.

Elle est l'aboutissement de réflexions menées depuis 2012 au sein du GIS Elevages Demain sur l'acceptabilité sociale de l'élevage. L'un des principaux résultats de ce travail a été de transformer la manière qu'ont les acteurs de l'élevage de percevoir ces débats, de la considération d'un problème d'acceptabilité par la société à la reconnaissance de l'existence d'une controverse. Le chantier préalable à cette thèse a donc été de déconstruire le schéma de pensée associé à la notion d'acceptabilité pour que les acteurs en présence – et en particulier le milieu de la recherche scientifique en agronomie – s'approprient le concept de controverse. Reconnaître que l'on est en présence d'une controverse est un premier pas vers l'acceptation et la légitimation de la coexistence de multiples modes de pensée ; étape nécessaire, si ce n'est à la construction d'un dialogue apaisé, du moins à la réalisation un travail réflexif d'autocritique.

À l'issue de ce travail, les implications sociologiques de l'objet d'étude ont motivé certains partenaires impliqués dans le GIS Elevages Demain à cofinancer une thèse en sociologie pour analyser la controverse autour de l'élevage. Cet encadrement institutionnel particulier soulève des difficultés que l'on se doit d'évoquer dès l'introduction de ce mémoire. En effet, l'implication active dans le milieu de l'élevage tout en réalisant un travail d'analyse de la controverse concernant ce même secteur d'activité peut sembler contradictoire. La thèse a, en effet, été cofinancée par les trois instituts français qui se positionnent comme travaillant *au service* des filières d'élevage. Or, les principes de l'analyse de controverse imposent de considérer de la même manière tous les acteurs du débat, dans une posture de neutralité et d'impartialité, et de ne surtout pas chercher à instrumentaliser les résultats obtenus pour favoriser l'une des parties prenantes. Tenir cette posture a donc nécessité un effort particulier de réflexivité dans un contexte où la prise de distance avec l'une des parties prenantes de la controverse n'était toujours facile à réaliser. L'implication au sein d'un laboratoire de recherche publique en sociologie, donc l'intégration au sein d'un collectif extérieur au monde de l'élevage, a aidé à prendre le recul nécessaire sur les cadres de pensée propres à celui-ci. Toutefois, les données qualitatives recueillies au sein du monde de l'élevage se sont révélées globalement plus nombreuses et plus approfondies que celles obtenues auprès des acteurs contestant l'activité, notamment car les relations avec les professionnels de l'élevage ont été beaucoup plus fréquentes. L'ensemble des données recueillies a tout de même permis l'analyse

de la variété des modes de pensée et, plus globalement, des transformations des normes sociales à l'œuvre. En outre, cette double appartenance au monde de l'élevage et au monde académique s'est révélée être un atout pour la réalisation de ce travail, en permettant d'atteindre des acteurs qui auraient pu se montrer méfiants dans le cas contraire. L'appartenance aux instituts techniques a, en effet, eu tendance à rassurer les acteurs du monde de l'élevage sur les motivations de ce travail et la casquette académique a permis de rencontrer des associations qui auraient pu refuser de collaborer avec le monde de l'élevage.

Déroulé de la thèse

La première partie la thèse est consacrée à la présentation de l'objet, à la construction du modèle d'analyse et à la contextualisation de la question.

Dans un premier chapitre, nous présentons l'état des connaissances sur les débats autour de l'élevage. Nous mettons en lumière la nécessité de donner du sens à ces débats en termes sociologiques, que nous avons choisi de réaliser grâce à la notion de controverse (Callon 1986; Akrich, Callon et Latour 1988; Chateauraynaud 2004; Lemieux 2007). Dans le deuxième chapitre, nous présentons les méthodes d'analyse des controverses, afin de les appliquer à notre objet, l'élevage. Nous montrons notamment en quoi le recours à la notion de système (Morin 1977) permet de penser sa complexité. Nous présentons enfin notre modèle d'analyse, s'appuyant donc sur une analyse systémique de la controverse autour de l'élevage, et mobilisant des enquêtes qualitatives et quantitatives. Le troisième chapitre réalise une contextualisation historique des contestations sociales de l'élevage. En débutant l'analyse au XIX^{ème} siècle, c'est-à-dire au moment de la Révolution agricole consécutive à la Révolution industrielle, nous retraçons les évolutions de l'activité de production animale en les liant à l'apparition de conceptions différentes de l'élevage et des relations entre humains et animaux.

La deuxième partie de la thèse est consacrée à la description fine des éléments qui constituent la controverse.

Le quatrième chapitre s'attèle à présenter l'ensemble des incertitudes autour desquelles se structure la controverse sur l'élevage. Nous montrons que les incertitudes autour de l'élevage sont multiples, mais que l'on peut les regrouper en quatre grandes thématiques : l'environnement, la condition animale, le risque sanitaire et le mode de développement. Dans

le cinquième chapitre, nous présentons les parties prenantes de la controverse autour de l'élevage, c'est-à-dire les acteurs qui contribuent à alimenter le débat en échangeant des arguments, en les diffusant ou en produisant des preuves. Nous présentons, dans le sixième chapitre, l'audience de la controverse, c'est-à-dire la manière dont elle est perçue par le public. Par public, on entend toutes les personnes qui sont spectatrices de l'échange d'arguments par les parties prenantes, et qui sont susceptibles de se laisser convaincre en ralliant la cause de l'un ou l'autre des acteurs en opposition. Nous montrons, enfin, comment la controverse influence, ou non, les rapports entre citoyens et éleveurs à l'échelle locale.

La troisième partie de la thèse présente le processus de transformation des normes sociales induit par la controverse.

Pour cela, nous décrivons et analysons, dans le septième chapitre, trois cas de cristallisation de la controverse autour de situations particulières. Pour chaque cas d'étude, les acteurs, les incertitudes et les publics concernés sont décrits, puis nous présentons le processus de cristallisation de la controverse, à l'origine de sa dynamique. Enfin, dans le huitième chapitre, nous présentons les enjeux théoriques, sociologiques et pratiques de la controverse. Nous exposons dans un premier temps le mécanisme de fonctionnement d'une controverse, puis les facteurs déterminant son évolution. Nous montrons enfin les transformations des normes sociales qui sont à l'œuvre dans cette controverse autour de l'élevage, en termes de rapports à l'alimentation, au collectif, et à la nature.

PREMIERE PARTIE : ELEVAGE, SOCIETE ET CONTROVERSE

L'objectif de cette première partie est triple : il s'agit de contextualiser le sujet, de construire un cadre théorique pour penser les débats et les remises en cause de l'élevage et d'élaborer une méthode d'analyse de ces débats.

Dans un premier chapitre, différentes approches scientifiques qui permettent de caractériser ces débats sont présentées. Nous présenterons tout d'abord les approches des relations entre élevage et société, aussi bien dans la discipline agronomique qu'en sociologie rurale. Nous présenterons ensuite les apports principaux de la sociologie des controverses qui permettent de dresser un cadre théorique pour notre approche.

Dans un deuxième chapitre, nous montrerons tout d'abord en quoi les apports de la systémique aident à concevoir la controverse autour de l'élevage dans toute sa complexité. Nous construirons ensuite notre modèle d'analyse en croisant les approches de la sociologie des controverses, de la sociologie pragmatique et de l'analyse systémique. Nous présenterons pour finir la manière de conduire les différents terrains d'enquêtes et les techniques de collecte de données mobilisées.

Dans un troisième chapitre, nous présenterons les résultats de l'analyse sociohistorique des débats autour de l'élevage. Ce chapitre nous permettra de contextualiser historiquement la controverse étudiée, d'en identifier les étapes fondatrices et structurantes et d'en dessiner la trajectoire depuis le XIX^{ème} siècle.

Chapitre 1. Approches des relations entre élevage et société

L'objectif de ce premier chapitre est de réaliser une analyse des travaux existants apportant des éclairages sur notre objet, les débats entourant l'élevage. Il s'agit d'une part d'identifier des facteurs permettant d'expliquer l'émergence de ces contestations, et d'autre part de les caractériser aux yeux de la sociologie, pour en comprendre les ressorts et les enjeux.

Pour cela, nous présenterons dans un premier temps les travaux dont l'objet d'étude est précisément le lien entre la société, l'élevage et ses produits. Il s'agit d'une part de mieux comprendre le rôle que la société attribue à l'élevage, activité qui lui fournit ses produits d'origine animale, et d'autre part de comprendre les particularités de la population agricole et ce qui la singularise par rapport au reste de la population. Nous verrons que l'élevage est à l'origine de conflits qui ont fait l'objet de nombreuses analyses, dont certaines mobilisent la notion de controverse qui nous apparaît particulièrement pertinente pour traiter de notre objet.

Dans un second temps, nous ferons donc une revue des travaux en sociologie des controverses. L'objectif de ce chapitre est de cadrer théoriquement le concept de controverse qui sera par la suite appliqué aux débats de société sur l'élevage et d'en discuter les enjeux pour notre objet. Nous présenterons notamment les conceptions de la controverse en tant que conflit triadique et forum hybride. Nous présenterons également le contexte social qui favorise actuellement l'incertitude et les liens qui relient incertitude et controverse. Nous montrerons que la controverse peut aussi être considérée comme un processus de transformation des normes sociales. Nous discuterons enfin les enjeux que posent ces conceptions de la controverse, leur degré d'adéquation avec notre objet d'étude, et enfin les questionnements particuliers qu'ils soulèvent par rapport à notre analyse à venir.

Cet état de l'art autour des relations entre élevage et société et autour des controverses permet finalement de cadrer théoriquement notre objet d'étude et de le préciser : il s'agit d'analyser la controverse autour de l'élevage, ses enjeux, ses constituants, leurs relations et les transformations de normes qui s'y opèrent.

1. Les relations entre l'élevage et la société

Nous montrons, dans ce qui suit, en quoi la littérature existante nous permet de mieux comprendre les relations entre l'élevage et la société. Il existe assez peu de travaux analysant spécifiquement les débats de société autour de l'élevage, mais des recherches traitant de questions assez proches nous aident à mieux les comprendre. L'élevage, tout d'abord, est une activité visant à produire des aliments. On peut donc aborder la manière dont la société perçoit l'élevage à travers l'alimentation et l'analyse des comportements alimentaires. Les sciences sociales, ensuite, aident à comprendre le statut des éleveurs au sein de la société et en quoi leur activité est parfois source de conflit avec d'autres acteurs. Les travaux présentés ici renseignent, par différentes approches, sur les perceptions de l'élevage par la société, sur les conflits entre citoyens et éleveurs et sur la place de l'éleveur au sein de la société.

A. L'alimentation en produits animaux

i. Quantifier la consommation

De nombreux travaux quantitatifs cherchent à décrire le comportement des consommateurs selon leurs achats. Enquêtes statistiques, sondages d'opinion, études marketing, s'attachent à caractériser les demandes et les inquiétudes du consommateur pour permettre une adaptation de l'offre en produits proposés. Ces résultats, bien que descriptifs plus qu'analytiques, nous renseignent sur les préoccupations et les risques qu'associent les mangeurs aux produits de l'élevage, et donc indirectement à l'élevage.

En 2016, l'OCHA¹, le CREDOC² et le CERTOP³ publient les résultats d'une étude quantitative sur les inquiétudes alimentaires (Pardo, 2016). A partir d'un échantillon de 1 789

¹ L'OCHA est l'Observatoire CNIEL des Habitudes Alimentaires. Il se présente comme « un centre de ressources et de recherches partagées avec la communauté scientifique autour de l'approche par les sciences humaines et sociales de l'alimentation, des systèmes alimentaires et des relations homme / animaux » (<http://www.lemangeur-ocha.com>). C'est un observatoire qui dépend donc de l'interprofession laitière (*cf.* Chapitre 5).

² Le CREDOC, Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie, est subventionné par l'État à hauteur de 10 % de ses revenus et dépend du Ministère chargé de la consommation et du commerce. Il répond, pour les 90 % du reste de ses revenus, à des appels d'offres publics ou privés. Il réalise un baromètre annuel, depuis 2006, de la perception de l'alimentation par les Français.

³ Le CERTOP, Centre d'Etude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir, est une Unité Mixte de Recherche de l'Université de Toulouse (UMR CNRS 5044) spécialisée en sociologie, information-communication, et économie.

individus de 15 ans et plus, l'étude montre qu'en 2016, le niveau d'inquiétudes pour les viandes est de 83% des personnes interrogées (contre 49% en 2009-2010). Les quatre principaux facteurs d'inquiétude sont le bien-être animal (40%), l'hygiène et la fraîcheur des produits (40%), l'alimentation animale (21%) et l'origine des produits (21%). En 2009-2010, ces facteurs étaient l'alimentation animale (49%), l'origine des produits (37%), la fraîcheur (8%) et les impacts sur l'environnement (6%) (Figure 1).

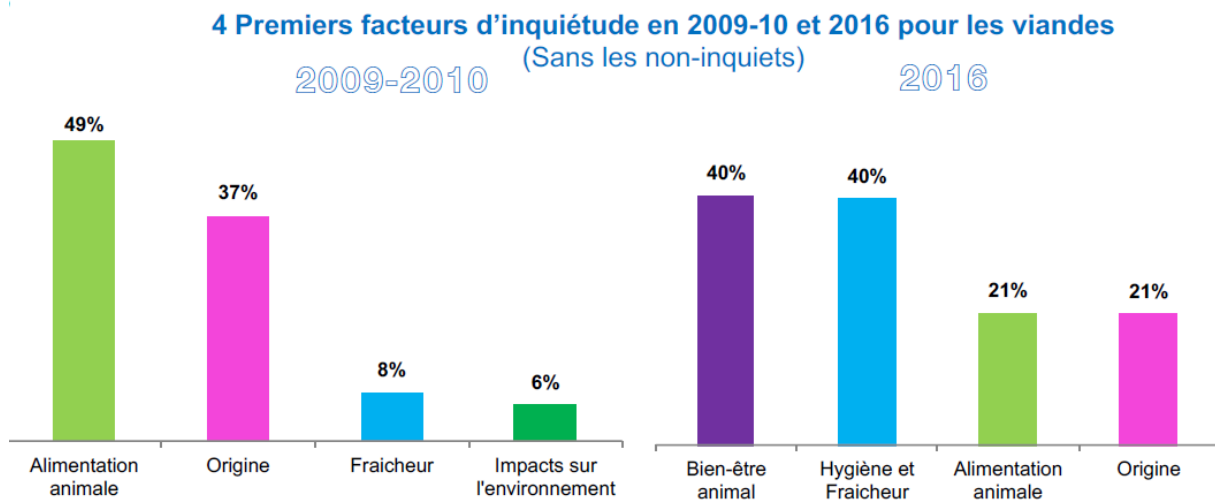


Figure 1 : Principaux facteurs d'inquiétudes concernant les viandes, graphique extrait de l'enquête "Inquiétudes" (OCHA, CREDOC, CERTOP, 2016) réalisée sur un échantillon représentatif de la population française (n=1789)

On remarque, sur ces graphiques, que les préoccupations des consommateurs concernant les viandes évoluent, et notamment que les questions de bien-être animal et de sécurité sanitaire (au travers du critère « hygiène et fraîcheur »⁴) font leur apparition entre 2010 et 2016. Parmi les personnes ayant cité le bien-être animal, une notion qui concerne directement les pratiques en élevage et non le produit de consommation, on note une surreprésentation des cadres et des professions intermédiaires, ce qui laisse à penser que cette préoccupation concerne davantage les populations des catégories socio-professionnelles favorisées. Celles ayant cité l'hygiène et la fraîcheur des produits sont surreprésentées par les jeunes actifs (moins de 30 ans) ou les ménages avec un enfant en bas âge. La question de la sécurité sanitaire préoccupe donc surtout les jeunes parents, et concerne à la fois les méthodes mises en œuvre en élevage et le produit fini.

⁴ On peut également faire l'hypothèse que la préoccupation pour la sécurité sanitaire n'est pas apparue, mais qu'elle s'est transformée entre 2010 et 2016 (si l'on considère que la question de l'alimentation animale traduit des inquiétudes sanitaires et qu'elle s'est modifiée pour des préoccupations sur l'hygiène et la fraîcheur).

Pour décrire et évaluer les évolutions de la consommation des produits de leur filière, les interprofessions des filières d'élevage⁵ réalisent également des sondages d'opinion. Par exemple, INTERBEV, l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, publie en 2017 les résultats d'un sondage⁶ montrant que les Français consomment de moins en moins de viande bovine (46 % déclarent avoir réduit leur consommation), et qu'ils recherchent une meilleure qualité (89% pensent qu'il faut manger moins de viande mais de meilleure qualité) (enquête Tous Omnivores : INTERBEV, 2017). L'étude ne précise cependant pas ce que ce terme de « qualité » signifie précisément pour les répondants. Ces résultats appuient ceux du CREDOC, qui montrent que la consommation de viande, tous types confondus (porc, bœuf, volaille, etc.) a diminué, en France, de 15 % entre 2003 et 2010 (la consommation est passée de 65,1 grammes de viande par jour à 55,3 grammes de viande par jour en moyenne), poursuivant ainsi une tendance débutée auparavant (Hébel, 2012). On note, toutefois, que c'est la consommation de viande bovine qui régresse le plus, la consommation de porc diminuant moins fortement et celle de volaille stagnant (Laisney, 2012) (Figure 2).

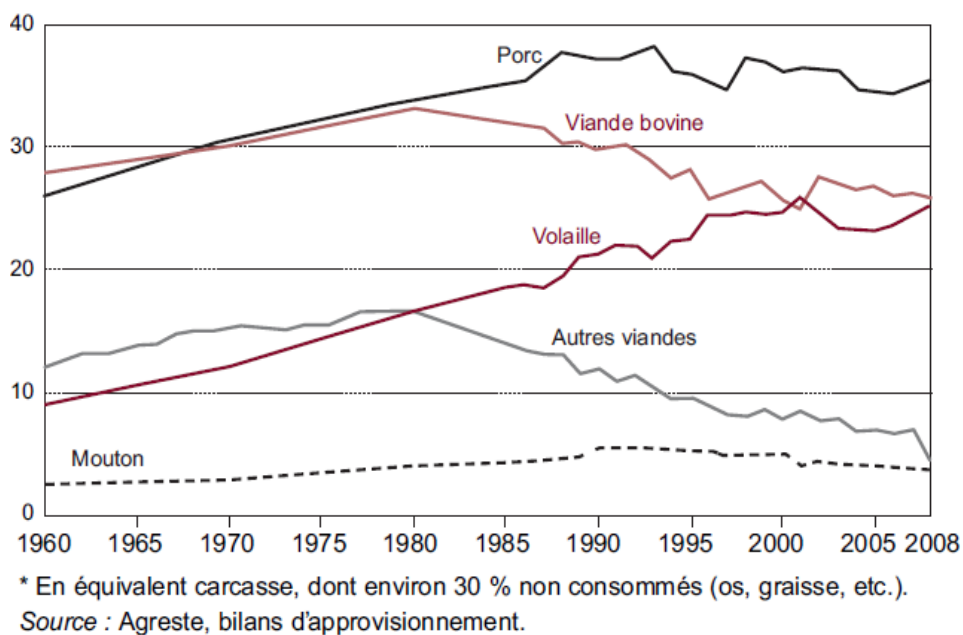
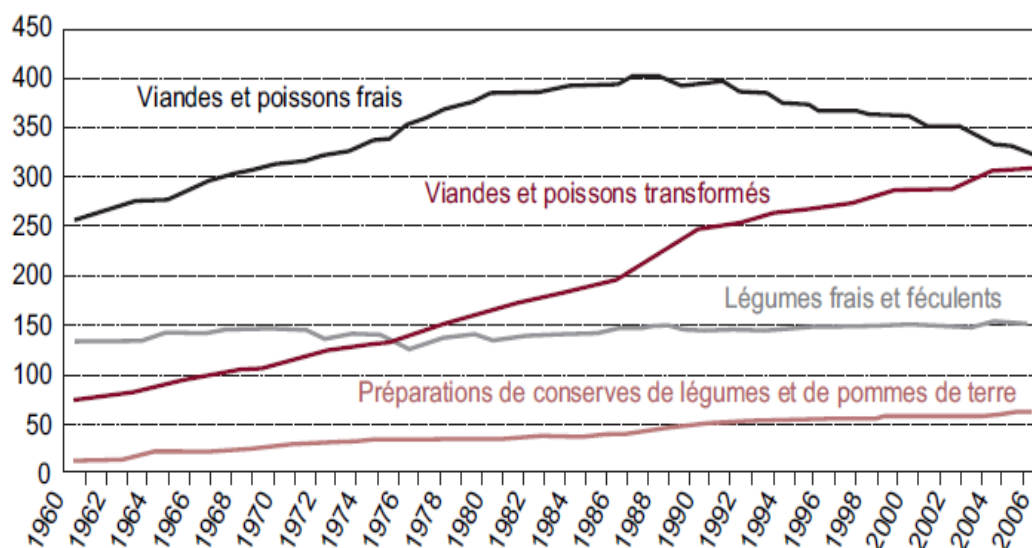


Figure 2 : Evolution de la consommation de viande en France depuis 1960 (en kg par habitant et par an), graphique réalisé d'après les statistiques Agreste (Laisney,, 2012)

⁵ Organisations rassemblant l'ensemble des acteurs économiques de chaque filière d'élevage, de l'amont à l'aval, ayant pour objectifs de coordonner les différents maillons et d'assurer la promotion des produits (voir Chapitres 3 et 5). Elles sont financées par des contributions volontaires obligatoires versées par les professionnels des filières.
⁶ Réalisé par l'institut IPSOS sur Internet, auprès de 1 000 personnes constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 16 à 75 ans.

La consommation de lait frais diminue également (51 litres en 2008 contre 95 litres en 1970), mais celle de yaourts a fortement augmenté (près de 22 kg en 2008 contre 8 kg en 1970). La consommation de produits transformés a elle aussi fortement augmenté (Figure 3) : elle a plus que doublé au cours des 50 dernières années pour atteindre 41% des dépenses alimentaires en 2006 (Besson, 2008).



* Prix chaînés, base 2000.

Source : INSEE, comptes nationaux base 2000.

Figure 3 : Dépenses de consommation en repas hors dessert par habitant (en volume, en euros 2000*), graphique réalisé d'après les statistiques INSEE (Besson, 2012)

Ces travaux confirment un détournement des mangeurs de certains produits animaux, et en particulier des produits frais, au profit de produits transformés. Cette tendance accentue le fossé entre les consommateurs et les éleveurs ou, en d'autres termes, entre les mangeurs et les producteurs. La consommation de produits transformés, où les ingrédients bruts sont difficilement reconnaissables, gomme le lien entre l'aliment et la ferme et ne conduit pas le mangeur à penser à l'animal dans son assiette. Le rapport de la société à l'agriculture, qui ne subsiste dans certains cas que par l'intermédiaire de l'alimentation, s'en trouve délitée. Ces analyses quantitatives sont toutefois insuffisantes pour comprendre en profondeur le lien entre mangeurs et aliments, et la perception des produits animaux et de l'élevage qu'ils en ont.

ii. Comprendre le rapport aux produits animaux dans l'alimentation

Les sociologues de l'alimentation ont montré, dès les années 1990, que l'alimentation n'est pas qu'une activité quotidienne essentielle à la vie, mais qu'elle est également porteuse de croyances, de codes culturels et de critères géographiques, économiques et sociaux.

À la fin des années 1990, Jean-Pierre Poulain faisait déjà état des grandes tendances alimentaires en train de s'installer dans la société française : « un retour aux produits naturels et authentiques, l'éclosion de la nouvelle cuisine [valorisant le mariage du bon et du sain], une mythologie du terroir » (Poulain, 1997 : 103). Aujourd'hui, il est possible de manger de tout, n'importe quand, et n'importe où, ou presque. Les choix alimentaires sont porteurs de principes moraux, sanitaires et politiques. Etudier l'alimentation revient à analyser le bon, le propre et le bien, tous transcrits dans les aliments consommés, aimés et moralement autorisés. « Les aliments sont donc beaucoup plus que des ensembles de molécules nécessaires à la survie, ce sont d'abord des biens symboliques, des "institutions", des représentations de la nature et de la volonté des dieux » (Dubet, 2017 : 6).

Ces règles sociales attachées à l'alimentation renvoient au fait que les sociétés occidentales n'ont plus peur, aujourd'hui, de manquer de nourriture mais, au contraire, de trop manger et de mal manger. Ainsi, les différentes crises sanitaires du XXI^{ème} siècle (« vache folle », Fipronil dans les œufs, concombres contaminés à la bactérie E.coli, etc.), la reconnaissance de problèmes de santé publique posés par certains aliments ou modes alimentaires (junk food, sucre, viande, etc.) et leurs liens avec le développement de cancers ou de l'obésité et le développement de normes sociales liées au corps et à la santé (culte de la minceur voire de la maigreur, valorisation du « sain ») ont fait de l'alimentation un risque, une source d'inquiétude (Corbeau, 2007). En outre, le développement de l'urbanisation à partir des années 1950, en éloignant les consommateurs des lieux de production agricole, a déconnecté l'aliment de son enracinement naturel (Poulain, 1997). Cette tendance est accentuée par les transformations de modes d'achats (développement des hypermarchés) et des types de produits consommés (de plus en plus transformés). L'aliment, autrefois trait d'union entre le consommateur et la terre, n'est plus, aujourd'hui, qu'une marchandise support de transactions commerciales (*Ibid.*; Paillotin, 1993). Pas étonnant, dans cette tendance, que certains consommateurs ne perçoivent plus l'animal dans les nuggets présents dans leur assiette : par

l'industrialisation agricole et la transformation des aliments, la viande devient désanimalisée (Poulain, 1997).

Les travaux de Claude Fischler ont montré les enjeux anthropologiques et sociologiques liés à l'incorporation d'aliments par le corps humain et ils expliquent, notamment, que le mangeur « devient ce qu'il mange » (Fischler, 1990). Les travaux de Noëlie Vialles aident, plus précisément, à comprendre le régime carné, qui consiste en l'incorporation d'êtres vivants abattus, et ses justifications. Elle montre que les animaux procurant de la viande doivent se trouver « à bonne distance » des humains pour pouvoir être consommés : à la fois suffisamment éloignés de l'humain pour éviter la consommation immorale de ses « semblables », mais également suffisamment semblables pour garantir la restauration de son propre corps (Vialles, 1998).

Parallèlement à cette évolution, la consommation de viande, symbole de réussite sociale et de bonne santé dans la société agraire, est assimilée, au XXI^{ème} siècle, à la dégradation de l'environnement, à des risques pour la santé et à la maltraitance animale. Deux tendances contraires coexistent dans la société actuelle entre, d'un côté, une consommation d'aliments de plus en plus déconnectés des circonstances de leur production et artificialisés et, de l'autre côté, une prise de distance avec l'aliment « viande » perçu comme de la chair animale, néfaste pour l'humain, les animaux et la nature. C'est cette deuxième tendance à questionner la consommation de viande qui est à relier avec l'émergence de débats autour de l'élevage.

B. Les conflits entre citoyens et éleveurs

i. Evaluer l'acceptabilité sociale de l'élevage

La question des débats autour de l'élevage est parfois pensée en termes d'acceptabilité sociale, et l'objectif des travaux s'inscrivant dans cette approche visent à évaluer le degré d'acceptabilité de l'élevage par la société. En d'autres termes, ils visent à identifier les conditions garantissant ou facilitant une acceptation de l'élevage par la société, et les facteurs qui complexifient cette acceptation. Il s'agit par exemple de recenser les pratiques les plus décriées, les motivations des opposants ou de quantifier les attentes des citoyens, afin d'adapter au mieux les pratiques ou les projets d'élevage pour qu'ils ne génèrent pas d'opposition (Delanoue et Roguet, 2014). Cette notion est souvent utilisée pour évaluer les

risques de contestation par les populations locales d'un projet d'installation d'infrastructure (création de bâtiment d'élevage, parc éolien, ligne TGV, etc.) (Batellier, 2016).

Selon Julie Caron-Malenfant et Thierry Conraud (2009), l'acceptabilité sociale est, en sciences politiques, le résultat d'un processus durant lequel les parties prenantes impactées par le projet co-construisent les conditions à respecter pour qu'il s'intègre dans son environnement. Lors de ce processus, une analyse coûts-bénéfices est réalisée par les différentes parties prenantes afin de trouver l'équilibre entre les désagréments posés par un projet pour les uns et les bénéfices qu'il apporte aux autres. Ce calcul est effectué individuellement, et dépend des perceptions particulières des impacts, potentiels ou avérés, du projet en question. Cette perception est elle-même influencée par l'héritage socioculturel des individus, leurs connaissances et la manière dont ils comprennent les enjeux, leur mode de vie (urbain, rural,...) et, surtout, par le degré de confiance qu'ils ont dans les porte-paroles impliqués dans les débats autour du projet. Selon Emmanuel Raufflet (2014), la préoccupation fréquente des porteurs de projets pour leur acceptabilité sociale renvoie à trois évolutions récentes de nos sociétés : les transformations des attentes des populations rurales, notamment en ce qui concerne leur cadre de vie ; l'émergence d'une société multi-acteurs et favorisant une circulation rapide de l'information ; et les limites des approches des porteurs de projet niant la nécessité de connaître les points de vue des autres acteurs locaux. La notion d'acceptabilité sociale se rapproche de celle de NIMBY (« Not In My Back Yard » que l'on peut traduire par « pas dans mon jardin ») qui est utilisée en particulier pour caractériser des opposants qui ne sont pas contre l'activité en question, mais qui ne souhaitent pas la voir se développer près de chez eux. Dans ce sens-là et pour l'élevage, sont désignés comme nimbystes les riverains qui ne sont pas anti-élevage, mais qui s'opposent à la création d'un bâtiment à proximité de leur lieu d'habitation (notamment en raison des nuisances qu'ils redoutent). Il s'agit donc, pour les porteurs de projet, d'évaluer au préalable son acceptabilité sociale auprès des populations potentiellement réticentes.

La notion d'acceptabilité sociale, si elle est souvent employée dans les pratiques gestionnaires et managériales, est peu utilisée en sociologie en raison du déséquilibre qu'elle introduit de fait dans les positions des différentes parties prenantes. En effet, elle identifie d'un côté les acteurs légitimes à définir et faire accepter un projet et, de l'autre, les acteurs à convaincre du bien-fondé de ce projet : il y a ceux qui s'opposent et ceux qui défendent. Cette

notion est un moyen d'imposer un modèle de pensée dominant, au détriment d'opposants minoritaires par leur nombre ou leur possibilité de s'exprimer ou d'agir. L'expression NIMBY revoie également à cette asymétrie dans la mesure où elle est utilisée, généralement par les porteurs de projet, pour discréditer les motivations des opposants qui apparaissent comme défendant leurs intérêts particuliers au détriment de l'intérêt collectif (Trom, 1999). Or, comme le rappellent Rémi Barbier et al. (2012), cette approche ne questionne pas cette notion d'intérêt général alors que celle-ci est en réalité l'objet de contestations et de négociations. Elle minimise également l'expertise des nimbystes, dont l'analyse des risques liés au projet et les préoccupations relatives aux impacts sont souvent plus larges, et non moins supra-individuelles, que celles des porteurs de projet. Par ailleurs, tout comme l'acceptabilité sociale, elle ne prend pas en compte la mise en cause de la procédure de décision elle-même. Or, les opposants qualifiés de nimbistes et, par-là, discrédités dans leurs revendications peuvent se sentir méprisés et vouloir porter leur indignation publiquement par une mobilisation plus radicale (*Ibid.*). Plus généralement, nymbisme et acceptabilité opposent un modèle rationnel-légal, représenté par la science et la politique, à de nouveaux acteurs, individuels ou collectifs, revendiquant le droit de s'exprimer dans la sphère publique.

Dans le cas de l'élevage, analyser l'acceptabilité sociale d'un projet (d'agrandissement ou d'installation par exemple) est un outil pour prévoir la survenue d'un conflit local avec les riverains, mais la notion ne permet pas de comprendre plus largement le processus qui amène des citoyens à s'opposer à l'élevage. Cette approche s'inscrit dans le court terme et ne permet pas de construire des relations de confiance sur le long terme, pourtant indispensables à la cohésion sociale locale et au soutien de l'élevage par la société (Delhoume et Caroux, 2015). Pour l'ensemble de ces raisons, cette notion n'est pas adaptée à la compréhension des débats autour de l'élevage.

ii. Analyser les conflits locaux autour de projets d'élevage

Les installations ou projets d'agrandissement d'élevage donnent parfois lieu à des conflits locaux impliquant l'éleveur et les populations locales opposées au projet (Torre et al., 2010). Les travaux ayant étudié ces conflits locaux montrent la prédominance de la crainte des nuisances dans les causes de l'opposition sociale.

Les habitants de zones rurales périurbaines ont tendance à s'éloigner des métropoles pour leur cadre de vie dans une recherche d'un environnement bucolique, en contraste avec leur environnement de travail citadin. Ils ont souvent une représentation idyllique de la campagne liée à l'esthétisme, aux espaces naturels, au calme (Mathieu, 1998). Pour les habitants qui partagent cette vision, l'agriculture peut être vue comme une activité qui dégrade cet idéal avec des tracteurs « bruyants et salissants », des bâtiments jugés inesthétiques, des nuisances olfactives, ... Beaucoup de néoruraux ne connaissent que peu l'agriculture et leur tolérance envers les activités agricoles peut en pâtir. Des logiques territoriales différentes s'affrontent alors : les riverains recherchent un cadre naturel préservé tandis que les agriculteurs cherchent à s'affranchir des contraintes naturelles dans un objectif de production, notamment par la mécanisation (Hervieu, 2002). Les travaux de Grannec et al. (Grannec, Dezat, et al., 2017; Grannec, Salinas, et al., 2017; Grannec, Ramonet et Selmi, 2013) montrent que la survenue et les déterminants des conflits varient selon les types et les modes de production en fonction de leur propension à engendrer des nuisances (odeurs, bruits, dégradation des routes, pollution des cours d'eau, etc.). La filière porcine par exemple, qui cristallise les dénonciations médiatiques et associatives, doit très souvent faire face à des levées de boucliers à l'encontre d'un projet d'élevage local, tandis que l'élevage bovin est moins touché. Les productions sous signes officiels de qualité ou les élevages en systèmes alternatifs (en plein air, sur paille, ...) déclenchent également moins de conflits que les productions standards ou les élevages intensifs, même s'ils n'en sont pas complètement à l'abri.

Au cœur de cette dynamique sociale, le rôle des instances publiques est essentiel : à une échelle locale, les individus ont tendance à attendre des membres du conseil municipal une médiation et une gestion des éventuelles tensions au sein de la communauté, afin qu'elles ne dégénèrent pas en conflit déclaré. Les pouvoirs publics doivent concilier et traduire des volontés parfois contradictoires dans l'aménagement du territoire. Le nombre d'agriculteurs diminuant régulièrement tandis que les néoruraux sont de plus en plus nombreux, il est souvent difficile d'équilibrer la balance dans le partage du foncier. Quand les élus locaux faillissent à maintenir la cohésion sociale locale et à concilier les différents intérêts, des collectifs de riverains peuvent se mobiliser pour faire entendre leurs revendications et défendre leurs intérêts eux-mêmes. Dans une étude des mobilisations collectives générées par l'implantation d'antennes-relais ou de parcs éoliens, Véronique Van Tilbeurgh et Sylvie Ollitrault (2016)

montrent que c'est la question de l'attribution de la confiance qui est en jeu dans la naissance d'une mobilisation au sein de réseaux sociaux territorialisés : « Ainsi, ce n'est pas l'incertitude générée par le dispositif lui-même qui serait à l'origine des mobilisations et des plaintes, mais plutôt la façon dont elle est traitée dans le système local de relations sociales remettant en cause les mécanismes d'attribution de la confiance » (*Ibid.* : 4). Les auteures montrent que les mobilisations collectives contre ces implantations d'infrastructures (qui dans notre cas s'apparentent à des ateliers d'élevage) renvoient à des situations où les mobilisés ne peuvent plus attribuer cette confiance en routine au discours porté par les réseaux locaux dominants.

Si tous ces travaux permettent de mieux comprendre les déterminants des conflits locaux, ils n'aident pas, toutefois, à comprendre la globalité des débats autour de l'élevage, qui ne s'expriment pas toujours à une échelle localisée ni même située. Les publications médiatiques critiquant l'élevage, par exemple, contribuent à alimenter le débat sans concerner directement une exploitation en particulier.

iii. Les rejets de l'élevage

En dehors de ces conflits territorialisés, certains individus se mobilisent contre l'élevage et rejettent les produits animaux en dehors de tout lien avec une exploitation en particulier.

Les sociologues ont relié les actions militantes s'opposant à l'élevage aux émotions (mépris, indignation, amour-propre, jalousie,...) que l'activité déclenche. En sociologie, les émotions sont définies comme des ruptures dans le quotidien. Selon Louis Quéré (2012), l'émotion naît d'un désajustement entre une situation vécue et les routines du quotidien inculquées au cours du processus de socialisation. Dans le cas de l'élevage et de ses produits, à cette émotion ressentie par l'alimentation s'ajoute celle associée à l'animal, dont l'élevage et la mise à mort pour la consommation peuvent être sources d'émotion pour le mangeur qui prend le temps de les considérer.

Selon Daniel Cefai (2009 : 259), « toute mobilisation collective est scandée par des épreuves d'indignation et de révolte, de solidarité ou de débandade, de joie et de déception ». Dans ses travaux, Christophe Traïni utilise la notion de « choc moral » pour désigner un type d'expérience sociale faisant intervenir les émotions et s'inscrivant en amont de l'engagement pour la cause animale (Traïni, 2012, 2010, 2011). Il identifie quatre caractéristiques de ce choc moral : il résulte d'un événement inattendu plus ou moins brusque dans l'environnement des

individus, il implique une réaction très vive ressentie parfois physiquement, il conduit celui qui en fait l'expérience à juger la manière dont l'ordre présent s'écarte des valeurs auxquelles il adhère par sa socialisation et, enfin, il mène à un sentiment de colère qui entraîne une réaction, se traduisant par l'engagement dans une action. C'est donc en partie de ce choc moral, pouvant être considéré comme une rupture dans les routines, que naît un engagement. En partant de l'analyse des émotions éprouvées par les militants de la cause animale, l'auteur explique le choc moral que ressentent certains individus lorsqu'ils découvrent la façon dont les animaux sont élevés pour ensuite être consommés, cette découverte étant souvent à l'origine de leur entrée en militance.

L'émotion naissante suite à un choc moral durant la période de l'enfance ou dans le passé ne suffit toutefois, pas, à elle seule, à expliquer la carrière de militant contre l'élevage : les caractéristiques du milieu familial ainsi que les premières expériences professionnelles sont aussi déterminantes. Plus généralement, cette notion de choc moral ne doit pas conduire à confondre des expériences subies et des modes d'action visant à édifier, mettre en scène la défense de la cause animale. Pour effectuer cette distinction, Traïni et Siméant (2009 : 13) utilisent le concept de « dispositifs de sensibilisation » qu'ils définissent comme « l'ensemble des supports matériels, des agencements d'objets, des mises en scène, que les militants déploient afin de susciter des réactions affectives qui prédisposent ceux qui les éprouvent à s'engager ou à soutenir la cause défendue ». Ces dispositifs de sensibilisation sont ainsi explicitement conçus pour faire éprouver des émotions aux gens qui les regardent ou les consultent par une identification de l'être humain à l'animal maltraité. Par exemple, Sébastien Mouret (2016) associe deux stratégies émotionnelles aux vidéos de l'association L214 : l'une vise à susciter la compassion à l'égard de la condition des animaux montrés, et l'autre vise à susciter l'indignation vis-à-vis de la cruauté humaine à l'égard de ces mêmes animaux. Pour Christophe Traïni, l'engagement dans une association défendant la cause animale est donc liée à la fois à la survenue d'un choc moral et aux émotions qui en ont résulté, mais aussi à toutes les émotions ultérieures exprimées par les militants.

La défense de la cause animale mobilise une variabilité de formes d'émotion dépendant des sensibilités propres à chaque militant, de la situation particulière dans laquelle elles sont exprimées (par exemple dans l'espace public), de la manière de définir les adversaires, des revendications exprimées et, enfin, des systèmes de justification évoqués. Les travaux analysant

les émotions se sont surtout attachés à décrire les émotions « négatives » suscitées par l'élevage et l'alimentation carnée, et qui amènent certains individus à s'en détourner c'est-à-dire à stopper leur consommation de viande, voire à s'y opposer c'est-à-dire à entrer en militance contre l'élevage. Qu'en est-il des autres critiques adressées à l'élevage ? L'approche par les émotions, en effet, ne nous éclaire que sur une partie des débats entourant l'élevage : ceux ayant trait à l'animal. D'autres critiques de l'élevage apparaissent à priori moins chargées émotionnellement comme, par exemple, celles entourant son impact environnemental.

iv. Les débats de société sur l'élevage

Divers travaux s'attachent à analyser les débats de société entourant certaines pratiques ou certains événements liés à l'élevage. Contrairement aux travaux cités précédemment, ils ne s'intéressent pas à des conflits forcément territorialisés ou situés dans l'espace, ne mobilisent pas la notion d'acceptabilité sociale, et prennent pour objet des débats impliquant des acteurs nombreux et issus d'arènes sociales variées.

Par exemple, les épisodes épidémiques d'Encéphalite Spongiforme Bovine (ESB) à la fin des années 1990 et au début des années 2000, dits « crise de la vache folle », ont donné lieu à de nombreuses analyses. Ces dernières ont révélé la rupture que cette crise marque dans la confiance qu'ont les consommateurs dans les pratiques de l'agriculture industrialisée et dans la sécurité sanitaire des aliments (Marc Barbier, 2003; Masson et al., 2003; Lévi-Strauss, 2001; Sans et Fontguyon, 1999)⁷. Plus globalement, Raphaël Larrère (2003) s'est intéressé aux débats de société entourant l'élevage, et identifie deux types d'éthiques dans lesquelles s'inscrivent les remises en question de l'élevage : l'éthique animale et l'éthique environnementale. L'une concerne la condition animale et pose la question de la légitimité de l'instrumentalisation des animaux si on les considère comme des êtres sensibles. L'autre concerne les pollutions engendrées par l'élevage et questionne la responsabilité des éleveurs dans les effets environnementaux de leur activité (comme les émissions de gaz à effet de serre ou de nitrates).

Concernant ce dernier point, Dockès et al. (2012) ont analysé la remise en question de la consommation de viande rouge pour des justifications d'ordre environnemental, et plus précisément en raison de l'impact de l'élevage bovin sur le climat du fait de ses émissions de gaz à effet de serre. Ils montrent que ce débat s'apparente à une controverse, structurée autour

⁷ Les enjeux de la crise de la vache folle sont détaillés dans le Chapitre 3.

des incertitudes scientifiques liées à l'évaluation des impacts environnementaux de l'élevage sur le climat. Ils identifient également les réseaux d'acteurs prenant part au débat : scientifiques, médias, ONG, institutions intergouvernementales et professionnels de l'élevage.

Ce concept de controverse apparaît pertinent pour comprendre les débats autour de l'élevage car il introduit les notions d'incertitude et de réseau d'acteurs que l'on retrouve dans notre objet. Avant de détailler ce concept, il semble d'ailleurs important, pour préciser l'état des relations entre élevage et société, de s'attarder sur cet objet pour comprendre le rôle social de l'éleveur dans la société, la diversité des pratiques et la variabilité des formes d'élevage.

C. La place de l'éleveur et de l'élevage au sein de la société

i. Caractériser la population agricole

Les travaux s'attachant à analyser les représentations des éleveurs de leur métier, de leurs pratiques, ou de leur environnement dressent le portrait d'une population hétérogène, mais avec des caractéristiques singulières liées au métier, qui exige une capacité à travailler avec le vivant, une maîtrise technique et des compétences gestionnaires. Ces caractéristiques, ajoutées à un particularisme lié au mélange étroit entre les activités professionnelles et la vie familiale, font de la population agricole un collectif se distinguant fortement du reste de la société. Cette population est d'abord décrite par les sociologues ruraux de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle à partir de leur spécificité professionnelle et de leur ancrage territorial : les espaces des activités professionnelles, relationnelles et domestiques ont en effet tendance à se confondre pour ces communautés. Toutefois, l'évolution des analyses de la population agricole en sciences humaines et sociales laisse transparaître une prise de distance progressive avec les notions de « communauté » puis de « collectif », tant l'objet d'étude apparaît disparate et hétéroclite dans son rapport à l'espace et au métier (Candau et Rémy, 2009; Joly et Paradeise, 2003). Dès lors, les travaux sur la population agricole se sont davantage attelés à comprendre les spécificités internes à cette communauté composite et les différentes manières qu'ont les agriculteurs de définir leur métier et de percevoir leur environnement.

Si les éleveurs valorisent souvent le sentiment de liberté, d'autonomie, et la maîtrise de techniques variées et complexes inhérents à leur activité, Couzy et Dockès (2006) identifient trois manières qu'ont les éleveurs de qualifier leur métier. Les éleveurs qui se ressentent comme

pratiquant un métier « agricole » décrivent leur profession comme liée à la production d'aliments, intrinsèquement lié au vivant et s'ancrant dans le domaine global de l'agriculture ; ceux qui le décrivent comme une activité « entrepreneuriale » se sentent chefs d'entreprise avant tout ; la troisième catégorie ne souhaite pas être définie par des modèles existants. En croisant des dimensions liées à la création identitaire (attachement à la tradition ou au contraire recherche de changement et d'innovation) à la manière de se représenter le métier (entrepreneurial ou agricole), les auteures identifient six profils-types d'éleveurs. Les « agriculteurs modernistes » sont attachés à la notion de modernité, soucieux de la dimension économique et avec une volonté d'adaptation aux évolutions du contexte (environnemental, social ou économique). Les « agriculteurs en retrait » font référence à la notion de tradition, aux façons de faire de leurs aïeux et se méfient des conseils extérieurs. Les « agriculteurs dépendants », dont l'installation n'est généralement pas leur choix propre, recherchent la sécurité, se méfient du changement et s'appuient fortement sur les conseils des techniciens agricoles pour prendre leurs décisions. Les « entrepreneurs agricoles » recherchent la performance économique, se sentent à la tête d'une entreprise et valorisent les compétences commerciales et managériales. Les « créateurs entrepreneurs », qui n'excluent pas la possibilité d'une reconversion professionnelle, recherchent l'innovation, la nouveauté, le changement, et valorisent le projet personnel, le dynamisme. Enfin, les « agriculteurs porteurs de projets personnels », plus fréquemment issus d'un milieu non-agricole que les autres groupes, cherchent à exercer un métier en phase avec leurs convictions et leurs conceptions de la vie. Ils valorisent le contact avec le consommateur et privilégient les exploitations de dimension modeste.

Le métier d'éleveur a la particularité de s'organiser autour de l'animal, se différenciant en cela des autres métiers agricoles travaillant le végétal. De nombreux travaux se sont donc donnés pour objectif, afin de mieux comprendre les particularités du monde de l'élevage par rapport aux autres métiers, d'analyser les relations entre l'éleveur et ses animaux, qui se révèlent, là encore, très hétérogènes. Force est de constater que les travaux de sociologie se sont longtemps désintéressés des animaux, et que ceux traitant spécifiquement de l'animal d'élevage sont peu nombreux. La sociologie rurale s'est davantage intéressée, comme on l'a vu, à l'analyse des liens entre population agricole et reste de la société. En sociologie du travail, les travaux de Jocelyne Porcher mettent en relation le lien que les éleveurs entretiennent avec

leurs animaux aux systèmes de production qu'ils mettent en œuvre sur leur exploitation, et cherchent à mettre en lumière les souffrances humaines et animales engendrées par les systèmes de production productivistes (Porcher, 2002a; Porcher et Schmitt, 2010).

C'est du côté de la recherche appliquée en agronomie et zootechnie, pratiquée à l'INRA ou dans les instituts techniques des filières animales⁸, que l'on trouve le plus de travaux utilisant des approches en sciences humaines et sociales pour comprendre les spécificités du métier d'éleveur. Dockès et Kling-Eveillard (2007) montrent que les éleveurs perçoivent en premier lieu leur relation aux animaux comme professionnelle, et l'associent à des activités de surveillance et d'observation. Les auteures identifient quatre profils d'éleveurs en fonction de leur relation à l'animal. Les « éleveurs pour l'animal » placent l'animal au centre de leur vie, ont une relation affective, empathique et individualisée avec leurs bêtes. Les « éleveurs avec l'animal » sont attachés à leurs animaux, expriment le besoin de communiquer avec eux, mais n'ont pas de relation individualisée avec leurs bêtes. Les « éleveurs malgré l'animal » considèrent les animaux comme une contrainte et ne prennent pas de plaisir à travailler à leur contact. Enfin, les « éleveurs pour la technique » ne considèrent pas le travail avec l'animal comme fondamental dans leur métier mais s'intéressent davantage à la technique et à la gestion de leur entreprise. Les « éleveurs pour l'animal » se retrouvent davantage parmi les éleveurs de bovins ou de truies. Les « éleveurs avec l'animal » sont plus fréquents chez les bovins, les porcs, et les volailles fermières. Les « éleveurs malgré l'animal » sont rares chez les éleveurs de bovins. Les « éleveurs pour la technique » sont plus nombreux dans les élevages de volailles. On s'aperçoit donc que le type d'animaux élevé impacte fortement les relations que les éleveurs entretiennent avec eux. En effet, plus l'animal apparaît « proche » de l'humain en termes biologiques (mammifère davantage que oiseau) et plus sa durée de vie est longue et permettant un attachement fort, plus la relation anthropozoologique est perçue par les éleveurs comme constitutive de leur métier.

Ces différentes manières de considérer l'animal chez les éleveurs entraînent des pratiques particulières pour élever leurs animaux, ne serait-ce qu'en termes de recherche de contact direct avec eux, de temps passé auprès d'eux, etc. Les systèmes et pratiques perçues comme sources de souffrance pour les animaux ou les humains sont susceptibles d'être rejetés

⁸ Les instituts techniques des filières animales sont des organismes de recherche et de développement au service des filières d'élevage : Institut de l'Élevage pour les filières de ruminants, Ifip-institut du porc pour la filière porcine et ITAVI pour les filières avicoles (voir Chapitre 5).

par certains d'entre eux. Plus largement, les différentes manières de concevoir le métier d'éleveur et le rôle qui lui est associé dans la société contribuent à orienter les choix de pratiques et de systèmes mis en œuvre en élevage. Certains modes de production sont formalisés dans des cahiers des charges dont la variété témoigne de différentes manières de pratiquer le métier. La réglementation agricole, par exemple, sert de référence pour les pratiques mises en œuvre dans des productions que l'on peut qualifier de « standard ». Les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) imposent des cahiers des charges reconnus et garantis par l'Etat qui différencient ces modes de production avec l'agriculture dite conventionnelle. L'agriculture biologique, par exemple, limite le recours aux intrants artificiels et implique d'offrir un accès extérieur aux animaux. Le Label Rouge promet un mode d'élevage des animaux garantissant des aliments de qualité supérieure. L'Appellation d'Origine Protégée (AOP), enfin, renseigne sur le territoire de production et garantit un ancrage au terroir. Entre des systèmes où la nature et l'animal sont perçus comme des paramètres parmi d'autres à optimiser dans un objectif de maximisation de la production, et des systèmes où c'est au contraire l'environnement naturel qui détermine la conduite des troupeaux, chaque éleveur se construit un système de production en fonction de ses contraintes et de ses aspirations.

Les agriculteurs et les éleveurs sont donc une population hétérogène dans leur vision du métier, mais qui se distingue fortement du reste de la population par les particularités de ce métier : relation au vivant et à l'animal multidimensionnelle mais en premier lieu productive, imbrication fréquente des sphères privées et professionnelles, attachement au territoire par l'ancrage local des exploitations. Ces singularités expliquent en partie l'éloignement (géographique, de mode de vie ou de rapport au vivant) de la population agricole du reste de la société, éventuellement une forme d'incompréhension entre ces deux populations, mais elles ne suffisent pas à comprendre l'intensité du climat actuel de remise en question de l'élevage, qui va bien au-delà d'une simple critique de la population agricole et du métier d'éleveur. On comprend mieux, grâce à ces travaux en sociologie ou en agronomie, une partie des causes des conflits actuels autour de l'élevage, mais ils ne permettent pas de connaître précisément les pratiques remises en question ni les acteurs qui les émettent.

ii. Analyser la rupture entre société globale et société agricole

Les travaux de sociologie rurale s'attachent à analyser, dès les années 1950, les relations entre les communautés agricoles et le reste de la société, les transferts de valeurs entre les

collectifs et les rapports de domination de leur lieu de vie (basés sur une opposition entre ville et campagne). Les sociologues et anthropologues s'intéressent en particulier à l'application de la modernité au sein du monde rural et agricole. La diffusion de cette modernité, on le verra plus loin, suscite des réactions hétérogènes : « Certains y voient un bien évident, d'autres un mal nécessaire, d'autres encore une défaite des sociétés paysannes et de leurs cultures, qu'il faut, pour les uns, combattre, pour les autres, accompagner dans leurs transformations » (Candau et Rémy, 2009 : 83).

Beaucoup de travaux se concentrent sur la figure du paysan et sur la description des caractéristiques sociologiques de la communauté paysanne en les reliant, en négatif, aux spécificités des communautés urbaines. Pierre Bourdieu travaille par exemple sur le célibat des agriculteurs et en fait un exemple pour analyser les rapports de domination entre ville et campagne. Il place le célibat des agriculteurs comme l'une des principales causes de la disparition des petites entreprises agricoles et donc de la transformation du rural (Bourdieu, 1962; Bourdieu, 1977; Bourdieu, 2002). Il rejoint, dans son analyse d'une société paysanne perturbée par l'arrivée des valeurs urbaines et la perte de ses valeurs propres, les observations de Mendras qui décrit « la fin des paysans » (Mendras, 1967). Dans ces travaux, c'est finalement la fracture et les rapports de domination entre sociétés urbaines et sociétés paysannes, ou entre sociétés globales et sociétés locales, qui sont mis en lumière. Au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, l'incorporation de valeurs urbaines – incorporation subie ou souhaitée – par les communautés agricoles, au travers notamment de l'école, de la diffusion des technologies, des mobilités et des transformations des modes de vie, a contribué au développement d'une forme d'agriculture moderne productiviste (Rambaud, 1969; Lamarche, Rogers et Karnoouh, 1980). Cette opposition entre sociétés urbaines et locales se retrouve aussi dans les différentes perceptions du milieu rural et du cadre de vie « campagnard ». Une vision de l'espace rural comme lieu de travail pour les agriculteurs entre en conflit avec les aspirations de néoruraux et de touristes qui recherchent un cadre préservé pour leur lieu de vie ou de vacances (Hervieu, 2002; Mathieu, 1998).

La rupture entre les populations s'accroît avec les transformations des métiers de l'agriculture et de l'élevage, qui se professionnalisent et se spécialisent pendant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Les manières de produire des aliments sont de plus en plus obscures pour les non-initiés, creusant ainsi le fossé entre agriculture et société (Lémery, 2003; Hervieu

et Purseigle, 2013)⁹. Cette distanciation entre le monde agricole et le reste de la société est parfois suscitée par les agriculteurs eux-mêmes, qui s'auto-organisent localement en coopératives, créent des réseaux d'interconnaissances, partagent des techniques, et se structurent sur le plan national en cogestion de leur activité avec l'Etat.

Cet éloignement de la population agricole et en particulier des éleveurs avec le reste de la société, ajouté à la professionnalisation du métier sont en partie responsables d'une méconnaissance des pratiques d'élevage par les citoyens non agriculteurs. Certains d'entre eux découvrent donc des manières d'élever des animaux dans les médias ou par l'intermédiaire d'actions militantes d'associations ; pratiques d'élevage qu'ils ne comprennent pas toujours et qui peuvent leur apparaître, selon la manière donc les informations leur sont présentées, inadaptées voire cruelles. Pour comprendre les contestations de l'élevage émanant de la société, nous nous appuyons sur les définitions de la controverse et sur les apports des sociologues ayant théorisé ce concept.

2. La sociologie des controverses

Pour interroger toutes ces tensions autour de l'élevage, nous mobilisons la sociologie des controverses et mettons à distance la notion d'acceptabilité sociale. Le concept de controverse, en effet, semble être particulièrement bien adapté pour comprendre les débats actuels autour de l'élevage car il aide à conceptualiser les réseaux d'acteurs impliqués dans les débats autour de l'élevage, leurs arguments, et leurs modes d'action. Cette notion aide, de plus, à s'affranchir du caractère territorialisé qui ne correspond pas toujours à l'expression des débats autour de l'élevage, souvent médiatiques et non localisés. Nous présenterons, dans un premier temps, les différentes définitions du concept de controverse puis, dans un second temps, les enjeux qu'il soulève.

⁹ Voir Chapitre 3.

A. Les définitions sociologiques de la controverse

i. Définitions croisées et application aux débats sur l'élevage

Les sociologues des controverses définissent le concept de plusieurs manières (dont Callon, 1981; Latour, 1989; Lemieux, 2007; Pestre, 2007; Chateauraynaud, 2011; Cefaï, 2009). En combinant ces différentes conceptualisations, on peut définir la controverse comme un débat qui mêle une incertitude (scientifique par exemple, mais pas seulement) et des stratégies divergentes d'acteurs qui cherchent à faire prévaloir leur vision du monde sur celui des autres. La controverse s'exerce sur des objets ou des questions non stabilisées, mobilise différents types de connaissances et des savoirs pratiques, et émerge dans le débat public en mêlant des arguments juridiques, moraux, économiques et sociaux. Une controverse est donc constituée de deux dimensions : une dimension cognitive qui correspond aux façons de penser des acteurs, à leur manière de voir le monde, aux arguments mobilisés et à leur mode de raisonnement, et une dimension normative qui renvoie aux moyens d'agir des collectifs engagés dans la controverse.

Ce concept s'applique aux débats actuels entourant l'élevage et ses pratiques. En effet, on identifie des incertitudes entourant l'activité d'élevage, sa légitimité et les meilleures pratiques à mettre en œuvre en fonction d'éthiques animales et environnementales : à quel niveau l'élevage pollue-t-il l'environnement ?, faut-il continuer à élever des animaux dans le but de les mettre à mort pour les manger ?, quel est l'impact de l'élevage sur les territoires ?, etc. A chaque incertitude, des arguments contraires s'opposent, et ces arguments sont émis par des acteurs qui semblent tantôt omniprésents (l'association L214 par exemple, qui s'exprime sur presque tous les sujets concernant l'élevage et la consommation de viande), tantôt bien spécifiques dans leur domaine d'engagement (l'association Eau & Rivières de Bretagne, par exemple, mobilisée sur l'impact des élevages bretons sur la qualité de l'eau et les marées vertes). On identifie également différentes visions du monde quand il s'agit de l'élevage : des promoteurs d'une forme d'élevage productive cherchant à maximiser les volumes produits, des défenseurs d'élevages plus extensifs ou biologiques, des partisans d'un arrêt de l'élevage,... On retrouve la dimension normative dans les actions des militants qui cherchent à faire changer les pratiques ou la réglementation entourant l'élevage (par exemple, au moyen de vidéos, de campagnes publicitaires, de lobbying politique, etc.). Ces acteurs,

malgré leurs divergences de position et de mode d'action, partagent l'objectif de convaincre le public le plus large possible du bien-fondé de leur position. Concernant l'élevage, il existe donc des acteurs aux visions du monde divergentes, des moyens d'actions soutenus par des argumentations hétérogènes, des incertitudes scientifiques ou morales et un débat public au sein duquel les acteurs cherchent à élargir leur audience. En d'autres termes, le débat autour de l'élevage s'apparente à une controverse.

Les travaux de sociologie s'attachant à analyser les controverses s'intéressent le plus souvent à des situations entourant des objets sociotechniques, c'est-à-dire des objets relativement nouveaux, souvent issus de l'industrie ou du domaine scientifique, et situés dans le temps et l'espace : véhicule électrique (Akrich, Callon et Latour, 1988), microbes (Latour, 1989), Organismes Génétiquement Modifiés (Hommel et Godard, 2002), ESB (Barbier, 2003),... La particularité de l'élevage est qu'il ne s'apparente pas à de tels objets. La controverse concerne ici une activité à part entière, un secteur économique, un métier avec ses pratiques et ses pratiquants. Il s'agira donc d'adapter les travaux en sociologie des controverses pour analyser un objet qui n'entre pas pleinement dans la catégorie des objets sociotechniques. Pour cela, il est nécessaire de préciser le modèle théorique de la controverse.

ii. Un conflit triadique

Selon Cyril Lemieux (2007), une controverse est un conflit *triadique*, c'est-à-dire qu'il implique trois entités distinctes : deux adversaires aux visions du monde antagonistes (ou du moins différentes) et un public.

Le caractère public d'une controverse en fait un processus particulier par rapport à d'autres types de négociation ou de débats ayant lieu dans des sphères privées, car il impose de la part des acteurs un contrôle et une canalisation des pulsions agressives visant à éviter leur propre auto-décréditation. Pour cela, Cyril Lemieux observe chez les parties prenantes d'une controverse un apprentissage de l'autocontrainte (admettre d'être critiqué, se corriger, ne pas répondre,...) et de la combativité (oser contredire publiquement, provoquer, convaincre, mobiliser le public à l'aide de preuves,...). Différentes stratégies sont mises en œuvre par les acteurs pour discréditer leurs adversaires aux yeux du public : accuser l'adversaire de syndrome NIMBY ou chercher à rendre un projet acceptable, comme évoqué précédemment, en font partie.

Dans une controverse, la gestion de l'implication du public est une stratégie. Cyril Lemieux définit les dynamiques de publicisation et de confinement de la controverse comme l'ensemble des stratégies par lesquelles certains acteurs tentent de rendre le débat visible au public ou, au contraire, de le contenir au sein d'un groupe d'acteurs se positionnant comme légitimes à débattre. Par exemple, certains acteurs, par prudence, sentiment élitaire ou volonté de contrôle, réalisent de la rétention ou de la dissimulation d'informations, quand d'autres, par conviction, sentiment d'injustice ou idéal de partage du savoir, cherchent à divulguer, simplifier ou dénoncer publiquement les débats. D'autres stratégies consistent à montrer que le débat n'est pas seulement technique, c'est-à-dire qu'il ne concerne pas uniquement les scientifiques et les décideurs, mais qu'il a une dimension sociale ou éthique concernant le public. Ainsi, « déclarer d'un dossier qu'il est technique, c'est en effet le soustraire à l'emprise du débat public ; reconnaître sa dimension sociale, c'est au contraire lui redonner une chance d'être discuté dans des arènes politiques » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 : 47). Dans cette approche, le public peut donc être vu comme l'aboutissement et non le point de départ de la controverse (*Ibid.*) : la dynamique de la controverse construit le public.

Daniel Cefaï parle quant à lui, pour le qualifier le débat, d'« arène publique » qui met en avant le caractère fluctuant et hétérogène du public. Il s'attache, en particulier, à démêler la polysémie de ce terme, qui met en lumière deux grandes caractéristiques du public énoncées par Daniel Cefaï et Dominique Pasquier (2003). Le terme de « public » désigne, d'une part, un groupe d'acteurs hétérogène doué de capacité d'action et de décision. Le terme désigne, d'autre part, ce qui *est* public, c'est-à-dire ce qui se déroule devant autrui, l'action non privée qui suppose l'inscription dans des règles et des jeux de langage établis de longue date et caractéristiques d'un collectif. Ainsi, pour les auteurs, « publiciser » consiste à « rendre public ».

Dans le cas de l'élevage, les débats ont bien lieu devant un public, notamment par l'intermédiaire des médias¹⁰ par lesquels beaucoup d'arguments sont diffusés. Ces articles, reportages, émissions,... participent à la publicisation du débat autour de l'élevage, si bien qu'il est même difficile aujourd'hui de trouver des personnes qui ne sont pas au courant que l'élevage est critiqué. Toutefois, la définition de Cyril Lemieux place le public des pairs (constitué d'égaux, seuls compétents pour le jugement), comme juge de l'issue des affrontements (Lemieux, 2007). Il semble que, dans le cas de la controverse autour de l'élevage,

¹⁰ Le rôle des médias dans la controverse est précisé plus loin dans ce chapitre.

ce critère s'applique mal : la controverse impliquant des acteurs d'horizons divers (scientifiques, ONG, politiques, éleveurs, etc.), il apparaît inadapté de parler de public « de pairs » tant ce collectif est hétérogène. La controverse autour de l'élevage concerne, de plus, des individus qui ne sont pas particulièrement compétents, pour le jugement des affrontements : citoyens et consommateurs sans connaissances particulières sur l'élevage mais qui jugent, à l'échelle individuelle, de l'échange d'arguments par leurs engagements quotidiens¹¹.

iii. Un forum hybride

Pour Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001), l'expression de ces multiples acteurs et les relations qu'ils entretiennent constituent ce qu'ils appellent un « forum hybride » qui participe, selon eux, à l'expression de la démocratie.

Comme les enjeux d'une controverse, en effet, ne sont pas forcément uniquement scientifiques mais peuvent aussi s'inscrire dans le social (enjeux éthiques, sanitaires, cadre de vie, etc.), les parties prenantes qui s'expriment dans la controverse peuvent être d'horizon très divers : scientifiques, décideurs politiques, usagers, agriculteurs, associations militantes, etc. Les auteurs qualifient donc ces réseaux sociaux hétérogènes d'hybrides : « Forums, parce qu'il s'agit d'espaces ouverts où des groupes peuvent se mobiliser pour débattre de choix techniques qui engagent le collectif. Hybrides, parce que ces groupes engagés et les porte-paroles qui prétendent les représenter sont hétérogènes : on y trouve à la fois des experts, des politiques, des techniciens et des profanes qui s'estiment concernés. Hybrides, également, parce que les questions abordées et les problèmes soulevées s'inscrivent dans des registres variés qui vont de l'éthique à l'économie en passant par la physiologie, la physique atomique et l'électromagnétisme » (*Ibid.* : 37).

Ces auteurs décrivent, de plus, les connaissances mobilisées dans la controverse comme, elles-aussi, hybrides. En effet, la manière dont le problème est posé par les acteurs crée des liens entre les domaines techniques, scientifiques, et sociaux qui fluctuent au cours du temps : l'établissement, par les acteurs, de la frontière entre les aspects scientifiques et sociaux du problème est l'objet de débats (*Ibid.*). Ils voient l'implication d'acteurs, non scientifiques mais avec des connaissances du problème posé par la controverse liées à leur

¹¹ Vote, signature de pétitions, mode de consommation, etc. Ces formes d'engagement sont détaillées dans le chapitre 5.

manière d'y être confrontés (par leur cadre de vie, leur métier, etc.), comme un enrichissement du débat, en complétant ce qui est connu théoriquement par des apports pratiques et empiriques. Ainsi, « ce qui importe est la capacité de recomposition dont jouissent les acteurs humains et techniques, la capacité d'initiative qu'ils peuvent mettre en œuvre, les ressources qu'ils ont pour créer des mondes que nous ne pouvons imaginer à priori mais qui déplaceront nos manières mêmes de définir la science et la société – et d'être optimiste quant à ces reconfigurations » (Pestre, 2007 : 42). Selon Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001), la controverse en tant qu'expression des forums hybrides, est une remise en question du Grand Partage qui sépare historiquement le monde de « savants » et celui des « profanes », celui des « décideurs » et celui des « simples citoyens », celui des sciences naturelles et celui des sciences sociales, celui de la théorie et celui de la pratique. Toutefois, comme ce concept de forum hybride définit la controverse comme un espace égalitaire entre toutes les parties prenantes, quels que soient leurs connaissances ou leur statut, il renvoie à une vision idéalisée des acteurs qui occulte leurs rapports de force et, par-là même, la dynamique de la controverse¹².

Michel Callon et Bruno Latour (2006 : 6), dans leur théorie de l'acteur-réseau plaçant les réseaux d'acteurs au cœur de l'analyse sociologique, utilise le terme de « traduction » pour désigner « l'ensemble des négociations, des intrigues, des actes de persuasion, des calculs, des violences grâce à quoi un acteur ou une force se permet ou se fait attribuer l'autorité de parler ou d'agir au nom d'un autre acteur ou d'une autre force ». La controverse, en tant que mise en réseau de collectifs, nécessite en effet la désignation de porte-paroles qui traduiront les visions du monde du groupe auquel ils appartiennent. L'un des enjeux de cette traduction est l'« enrôlement » de nouveaux acteurs, qui deviennent autant de nouveaux porte-paroles de la cause défendue (Latour, 1989; Callon, 1986). Selon John Law (2006), la traduction est aussi une trahison, car le transfert d'informations qui en résulte inévitablement transforme le message par sa réinterprétation par les porte-paroles, en fonction de leur manière de penser ou de leurs connaissances.

Dans le cas de l'élevage, cette conception de la controverse en tant que forum hybride, lieu de multiples traductions, pose d'une part la question des réseaux d'acteurs impliqués, et

¹² Le lien entre cette vision égalitaire des acteurs de la controverse et le processus démocratique est discuté plus loin dans ce chapitre.

d'autre part celle de leurs porte-paroles et du sens qu'ils cherchent à faire reconnaître. De nombreuses associations de militants s'attribuent cette mission. Ainsi, « la démocratisation [de la société] s'accompagne justement de l'apparition de réseaux de discussion, de négociation, de réinterprétation et de résistance éventuelle qui échappent à l'organisation formelle, verticale et horizontale des attributions et des compétences » (Beck, 1986 : 415). Ces sens, dans le cas de l'élevage, semblent principalement portés dans l'espace public par les associations environnementales ou de protection animale et par le monde agricole. Une lutte s'effectue notamment pour la traduction dans les textes législatifs de la forme d'élevage que ces acteurs défendent, à travers l'évolution des textes juridiques et des réglementations. L'égalité de statut et de force d'action interroge toutefois : dans la controverse sur l'élevage, il semble que les acteurs n'aient pas les mêmes capacités d'action pour faire entendre leur position. On peut penser que les déséquilibres dans l'accès aux médias, par exemple, ou tout simplement dans les ressources financières ou matérielles créent des rapports de force entre acteurs qui influencent le déroulement de la controverse. En d'autres termes, l'égalité entre les acteurs ne semble pas parfaite dans la controverse sur l'élevage, ce qui amène à raisonner en termes de rapports de force.

iv. Une manière de traiter l'incertitude et le risque

Selon Ulrich Beck (*Ibid.*), l'émergence des controverses est favorisée par les incertitudes induites par le contexte social de la société du risque. Là où, auparavant, la société acceptait de subir certaines conséquences si les progrès de la technique permettaient de répondre à des besoins vitaux (et en particulier la faim), la modernité technico-économique a désormais perdu de sa « légitimité antérieure » et devient au contraire responsable de risques. Ainsi, « par modernisation, on entend les progrès technologiques effectués dans la rationalisation et les transformations du travail et de l'organisation. Mais le terme désigne également beaucoup d'autres choses : la transformation des caractéristiques sociales et des biographies standard, des styles de vie et des façons d'aimer, des structures d'influence et de pouvoir, des formes de domination et de participation politique, des conceptions de la réalité et des normes de la connaissance » (*Ibid.* : 35). Les risques engendrés par le développement technique et scientifique, découlant de la modernité, ont vu leur nature évoluer avec elle : d'individuels et concernant plutôt les populations défavorisées (famine, maladies, etc.), ils se sont transformés en entités complexes, parfois invisibles, touchant aussi bien les riches que les pauvres et

capables de détruire la planète (c'est le cas, par exemple, du changement climatique, de l'énergie nucléaire, etc.). S'ils étaient auparavant dus à un sous-approvisionnement en technologie, ils sont aujourd'hui au contraire induits par une surproduction de technologie.

Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001 : 39) définissent le risque comme « un danger bien identifié, associé à l'occurrence d'un évènement ou d'une série d'évènements, parfaitement descriptibles, dont on ne sait pas s'ils se produiront mais dont on sait qu'ils sont susceptibles de se produire. (...) Qu'elles soient subjectives ou objectives, ces probabilités ont en commun de s'appliquer à des événements connus, identifiés, dont une caractérisation précise peut être donnée, et dont on peut expliciter les conditions de production ». Ainsi, ils parlent de risque lorsqu'une incertitude concerne une situation particulière dont on a évalué les chances de se produire et les impacts éventuels en cas de réalisation. Il existe toutefois des situations où la science n'est pas en mesure de quantifier, de décrire précisément ou même d'évaluer les situations possibles : « les options envisageables ne sont pas connues de manière suffisamment précise ; la description de la constitution des mondes possibles se heurte à des noyaux d'ignorance qui résistent ; quant aux comportements et interactions des entités qui les composent, ils demeurent énigmatiques » (*Ibid.* : 41). Ce sont ces situations qui, pour ces auteurs, laissent place à la controverse, c'est-à-dire au débat autour d'incertitudes et d'interprétations, de connaissances, de moyens d'évaluation, de techniques et d'outils de mesure, etc. Selon Dominique Pestre (2007 : 33), ces divergences dans l'appréhension du monde sont inévitables au sein d'un large collectif, et les dissensus émergent naturellement : « Parce que la réalité ne s'appréhende que par bribes et à travers des prismes (cognitifs et sociaux, linguistiques et matériels) toujours déformants, il est normal qu'émerge une pluralité de propositions légitimes et intéressantes ».

Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001) identifient plusieurs types d'incertitudes, engendrant des controverses de nature différente. Certaines d'entre elles portent, par exemple, sur des situations où des impacts sont avérés mais dont la cause est inconnue. Dans ces situations, l'enjeu pour certains acteurs est d'alerter sur les impacts et d'en fournir une interprétation : la controverse porte alors sur ces différentes interprétations de l'impact et notamment sur l'identification de chaînes de causalité et de responsables. Dans les cas où l'incertitude n'est pas totale, c'est-à-dire où l'on possède un certain nombre d'informations communément reconnues par les différents acteurs, la controverse peut alors

porter sur la nature suffisante ou non de ces informations dans la prise de décision et l'action. Les auteurs distinguent également les incertitudes scientifiques et techniques des incertitudes sociales (*Ibid.* : 49). L'enjeu de nombreuses controverses est en effet de déterminer la frontière entre les faits scientifiques et ceux qui ne le sont pas, ou pas seulement.

En se plaçant dans ce cadre théorique, l'élevage nous apparaît comme un objet social technico-scientifique dont l'évolution moderne présente des risques (environnementaux, sociaux,...) et des zones d'incertitudes, à l'origine de la controverse. Quels sont les risques et les incertitudes que les acteurs attribuent à l'élevage ? Il apparaît que, dans la controverse autour de l'élevage, cette notion de risque s'applique à certains sujets débattus (notamment en ce qui concerne les risques environnementaux), mais beaucoup moins à d'autres sujets (en particulier à ceux traitant de la morale pour lesquels les notions d'évaluation et de mesure sont mal adaptées). Pour ceux-là, le concept d'incertitude s'applique mieux car il permet de s'affranchir de la dimension scientifico-technique attachée au risque, tel qu'il est défini par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001).

v. Un processus créatif de transformation des normes

Les sociologues étudiant les controverses les présentent également comme des processus entraînant un changement : elles font évoluer les acteurs, les normes et les connaissances. Ce sont des processus d'apprentissage, à la fois individuel pour les parties prenantes et collectif pour la société dans son ensemble. Ainsi, « les disputes sont créatrices dans la mesure où elles produisent des déplacements, des changements de repères et contribuent à modifier durablement les prises sur le monde » (Chateauraynaud, 2004 : 199). Chaque collectif en affrontement dans la controverse réalise une définition précise de ses demandes et causes à défendre. Ces visions du monde sont, en même temps qu'elles se construisent, confrontées à celles des autres acteurs pour définir ce qui est certain et ce qui pose problème.

Dans cette perspective, la conception de l'acteur et de sa capacité d'action dans la controverse deviennent centrales. Michel Callon et Bruno Latour (2006 : 14) définissent un acteur comme « un élément qui cherche à courber l'espace autour de lui, à rendre d'autres éléments dépendants de lui, à traduire les volontés dans le langage de la sienne propre. (...) [Il impose] une temporalité en disant ce qui appartient au passé et de quoi est fait l'avenir, (...) et

en dessinant des chronologies. L'espace et son organisation, (...) les valeurs et les étalons, les enjeux, les règles du jeu, l'existence même du jeu, c'est lui qui les définit ou se les laisse imposer par un autre plus puissant ». Ainsi, les acteurs s'attribuent au cours de la controverse des rôles sociaux, à travers la construction de trames narratives identifiant les victimes et les bourreaux, les dominés et les dominants, les enjeux prioritaires, les acteurs légitimes, les arguments rationnels, etc. La controverse est donc un processus de construction des identités et de récits narratifs (Callon, 1981).

Au cours de la controverse sont aussi créés des réseaux sociaux. Par la mise en confrontation d'acteurs aux intérêts divergents, à l'intérieur des forums hybrides, la controverse engendre de nouveaux liens d'interconnaissance, des brassages culturels et des ajustements de positions qui modifient la manière dont les acteurs perçoivent le monde, et se perçoivent mutuellement. Ces relations font notamment évoluer les points de vue des uns sur les autres. Ainsi, « la controverse permet de dépasser l'opposition élémentaire entre les défenseurs de l'intérêt général et les défenseurs d'intérêts égoïstes, les représentants du progrès et les thuriféraires d'un mode de vie passéiste » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 : 63). La controverse amène les acteurs, qui parfois entrent en contact pour la première fois pendant son déroulement, à s'allier pour défendre une cause qu'ils découvrent être commune ou qu'ils ajustent, pour en intensifier la portée, ou à négocier avec les adversaires et, par-là, à nuancer leurs opinions. Chaque controverse devient « un nouveau chantier ; où sont testées des formes d'organisation et des procédures destinées à faciliter les coopérations entre spécialistes et profanes, mais également à rendre visibles et audibles des groupes émergents dépourvus de porte-parole officiels » (*Ibid.* : 66).

Pour ces auteurs, la place que joue l'incertitude au sein d'une controverse amène naturellement les acteurs à investiguer de nouveaux champs de connaissance, à rechercher des preuves appuyant leurs arguments et à les diffuser en justifiant leur interprétation des faits. La mise en lumière des incertitudes, opérée par la controverse, ouvre de nouveaux champs de recherche et facilite la réalisation de projets scientifiques autour de l'enjeu en question¹³. Le forum hybride crée un brassage de connaissances théoriques et pratiques qui vont enrichir la manière dont le problème est perçu collectivement. Outre la mise en relation d'acteurs, la controverse engendre donc aussi la mise en relation de connaissances et de problèmes. Les

¹³ Dont témoigne, d'ailleurs, cette thèse.

différents types d'acteurs qui s'impliquent dans la controverse, avec leurs rationalités propres, leurs intérêts et leurs objectifs particuliers, construisent progressivement une définition de la situation, ainsi que des enjeux multiples que soulève le problème (Beck, 1986). Elle contribue de la sorte à l'émergence de pistes de solutions complexes mariant les enjeux scientifiques, technologiques, politiques et sociaux. Selon Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001), ce « triple inventaire » – des acteurs, des problèmes et des solutions – engendré par la controverse favorise l'établissement de diagnostics approfondis, l'exploration de mondes possibles multiples et finalement l'enrichissement des solutions. Ainsi, « la controverse permet de concevoir et d'éprouver des projets et des solutions qui intègrent une pluralité de points de vue, de demandes et d'attentes. Cette prise en compte, qui passe par des négociations et des compromis successifs, enclenche un processus d'apprentissage » (*Ibid.* : 61).

Dans cette perspective, la controverse est un processus de transformation des normes. En effet, en amenant les acteurs à ajuster leurs positions, leurs attentes et leurs actions, elle procède par une série d'évènements, que les sociologues ont appelé « épreuves »¹⁴, permettant de nouveaux consensus qui participent à la construction de sens commun. La controverse est donc un processus qui, d'une remise en question d'une thèse dominante, aboutit à la transformation des normes sociales. Ce changement se produit au gré des épreuves, c'est-à-dire par les différentes prises de décision des acteurs, modifications de pratiques, transformation des normes règlementaires, etc., et s'effectue par tâtonnements et ajustements réciproques.

Concernant l'élevage, la controverse procède donc d'une mise en relation d'acteurs et de connaissances dont l'enjeu est la modification de normes. Elle est liée à un travail en cours, par différents acteurs de la société, d'affectation de sens à l'activité de production animale et, plus globalement, à l'émergence de nouvelles façons de penser l'élevage et l'animal. Quelles sont les normes qui sont transformées par la controverse sur l'élevage ? Par qui et par quel(s) procédé(s) le sont-elles ? Quelles sont les nouvelles normes en devenir ? Autant de questions qui seront étudiées au cours de ce travail.

¹⁴ Voir notamment Francis Chateauraynaud (1998), Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001) et Bruno Latour (1989) qui définissent l'épreuve comme une situation particulière entraînant un changement et au cours de laquelle les acteurs doivent s'engager.

B. Les enjeux d'une controverse

i. Une émanation de la société du risque et de la modernité ?

Les travaux d'Ulrick Beck (1986) apportent un éclairage sur le contexte social favorisant l'émergence de controverses. Il explique qu'historiquement la société industrielle fondée sur la technique et la science, avec des rapports sociaux de lutte entre les classes et des institutions fortes (école, gouvernance politique, justice, etc.), a été remplacée depuis le début des années 1980 par une société du risque individualiste. Le contexte économique des sociétés occidentales contemporaines permet aux individus, dont les besoins matériels (faim, sécurité, logement,...) sont pour une grande part de la population satisfaits, d'attacher davantage d'importance à leur épanouissement personnel et à l'affirmation de leur personnalité (Inglehart, 1993). Dans cette société, ce sont moins les institutions qui cadrent les décisions et les façons de penser des individus, que l'individu lui-même qui crée ses propres sens par des choix personnels : les institutions et la science n'ont plus la légitimité, à elles seules, d'imposer un sens commun et de garantir l'accord social.

Selon Patrick Schmall (2008), l'émergence de controverses est favorisée plus particulièrement par la remise en cause de la neutralité et de la capacité de la science et de la politique à surplomber le débat. Les scientifiques et les politiques sont en effet suspectés de défendre leurs intérêts personnels ou ceux de lobbies privés puissants, avant la recherche de l'intérêt collectif. Il explique cette réaction de défiance notamment par l'effet des crises alimentaires ou sanitaires auxquelles la société a dû faire face (dont l'affaire du sang contaminé au début des années 1990) et qui ont fait naître une méfiance collective face aux scientifiques et aux politiques. Selon Luc Boltanski (2008 : 27), cette défiance envers les institutions a pu s'installer à cause de leur caractère désincarné : « cet être sans corps ne pouvant s'exprimer, il était contraint de s'exprimer par le truchement de porte-paroles – tels que juges, magistrats, prêtres, professeurs, etc. ». Ces porte-paroles officiels et mandatés, mais humains, sont nécessairement des êtres subjectifs, avec leurs points de vue et opinions, avec leurs qualités et défauts, susceptibles de commettre des erreurs ou d'agir dans leur propre intérêt. Cette perte de confiance en les institutions a grandi depuis les années 1980 à la suite d'évènements particulièrement marquants pour la société (sang contaminé évoqué plus haut, ESB,...), où les agissements d'agents institutionnels selon leurs intérêts particuliers ont été mis en lumière, et

dont les conséquences ont été dramatiques. Ce sentiment a engendré, comme on l'a vu précédemment, l'apparition d'associations de citoyens se donnant pour mission de dénoncer des scandales supposés et de lancer des alertes afin de pallier au manque d'intégrité perçue des acteurs politiques et scientifiques (Giddens, 1994; Godard, 1999).

Dans ce contexte, la question qui se pose dans une controverse est de savoir qui peut se réclamer et être légitimé d'une forme d'expertise : est-elle détenue par les scientifiques, qui ont des compétences théoriques et techniques approfondies mais un éloignement aux problèmes posés, ou bien par les usagers, qui ne possèdent pas forcément de compétences scientifiques précises, mais qui connaissent la situation par leurs pratiques ? Selon Ulrich Beck (1986), les controverses émergent notamment quand les arguments scientifiques ne sont pas en mesure de répondre aux incertitudes. Dans le cas des risques, la rationalité scientifique n'est pas la rationalité sociale : des risques de très faible probabilité mathématique peuvent être jugés radicalement inacceptables par les populations si leurs conséquences sont perçues comme catastrophiques. Même lorsque la preuve scientifique est consensuelle dans le milieu de la recherche, « l'efficacité sociale des définitions du risque ne dépend [...] pas de sa validité scientifique » (*Ibid.* : 58). Or, les scientifiques ont longtemps eu tendance à négliger le point de vue des autres acteurs impliqués dans les controverses. « Ce sont les scientifiques qui font de leurs opinions un dogme en les plaçant au-dessus des autres opinions, se haussant sur le trône branlant de la rationalité pour fustiger "l'irrationalité" de la population au lieu de s'enquérir de son jugement et d'en faire le fondement de leur travail comme ils devraient le faire » (*Ibid.* : 105). Cette posture a eu pour conséquence d'inciter les populations à chercher des réponses à leurs questionnements ailleurs que dans la science, qui ne leur en fournissait pas de satisfaisantes, et notamment dans le discours d'acteurs contestataires qui, eux, se souciaient de fournir de réponses.

La controverse permet ainsi de mener ces débats au grand jour, incitant à la participation d'un grand nombre d'acteurs comme on l'observe dans la controverse autour de l'élevage. Journalistes, scientifiques, militants d'association, éleveurs, artistes, etc... : autant d'acteurs qui prennent publiquement la parole pour exprimer leur point de vue sur l'élevage ou la consommation de viande.

ii. *Un processus démocratique ?*

Pour Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001 : 25), la « course en avant des sciences et des techniques » doit être canalisée par un débat social au sein des forums hybrides. Ils assimilent les controverses contemporaines à une forme d'expression démocratique et citoyenne, traduisant une préoccupation des populations à l'égard des avancées technoscientifiques. Comme on l'a vu précédemment, ils jugent positivement la multiplication des débats et des controverses car elles marquent selon eux une fracture dans les rapports classiques de domination et d'exclusion.

Selon ces auteurs, les controverses permettent aussi aux décideurs politiques de prendre des décisions et d'agir en ayant le meilleur aperçu des mondes possibles qui s'offrent à eux malgré les incertitudes. « Il faut, premièrement, être en mesure d'établir de manière exhaustive la liste des options ouvertes. (...) Il faut également que, pour chacune des options considérées, le décideur soit en mesure de décrire les entités qui composent le monde supposé par cette option. (...) Enfin, doit être réalisable l'inventaire des interactions significatives qui sont susceptibles de se produire entre ces différentes entités. » (*Ibid.* : 40). Passer par une étape de controverse facilite, selon eux, la réalisation de ces trois conditions qui sont nécessaires à la prise de décision rationnelle et, au contraire, leur mépris augmente fortement le risque d'engager des actions qui ne répondent pas aux interrogations des citoyens.

La prise en compte des controverses par les décideurs implique, selon les trois auteurs, la mise en place de dispositifs et de procédures particulières qui, sur le long terme, participent à une meilleure expression de la démocratie au sein de la société. Le clivage entre scientifiques et profanes ou élus et citoyens ne se trouve rééquilibré qu'à condition que des procédures précises encadrent le processus de démocratie participative et soient rigoureusement suivies. Ces procédures et dispositifs s'institutionnalisent progressivement en France, dès les années 1980. Depuis 1983, par exemple, le passage par une enquête publique est rendu obligatoire lors de « la réalisation d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux [...] lorsqu'en raison de leur nature, de leur consistance ou du caractère des zones concernées, ces opérations sont susceptibles d'affecter l'environnement »¹⁵. Ces nouveaux espaces de concertation amènent

¹⁵ Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement

ainsi la population à s'exprimer sur la légitimité de projets d'élevage et rendent la communauté rurale non agricole partie prenante de l'évolution de l'agriculture.

Toutefois, le caractère égalitaire et démocratique de ces dispositifs reste à discuter. Malgré la multiplication des procédures de démocratie participative, les avis émanant des forums hybrides ne sont pas assurés de peser dans la prise de décision. L'avis du commissaire enquêteur, par exemple, lors des enquêtes publiques mentionnées plus haut, est consultatif mais n'a pas statut d'ordonnance : les autorités peuvent passer outre même s'il est défavorable. Ces dispositifs peuvent donc être utilisés par les acteurs sujets à contestation comme moyens d'instrumentaliser l'opinion. En lui offrant l'illusion d'une implication dans la prise de décision, ces dispositifs sont davantage utilisés pour limiter la survenue de mobilisations en canalisant les frustrations, que comme de réelles procédures à visée démocratique. « Les dispositifs sciences-société n'épuisent ni les inégalités de pouvoir ni les conflits. (...) la situation relève [alors] d'un *jeu de dupes* dans lequel la démocratie technique devient un moyen de *ne rien changer* » (Aguiton, 2018 : 100).

Les imperfections des dispositifs de démocratie participative amènent certains acteurs, frustrés de ne pas se sentir réellement parties prenantes de la prise de décision, à exprimer leur point de vue d'autres manières et à entrer en militance. La controverse, en permettant l'émergence de sens différents dans la société et la constitution de collectifs les partageant, donne lieu à la multiplication d'associations militantes. Ces dernières, pour faire avancer leur vision du monde et la faire partager par un maximum d'individus, organisent des mobilisations collectives. Selon Daniel Cefaï (2009), ces mobilisations servent non seulement à revendiquer, publiciser ou défendre une cause, mais elles sont aussi des lieux de sociabilité. « Elles sont des agencements d'objets, de normes et de personnes qui ordonnent ce que les membres peuvent faire, voir ou dire. Elles constituent des environnements pratico-sensibles, qui fixent des habitudes de coopération et de conflit et qui fournissent des repères d'expérience cognitive et normative » (*Ibid.* : 250). En d'autres termes, il décrit les actions collectives comme des espaces où s'applique une panoplie de règles particulières qui structurent les relations entre les acteurs, organisent le travail militant, répartissent le pouvoir et l'information, et dictent une partie des manières de penser. Selon lui, comprendre l'action des militants consiste moins en l'identification de leur cause et leur motivation communes qu'en l'analyse de leur socialisation,

« produisant de l'entre-soi, facilitant les rencontres, catalysant les sympathies et garantissant des solidarités, forgeant des expériences communes » (*Ibid.* : 253).

Dans le cas de l'élevage, les associations utilisent un large panel d'actions collectives, parfois nouvelles (e-politique, happenings, boycott,...) et qui bousculent les formes politiques classiques. Comme on l'a vu précédemment, l'émotion est fortement présente dans leur dispositifs de sensibilisation (Traini, 2011). « L'action collective n'est pas toute dans l'agir, mais aussi dans le pàtir et le compatir. Elle a une dimension d'affection et de passion collective. Avant d'être propulsée par des visées stratégiques, les membres qui s'engagent sont affectés par les situations qu'ils contribuent à définir et à maîtriser » (Cefai, 2009 : 260). L'engagement militant pour la cause animale est donc à la fois suscité par les émotions (compassion pour les animaux, indignation par rapport à l'élevage, sentiment d'injustice,...), conforté par elles (en resserrant les liens au sein du collectif partageant des émotions communes), et elles sont aussi un moyen d'enrôler d'autres acteurs (par des actions de mobilisation s'adressant à la sensibilité du public).

Dans la controverse sur l'élevage, ainsi, les associations militantes sont tout autant porteuses de sens commun que de normes de socialisation. Quels modes d'action mettent-elles en œuvre pour mobiliser ? Comment parviennent les acteurs de la controverse à exprimer et diffuser leur point de vue ? Par quel processus se constituent-ils en collectifs unis par une cause commune ? On l'a vu, les émotions sont structurantes dans les actions de mobilisation et tout particulièrement sur le sujet de l'élevage. Comment ces émotions interviennent-elles dans les actions collectives autour de l'élevage ? Plus largement, comment interviennent-elles dans les rapports de force entre les acteurs mobilisés dans cette controverse ?

iii. Comment bien argumenter ?

Pour faire progresser leur vision du monde dans la controverse, les acteurs échangent des arguments et justifient leurs opinions devant le public. Les sociologues travaillant sur ces objets montrent que l'argumentation et le débat public sont loin d'être de parfaits échanges d'idées mais obéissent à des stratégies réfléchies.

Les travaux de Francis Chateauraynaud (2011; 2004; 1998) analysent le processus argumentatif. En étudiant les trajectoires argumentatives, c'est-à-dire le chemin parcouru par un argument aux prises avec une succession d'épreuves caractéristiques du déploiement de la

controverse (processus d'alerte, mobilisations collectives, décisions politiques, etc.), il montre que ces mouvements argumentatifs sont le reflet des reconfigurations des réseaux d'acteurs, des alliances et des oppositions. Il montre notamment que les épisodes de convergence ou de divergence argumentative entre acteurs traduisent leurs mondes communs, leurs connaissances et les valeurs qu'ils défendent (Chateauraynaud, 2011). Sur ce point, Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) identifient différentes manières par lesquelles les acteurs justifient leurs actions ou jugent de l'injustice d'une situation, qu'ils ancrent dans six « cités » différentes : domestique, industrielle, marchande, civique, de l'inspiration et de l'opinion. Lors de l'appréciation d'une situation problématique, la manière avec laquelle les acteurs lui donnent du sens et l'incluent dans l'un de ces registres de justification renseigne sur leur logique propre, leurs valeurs et leurs conceptions morales. En outre, les auteurs montrent qu'il est difficile de faire discuter les arguments entre eux s'ils émanent de cités différentes.

Se pose ainsi la question du bon arguments, que Francis Chateauraynaud conçoit comme ceux qui résistent le mieux à la contestation en engageant l'émotion et en suscitant l'extrapolation. Par exemple, l'argument de l'irréversibilité des processus entraîne, lorsqu'il est avancé comme parfois dans la controverse autour de l'élevage, la restructuration complète du débat sur son objet pour devenir la préoccupation première des acteurs (tel impact est-il réversible ou non ? un retour en arrière sera-t-il possible ?) en raison des angoisses qu'il suscite. Selon cet auteur, « il faut en quelque sorte convoquer l'imagination des agents récepteurs de l'alerte puisqu'elle porte sur des phénomènes à venir et, partant, potentiellement réversibles. Au plan pragmatique, une alerte ne vise pas la vérité d'une factualité mais la prise au sérieux d'une incertitude ou d'un danger négligé ou méconnu » (Chateauraynaud, 1998 : 77). L'enjeu d'une controverse est donc, pour ses acteurs, de faire reconnaître le risque en donnant à voir une réalité « tangible » et plausible du monde qu'ils redoutent, davantage qu'un monde « vrai ».

Ces réflexions rejoignent celles réalisées précédemment concernant la remise en question du statut de la preuve scientifique, car le succès des acteurs dans la controverse ne passe pas uniquement par la fourniture de ce type d'arguments : d'une part, on l'a vu, les bons arguments font intervenir l'émotion, d'autre part, la manière de construire un récit temporel, d'agencer les événements et plus largement d'inscrire le discours dans un régime d'historicité est également déterminant pour la portée des arguments (Hartog, 2003; Duval, 1990;

Chateauraynaud, 1998). Une controverse mobilise, en effet, les concepts de risque et d'incertitude qui, par nature, caractérisent des situations indéterminées, floues, imprécises ou mal définies. En cela, ils sont des hypothèses faites sur l'avenir, effectuées par les acteurs de la controverse, qui œuvrent à ce que leur hypothèse et leur interprétation de l'incertitude soit reconnue et crue. Les débats autour d'incertitudes reposent donc sur des projections, des suppositions et engagent ainsi la confiance qui détermine la croyance en telle théorie ou telle hypothèse avancée par tel acteur (Beck 1986). « Selon qu'ils entendent marquer l'urgence ou le délai, la réversibilité ou l'irréversibilité d'un état de chose, la surprise ou le retour de ce qui était attendu, l'attente sereine ou la veille inquiète, [les acteurs de la controverse] ne vont pas recourir aux mêmes procédés et avoir les mêmes chances d'être entendus » (Chateauraynaud, 1998 : 103). L'argumentation des acteurs sera donc d'autant plus efficace qu'elle donne à voir ce futur possible, tout en construisant un récit narratif ancré dans le passé. La mise en lien d'évènements singuliers renforce la plausibilité et la charge émotionnelle du monde possible proposé par les parties prenantes. Ainsi, comme l'énonce Francis Chateauraynaud (*Ibid.* : 107), « la connaissance des séries de précédents, des longs enchaînements historiques est décisive et crée un écart entre ceux qui disposent de "visions longues" et ceux qui n'ont accès qu'aux dernières actualisations dans des arènes publiques ».

Dans la controverse sur l'élevage, les arguments des acteurs traduisent donc leur manière de percevoir le monde, leurs conceptions de la justice et leur façon de penser la temporalité. Les capacités des acteurs à susciter l'émotion et à ancrer les évènements dans une histoire influencent l'efficacité de leur argumentation. Quels sont les différents arguments pour contester ou défendre l'élevage ? Comment les acteurs justifient-ils leur point de vue ?

iv. Comment transmettre les arguments ?

Pour les sociologues du risque et des controverses (en particulier Beck, 1986; Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), dans les controverses de la société du risque, tout se joue dans le savoir, l'information, la capacité à se documenter. Les médias, en tant qu'outils de publicisation des arguments, sont donc des ressources à enjeu essentiel pour les acteurs des controverses, afin d'exposer et de diffuser leurs arguments au plus grand nombre.

Les publics atteints par ce biais sont en effet nombreux et divers, les articles, émissions ou reportages pouvant être lus et regardés aussi bien par des citoyens-consommateurs que

des décideurs politiques (Wattal et al., 2010). Une forte présence dans les médias est un outil efficace pour les acteurs de la controverse pour ancrer profondément les incertitudes autour de l'élevage dans l'esprit du public, ou au contraire pour tenter de les combler. « Une fois présents dans l'espace public médiatique, les divers protagonistes (associations, cliniciens, biologistes et autres), même s'ils étaient en désaccord les uns avec les autres, même si rien ne les contraignait à abandonner une partie de leurs revendications ou de leurs aspirations, se sont vus obligés de tenir compte de leurs positions respectives et d'en discuter. C'est ainsi que les médias (presse, radio, télévision) contribuent à rendre possible la confrontation des problématiques, à l'organiser et à la structurer. Avec leurs logiques propres, ils mettent en relation et rendent mutuellement perceptibles les acteurs et leurs positions » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 : 310). Les médias rendent donc visibles les positionnements des différents acteurs et contribuent à ce que ceux-ci structurent leur argumentation.

Les actions de mobilisation des acteurs de la controverse utilisent très largement l'outil numérique, qui a profondément transformé les dynamiques de transmission de l'information depuis son développement dans les années 2000. Internet se pose aujourd'hui comme un forum incontournable où les arguments sont exposés, diffusés, partagés, à l'initiative des acteurs dans un premier temps puis indépendamment de leur fait selon leur rediffusion par les internautes. Pour beaucoup de sujets, Internet est devenue la source principale d'information du public (Ward et al., 2015). Or, les informations véhiculées par ce média présentent un certain nombre de limites. Tout d'abord, l'information qui circule sur le web a la particularité de croiser des faits consensuels et des opinions d'individus dans un mélange que certains ont nommé « mélange d'informations artificielles » (« Factitious Informational Blend ») (Rojecki et Meraz, 2016). L'une des spécificités d'Internet est la facilité avec laquelle les internautes peuvent y publier des informations sans ou avec très peu de modération du contenu, ce qui permet à de nombreux points de vue d'être exprimés dans un espace largement accessible au public (Ward et al., 2015). Cette influence indéniable d'Internet sur la construction des opinions du public et le déroulement des controverses a toutefois été nuancée par d'autres travaux ayant montré qu'Internet n'est pas suffisant pour répandre de fausses informations (Rojecki et Meraz, 2016). Ensuite, les informations proposées automatiquement à un internaute sont conditionnées par des algorithmes reconnaissant ses centres d'intérêts, sa pratique du web, etc. : ainsi, les internautes reçoivent quasi-exclusivement des informations correspondant à leurs propres

opinions, les enfermant dans une « bulle de filtres » (« Filter Bubble ») (Pariser, 2011), c'est-à-dire une bulle de pensées où les opinions divergentes émergent peu (Bakshy, Messing et Adamic, 2015). Selon Geoffrey Pleyers (2013), c'est l'articulation des médias modernes avec les médias traditionnels qui constitue un cocktail détonnant dans la diffusion de messages pour les acteurs des controverses, car Internet influence fortement les autres médias dans les sujets qu'ils choisissent de traiter. Les controverses et les arguments percolent ainsi entre les différents types de médias, augmentant la part de public susceptible d'en être spectateur quel que soit son média de prédilection.

Selon Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001), les médias sont, en outre, des porte-voix pour les acteurs de la controverse et ils contribuent à leur idéal égalitariste développé par les forums hybrides en donnant à chacun la possibilité de se faire entendre. Julliard (2008) nuance toutefois ce rôle vertueux des médias, en montrant qu'ils effectuent une amplification sélective de certains sujets, en privilégiant notamment ceux qui suscitent une réaction émotive forte de la part de la société. Selon lui, les médias sont donc eux aussi parties prenantes de la controverse. Ils influencent la controverse tout autant qu'ils sont influencés par elle. Ce point de vue est partagé par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001 : 311), qui considèrent également les médias comme parties prenantes de la controverse en tant qu'instrument d'orientation de la controverse : « Les médias, par les connexions et les confrontations qu'ils établissent, font peser sur tout acteur qui entend pénétrer dans l'espace public qu'ils organisent, une contrainte de justification, d'argumentation et éventuellement de prise en considération des points de vue développés par d'autres acteurs également présents dans cet espace ».

Comme on l'a évoqué précédemment, la controverse sur l'élevage se déploie très largement dans les médias : reportages, émissions, tribunes,... la matière est conséquente et diversifiée. Il s'agit ainsi d'analyser leur rôle dans cette controverse en particulier. Comment les médias transmettent-ils les arguments des acteurs de la controverse et en quoi sont-ils tout autant des parties prenantes alimentant la controverse que des relais d'opinion ?

La revue bibliographique réalisée dans ce premier chapitre montre que les travaux permettant d'éclairer les débats entourant l'élevage poursuivent deux objectifs distincts.

Les premiers s'ancrent plutôt dans les champs de la sociologie rurale et de la sociologie du travail et s'attachent à analyser les relations entre élevage et société. Ils aident d'une part à mieux comprendre les caractéristiques et les particularismes de la population agricole et des éleveurs, qui se singularise par un lien au territoire fort, une relation étroite avec les animaux et un entremêlement des sphères privées et professionnelles. D'autres décrivent ou quantifient la manière dont la société non-agricole perçoit l'élevage et ses produits, et mettent en évidence l'existence d'inquiétudes liées à l'alimentation et à la manière dont les animaux d'élevage sont traités. Enfin, quelques travaux se sont précisément ancrés dans l'analyse des situations de conflit entre élevage et société, avec différentes approches : mobilisation du concept d'acceptabilité sociale, enquêtes territorialisées sur des conflits locaux ou encore analyses de controverses particulières concernant plus ou moins directement l'élevage. Finalement, c'est ce dernier concept qui a retenu notre intérêt, reflétant le processus délibératif autour de l'élevage, impliquant des acteurs et des échanges d'arguments multiples. L'originalité de cette thèse est d'appliquer ce concept de controverse à l'activité d'élevage prise dans sa globalité.

Le second corpus de travaux sociologiques exposé ici présente donc le champ de la sociologie des controverses. Les auteurs fondateurs de la discipline (dont Bruno Latour, Michel Callon, Madeleine Akrich), dont les apports ont été complétés ultérieurement (dont Cyril Lemieux, Francis Chateauraynaud, Ulrich Beck), montrent que le caractère public d'une controverse en fait un processus très particulier, par rapport à d'autres types de négociation ou de débats ayant lieu dans des sphères privées. En tant que juge et potentiellement partie, tout l'enjeu pour les acteurs de la controverse est de tenter de rallier le public à leur cause. Pour cela, ils exercent différents types de rapports de force, au sein desquels la diffusion de leurs arguments, leur gestion de l'affectivité et leur degré de confiance seront déterminants. La controverse sur l'élevage, dans une société où les institutions ne sont plus attributives de sens commun et dans laquelle émerge une multitude de sens concurrents, traduit l'absence de consensus au sein de la société sur le sens de l'élevage et la manière dont peut être pratiquée cette activité (notamment en ce qui concerne les animaux). Son enjeu est l'établissement d'un nouveau sens partagé pour l'élevage.

Chapitre 1. Analyse d'une controverse systémique

Nous venons de voir, dans le chapitre précédent, que les débats autour de l'élevage peuvent être considérés comme une controverse. Ils mêlent en effet des incertitudes, différents types de connaissances et des savoirs pratiques, à des stratégies divergentes d'acteurs qui cherchent à faire prévaloir leur vision du monde sur celui des autres face à un public-juge.

Toutefois, en raison de sa complexité résultant de ses multiples échelles d'expression, de la diversité des acteurs concernés, de l'hétérogénéité des incertitudes qui la structure, il apparaît que la controverse autour de l'élevage nécessite de mettre en place un modèle d'analyse spécifique. Partant de ce constat, l'objectif de ce chapitre est de construire cette modélisation en mobilisant une approche systémique permettant de rendre compte de sa complexité. Nous présenterons ainsi, dans un premier temps, la théorie des systèmes et la manière de l'appliquer à la controverse autour de l'élevage. Cette modélisation s'appuie sur le croisement des outils de la systémique, de la sociologie des controverses et de la sociologie pragmatique.

Nous présenterons, dans un second temps, les techniques d'enquêtes mobilisées pour recueillir des données complètes et variées permettant l'analyse de la controverse autour de l'élevage. Après avoir discuté de la pertinence des approches qualitatives pour la collecte des données, nous présenterons les techniques utilisées : l'entretien semi-directif, le focus-group, l'observation participante et l'enquête socio-historique. Nous présenterons ensuite les techniques quantitatives utilisées pour compléter nos données et nos résultats.

1. La controverse sur l'élevage analysée comme un système

A. La complexité de la controverse autour de l'élevage

i. Singularité et complexité de la controverse autour de l'élevage

Le sujet de notre étude, l'élevage, en fait une controverse particulière. Nous ne sommes pas, ici, face à une innovation sociotechnique à proprement parler comme il en est question dans certains textes fondateurs de la sociologie des controverses (Akrich, Callon et Latour, 1988), ni face à un débat sur les connaissances scientifiques (Callon, 1986; Latour, 1989). L'élevage est loin d'être une innovation – son apparition remonte à la Préhistoire et son développement au Néolithique – et, même si l'on choisit de ne s'intéresser qu'à l'élevage dans les formes qu'il prend à l'époque contemporaine, ce n'est pas non plus un simple objet. Nous nous intéressons ici à une activité professionnelle, économique et culturelle conduite par des principes moraux, faisant intervenir une diversité d'objets (outils, machines, infrastructures,...) manipulés par des humains pour l'élevage des animaux, complétés par une multitude de pratiques et d'actions immatérielles. Les enjeux de ce débat ne s'inscrivent pas uniquement dans la sphère scientifique : l'élevage interroge aussi bien les rapports entre les humains et les animaux, l'aménagement du territoire, la dimension culturelle et patrimoniale de l'alimentation, etc.

Finalement, appliquée à l'élevage, la définition de la controverse énoncée précédemment permet d'identifier non pas un, mais trois types de controverses formés par des arguments, des acteurs, des publics particuliers :

- des controverses cristallisées autour de situations précises (publication de nouveaux résultats scientifiques, réflexions sur la réglementation agricole, agenda politique, etc.). Leurs enjeux sont délimités dans le temps, et correspondent à un changement social concret dû à une prise de décision politique, à un changement de pratique, ou encore à la stabilisation d'une connaissance. Ces controverses sont de nature variable : les publics, arguments et rapports de force entre acteurs sont différents d'une controverse

cristallisée à l'autre. Nous évoquerons ce type de controverse en tant que controverses « cristallisées », controverses « situées » ou controverses « singulières » ;

- des controverses localisées organisées autour d'un projet d'élevage d'agrandissement ou d'installation. Elles concernent donc exclusivement des débats inscrits dans un territoire et impliquent la communauté locale sur le développement de l'agriculture à l'échelle du territoire. Les controverses localisées sont donc une forme particulière de controverse cristallisée structurée autour d'un territoire. Comme on l'a vu, au travers de ces conflits opposant généralement un ou des éleveurs à d'autres acteurs locaux (riverains, élus, voisins,...), des incertitudes quant à l'impact de l'élevage sur les territoires sont exprimées et des questions d'attribution locale de la confiance entrent en jeu. Nous ferons référence à ce type de controverse en tant que controverses « localisées » ;
- une controverse générale, indépendante de toute situation ou territoire particulier, sur l'élevage en général, qui se déploie principalement sur la scène médiatique et où les rapports de force s'expriment plutôt à travers les inégalités de ressources entre les acteurs pour l'accès à ces médias. L'enjeu de cette controverse s'inscrit dans une temporalité longue beaucoup moins évidente à définir, puisque qu'il porte globalement sur l'avenir de l'élevage, sur la forme future qu'il prendra et le sens commun que la société lui attribuera. Nous évoquerons cette controverse en tant que controverse « globale » ou « controverse systémique ».

Toutes ces controverses ne sont pas indépendantes les unes des autres et semblent même s'imbriquer les unes dans les autres. Il apparaît toutefois difficile, du moins à première lecture, d'établir des relations hiérarchiques ou temporelles entre les différentes controverses autour de l'élevage : quel sujet est apparu avant l'autre ?, quelle controverse englobe l'autre ?, etc. On a, en somme, des controverses dans la controverse (Prochasson, 2007) qui forment un tout organisé et dont les liens suggèrent davantage des formes de réciprocité et de rétroaction que de véritables causalités temporelles ou hiérarchiques (Figure 4).

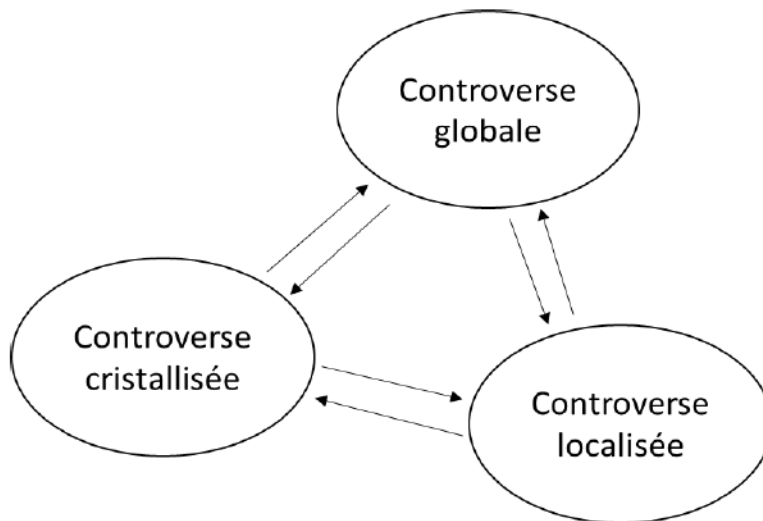


Figure 4 : Les différents niveaux de la controverse autour de l'élevage en interaction

C'est cette particularité, de l'enchâssement des différents niveaux de controverse et des boucles de rétroaction, qui nous a conduits à analyser la controverse autour de l'élevage comme un système.

ii. Définition d'un système

L'analyse systémique se caractérise par une prise en compte de la globalité d'un objet, d'un ensemble d'objets ou d'une situation, en privilégiant l'observation des dynamiques et des fonctionnalités de l'ensemble à celle de ses différentes parties prises indépendamment (Durand, 2013). Le concept de système est utilisé dans de très nombreuses disciplines, à la fois des sciences de la vie (système solaire, écosystème, organisme vivant, etc.) et des sciences humaines et sociales (système économique, organisation sociale, etc.), pour étudier des objets dits « complexes ». Edgar Morin (2007 : 5) définit un système comme « une relation entre des parties qui peuvent être très différentes les unes des autres et qui constituent un tout à la fois organisé, organisant et organisateur ». Il décrit la structure d'un système comme composée de quatre types de constituants :

- Des *éléments* constitutifs plus ou moins homogènes (par exemple, tous les éléments internes d'une cellule : noyau, mitochondries, etc.) ;
- Des *relations* entre les différents éléments, qui assurent la cohérence, l'organisation et la complexité du système. Ces relations forment des réseaux, et correspondent à des échanges (ou flux) d'informations, de matériaux ou d'énergie (par exemple des échanges d'ions ou d'acides aminés au sein de la cellule) ;

- Des *réservoirs* dans lesquels sont stockés l'information, les matériaux ou l'énergie, et qui correspondent aux ressources du système (par exemple le noyau de la cellule contenant l'information génétique) ;
- Une *frontière* entre l'ensemble des constituants du système et leur environnement. Elle est plus ou moins fixe et perméable, *i.e.* évolutive et permettant (dans le cas de systèmes ouverts) ou non (pour les systèmes fermés) les échanges avec l'environnement (par exemple la membrane cellulaire).

Selon Edgar Morin (Morin, 1977; Morin, 2007), l'une des caractéristiques principales d'un système est d'être dynamique. Les flux (d'information, de matériaux ou d'énergie) relient les éléments du système ou l'environnement du système à ses éléments. Des boucles de rétroaction qui permettent à des centres de décision de gérer ces flux pour ajuster le fonctionnement du système et assurer son autorégulation. Bernard Walliser (1977) précise cette définition en y intégrant les notions de sous-systèmes (un système est constitué de sous-systèmes qui assurent la cohérence et l'autonomie de l'ensemble) et de permanence (le système subit des modifications dans le temps mais s'y adapte et persiste).

Selon Jacques Monod (1970) certaines propriétés du système résultent du fonctionnement global de l'ensemble et de la mise en relation des parties, et n'existent pas lorsque l'on considère ces parties isolément les unes des autres. Edgar Morin (2007 : 5) résume cette caractéristique d'émergence propre à tout système : « le tout est plus que la somme des parties ». Il ajoute que « le tout est aussi moins que la somme des parties », c'est-à-dire que certaines qualités des constituants sont inhibées par leur mise en relation avec les autres. Émergence et inhibition sont donc des propriétés inhérentes à l'organisation du système. « L'organisation considérée comme l'agencement de relations entre éléments produit une unité complexe ou système, dotée de qualités inconnues au niveau de ses éléments. Elle assure une solidarité relative à ces liaisons, donc une certaine pérennité au système, en dépit de perturbations. En d'autres termes, l'organisation transforme, produit, relie, maintient le système » (Lugan, 2009 : 46). Edgar Morin (2007) attribue également au système le principe hologrammatique (ou d'« implication mutuelle tout-partie »), selon lequel non seulement la partie est dans le tout, mais le tout se trouve également dans la partie : les différentes parties du système intègrent les propriétés de l'ensemble (par exemple, chaque cellule de l'organisme contient la totalité de l'information génétique nécessaire pour l'ensemble).

Selon Edgar Morin (2007), tout système est complexe par nature. Il attribue la percée du terme de « complexité » à l'Institut de Santa Fe qui l'emploie, à partir des années 1980, pour désigner des systèmes caractérisés par de très nombreuses interactions et à l'intérieur desquels ont lieu des processus difficiles à prédire et à contrôler. Par ailleurs, Jean-William Lapierre (1973) définit un processus comme un changement dans le temps (d'information, de matière ou d'énergie), et un système comme une mise en relation de différents processus.

Nous retiendrons donc de ces différentes approches qu'un système est constitué de différents éléments qui échangent les uns avec les autres, éléments pouvant prendre des formes variées y compris celles de processus ou de sous-systèmes, et dont la mise en relation et l'organisation fait émerger des propriétés que n'ont pas ces éléments pris indépendamment (dont celle d'autorégulation). Qu'en est-il lorsque l'on applique cette définition à une controverse ?

iii. Application de la notion de système à la controverse sur l'élevage

Après cette présentation théorique des constituants et du fonctionnement d'un système, il s'agit maintenant d'en tester son application pour rendre compte de la controverse autour de l'élevage.

L'analyse systémique permet de considérer la controverse comme constituée de multiples éléments (qui restent à identifier), en lien les uns avec les autres, et de nombreux sous-systèmes (qui correspondraient à des controverses singulières ou cristallisées). La conception systémique aide finalement à tenir compte de la complexité de la controverse en suggérant qu'elle est constituée d'éléments hétérogènes mais en interrelation, assurant une certaine cohérence et autonomie à l'ensemble (la controverse), et qui correspondent à des échanges d'informations, de matériaux ou d'énergie. La notion d'élément permet également de s'affranchir d'une identification précise systématique des constituants de la controverse : elle implique de considérer les différents types d'éléments de la même manière (on peut penser qu'ils jouent chacun des rôles différents, mais également qu'ils jouent un rôle similaire lorsqu'on les considère comme un tout).

La mise en relation de réseaux d'éléments hétérogènes, sur laquelle se fonde l'analyse systémique, évoque celle de « forum hybride » développée par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001), en y ajoutant une dimension d'emboîtement et de

rétroaction grâce aux sous-systèmes : le système de la controverse sur l'élevage est constitué de multiples réseaux de nature différente, dont des réseaux de « sous-controverses », qui interagissent. La complexité est intégrée à l'analyse à travers le traitement particulier des relations causales. Le système suggère notamment que les différents événements ou situations de la controverse sont l'effet de causes multiples intervenant à différentes échelles d'espace et de temps, ce qui aide également à tenir compte de son caractère dynamique lié à la notion de processus. Les principes d'émergence et d'inhibition énoncent quant à eux que, de l'organisation des différents éléments de la controverse, résultent des propriétés qui sont propres à la controverse globale, mais également que cette dernière influence le développement et les évolutions des sous-systèmes (correspondant ici aux controverses cristallisées ou situées).

C'est précisément pour rendre compte de ces propriétés d'émergence et d'inhibition que l'analyse systémique se montre particulièrement pertinente pour décrire la controverse autour de l'élevage. Les définitions du système présentées précédemment montrent finalement que ce modèle d'analyse aide à répondre à la principale difficulté posée par la controverse sur l'élevage, à savoir qu'elle semble constituée de multiples débats singuliers, territorialisés ou non, situés ou non, formant une supra-controverse remettant en cause l'élevage dans sa globalité. Le principe hologrammatique permet de s'affranchir des questionnements hiérarchiques que pose cette organisation : le concept de système suggère que les liens entre controverse globale et controverses cristallisées sont réciproques et que, si l'une englobe les autres, les controverses cristallisées contiennent également des propriétés ou éléments de la controverse globale ou, pour aller plus loin, la controverse globale est également contenue dans les controverses cristallisées.

Il s'avère, enfin, que le concept de système est fréquemment utilisé en agronomie, notamment pour qualifier les systèmes agricoles (intensif, extensif, etc.) ou bien pour traiter de sujets environnementaux (écosystème par exemple). L'utiliser pour analyser la controverse autour de l'élevage prend donc tout son sens, ce concept étant de plus particulièrement bien adapté pour analyser des sujets interdisciplinaires (et notamment mariant les disciplines de sciences sociales et de sciences naturelles).

B. Trois approches croisées pour analyser la controverse

i. Méthode d'analyse d'un système

Analyser une controverse en la considérant comme un système suggère de considérer à la fois les différents éléments qui la constituent (et qui s'organisent en réseaux), et la controverse dans sa globalité : « on est donc amené à faire un va-et-vient en boucle pour réunir la connaissance du tout et celle des parties » (Morin, 2007 : 4). Il s'agit donc, dans la construction de notre modèle d'analyse, de tenir compte à la fois de la supra-controverse et des controverses cristallisées ou localisées (qui correspondent aux sous-systèmes). Dans chaque cas, l'analyse devra conduire à l'identification des différents éléments des controverses, qui constituent les parties du système : quelle est leur nature ?, comment interagissent-ils entre eux, c'est-à-dire comment forment-ils des réseaux ?, et comment les différents réseaux interagissent-ils entre eux ? L'analyse systémique suppose une attention toute particulière portée aux relations entre ces éléments : là encore, il s'agira d'identifier leur nature et leur dynamique (comment se créent-elles et comment sont-elles régulées ?).

Le croisement des définitions de la controverse et de celles du système permet d'émettre des hypothèses quant à ces premières questions. Nous pouvons considérer que les éléments de la controverse « globale » sont les acteurs, les incertitudes et le public, c'est-à-dire les trois composantes structurant les définitions de la controverse, leur mise en relation formant les différents réseaux du forum hybride. Ces relations prennent effectivement la forme d'échange d'informations (qui correspondent, dans une controverse, aux arguments par exemple), de matériaux (qui peuvent prendre la forme de financements) et d'énergie (il peut s'agir ici de moyens humains). Les sous-systèmes, comme on l'a vu, sont les controverses cristallisées autour de situations, de territoires ou d'évènements particuliers. L'environnement correspond au contexte de la controverse, et la frontière est ce qui distingue la controverse sur l'élevage de cet environnement. Il s'agit, avant l'analyse, de construire précisément cette frontière pour délimiter notre champ d'étude, et ensuite d'en analyser la perméabilité afin de déterminer si la controverse autour de l'élevage est un système fermé, ce qui impliquerait que les enjeux qu'elle soulève ne concernent que l'activité d'élevage, ou bien un système ouvert, et dans ce cas les enjeux de la controverse sur l'élevage sont plus larges que l'activité en elle-même. Les différents constituants du système sont récapitulés dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Constituants du système appliqués à la controverse sur l'élevage

Constituants du système	Dans une controverse
Éléments	Acteurs, incertitudes, publics
Relations entre les éléments	Financements, arguments, alliances entre acteurs, etc...
Sous-systèmes	Controverses cristallisées ou localisées
Réservoirs	Sources d'arguments, de financement,...
Environnement	Contexte social, économique,...
Frontière	Les débats qui concernent l'élevage

De façon plus concrète, le positionnement des constituants du système les uns par rapport aux autres peuvent être formalisés par le schéma suivant (Figure 5) :

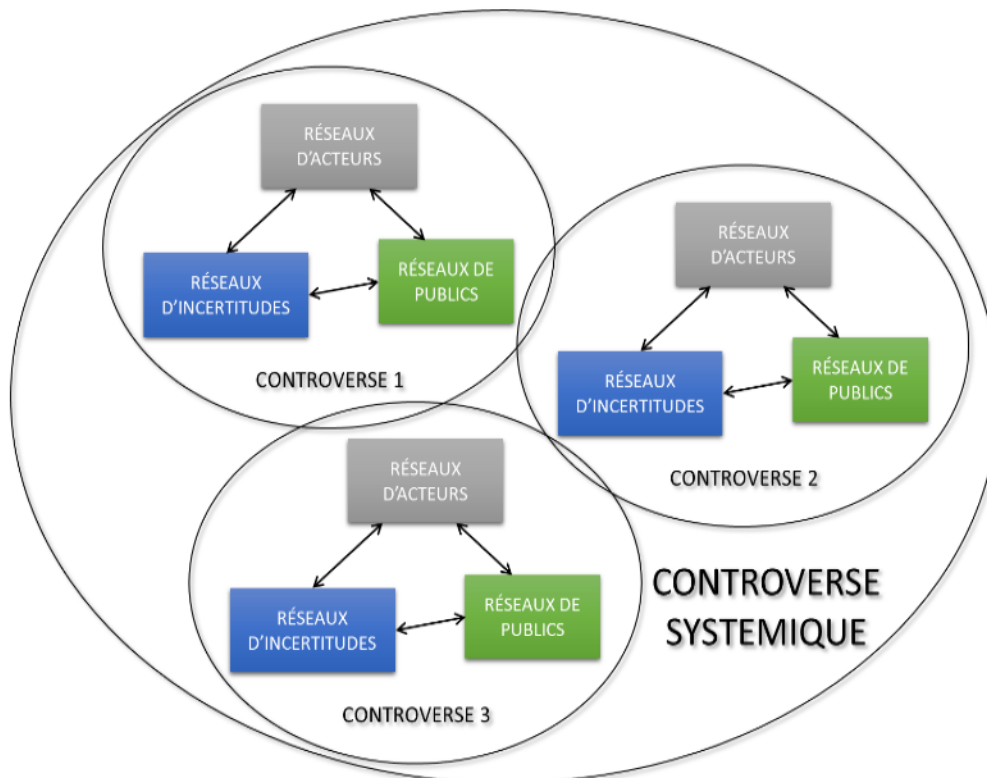


Figure 5 : La controverse vue comme une mise en relation de controverses cristallisées

Outre l'identification de ces différents éléments, pour Edgar Morin (*Ibid.*) la compréhension de l'organisation fondamentale de tout système suppose d'en étudier à la fois l'ordre (lois, stabilités, régularités), et le désordre (dispersions, collisions, irrégularités). Dans

notre cas, il semble plus facile d'appréhender les situations de désordre : on peut considérer que ces situations s'apparentent aux épreuves de Francis Chateauraynaud (1998), et qui correspondent aux prises de décisions, changements de pratiques, ou tout évènement bouleversant la structure de la controverse. Par extension, les situations d'ordre sont tous les moments où la controverse perdure mais où aucune épreuve ne vient perturber son déroulement et son organisation (ce qui correspond donc aux périodes entre les épreuves). Cela implique, pour l'analyse de la controverse sur l'élevage, une vision diachronique, afin de percevoir le déroulement de ce processus, les moments de stabilité ou d'irrégularité, et également les mécanismes de rétroaction et d'autorégulation assurant la persistance de la controverse.

Finalement, l'approche systémique de la controverse fournit des clés méthodologiques pour décrire finement sa structure et son organisation ; description qui s'avère indispensable à la compréhension du processus, mais insuffisante pour analyser les transformations de normes sociales à l'œuvre.

ii. Analyse des discours et des rapports de force

La théorie de l'acteur-réseau, portée à l'origine par Michel Callon (1986), Bruno Latour (1989) et Madeleine Akrich (Akrich, Callon et Latour, 1988) fournit une grille de lecture pour analyser les discours des différents protagonistes impliqués dans les débats et les rapports de force en jeu. Ces analyses révèlent non seulement les représentations des différents acteurs (et donc, dans notre cas, les visions particulières de l'élevage), mais aussi les mécanismes conduisant à l'émergence d'une mobilisation, qui correspond à la cristallisation des revendications autour d'une situation bien précise (revendications sur l'élevage pour notre part).

Michel Callon (1986) énonce trois principes fondamentaux à respecter lors de ces analyses :

- *Le principe d'agnosticisme* : l'observateur de la controverse doit être impartial vis-à-vis des arguments utilisés par les protagonistes de la controverse, et il ne doit pas censurer les acteurs quand ils parlent d'eux-mêmes ou de leur environnement. En d'autres termes, l'observateur ne doit privilégier aucun point de vue et doit s'abstenir de juger la façon dont les acteurs analysent la société qui les entoure.

- *Le principe de symétrie généralisée* : l'observateur doit traduire les différents points de vue dans les mêmes termes, et en particulier ne pas dévaloriser les arguments « non scientifiques » en gardant le même registre pour faire état des aspects techniques et des aspects sociaux de la controverse. « Symétriser signifie réhabiliter les perdants de l'histoire contre les vainqueurs qui font passer les petits comme sans raison, comme irrationnels et déraisonnables » (Pestre, 2007 : 39). Appliquer ce principe de symétrie, dans le sens de David Bloor (1983) permet en effet de se prémunir contre le risque de considérer comme anecdotiques ou confus des arguments ou décisions qui pourraient finalement s'avérer cruciaux dans l'évolution du conflit (Akrich et al., 1988).
- *Le principe de libre association* : l'observateur ne doit faire aucune distinction à priori entre les faits de Nature et les faits de Société, et doit s'en remettre au point de vue des acteurs pour comprendre comment ils définissent leur environnement (naturel et social).

Cyril Lemieux (2007) met en garde contre deux dangers se présentant lorsque l'on tente de comprendre une controverse. Le premier est le réductionnisme stratégique, où l'accent de l'analyse est mis sur les rapports de force entre les acteurs et leurs calculs coûts-avantages, qui néglige la spécificité triadique du conflit (c'est-à-dire les stratégies de séduction du public utilisées). Le second est le réductionnisme argumentatif, où l'accent est mis sur l'argumentation des acteurs (cohérence du discours, non contradiction, universalité,...) et les mécanismes de fourniture de preuves rationnelles, qui néglige les rapports de force entre acteurs (domination, crainte, et défense d'intérêts locaux). Deux méthodes permettent selon lui d'éviter de tomber dans ces écueils lorsque l'on souhaite analyser une controverse. La première consiste à accéder à des scènes du conflit ayant des publicités différentes : l'attitude des acteurs est en effet différente selon qu'ils se trouvent en discussion privée ou devant le public. Cette méthode permet d'appréhender les censures et les tensions, et d'analyser plus finement les rapports entre acteurs. La seconde consiste à chercher ce qui empêche la controverse de se déployer pleinement au niveau argumentatif, c'est-à-dire comment certains rapports de force limitent les acteurs dans leur possibilité d'argumenter librement et rationnellement.

Il convient enfin, lors de l'analyse d'une controverse, d'étudier les dynamiques de publicisation et de confinement de la controverse (*Ibid.*). Ces dynamiques, résultant du principe de triadisme, correspondent aux stratégies par lesquelles certains acteurs tentent de rendre le débat visible au public ou, au contraire, de le contenir au sein d'un groupe d'acteur « officiel »,

représenté par des acteurs se positionnant comme légitimes à débattre (Collins et Pinch, 1979). Selon Cyril Lemieux (2007), en effet, certains acteurs, par prudence, sentiment élitaire, ou volonté de contrôle, pratiquent la rétention d'informations, l'euphémisation des problèmes, la dissimulation tandis que d'autres, par conviction, sentiment d'injustice, ou idéal de partage du savoir, cherchent à divulguer, simplifier, provoquer, ou dénoncer publiquement. Analyser ces comportements renseigne sur les stratégies de mobilisation des acteurs et sur les rapports de force qu'ils entretiennent.

En considérant que tout acteur s'exprime, dans les débats sur l'élevage, de façon rationnelle, analyser la controverse autour de l'élevage revient à objectiver les opinions des différents acteurs et les relations qu'ils entretiennent. Pour cela, les analyses de discours énoncés dans différentes situations et l'observation des rapports de force sont à mettre à profit. Les méthodes de la sociologie des controverses aident, en effet, à compléter que la simple description du système : le recueil de la variété des univers cognitifs conjointement à celui des rapports de force qui relient les acteurs permet d'analyser les processus de négociation en jeu pour la construction de mondes communs.

iii. Analyse pragmatique de la controverse

Nous inscrivons notre analyse dans les méthodes de la sociologie pragmatique qui invite, entre autre, à concentrer l'analyse sur des situations de « tensions », que l'on peut relier aux concepts d'« épreuve » en sociologie des controverses ou de « désordre » en sociologie des systèmes (Barthe et al., 2013).

Ces situations de tensions sont particulièrement intéressantes pour l'analyse car celles-ci laissent à voir d'une part les opérations d'ajustement et de coordination des tâches entre acteurs (qui s'apparentent à des modes de rétroaction du système) et d'autre part les émotions qu'elles suscitent (et qui contribuent à l'émergence d'une mobilisation). Ces situations renseignent donc sur le type de monde ou de « cité » dans lequel les acteurs s'incluent (Cefaï, 2009; Boltanski et Thévenot, 1991). Luc Boltanski (1990) précise toutefois que ces tensions ne sont pas des ruptures mais des transformations progressives s'opérant au sein de processus continus, ce qui s'applique bien aux notions de controverse et de système caractérisées par une idée de permanence et de stabilité malgré les épreuves. Nous apporterons donc une attention particulière aux situations de tensions dans la controverse sur l'élevage, qui

correspondent à des évènements de reconfiguration de l'organisation de la controverse (sous l'effet par exemple d'une prise de décision ou d'une action particulière d'un acteur). Pour Francis Chateauraynaud (1998 : 106), « on cherche moins à modéliser l'épreuve pour elle-même qu'à repérer les façons dont les protagonistes produisent de la durée en puisant dans des séries d'épreuves passées et en organisant les épreuves futures ».

Pour cela, le sociologue conseille de s'intéresser aux témoignages des acteurs et en particulier à la trame narrative qu'ils élaborent pour relater de leurs expériences vécues, et dans laquelle ils identifient leurs ennemis et leurs alliés, construisent des relations de cause à effet pour expliquer les évènements, identifient des éléments perturbateurs déterminants dans le déroulement de la situation, etc. (Chateauraynaud, 2004). Ces trames narratives traduisent leur manière de percevoir le monde, les situations, et leur inscription au sein du processus de la controverse (le rôle qu'ils pensent jouer et leur vision du temps). « Une des questions primordiales devient en effet : quel est le temps que se donnent les acteurs ? Pour y répondre, on étudie les formes d'expression qu'ils utilisent pour caractériser les processus de transformation, insérer des événements dans des séries, produire des bifurcations, clore des séries ou en ouvrir de nouvelles » (Chateauraynaud, 1998 : 105). Ainsi, selon le théorème de Thomas, étant donné que la manière dont les individus perçoivent et définissent les situations influence leur manière d'agir, il s'agit de privilégier l'analyse de la perception de la situation par les acteurs à celle de la « réalité » de cette situation. Selon Daniel Cefaï (2009 : 262), « en recourant aux vertus antiques du courage (*virtù*), de l'intelligence située (*metis*) et de la prudence pratique (*phronesis*), ceux qui portent et supportent l'action collective peuvent saisir leur chance, infléchir le destin en bonne ou mauvaise fortune, déceler dans l'existant l'horizon du possible, tout en sachant qu'ils n'anticiperont jamais tout à fait les effets de ce qu'ils entreprennent ». L'analyse du vocabulaire employé, des arguments avancés et l'observation des comportements renseigne aussi sur les émotions suscitées par l'engagement dans la controverse qui, quant à elles, apportent un éclairage complémentaire sur la vision du monde des acteurs (Quéré, 2012).

L'approche pragmatique invite finalement à comprendre les manières de voir le monde des différents protagonistes de la controverse, qui renseignent sur les alliances possibles et les rapports de force potentiels. Dans l'analyse de la controverse autour de l'élevage, il s'agit donc

de percevoir la variabilité des façons de penser l'activité à partir des discours et arguments des différents acteurs et de leur mise en tension.

C. La controverse systémique

i. Délimitation de l'objet d'étude et de l'analyse

Comme nous l'avons vu précédemment, tout système est séparé de son environnement par une frontière. Pour délimiter notre objet et avant d'en commencer l'analyse, nous devons donc construire cette frontière qui nous permettra de préciser ce qui est inclus et ce qui est exclu de notre étude. Cette construction s'effectue donc à priori, et sera éventuellement amenée à être reprecisée au cours de l'analyse si on le juge pertinent (c'est-à-dire à étendre notre analyse à certains éléments qui s'avèreraient déterminants dans le processus de la controverse ou au contraire à la restreindre).

Est placé à l'intérieur de la frontière tout ce qui concerne l'élevage en tant qu'activité agricole produisant des animaux destinés, directement (animaux produisant de la viande) ou indirectement (animaux produisant du lait et des œufs), à l'alimentation des humains. En France, cela correspond aux élevages de vaches allaitantes et laitières, de volailles de chair ou de ponte, de porcs, de lapins, de chèvres, de moutons, de chevaux. D'autres types d'élevages moins communs sur le territoire national, comme ceux d'autruches, de gibier ou de kangourou par exemple, y sont inclus. L'ensemble des acteurs travaillant ou intervenant, directement ou indirectement, auprès de tous ces animaux font partie du système. Les élevages d'insectes (abeilles, vers et criquets destinés à la consommation humaine) et d'espèces aquatiques (poissons, coquillages, crustacés,...), bien que concernant des animaux ou des produits destinés à l'alimentation humaine et sujets à controverses eux-aussi, mettent en œuvre des pratiques et des acteurs très spécifiques, ce qui rend leur inclusion à l'intérieur de la frontière du système non pertinente à priori. Les élevages d'animaux non destinés à l'alimentation humaine, et notamment les élevages d'animaux de compagnie, sont également exclus de la frontière de la controverse parce qu'ils excluent les dimensions alimentaires et de mise à mort de l'animal qui nous semblent fondamentales dans cette controverse.

Afin de délimiter l'objet d'analyse et pour refléter au mieux la manière dont la controverse apparaît à priori, le travail est centré sur les trois filières les plus importantes en

termes de cheptels à l'échelle nationale, à savoir les filières bovines (laitière et allaitante), porcines et avicoles (volailles de chair et ponte). Bien qu'elles aient été moins analysées que les trois filières citées précédemment, notamment car les acteurs qui les représentent en France sont moins nombreux, nous évoquons ponctuellement les filières ovines, caprines et cunicoles. L'objet d'étude est également limité à la controverse autour de l'élevage en France, les controverses qui existent dans d'autres pays d'Europe et du Monde ne sont pas traitées. Cette frontière permet de centrer l'analyse sur les systèmes d'élevage français, qui sont assez spécifiques dans leur organisation et leurs pratiques. A l'intérieur de cette frontière, tous les types d'élevage (animaux élevés) et tous les systèmes de production (intensif, sous signe officiel de qualité, plein air ou non, etc.) sont pris en compte de manière indifférenciée, sauf lorsqu'une distinction apparaît pertinente à réaliser d'après les données recueillies. En outre, la controverse autour de la période *d'élevage* des animaux, c'est-à-dire toute la période au cours de laquelle les animaux sont à la ferme est incluse à l'étude. Sont donc exclus de notre analyse tous les épisodes de la vie des animaux en dehors de la ferme : en particulier, le transport et l'abattage des animaux. L'abattage, plus spécifiquement, est un sujet dont l'analyse représente un objet d'étude en soi qui nous éloigne d'une réflexion centrée sur les pratiques en élevage. Les aspects nutritionnels de la consommation de produits animaux, enfin, sont également peu abordés car ils ne sont pas en lien direct avec les pratiques d'élevage mais concernent plutôt les produits¹⁶.

Une fois cette frontière délimitée, la collecte des données doit permettre de répondre à ce triple objectif :

1. Décrire la controverse autour de l'élevage en identifiant ses différents éléments, à savoir les incertitudes autour desquelles elle se structure, les différentes parties prenantes impliquées, leurs points de vue et leurs relations, et les publics visés par les actions des parties prenantes¹⁷ ;
2. Saisir le processus de cristallisation des controverses autour de situations ponctuelles et concrètes (qui forme des sous-systèmes), et qui entraîne un changement social ;

¹⁶ La frontière étant mouvante, les controverses dans d'autres pays d'Europe, ainsi que les questions du transport et de l'abattage des animaux et des aspects nutritionnels seront abordées lorsque cela paraîtra pertinent pour l'analyse.

¹⁷ Nous identifions donc, d'après les définitions de la controverse exposées en Chapitre 1, deux types d'acteurs impliqués dans la controverse : les parties prenantes, qui sont les acteurs qui donnent leur point de vue et cherchent à faire correspondre les normes avec leur vision du monde, et les publics qui observent les actions des parties prenantes et jugent les affrontements.

3. Mettre en lumière le fonctionnement du système, c'est-à-dire les liens entre les différents éléments qui le composent, notamment entre le système global (supra-controverse) et les sous-systèmes (controverse cristallisées), et les mécanismes d'autorégulation qui assurent sa dynamique et sa persistance.

Ces objectifs, ainsi que les travaux théoriques en sociologie des controverses et des systèmes, mettent en lumière deux impératifs à respecter dans la construction du modèle d'analyse. Premièrement, l'analyse doit s'intéresser aux différents types de controverse (cristallisées, localisées ou générale) pour comprendre le mécanisme de cristallisation et la dynamique générale du système. Deuxièmement, la dimension spatiotemporelle doit également être prise en compte pour analyser son impact sur le déroulement de la controverse : les données collectées doivent donc faire état du processus sur le long terme et à différentes échelles spatiales.

ii. La controverse globale autour de l'élevage

Le premier niveau d'étude de la controverse autour de l'élevage se centre sur l'analyse de la controverse déterritorialisée et non située, qui correspond au système global : en font partie toutes les remises en question de l'activité d'élevage qui ont lieu très régulièrement dans la sphère médiatique et qui entretiennent un contexte général de critique envers l'élevage. Ce niveau d'analyse s'intéresse notamment à la mobilisation des associations demandant des changements de pratiques en élevage (voire un arrêt de l'activité), à la façon dont elles portent ces thèmes controversés dans les médias, et à la manière dont les acteurs de l'élevage réagissent face à ces attaques. Des types d'élevage variés sont interrogés par l'analyse afin de dégager éventuellement des traitements différenciés dans la controverse selon les animaux élevés ou les systèmes mis en œuvre.

Cette analyse consiste, dans un premier temps, à identifier les parties prenantes de la controverse puis à recueillir leurs arguments et positions vis-à-vis de l'élevage. Ces informations permettent de comprendre la configuration des réseaux d'acteurs en présence par l'identification des jeux d'alliance et des oppositions, ou en d'autres termes de dessiner la forme du forum hybride. La confrontation des arguments des uns et des autres sert à identifier les incertitudes entourant l'élevage, qui correspondent aux points sur lesquels il n'existe pas de consensus. Ces informations éclairent également les processus d'attribution de la

confiance : entre les connaissances d'experts, de scientifiques, ou d'usagers, comment les parties prenantes de la controverse sélectionnent-elles leurs preuves ? L'analyse des émotions exprimées par les différents acteurs renseigne, de plus, sur leurs valeurs, sur leurs cités de justification et sur leurs manières de voir l'élevage et le monde.

Ces argumentaires ont été recueillis au sein de forums officiels, c'est-à-dire lorsqu'ils ont été énoncés en public et en réponse à ceux de leurs adversaires, mais également au sein de forums informels lorsque la censure imposée par le regard du public et des adversaires était inexistante et donc lorsque les points de vue pouvait être exprimés avec moins de retenue. La comparaison de ces deux types de discours renseigne sur les enjeux de traduction des argumentaires par les porte-paroles et, en particulier, sur les désajustements entre les revendications qu'ils portent et celle de leurs militants. Cette comparaison donne également des indications sur les manières par lesquelles les acteurs adaptent leur discours face à celui de leurs adversaires, sur les concessions qu'ils s'accordent mutuellement et au contraire sur les points de blocage, et elle permet finalement d'observer le processus de négociation dans la construction d'un nouveau sens partagé pour l'élevage.

Le public de la controverse autour de l'élevage constitue également un élément du système, et doit donc être identifié et analysé. Les points de vue de ce public sur l'élevage, c'est-à-dire l'« audience » de la controverse, ont été recueillis pour analyser la manière dont la controverse percole dans les différents groupes sociaux, depuis les parties-prenantes (par l'expression et la diffusion de leurs arguments) vers le public. Ces résultats renseignent sur les arguments les plus intégrés et partagés par l'audience de la controverse, et sur les possibilités d'engagement du public pour défendre l'une ou l'autre cause. Cette prise en compte du public et de la manière dont il émet son jugement permet d'analyser les mécanismes de transformations des normes sociales.

Il s'agit ensuite d'identifier les stratégies de mobilisation du public mises en œuvre par les différentes parties prenantes, et qui correspondent aux relations entre deux éléments du système que sont le public et les parties prenantes. L'analyse de ces stratégies renseigne sur les méthodes que les parties prenantes jugent les plus efficaces pour atteindre le public, et également sur les cibles qu'elles privilégient pour faire avancer leur position dans la controverse. Les méthodes d'accès aux médias, relais des argumentaires vers le public, sont également étudiées. Cette analyse questionne le rôle particulier que jouent ces médias dans le

processus de la controverse : sont-ils de simples relais des arguments neutres, objectifs et impartiaux ? Comme on l'a vu précédemment, leur rôle au sein des controverses n'est généralement pas aussi déterminé : il s'agit plutôt de décrire la manière dont les médias traitent de la controverse autour de l'élevage pour comprendre le rôle ambigu qu'ils y jouent.

Enfin, pour observer le processus de la controverse qui se déroule sur le long terme et les évolutions de son organisation, une analyse diachronique de la controverse autour de l'élevage a été conduite. Les mécanismes de naissance de la controverse sur l'élevage (pour étayer en particulier le lien entre la controverse et l'émergence d'un modèle intensif de production), mais également son évolution, les différentes étapes de son développement (correspondent-elles aux différentes étapes du développement du mode d'élevage intensif ?), et la forme qu'a prise cette mobilisation aujourd'hui ont été étudiés. Cette analyse sociohistorique permet de comprendre la dynamique de l'argumentation, c'est-à-dire non seulement le contenu même des arguments retenus et leur évolution, mais aussi les mécanismes d'attribution de la confiance envers des acteurs et des contenus cognitifs particuliers.

iii. Les controverses cristallisées

Pour comprendre la manière dont s'organisent le système et ses sous-systèmes, l'analyse porte également sur des situations autour desquelles la controverse s'est cristallisée. L'objectif de cette partie du travail est d'avoir un regard sur le processus de cristallisation, sur la dynamique des sous-systèmes (son organisation avant et après la situation en question), et d'évaluer les conséquences des transformations opérées au sein de ces sous-systèmes sur l'organisation de la controverse générale.

Les situations sélectionnées pour l'analyse varient selon les incertitudes en jeu, les parties-prenantes impliquées et le public ciblé. Les cas choisis sont donc des événements au cours desquels un ou plusieurs changements évidents ont eu lieu, qui s'inscrivent dans différentes sphères sociales (scientifique, politique, etc.), et qui font intervenir des acteurs accessibles pour être rencontrés. Trois événements, correspondant à des controverses cristallisées et qui ont été évoqués par les parties prenantes de la controverse globale lors du recueil de données, ont été retenus :

- La modification du statut de l'animal dans le Code civil en 2015 : associations militantes et acteurs agricoles ont cherché à convaincre des publics variés (députés, citoyens, consommateurs,...) de la nécessité ou non de modifier le Code civil français pour qu'il reconnaisse clairement le caractère sensible des animaux. La proposition de loi a été déposée en 2014 puis adoptée par l'Assemblée Nationale en 2015 à l'issue de nombreux débats (dans les sphères médiatiques et politiques principalement) ;
- La décision prise par l'enseigne de grande distribution Monoprix de ne plus commercialiser d'œufs issus d'élevages en cage en 2013 : cette décision a été prise suite à la mobilisation de plusieurs associations de protection animale, et en particulier de l'association L214, à l'issue d'une campagne de mobilisation de trois ans. Cette prise de position de l'enseigne Monoprix a été la première d'une série de réactions du même type chez d'autres distributeurs, qui a abouti à la diminution de l'offre commerciale en œufs produits en cage ;
- La publication en 2006 du rapport *Livestock's Long Shadow* par la FAO, qui pointe notamment l'impact de l'élevage de ruminants sur le climat : ce document a eu un retentissement médiatique considérable et international, en tant que reconnaissance par une instance inter-gouvernementale des externalités négatives de l'élevage. Il a été, depuis sa publication, contesté, modifié, réévalué. Mais les résultats de sa première version sont toujours très fréquemment utilisés comme arguments par les parties prenantes.

Dans chaque cas, il s'agit, comme pour la controverse générale, d'identifier les différents éléments du système (parties-prenantes, publics et incertitudes), ainsi que les relations qu'ils entretiennent.

iv. Les controverses localisées

Les mobilisations collectives autour de l'élevage sont également analysées à un niveau local pour comprendre la manière dont la controverse générale influence les relations sociales locales autour des exploitations d'élevage, et réciproquement. Ces controverses localisées se distinguent des précédentes en ce qu'elles se cristallisent autour d'une exploitation en particulier et interroge donc des relations sociales inscrites dans le territoire.

Ce niveau d'analyse correspond aux mouvements d'opposition pouvant naître, localement, contre des projets d'élevage particuliers (installation ou aménagement d'une exploitation), et qui font naître des controverses localisées. Il s'agit d'analyser la controverse à cette échelle locale en identifiant les éléments principaux (parties prenantes, incertitudes et publics) et les facteurs influençant la cristallisation de la contestation. Les deux niveaux d'analyse de la controverse, locale et globale, sont mis en relation à partir de l'analyse des arguments des parties prenantes locales. Il est notamment étudié comment leurs argumentaires mobilisent les deux niveaux de la controverse à travers une appropriation et une transformation des registres de l'argumentation du niveau déterritorialisé à un niveau local.

Cette façon d'aborder la controverse autour de l'élevage doit permettre de percevoir les impacts à moyen et long terme que ces processus sociaux peuvent avoir sur le développement et les modalités des activités d'élevage. Comme l'ont montré Marie-Laurence Grannec et al. (2017), les mobilisations collectives sur l'élevage ne portent pas sur les mêmes thèmes et n'ont pas les mêmes enjeux selon les filières animales. L'analyse porte donc sur une étude multi-filière des conflits locaux autour d'exploitations d'élevage. La comparaison des analyses par filière permet d'appréhender la vision différenciée que s'en font les acteurs, et de mettre en lumière des spécificités ou similarités dans la façon dont elles sont considérées à l'échelle locale.

Les cas d'étude ont été choisis en région Bretagne, en raison de l'importance économique des trois filières d'élevage (porcs, bovins, volailles), de la forte densité d'animaux sur le territoire et du contexte géographique et environnemental particulier (zone littorale à fort patrimoine touristique et fragilisée par la pollution des cours d'eau). Les cas de conflits ont été sélectionnés selon les critères apparus les plus discriminants lors de enquêtes menées par Marie-Laurence Grannec et al. (*Ibid.*) :

- leur lien avec un projet d'élevage (extension, installation,...) ;
- le mode de production des exploitations concernées allant du système bio à des systèmes plus conventionnels ;
- l'implication d'acteurs locaux parmi les opposants ;
- leur proximité temporelle pour que les acteurs aient encore une mémoire relativement précise du déroulement des faits ;

- leur caractère achevé, pour ne pas risquer d'influencer leur déroulement.

L'identification des cas s'est appuyée sur l'avis d'experts locaux : conseillers de Chambres d'Agriculture, d'interprofessions, ou ingénieurs d'Institut Techniques Agricoles. Finalement, le déroulement de 4 projets ayant déclenché un conflit a été analysé : trois cas en filière bovine et un cas en production de volailles de chair¹⁸. Un cas d'agrandissement d'exploitation en production de volaille de chair n'ayant pas entraîné de mobilisation locale a également été analysé¹⁹.

2. Collecte de données quantitatives et qualitatives

Suite à la définition des objectifs de la thèse et du modèle d'analyse, l'enquête de terrain doit permettre de collecter différents types de données pour :

- Identifier les parties prenantes de la controverse (à tous les niveaux et échelles considérés), leurs portes paroles, et leur organisation ;
- Recueillir les différents argumentaires et les discours portés à la fois officiellement et de manière informelle ;
- Formaliser le point de vue du public sur l'élevage ;
- Décrire les actions de mobilisation des parties-prenantes ;
- Observer le traitement de la controverse par les médias ;
- Retracer l'évolution de la controverse (à tous les niveaux et échelles considérés).

¹⁸ Aucun cas de conflit n'a été étudié en production porcine, car des travaux récents ont déjà analysé les mobilisations locales contre des élevages porcins en Bretagne (Grannec, Ramonet et Selmi, 2013). Les résultats de ces travaux, suivant une méthodologie similaire à la présente étude (qui a d'ailleurs été suivie par Marie-Laurence Grannec), ont pu être comparés aux nôtres.

¹⁹ Deux études ont été conduites en parallèle, par des étudiantes-ingénieures agronomes en spécialité Productions Animales à Agrocampus Ouest, dans deux autres régions contrastées en termes de contextes environnementaux, culturels et agricoles pour évaluer l'impact de ces critères sur les relations locales entre éleveurs et riverains : l'Auvergne (zones de montagne, importance de l'élevage bovin du point de vue économique, social et pour l'entretien des paysages) et le Centre-Val De Loire (proche de Paris, zones céréalières, élevage en recul). Finalement, le déroulement de 12 projets ayant déclenché un conflit a été analysé : deux cas porcins et deux cas bovins en Auvergne, et deux cas porcins et deux cas avicoles en région Centre-Val de Loire. Une description plus précise des cas est présentée en Annexe 2.

Cette diversité de données à recueillir implique de mobiliser des techniques d'enquêtes variées, et de « bricoler » leurs résultats entre eux pour en extraire les réponses aux questions posées par l'enquête (Becker, 2002). Des outils qualitatifs sont utilisés pour recueillir les discours et les attitudes des acteurs (entretiens semi-directifs, observation participante et focus-groups), des outils quantitatifs permettent d'évaluer l'impact de la controverse auprès de groupes d'acteurs nombreux (population générale et médias) et les analyses de corpus de documents (travaux de recherche sociologiques et historiques, documents de communication d'acteurs, etc.) renseignent sur l'évolution de la controverse et son organisation actuelle (Figure 6).



Figure 6 : Organisation du recueil de données et techniques d'enquêtes

A. Techniques d'enquête qualitatives

i. L'entretien semi-directif

L'entretien semi-directif est un outil de recueil de données qualitatives, qui laisse à la personne enquêtée la liberté d'organiser son discours comme elle le souhaite, en réponse à des questions ouvertes posées par l'enquêteur (Kaufmann, 1996). Elle vise à explorer la diversité de points de vue et d'attitudes des individus vis-à-vis d'un sujet donné. Dans le cadre d'une enquête qualitative, l'objectif n'est pas de trouver la proportion d'individus qui ont adopté un type de comportement particulier (ce qui est le cas dans une enquête quantitative), mais de saisir l'étendue de la variabilité des comportements des individus.

L'objectif de l'entretien semi-directif est de collecter des informations adaptées aux questions posées par l'enquête, grâce à l'interaction entre la personne enquêtée et celle qui conduit l'enquête. Dans le cas de recherche exploratoires, comme la nôtre, l'entretien semi-directif est particulièrement bien adapté car il permet de recueillir des informations nombreuses et variées sans pour autant que l'enquêteur ne connaisse, à priori, la nature même

des informations qu'il recherche. En cadrant trop strictement l'entretien, comme dans un entretien directif, le risque est de recueillir en premier lieu des informations qui reflètent les questions que l'enquêteur se pose, alors que l'objectif est de percevoir l'univers cognitif des personnes interrogées. La difficulté de l'entretien semi-directif, pour l'enquêteur, est donc de construire une relation de compréhension ou d'empathie avec l'interlocuteur pour lui permettre d'élaborer librement son discours. La réussite d'un entretien semi-directif dépend de la capacité des deux protagonistes à s'extraire de toute relation hiérarchisée pour que l'enquêté puisse prendre en main l'entretien (Dubar et Demazière, 1997). L'enquêteur dispose toutefois d'une série de questions ouvertes, construites au préalable selon les informations que l'enquête doit fournir, qui vont guider et faciliter le discours de la personne enquêtée.

Dans notre étude, quatre phases d'entretiens ont été conduites :

- La première phase d'entretiens exploratoires a été réalisée en 2014 auprès d'acteurs de la recherche et du développement dans le secteur de l'élevage, choisis en raison de leur connaissance de la thématique et de leur intérêt pour le sujet. Ces entretiens avaient pour but à la fois de recueillir la vision qu'avaient ces acteurs des critiques adressées à l'élevage, mais également de les amener à nommer les principales parties prenantes de la controverse (individus ou organismes). Ces acteurs, impliqués dans le milieu de l'élevage tout en ayant un statut de scientifique, ont donné leur vision globale de la controverse sans posture militante à défendre. Cette phase d'entretiens a permis d'identifier d'autres acteurs auprès de qui réaliser la deuxième phase d'entretiens.
- La deuxième phase d'entretien, réalisée en 2015 et 2016, avait pour objectif de recueillir le discours des parties prenantes de la controverse pour disposer des informations listées précédemment, nécessaires à l'analyse de la controverse globale. Là encore, les personnes enquêtées ont systématiquement été invitées à identifier les acteurs qu'ils considéraient être parties prenantes de la controverse, ce qui nous a non seulement renseigné sur leur manière de percevoir la situation et les agencements d'acteurs, mais également d'enrichir notre échantillon chemin faisant, jusqu'à avoir rencontré les principaux acteurs s'exprimant sur l'élevage.
- Une troisième phase d'entretiens, réalisée en 2015, s'est concentrée sur les acteurs des cas de conflits locaux présentés précédemment. Une fois les cas de conflits identifiés, les individus à rencontrer ont été choisis à l'aide de documents d'enquête publique,

d'articles issus de la presse quotidienne régionale ou d'après les propos des premières personnes rencontrées (généralement les éleveurs et les maires). Pour chaque cas étudié, plusieurs types d'acteurs locaux ont été rencontrés afin de confronter et de croiser différents points de vue sur la situation : les éleveurs concernés, les opposants principaux au projet, d'éventuels défenseurs du projet et des personnes « témoins » (n'ayant pas pris position mais ayant tout de même une connaissance de la situation). En moyenne, 4 ou 5 personnes ont été rencontrées pour chaque cas de conflit, voire davantage si la complexité du conflit le nécessitait.

- Enfin, la quatrième phase d'entretiens, réalisée en 2016 et 2017, a concerné les acteurs des controverses cristallisées présentées plus haut, avec les mêmes objectifs et la même méthode d'échantillonnage que pour les autres phases : tout d'abord des entretiens exploratoires auprès de personnes-ressources ayant une bonne connaissance de la situation, et choisies grâce à la presse ou à dires d'experts, puis construction de l'échantillon selon les identifications réalisées en entretien.

En tout, nous avons rencontrés 66 acteurs issus de différentes arènes sociales, dont les statuts sont détaillés dans le Tableau 2²⁰ :

²⁰ Il est difficile d'attribuer un nombre précis d'entretiens à chaque phase de terrain car beaucoup d'entretiens ont fourni des renseignements utiles à la fois pour l'analyse de la controverse « supra » et pour les controverses cristallisées ou localisées.

Tableau 2 : Acteurs rencontrés en entretien semi-directif

Secteur d'activité	Statut	Nombre de personnes interrogées
Filières d'élevage ²¹	Eleveurs	10
	Elus de fédérations	4
	Chargés de mission de fédérations	4
	Chargés de mission d'Interprofessions	10
Associations	Chargés de mission du secteur agricole d'associations environnementales	6
	Chargés de mission du secteur agricole d'associations de protection animale	6
	Présidents d'association de protection animale	1
	Chargés de mission du secteur agricole d'associations de consommateurs	1
	Bénévoles d'associations de riverains	2
Médias	Journalistes	1
	Documentaristes	1
Recherche et développement	Chercheurs académiques	3
	Ingénieurs d'Instituts techniques	4
	Chargés de mission du secteur agricole d'agences intergouvernementales	1
	Conseillers de Chambre d'Agriculture	3
Secteur privé	Chefs du secteur « Qualité » ou « Filières amont » d'enseigne de la distribution	1
	Chefs du secteur « Qualité » ou « Filières amont » d'enseigne de la restauration	1
	Directeurs de coopérative	1
	Directeurs d'atelier de transformation	1
Politique	Conseillers municipaux	2
	Maires	2
	Députés	1

Lors d'entretiens semi-directifs individuels ou en petits groupes de 2 ou 3, les acteurs agricoles et associatifs ont été invités à décrire les sujets qu'ils considèrent faire débat sur l'élevage en France, à donner leur point de vue sur ces sujets et à exprimer leurs attentes pour l'avenir des élevages. L'objectif des entretiens auprès de journalistes était de comprendre les motivations de leur travail sur ces questions et de préciser les messages qu'ils cherchent à communiquer au grand public. Les acteurs du secteur privé ont été interrogés sur leur

²¹ En production de bovins laitiers et allaitants, porcs, volailles de chair et de ponte, et caprins.

perception des attentes des consommateurs sur les productions animales et sur l'éventuelle adaptation de leur stratégie en réponse à ces attentes. Les acteurs du secteur de la recherche et du développement ont été rencontrés lors de l'enquête exploratoire ou bien sur les controverses cristallisées. L'objectif de ces entretiens, comme évoqué précédemment, étaient de recueillir le point de vue d'acteurs concernés par l'élevage (car travaillant dans le domaine), mais non militants. L'objectif des entretiens auprès des acteurs politiques, enfin, étaient de percevoir la vision de l'élevage de représentants élus et la manière dont cette vision influence leurs décisions. Différents guides d'entretiens ont été élaborés selon les catégories d'acteurs interrogés, afin que les questions posées soient les plus pertinentes possibles en fonction de leur lien professionnel à l'élevage²².

Les propos recueillis ont ensuite été intégralement retranscrits et analysés. Pour cela, une grille de dépouillement a été utilisée pour classer les informations de chaque entretien et appréhender la diversité des points de vue concernant les thématiques abordées. Une typologie des personnes enquêtées regroupées selon leurs discours a ainsi été construite. Les discours dépouillés ont dans un premier temps été analysés transversalement (par thème), puis par une approche typologique en regroupant les discours laissant transparaître des univers de pensée proches. Les types de vocabulaire employés ont également été pris en compte dans l'analyse, de même que l'expression d'émotions ou de registres de justification particuliers.

Les principales filières animales sont couvertes par le champ des entretiens. Par contre, le nombre d'entretiens réalisés d'acteurs du secteur agricole est plus important que celui des autres secteurs d'activité, et en particulier de celui des associations, ce qui contrarie le principe de symétrie généralisée énoncé par Michel Callon (1986). L'explication à cela est que le nombre d'associations qui militent pour une transformation de l'élevage est bien moindre que celui des organismes qui défendent l'élevage ou travaillent à son développement. Toutefois, au regard du nombre d'interlocuteurs contactés au départ pour un entretien (20), le taux d'acceptation est grand. Cela témoigne de leur implication dans les réflexions sur l'élevage, de leur ouverture au dialogue, et peut-être aussi d'une volonté de communiquer leurs arguments²³. En revanche, sur cinq journalistes contactés, seuls deux se sont montrés intéressés par l'entretien, les autres journalistes n'ayant pas donné suite. L'un travaille en presse écrite et est spécialisé sur les

²² Le guide d'entretien pour les acteurs du monde de l'élevage est présenté en Annexe 3.

²³ A noter l'exception des associations de consommateurs, dont une seule personne sur quatre contactées a accepté l'entretien. Deux ont décliné la proposition car ne travaillant pas sur le sujet ; une autre n'ayant pas répondu.

questions d'environnement, l'autre a réalisé un documentaire sur les questions d'élevage. Les journalistes rencontrés ne sont pas spécialisés sur l'élevage, mais s'intéressent plus généralement aux modes de consommation et à l'alimentation ; l'élevage est pour eux un sujet parmi d'autres dans la grande thématique de l'agriculture. De même, sur neuf personnes contactées dans le secteur privé, seuls quatre ont répondu favorablement à notre sollicitation. Ils travaillent sur les démarches qualité ou sont en charge de l'amont des filières ; ces personnes sont donc, par leur profession, susceptibles d'être intéressées par les remises en question de l'élevage²⁴.

L'analyse de l'ensemble de ces entretiens permet d'identifier les incertitudes des acteurs de la controverse autour de l'élevage, renseigne sur leurs modes d'action, sur les réseaux d'acteurs et sur les rapports de force en jeu²⁵. La limite des données recueillies par entretiens semi-directifs est qu'elles ne permettent pas d'observer les processus d'adaptation des parties-prenantes de la controverse en présence des autres acteurs. De plus, elles ne permettent pas d'évaluer la manière dont les modes de pensée des parties prenantes sont partagées dans la population.

ii. Les focus-groups

Les focus-groups sont une technique d'enquête qui permet de recueillir le point de vue d'un groupe de discutants. Les échanges sont animés par l'enquêteur, dont le rôle est de guider, relancer et faciliter le dialogue entre les participants. Il veille également à ce que chacun puisse s'exprimer et que le mode de pensée d'un ou de quelques participants ne s'impose pas comme une norme de groupe. Les participants, novices ou non sur la thématique discutée, sont invités à échanger entre eux sur la manière dont ils perçoivent le problème posé. Cette technique permet d'observer, en direct, la manière dont les discours s'influencent mutuellement. Les échanges entre les différents participants montrent les nuances pouvant exister dans les représentations. Les compromis qui sont faits et les points de blocage renseignent sur la manière dont se négocie la construction d'une vision partagée.

²⁴ Il est difficile, à ce stade, de statuer sur les raisons de cette faible participation des associations de consommateurs, des journalistes et des acteurs du secteur privé : manque d'intérêt des médias pour ces questions ou bien indisponibilité des personnes ?

²⁵ Voir Chapitres 4 et 5.

Dans notre enquête, trois focus-groups d'une dizaine de participants (éleveurs et citoyens consommateurs de produits animaux) ont été réalisés en 2017. L'objectif de ces groupes était de mettre en discussion éleveurs et citoyens, d'une part pour améliorer notre compréhension de la variété des points de vue sur l'élevage, d'autre part pour observer comment la mise en discussion de ces deux types d'acteurs influençait le point de vue des uns et des autres.

Chaque groupe a réuni 5 ou 6 citoyens et 3 ou 4 éleveurs. Ils ont eu lieu dans trois villes différentes, afin d'avoir une variété de profils de participants et de percevoir d'éventuelles différences de perception de l'élevage selon le territoire :

- Dans une région où l'élevage est très présent, à Rennes, pour avoir des participants potentiellement plus familiers avec l'activité et en particulier avec l'élevage intensif ;
- Dans une région très urbanisée, à Paris, pour avoir des participants potentiellement très étrangers au monde agricole et n'ayant de connaissance sur l'élevage que par l'intermédiaire des médias ;
- Dans une région d'élevage « typique »²⁶, à Lyon, pour avoir des participants urbains mais potentiellement attachés à une image gastronomique ou de terroir de l'élevage de leur région.

Les éleveurs ont été choisis par l'intermédiaire de structures de conseil agricole locales, en fonction des caractéristiques de leur élevage (pour avoir une diversité de filières et de systèmes de production), et également en fonction de leur tempérament pédagogique et de leur volonté de se confronter au point de vue de consommateurs. Les participants ont été sélectionnés par une entreprise spécialisée dans l'organisation d'enquêtes de ce type, à laquelle nous avons fourni les critères de sélection suivants :

- Sexes, catégories socioprofessionnelles et composition familiales variées ;
- Consommateurs de produits animaux (viande, produits laitiers et œufs)
- Ages variés pour Rennes et Paris ; moins de 35 ans pour Lyon (dans le but d'observer d'éventuel effets de l'âge sur la perception de l'élevage).

Nous avons fait le choix de ne sélectionner que des personnes consommatrices de produits animaux afin de ne pas avoir de participants végétariens ou végétariens dans les groupes.

²⁶ De montagne, Sous Signe Officiel de Qualité ou jouissant d'une image de « terroir ».

Nous avons fait l'hypothèse, pour justifier ce choix, que ce type de point de vue sur l'élevage pouvait d'une part constituer une difficulté au recrutement d'éleveurs (potentiellement intimidés ou hostiles face à ces individus), et d'autre part influencer fortement les échanges du fait de leur point de vue radical sur la question.

Les séances, d'une durée de deux heures chacune et animées par nos soins, ont été structurées en trois parties. Tout d'abord, les participants (citoyens comme éleveurs) ont été invités à choisir des photographies au sein de trois corpus d'une trentaine de photos représentant des situations communes en élevage : un pool de photo montrant des animaux en extérieur, un autre montrant des animaux en bâtiment, et un dernier montrant des interventions humaines pratiquées sur les animaux²⁷. Les participants ont été invités à choisir les photographies qui leur convenaient le mieux ou au contraire celles qu'ils appréciaient le moins, et de justifier leur choix, ce qui a servi de base de discussion. Cette manière de présenter trois corpus de photographies permettait de forcer les participants à choisir des situations ne correspondant pas forcément à leur idéal en élevage : le risque, en mélangeant les photographies, était de n'obtenir que des photos d'élevage en plein air dans la catégorie des photographies appréciées, et au contraire des photographies d'élevage en cage dans le groupes des photographies les moins aimées. La séparation des groupes de photographies a permis d'observer davantage de nuances dans l'expression des points de vue. La deuxième phase d'échange se centrait autour de la description faite, par les éleveurs, de leur exploitation. Cette phase avait pour objectif de susciter les questions des citoyens autour de situations d'élevage précises et concrétisées par la présence de l'éleveur. Enfin, pour la dernière phase de la séance et à l'issue des discussions précédentes, les participants ont été invités à donner quelques attentes fortes qu'ils avaient pour l'élevage de demain. La mise en discussion de ces attentes a permis d'identifier les messages principaux que les participants tiraient des différents échanges.

Ces échanges ont été filmés et partiellement retranscrits. L'analyse a été réalisée selon les différentes phases : comparaison des photographies choisies et des discussions les accompagnant, questions les plus fréquemment posées lors de la présentation des

²⁷ Les photographies ont été fournies par des organismes d'élevage, et ont donc été validées par la profession comme étant représentatives de l'élevage français. Nous avons également, de notre côté, veillé à ce qu'elles ne montrent pas de situations trop édulcorées. Les photos les plus discutées par les participants sont présentées en Annexe 5.

exploitations et évolution des arguments des uns et des autres au cours des échanges, idées fortes retenues à l'issue de la séance.

Les débats interactifs suscités par la confrontation d'acteurs d'expériences variées ont renseigné sur la diversité des points de vue sur l'élevage, sur les incertitudes des citoyens entourant l'élevage, sur l'émotion que certaines pratiques déclenchent chez eux, et sur les possibilités de rassurance de la parole des éleveurs²⁸. Toutefois la méthode des focus-groups ne permet pas d'évaluer la représentativité de ces points de vue dans la société globale. De plus, le fait d'avoir réalisé les groupes uniquement dans des zones urbaines laissent les points de vue des habitants de zones rurales dans l'ombre. En outre, il est possible que les citoyens aient quelque peu censuré ou nuancé leur point de vue sur l'élevage pour ne pas déclencher de tensions ou de conflit avec les éleveurs présents.

iii. L'observation participante

L'ensemble de la recherche s'est effectué dans une posture d'observation participante, impliquée de fait par le cadre administratif de la thèse. En effet, ce dernier est celui d'un financement CIFRE, c'est-à-dire d'un partenariat entre recherche académique et secteur privé. Dans ce type de thèse, le doctorant partage son temps entre l'entreprise qui pose le problème auquel il doit répondre, et le laboratoire qui lui permet de bénéficier des apports scientifiques de la recherche académique. Dans notre cas, le partenaire privé est constitué par les trois Instituts Techniques Agricoles (ITA) des filières animales : Institut de l'Elevage pour les ruminants, Ifip-institut du porc pour les porcs et Itavi pour les volailles.

L'inscription au sein de ces structures a permis une immersion complète dans le secteur de l'élevage. Outre la participation à de nombreux évènements publics sur l'élevage (colloques, salons, journées techniques,...), elle a grandement facilité l'accès aux discussions informelles dont Cyril Lemieux (2007) conseille l'analyse. En comparant l'ensemble des différents discours des acteurs de l'élevage, il a été possible de déduire certains rapports de force entre les parties-prenantes (à travers les censures effectuées lors du discours public ou, plus facilement encore, lors de discussions effectuées dans des cercles de confiance entre acteurs). Cette immersion a également facilité l'accès à des documents produits par les organismes au service des filières animales (documents de communication à destination du public voire même documents

²⁸ Voir Chapitre 4 et 6.

confidentiels), de même qu'aux témoignages d'acteurs de l'élevage. Ces derniers, en effet auraient pu se montrer méfiants face au sujet traité, l'analyse de la controverse autour de l'élevage pouvant être perçue, de leur point de vue comme une énième publication dont l'objectif est de remettre en question la légitimité de l'activité et de vanter les mérites d'un régime non carné. L'inscription de la thèse au sein des ITA a eu pour effet de rassurer les interlocuteurs, en particulier au moment du contact pour la demande d'un entretien, sur les objectifs de la thèse.

Cette posture introduit toutefois, de fait, un déséquilibre dans la quantité de données collectées auprès des autres acteurs de la controverse, et notamment du côté des associations. L'inscription dans un laboratoire de sciences humaines et sociales a néanmoins rassuré les interlocuteurs lors de la phase d'entretiens, qui eux aussi se méfiaient d'une tentative d'instrumentalisation de leurs propos par les filières d'élevage. L'accès aux discussions informelles, toutefois, n'a pas pu être réalisé comme il l'a été pour les acteurs de l'élevage.

iv. L'approche socio-historique

Afin de suivre l'évolution de la controverse, nous avons réalisé une analyse socio-historique des relations entre élevage et société depuis le XIX^{ème} siècle.

Ce point de départ aurait pu être tout autre – les préoccupations autour de la mise à mort des animaux, par exemple, sont déjà présentes dans les textes de philosophes de la Grèce Antique. Pythagore, par exemple, refusait de consommer des animaux au nom de la métempsychose, la transmigration des âmes dans d'autres corps humains, animaux ou végétaux. Ce type de prise de distance avec l'alimentation carnée ne fait tout de fois pas complètement écho à la controverse autour de l'élevage telle qu'on l'entend dans notre recherche : la remise en question de l'activité, de ses pratiques et de ses impacts n'est pas prédominante dans ces conceptions philosophiques. Pour circonscrire notre analyse sur la période la plus pertinente à nos yeux, nous avons choisi de le faire débiter au moment de la mise en place des premières lois de protection animale, qui coïncide avec un siècle de bouleversement des modes de production agricoles (arrivée de la mécanisation, création de la zootechnie,...)²⁹. Il nous est apparu, au cours de nos recherches, que ces grandes

²⁹ Voir Chapitre 3.

transformations dans la manière de considérer l'animal et de l'élever marquent, au XIX^{ème} siècle, les prémices de la controverse autour de l'élevage telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Cette analyse dialogique a été appréhendée au moyen d'une revue bibliographique en histoire, en sociologie rurale et en agronomie. Les recherches de textes se sont concentrées sur ceux traitant de trois thématiques : l'histoire de l'élevage, l'histoire des relations entre humains et animaux, et l'histoire des conceptions de la Nature par la société en France. Ces trois thématiques se sont définies d'elles-mêmes au fur-et-à-mesure des lectures, car permettant de distinguer les grandes tendances qui aident à comprendre les fondements de la controverse autour de l'élevage. Nous nous sommes également concentrés, dans l'analyse, sur les périodes de « tensions », comme préconisé par Francis Chateauraynaud (1998), où des transformations ont lieu au sein de ces trois thématiques. Cela nous a conduits à distinguer trois époques-clés dans l'histoire de la controverse autour de l'élevage : la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle et la naissance de l'agronomie et de la zootechnie, la deuxième moitié du XX^{ème} siècle et la diffusion du modèle agricole productiviste, et la fin du XX^{ème} siècle et la diffusion publique des incertitudes autour de l'élevage.

Cette méthodologie a également été mise en œuvre dans l'analyse des cas de conflits locaux³⁰ et des controverses situées³¹. Dans ces cas, ce sont surtout les témoignages des acteurs rencontrés en entretiens semi-directifs qui ont servi de base de données, complétés par l'analyse de corpus de documents divers (compte-rendu de réunions, articles de presse, publicités, rapports, etc.).

B. Techniques d'enquête quantitatives

i. Le questionnaire

Les approches qualitatives présentées précédemment ont l'avantage de fournir des corpus de témoignages détaillés, dans lesquels les personnes interrogées exposent leur manière de considérer l'élevage de façon approfondie. Toutefois, ce type d'approche ne permet de recueillir le point de vue que d'un échantillon restreint (notamment car les techniques qualitatives sont assez chronophages). En outre, si l'approche qualitative permet

³⁰ Voir Chapitre 6.

³¹ Voir Chapitre 7.

d'appréhender la variété des points de vue sur l'élevage, elle ne permet pas d'en évaluer la représentation au sein de la population. Pour compléter nos résultats qualitatifs en recueillant des informations sur les perceptions de l'élevage par la société et les quantifier, nous avons donc conduit une enquête quantitative par questionnaire fermé et diffusé à grande échelle³².

Le questionnaire a été diffusé en 2016 auprès d'un panel de citoyens français, pour quantifier leurs opinions sur un certain nombre de pratiques contraignantes pour les animaux, et les objectifs qu'ils assignent à l'élevage et aux filières françaises. Il a été administré par l'Ifop sur internet auprès d'un panel de 2 000 citoyens représentatifs de la population française (représentativité assurée par la méthode des quotas), de 18 ans et plus. Ce genre d'enquête présente, en effet, l'avantage d'apporter un lot important de réponses et ainsi de pouvoir prétendre à une représentativité statistique. Le questionnaire doit toutefois être particulièrement bien construit, afin d'éviter que les réponses du type « Ne sait pas » soient majoritaires. Nous nous sommes donc appuyés, pour son élaboration, sur les apports des enquêtes qualitatives réalisées au préalable. Nous avons également posé des questions d'ordre social ou démographie (âge, sexe, type d'environnement de résidence, habitudes de consommation,...). Grâce aux informations recueillies, des typologies de citoyens ont pu être dressées selon la manière dont les citoyens ont répondu aux questions.

Les tris à plat et analyses croisées de segments de la population ont d'abord permis de comprendre les points de vue des citoyens et de repérer les segments de population caractérisés selon leurs réponses. Ensuite, une première typologie a été construite, via une analyse des correspondances multiples (ACM) suivie d'une classification ascendante hiérarchique (CAH). La classification proposée a distingué sept types différents, qui ont ensuite été affinés par croisement avec les approches qualitatives réalisées auparavant. Finalement, cinq types contrastés ont été conservés, par regroupement de certains d'entre eux qui nous sont apparus similaires d'après les résultats de l'enquête qualitative. Ces cinq types nous ont aidés à construire des « archétypes », correspondant à des individus fictifs caractéristiques de la catégorie : nous avons construit, en d'autres termes, les cinq parangons de notre typologie. Les types ont ensuite été précisés par la construction d'une typologie par agrégation autour de chaque parangon, selon la méthode de Christophe Perrot et Etienne Landais (1993)³³ : tous

³² Le questionnaire est présenté en Annexe 4.

³³ Les traitements statistiques des données brutes ont été réalisés avec l'appui de statisticiens de l'Institut de l'Élevage (tris à plat, ACM, CAH puis agrégation).

les individus ont été classés selon leur ressemblance plus ou moins forte avec les archétypes prédéfinis, selon les réponses qu'ils ont donné aux questions. Nous avons considéré qu'un individu correspondait « fortement » à un archétype, et donc pouvait entrer dans cette catégorie de la typologie, s'il avait au moins 80% de critères ressemblant à l'archétype. Par cette méthode, seulement 10% de l'échantillon ne peuvent être affiliés à aucun type³⁴.

Toutes les analyses tiennent compte de la pondération des individus permettant de rendre les résultats obtenus représentatifs de la population française. On peut ainsi comprendre l'importance relative des différents points de vue au sein de la société, ainsi que l'influence de certains paramètres (tels que l'âge ou le sexe) sur la vision que portent les citoyens sur l'élevage. Toutefois, ce type d'enquête réalisé par internet présente le biais du média utilisé : nous n'avons recueilli le point de vue que des personnes connectées. De plus, la méthode employée par l'institut de sondage permet aux répondants de choisir les enquêtes auxquelles ils souhaitent répondre : nous avons donc vraisemblablement une surreprésentation des personnes intéressées par le sujet de l'élevage dans nos résultats (et donc une sous-représentation du groupe des « Sans avis »).

ii. L'analyse scientométrique

Pour analyser le traitement de la controverse par les médias et le monde scientifique, nous avons mis à contribution une méthode de quantification des publications, la scientométrie, sur des corpus d'articles scientifiques et de presse. Là encore, cette méthode présente l'avantage de pouvoir traiter un très grand nombre de données.

Reprenant à son compte l'apport des outils de traitement quantitatif permis par les développements informatiques, la scientométrie est, au départ, une branche de la sociologie des sciences mobilisant l'analyse bibliométrique, les méthodes de co-citation et tout élément de mesure de la production scientifique, dans le but de caractériser la science et ses évolutions, les disciplines et leur déploiement, ou encore sa manière de traiter d'un sujet en particulier (Callon, Courtial et Penan, 1993). Utilisée sur des corpus plus variés, cette technique vise à représenter visuellement les interconnexions existant entre différents éléments d'un corpus de données écrites (articles scientifiques, textes de lois, articles de journaux, rapports, etc.). Elle permet, en quelques sortes, de mettre en lumière des réseaux ; selon les objectifs de

³⁴ Voir Chapitre 6.

l'opérateur et du corpus dont il dispose, ces derniers peuvent être des réseaux d'auteurs, des réseaux thématiques ou encore des réseaux institutionnels.

Dans notre étude, l'analyse scientométrique a un double objectif. Il s'agit, d'une part, de mettre en lumière les thématiques considérées par la science et la presse écrite lorsqu'elles traitent de l'élevage, grâce à une analyse des termes employés. En d'autres termes, avec quoi est généralement associé l'élevage dans ces textes, et sous quel angle est-il évoqué ? Ces traitements visent à confirmer ou non la présence des thématiques de débats identifiées par l'analyse qualitative dans les articles sur l'élevage (par exemple, la présence fréquente des termes pollution, ou bien-être animal). D'autre part, cette analyse vise également à compléter l'identification des réseaux d'acteurs, au sein de ces sphères sociales, qui travaillent sur l'élevage. Dans la littérature scientifique, ces relations correspondent aux auteurs et aux citations ; dans la presse écrite, elles correspondent aux acteurs évoqués dans les articles. Par exemple, les réseaux de concepts obtenus à partir des corpus sur les différents types d'animaux informent sur la manière dont les chercheurs les caractérisent et les perçoivent, et sur la dynamique de production des connaissances scientifiques sur les animaux d'élevage.

Avant tout traitement statistique, la première étape de ce travail consiste à constituer un corpus d'article. Pour cela, nous avons utilisé la base Web of Science, pour le corpus scientifique, en raison de son adéquation aux compétences du logiciel de traitement Cortext utilisé par ailleurs pour le traitement statistique, et également car les données téléchargeables y sont plus nombreuses et plus structurées que dans d'autres bases (Tancoigne et al., 2014). Pour le corpus de presse, la base de données Europresse a été sélectionnée car, contrairement à la base Factiva, elle référence les articles du journal *Le Monde*. Pour constituer un corpus pertinent, une attention particulière doit être portée à la définition des mots-clés utilisés pour interroger les bases de données. Il faut bien sûr s'assurer de la concordance des traductions (les bases de données sont en anglais et compilent une très grande majorité d'articles anglophones), et sélectionner les termes qui n'ont pas (ou peu) d'homographes afin de ne pas parasiter les groupes d'articles recueillis. Les formules de recherche par filière, comprenant les mots-clés utilisés, sont présentées en Annexe 7. Afin de limiter le volume total d'article (pour qu'il soit empiriquement traitable) mais également parce que cette période reflète des éléments marquants de l'actualité de l'élevage, le choix a été fait de ne cibler que les articles scientifiques dont l'institution d'au moins un des contributeurs était française, et ceci pour la

période 1960-2015³⁵. Cette période permet, en effet, de suivre l'évolution de la controverse sur le long terme, à partir de la diffusion du modèle agricole productiviste aujourd'hui particulièrement questionné. Pour le corpus médiatique, nous avons centré l'étude sur les six principaux quotidiens français en termes de nombre de tirages : Le Figaro (305 387 tirages quotidiens), Le Monde (264 559), Aujourd'hui en France (135 151), Les Échos (127 475), La Croix (92 075) et Libération (77 094). Là encore, nous avons restreint notre analyse aux années 1995 à 2016, en fonction du début de la numérisation des différents journaux et pour couvrir une période suffisamment longue prenant en compte les grands événements marquants de l'élevage de ces 20 dernières années (épizooties notamment).

Une fois ces articles sélectionnés pour chacune des filières (bovins, porcs et volailles), nous les avons exportés vers la plateforme de traitement Cortext Manager³⁶. Cette plateforme génère, entre autres traitements, des cartes représentant des grappes de termes à forte cooccurrence (des « clusters » de concepts fréquemment associés dans les articles), disposées et reliées entre elles en fonction de leurs liens. Dans notre cas, nous avons centré l'analyse sur les cooccurrences de concepts, car nous nous intéressons au statut social qu'ont les animaux d'élevage dans la science et dans la presse. Il s'agit ensuite d'identifier et de caractériser chaque cluster à partir des concepts qu'il regroupe ; c'est là que l'expertise qualitative dans le domaine concerné s'est avérée nécessaire afin de comprendre les thématiques qui caractérisent les réseaux de termes³⁷.

³⁵ Dans le cas des volailles, par exemple, cela a permis de limiter le nombre d'articles sélectionnés à un peu plus de 10 000, alors que les premières sélections d'articles englobaient plus de 315 000 items.

³⁶ Cette plateforme numérique de traitement de données est développée par l'IFRIS (Institut Francilien Recherche, Innovation et Société). Mise à disposition gratuitement en ligne, elle permet d'analyser des corpus de textes en proposant différents outils de traitement, et en travaillant sur les cooccurrences de termes, c'est-à-dire sur les associations deux à deux de termes contenus dans les articles. Si un terme est très fréquemment associé à un autre dans l'ensemble du corpus étudié, leur indice de cooccurrence sera important et cela signifie que les termes en question sont liés dans le champ scientifique considéré (ces termes peuvent être des auteurs, des disciplines, ou encore des concepts).

³⁷ Voir Chapitre 5.

Nous avons, dans ce deuxième chapitre, élaboré notre modèle d'analyse pour la controverse autour de l'élevage.

Après avoir considéré les limites des approches théoriques présentées dans le Chapitre 1 au regard des particularités notre sujet (imbrication de controverses, multiplicité des réseaux en jeu, absence d'un objet sociotechnique à proprement parlé,...), nous avons mobilisé le concept de système, largement développé et théorisé par Edgar Morin. Le croisement de l'analyse systémique avec les méthodologies de sociologie des controverses et de sociologie pragmatique nous fournit des outils et des méthodes permettant de considérer la controverse autour de l'élevage dans toute sa complexité.

Il s'agit donc pour nous de réaliser une description approfondie de la controverse en identifiant les différents éléments du système qu'elle constitue – incertitudes, acteurs et publics – et les relations qui existent entre éléments de même nature ou entre éléments de nature différente. Pour refléter la complexité de la controverse, nous adoptons trois échelles d'analyse variées : celle de la controverse autour de l'élevage en général, se déployant surtout dans la sphère médiatique et ne s'organisant pas autour de situations ou de lieux particuliers ; celle des controverses naissant à la suite de projets d'élevage et donc ayant un ancrage territorial fort ; et enfin celle des controverses se structurant autour d'une situation singulière (décision ou action spécifique d'un acteur, évènement particulier, etc.). La description de ces différentes formes d'expression de la controverse permet d'analyser les relations qu'elles entretiennent et d'en déduire les mécanismes assurant le dynamisme général du système et les enjeux sociaux que le processus soulève.

Les techniques d'enquête mobilisées s'appuient principalement sur les méthodes qualitatives. Le recueil de témoignage, en particulier, est essentiel pour percevoir les univers cognitifs et normatifs des acteurs. Il est assuré par le recours à l'entretien semi-directif, aux focus-groups et à l'observation participante. L'analyse de l'évolution du processus de la controverse est réalisée au moyen d'une enquête socio-historique. Ces méthodes qualitatives sont complétées par un croisement avec des données quantitatives recueillies au moyen d'un questionnaire fermé diffusé auprès d'un large panel de citoyen et d'une analyse scientométrique de corpus scientifiques et d'articles de presse.

Chapitre 3. Emergence et évolution de la controverse

La définition de la méthode d'analyse de la controverse autour de l'élevage montre la nécessité de considérer le processus sur le long terme. Ce chapitre présente comment l'élevage a évolué depuis le XIX^{ème} siècle et en quoi ces évolutions ont déclenché, ou non, des remises en question par la société.

Des incertitudes autour de la cause animale existent déjà dans la Grèce Antique. La transmigratioin des âmes des défunts vers les animaux est alors une croyance répandue : tuer un animal revient donc à prendre le risque de tuer l'âme d'un être humain. Pythagore (580-495 av. J.-C.), qui soutient ces thèses, est aujourd'hui reconnu par les défenseurs de la cause animale comme le premier philosophe des droits des animaux et du végétarisme, rejetant l'utilisation de l'animal comme nourriture et comme victime sacrificielle. Jusqu'à l'époque moderne, toutefois, les animaux d'élevage seront quasi exclusivement considérés comme des biens et des outils de production : les humains usant de leur force et les élevant dans l'objectif de les manger. La relation à l'animal se construit selon les rapports sociaux au sein desquels elle émerge : dans la société occidentale agraire, la relation entre les humains et les animaux dépend des rapports de production agricoles.

Le passage progressif à une société industrielle bouscule, au XIX^{ème} siècle, cet ordre social et redistribue les statuts et les relations entre les êtres vivants (humains, animaux, mais également tout l'environnement naturel). C'est à cette période que l'on observe les prémices de la controverse autour de l'élevage à laquelle on assiste aujourd'hui. C'est pourquoi la première partie de ce chapitre se centre sur les mutations agricoles et sociales qui s'y déroulent. La deuxième grande fracture dans les rapports entre agriculture et société s'opère plus tard, au milieu du XX^{ème} siècle, avec la diffusion du modèle productiviste qui s'impose rapidement. Cette période, qui voit se structurer la controverse autour de l'élevage, fait l'objet de la deuxième partie de ce chapitre. Enfin, la troisième partie aborde les évolutions des relations entre les humains et le monde naturel à la fin du XX^{ème} siècle dans une « société du risque » (Beck, 1986), qui ont réactualisé la controverse.

1. Les prémices de la controverse au XIX^{ème} siècle

Le XIX^{ème} siècle est marqué par un contexte de découvertes scientifiques fondamentales qui impactent les modes de vie dans les campagnes, les techniques de production et le rapport des humains avec la nature. Pour n'en citer que quelques-unes, évoquons la théorie de l'évolution de Darwin (1859) et les travaux sur l'hérédité génétique de Mendel (1865) qui replacent l'humain au sein du règne animal et contredisent l'idée d'un fixisme des espèces, la découverte des germes par Pasteur qui ouvre la voie de l'infiniment petit (1871), la maîtrise de l'électricité et le développement des locomotives à vapeur et des réseaux ferrés qui annoncent la diffusion des machines dans les rapports productifs.

Au cours de cette période riche en bouleversements techniques, scientifiques, mais aussi politiques et sociaux, les productions agricoles augmentent très fortement, concomitamment à l'évolution démographique, et les premières lois en faveur des animaux sont édictées.

A. La modernisation au service de l'élevage

i. Une société très majoritairement rurale

La première moitié du XIX^{ème} siècle est marquée par une rapide augmentation de la population : en l'espace de 45 ans, la France voit sa population s'accroître de 25%³⁸. Cette évolution est principalement due à l'allongement de l'espérance de vie et à la diminution de la mortalité infantile. Nourrir cette population en expansion est un défi pour l'agriculture qui doit, parallèlement au phénomène, augmenter ses productions pour fournir les aliments nécessaires.

La population vit alors en grande majorité dans les campagnes³⁹ et la majorité des français pratiquent l'agriculture (à plus ou moins grande échelle). Ainsi, au moment de l'instauration du suffrage universel en 1848, les paysans représentent près de 75% de la population, ce qui leur confère un poids politique considérable, et amènera les différents courants politiques à tenter de récupérer leurs votes (qui se tourneront en grande partie vers

³⁸ La population française passe de 29 millions d'habitants en 1801 à 36,5 millions en 1846 (Risse, 1994).

³⁹ Au milieu du siècle, moins de 10 millions de personnes vivent en ville (Risse, 1994).

l'Empire). Les années 1850 marquent toutefois le début d'un exode rural massif : les populations (commerçants, artisans, ouvriers agricoles surtout) s'éloignent de leur vie à la campagne en quasi-autarcie pour échapper à leur condition difficile ou pour profiter des nouvelles opportunités qu'offrent la ville et l'industrie (Mayaud, 2007). L'exode rural contribue à l'industrialisation du pays en fournissant aux usines une main d'œuvre importante et accélère l'urbanisation par l'arrivée de nouveaux ouvriers.

Le service militaire, rendu obligatoire en 1872, joue un rôle de catalyseur dans l'évolution des campagnes, en faisant se rencontrer des jeunes ruraux et urbains, et en forçant leur éloignement du cadre familial. « Catapultées hors de leurs villages à 20 ans, les jeunes recrues découvraient avec stupeur que le monde ne s'arrêtait pas à 6 lieues de la ferme paternelle ou du presbytère, qu'ailleurs on vivait autrement et que chez soi on pouvait vivre mieux » (Risse, 1994 : 138). La mobilité et le brassage des populations contribuent à la diffusion d'aspirations à d'autres modes de vie chez les populations rurales. À la fin du siècle, les conditions de vie s'améliorent progressivement dans les campagnes, notamment avec le progrès des communications et l'arrivée du train.

Malgré le départ vers les villes de certains d'entre eux, les paysans restent très majoritaires en France, tout au long du XIX^{ème} siècle : en 1911, ils représentent encore 55% de la population (*Ibid.*). Cependant, au début du XX^{ème} siècle, l'agriculture ne représente plus l'unique facteur de production du pays face à une industrialisation en plein développement. La population urbaine continue inexorablement de croître et son influence culturelle commence à pénétrer les campagnes. Progressivement, donc, le monde agricole se retrouve pris en tension entre le monde industriel et le monde urbain, tous deux en plein développement et berceaux de la « modernisation » dont on vante les mérites, et dont l'agriculture veut aussi sa part.

ii. L'âge d'or de l'agriculture

Le XIX^{ème} siècle est également un siècle de transformations agronomiques considérables. En productions végétales, par exemple, de nouvelles cultures se développent (dont la pomme de terre, le maïs, la luzerne), la jachère recule, les premiers engrais, à base de guano, sont produits, et les batteuses à vapeur font leur apparition. L'élevage se transforme

également : le développement de la zootechnie⁴⁰, autour de 1850, entraîne des changements de pratiques en alimentation des animaux, gestion de l'hygiène et logement du bétail. Des races bovines, ovines et équinées sont spécialisées, voire créées, pour être plus productives : le rôle des animaux dans la fonction alimentaire grandit progressivement. Tous les types d'élevage voient leur cheptel augmenter. Pour Eric Baratay (2011 : 147), « l'époque constitue ainsi l'une des apogées de la présence et de l'utilisation des animaux domestiques autour des hommes ». Il explique cette explosion numérique par la modernisation industrielle et par un enrichissement progressif des agriculteurs, qui se retrouvent avec les moyens techniques et financiers de nourrir et de garder leurs animaux en meilleure santé. Ce sont finalement des relations centrées autour du travail qui se développent au cours de ce siècle entre les humains et les animaux domestiques.

Les nouvelles pratiques d'élevage permettent une augmentation de la production, parallèlement à une augmentation de la consommation. L'année 1847 marque un tournant dans l'histoire agricole avec le passage d'une ère de pénurie à une ère d'excédent alimentaire (Digard, 1990). La faim ne justifiant plus les moyens, cette situation aurait pu constituer une occasion, pour la société, de questionner voire de repenser son modèle alimentaire. Ce n'est toutefois pas le cas, et la consommation de produits animaux progresse rapidement. À Paris par exemple, avec l'amélioration du niveau de vie et de la population, les consommations de viande et de lait sont multipliées par deux au cours de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. La consommation de viande, en particulier, est alors un marqueur social de réussite et de richesse, et l'augmentation de l'élevage d'animaux répond à une demande sociale.

Concomitamment à la modernisation des exploitations, l'ensemble du secteur agricole se structure. Par son administration tout d'abord. A la demande du monde agricole, qui souhaite accéder à un statut professionnel analogue à celui du secteur du commerce et de l'industrie, sont créées les Chambres d'agriculture en 1851⁴¹. Elles ont pour mission la défense des intérêts agricoles devant les Conseils généraux des départements. Leurs membres sont élus par et au sein des Comices agricoles, lesquels sont en charge de la diffusion du « progrès » dans les fermes. Le ministère de l'Agriculture est créé trente ans plus tard. Il prend en charge

⁴⁰ Voir plus loin.

⁴¹ Lois des 25 février, 10 et 20 mars 1851 sur l'organisation des comices agricoles, des chambres et du conseil général d'agriculture.

la gestion des services sanitaires, des questions administratives et législatives, des références statistiques et de l'enseignement agricole et vétérinaire. La loi de 1884⁴², autorisant la libre association professionnelle, mène quant à elle à la création des syndicats agricoles⁴³ qui ont pour mission l'étude et la défense des intérêts agricoles, et qui promeuvent la professionnalisation et l'intégration au marché de l'agriculture (Mayaud, 2007). Le secteur agricole se dirige donc progressivement vers une forme d'auto-organisation, avec des structures gestionnaires dont les membres sont eux-mêmes issus du monde agricole et qui ont en charge la coordination de la profession avec l'administration publique. Une forme d'organisation sans doute facilitée par le poids démographique des agriculteurs au sein de la population générale et par la forte représentation de la notabilité rurale dans le corps des élus de la Troisième République (Barral, 1972).

L'enseignement agricole se structure lui aussi. Dès le milieu du XIX^{ème} siècle, des fermes-écoles sont installées dans les départements et quelques écoles d'agriculture sont ouvertes en région : la volonté est à la diffusion du métier. L'Institut National Agronomique est créé en 1875 ; il forme les premiers « ingénieurs » en agriculture, ce qui marque l'inscription du secteur dans une perspective de développement se rapprochant de celle des domaines techniques. On observe donc, tout au long de cette période, un mouvement de professionnalisation de l'agriculture s'inspirant du modèle de l'industrie. La mission de ce nouveau corps d'ingénieurs est d'organiser le développement agricole : « Les sources du XIX^{ème} siècle, de quelque origine idéologique qu'elles soient, conservatrices ou progressistes, valident toutes cette représentation [...] selon laquelle le développement agricole ne peut venir que d'une application descendante des lumières de l'agronomie et dans la dénonciation de l'autonomie paysanne gagnée dans la Révolution » (Mayaud, 2007 : 37). La pluriactivité des paysans, en particulier, encore très présente dans les campagnes, est perçue par les agronomes comme un épuisement de la force de travail freinant la diffusion de l'innovation technique et l'augmentation de la productivité dans les fermes.

Les différentes productions se répartissent progressivement sur le territoire français et le paysage agricole prend peu à peu le visage qu'on lui connaît : bovins dans l'Ouest et le Massif Central, porcs dans le Sud-Ouest, l'Ouest et le Nord, canards dans le Sud-Ouest. Laiteries

⁴² Loi du 21 mars 1884 relative à la création des syndicats professionnels (loi Waldeck-Rousseau).

⁴³ Deux syndicats sont créés : la Société des Agriculteurs de France, plutôt conservateur et dans une logique de contre-pouvoir, et la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture, soutenant l'Etat et la République.

(coopératives ou privées) et abattoirs se développent, offrant de nouvelles opportunités de débouchés aux éleveurs. L'amélioration des routes et du train favorise le commerce national des produits de la ferme, et celle des bateaux et des machines frigorifiques permettent le développement d'échanges internationaux. L'agriculture passe donc progressivement « d'une économie et d'une mentalité d'autarcie à une économie d'échanges » (Risse, 1994). L'entrée de l'agriculture dans le commerce national et international renforce la fonction marchande attribuée progressivement au secteur, mais déjà des effets pervers liés aux échanges mondiaux se font sentir. Une crise économique touche le secteur dans les années 1870, en raison notamment de l'arrivée sur le marché de denrées venues des colonies, permise par cette amélioration des techniques de transport et de conservation. Pour y faire face, diverses lois protectionnistes régulent l'importation de viande et de bétail en soutien à l'élevage métropolitain (*Ibid.*). Le Crédit Agricole fait son apparition en 1876 puis des caisses locales, composées de notables locaux (propriétaires terriens, agronomes,...) et peu d'agriculteurs au départ, se développent dix ans plus tard, notamment sous l'impulsion du ministère de l'Agriculture. L'agrarisme de l'époque, mouvement social de défense des intérêts ruraux et « traditionnels », crée en effet un climat d'encouragement des crédits à long terme aux petites exploitations familiales, qui a pour effet de leur permettre d'acheter de l'équipement et du bétail, tout en asseyant l'influence républicaine dans les campagne (Barral, 1972).

On observe donc, dès le XIX^{ème} siècle, des mouvements en tension dans le développement agricole traduisant les incertitudes de l'époque : d'une part entre volonté de rayonnement international par le commerce et volonté de protectionnisme pour favoriser l'agriculture française, et d'autre part entre volonté d'industrialisation des fermes et volonté de soutien à l'exploitation familiale traditionnelle. L'agriculture bouleversée, en pleine construction d'un sens partagé au sein d'une société en transformation, est déjà l'objet de différentes visions.

iii. L'essor de la zootechnie et de la sélection génétique

Parallèlement à la modernisation des exploitations et à la structuration des filières agricoles, des recherches sont effectuées sur les animaux domestiques pour contribuer à l'objectif d'augmentation de la production⁴⁴. L'amélioration scientifique du bétail est baptisée

⁴⁴ Les premiers travaux scientifiques sur l'animal sont effectués dès le XVIII^{ème} siècle sur le cheval, alors auxiliaire de locomotion, de production et de guerre.

« zootechnie » par l'agronome Adrien de Gasparin au milieu du siècle. Il est le premier à faire la distinction entre l'agriculture et la zootechnie en 1843 : son objectif est de « créer une doctrine nouvelle de la production animale fondée sur la science expérimentale et dont le caractère fondamental consiste précisément dans la manière de considérer le bétail en économie rurale » (Landais et Bonnemaire, 1996 : 2). Elle s'inscrit donc, dès le départ, dans une conception techniciste et gestionnaire de l'animal.

Cette nouvelle discipline regroupe alors l'ensemble des recherches sur l'alimentation et le logement des animaux, l'amélioration de l'hygiène en exploitation, l'éthologie et la sélection des races. Tout au long du XIX^{ème} siècle, les travaux zootechniques consistent principalement en des tentatives de domestication de nouvelles espèces et d'amélioration de races. Le terme de domestication, issu de *domus* qui signifie *la maison*, apparaît d'ailleurs au milieu du siècle⁴⁵. Il s'inclut dans un contexte de découvertes darwiniennes sur les modifications que peut effectuer le milieu sur les espèces. L'action de l'homme sur l'animal répond alors à trois exigences fondamentales à la survie des animaux : la reproduction, l'alimentation, et la protection (Digard, 1990). Face à l'animal sauvage souvent considéré à l'époque comme brutal et dangereux, la domestication est perçue comme bénéfique pour les animaux parce qu'elle les « civilise » (Thomas, 1985). Le XIX^{ème} siècle voit donc se diffuser le concept d'« animal domestique » pour désigner les animaux vivant à proximité de l'humain et en particulier les animaux d'élevage. Le processus de domestication des animaux, donc la mise des animaux au service des humains, est alors socialement valorisé notamment parce qu'il est présenté comme améliorant la vie des animaux.

Dans le contexte historique de la colonisation, un intérêt tout particulier est porté aux essais d'acclimatation (adaptation d'espèces à des climats qui leurs sont étrangers) d'animaux exotiques rapportés des pays colonisés⁴⁶. En parallèle de ces travaux d'acclimatation d'espèces exotiques sont réalisés des tests d'amélioration des races européennes. Ces deux objectifs divergents font l'objet de nombreux débats de zootechniciens au cours des années 1860, pour que finalement l'attention soit recentrée sur les espèces locales⁴⁷. Ils traduisent toutefois une

⁴⁵ Ceci dit, l'acte de domestiquer les animaux remonte bien avant l'invention du terme.

⁴⁶ Le Jardin d'Acclimatation de Paris, qui ouvre ses portes en 1860, sera tout entier dédié à de telles activités.

⁴⁷ D'ailleurs, au début du XX^{ème} siècle, la tendance s'inverse : on envoie des espèces européennes dans les colonies pour tenter de les acclimater aux milieux arides ou tropicaux.

même conception de l'animal : l'objectif affiché des zootechniciens est l'adaptation de l'animal à l'environnement (et non l'inverse).

L'institution de la zootechnie française en tant que discipline scientifique sera d'ailleurs chahutée par des querelles entre l'enseignement vétérinaire et l'enseignement agricole et, peu à peu, elle se sépare des sciences vétérinaires pour être intégrée aux instances d'agronomie : la discipline s'éloigne donc d'une science centrée sur l'animal pour se rapprocher d'une science visant la production alimentaire. Le paradigme de la discipline est alors un héritage de la conception cartésienne de l'animal, c'est-à-dire entièrement soumis à la volonté de l'être humain. L'animal est en effet considéré par les zootechniciens comme une machine vivante à aptitudes multiples (Geffroy et Mendras, 1978) : il n'est pas fait état de sa sensibilité, qui n'est donc pas considérée par les ambitions scientifiques de l'époque. Selon Jean-Pierre Digard (1990 : 72), cette négation de la sensibilité de l'animal est un moyen, pour les sociétés de l'époque, de justifier son exploitation et, on peut l'imaginer, d'excuser certains mauvais traitements : « il était en quelque sorte devenu nécessaire que l'homme soit valorisé et la bête dévalorisée pour permettre à l'un d'exploiter l'autre ».

La « race » des animaux domestiques représente alors le champ d'exploration privilégié des zootechniciens : on cherche à les « spécialiser » pour augmenter leur productivité. On assiste progressivement à une uniformisation des animaux, avec des éliminations ou des fusions de races. Les animaux de compagnie sont miniaturisés (lapins nains, chiens pékinois,...), ce qui les rend plus faciles à porter lors des mondanités, tandis que le bétail est hypertrophié dans un objectif de maximisation de la production (*Ibid.*). À l'exposition universelle de 1856, dix-huit races bovines sont définies, et les races des autres espèces de bétail seront fixées dans la seconde moitié du siècle (Risse, 1994). Au-delà du cercle scientifique, les manipulations des races animales reflètent les classes sociales : les aristocrates de l'Ancien Régime effectuent des croisements sur les animaux de leur bétail qu'ils présentent aux concours agricoles tandis que la bourgeoisie se passionne pour les livres de généalogie animale (*herd books*) récemment importés d'Angleterre (Digard, 1990) : les foires aux bestiaux deviennent des lieux sociaux où l'on discute et où l'on s'affiche (Risse, 1994). Ainsi, la transformation biologique des animaux, pour qu'ils répondent aux besoins des humains, se poursuit et devient même un marqueur social.

Les progrès zootechniques ont toutefois beaucoup de mal à être mis en pratique sur le terrain, dans les fermes. L'enseignement agricole, encore récent et en cours d'implantation sur le territoire, ne porte ses fruits qu'à la fin du siècle. Les mesures sanitaires et d'hygiène, en particulier, sont encore mal appliquées.

B. L'animal : entre compassion et conception utilitariste

i. L'émergence de la compassion à l'égard de l'animal

Parallèlement à cette transformation massive des animaux domestiques et au développement des productions animales, le XIX^{ème} siècle voit naître un mouvement de compassion à l'égard des animaux, c'est-à-dire une modification du regard que les humains leur portent. En Europe, les premiers questionnements politiques et non religieux sur la condition animale émergent en Grande-Bretagne au début du siècle. En 1824, y est créée la première association de protection animale, la Society for the Prevention of Cruelty to Animals. En France, la Société Protectrice des Animaux (SPA) voit le jour en 1845. Son premier Président, le médecin Etienne Pariset, se montre particulièrement sensible au traitement des chevaux de trait. Elle est reconnue d'utilité publique en 1860.

Cette compassion se manifeste au départ par une réaction de rejet et de dégoût face aux mauvais traitements infligés aux animaux (Pelosse, 1981). Une sensibilité est reconnue à ceux-ci, et elle est pensée comme la faculté de ressentir la douleur et le plaisir et à l'exprimer par des réactions reconnaissables par l'humain. « C'est avant tout parce que des manifestations de sensibilité analogues aux siennes lui permettent de le constituer comme une image de l'autre, que l'homme effectue avec une telle facilité un transfert affectif sur l'animal. [...] A contrario, les espèces animales morphologiquement et physiologiquement les plus éloignées, dont la souffrance ne se manifeste pas par des signes facilement identifiables, se situeront [...] en dehors du champ de la compassion » (Pelosse, 1982 : 40). Les jeux cruels avec les animaux (combats de coqs ou de chiens, jeu de l'oie-cible, etc.), et parfois aussi la chasse, font ainsi l'objet de critiques par ces nouveaux amis des bêtes. Quelques pratiques commencent à être abandonnées en élevage : « Quasiment partout, les méthodes [...] qui consistaient à clouer au sol [les oies destinées au gavage] et à crever les yeux des animaux à l'engrais commencèrent à

régresser. On leur préféra la mise en épinette ou le gavage individuel à la main » (Risse, 1994 : 174).

La compassion pour les animaux est érigée en vertu par les classes supérieures et éduquées. « Aux classes inférieures il revient pour l'essentiel de mettre en œuvre les bêtes dans le cadre d'une activité productive (agriculture, transports, boucherie, cuisine, etc.) ; et ce type de relation de l'homme à l'animal s'en trouve d'autant dévalorisé au regard des valeurs socialement dominantes [...]. Au contraire, les classes supérieures ont avec l'animal un rapport de pure consommation, qui relève de l'agrément et se prêtera à la valorisation esthétique » (Pelosse, 1981 : 26). L'attachement affectif pour les animaux est distingué de la compassion et est plutôt considéré, à l'époque, comme une composante de la nature féminine. Certains jugent ce sentiment positivement en l'associant à la douceur et à la tendresse, qualités attribuées socialement aux femmes ; d'autres regardent ce sentiment avec mépris et y voient même un danger moral pour la société car « il n'est aucune créature que l'homme doit préférer à l'homme » (Pelosse, 1982 : 39).

Cette évolution vers la compassion à l'égard de certains animaux est à mettre en perspective avec les profondes transformations qui affectent la construction de la vie sociale au moment de la naissance du capitalisme industriel. Régulée auparavant par des rôles sociaux assignant à chacun une place selon son rang et déterminant le comportement en public, l'organisation de la vie sociale évolue avec l'industrialisation. Progressivement, on assiste à l'émergence de la notion de personnalité mais surtout à la séparation entre la vie publique et la vie privée. La vie privée, en particulier familiale, se fonde alors sur le sentiment et l'attention à autrui comme dévoilement de la personnalité (Sennett, 1979). Les mobilisations en faveur de l'animal témoignent de cette transformation des sensibilités et des émotions socialement valorisées dans l'espace public comme dans l'intimité des interactions familiales et affectives. L'émotion éprouvée à l'égard de la souffrance animale devient l'élément déclencheur, pour les élites, d'un engagement dans l'espace public. Mais, plus encore, ces évolutions reflètent les transformations de la sphère politique en contribuant à redéfinir la violence légitime et à constituer des normes visant à réformer les mœurs. Ainsi, avec la création des sociétés de protection des animaux, la mobilisation de leurs membres pour convaincre du bien-fondé de cette cause et le lobbying des notables convaincus par la nécessité d'une protection de l'animal, c'est le rôle de la société civile face au pouvoir politique qui est questionné. Ce sont les valeurs

de la bourgeoisie et ses modes d'action qui portent cette cause, exacerbant les rivalités entre élites se réclamant de diverses formes d'autorité (Traïni, 2011). Enfin, cette cause animale profite également de la relative déchristianisation de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle. L'idéologie judéo-chrétienne, plaçant l'homme au centre et même au-dessus des autres créatures vivantes, a longtemps étayé les rapports sociaux organisés par la production agricole. L'émergence de la cause animale témoigne de la perte d'influence de ces croyances dans l'engagement des militants.

La différenciation des attitudes selon les catégories d'animaux, donc l'émergence de différents statuts animaux (de compagnie, de rente et sauvages), reflète ainsi bien plus qu'une simple variation de proximité avec les humains. Cette transformation des relations sociales entre humains entraîne dans son sillage les relations à certains animaux : les animaux de compagnie, qui sont au centre de la sphère privée et partagent ces relations d'intimité, voient leur statut rehaussé et bénéficient de sentiments compassionnels voire affectifs, les animaux d'élevage, comme on le verra plus loin, conservent un statut productif mais la maltraitance à leur égard est rejetée de l'espace public. La compassion envers les animaux devient une vertu valorisée des classes supérieures et contribue à modifier quelque peu la manière dont on les traite, mais le sentiment affectif à l'égard de certains animaux demeure cantonné à la sphère privée.

ii. Les premières lois en faveur de l'animal : une protection de l'ordre public avant tout

Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, le statut juridique de l'animal est uniquement pensé au travers du concept de propriété. Il faut pouvoir « identifier la personne, propriétaire ou usager, qui pourra être considérée comme responsable des agissements de l'animal en question » (Digard, 1990 : 89). Cette conception donne tout pouvoir au propriétaire sur ses animaux dont il peut disposer à volonté (l'exploiter, l'abandonner, le tuer, etc.). Mais la sensibilité grandissante à l'égard des bêtes entraîne bientôt sa traduction dans les textes législatifs. Les combats d'animaux, à l'exception des traditions locales, sont interdits dès 1833. La loi Grammont, du 2 juillet 1850⁴⁸, punit les maltraitances envers les animaux domestiques commises dans l'espace public. Les premiers concernés par ces nouvelles réglementations dans

⁴⁸ Loi du 2 juillet 1850, dite Grammont, sur les mauvais traitements envers les animaux domestiques.

le domaine animal sont les charretiers, qui choquent la morale par les brutalités qu'ils infligent à leurs chevaux. Les seconds sont les bouchers, qui pratiquent les tueries sur leurs étals à la vue de tous et sont considérés comme « des suppléants naturels du bourreau » (Pelosse, 1981 : 15). Trois types de pratiques sont directement visés :

- La mise à mort quotidienne d'animaux dans des abattoirs de plein air : au cours du XIX^{ème} siècle, une législation sera élaborée pour encadrer strictement l'abattage du bétail sous les pressions, à la fois, des défenseurs de la cause animale et des hygiénistes. Les abattoirs sont peu à peu relégués en périphérie des villes et fermés au public.
- La chasse, car elle dégènerait en barbarie dès qu'elle se change en passion comme la chasse à courre, par exemple, qui devient la cible de très nombreuses critiques. La chasse est tolérée uniquement pour les animaux considérés comme « malfaisants », car alors elle reste utile à l'ordre social.
- Les divertissements spécifiquement populaires où des animaux sont maltraités, comme lors des feux de la Saint-Jean lors desquels des chats sont brûlés vifs ou le jeu de l'oie (une oie était attachée à un pieu et les enfants lançaient des projectiles sur elle jusqu'à ce que mort s'en suive).

Ce qui est condamné, c'est donc la maltraitance animale publique et les traitements cruels inutiles et gratuits, car cette violence est considérée comme contagieuse et susceptible d'entraîner celle de l'ensemble du corps social. La mise à mort des animaux, dans cette logique, doit devenir invisible pour ne pas mettre en danger l'ordre social (Pelosse, 1981). Ce qui est condamné, c'est bien le spectacle public de la souffrance animale sans reconnaître pour autant le bien-être de l'animal en tant que tel. Plus tard, des revendications contre la vivisection⁴⁹ amènent les membres de ces sociétés à montrer au public, à travers des descriptions et des photographies, les souffrances que l'être humain inflige aux animaux. La lutte pour la protection de l'animal se centre donc progressivement sur l'animal : les auteurs de mauvais traitements sont condamnés pour ce qu'ils font à l'animal, et non plus pour le préjudice qu'ils portent à son propriétaire.

⁴⁹ La France rejoint progressivement la mobilisation contre la vivisection initiée en Grande-Bretagne : La Ligue Populaire contre la Vivisection, fondée par Marie Huot, est inaugurée en 1882 avec pour Président d'honneur Victor Hugo.

Les premières lois de protection des animaux servent donc d'abord le maintien de l'ordre public. L'idée selon laquelle la violence est contagieuse est prégnante au XIX^{ème} siècle : l'expression publique de la cruauté envers les animaux est vue comme un facteur de danger pour la morale, en particulier chez les enfants. La légitimité de l'élevage d'animaux et de leur mise à mort (abattage, chasse, corrida, etc.) n'est alors pas remise en cause. Toutefois, la valorisation sociale du sentiment compassionnel envers l'animal met la morale publique sur la voie d'une amélioration progressive de la manière dont les humains traitent les animaux. Plus largement, l'émergence puis l'installation de la cause animale dans le paysage associatif au début du XX^{ème} siècle répond à une évolution des institutions structurant les rapports sociaux et des groupes sociaux définissant les normes sociales. On observe, d'une part, une moindre prégnance des rapports sociaux déterminés par la production agricole et de l'idéologie judéo-chrétienne, d'autre part, l'influence grandissante des valeurs, des modes de vie et d'action portées par la bourgeoisie.

iii. L'émergence de différents statuts pour les animaux

En 1804, le Code civil inclut l'animal dans les règles de droit en raison de son intérêt économique, essentiellement pour la production agricole (chevaux de labours, troupeaux de bovins ou d'ovins). Cette conception juridique de l'animal reflète une société alors organisée par les rapports de production agricole, et institue l'animal comme l'un des éléments de l'exploitation agricole. L'article 528 pose que « sont meubles, par leur nature, les corps qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre, soit qu'ils se meuvent par eux-mêmes comme les animaux, soient qu'ils ne puissent changer de places que par l'effet d'une force étrangère comme les choses inanimées ». Voulant inclure l'animal dans la catégorie des biens meubles (ce qui garantit le droit de propriété d'animaux) tout en étant conscients de ses particularités, les auteurs du texte englobent sous le terme imprécis de « corps » à la fois les animaux et les choses inanimées, ne distinguant les animaux que par leur capacité à se mouvoir *par eux-mêmes* (Dupas, 2005). Ainsi, les rapports sociaux du XIX^{ème} siècle, au départ structurés par l'agriculture, stabilisent rapidement une conception de l'animal-chose dans les textes juridiques.

Au début du siècle, les gros animaux domestiques (bovins et équins) sont essentiellement des auxiliaires des humains pour le transport et la force de travail. Les animaux domestiques plus petits (chiens, chats, poules, cochons,...) ont eux-aussi des tâches à remplir

sur l'exploitation (débarrasser les granges de la vermine, fournir des aliments, protéger la ferme,...). Avec l'augmentation de la consommation de produits animaux par la population, le bétail acquiert un rôle grandissant de fournisseur d'aliment, et donc de revenus, ce qui a tendance à améliorer progressivement la considération que l'humain lui porte (Risse, 1994). Toutefois, avec l'arrivée des machines sur l'exploitation, et notamment du cheval vapeur, l'animal perd une partie de son utilité productive et on assiste progressivement à un remplacement des animaux exploités pour le service de l'humain par des machines. La force de travail des animaux est très progressivement moins utilisée et certains d'entre eux ne sont plus sollicités comme des outils de production. Pour Keith Thomas (1985), cette nouvelle place de l'animal, initialement constatée en Grande-Bretagne, est concomitante de l'industrialisation qui donne aux animaux un rôle de plus en plus marginal dans le processus de production.

Une grande différence de perception persiste entre les animaux logés à proximité de la maison (cheval, chien, porc,...) et ceux maintenus en troupeaux. Aux yeux de l'éleveur, le bétail « n'a pas [...] d'autre valeur que celle, économique, que lui attribue le marché » (Digard, 1990 : 226). Le cochon a un statut particulier « car, bien qu'élevé pour être mangé, il est à sa manière un proche de la famille, logé près d'elle et nourri (presque) comme elle, de ses déchets. Sa mise à mort [...] est très ritualisée ; elle s'apparente, en fait, bien plus à un sacrifice qu'à un abattage pur et simple » (*Ibid.* : 226). Le XIX^{ème} siècle est aussi celui de la prolifération des chiens (de chasse, de bergerie, de compagnie, etc.) qui conduira, face à la crainte d'attaques ou de la diffusion de maladies, à l'instauration d'une taxe sur les chiens en 1855 (Baratay, 2011)⁵⁰.

L'animal sauvage fait de son côté l'objet d'une fascination, et il est mis en cage pour faciliter sa contemplation : plusieurs grands zoos français sont ouverts au XIX^{ème} siècle (zoo de Marseille en 1854, parc de la Tête d'Or à Lyon en 1858, Jardin d'Acclimatation de Paris en 1860,...). L'engouement pour l'animal sauvage s'explique par le contexte colonial de l'époque : de nombreuses espèces exotiques rapportées des pays colonisés sont exposées dans ces zoos. Ils sont le reflet de l'obsession de l'époque pour le classement des espèces vivantes et la taxinomie. Ils sont aussi des vitrines de la puissance coloniale et de la domination des nations occidentales sur les peuples colonisés (Baratay et Hardouin-Fugier, 2010). La découverte de nouveaux animaux exotiques entraîne par contrecoup un désamour de la part de la population

⁵⁰ Elle aura pour conséquence des abattages massifs de chiens et le développement d'un commerce de fourrure de chien.

et de certains zoologistes pour les espèces domestiques : « pour beaucoup de zoologistes, les animaux domestiques [...] sont considérés soit comme de simples prolongements peu différents des espèces sauvages correspondantes, soit comme des animaux entièrement à part, artificiels et dénaturés » (Digard, 1990 : 99). Les espèces domestiques sont donc laissées à l'entière disposition de l'agriculture et des zootechniciens car elles sont jugées moins intéressantes et moins fascinantes que les espèces sauvages par les zoologistes. Mais l'animal sauvage est également craint lorsqu'il est en liberté. Le sentiment compassionnel qui, comme nous l'avons vu, se développe envers certains animaux à cette époque ne s'étend pas jusqu'aux animaux jugés dangereux. Les fauves et les nuisibles, par exemple, sont même considérés comme des ennemis de l'humain (Pelosse, 1982). Ce qui est désigné comme sauvage, et qui menace potentiellement l'ordre social, est alors combattu. Les animaux qui se rapprochent régulièrement de l'espace cultivé, comme le loup ou le renard, sont ainsi impitoyablement chassés (Micoud, 1993). Ainsi, en quelques décennies à partir de 1882, le loup est éradiqué du territoire français suite à une décision prise par l'État et rationnellement mise en œuvre à travers la création du corps des lieutenants de louveterie⁵¹.

Au XIX^{ème} siècle, différents statuts sont donc attribués aux animaux : les animaux sauvages sont tout à la fois exaltés et craints, contemplés et chassés, quand les animaux domestiques sont cantonnés à la sphère du travail avec l'humain. La dichotomie opérée entre les animaux domestiques et sauvages (de *si/va*, la forêt en latin) renvoie à l'organisation agraire de la société : « Cette dualité indique [...] un cadre de pensée et de représentation qui dit de quel côté se trouve l'ordre, le cultivé, le civilisé, et de quel autre côté, à quelle limite se tient son envers qui, continuellement, le menace. Le sauvage [...] dans cette représentation traditionnelle est donc l'autre de la culture, de la culture des champs autant que de celle qui fait qu'il y a société humaine » (*Ibid.* : 203). Le point commun entre les statuts domestiques et sauvages est que l'on y retrouve une nécessité de contrôle de l'animal par l'humain : le sauvage est engagé ou chassé, le domestique est apprivoisé et dressé.

⁵¹ Plusieurs raisons contribuent à l'explication de cette décision. La Révolution française et la vente des biens de l'aristocratie, notamment, ont conduit à une déforestation du territoire, restreignant considérablement l'habitat du loup expliquant en partie la recrudescence des attaques contre les humains. Dans un contexte de développement des échanges commerciaux dans le cadre d'une économie capitaliste, il devient urgent de sécuriser le territoire. Cette période est aussi celle à laquelle le vecteur de la rage est découvert et le loup est très vite soupçonné d'être porteur de la maladie.

C. Une nature exaltée mais dominée

i. Entre glorification, protection et maîtrise de la nature

Parallèlement aux phénomènes d'industrialisation et d'urbanisation, c'est au XIX^{ème} siècle que l'on discute pour la première fois de protéger la nature. « Ce sont les sociétés industrielles, et elles seules, qui ont formulé et donné sens à un projet de protection de la nature, destiné à mettre des espaces à l'abri du développement économique et industriel » (Larrère, 2010 : 405). L'utilisation du charbon dans les villes crée en effet des problèmes de pollution urbaine, et les campagnes sont à cette époque encore très peuplées et dynamiques. Pour les urbains et les intellectuels non issus du milieu rural, « la vie à la campagne et les activités agricoles jouissent au XIX^{ème} siècle d'un prestige énorme » (Digard, 1990 : 43).

Dès 1853, certaines parcelles de la forêt de Fontainebleau font l'objet de mesures de protection en raison de leur aspect paysager⁵². Plus tard, en 1913, le premier naturel est créé, au départ sans base réglementaire, à la Bérarde dans les Alpes, là où, plus tard, sera créé le Parc national des Écrins (Lepart et Marty, 2006). L'objectif de ces mesures de protection est avant tout la sauvegarde de paysages remarquables (plus qu'une volonté de protéger des espèces vivantes) : le XIX^{ème} siècle est aussi le siècle du romantisme. « Le romantisme se délecte de la contemplation de la nature sauvage et se refuse à juger de tout selon des critères humains » (Digard, 1990 : 72) : la nature est glorifiée pour sa valeur esthétique, originelle et pure. Ce mouvement s'exprimera dans la littérature, la peinture, la poésie, la musique,... L'art champêtre prend son essor avec, par exemple, les écrivains George Sand et Alphonse Daudet et le peintre Jean-François Millet.

La mise en place de mesure de protection d'espaces naturels montre que se développe, à cette époque, une crainte d'abîmer la nature sauvage par le développement industriel. Les effets secondaires du progrès commencent donc déjà à être perçus. Pour les contrecarrer, la solution mise en place est la restriction de l'intervention humaine sur ces espaces, car la responsabilité des activités humaines dans une forme de dégradation du cadre de vie est reconnue. Toutefois, l'émergence de différents modes de concevoir la nature et sa protection

⁵² Des parcelles de forêt sont soustraites à l'action des forestiers en raison de l'attachement de plusieurs artistes (dont les peintres de l'École de Barbizon) au caractère esthétique des lieux.

montre l'absence de consensus dans les sociétés du XIX^{ème} siècle : les courants préservationnistes, par exemple, glorifient le sauvage pour ses apports spirituels et souhaitent le protéger de toute activité économique et marchande, les conservationnistes s'inquiètent des réserves de ressources naturelles nécessaires au développement humain, les courants communistes considèrent que personne ne doit être propriétaire de la nature et que chacun doit veiller à sa transmission aux générations futures,... (Vivien, 2001). Ainsi, ce sont des incertitudes autour de l'impact des activités humaines sur la nature et sur la manière de les gérer qui émergent au XIX^{ème} siècle.

ii. L'homme occidental domine

La diffusion d'une forme de compassion envers certains animaux et la glorification de la nature sauvage ne remettent toutefois pas en cause la domination des êtres humains sur les autres espèces vivantes ; domination qui est légitimée par deux types d'arguments.

Le premier est théologique : les animaux ont été créés par Dieu à l'usage des Hommes. Dès lors, il suffit à l'Homme, pour respecter la morale Divine, de reproduire avec les animaux cet ordre divin patriarcal. Le second argument découle du rationalisme des Lumières qui fait de l'Homme le seul être vivant sur Terre doué de raison (Pelosse, 1981). Selon Jean-Baptiste Jeangène Vilmer (2011), la conception de la relation à l'animal reste à cette époque marquée par l'humanisme plaçant l'être humain (et l'homme en particulier) en haut de la pyramide du vivant, afin qu'il réalise le projet cartésien de se rendre maître et possesseur de la nature. Cette conception cartésienne de l'animal se retrouve, comme on l'a vu, dans les objectifs scientifiques de la zootechnie, qui considère l'animal comme une machine dont la productivité doit être maximisée.

La pratique de l'esclavage ou la création et la fréquentation des zoos humains renseignent sur les conceptions ontologiques de l'époque. « Déjà nous avons vu, Bonaparte venant de rétablir l'esclavage dans les colonies, l'ambiguïté des catégories juridiques, le possesseur d'esclaves et le propriétaire d'animaux mis côte à côte. Voilà maintenant les frontières biologiques entre espèces qui se brouillent, qui divisent l'espèce humaine comme pour mieux figer les hiérarchies sociales » (Pelosse, 1982 : 41). En effet, la domination des nations occidentales sur les peuples colonisés est mise en scène dans les zoos humains qui fleurissent au XIX^{ème} siècle et dont la visite se démocratise à l'occasion des expositions

universelles (1889, 1894,...) et coloniales (1906, 1907,...). Y sont présentés des individus issus de divers peuples coloniaux « exotiques », sur le modèle des zoos d'animaux : ils sont exhibés dans des territoires restreints et clos censés reconstituer leur lieu de vie originel⁵³. D'autres humains souffrant de différents types d'infirmités sont exhibés dans les « spectacles de monstres » : malformations physiques, femmes à barbes, personnes de petites tailles, géants, etc. Ces zoos humains montrent l'existence d'une forme de confusion, dans les frontières ontologiques de l'époque, entre certains humains et certains animaux : on assiste à une « animalisation » de l'être humain « sauvage ». Sans doute une manière de légitimer les mauvais traitements infligés à ces peuples dans le processus colonial (Bancel et Blanchard, 1998).

Ainsi, la diversification des statuts du vivant ne s'effectue pas uniquement dans le règne animal et les humains, eux-aussi, sont subdivisés en catégories (et en « races ») : d'un côté la classe dominante qui est représentée par l'homme blanc occidental et bourgeois et de l'autre tous les groupes dominés qui englobent indifféremment les pauvres, les animaux et les peuples colonisés. Malgré la popularité des zoos humains, ces conceptions ne font toutefois pas l'unanimité : des critiques de l'esclavage font très vite leur apparition, tout comme des remises en questions virulentes des zoos humains. Ce sentiment compassionnel, qui se développe pour certains animaux, s'étend également pour les peuples opprimés. Finalement, c'est tout l'ordre ontologique du vivant qui commence à être questionné au cours du XIX^{ème} siècle.

iii. Une réification du vivant domestique

Comme il a été souligné, au XIX^{ème} siècle se développe une forme d'agriculture qui modifie le statut de l'animal et engendre des incertitudes quant à sa place au sein des nouveaux systèmes agricoles. L'articulation entre l'ordre mécanique, notamment, et une forme évoluée de vivant, car sensible, ne va pas de soi. Si le principe de la modernisation par la mécanisation n'est alors pas vraiment contesté socialement, c'est parce qu'une croyance en son impact positif sur la société est largement partagée, dans un contexte où le modernisme contribue notamment à pallier certains manques dans les besoins fondamentaux (comme la faim). En

⁵³ Ces individus sont, pour certains, des figurants sous contrat qui participent à des « tournées » rémunérées à travers l'Europe, acceptant leur condition, avant de retourner dans leur pays d'origine.

outre, la diffusion à grande échelle de la mécanisation dans les fermes n'a pas lieu avant le XX^{ème} siècle.

Dans ce contexte, l'application pratique de la modernisation à l'élevage donne naissance à cette nouvelle discipline scientifique qu'est la zootechnie et qui contribue à légitimer un traitement utilitariste et cartésien de l'animal domestique. Les connaissances apportées alors par la discipline vont dans le sens d'un animal analogue à un objet mécanique qu'il faut optimiser pour la production. De la considération individuelle des champs de recherche sur la reproduction, l'alimentation, la génétique, etc. émerge une représentation de l'animal comme constitué de différents morceaux mis bout-à-bout, dont il s'agit de maximiser les performances. Ce découpage des fonctions vitales de l'animal contribue à sa réification : l'animal d'élevage voit son statut se différencier progressivement de celui des animaux de compagnie qui focalisent les sentiments compassionnels, ainsi que de celui des animaux sauvages qui suscitent tout à la fois crainte, fascination, haine et admiration. La diffusion d'une reconnaissance de la sensibilité animale, concomitamment à la mécanisation agricole, génère des incertitudes quant aux traitements acceptables des animaux. Ces incertitudes conduisent à la mise en place des premières lois de protection animales, mais ces dernières n'infléchissent pas la conception utilitariste et mécanique de l'animal portée par le processus d'industrialisation.

Ainsi, si au XIX^{ème} siècle des incertitudes émergent autour de la question animale et de la protection de la nature, la nécessité quasi-vitale de la modernisation et d'une augmentation des productions et le consensus social les entourant les empêchent de se constituer en véritable controverse. Les conceptions d'un animal d'élevage en tant qu'objet et de la nature en tant qu'externalité à maîtriser perdurent et conduisent progressivement aux contradictions desquels résultent, en partie, la controverse actuelle sur l'élevage. Finalement, le paradigme qui s'impose alors est celui, comme montré plus tard par Ulrick Beck (1986 : 36), de la nécessité « de rentabiliser la Nature, de libérer l'homme des contraintes naturelles ».

2. La structuration de la controverse au milieu du XX^{ème} siècle

Le statut d'agriculteur subit un profond bouleversement au milieu du XX^{ème} siècle. La nécessaire reconstruction du pays après les destructions massives opérées lors des guerres favorise les évolutions du secteur agricole qui poursuit dans la voie de la « modernisation ». La modernité amène les agriculteurs à questionner leur profession, qui repose encore, dans les années 1950, sur trois caractéristiques : une place centrale accordée à la technique, considérée comme une forme d'émancipation du paysan des aléas de la nature ; une organisation et une administration solides et puissantes politiquement, et une fusion entre les identités personnelles et professionnelles des agriculteurs due à une articulation étroite entre famille et entreprise (Lémery, 2003). Les changements techniques, économiques et structurels de l'agriculture ont des conséquences importantes sur le statut des agriculteurs dans les collectivités locales et dans la société : de « paysans » ils deviennent « exploitants agricoles », et de population majoritaire ils deviennent une minorité parmi d'autres dans le milieu rural.

A. L'essor du productivisme

i. L'élevage en reconstruction après les Guerres mondiales

La production agricole française diminue très fortement pendant la Première Guerre mondiale. Environ 3 millions d'agriculteurs partent au front, soit plus de 60 % des paysans recensés en 1911, et l'agriculture manque cruellement de moyens de production (notamment à cause de l'arrêt des importations d'engrais et de machines et de la réquisition des chevaux de trait). Des centaines de milliers de ruraux périssent au combat (Boinon et Roux, 2008) et la guerre a des effets dévastateurs sur le cheptel français : « On avait réquisitionné n'importe quoi, n'importe où et n'importe comment. On avait enlevé ici du bétail maigre, voire des reproducteurs, parce que l'on ignorait qu'à cent mètres de là se prélassaient des animaux à l'embouche déjà en fort bon état d'embonpoint. On avait créé des stocks sur pieds à proximité des armées alors qu'il était impossible de les nourrir convenablement » (Risse, 1994 : 177).

Les ruraux mobilisés de retour à la campagne à la fin de la guerre rapportent avec eux des aspirations nouvelles nées de leur confrontation avec les populations citadines, ce qui

entraîne, pour partie, la reprise de l'exode rural pendant l'entre-deux guerres. Cette fois, l'exode concerne non seulement les populations agricoles, mais aussi ouvrières et propriétaires rurales (Berthonnet, 2003). Il est aussi alimenté par les avancées dans le droit du travail qu'obtiennent progressivement les ouvriers (congrés payés, semaine de 40h et hausse des salaires ouvriers en 1936), qui sont vécues comme des injustices par les paysans qui en sont privés et qui les amènent à abandonner le travail à la ferme pour celui à l'usine (Boinon et Roux, 2008). L'électrification des campagnes françaises, qui se développe à partir de 1920, améliore toutefois la vie à la ferme. L'État et les collectivités locales sont les principaux initiateurs des programmes d'électrification. Ils se heurtent à la réticence des sociétés de distribution face au coût que représente l'électrification d'exploitations isolées. L'une des solutions à ce problème est alors le groupement d'agriculteurs. Le développement progressif de l'électrification modifie beaucoup la vie et le travail à la ferme : l'électricité est alors employée pour la force motrice des machines agricoles et pour l'usage domestique du foyer (Berthonnet, 2003).

Dans les fermes qui perdurent, le cheptel se reconstruit mais avec quelques évolutions par rapport à sa situation d'avant-guerre. On constate, par exemple, une diminution des bovins de trait, progressivement remplacés par des vaches laitières. Le cheptel porcin se reconstitue à 40 % avec des porcs sans race spécifique, le reste étant constitué de porcs Blancs de l'Ouest ou de races locales (Risse, 1994). Les exploitations qui subsistent après la guerre ont tendance à s'agrandir et à se mécaniser. En 1939, on compte plusieurs élevages de 500 volailles en Bretagne. Les marchés et les filières se réorganisent. « Le développement du capitalisme dans l'agriculture [...] provoque l'apparition d'une catégorie d'agriculteurs économiquement puissants, à la tête de grandes exploitations employant une main d'œuvre salariée parfois nombreuse. [...] Ils seront les principaux acteurs de la création des organismes interprofessionnels qui structureront l'agriculture. [...] Dans les années 1930, cette catégorie d'agriculteurs capitalistes devient le groupe social le plus influant de l'agriculture française » (Boinon et Roux, 2008 : 26). La création de Confédération Générale du Lait, en 1924, marque le début de l'intégration agricole et de l'organisation du secteur en filières. Elle est, au départ, dirigée par des agronomes et des éleveurs puissants, dont l'objectif est la recherche d'accords avec l'industrie et l'État sur la stabilité des marchés et l'équilibre entre les différents secteurs de la production et l'industrie laitière. Cette structuration des filières est renforcée,

pendant l'entre-deux guerres, par l'essor du syndicalisme agricole avec une forte augmentation du nombre d'agriculteurs syndiqués.

Après la Seconde Guerre mondiale, les années 1950 sont marquées par un nouveau mouvement d'exode rural. Comparativement aux phases précédentes, les migrations concernent encore plus particulièrement les populations agricoles : les campagnes se vident de leurs paysans. De la fin de la guerre au début des années 1970, la France perd la moitié de ses exploitations, entraînant une restructuration de l'agriculture (Risse, 1994). Une sélection négative s'effectue sur les exploitations les plus petites et les moins mécanisées qui disparaissent progressivement pour laisser la place aux exploitations les mieux adaptées au développement productiviste (Hervieu et Purseigle, 2013). Les agriculteurs deviennent finalement minoritaires au sein de la population rurale française, phénomène mal vécu par certains d'entre eux qui le ressentent comme une forme de déclin social. Le paysan apparaît comme « l'Autre, sorte de témoin d'une société moribonde ou d'une civilisation disparue » ; et le célibat, qui se banalise, est vu comme « le symptôme de l'effondrement d'une société paysanne et de ses valeurs » (Candau et Rémy, 2009 : 85). Les valeurs urbaines percolent en effet dans les campagnes, et l'emportent peu à peu sur le modèle rural. Mais, bien que leur nombre diminue fortement, les agriculteurs conservent un poids social important dans les zones rurales jusqu'aux années 1970, et jouent un rôle social de premier ordre dans l'aménagement et la gestion des territoires ruraux. Plus qu'une perte totale d'identité, c'est une intégration des influences urbaines à la culture rurale qui s'opère : « le marquage social de l'espace – notamment le foncier –, et l'interconnaissance des membres des communautés » restent caractéristiques des sociétés rurales (*Ibid.* : 88).

ii. Un paradigme productivisme porté par de nombreux acteurs

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le pays est ruiné et de nouveau amputé d'une grande partie de ses ressources agricoles. Comme après la Première Guerre mondiale, la taille et la qualité du cheptel sont considérablement dégradées. Il s'agit alors de reconstruire le pays et de réactiver la production nationale alors que le nombre d'agriculteurs diminue.

L'aide financière et matérielle accordée par les États-Unis aux pays européens par l'intermédiaire du Plan Marshall est employée à cet effet et se traduit par une mécanisation des exploitations et par des achats massifs de tracteurs dans les campagnes. La volonté de bon

nombre d'agriculteurs est alors d'acquérir des machines agricoles et de l'électroménager, pour améliorer à la fois leurs conditions de travail et leurs conditions de vie, mais ils doivent pour cela lever les fonds nécessaires à ces achats. La solution qui leur est proposée alors, par l'État, les conseillers techniques et portée par les représentants agricoles, est l'agrandissement de leur exploitation et l'augmentation de leurs rendements. « La construction de l'agriculture moderne fut très largement le fait d'un groupe social de paysans modernistes [notamment les agriculteurs de la Jeunesse Agricole Catholique] qui, bien que minoritaires, souhaitaient sortir de l'archaïsme associé à l'image du paysan. Il s'agissait pour eux de passer de la ferme à l'exploitation, du patrimoine à l'outil de travail [...], et enfin, de la famille au couple » (Hervieu et Purseigle, 2013 : 121).

C'est dans ce contexte que les structures et les filières agricoles se transforment. La grande distribution fait son apparition à la fin des années 1950 : les points de vente alimentaires se multiplient, le choix de produits est élargi et les prix baissent. Le pouvoir d'achat des ouvriers est multiplié par trois entre 1950 et 1970, entraînant l'augmentation des productions animales encouragée par la consommation qui décolle après-guerre. Ainsi, « [L'élevage moderne] est né du mariage de raison des aspirations populaires au mieux-être et des besoins du monde paysan. Les uns souhaitaient mieux manger et moins cher, les autres souhaitaient accroître leurs revenus » (Risse, 1994 : 195). En 1957, cette logique de développement productiviste s'exprime dans le Traité de Rome, qui dessine les contours de la première Politique Agricole Commune (PAC) et marque le début du pilotage de l'agriculture à l'échelon européen. Ses principaux objectifs sont la protection des revenus paysans, le maintien d'une agriculture dynamique en Europe et la production de denrées à bas prix pour la consommation. Les politiques agricoles sont accompagnées d'une réorganisation de la formation avec la création des lycées agricoles en 1960. La recherche s'institutionnalise également, avec la création dès 1946 de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) qui marque la séparation des activités de recherche et d'enseignement en agronomie. Les Instituts Techniques de recherche en production animale, créés dans les années 1960, héritent progressivement de la mission d'application des résultats de la recherche en élevage⁵⁴ et les Chambres d'Agriculture sont chargées d'assurer le conseil technique. La structuration des filières se poursuit également avec

⁵⁴ L'Institut Technique du Porc (ITP) est créé en 1961. L'Institut Technique de l'Élevage Bovin (ITEB) est créé en 1962. L'Institut Technique de l'Élevage Ovin et Caprin (ITOVIC) est créé en 1968. L'Institut Technique des Filières Avicole, Cunicole et Piscicole (ITAVI) est reconnu par les pouvoirs publics en 1968.

la création des groupements de producteurs dont la mission est d'abord de regrouper les acteurs de l'amont des filières pour peser sur le marché et qui assurent eux-aussi progressivement une partie du conseil agricole⁵⁵ (*Ibid*).

Tous ces organismes promeuvent un modèle de développement agricole basé sur l'intensification de la production et leur structuration témoigne d'une séparation progressive du milieu agricole avec le reste de la société dans les prises de décisions concernant les pratiques. « Sur ces bases, qu'exprime bien la pratique de la cogestion de l'agriculture à la française, une fois défini avec l'État le cadre général de l'exercice du métier, tout ce qui concernait la manière de l'exercer a progressivement été considéré comme relevant du seul ressort de la profession, sur un mode essentiellement corporatif » (Lémery, 2003 : 11). Le développement de l'agriculture se fait donc sans l'avis de la société, mais avec son accord implicite car celle-ci y trouve une manière d'améliorer son alimentation. Dans les années 1960, la grande opération de remembrement des exploitations françaises est ainsi engagée : les élevages s'agrandissent puis se spécialisent, s'automatisent et se regroupent. Les productions hors-sol se développent en filière porcine et avicole. Elles ont pour caractéristique un approvisionnement à l'extérieur de l'exploitation pour la majorité des fournitures, et en particulier pour l'alimentation du bétail, et nécessitent souvent des investissements lourds pour la mécanisation. La tendance est à l'intensification, à la fois de la force de travail et de la terre, reposant sur le recours croissant aux intrants, l'artificialisation du milieu d'élevage et la mécanisation (Landais et Bonnemaire, 1996). Les années 1950 voient également l'essor des industries de production d'aliments pour le bétail, qui encouragent ces créations d'élevages hors-sol (Risse, 1994).

iii. L'apparition d'alternatives au modèle agricole dominant

Alors que les professionnels de l'aval encouragent les agriculteurs à se moderniser et s'automatiser, certains agriculteurs ne se reconnaissent pas dans ce modèle de production. Les syndicats des filières avicoles, par exemple, soutiennent le modèle fermier familial, en soulignant ses avantages économiques et humains et en mettant en doute la compétitivité le modèle productiviste. Ainsi, à l'initiative de producteurs de volailles souhaitant valoriser leurs méthodes de production (plein air, abattage tardif, alimentation locale,...) et les qualités

⁵⁵ Aujourd'hui, les groupements de producteurs contrôlent 93% de la production porcine.

gustatives de leur produit, la loi d'orientation agricole de 1960 institue les Labels Rouges et les définit comme « des marques collectives attestant [...] qu'un produit agricole [...] possède un ensemble distinct de qualités et caractéristiques spécifiques [...] établissant un niveau de qualité. Ce produit doit se distinguer des produits similaires de l'espèce habituellement commercialisés par ses conditions particulières de production, de fabrication et, le cas échéant, par son origine »⁵⁶. Les poulets des Landes obtiennent le premier Label Rouge en 1965.

Les années 1950-1960 voient également le développement de l'agriculture alternative qui sera par la suite dite « biologique ». Au départ impulsé par les revendications de médecins pointant les risques pour la santé d'une alimentation non naturelle et par des agriculteurs en marge du modèle productiviste, ce mode de production privilégie des pratiques agricoles présentées comme « naturelles » et moins consommatrices d'intrants chimiques. Cette forme d'agriculture s'organise elle-aussi en filières et ses organismes de conseil et de développement se structurent progressivement. En 1959 est créé le premier groupement de producteurs biologiques, le GABO (Groupement des Agriculteurs Biologiques de l'Ouest) en rupture avec le syndicalisme dominant et une première démarche d'union nationale émerge en 1962 avec la création de l'AFAB (Association Française d'Agriculture Biologique) (Leroux, 2015).

Quelques contestations du système agricole moderne se font aussi entendre de la part de consommateurs, en ce qui concerne la qualité organoleptique des produits et l'emploi d'adjuvants en élevage (accélérateurs de croissance, antioxydants, etc.) (Risse, 1994). Finalement, l'Etat lui-aussi décide d'encadrer le développement productiviste de l'élevage. La loi de 1962 instaure un contrôle par l'État de l'agrandissement des exploitations, en stipulant qu'« aucune entreprise de production de porcs, de volailles et d'œufs ne pourra être créée ni développée sans autorisation préalable du ministre de l'agriculture, si la capacité de production prévue excède la limite maximum de capacité de production qui sera fixée par arrêté dans la région de son établissement. [...] Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques fixent [...] les critères à partir desquels ces entreprises seront considérées comme industrielles »⁵⁷. Pour ces dernières, les aides aux investissements ne sont pas accordées.

⁵⁶ Loi n°60-808 du 5/8/60 d'orientation agricole, article 28-1-1.

⁵⁷ Loi n°62-933 du 8/8/62 complémentaire à la loi d'orientation agricole, article 21.

La modernisation des exploitations soulève donc quelques inquiétudes et entraîne de nombreux débats, en particulier au sein même du monde agricole. Que ce soit parmi les paysans, chez quelques consommateurs ou, dans une moindre mesure, dans la vision de l'Etat, un attachement pour une forme d'agriculture « traditionnelle » reste fort malgré les mutations du secteur induites par la modernisation. Les alternatives agricoles qui émergent en marge du modèle dominant, centrées notamment sur un agrandissement modéré des exploitations, un recours limité aux intrants chimiques ou, en élevage, le plein air, se parent déjà d'une image d'agriculture « de qualité » en comparaison à l'agriculture productiviste qui, par contrecoup, devient l'agriculture « standard ». Toute la deuxième moitié du XX^{ème} siècle est marquée, sur le plan agricole, par la naissance du modèle productiviste, son essor jusqu'à rapidement s'imposer comme modèle dominant, et le développement d'autres systèmes moins diffusés se posant comme alternatives. Au départ initiatives de paysans ne se reconnaissant pas dans la trajectoire de modernisation de l'agriculture, les formes de production alternatives qui émergent montrent que la controverse autour de l'industrialisation de l'agriculture se diffuse alors au sein même du monde agricole.

B. L'éthique environnementale

i. La mise en évidence des « effets induits » de la modernisation

Une méfiance grandissante envers les effets de l'industrialisation – « extension et multiplication des pollutions, épuisement des ressources, disparitions ou destructions irréversibles » (Larrère, 2010 : 406) – est à l'origine d'un mouvement de protection d'espaces naturels dans les années 1950-1960. Le réseau scientifique de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), créé en 1948, « dresse pour la première fois en 1950 un bilan détaillé de l'état de l'environnement. Il souligne les tensions croissantes entre la préservation des milieux naturels et le développement économique. Il interpelle aussi les autorités politiques sur la nécessité d'actions régulatrices » (Lascoumes, 2012 : 37). Si ce rapport en particulier n'a, au départ, que peu d'écho dans le monde médiatique et politique, il montre la reconnaissance publique, par une coalition de scientifiques internationaux, de la nécessité d'une protection d'espaces naturels.

L'environnement devient peu à peu, sous l'influence de scientifiques militants et de groupes naturalistes, une préoccupation sociale (*Ibid.*). Le monde politique s'empare bientôt du sujet et le Parc de la Vanoise, premier Parc national français, est créé en 1963 pour protéger le bouquetin sur ce territoire. Conformément au texte de loi, la zone du parc est divisée en deux pour poursuivre un double objectif : une aire centrale protégée où, notamment, la chasse est interdite pour favoriser son repeuplement par les espèces animales, et une aire périphérique ouverte au développement touristique. Celle-ci vise à mettre en valeur les paysages et à développer les activités humaines locales tout en sensibilisant les touristes à la beauté du lieu. La création de ce parc sert donc au développement local, à la fois la protection de la nature et la reconnaissance par les visiteurs de la légitimité et de la nécessité de cette protection.

Mais, malgré la création du parc national, les réactions des décideurs de l'époque se limitent souvent à une minimalisation des dangers ou des effets avérés de l'industrialisation, ce qui entraîne leur critique par un mouvement associatif en essor dédié à ces questions environnementales. « Bien que tous les pays industrialisés, capitalistes et communistes soient encore, dans les années 1960, dans une phase de prospérité et de développement, des lignes de fracture se précisent déjà et donnent lieu à différents mouvements de contestation sociale et politique, du type de Mai 68 en France. [...] La capacité de la science à résoudre tous les problèmes, les effets négatifs du développement industriel et des aménagements techniques, ainsi que le manque de démocratie des choix politiques à tous niveaux sont les principaux objets de la critique » (*Ibid.* : 20). À la fin des années 1960, en effet, la transformation du regard sur le rural et la nature illustre une nouvelle manière d'interroger l'organisation sociale : l'environnement devient « un des axes de redéploiement d'une économie industrielle qui s'essouffle » (Jollivet, 1992 : 6). De même, le militantisme écologiste commence à s'organiser : la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN) est créée en 1968⁵⁸ et regroupe dix-huit associations françaises de protection de l'environnement souhaitant augmenter leur poids politique et militant. Dès l'année suivant sa création, l'association organise un grand mouvement de mobilisation contre des projets d'aménagements touristiques du Parc de la Vanoise qui sont finalement abandonnés en 1970 suite notamment à une prise de position du Président Georges Pompidou (Selmi, 2006).

⁵⁸ La FFSPN deviendra France Nature Environnement en 1989.

La question environnementale émerge donc surtout des milieux scientifiques et militants. Leurs actions ne s'opposent pas, au départ, à l'industrialisation de l'agriculture à proprement parler, mais ils s'engagent plutôt sur des mobilisations visant à protéger des espaces naturels de l'activité humaine. La reconnaissance des impacts négatifs de l'élevage sur l'environnement est plus progressive et sera peu à peu intégrée à leurs questionnements. Les groupes militants écologistes souffrent toutefois, à la fin des années 1960, d'une forme de marginalisation de leurs arguments au sein de la société.

ii. L'environnement comme remise en cause de la modernité

La question environnementale est publicisée dans les années 1960-1970 grâce à la publication de plusieurs ouvrages considérés comme fondateurs du mouvement écologiste (Carson, Lear et Wilson, 1962; Ehrlich, 1968; Meadows et al., 1972). Elle part de deux constats scientifiques : d'une part l'épuisement progressif des ressources naturelles (eau, air, sols), et d'autre part l'interdépendance de tous les compartiments de la biosphère à l'origine de la diffusion de pollutions à grande échelle (Jollivet, 1992).

Cette publicisation entraîne un changement de statut des groupes militants écologistes ou naturalistes qui sont progressivement pris au sérieux par les politiques et la population. Leurs revendications montent en généralités : de la nécessité de protection d'espèces ou d'espaces, elles se transforment en critique globale de l'industrialisation. Ils cherchent à faire reconnaître des effets à long terme et étayent leurs propos par des mesures expérimentales, l'apport de preuves scientifiques et des connaissances spécialisées poussées : les militants « affronte[nt] désormais la science avec toutes les armes de la science » (Beck, 1986 : 352). Les mobilisations sur l'environnement initient en fait une critique nouvelle de la science. Les militants écologistes adoptent des formes d'argumentation et de communication orientées vers l'opinion publique qui visent à discréditer l'argumentation scientifique. Les débats laissent de plus en plus de place à la croyance en telle théorie ou telle hypothèse avancée par tel expert, qui se positionne en porte-à-faux de l'argumentation scientifique : « c'est peut-être le "petit plus" dans la présentation, la capacité personnelle à emporter la conviction, les contacts, l'accès aux médias, etc., qui confèrent à la "découverte particulière" les attributs sociaux de la "connaissance" » (*Ibid.* : 370). Finalement, ces mobilisations autour de la cause environnementale contribuent au passage d'une société organisée autour des progrès techniques et économiques à une société du risque où les incertitudes l'emportent sur les

connaissances scientifiques et l'argument d'autorité (Lascoumes, 2012). La mise en évidence des effets négatifs de l'industrialisation et de la modernité entraîne, par ricochet, la critique du progrès prôné par la science et jette le discrédit sur le bien-fondé des objectifs poursuivis par les scientifiques. C'est en effet une science peu soucieuse des conséquences de ses découvertes que dénoncent, entre autres, les militants écologistes.

Trois évènements médiatisés contribuent à la diffusion de leurs arguments et à la sensibilisation du grand public à leur cause : les menaces sur le Parc national de la Vanoise (1969-1971) évoquées plus haut, le projet d'aménagement touristique de la côte Aquitaine (1970-1979) et l'extension du parc nucléaire (1971) (*Ibid.*). Au cours de ces mobilisations, les groupes écologistes se structurent, se professionnalisent, et leurs arguments, au départ relatifs à la préservation du cadre de vie, s'élargissent systématiquement à des remises en question du mode de vie, et du système économique et politique. De plus, « le "retour à la nature" des "néo-ruraux" des années 1970 exprime bien cette jonction entre rapport à la nature et rapport à la société » (Jollivet, 1992 : 6). Ce retour à la nature, prôné par les manifestants de Mai 68, est présenté comme une forme d'antidote à la société de consommation qui s'installe.

Les arguments écologistes sont de moins en moins marginalisés et sont progressivement pris en considération par les décideurs politiques. La question environnementale elle-même s'institutionnalise en 1971 avec la création du Ministère de l'environnement. En 1972, la première Conférence des Nations-Unies sur l'environnement (Sommet de la Terre) est organisée à Stockholm. Elle sera à l'origine de la création de l'UNEP, le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (Lascoumes, 2012). Deux ans plus tard, la candidature de René Dumont à l'élection présidentielle marque le début de la participation des écologistes à la vie politique française.

iii. De nouvelles façons de penser le développement

Le paradigme de la croissance économique est mis à mal à partir des années 1970, c'est-à-dire à la fin des Trente Glorieuses. Cette période, débutée après la Seconde Guerre mondiale, est caractérisée par une forte augmentation de la richesse des pays industrialisés et d'importantes améliorations des conditions de vie. Elle marque le passage de l'Europe occidentale à la société dite de consommation (Fourastié, 1979).

La publication du rapport « Meadows », en 1972, met en doute la durabilité du système économique des pays occidentaux en interrogeant la possibilité de poursuivre indéfiniment leur mode de développement (Meadows et al., 1972). Ce rapport, intitulé *The Limits to Growth* (traduit en français par *Halte à la croissance ?*) et rédigé par le Club de Rome⁵⁹ sous l'égide du Massachusetts Institute of Technology (MIT), alerte pour la première fois sur les limites économiques, humaines et environnementales du productivisme. En se basant sur des modélisations mathématiques tenant compte des évolutions de la population mondiale, des quantités de ressources, de la production agricole et industrielle et des pollutions de l'environnement, le rapport montre que les ressources planétaires sont insuffisantes pour soutenir le maintien d'une croissance économique illimitée. Les auteurs préconisent donc de limiter la production de produits matériels pour diminuer la consommation de ressource et ainsi atteindre une forme de développement durable sur le long terme. Ce rapport, s'il n'aboutit pas directement à une modification des modes de production des pays industrialisés, contribue fortement à la publicisation de la critique de la croissance économique et du progrès pour des raisons écologiques. En 1974, le candidat écologiste René Dumont alerte d'ailleurs, lors de la campagne électorale pour les élections présidentielles, sur l'insoutenabilité du mode de vie occidental.

La montée en généralité des argumentations écologistes passe donc par une critique globale du mode de développement de l'époque (productiviste, capitaliste, industriel,...) et le modèle de production agricole productiviste n'est pas épargné par la contestation. Cette critique économique grandissante mène progressivement à une remise en question politique des modes de gouvernance : « Les premières luttes environnementales, outre leur aspect strictement écologique, ont été aussi des luttes contre l'opacité des décisions gouvernementales et le culte du secret d'État qui étaient jusque dans les années 1970 les modes dominants de gouvernement » (Lascoumes, 2012 : 31). Après la publication de plusieurs textes de loi⁶⁰, l'État se voit contraint de fournir des informations sur les grands projets d'aménagements et d'évaluer les risques qu'ils présentent sur l'état des milieux.

Ce mouvement environnementaliste n'est toutefois pas homogène. L'éthique environnementale sur lequel il se fonde se structure progressivement et se divise en différents

⁵⁹ Le Club de Rome est un groupe de réflexion (think tank) international fondé en 1968 et réunissant des scientifiques, des hauts fonctionnaires et des industriels privés.

⁶⁰ Textes réglementaires sur les enquêtes publiques et sur l'information environnementale, notamment.

courants. L'éthique biocentrique, par exemple, considère que l'ensemble des êtres vivants ont une valeur intrinsèque et une dignité morale à respecter, et s'oppose en cela à la conception anthropocentrique qui ne reconnaît de dignité morale qu'aux êtres humains. « Reconnaître une valeur intrinsèque à chaque entité vivante, c'est admettre qu'elle existe d'une façon telle que l'on ne peut en disposer de façon arbitraire, qu'elle ne peut être à volonté remplacée par un équivalent » (Larrère, 2010 : 407). L'éthique écocentrique, quant à elle, valorise l'écosystème, la nature comme un tout : les entités vivantes n'ont pas de valeur pour elles-mêmes, mais en tant qu'elles participent à une cohérence générale dans l'ensemble du règne du vivant. Ces différentes éthiques se rejoignent toutefois, dans les années 1970, autour de coalitions internationales pour la protection du sauvage. Elles réussissent à faire instituer les premières mesures concernant la protection des oiseaux marins (Convention de Ramsar en 1971) puis elles étendent ces mesures aux autres animaux. La Convention de Washington (CITES) de 1973 et celle de Berne de 1979 dressent des listes d'espèces de faune et de flore en voie d'extinction à protéger : leur capture, chasse et commerce sont interdits, et leur milieu de vie naturel doit être préservé.

L'essor de ces différentes éthiques contribue à une transformation de la conception de la nature et des animaux et réalise un pont entre les préoccupations environnementales et animalistes : en tant qu'êtres vivants membres de la nature, ils sont dignes d'être respectés. Le développement des éthiques environnementales participe donc à la dimension morale de la protection des animaux, non seulement pour la protection des animaux en eux-mêmes car ils se voient attribuer une valeur intrinsèque mais également au nom de la protection des écosystèmes globaux dont ils font partie.

C. Des animaux aux statuts problématiques

i. Une zootechnie qui cherche à « rationaliser » l'animal

A la création de l'INRA en 1946, le secteur des « Productions Animales » est l'une des priorités des recherches de l'institut et illustre la prise en main de la zootechnie par les agronomes – la recherche vétérinaire n'y sera rattachée qu'en 1960. Son objectif principal est alors de « désigner aux éleveurs les combinaisons de techniques qui leur permettront de dégager les profits les plus élevés possibles » (Landais et Bonnemaire, 1996 : 5). L'optimisation

économique des exploitations passe d'une part par la conception de bâtiments adaptés, faciles à entretenir et accessibles financièrement (Risse, 1994) ; et d'autre part par la maximisation de la productivité des animaux (Landais et Bonnemaire, 1996).

Il s'agit, en quelque sorte, d'améliorer les bâtiments et les animaux dans un objectif de maximisation de la production. L'amélioration des bâtiments se traduit concrètement par la mise au point de matériel spécialisé, de normes de ventilation, d'éclairage et de température, et par la définition de densités d'animaux à respecter et de précautions particulières à prendre en exploitation (sur le bruit, l'apport de litière, etc.). L'« amélioration » pour les animaux consiste quant à elle en la détermination précise de leurs besoins alimentaires en termes quantitatifs et qualitatifs, en la maîtrise des processus de reproduction et des pathologies et en leur sélection génétique (Risse, 1994).

L'après-guerre marque l'essor de la pratique de l'insémination artificielle qui permet d'économiser la présence de mâles dans les troupeaux, de diminuer la charge de travail de l'éleveur, de gérer les risques sanitaires liés à la monte naturelle et d'améliorer la sélection génétique (*Ibid.*). Les progrès scientifiques en génétique sont d'ailleurs un temps fort de la modernisation de l'élevage : la lignée de poules « Vedette », par exemple, créée en 1959 par l'INRA, se diffuse au niveau mondial (*Ibid.*). La loi sur l'élevage de 1966 instaure la création d'une commission nationale d'amélioration génétique des animaux et l'ouverture de centres de testage⁶¹. Cette loi, dont l'objectif annoncé est « l'amélioration de la qualité et des conditions d'exploitation du cheptel bovin, porcin, ovin et caprin », consiste principalement en l'organisation de la sélection génétique des animaux à l'échelle nationale. Cette structuration, alliée aux avancées en recherche génétique, contribue à la constitution d'un cheptel français de mieux en mieux adapté à l'objectif productiviste de l'agriculture : les animaux produisent plus, plus vite et meurent moins (notamment car ils sont mieux adaptés aux conditions d'élevage dans lesquelles ils sont placés).

Les pratiques d'élevage évoluent aussi dans ce sens. L'élevage de groupes d'animaux homogènes (en âge ou en taille par exemple) se généralise⁶², pour des raisons sanitaires et logistiques notamment, mais contribue à faire perdre à l'animal domestique son individualité (Larrère et Larrère, 1997). En production porcine, la rationalisation des techniques

⁶¹ Loi n°66-1005 du 28 décembre 1966 sur l'élevage.

⁶² On parle de « conduite en lots » ou en « bandes ».

d'élevage se traduit notamment par la contention individuelle des truies (la réduction des libertés de mouvements de la truie limite les risques d'écrasement des porcelets), l'utilisation de caillebottis intégral au sol en remplacement des sols pleins paillés (pour réduire le temps de travail et améliorer l'hygiène), et par le rationnement de l'alimentation (pour mieux contrôler la croissance des animaux) (Figure 7).



Figure 7 : Une maternité en filière porcine, montrant les cases de contention des truies évitant l'écrasement des porcelets

En volailles de ponte, l'élevage avec pondoirs sur caillebottis ou le long des murs pose notamment des problèmes de picage entre animaux (palliés grâce à des « lunettes » aujourd'hui interdites pour des raisons de bien-être animal) et de ponte au sol (perte d'œufs et œufs sales). En réponse à ces problèmes, l'élevage en cages superposées (batterie) se développe au milieu des années 1960. Les poulettes sont strictement rationnées, avec des mises à jeun pour éviter leur surdéveloppement grasseux. Quant aux vaches laitières, elles deviennent de « véritables machines de haute précision » dont il s'agit d'« exploiter au mieux le potentiel de l'usine ruménale » (Risse, 1994 : 344). C'est finalement un mouvement général d'artificialisation de la vie de l'animal que l'on observe : l'alimentation, la reproduction et la croissance des animaux sont contrôlés par l'éleveur et ses organismes de conseil.

À partir de la fin des années 1960 et notamment avec le délitement progressif du consensus sur l'accroissement de la production, la zootechnie diversifie ses objectifs. Les découvertes en biologie moléculaire entraînent l'apparition, à l'INRA, d'une recherche en zootechnie théorique et fondamentale qui a tendance à prendre ses distances avec les éleveurs. Au contraire, l'enseignement de la zootechnie dans les écoles d'agronomie se rapproche des problématiques des professionnels de l'élevage en accordant une place plus grande à l'économie et à l'analyse des filières agro-industrielles (Landais et Bonnemaire, 1996). Dans le même temps, quelques zootechniciens commencent à s'intéresser aux aspects sociaux et culturels de la production animale et créent en 1971 la Société d'Ethnozootecnie. Ces prises de directions multiples de la discipline montrent que « l'ambiguïté de la démarche zootechnique, malgré des acquis considérables, réside dans son caractère de science appliquée à la recherche d'une adaptation optimale des animaux à des besoins humains que cette discipline se trouve à elle seule dans l'incapacité de définir » (Digard, 1990 : 57).

ii. Le bien-être animal : la considération à l'égard de l'animal d'élevage

Le concept de bien-être animal est introduit dès le milieu des années 1960 en Angleterre. En 1965, dans un contexte social d'interrogations fortes concernant la manière dont sont traités les animaux en élevage⁶³, le gouvernement britannique charge un comité scientifique, dirigé par le zoologue Francis William Rogers Brambell, de rédiger un rapport sur la question (Brambell, 1965). Les travaux du comité aboutissent à l'identification de libertés de mouvement devant être offertes aux animaux pour garantir leur bien-être : se lever, s'allonger, se retourner, faire leur toilette et s'étirer. Il alerte également les scientifiques sur la nécessité de s'intéresser à la condition animale en élevage et les invite à ne pas laisser cette question uniquement au domaine moral. Dès lors, les travaux des scientifiques britanniques, puis ceux du monde entier, s'attachent à définir, mesurer, et objectiver l'état de bien-être chez les animaux.

Le pouvoir politique européen s'empare de la question en 1976, avec la signature de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages⁶⁴. Elle vise en particulier les systèmes intensifs, définis comme « ceux qui utilisent surtout des installations

⁶³ Notamment suite à la publication, en 1964, du livre *Animal Machines* de Ruth Harrison qui dévoile des pratiques en élevage intensif et remporte un succès auprès des lecteurs britanniques.

⁶⁴ STE 87 – Protection des animaux dans les élevages, 10.III.1976.

techniques exploitées principalement à l'aide de dispositifs automatiques » et définit les animaux d'élevage comme « ceux qui sont élevés ou gardés pour la production de denrées alimentaires, de laine, de peaux, de fourrures ou à d'autres fins agricoles ». Elle stipule, de manière très générale, que « tout animal doit bénéficier d'un logement, d'une alimentation et des soins qui – compte tenu de son espèce, de son degré de développement, d'adaptation et de domestication – sont appropriés à ses besoins physiologiques et éthologiques, conformément à l'expérience acquise et aux connaissances scientifiques ». Le rôle attribué aux animaux d'élevage est principalement une fonction de production et leur bien-être n'est pas encore défini précisément. Il s'agit de respecter les besoins fondamentaux des animaux dans les élevages, mais ces derniers ne sont pas explicites et les pratiques à mettre en œuvre pour y répondre ne sont pas encore détaillées.

En France, les animaux sont définis la même année comme « êtres sensibles » dans l'article L214-1 du Code rural. Dans le domaine scientifique, des revendications sur le traitement des animaux dans les élevages émergent à cette époque chez certains zootechniciens français qui développent le sentiment de « torturer des bêtes auxquelles ils s'étaient attachés par la force des choses » (Larrère et Larrère, 1997 : 6). Ils expriment leur malaise face au changement de statut de l'animal en élevage intensif qu'ils perçoivent – d'animal domestique à animal de laboratoire. L'évaluation du bien-être s'effectue alors par la « recherche d'indicateurs biologiques – ou comportementaux – du *stress* associé aux difficultés qu'éprouvent les animaux à s'adapter à leur environnement » (Larrère, 2007 : 12). Le concept de « bien-être animal » proprement dit apparaît progressivement, suite aux travaux d'éthologues qui montrent que les environnements confinés peuvent engendrer des frustrations, voire des souffrances, en empêchant l'animal d'exprimer pleinement son comportement naturel (Dantzer et Mormède, 1979; Dantzer et Mormède, 1983).

Les incertitudes scientifiques entourant le comportement animal mènent donc, au départ, à la recherche d'indicateurs d'un état physique et comportemental négatif pour évaluer l'*absence* de bien-être. Il ne s'agit pas, alors, de considérer le bien-être de l'animal en tant qu'état positif, mais seulement comme un état dépourvu de souffrance. En outre, la réglementation ne pose pas encore de directives claires quant aux pratiques à respecter en élevage pour le garantir : on est plutôt dans le cas de préconisations s'apparentant à des obligations de résultat très générales (respecter la liberté de mouvement, par exemple) qu'à

des recommandations précises (avec, par exemple, la définition d'une surface minimale à offrir à chaque animal). Cette situation laisse le champ libre à de multiples interprétations quant aux pratiques à mettre en œuvre en élevage, et complique donc leur application. On note toutefois, d'ores et déjà, une fixation des incertitudes autour du système intensif : ce modèle d'élevage est soupçonné d'être difficilement compatible avec le bien-être des animaux car négligeant la réponse à leurs besoins fondamentaux (et en particulier celui de la liberté de mouvement).

iii. L'accélération des mouvements de protection des animaux d'élevage

La protection législative des animaux d'élevage est également engagée à la fin des années 1950, avec la modification de la loi Grammont évoquée précédemment : le caractère public conditionnant les sanctions applicables en cas de mauvais traitements infligés aux animaux⁶⁵ est supprimé et, en 1963, les actes de cruauté envers les animaux, qu'ils soient effectués dans l'espace public ou non, sont constitués en délits⁶⁶. Le sort des animaux captifs s'améliore à partir des années 1950, avec l'aménagement d'enclos dans les zoos plus ressemblants à leurs espaces de vie naturels dans le but de limiter les troubles comportementaux et physiologiques (Baratay et Hardouin-Fugier, 2010). Les institutions posent les limites entre les statuts des animaux : à sa création en 1971, le Ministère de l'environnement traitera des animaux sauvages, de leur protection ou de leur chasse, reléguant le sort des animaux domestiques (considérés comme des biens) dans les mains du Ministère de l'agriculture.

Par ailleurs, la première association animaliste, c'est-à-dire dédiée à la protection des animaux d'élevage, l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs, est créée en 1961. Elle lutte pour l'amélioration des méthodes d'abattage et l'instauration d'une obligation d'étourdissement des animaux avant leur mise à mort. L'association utilise très rapidement la pétition comme mode d'action militant, afin de recueillir le soutien du grand public pour légitimer ses actions et appuyer ses revendications. Elle s'engage également pour réformer l'élevage en vue d'améliorer la situation des animaux et pour faire respecter la législation existante en matière de bien-être animal. En d'autres termes, c'est une association que l'on

⁶⁵ Décret n° 59-1051 du 7 septembre 1959 du Code pénal.

⁶⁶ Loi n°63-1143 du 19 novembre 1963.

peut qualifier de « welfariste » en raison de ses préoccupations pour l'amélioration du bien-être en élevage.

Même si ces initiatives ont permis de poser un nouveau regard sur l'animal, ce n'est qu'à partir de 1975 qu'une nouvelle éthique animale se diffuse. Le philosophe australien Peter Singer publie, cette année-là, *Animal Liberation* (« La Libération Animale »), ouvrage dans lequel il développe la théorie antispéciste remettant radicalement en cause notre rapport aux animaux (Singer, 1975). Selon lui, il n'existe aucun critère moral pertinent permettant de distinguer l'ensemble des humains et l'ensemble des autres animaux. Il s'appuie sur la théorie philosophique utilitariste qui prône une maximisation du bien-être à l'échelle collective. Pour lui, la prise en compte inégale des intérêts des animaux est comparable avec les discriminations subies par certaines populations (racisme, sexisme, etc.), et est donc immorale. Ses arguments contribuent à l'émergence d'un mouvement de « libération animale », d'abord parmi les milieux punks et libertaires, puis au sein de milieux plus écologistes (Dubreuil, 2009). Les militants de cette cause s'engagent pour mettre fin à toutes les activités humaines fondées sur l'exploitation ou la mise à mort d'animaux : élevage, chasse, pêche, corridas, cirques avec animaux, expérimentations à des fins scientifiques ou médicales, etc. Ils forment progressivement des collectifs que l'on peut qualifier d'« abolitionnistes » en raison de leur revendication d'abolition de l'exploitation d'animaux.

Si cette mouvance anti-élevage n'a, à l'époque, que peu d'écho en France, elle témoigne tout de même de la diffusion de courants questionnant le « dilemme moral » que représente l'alimentation carnée et nos rapports différenciés avec les animaux : il s'agit, d'un côté, de s'« abstenir de les manger tous – et le montrer, le clamer haut et fort » en adoptant des animaux de compagnie que l'on garde oisifs et que l'on aime ; et, de l'autre côté, d'éloigner les animaux que l'on mange, les rendre anonymes, les tuer « dans des abattoirs automatisés et aseptisés, moins culpabilisants », manger des aliments déconnectés de l'animal, « méconnaissables par l'aspect et le nom » (rôti, steak,...) (Digard, 1990 : 237). Le développement du mouvement antispéciste contribue, en d'autres termes, à remettre en cause ces différentes catégorisations de l'animal qui entraînent différentes manières de les traiter et à questionner leur légitimité.

Ainsi, la deuxième partie XX^{ème} siècle voit l'essor du militantisme critique envers l'élevage. Le développement de la conscience environnementale et les mises en évidence de ses contradictions avec le modèle agricole productiviste entraîne l'apparition d'incertitudes

autour de l'impact environnemental de l'élevage. Les éthiques animales en essor entraînent, pour leur part, le renforcement des incertitudes sur l'animal et son exploitation par l'humain. Des mouvements de défense de la cause de l'animal d'élevage émergent et certains d'entre eux poussent la critique jusqu'à une remise en question de l'activité d'élevage elle-même et de l'alimentation carnée. Plus généralement, cette période voit se poursuivre un mouvement général d'émancipation de la Nature amorcé au siècle précédent, au travers de l'artificialisation de l'agriculture et de l'animal d'élevage, que les revendications environnementales ou animalistes tentent de contrer.

Si les causes environnementales et animales sont antérieures à cette époque, le XX^{ème} siècle est finalement celui de la structuration et de l'organisation des acteurs en lutte dans la controverse actuelle, que ce soit du côté du monde agricole ou de celui de la défense de l'environnement ou celle de l'animal. La convergence des critiques envers l'élevage se diffusent progressivement parmi des groupes d'acteurs de plus en plus larges et de plus en plus variés (scientifiques, éleveurs, citoyens, etc.).

3. L'industrialisation agricole au cœur de la controverse à l'aube du XXI^{ème} siècle

La société française entre dans les années 1980 dans une période de conflits sociaux et institutionnels marqués par la question environnementale et la critique de l'industrialisation. « La prise de conscience de l'importance des questions environnementales a largement dépassé le besoin de protection des milieux et espèces naturels pour poser trois grandes interrogations nouvelles dont les effets sont toujours sensibles aujourd'hui. Elles concernent les fondements scientifiques et techniques de la civilisation moderne ; sa conception strictement économique du développement ; enfin, les façons de gouverner » (Lascoumes, 2012 : 20). Ces réflexions sont accompagnées par des évolutions dans les façons de penser et de catégoriser les animaux.

A. L'élevage face à la question environnementale

Les années 1980 sont marquées par de nombreuses difficultés pour l'agriculture. Les quotas laitiers, notamment, sont instaurés par la PAC en 1984 pour stabiliser la production de lait et lutter contre la chute des prix (menaçant la viabilité économique de nombreuses exploitations). Ils auront pour conséquence une réduction du cheptel laitier français, d'autant plus que l'on assiste à une augmentation de la productivité des animaux et une diffusion de la race Prim'Holstein (Risse, 1994). On observe également un essor des marchés mondialisés qui concurrencent l'agriculture française et une place de plus en plus importante des entreprises privées et des coopératives dans le conseil agricole. Les aides publiques accordées par l'Europe à l'agriculture, en outre, diminuent sensiblement.

Les préoccupations sociales pour l'environnement se diffusent, notamment avec une sensibilisation de la population au « trou dans la couche d'ozone », et commencent à faire pression sur le monde agricole. « Le bouleversement du contexte de l'agriculture et de l'élevage à partir du milieu des années 80 (limitation des productions, pilotage par l'aval et montée des exigences de qualité, prise en compte des effets environnementaux, respect du bien-être des animaux...) brouille progressivement une "demande sociale" dont les différents partenaires de l'agriculture s'étaient jusque-là accordés pour ignorer l'évolution, en dépit ou à cause de la multiplication des parties prenantes » (Landais et Bonnemaire, 1996 : 6).

En 1980, le rapport Hénin (du nom du président du groupe de travail ministériel dédié à l'étude de la pollution des eaux d'origine agricole) pointe la pollution diffuse des eaux par les nitrates d'origine agricole, et marque la prise de conscience de ce type de pollution en France. C'est le début d'une longue série de mises en cause de l'agriculture sur ses impacts environnementaux et de réglementations visant à limiter ces pollutions. Le rapport Hénin conduit notamment, en 1984, à la création du CORPEN (Comité d'Orientation pour la Réduction de la Pollution des Eaux par les Nitrates provenant des activités agricoles) puis, en 1991, la Directive Nitrates est mise en place pour limiter les rejets azotés des exploitations agricoles⁶⁷. La loi de 1983 institue le passage par une enquête publique pour « la réalisation d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux [...] lorsqu'en raison de leur nature, de leur consistance ou du caractère des zones concernées, ces opérations sont susceptibles d'affecter

⁶⁷ Directive 91/676/CEE du Conseil, du 12/12/91.

l'environnement »⁶⁸. Autrement dit, les agriculteurs qui souhaitent installer un bâtiment ou effectuer des aménagements sur leur ferme doivent, au préalable, informer la population locale de leur projet et un commissaire enquêteur est mandaté pour recueillir les différents points de vue. Ces nouveaux espaces de concertation offrent donc, à la population, la possibilité de s'exprimer sur la légitimité de projets d'élevage et rendent la communauté rurale non agricole partie prenante de l'évolution de l'agriculture. Celle qui jusqu'ici avait été laissée à l'écart du fait de la cogestion entre l'Etat et le monde agricole, peut maintenant s'opposer publiquement au développement de l'agriculture.

Toutefois, les professionnels agricoles français ont tendance à contester leur responsabilité dans les dommages observés sur le milieu, notamment aquatique. Les lisiers et fumiers, notamment, sont présentés par la profession comme des engrais naturels ne pouvant être qualifiés de polluants (Bourblanc et Brives, 2009). En effet, la difficulté de la question environnementale vient du fait que, les effets d'une pratique agricole sur le milieu pouvant être fortement différés dans le temps et varier selon les caractéristiques des territoires, la responsabilité des pollutions peut rarement être attribuée à un acteur en particulier : « Les dommages tiennent à l'accumulation au cours du temps, de pratiques qui sont, non seulement légitimes, mais relativement bénignes (aux odeurs près) lorsqu'on les prend une à une. Comment évaluer la responsabilité de tel producteur à tel endroit au regard de la pollution des eaux en nitrates et en pesticides ? » (Larrère, 2003 : 332). Les responsabilités étant partagées entre une multitude d'acteurs, les solutions aux problèmes n'en sont que plus difficiles à trouver, et la prise en compte de l'environnement par le monde agricole s'en trouve ralentie, exacerbant les conflits avec les militants écologistes.

B. Une crise d'identité pour l'agriculture

A partir des années 1980, le rural est de plus en plus synonyme, pour la société française, de campagne, de paysage et de patrimoine à préserver : l'activité agricole n'y est plus seulement en recul dans les faits mais aussi dans les représentations (Mathieu, 1998). Le rural est vu comme idyllique, naturel, convivial et alternatif face à la ville encombrée et polluée, mais incontournable pour les emplois et les loisirs culturels. La campagne devient le lieu de

⁶⁸ Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

résidence pour de plus en plus d'habitants nés en ville qui continuent d'y travailler et d'y passer du temps, et qui revendiquent un choix de vie plus proche de la nature et de la tranquillité. Mais cette vision romantique se trouve confrontée à la réalité agricole moderne qui cherche, au contraire, à se libérer des contraintes naturelles, notamment par l'intermédiaire de la mécanisation (Hervieu, 2002). « Les agriculteurs, visant à produire de plus en plus à l'hectare (par l'augmentation des intrants, l'irrigation, le drainage...) et à l'unité de travail (par l'agrandissement des parcelles, la suppression des haies...), perturbent le milieu au-delà de la portion d'espace dont ils ont l'usage et affectent les conditions de vie (l'environnement) d'autres agents sociaux ; ou bien encore, leur activité les entraîne dans une concurrence sur les ressources rares (l'eau, en particulier) » (Papy, 1993 : 81). La confrontation de ces visions de l'espace rural en opposition conduit à l'augmentation de conflits locaux autour de l'élevage, les populations rurales ayant, comme on l'a vu, la possibilité de s'opposer au développement de l'agriculture locale grâce aux enquêtes publiques.

Des remises en cause du modèle dominant d'agriculture et de ses impacts sur le territoire se font de plus en plus entendre. Désormais libérée de la pénurie de nourriture, la population banalise peu à peu l'activité de production alimentaire et les agriculteurs perdent leur statut de « garants de la survie de la communauté » (Hervieu, 2002 : 417). Cette situation amène les acteurs agricoles à développer, dans les années 1980, l'idée d'une « multifonctionnalité » de l'agriculture. Il s'agit de prêter aux exploitations agricoles davantage qu'une fonction de production alimentaire en leur attribuant également des rôles sociaux et environnementaux : protection de l'environnement, gestion de l'espace rural, aménagement du territoire, entretien des paysages, etc. (Landais et Bonnemaire, 1996). Au cours des années 1980 sont introduites les notions d'écodéveloppement puis de développement durable qui définissent un modèle de développement articulant les piliers environnementaux, économiques et sociaux (Sachs et al., 1981; Brundtland, 1987). Il s'agit désormais, pour l'agriculture, de faire preuve des « services » qu'elle rend à la société pour répondre aux nombreuses critiques dont elle commence à faire l'objet en faisant référence à ces modes de développement.

Cette nouvelle conception de l'agriculture percole dans la recherche agronomique et zootechnique qui développe des approches holistes de l'exploitation, dont le concept de « système d'élevage » qui considère l'exploitation agricole comme un tout dont les

performances zootechniques, économiques ou environnementales sont liées (Landais et Bonnemaire, 1996). Ce caractère multifonctionnel de l'agriculture est institué par la Loi d'orientation agricole de 1999, au travers des Contrats Territoriaux d'Exploitation qui comportent un ensemble d'engagements portant sur « les orientations de la production de l'exploitation, l'emploi et ses aspects sociaux, la contribution de l'activité de l'exploitation à la préservation des ressources naturelles, à l'occupation de l'espace ou à la réalisation d'actions d'intérêt général et au développement de projets collectifs de production agricole »⁶⁹.

Aux critiques environnementales et animalistes s'ajoutent donc des questionnements sur la définition de l'espace rural et la place de l'agriculture en son sein. On reconnaît, finalement, une partie de la controverse telle qu'on la connaît aujourd'hui et dont l'enjeu est la redéfinition d'un sens commun pour l'agriculture. Pour contrebalancer les impacts négatifs que l'agriculture peut avoir sur l'environnement et les animaux et qui sont fréquemment dénoncés, il s'agit, pour le monde agricole, de proposer un sens lui permettant d'assurer sa pérennité et sa revalorisation aux yeux des citoyens. Cependant, la tâche n'est pas aisée pour tous les types d'agriculture. La conception de l'agriculture comme activité multifonctionnelle aux bénéfices variés est plus facilement portée par les modèles alternatifs que par les exploitations productivistes : agriculture biologique et autres signes officiels de qualité insistent sur l'ancrage territorial et les bénéfices environnementaux de leur système de production.

C. Les statuts animaux en question

A partir des années 1980, l'animal sauvage se voit affecter une valeur intrinsèque, en parallèle du constat de la disparition de nombreuses espèces du fait des transformations de leur milieu de vie (dans lesquelles la responsabilité des activités humaines est de plus en plus reconnue). Ce statut affecte des droits à ces animaux : droits de se reproduire, de ne pas être chassé, de ne pas être dérangé, etc. Des efforts pour éviter l'extinction d'espèces sauvages sont menés aussi bien par des institutions internationales, nationales que locales. Cette volonté retentit sur les zoos, qui se lancent dans des programmes de conservation d'espèces et de réintroduction d'animaux nés en captivité dans leur habitat sauvage. Les années 1990 sont

⁶⁹ Loi n°99-574 du 9/7/99, article 4 JORF 10/7/99

marquées par l'essor de la notion de biodiversité, tant dans les sphères scientifiques que militantes⁷⁰.

Parallèlement à cette protection du sauvage, le nombre d'animaux de compagnie augmente dans une ampleur sans précédent (Digard, 1990). La Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie⁷¹, signée en 1987 par les Etats-membres du Conseil de l'Europe, définit l'animal de compagnie comme « tout animal détenu ou destiné à être détenu par l'homme, notamment dans son foyer, pour son agrément et en tant que compagnon ». Ces animaux se caractérisent par une absence de fonction autre que leur présence auprès de l'humain et les relations affectives et intimes qu'ils échangent avec lui. Les mutations survenues dans les sociétés occidentales actuelles, avec le développement de l'urbanisation, entraînent une augmentation du nombre de citoyens n'ayant de rapport à l'animal que par leurs liens affectifs avec leur animal de compagnie.

Entre ces deux catégories d'animaux protégés ou affectionnés se pose la question d'animaux que l'on élève dans l'objectif de les manger. Les travaux scientifiques amorcés à la fin des années 1970 sur la condition animale en élevage se poursuivent dans les années 1980 et 1990. L'état de bien-être des animaux devient « objectivable » par la mise au point d'indicateurs mesurables (de stress notamment) (Veissier et Miele, 2015). L'approche biologique et zootechnique considère progressivement le bien-être animal comme une harmonie entre l'animal et son environnement, associée à des possibilités d'adaptation et à une souffrance limitée (Veissier et Boissy, 2002).

Le concept même de « bien-être animal » se diffuse et une définition en est proposée en 1992 par le Farm Animal Welfare Council⁷², fédération britannique des associations de protection animale ; elle fait date dans le développement du concept. Elle s'appuie sur les « Five Freedoms », les cinq libertés de l'animal identifiées par le rapport Brambell présenté plus haut : ne pas souffrir de faim ni de soif ; ne pas souffrir de contrainte physique ; être indemne de douleurs, de blessures et de maladies ; avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux

⁷⁰ La Convention sur la Diversité Biologique, ratifiée à Rio en 1992 sous l'égide des Nations Unies, insiste sur l'importance du maintien d'une diversité biologique définie comme la « variabilité des organismes vivants de toute origine [...] et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ».

⁷¹ Strasbourg, 13.XI.1987

⁷² Le Farm Animal Welfare Council est un organe consultatif indépendant créé par le gouvernement britannique en 1979.

; être protégé de la peur et de la détresse. En élevage, cette définition implique un accès à de l'eau et à une nourriture préservant la santé des animaux, un environnement approprié comportant des abris et une aire de repos confortable, une prévention ou un traitement rapide des maladies, des espaces et équipements adéquats, un contact avec des animaux de la même espèce et des conditions d'élevage permettant l'expression des comportements naturels. Dans cette définition, la quatrième liberté introduit une conception positive du bien-être animal : la possibilité d'exprimer des comportements normaux ne se limite pas à une absence de mal-être pour l'animal. Cette définition est reprise par les associations de protection animale, ainsi que dans l'approche réglementaire du bien-être animal à l'échelle européenne.

Plusieurs directives européennes spécifiques aux différentes espèces élevées dans les systèmes intensifs sont édictées au début des années 1990⁷³. Elles définissent des obligations de moyens (surface par animal, type de sol, durée d'allaitement...) susceptibles de garantir un certain bien-être des espèces concernées. Malgré cette évolution de la réglementation, des pratiques d'élevage contraignantes ou douloureuses pour l'animal continuent à être pratiquées. Le militantisme animaliste poursuit donc ses actions dans les années 1990. Les arguments du courant de la libération animale se diffusent et se structurent en France par l'intermédiaire des Cahiers antispécistes créés en 1991. Les approches mettant en valeur les notions de « droits des animaux », développée par le philosophe américain Tom Regan en 1983 (Regan, 1983), ou de « véganisme », centrée sur une éthique de consommation, prennent une place de plus en plus importante dans le militantisme abolitionniste. En France, les associations pour la défense des animaux d'élevage se situent toutefois davantage dans une volonté d'amélioration de leurs conditions de vie sans remise en question de la légitimité de l'élevage. La PMAF (Protection Mondiale des Animaux de Ferme), entièrement dédiée à cette cause, est créée en 1994.

Les années 1980 et 1990 voient donc se poursuivre et même se creuser, entre les différentes manières de traiter les animaux sauvages, de compagnie et d'élevage, des contradictions et des ambiguïtés dans la relation à l'animal, alors que se développent des

⁷³ Directive 91/630/CEE du Conseil établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs. Directive Européenne n°91-629 du 19 novembre 1991 établissant les normes minimales relatives à la protection des veaux. Directive 1999/74/CE du Conseil du 19 juillet 1999 établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses.

pratiques d'élevage questionnant la capacité de l'animal à vivre sans éprouver de douleur, de peur et de stress et à exprimer des comportements naturels.

D. L'ESB, une rupture dans les façons de penser l'élevage

Les épidémies d'Encéphalopathie Spongiforme Bovine de 1996 et de 2000 marquent des évolutions radicales dans la perception de l'élevage par la société, en révélant le hiatus entre le monde de l'élevage et son évolution et le reste de la société (Lossouarn, 2012). La découverte de pratiques d'élevage, et en particulier d'alimentation des animaux, suscite l'indignation des consommateurs, qui réagissent en diminuant fortement leur consommation de viande bovine.

Cette crise engage un débat sur les pratiques d'élevage dans lequel un plaidoyer pour un retour vers des techniques de production traditionnelles et naturelles prend de l'importance. Plus qu'une panique ou une psychose comme certains le présentent, la renonciation à la viande de bœuf devient un véritable acte de protestation militante, un évitement raisonné des produits jugés dangereux et immoraux. « [L]analyse des attitudes et représentations liées à la maladie de la vache folle révèle des prises de position affirmées, construites, conscientes. [...] Dès lors, la crise peut également être comprise comme l'émergence d'un mouvement de contestation latent » (Masson et al., 2003 : 94). Les incertitudes responsables des craintes de la population portent à la fois sur les causes de la maladie (l'introduction des farines animales dans l'alimentation des bovins), sur les acteurs potentiellement responsables de la crise (fabricants de farines, éleveurs, pouvoirs publics...) mais s'étendent également à des questions relevant de la morale. L'administration de farines animales dans la ration d'animaux herbivores est en effet perçue comme une transgression immorale de la nature, car imposant une forme de cannibalisme aux animaux (Lévi-Strauss, 2001). « [La référence à la vache folle] exprime aussi une inquiétude radicale vis à vis de la modernité. À travers la définition et la distribution des risques de transmission de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) aux humains, s'amorce une critique de la séparation des faits et des valeurs mettant en jeu la question de la vie et de la mort » (Marc Barbier, 2003 : 233).

La viande bovine cristallise dès lors les méfiances envers les filières de production animales modernes, soupçonnées d'être prêtes à transgresser la nature pour des raisons

économiques. Par la suite, les actions de ces dernières ont eu pour objectif la restauration de cette confiance par la mise en place d'une différenciation des produits liée à l'origine, à la race, ou à certaines caractéristiques d'élevage comme le respect du bien-être animal (Sans et Fontguyon, 1999). Une évolution dans les pratiques de traçabilité des produits s'amorce : la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage est notamment créée en 1999 à l'initiative des éleveurs bovins dans l'objectif de rassurer le consommateur sur la qualité sanitaire de leurs produits.

Dans toutes ses caractéristiques, la crise de la vache folle représente une nouvelle dimension de la société du risque, liée à l'émergence de nouvelles incertitudes autour de l'alimentation carnée (Lévi-Strauss, 2001). L'ESB a engendré une crise de confiance durable de la part des consommateurs envers la viande bovine et les acteurs de la filière, et plus généralement envers l'industrialisation de l'agriculture, qui s'ajoute aux questionnements déjà évoqués précédemment. « Dans les représentations dominantes on en vient à se demander si les agriculteurs qui polluent les nappes phréatiques, produisent une alimentation malsaine à base d'hormones, d'antibiotiques, de farines contaminées et de plantes génétiquement modifiées, sont de vrais ruraux » (Mathieu, 1998 : 13). Cette crise aboutit à de réels changements dans le milieu agricole : elle débouche concrètement sur une modification de certaines pratiques d'élevage (notamment en termes d'alimentation des animaux et de traçabilité) mais elle place surtout le monde agricole dans une posture de justification de ses pratiques face au reste de la société.

La crise de la vache folle est déterminante car elle correspond à une médiatisation sans précédent non seulement des effets induits de l'élevage et des risques que l'activité présente, mais aussi des arguments remettant en cause l'industrialisation de l'agriculture. C'est à cette époque que l'on observe une prise de conscience massive, par la population, de ces risques et de l'existence de ces groupes militants : la crise de la vache folle est une épreuve de publicisation des débats, et en d'autres termes, de formalisation de la controverse autour de l'élevage grâce à la constitution de son public.

Au cours de ce troisième chapitre ont été passées en revue les principales évolutions de l'élevage, et du rapport de l'humain à l'animal et à la nature au cours de trois périodes successives : le XIX^{ème} siècle, la deuxième moitié du XX^{ème} siècle et les vingt dernières années du XX^{ème} siècle.

L'évènement le plus marquant de ces deux cents ans, et le plus déterminant dans l'histoire de la controverse autour de l'élevage, est, sans nul doute, la diffusion du modèle productiviste de l'agriculture. Dans chaque période traitée précédemment, c'est autour de ce modèle de production, porteur de valeurs de modernité et de maximisation des rendements, que se cristallisent les critiques des mouvements militants. L'analyse sociohistorique montre que l'élevage est remis en question, au départ, pour son inscription au sein d'un système économique engendrant des incertitudes liées aux conséquences négatives dont il est responsable (sur les humains, les animaux ou les milieux naturels).

Ce n'est que plus tard, à la fin du XX^{ème} siècle, que les philosophies remettant en cause la légitimité même de l'élevage se diffusent, au moment où les éthiques écologistes questionnant notre rapport à la nature prennent leur essor. C'est donc à un rassemblement entre les préoccupations environnementales et animalistes que l'élevage doit faire face à la fin des années 1990. Une forme de convergence des luttes se structure et se personnifie dans les militants abolitionnistes qui refusent les distinctions morales effectuées entre les différentes espèces vivantes et s'opposent à l'exploitation des animaux par les humains.

A partir des années 1980, les évolutions de la société marquent son entrée dans la société du risque (Beck, 1986). De nombreuses mobilisations, concernant notamment le nucléaire, le sang contaminé ou encore les OGM, dénoncent la gouvernance de l'Etat et de la science en critiquant leur capacité à protéger la population des risques que ces objets technoscientifiques présentent.

La controverse autour de l'élevage s'est donc structurée au cours du temps. Au XIX^{ème} siècle, les incertitudes autour de l'industrialisation de l'élevage émergent. Au milieu du XX^{ème} siècle, les éthiques environnementales et animalistes se structurent : les réseaux d'acteurs se construisent. A la fin des années 1990, le scandale de la vache folle publicise les risques associés à l'élevage : le forum hybride triadique se constitue et c'est le début de la controverse autour de l'élevage telle qu'on la connaît aujourd'hui.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DE LA CONTROVERSE SUR L'ELEVAGE

L'objectif de cette partie est de décrire précisément les éléments du système que constitue la controverse autour de l'élevage et d'analyser les liens qu'ils partagent.

Dans un quatrième chapitre, nous nous intéresserons aux incertitudes qui entourent l'activité. Nous présenterons le recensement ces incertitudes en fonction de l'enjeu qu'elles soulèvent (environnemental, bien-être animal ou sanitaire). Nous mettrons ensuite en évidence la multitude des liens qui existent entre ces incertitudes.

Dans un cinquième chapitre, nous présenterons les différents acteurs de la controverse, en fonction du rôle qu'ils y jouent. Les parties prenantes en opposition, tout d'abord, sont représentées par le monde associatif et le monde de l'élevage. Le public est composite : il est constitué des citoyens-consommateurs, des pouvoirs publics et du secteur industriel. Nous analyserons ensuite plus particulièrement le rôle des médias dans la diffusion des arguments et celui des scientifiques dans la production des connaissances.

Dans un sixième chapitre, nous analyserons l'audience de la controverse auprès du public. Nous présenterons tout d'abord les différents modes d'actions mis à profit par les parties prenantes pour rallier le public à leur cause. Nous analyserons ensuite plus précisément la pénétration de la controverse parmi les citoyens-consommateurs et l'influence qu'elle joue dans leur manière de percevoir l'élevage. Et enfin, nous analyserons des controverses localisées pour montrer l'impact territorial de ces perceptions sur les relations entre les éleveurs et les populations locales.

Chapitre 4. Les champs d'incertitude de la controverse

La controverse autour de l'élevage se nourrit d'incertitudes autour desquelles s'organisent les autres éléments du système. Les acteurs, par leur argumentation, tentent d'apporter des réponses à ces incertitudes et à convaincre le public. Le recensement des incertitudes entourant l'élevage a été réalisé par l'examen croisé des discours des acteurs recueillis lors des entretiens semi-directifs, par l'observation participante, par les échanges ayant eu lieu lors des focus-groups et par l'analyse de documents de communication.

Le recueil de toutes les préoccupations entourant l'élevage montre qu'elles interrogent plusieurs types de relations sociales et de conceptions du monde : notre rapport aux animaux, notre rapport au milieu biophysique et au cadre de vie, et notre rapport au corps et à notre santé. Ces préoccupations traduisent des incertitudes qui s'ancrent à la fois dans le domaine scientifique et dans le domaine éthique. Plus globalement, on s'aperçoit que les incertitudes autour de l'élevage convergent vers le système de production intensif et se transforment en inquiétudes vis-à-vis du modèle de développement productiviste hérité des années 1950.

Ce chapitre décrit les différentes incertitudes regroupées selon l'enjeu qu'elles soulèvent. Les différentes propositions de réponses à ces incertitudes sont présentées pour chaque point⁷⁴, dans un premier temps en ce qui concerne l'enjeu environnemental, puis la condition animale, et enfin l'enjeu sanitaire. Dans un deuxième temps, nous montrons en quoi, globalement, c'est le système de production intensif qui est questionné par toutes ces incertitudes. Nous terminerons enfin par l'analyse des liens existants entre les incertitudes, liens qui sont réalisés par les acteurs eux-mêmes dans leurs discours, et par la construction du réseau des incertitudes entourant l'élevage.

⁷⁴ A ce stade, il n'est pas fait état des groupes d'acteurs qui avancent les différentes solutions, car ces derniers seront présentés dans le chapitre suivant. Ce chapitre se concentre sur l'analyse des incertitudes entourant l'élevage.

1. Des incertitudes scientifiques et éthiques autour de l'élevage

L'analyse des entretiens effectués auprès des acteurs de la controverse permet d'identifier trois enjeux liés à l'activité d'élevage. L'enjeu environnemental regroupe des incertitudes concernant l'impact de l'élevage sur les milieux naturels et le cadre de vie. L'enjeu de la condition animale concerne les incertitudes entourant la manière dont les animaux sont élevés et les traitements qu'ils reçoivent en élevage. La question du risque sanitaire est formée par des incertitudes sur les impacts de l'élevage sur la santé des animaux et des humains.

L'élevage suscite des incertitudes qui touchent aux domaines scientifique et éthique. Cinq incertitudes interrogent l'impact environnemental des élevages : sa contribution au réchauffement climatique par les émissions de gaz à effet de serre (GES), la pollution de l'eau, l'impact sur la biodiversité (lié à l'alimentation des animaux), l'utilisation de ressources (comme l'eau ou les terres) et la production de nuisances par les exploitations (bruits et odeurs notamment). Les incertitudes ayant pour enjeu la condition des animaux d'élevage s'articulent autour de la définition du bien-être animal, des conditions de vie des animaux (en particulier de leurs conditions de logement), de la douleur provoquée par certaines interventions humaines, et du principe même de la légitimité de l'exploitation animale. Les risques sanitaires que présente l'élevage sont de deux types : des risques liés aux maladies dont les animaux d'élevage peuvent être les vecteurs, et des risques liés à l'administration aux animaux de produits pharmaceutiques (antibiotiques en particulier, mais aussi facteurs de croissance). La Figure 8 récapitule l'ensemble des incertitudes entourant l'activité, identifiées à partir des arguments des acteurs rencontrés ; elles sont détaillées dans les paragraphes suivants.

Arguments autour de l'élevage

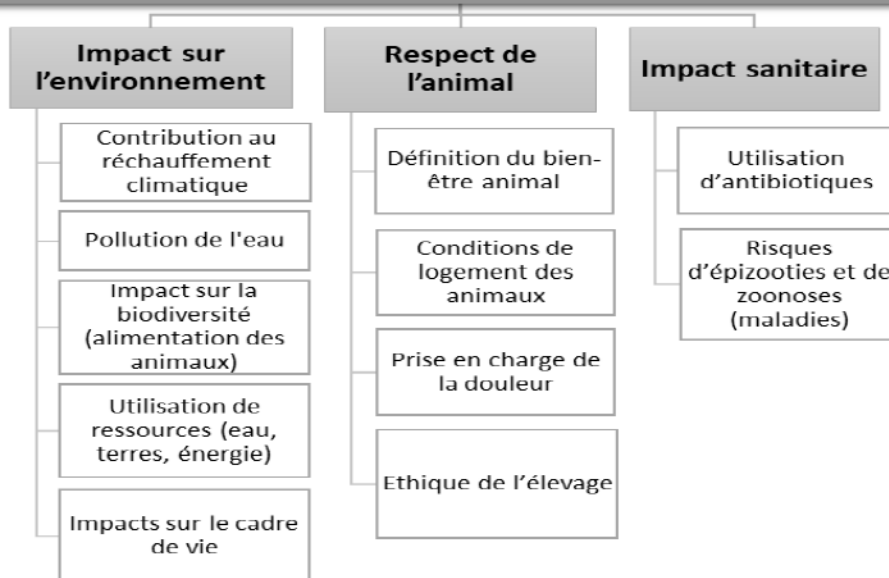


Figure 8 : Incertitudes sur l'élevage en France selon leurs enjeux

A. Incertitudes sur l'impact environnemental de l'élevage

i. Contribution au réchauffement climatique

Tous les animaux, par leur respiration, rejettent du dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère. Les bovins, moutons et chèvres, en raison de leur rumination et de la fermentation entérique, rejettent également du méthane (CH₄)⁷⁵. D'autres émissions de GES sont dues aux cultures associées aux élevages (et notamment au dégagement de protoxyde d'azote N₂O dû à la fertilisation) ou aux gaz d'échappement des véhicules utilisés en agriculture. Ces gaz, en contribuant à l'effet de serre, participent au réchauffement climatique et leurs émissions doivent être limitées si l'on souhaite enrayer ou ralentir le phénomène⁷⁶. La contribution de l'élevage à l'effet de serre n'est pas remise en cause, mais c'est l'évaluation précise de cette contribution qui engendre des désaccords.

⁷⁵ Les élevages de granivores (porcs et volailles), ne ruminant pas et donc émettant moins de GES que les élevages de bovins, sont moins concernés par ce débat.

⁷⁶ « Réduire de façon pérenne les émissions de CO₂ a un effet sur le réchauffement climatique qui croît avec le temps pendant plusieurs centaines d'années. Ou dit autrement : ne pas réduire de façon pérenne les émissions de CO₂ entraîne un réchauffement qui croît fortement avec le temps. Réduire les émissions de CO₂ est donc une priorité si l'on considère les évolutions du climat sur le long terme. Réduire de façon pérenne les émissions de CH₄ a un effet très marqué, mais qui atteint une limite après quelques dizaines d'années. Ainsi, réduire les émissions de CH₄ peut être considéré comme un moyen de limiter temporairement le réchauffement climatique, mais cela ne permet pas de compenser une émission pérenne de CO₂ qui a un effet sur le long terme » (Dufresne, 2009 : 58).

En ce qui concerne le premier point, le lien entre élevage et réchauffement climatique a été fortement médiatisé à la suite de la publication du rapport *Livestock's Long Shadow : environmental issues and options* de la FAO⁷⁷. Dans ce rapport, la contribution de l'élevage aux émissions globales de GES est évaluée à 18% à l'échelle mondiale, soit plus que celle du secteur des transports alors que ces derniers sont, à priori, plus communément associés à l'idée d'une pollution atmosphérique (Steinfeld et al., 2006). Depuis cette publication, de nombreuses autres évaluations ont été réalisées par les scientifiques, avec d'autres méthodes d'évaluation (voir notamment Ellis et al., 2007; Vermorel et al., 2008; Bort et Langeron, 2016)⁷⁸. Ces différentes méthodes de calcul ne permettent pas, pour le moment, de dégager un chiffre consensuel parmi la communauté scientifique⁷⁹ : l'évaluation de la contribution de l'élevage aux émissions de GES varie selon les modèles mathématiques et les unités de calcul mobilisés, le type d'animaux et de système d'élevage considérés, les échelles spatiales et les pas de temps utilisés, etc.

Certaines évaluations, par exemple, intègrent dans le calcul la compensation des émissions par le phénomène de stockage de carbone que réalisent les prairies et les haies boisées entretenues par les élevages (Gac et al., 2010; Dollé et al., 2011). Les végétaux chlorophylliens en croissance, en effet, transforment le carbone atmosphérique en matière organique par le biais de la photosynthèse. Les écosystèmes prairiaux et forestiers captent davantage de carbone qu'ils n'en restituent à l'atmosphère et constituent en cela des « puits » de carbone. Si le stockage de carbone par les végétaux est un phénomène biochimique reconnu scientifiquement, il n'y a pas de consensus sur la part de GES émis par l'élevage compensée par le stockage de carbone parce qu'il n'existe pas, pour le moment, de méthode d'évaluation appliquée par tous. Ce phénomène de stockage concerne, de plus, les élevages herbagers et ceux entretenant les haies. Il s'applique donc beaucoup moins aux élevages où les animaux ne sont pas nourris à l'herbe, comme les élevages de ruminants nourris aux

⁷⁷ Cet évènement sera étudié plus en détail dans le Chapitre 7.

⁷⁸ La FAO elle-même a réévalué ses chiffres en 2013, attribuant 14,5% des émissions de GES globales à l'élevage (Gerber et al., 2013).

⁷⁹ Toutefois, l'évaluation récente du Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA) est fréquemment reprise dans les travaux autour des émissions de GES par l'élevage ; elle chiffre la contribution de l'agriculture française aux émissions nationales de GES à 18%, dont 8% dues à l'élevage de ruminants.

céréales⁸⁰ ou les élevages de granivores, car ceux-là n'entretiennent pas de prairies (mais ils peuvent éventuellement entretenir des haies).

Les incertitudes et les débats portent ici sur les méthodes d'évaluation de la quantité de GES émis par l'élevage avec, par exemple, la prise en compte du stockage de carbone ou non, et sur les échelles concernées. Les émissions d'une exploitation donnée peuvent être très différentes des moyennes mondiales selon le mode d'élevage, le type de production et le territoire considéré. Si tout le monde convient qu'il est possible d'agir sur différents leviers, il n'existe pas non plus de consensus sur la meilleure méthode à mettre en œuvre pour limiter les émissions. Il est possible, en effet, de réduire le nombre d'animaux élevés, d'optimiser l'alimentation animale, de favoriser les élevages entretenant des haies et des prairies, d'améliorer la fertilisation des cultures, etc.

ii. Pollution de l'eau

La question de la pollution de l'eau par les exploitations d'élevage est liée à la gestion des rejets animaux (effluents sous forme de lisier ou de fumier) et des produits chimiques utilisés sur les cultures (fertilisation azotée, produits phytosanitaires, pesticides, etc.) (Hénin, 1980).

Ces produits contiennent des nitrates, du phosphore et du potassium qui, s'ils sont utiles à la croissance des plantes et sont donc utilisés comme engrais naturels ou chimiques, ne sont pas toujours entièrement absorbés par les cultures. L'excès éventuel se diffuse alors dans les sols ou ruisselle, et peut rejoindre les eaux des rivières et de la mer en perturbant les écosystèmes. Ces apports d'azote, de phosphore et de potassium déséquilibrent les caractéristiques biochimiques des eaux, les rendant impropres à la survie de certaines espèces ou, au contraire, favorisant la prolifération d'autres espèces. Dans certains cas, cette forte disponibilité en nutriments conduit à la prolifération massive d'algues qui asphyxient le milieu en en puisant tout l'oxygène et en empêchant toute autre forme de vie de se développer : on parle d'eutrophisation des cours d'eau.

En ce qui concerne l'impact de l'élevage sur la qualité des eaux, les incertitudes entourent l'évaluation de la quantité d'éléments polluants rejetés par les élevages et, plus

⁸⁰ L'un des argumentaires des filières d'élevage de ruminants cherche à convaincre du caractère particulièrement herbager de l'élevage français, et donc de son importante contribution au stockage de carbone par les prairies.

globalement, la part de responsabilité de l'élevage dans cette pollution. Cette dernière est d'ailleurs qualifiée, dans les politiques publiques notamment, de « diffuse » en raison du statut ambigu des effluents d'élevage qui sont à la fois fertilisants et polluants, et de la complexité du phénomène naturel qui varie en fonction des caractéristiques pédoclimatiques des milieux⁸¹. Ce qualificatif contribue à alimenter les incertitudes quant à l'évaluation de ce type de pollution d'origine agricole, car il met en évidence la difficulté d'en attribuer la responsabilité à des individus en particulier. Si toutes les filières d'élevage, et l'agriculture en général, sont concernées par la problématique de gestion de ces éléments, c'est la production porcine qui suscite le plus de soupçons quant à sa responsabilité dans la pollution des eaux. La focalisation des inquiétudes sur la production porcine s'explique par les proliférations d'algues vertes en Bretagne, où la densité d'élevages porcins est importante⁸². En France, la densité des animaux d'élevage est effectivement particulièrement élevée en Bretagne (Figure 8). Cette concentration territoriale est source d'incertitudes quant à son impact sur l'environnement, notamment en ce qui concerne la gestion des effluents et la pollution de l'eau.

⁸¹ « Les représentants agricoles précisent qu'il ne convient pas d'associer les lisiers, fumiers et fientes à des pollutions car il s'agit là d'engrais nécessaires à la croissance des cultures. [...] Sa nature [au lisier] s'avérant difficile à appréhender – tour à tour polluant ou fertilisant, nuisible ou bénéfique –, on peut dire que les "pollutions" agricoles des eaux apparaissent diffuses en ce sens-là » (Bourblanc et Brives, 2009 : 164).

⁸² Toutefois, l'élevage porcine n'est pas le seul contributeur de cette pollution des eaux bretonnes : d'autres activités (agricoles, domestiques et industrielles) y contribuent également. La filière porcine conteste donc sa part de responsabilité dans cette pollution et considère, eu égard aux réductions des rejets de nitrates réalisées par les élevages au cours des vingt dernières années, que ces inquiétudes relèvent d'un acharnement injuste envers l'élevage porcine.

Densité UGB (tous animaux)/SAU en 2010

source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Elevage

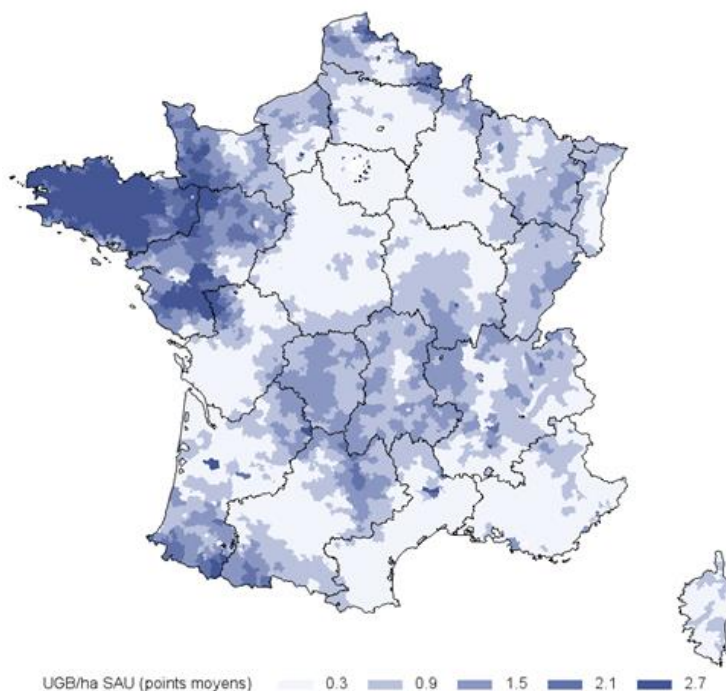


Figure 9 : Répartition géographique des animaux d'élevage en France en 2010

Comme dans le cas des GES, les incertitudes sur l'impact de l'élevage sur l'eau entourent aussi les actions à mettre en œuvre pour les diminuer. Certains préconisent un développement de la méthanisation, qui est un processus physico-chimique permettant de transformer les effluents d'élevage et de les rendre plus facilement exportables vers des zones du territoire en déficit d'azote. La réaction chimique produit en parallèle du biogaz et contribue donc à la production d'énergie. La mise en œuvre de la méthanisation nécessite toutefois des investissements importants pour les exploitations et une production de substrat suffisante pour faire fonctionner le dispositif. Cette solution n'est donc applicable qu'aux exploitations dont la production et les ressources financières le permettent, ou qui peuvent se regrouper avec d'autres. D'autre part, le processus de méthanisation est perçu par certains comme une relégation de la production agricole au rang de « sous-produit » dans des exploitations dont l'activité première devient la production d'énergie. Enfin, cette solution ne traite pas la source du problème qui est la forte densité d'élevage sur certains territoires.

Une autre solution est de favoriser l'évolution des élevages vers des systèmes moins producteurs d'effluents azotés ou de limiter, voire diminuer, le cheptel dans les zones écologiquement vulnérables. La Bretagne, par exemple, a longtemps été classée en « zone

d'excédents structurels » du fait d'un nombre d'animaux élevés produisant des quantités d'azote excessives au regard des besoins du milieu, ce qui engendre des problèmes de pollution des eaux. D'autres régions, en revanche, sont déficitaires en engrais azotés organiques car l'élevage y est moins présent voire en recul. Certains arguments proposent donc un plafonnement absolu du cheptel en Bretagne, voire sa diminution. Ils plaident pour l'engagement d'une réflexion sur l'agriculture au niveau national pour reconnecter les systèmes d'exploitation aux territoires français en fonction de leurs besoins et de leurs ressources en engrais azotés organiques, en exportant (ou en favorisant l'installation) d'exploitations dans d'autres régions pour désengorger la Bretagne. D'autres arguments défendent cette concentration géographique des élevages car elle entraîne des économies d'échelle pour les exploitants et les filières : les coûts de transport et de production sont réduits du fait de la proximité et de la densité des structures de l'amont et de l'aval sur le même territoire (des éleveurs aux agents de la distribution en passant par les fabricants d'aliments et de matériel). Les oppositions à cette proposition avancent qu'une telle délocalisation de la production ne peut pas s'effectuer dans le contexte économique actuel, parce qu'elle menacerait la compétitivité des filières, que beaucoup d'emplois sont en jeu et qu'une délocalisation des activités nécessiterait des mobilités d'employés ou des reconversions. D'autre part, des arguments soulignent la difficulté qu'ont les éleveurs porcins ou avicoles à s'installer dans des régions où cette filière est peu implantée : ces projets déclenchent souvent des levées de boucliers des populations locales, méfiantes vis-à-vis de ce type d'élevage qu'elles connaissent peu en dehors de la médiatisation des épisodes bretons d'algues vertes.

iii. Impacts sur la biodiversité

Les incertitudes entourant l'effet de l'élevage sur la biodiversité sont liées aux cultures produisant l'alimentation des animaux. Les monocultures consistent en la culture d'une seule espèce végétale, ou d'un nombre très limité d'espèces, sur de grandes surfaces pour en maximiser la productivité. Elles sont soupçonnées de limiter la diversité biologique sur un territoire donné en empêchant de se développer d'une part les autres espèces végétales par les actions de désherbage naturel ou chimique et, d'autre part, les espèces animales (insectes, rongeurs, oiseaux,...) du fait des traitements chimiques des parcelles et de la raréfaction de leurs habitats. Le soja, en particulier, utilisé pour la production d'aliments pour le bétail et constituant l'une des matières premières agricoles les plus échangées au monde, cristallise les

inquiétudes quant à son impact sur la biodiversité. Dans les régions sensibles à haute valeur environnementale comme les zones périphériques du bassin amazonien, de nombreux hectares de forêt sont en effet supprimés pour étendre les monocultures de soja, entraînant une diminution des habitats pour les espèces vivantes de la forêt⁸³. En France, des inquiétudes d'ordre environnemental entourent donc les aliments pour animaux importés, mais aussi ceux provenant de monocultures intensives locales comme celle de maïs, fréquemment utilisé dans la ration du bétail.

Des incertitudes entourent également la composition des aliments donnés aux animaux, et en particulier leur contenance en Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) (Marris et al., 2002). Les plantes OGM sont des organismes dont le génome a été transformé afin de leur apporter de nouvelles fonctions, comme la résistance aux insectes ou aux herbicides. Elles génèrent des inquiétudes quant à leur impact sur la biodiversité⁸⁴. Les recherches sur les OGM et leurs impacts sont difficiles à mettre en œuvre en France car leur culture en plein champ est très réglementée et se heurte à des actions militantes⁸⁵ (Hommel et Godard, 2002). Leur dissémination dans la nature, en effet, est difficile à contrôler et présente le risque de perturber les espèces naturelles en contaminant leur génome, par exemple en transmettant les gènes de la résistance aux herbicides aux végétaux sauvages poussant au voisinage des cultures OGM. En France, la culture de plantes génétiquement modifiées est interdite, mais leur importation et leur fourniture comme aliments pour animaux ne l'est pas. Le soja et le maïs sont soupçonnés d'être fréquemment génétiquement modifiés, en particulier lorsqu'ils sont importés de pays autorisant les cultures d'OGM (Etats-Unis, Brésil et Argentine notamment). L'indication du mode d'alimentation des animaux n'étant pas obligatoire sur les produits (viande, produits laitiers, œufs, etc.), il est difficile de savoir si les animaux dont ils sont

⁸³ Au-delà de son impact sur la biodiversité, la monoculture de soja pose également des questions d'ordre éthique, liées aux conflits sociaux qu'elle déclenche dans les communautés locales, notamment au Brésil entre les petits producteurs en polyculture et les gros investisseurs du soja.

⁸⁴ Les OGM suscitent également des inquiétudes d'ordre sanitaire quant à leurs éventuels résidus dans les produits animaux et l'effet de leur ingestion sur la santé humaine, d'ordre éthique car leur principe repose sur une modification du vivant par les humains, et d'ordre économique car ils consistent en le dépôt de brevets scientifiques et industriels sur le vivant qui font souvent l'objet de monopoles par des entreprises multinationales de l'agroalimentaire. Il n'a pas été scientifiquement prouvé que la consommation de produits issus d'animaux ayant ingéré des OGM ait des effets négatifs sur la santé humaine, mais ces résultats ne suffisent pas à convaincre de leur totale inoffensivité sur le plan sanitaire.

⁸⁵ Les « faucheurs volontaires », par exemple, sont un groupe d'activistes anti-OGM qui détruisent les parcelles d'essai transgéniques et de cultures d'OGM en plein champ.

issus ont été nourris avec des aliments contenant des OGM⁸⁶ : l'incertitude concerne non seulement les impacts des OGM, mais également leur présence ou non dans les produits de l'élevage.

Finalement, les incertitudes les plus fortes concernent les aliments pour animaux importés, car leur mode de production n'obéit pas aux normes françaises : leur composition et leur impact sur les milieux est difficile à connaître précisément. Il est possible de substituer le soja importé dans la ration des animaux élevés en France, au profit de végétaux produits localement comme les protéagineux (pois, féverole, luzerne, soja français, etc.). Ces derniers fournissent un bénéfice agronomique intéressant pour les cultures car ils fixent l'azote dans le sol, ce qui profite à la croissance des autres espèces. Le problème majeur de ces alternatives est leur coût économique et leur quantité disponible : ils sont plus onéreux que le soja OGM et la production française est limitée.

L'incertitude autour de l'impact de l'élevage sur la biodiversité se focalise ainsi sur les productions de granivores hors-sol où l'alimentation des animaux est importée. Elle porte moins sur les élevages utilisant l'herbe dans les rations ou entretenant des surfaces en prairie, donc les élevages de ruminants. Les prairies favorisent, en effet, la biodiversité : avec leurs structures associées (bord de champ, haies, talus, fossés,...), elles fournissent des habitats pour la faune sauvage, la biomasse microbienne et les insectes pollinisateurs.

iv. Utilisation de ressources

Les incertitudes portent ici sur l'utilisation des terres arables par les cultures destinées aux animaux, ainsi que sur les niveaux de consommation d'eau et d'énergie par l'élevage. Il s'agit donc ici d'une incertitude sur l'usage des ressources naturelles, et en particulier sur la compétition entre l'alimentation animale et celle des humains.

Des incertitudes entourent en effet l'efficacité de l'élevage pour transformer les protéines végétales en protéines animales. Les surfaces utilisées pour l'alimentation animale nourriraient davantage d'humains si elles étaient directement utilisées pour l'alimentation humaine et non pour celle des animaux d'élevage. Cette comparaison est toutefois à nuancer car l'alimentation des animaux d'élevage est, en France, majoritairement constituée d'aliments

⁸⁶ En France, seuls les produits contenant plus de 0,9% d'OGM doivent être étiquetés (une présence d'OGM inférieure, due à des contaminations involontaires, est tolérée sans étiquetage). Les produits issus de l'agriculture biologique sont déclassés s'ils contiennent plus de 0,9% d'OGM.

impropres à la consommation humaine (herbe, ensilage, foin, etc.) et permet de valoriser des déchets des filières végétales destinées à l'alimentation des humains (tourteaux, sons, etc.). Des chiffres récents estiment que la production d'un kilogramme de viande de ruminant requiert la consommation, par l'animal, de 2,8 kilogrammes d'aliments propres à la consommation humaine, et de 3,2 kg pour la viande de monogastriques (Mottet et al., 2017). Finalement, c'est une forme d'accaparement des terres agricoles par l'élevage qui inquiète car, au niveau mondial, un tiers des surfaces cultivées en céréales est destiné à l'alimentation d'animaux (*Ibid.*). Néanmoins, en France, une partie des terres utilisées par l'élevage est constituée de prairies non labourables sur lesquelles des cultures ne peuvent être réalisées et de zones herbeuses. Finalement, les arguments font fréquemment référence à la notion de « lien au sol », qui apparaît valorisée de manière consensuelle mais avec des perceptions différentes. Pour certains, l'élevage doit produire les ressources alimentaires dont il a besoin, au moins en grande partie, pour garantir son autonomie :

« On ne va pas dire que toute l'alimentation animale doit être produite sur l'exploitation, ce n'est pas possible partout. Mais il faut un vrai retour, un vrai lien au sol. » (agronome, association environnementale)

Pour d'autres, le lien au sol peut exister dans les productions n'ayant aucune cultures, à condition d'acheter des aliments localement auprès des exploitations du territoire.

De plus, des incertitudes concernent le caractère nutritionnel des différents aliments : l'élevage fournit des aliments qui contiennent davantage de calories que les légumes, il faut donc en consommer moins pour être rassasié et les protéines végétales et animales ne sont pas assimilables de la même manière par l'humain. Ainsi, selon les systèmes d'élevage, le ratio des « Protéines animales consommables par l'humain / Protéines végétales destinées à l'alimentation des animaux » est parfois favorable à l'élevage.

L'élevage est également accusé de gaspiller les ressources en eau. Des incertitudes concernent, en effet, la quantité d'eau utilisée dans les élevages pour l'alimentation des animaux, les cultures et le fonctionnement de l'exploitation (Mekonnen et Hoekstra, 2010). Le chiffre arrondi de 15 415 litres d'eau consommés pour produire 1 kg de viande est souvent avancé dans les argumentaires contre l'élevage (Figure 10). Il a été calculé par la méthode du Water Footprint (« empreinte eau ») qui est un indicateur de la consommation d'eau nécessaire à la fabrication d'un produit, en tenant compte de toutes les étapes du processus.

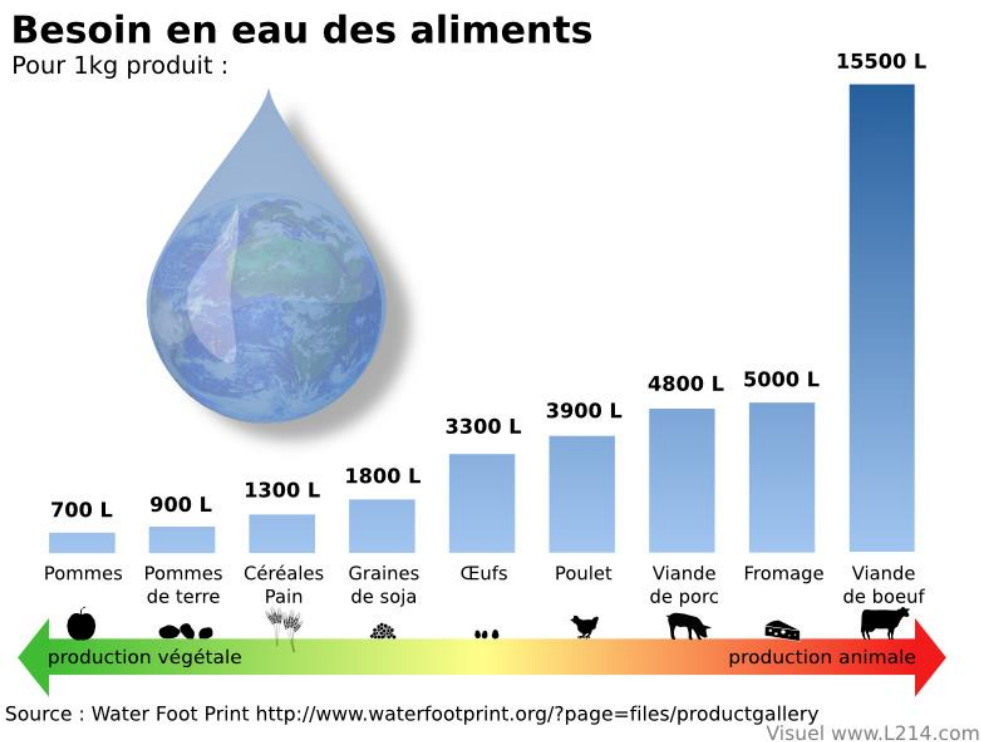


Figure 10 : Besoins en eau des aliments calculés selon la méthode du Water FootPrint (Mekonnen et Hoekstra, 2010)

Cette méthode de calcul est critiquée dans le cas des produits issus de l'élevage bovin, car elle tient compte de l'eau de pluie qui n'est pas consommée par les animaux mais qui est naturellement captée dans les sols. Ce phénomène explique en partie la grande différence observée entre les chiffres obtenus pour l'élevage de bovins et ceux pour les autres animaux. Cette eau est ensuite transpirée par les plantes par évaporation et elle retourne donc dans le cycle naturel de l'eau. D'autres méthodes existent pour calculer l'empreinte eau de l'élevage, avec des résultats très variables⁸⁷. En ne tenant compte que de l'eau réellement prélevée par

⁸⁷ Les estimations de l'empreinte eau de la viande bovine, par exemple, varient entre 50 et 200 000 litres d'eau pour produire un kg de viande (Easy, Viner et MacDonnell, 2011; Pimentel et al., 2004).

l'élevage bovin, en France, les calculs estiment que la production d'1 kg de viande bovine nécessite entre 20 et 50 litres d'eau (Gac et Béchet, 2014).

v. Impacts sur le cadre de vie

La manière de percevoir l'impact de l'élevage sur le cadre de vie n'est pas partagée. Ces visions s'inscrivent soit dans un ressenti négatif des nuisances locales dont les exploitations peuvent être responsables, soit dans une perception positive de l'entretien des paysages auquel l'élevage contribue.

Les nuisances ressenties par la population sont principalement l'odeur et le bruit causés par les exploitations d'élevage⁸⁸. Les débats sur ce sujet sont très fréquemment liés à des craintes de nuisances avant l'installation ou l'agrandissement d'un élevage, qui sont exacerbées lorsqu'il s'agit d'exploitations porcines et dans des zones à faible densité d'élevage (Grannec et al., 2017). Elles se manifestent, parfois violemment, lors des enquêtes publiques dans le cas de créations ou d'aménagements d'élevages. Les associations mobilisées dans ce cas sont principalement des associations de riverains locaux, parfois soutenues financièrement, logistiquement ou dans la construction de l'argumentaire par des associations d'envergure plus nationale. Dans ces conflits locaux, le rôle de la mairie est déterminant. C'est, en effet, auprès de la mairie que s'adressent en premier lieu les acteurs en opposition pour y trouver un médiateur ou un arbitre de la négociation (Van Tilbeurgh et Ollitrault, 2016). C'est également à la mairie que se déroule, le cas échéant, l'enquête publique qui peut influencer l'attribution préfectorale de l'autorisation pour le projet d'élevage. Les conséquences de ces oppositions peuvent être sérieuses pour les éleveurs concernés et, dans certains cas, aboutir à une interdiction officielle de réaliser leurs travaux. Dans d'autres cas, ces conflits peuvent induire un sentiment de découragement et de tristesse chez l'éleveur, face au rejet de son activité par la communauté locale, pouvant l'amener à abandonner son projet⁸⁹.

Malgré ces nuisances, l'élevage peut aussi contribuer à une forme d'entretien des paysages. Les exploitations qui maintiennent des espaces naturels ouverts avec les prairies, et entretiennent des bosquets et des haies façonnent le paysage local. Certaines exploitations

⁸⁸ L'activité d'élevage peut générer d'autres nuisances également : attrait des mouches, complication de la circulation par les tracteurs et les camions de livraison, salissure des routes, etc.

⁸⁹ Les conflits locaux liés aux projets d'élevage ont été évoqués en Chapitre 1. Ils ont été qualifiés de « controverses localisées » en Chapitre 2 et seront analysés en Chapitre 6.

valorisent même cette activité en proposant l'accueil de touristes à la ferme, et contribuent ainsi au développement d'un tourisme « vert », en recherchant une nature « bucolique ».

Les incertitudes autour de l'impact local des exploitations d'élevage touchent donc davantage au cadre de vie et aux évolutions de la société rurale qu'à l'environnement. D'ailleurs, les arguments utilisés lors des conflits locaux ne concernent pas uniquement l'enjeu environnemental, mais s'élargissent souvent au modèle économique local et à la gestion politique du territoire. Parfois, mais pas systématiquement, ils glissent vers les autres types d'incertitudes autour du bien-être animal, du risque sanitaire des élevages ou du modèle agricole⁹⁰.

vi. Rôle des incertitudes environnementales sur la controverse

Le recensement des incertitudes concernant l'impact de l'élevage sur l'environnement montre que les débats autour de cette question se rapportent moins à la réalité des impacts qu'à leur quantification, tenant compte ou non des phénomènes de compensation par exemple. La contribution de l'élevage à la dégradation de l'environnement peut être atténuée ou compensée en mettant en œuvre des pratiques particulières mais elle ne peut pas être complètement enrayée : certains impacts ont des causes naturelles inévitables (dégagements de GES par la rumination ou la respiration des animaux, production de déjections,...). Selon les sujets, les incertitudes portent donc plutôt sur les méthodes appropriées pour évaluer l'impact environnemental de l'élevage, sur les seuils, territoires ou périodes à considérer pour le qualifier de négatif ou de positif, sur les solutions à mettre en place ou encore sur les termes à employer pour qualifier les phénomènes biophysiques observés. Le terme de « pollution », par exemple, est lui-même source d'incertitudes : à partir de quel seuil peut-on parler de pollution agricole ?, peut-on parler de pollution si l'élevage rend par ailleurs des services environnementaux ?, etc.

Cette question environnementale fait entrer la controverse autour de l'élevage dans un registre scientifique. Les échanges d'arguments entre les différents acteurs s'apparentent souvent à des batailles de chiffres et à des contestations de la scientificité des méthodes ou preuves des adversaires. Ce registre implique, de la part des parties prenantes, une forme de professionnalisation de leur action militante. Pour pouvoir se battre sur le terrain des preuves

⁹⁰ Voir Chapitre 6.

scientifiques, ils doivent en effet en posséder les codes et les conventions : ils doivent citer des références, produire des preuves, réaliser des études. On sort donc du registre simple de l'opinion, de l'exposé d'un point de vue, pour entrer dans une argumentation qui doit être justifiée scientifiquement. Toutefois, cette production de preuves sort parfois de la sphère scientifique purement académique et on observe, dans les argumentaires des parties prenantes, une multiplicité de références à des « experts » non affiliés à des structures de recherche (et notamment certains appartenant à des collectifs associatifs ou professionnels, donc en possible conflit d'intérêt). Cette tendance aboutit finalement à la production de multiples études sur l'impact environnemental de l'élevage, issues de la recherche académique ou non, qui produisent un flux abondant d'informations destinées à réduire l'incertitude du public, mais qui parfois se contredisent. Ajouté à la tendance de méfiance vis-à-vis de la science, on peut facilement imaginer que, face à l'enjeu environnemental de la controverse autour de l'élevage, le public se trouve dans la difficulté de savoir qui croire.

Ces débats soulèvent également des enjeux juridiques, économiques et éthiques. Les argumentaires autour de l'impact environnemental visent notamment à faire évoluer ou non la réglementation s'imposant aux éleveurs pour influencer leurs pratiques. Les seuils, interdictions ou autorisations favorisent, en effet, certains modes d'élevage ou certains types d'exploitations⁹¹. Ces débats ont aussi des conséquences plus indirectes vis-à-vis de l'élevage en influençant le consommateur dans ses achats. Ils peuvent, en effet, l'inciter à s'orienter vers des produits issus d'élevages qu'il perçoit moins nocifs pour l'environnement, comme ceux issus de l'agriculture biologique, voire à se détourner complètement des produits de l'élevage pour des raisons éthiques. La consommation de produits animaux devient ainsi un acte militant en étant directement reliée à la santé de la planète. Plus généralement, les débats autour de l'impact environnemental de l'élevage cachent des désaccords sur les impacts acceptables que l'humain peut avoir sur son environnement. L'élevage est à la fois dangereux pour la survie humaine lorsqu'il dégrade l'environnement, et nécessaire à survie lorsqu'il rend des services environnementaux.

⁹¹ Les doses de fertilisation azotée autorisées dans les plans d'épandage, par exemple, régulent la quantité de lisier que peuvent produire les exploitations porcines (ou bien les obligent à l'exporter sur d'autres territoires) et, par extension, peuvent limiter le nombre maximal d'animaux par exploitation.

Les enjeux environnementaux de la controverse sur l'élevage sont donc multiples : ils s'incluent à la fois dans les registres scientifiques, juridiques et éthiques et sont d'ordre collectif dans leurs enjeux sur la planète mais aussi individuel en ayant trait à la santé et au corps.

B. La condition animale

i. Concept de bien-être animal

Comme cela a été souligné, le Farm Animal Welfare Council (FAWC) définit le bien-être animal par le respect des « cinq libertés de l'animal » : ne pas souffrir de faim ni de soif ; ne pas souffrir de contrainte physique ; être indemne de douleurs, de blessures et de maladies ; avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux pour son espèce ; être protégé de la peur et de la détresse. Si ces cinq libertés servent de référence aux les parties prenantes qui s'intéressent au bien-être animal, leur interprétation pratique ne fait pas consensus et le concept même de bien-être de l'animal demeure source d'incertitudes.

Ces incertitudes sont, tout d'abord, scientifiques : les connaissances vétérinaires ou en éthologie ne permettent pas de définir clairement un état comportemental de bien-être chez les animaux. L'objectif des scientifiques est d'objectiver cet état, c'est-à-dire de le décrire précisément et de mettre au point des indicateurs renseignant le degré de bien-être des animaux (comme l'absence de stress, mais aussi des indicateurs d'un état « positif »), pour pouvoir préconiser des pratiques à mettre en œuvre en élevage. Toutefois, la difficulté est double : d'une part, cet état varie d'une espèce animale à l'autre et même, au sein d'une même espèce, d'un individu à l'autre et, d'autre part, l'idée même de « bien-être » est intrinsèquement subjective. A partir de l'expression de quel comportement, en effet, juge-t-on que l'animal se sent « bien » ? Le bien-être animal est donc un concept dont l'interprétation varie non seulement selon les individus (humains) qui le considèrent, mais aussi selon les individus (animaux) qui en font l'expérience. Concrètement, l'incertitude scientifique autour du bien-être animal permet l'expression de différentes interprétations du concept qui conditionnent fortement les exigences en termes de pratiques d'élevage.

Dans les entretiens, le bien-être des animaux est parfois associé à des critères généraux assez proches de ceux définis par le FAWC : l'animal doit pouvoir bouger et se déplacer

librement, il doit avoir accès à de la lumière naturelle, il doit bénéficier d'aérations pour respirer de l'air frais, etc., comme le montre cet extrait d'entretien :

« Il y a des besoins physiologiques : bouger, se nourrir, respirer l'air frais ; et il y a aussi tout ce qui est comportement, aspect cognitif : interaction, affectivité, sensibilité. Mais le bien-être n'est pas toujours bien compris, on n'attend pas que la poule se fasse doré au soleil. » (vétérinaire, association de protection animale)

Dans ce type de discours, le bien-être des animaux n'est finalement respecté que s'ils ont la possibilité d'exprimer leur comportement naturel, ce qui sous-entend, outre des aspects techniques en élevage comme l'accès au plein air et ou physiologiques comme l'absence de stress, également des critères sociaux comme la possibilité d'interagir avec d'autres animaux, le respect de l'affectivité entre les mères et leur petit, la stimulation intellectuelle pour lutter contre l'ennui,... en d'autres termes une prise en compte de la sensibilité des animaux. Toutefois, cette conception du bien-être animal souffre de la difficulté à connaître précisément le comportement naturel d'animaux vivant en domestication depuis des milliers d'années. Ainsi, l'état de « bien-être » qui sert de référence dans ce type de vision est lui-même incertain.

D'autres conceptions du bien-être animal l'associent à des paramètres plutôt quantitatifs liés à la performance de l'élevage : si la reproduction et la croissance des animaux sont bonnes, ce sont des preuves relatives à leur état de bien-être. Dans ce type de discours, le bien-être est, en fait, associé à une absence de mal-être et est opposé à la mortalité (une mortalité limitée d'animaux est perçue comme un indicateur de bien-être). Dans ce cadre de pensée, le maintien de la santé physique et mentale des animaux est perçu comme faisant partie intégrante du travail de l'éleveur car c'est une garantie, pour lui, d'une bonne production indispensable à la rentabilité de son exploitation. Le respect du bien-être animal se justifie ici par des arguments techniques (on écorne les vaches pour éviter qu'elles se blessent ou qu'elles blessent l'éleveur, on bloque les truies en maternité pour éviter l'écrasement des porcelets, etc...) ou réglementaires (le bien-être de l'animal est respecté du moment que la réglementation en la matière l'est). Dans ce type de discours, la prise en compte du bien-être animal en élevage est souvent associée à une augmentation du temps de travail (pour pailler les surfaces par exemple) ou à une complication du métier (pour anesthésier les animaux avant intervention douloureuse par exemple), comme exprimé dans cet entretien :

« C'est un sujet difficile le bien-être car améliorer le bien-être [animal], ça peut compliquer le travail de l'éleveur, qui est déjà très dur, ou dégrader les performances économiques. » (ingénieur conseiller en élevage)

Dans cette vision, le bien-être des différents protagonistes de l'exploitation est mis en concurrence : d'une part entre celui des différents animaux (bien-être des mères *vs.* celui de leur progéniture, bien-être d'un individu *vs.* celui du groupe,...), ou d'autre part entre celui des animaux et celui de l'éleveur. Il existe, au contraire, une conception du bien-être animal dans laquelle celui-ci est intrinsèquement liés à celui de l'éleveur. Dans cette vision, le bien-être des uns entraînent celui des autres, et réciproquement pour le mal-être⁹².

On observe donc plusieurs interprétations de l'état de bien-être pour l'animal au sein de la société : une interprétation qualitative centrée sur l'idée d'expression du « comportement naturel », une interprétation plutôt scientifique visant à « objectiver » cet état avec des indicateurs, et une interprétation plus empirique considérant le bien-être comme une « absence de mal-être ».

ii. Conditions de logement des animaux

Les incertitudes sur les conditions de logement et leur impact sur le bien-être des animaux portent principalement sur l'absence d'accès au plein air ou à la lumière naturelle, sur la contention des animaux, sur le type de sol de l'exploitation (caillebotis, paille,...) et sur les densités d'animaux.

La possibilité pour les animaux de se sentir « bien » quand ils sont élevés en bâtiment, sans accès à l'extérieur, suscite des doutes. L'élevage en bâtiment peut, en effet, limiter les déplacements des animaux, et induire des frustrations en refrenant certains de leurs instincts ou besoins (brouter l'herbe, fouiller le sol, respirer l'air frais, etc.). Ce type d'élevage est également soupçonné d'induire de l'ennui chez les animaux, surtout lorsque les bâtiments sont conçus sans fenêtres. En élevage porcin, par exemple, la réglementation européenne⁹³ impose la fourniture de matériaux manipulables (litière paillée, tourbe, sciure de bois ou autre) afin que

⁹² Dans les sphères scientifiques (zootechniques ou vétérinaires), cette vision est résumée sous le concept de « One Welfare » (un seul bien-être).

⁹³ Directive 2008/120/CE du Conseil du 18 décembre 2008 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs.

les porcs puissent exprimer leur instinct d'animaux joueurs et fousseurs, pour limiter les frustrations liées à l'élevage en bâtiment⁹⁴.

Mais l'élevage en bâtiment peut aussi être perçu comme un moyen de garantir le bien-être des animaux en offrant la possibilité à l'éleveur de contrôler l'ambiance intérieure et donc de l'adapter aux besoins de l'animal (clarté, chaleur, ventilation, brosses, etc.), et d'assurer plus facilement protection et soin aux animaux (du fait de leur proximité notamment). Dans ce cas d'élevages en bâtiments, l'espace alloué aux animaux dans les exploitations en bâtiment fait débat. Une trop grande densité d'animaux sur des surfaces réduites, en effet, limite d'autant plus leur liberté de mouvement et peut donc être perçue comme une source de mal-être⁹⁵. Finalement, même en bâtiment, la manière dont ces derniers sont adaptés au besoin de liberté de mouvement des animaux est un point qui provoque des désaccords. L'attache ou la contention des animaux, en particulier, est une pratique contestée sur le plan du bien-être animal.

Outre cette question de l'accès au plein air, le type de sol du logement des animaux fait aussi débat. L'élevage sur caillebotis, en particulier, suscite des inquiétudes quant à son impact sur le bien-être des animaux. Ce type de sol présente l'avantage de permettre l'évacuation rapide des déjections animales dans des fosses situées sous les bâtiments, de faciliter leur nettoyage, et donc d'améliorer leur propreté. Souvent en béton, sa dureté et sa rigidité peuvent toutefois être inconfortables, voire douloureuses, pour les pattes des animaux et limiter l'expression de leurs comportements naturels (comme l'instinct fousseur chez le porc).

iii. Prise en charge de la douleur

Des incertitudes concernent la douleur provoquée par la réalisation de certaines interventions sur les animaux : écornage des bovins ou autres ruminants cornés, coupe des queues des porcelets, époinçage du bec des volailles, castration des mâles dans plusieurs filières, etc. Les incertitudes sont ici de deux types : elles portent sur le caractère réellement

⁹⁴ La mise en œuvre de cette Directive, en France, se heurte à des difficultés d'approvisionnement en litière pour les éleveurs (qui font augmenter leur prix à l'achat) et à des difficultés structurelles (car la fourniture de litière nécessite des investissements lourds pour l'adaptation des bâtiments). Ces difficultés économiques ont conduit des éleveurs à ne fournir que des jouets aux animaux (bâtons, ballon ou chaînes suspendues) tout en gardant le sol en caillebotis (Courboulay, 2014). Mise en œuvre dans de nombreux élevages porcins français, elle est jugée insuffisante pour garantir un réel bien-être des porcs par les défenseurs de l'élevage sur litière.

⁹⁵ Certains arguments vont jusqu'à assimiler les grandes densités d'animaux à des systèmes « concentrationnaires », effectuant par-là une analogie entre la condition des animaux d'élevage et celle des prisonniers de camps de concentration nazis.

douloureux de la pratique en question et sur les alternatives possibles à mettre en place pour éviter la douleur ou pour éviter la pratique.

La reconnaissance de la capacité des animaux d'élevage à ressentir la douleur physique fait globalement consensus, mais des incertitudes demeurent en ce qui concerne le caractère douloureux de certaines pratiques ou le degré de douleur qu'elles provoquent. Le gavage des oies ou des canards, par exemple, fait débat : certains arguments présentent la pratique comme très douloureuse pour les animaux notamment quand elle induit des pathologies comme des maladies du foie, tandis que d'autres limitent la douleur ressentie. L'interprétation du comportement animal par l'observation empirique des réactions des animaux pendant et après l'intervention varie fortement selon les discours entre l'expression d'un simple réflexe à celle d'une douleur violente, comme le montrent ces deux extraits d'entretiens décrivant tous deux l'impact du gavage sur l'animal :

« *Le gavage en lui-même, de toutes façons, c'est quelques secondes. Après, le canard, il secoue un peu la tête et c'est fini !* » (ingénieur agronome, filière avicole)

« *Il faut voir comment c'est fait... Les canards, ou les oies, sont brutalisés, on leur enfourne de force le truc dans le bec, et après, ça se voit tout de suite qu'ils sont pas bien !* » (juriste, association de protection animale)

Les travaux en biologie opposent à la douleur, définie comme un processus complexe de réactions physiologiques et émotionnelles, le phénomène de nociception qui est un réflexe de protection qui ne fait pas intervenir les émotions. L'évaluation scientifique de ces réactions chez les animaux est délicate. L'interprétation des émotions animales en réaction à des stimuli désagréables fait l'objet de nombreux travaux mais le champ scientifique est loin d'être intégralement exploré (Devienne, 2010).

Des incertitudes perdurent aussi autour de la reconnaissance de douleurs psychologiques par les animaux. Là encore, la perception de cette douleur varie selon l'interprétation des comportements animaux par les observateurs. L'isolement d'animaux ou encore la séparation des vaches et de leur veau en élevage laitier, par exemple, sont soupçonnés d'être douloureuses, psychologiquement, pour les animaux mais l'évaluation de la détresse ressentie ne fait pas consensus, entre la douleur psychologique passagère, rapidement oubliée, ou le « déchirement ». L'éthologie s'intéresse à l'étude des comportements animaux traduisant une douleur psychologique, mais il reste néanmoins difficile de connaître précisément les émotions qu'ils ressentent (*Ibid.*). Empiriquement, cette

évaluation a tendance à se faire par comparaison des comportements humains avec ceux des animaux, avec un risque d'anthropomorphisme⁹⁶.

Dans tous les cas où la douleur animale est reconnue, des incertitudes persistent quant aux solutions à mettre en œuvre pour la prendre en charge. Deux opinions coexistent, selon les pratiques considérées, entre l'arrêt de la pratique douloureuse et la diminution ou suppression de la douleur pendant sa réalisation. L'arrêt de la pratique en question se heurte souvent à des problèmes techniques qui justifient sa mise en œuvre. Par exemple, si quelques producteurs parviennent à élever des mâles entiers, la castration des porcs est pratiquée par la très grande majorité d'entre eux, d'une part pour diminuer les risques d'odeurs dans la carcasse après abattage qui rendent la viande fraîche impropre à la commercialisation et, d'autre part, pour atténuer les comportements d'agressivité entre animaux. Dans ce cas, quand l'arrêt de la pratique suscite des incertitudes, la prise en charge de la douleur peut être réalisée par anesthésie pour la supprimer ou analgésie pour la réduire. Mais ces traitements requièrent du temps et des compétences que tous les éleveurs n'ont pas, notamment pour administrer le produit correctement car de mauvaises manipulations peuvent être dangereuses pour l'éleveur et l'animal. Ces traitements médicaux sont, de plus, eux-mêmes source de méfiance de la même manière que les administrations d'antibiotiques ou d'autres produits pharmaceutiques.

Une autre alternative est de s'appuyer sur la génétique pour sélectionner des animaux ne nécessitant plus la réalisation de ces pratiques douloureuses, comme des vaches sans cornes pour éviter l'écornage, comme en témoigne cet extrait d'entretien :

« *Est-il plus acceptable d'écorner, de laisser les cornes aux vaches et qu'elles se blessent, ou de produire des animaux sans cornes génétiquement modifiés ?* » (éleveur bovin)

Les propos de cet éleveur évoquent, en termes d'« acceptabilité », deux alternatives possibles à l'écornage : arrêter la pratique au risque d'augmenter les risques de blessures entre animaux, ou bien produire génétiquement des animaux sans cornes. Pour cette dernière solution, des confusions entre sélection et modification génomique (OGM) risquent toutefois

⁹⁶ L'anthropomorphisme est le fait de projeter sur des animaux des comportements ou émotions humains. Réaction nécessaire à l'empathie et à la prise en considération du bien-être animal, l'anthropomorphisme peut cependant conduire à de mauvaises interprétations des besoins animaux, car ils ne perçoivent pas toujours leur environnement de la même manière que ne le fait l'humain (Veissier et Boissy, 2000).

de susciter des inquiétudes d'ordre sanitaire ou éthique sur les alternatives génétiques, comme évoqué précédemment.

iv. Éthique de l'élevage

Comme on l'a vu dans le Chapitre 3, des incertitudes d'ordre philosophique et moral entourent le principe même de l'élevage. Ils s'inscrivent dans une idéologie antispéciste qui n'effectue pas de hiérarchie entre les animaux sensibles et les humains, dans une philosophie morale de considération des autres espèces ou dans les courants juridiques qui souhaitent octroyer des droits fondamentaux aux animaux (Singer, 1975; Regan, 1983; Francione, 1995). Ces arguments présentent l'élevage comme immoral en l'assimilant à une forme d'esclavage exercée par les humains sur les animaux. Si certains d'entre eux œuvrent à court terme à l'amélioration du bien-être des animaux dans les élevages, ces argumentaires ont pour objectif à long terme l'abolition de toute forme d'exploitation animale, et donc de l'élevage.

Face à ces philosophies qui remettent en question la légitimité même de l'activité d'élevage et de consommation de viande, d'autres visions attribuent une dimension morale à l'élevage d'animaux, en faisant notamment référence à son caractère traditionnel, corrélé au développement de l'humanité et à l'ancestralité de la relation humains-animaux, ou bien en présentant son caractère « naturel », c'est-à-dire lié au statut omnivore de l'être humain et apportant des aliments indispensables à sa santé. D'autres arguments justifient la nécessité de l'élevage en le recentrant au sein de la société et du milieu naturel, en mettant en avant les services qu'il fournit (entretien des paysages, emploi, dynamisme rural, etc.).

Finalement, cette diversité de conceptions philosophiques de l'élevage traduit l'absence de consensus social sur la possibilité d'un élevage moral et d'une viande éthique. Entre la vision qui cherche à démontrer cette incompatibilité et celle qui attribue de fait une valeur morale à l'élevage, un troisième courant considère qu'un élevage et une mise à mort de l'animal éthiques sont possibles sous certaines conditions. Le welfarisme, notamment, attribue des conditions à respecter pour autoriser l'élevage et la consommation de viande, comme évoqué dans cet extrait d'entretien :

« Si le poulet provient d'un élevage comme il y en a quand même beaucoup en France, Poulet de Loué ou autres Label Rouge, élevés et abattus dans de bonnes conditions, ce n'est pas un crime. Manger du poulet venant d'un élevage respectueux du bien-être, ce n'est pas un crime. » (agronome, association de protection animale)

Ces « bonnes conditions » peuvent avoir de multiples dimensions mais concernent la manière dont sont élevés les animaux et les pratiques d'élevage et d'abattage : une vie animale « heureuse », stimulante, en lien avec les congénères, sans douleur pendant la vie et lors de la mise à mort rend la viande « éthique ». L'extrait d'entretien précédent montre que certaines certifications répondent à ces conditions. Pour certains abolitionnistes au contraire, et notamment les partisans du courant des droits des animaux, les concepts de « bien-être animal » et de viande « bonne à penser » est contre-productif car il incite les consommateurs à continuer à consommer de la viande alors qu'ils considèrent que le principe même d'une exploitation de l'animal est immoral.

v. Rôle des incertitudes concernant l'animal sur la controverse

Le recensement des incertitudes entourant la condition animale en élevage montre que la notion de bien-être des animaux ne fait pas consensus, d'où des perceptions très diverses de l'élevage et de ses pratiques. On identifie quatre manières de penser ce concept qui retentissent directement sur les exigences en termes de pratiques d'élevage :

- Le bien-être « objectivé », qui correspond à une vision scientifique décrivant l'état de bien-être de l'animal par des critères quantitatifs et mesurables (comme la dose d'hormone de stress ou la quantité de maladies douloureuses), d'autant plus précisément que ces critères sont nombreux. En élevage, cette vision implique des pratiques optimisant ces indicateurs (minimisation du stress, prévention des maladies, etc.) ;
- Le bien-être « non-mal-être », qui correspond à une vision rationnelle-légale s'appuyant sur des indicateurs quantitatifs de performance zootechniques des animaux (bonne production, par exemple), sur la réglementation et sur une absence de douleur. En élevage, le respect du bien-être animal est justifié par le respect de la réglementation en la matière et par une bien-traitance des animaux ;
- Le bien-être « liberté » qui assimile l'état de bien-être de l'animal à la liberté de mouvement, de choix et à l'absence de contraintes physiques. Ce type de vision considère que seul l'élevage offrant un accès au plein air aux animaux peut garantir son bien-être ;
- Le bien-être « naturalité » qui correspond à une valorisation de l'expression des comportements naturels de l'animal, y compris psychologiques (besoin de liens sociaux, par exemple). En élevage, cette vision attache de l'importance à l'adaptation des environnements d'élevage aux besoins de l'animal (fourniture de matériaux manipulables,

espace permettant une liberté de mouvement, bâtiments permettant les interactions entre les individus, etc.).

Quelle que soit la question posée, on observe que le sujet du bien-être animal est fortement relié à celui du mode d'élevage. Ce sont les élevages en claustration, en effet, qui suscitent le plus d'incertitudes car ils sont soupçonnés d'entraîner des frustrations chez l'animal, responsables de troubles du comportement, eux-mêmes pouvant causer de la douleur. Par exemple, la caudectomie (coupe des queues) des porcs est pratiquée sur les porcelets, souvent sans anesthésie, pour éviter qu'ils se la mordent mutuellement et se blessent. Certains arguments rendent le mode d'élevage intensif et en bâtiment responsable de ce comportement à cause des frustrations qu'il engendre chez ces animaux à l'instinct fouisseur. Les transformations des bâtiments se heurtent toutefois à des difficultés de mise en œuvre, d'ordre économique car elles nécessitent des investissements et structurel selon la conception d'origine des bâtiments facilement modifiable ou non.

Plus largement, on observe que les points de vue s'opposant à certaines pratiques d'élevage ou à son principe se placent davantage dans le registre de la morale que dans le registre compassionnel : la défense des animaux est moins une question d'affection à leur égard qu'une question de justice universelle. Cette dimension morale rend l'argumentation technoscientifique presque hors-sujet sur certains débats concernant la condition animale. En particulier, les arguments d'ordre économiques liés à la rentabilité des exploitations et à la compétitivité des filières peuvent apparaître déplacés, voire choquants, lorsqu'ils sont avancés pour justifier des traitements d'animaux que certains jugent immoraux. En outre, la mauvaise presse de l'anthropomorphisme au sein de la sphère des scientifiques les rend facilement méprisants vis-à-vis les parties prenantes qui utilisent ce procédé analogique dans leur argumentation. Pourtant, c'est souvent grâce à l'anthropomorphisme que la condition animale suscite l'empathie et l'émotion du public.

Les incertitudes autour de l'animal d'élevage ancrent donc la controverse dans le registre de la morale et touchent, par extension, à la nature de la relation entre les humains et les animaux. Elles questionnent la frontière entre humains et non-humains : l'endroit où elle est placée conditionne nos droits et nos devoirs vis-à-vis des autres êtres vivants, qui impactent les systèmes d'élevage. La construction, la déconstruction, l'évolution ou le maintien de cette

frontière est donc un enjeu fondamental de la controverse autour de l'élevage et déterminant pour l'avenir de l'activité.

C. Les aspects sanitaires

i. Utilisation d'antibiotiques

En élevage, les antibiotiques sont administrés aux animaux pour soigner les infections bactériennes et éviter leur transmission aux autres animaux. Cette administration doit se faire sous prescription et contrôle vétérinaire. L'administration d'antibiotiques sur des animaux sains peut être pratiquée en prévention du développement de maladies : du fait de leur proximité en élevage, les risques élevés de contagion entre animaux sont réduits par le traitement de groupes d'animaux.

Une incertitude entoure l'impact de cette utilisation d'antibiotiques en élevage sur la santé humaine. Elle est en effet soupçonnée d'être responsable du développement de bactéries résistantes aux antibiotiques et transmissibles aux humains. Il s'agit donc du risque, induit par un usage excessif d'antibiotiques en élevage, de développement d'une antibiorésistance de certaines bactéries dangereuses pour les humains, c'est-à-dire de leur accoutumance et de leur résistance aux traitements antibiotiques traditionnels, qui deviennent inefficaces (ANSES, 2014).

Partageant cette inquiétude, le Ministère chargé de l'agriculture a lancé en 2012 le plan national ÉcoAntibio qui prévoyait une diminution de l'utilisation d'antibiotiques en élevage en fixant des objectifs chiffrés : réduire de 25% en 5 ans l'usage des antibiotiques en médecine vétérinaire, avec un effort particulier sur les antibiotiques dits « critiques » car utilisés en médecine humaine (réduction de 25% de l'utilisation des céphalosporines⁹⁷ en 3 ans). En 2016, à la fin du plan, les objectifs ont été atteints et même dépassés⁹⁸. L'usage d'antibiotiques a

⁹⁷ Les céphalosporines de 3^{ème} et 4^{ème} génération sont les seuls traitements disponibles pour certaines pathologies humaines. Les recommandations européennes préconisent donc de ne les utiliser, en médecine vétérinaire, qu'en traitement curatif et après échec d'une première alternative, afin de limiter le risque d'une perte de leur efficacité par développement de bactéries résistantes.

⁹⁸ La réussite de ce plan est multifactorielle : elle est notamment due à l'intérêt économique que présente la diminution de l'utilisation d'antibiotiques pour les éleveurs (moins d'achats médicamenteux donc diminution des charges), au cadre législatif posé pour accompagner la mise en place du plan, au développement de la vaccination des animaux limitant les risques d'infection, à l'implication des vétérinaires qui ont assuré un rôle de conseil dans cette transition et de porte-parole du plan.

diminué de 37% toutes filières confondues, et en particulier de 42% en filière porcine et de 43% en aviculture. Sur les céphalosporines, une réduction de 75% de leur utilisation a été constatée en filière porcine et de 45% en aviculture⁹⁹ (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt 2016).

La réussite de ce plan témoigne d'un objectif relativement consensuel pour une réduction de l'usage des antibiotiques. Toutefois, une crainte, surtout du côté des acteurs de l'élevage, concerne l'interdiction totale de l'utilisation d'antibiotiques qu'ils perçoivent comme incompatible avec le bien-être animal :

« *Un peu d'antibiotiques, quand il faut, c'est quand même efficace ! Il vaut mieux laisser souffrir un animal malade qui boîte ou lui administrer des antibiotiques pour le soigner ?* » (éleveur de bovins)

Les incertitudes autour de l'utilisation des antibiotiques en élevage soulèvent donc des enjeux sanitaires, économiques mais aussi éthiques à travers cette question du bien-être animal. Finalement, il ressort des entretiens qu'un consensus est établi sur le fait que des marges de progrès demeurent en terme d'utilisation d'antibiotiques, et qu'il faut les utiliser mieux et moins. Cependant, certains acteurs insistent sur la nécessité de *mieux* les utiliser, tandis que d'autres considèrent qu'il faut avant tout *moins* les utiliser. Un nouveau plan ÉcoAntibio a été lancé en 2017 pour poursuivre la tendance à la diminution. Il concerne principalement les colistines (antibiotiques également utilisés en médecine humaine) avec l'objectif d'une réduction de leur utilisation de 50% en 5 ans, et le développement des médecines alternatives ou complémentaires.

ii. Épizooties et zoonoses

Les épizooties sont des épidémies qui se développent au sein d'une espèce animale. Elles deviennent zoonoses lorsque la maladie franchit la barrière des espèces et se transmet à l'humain.

Les débats sur ce sujet se développent de manière ponctuelle lors d'épisodes épidémiques. Depuis la fin des années 1990, le monde de l'élevage a dû faire face à plusieurs « crises sanitaires » : ESB chez les bovins en 1996 et 2000, fièvre aphteuse chez les porcs en 2001 et 2007, grippe aviaire H5N1 chez les volailles en 2005 et 2006 puis en 2015 et 2016, etc.

⁹⁹ Les filières bovines ont moins fortement réduit leur utilisation d'antibiotiques, mais leur consommation de départ était moins élevée que celle des deux autres filières.

Tous ces épisodes ont eu des conséquences dramatiques sur les animaux abattus massivement, sur les éleveurs dont beaucoup ont perdu leur cheptel, sur les filières qui ont subi une baisse plus ou moins longue de la consommation du produit concerné et sur la société dans son ensemble car certaines épidémies ont causé des décès humains.

Comme pour le sujet des antibiotiques, il y a consensus sur l'intérêt de prévenir et mettre en œuvre des pratiques limitant le risque d'épidémie en élevage, mais les solutions font débat. L'utilisation d'animaux plus résistants aux maladies, issus de races rustiques et robustes ou par sélection génétique, contribue à diminuer les risques d'épidémies mais ces animaux ont parfois des capacités de production inférieures qui sont perçues, comme le montrent les propos suivants, comme un frein à leur utilisation en élevage « industriel » :

« *C'est une course de vitesse entre la biosécurité et des prises de risques par des élevages qui sont toujours plus grands. L'industriel, du fait d'avoir une fragilisation de la constitution des animaux, induit une baisse immunitaire.* » (agronome, association environnementale)

Ce sujet est, d'autre part, très lié au précédent car l'usage d'antibiotiques est une manière de prévenir l'apparition de ces maladies, mais qui se heurte à toutes les incertitudes exposées précédemment. De même, la vaccination des animaux est une solution pour limiter le risque épidémiologique, mais qui est elle-même controversée.

En outre, des incertitudes entourent le mode d'élevage des animaux. L'élevage intensif cristallise les inquiétudes car les densités d'animaux élevées en bâtiments sont soupçonnées de favoriser les contaminations. Mais l'élevage en plein air suscite lui aussi des inquiétudes quant à la diffusion des épidémies car il permet le contact entre les animaux d'élevage et les animaux sauvages dont la condition sanitaire n'est pas contrôlée. Dans les élevages où les animaux sont maintenus à l'intérieur et où l'atmosphère est maîtrisée, le contrôle sanitaire est plus facile à réaliser et les risques de contamination avec les animaux de l'extérieur sont très faibles. Fin 2016, les pouvoirs publics français ont, par exemple, ordonné le confinement de toutes les volailles plein air du territoire pour limiter les risques de contamination par les oiseaux sauvages porteurs de la grippe aviaire H5N8.

Comme on l'a vu dans le cas de l'ESB, les incertitudes entourant la sécurité sanitaire des élevages et le développement d'épidémies participent fortement à la médiatisation de la controverse. Les abattages massifs d'animaux contaminés ou présentant des risques de contamination, et l'exposé des dangers potentiels pour la santé humaine constituent des sujets

à forte teneur émotionnelle, ce qui les rend attractifs pour les médias. En effet, ce sujet pose non seulement des questions éthiques, en ce qui concerne les abattages massifs notamment, mais aussi concerne directement l'individu et son intégrité. La répétition de ces « crises » sanitaires entretient une méfiance durable envers l'élevage et la qualité de ses produits, et participe à la publicisation massive de la controverse.

iii. Rôles des incertitudes sanitaires dans la controverse

Les incertitudes d'ordre sanitaire ont ceci de particulier qu'elles touchent au domaine de la santé, et donc à l'individu lui-même et non plus à des enjeux externes comme la cause environnementale ou animale. Les charges émotionnelles dans ce type de débat peuvent donc être importantes. Par exemple, et bien que ces termes doivent être nuancés, les problèmes sanitaires en élevage sont souvent qualifiés de « crises » et les réactions qu'ils suscitent chez le grand public de « psychose » (Masson et al., 2003).

Les enjeux de cette question passent d'une part par une amélioration de la prévention de maladies, et d'autre part par l'utilisation de traitements non antibiotiques. Ils concernent donc, notamment, le développement de médecines alternatives (homéopathie, phytothérapie, etc.) qui se heurte toutefois à des incertitudes, voire à des controverses scientifiques, entourant l'efficacité de ces pratiques. Dans cette controverse, ces questions sanitaires impliquent un nouvel acteur, les vétérinaires, responsables des diagnostics et des prescriptions de médicaments, qui doivent donc monter en compétence sur ces médecines alternatives et, dans un premier temps, être convaincus de leur efficacité.

L'amélioration de la prévention des maladies est, de plus, fréquemment associée à une modification de pratiques ou de mode d'élevage : diminution de la densité d'animaux pour réduire la promiscuité et le risque de contamination, amélioration du contrôle de l'atmosphère des bâtiments, vaccination des animaux, renforcement des mesures d'hygiène, optimisation de l'aération, contrôle de la nutrition, etc. L'incertitude sanitaire témoigne donc d'une opposition forte entre la manière de percevoir les modes d'élevage et les risques qui leurs sont associés. D'un côté, l'élevage en bâtiment est soupçonné de favoriser l'apparition de pathologies dans les troupeaux (mammites, boiteries, toux, etc.) et leur dissémination rapide à cause de la promiscuité entre les animaux, et donc d'inciter les éleveurs à utiliser des antibiotiques. D'un autre côté, l'élevage en plein air peut faciliter la mise en contact des animaux d'élevage avec

les animaux sauvages, potentiellement porteurs de maladies. L'élevage en bâtiment et en atmosphère contrôlée est, pour cette raison, également perçu comme un bon moyen d'assurer le suivi sanitaire du troupeau, de prévenir les maladies et donc de limiter la nécessité du recours aux antibiotiques. Mais, au-delà de ces risques de contamination, la question de la claustration des animaux soulève aussi des enjeux éthiques quant à leur bien-être : le confinement des animaux, comme on l'a vu précédemment, suscite des incertitudes quant aux frustrations qu'il peut entraîner. Au sein de la controverse, cette question sanitaire met donc en lien les enjeux de santé publique et le mode d'élevage. Il apparaît, dans les entretiens, que les modes d'élevages perçus comme « naturels » déclenchent moins d'incertitudes sur le plan sanitaire que les élevages perçus comme « industriels », ce qui s'ancre dans une tendance générale à la valorisation de la Nature qui apparaît comme ce qui est « bon » et ce qui est « sain » (Douglas, 2001; Poulain, 1997; Giddens, 1994).

Au sein de la controverse autour de l'élevage, les incertitudes sanitaires font aussi un pont entre les enjeux de santé humaine et ceux de santé animale. Les maladies animales susceptibles de se transmettre à l'humain questionnent, plus largement la barrière entre les espèces et questionnent les frontières établies entre les animaux et les humains. Les enjeux sanitaires participent donc à la déconstruction des catégorisations traditionnelles du vivant et au rapprochement ontologique des humains et des non-humains.

2. Mise en lien des incertitudes sur l'élevage

Le recensement des incertitudes entourant l'élevage montre que, pour l'ensemble des enjeux présentés, les incertitudes sont les plus fortes en ce qui concerne le modèle de production intensif. La majorité des arguments évoqués par les acteurs rencontrés en entretiens se focalisent sur la critique ou la défense de ce système d'élevage, mis à part en ce qui concerne les arguments s'opposant à toute forme d'exploitation animale. Les modèles plus extensifs, en pâturage, plein air, ou sous signe officiel de qualité et en particulier en agriculture biologique sont rarement évoqués en eux-mêmes mais plutôt pour les *comparer* au modèle intensif ou en bâtiment.

En outre, le recensement de toutes les incertitudes autour de l'élevage, croisé avec la manière dont elles sont évoquées dans les entretiens, permet d'identifier les réseaux qu'elles

constituent. En effet, dans les discours analysés, il n'arrive jamais qu'une et une seule incertitude soit évoquée. Même auprès d'acteurs spécialistes d'une thématique (par exemple l'environnement pour les associations environnementales ou certains scientifiques), d'autres thématiques d'incertitudes sont immanquablement évoquées au fur-et-à-mesure de l'exposé des points de vue sur l'élevage (par exemple la question sanitaire ou la condition animale).

Par une analyse simple des différents arguments avancés par les acteurs lors des entretiens ou bien de manière publique dans leurs documents de communication, on peut ainsi identifier trois réseaux d'incertitudes différents selon les thématiques d'incertitudes, les registres de justifications dans lesquelles elles s'inscrivent et les filières qu'elles concernent. L'analyse de ces liens permet de donc de dessiner la dynamique des incertitudes dans la controverse et de caractériser les incertitudes entre elles.

A. Une convergence des incertitudes vers le modèle intensif

i. La perception du système intensif

On qualifie d'« intensif » un élevage qui cherche à maximiser sa production par unité de surface ou de travail, en ayant fortement recours aux intrants pour les cultures (engrais, pesticides, etc.) et l'alimentation du cheptel (achats de concentrés, de céréales, etc.).

Dans les discours ou les médias, ce mode de production est souvent qualifié péjorativement d'« industriel », ce qui ne fait pas consensus. Des incertitudes entourent, en effet, le caractère réellement industriel de l'élevage français, comparativement aux systèmes d'élevage pratiqués dans d'autres pays. Les acteurs du monde de l'élevage, en particulier, lui préfèrent le terme de « conventionnel », système qu'ils décrivent comme plutôt familial, avec des réglementations dont l'exigence garantit des productions standards de bonne qualité, et de tailles modestes (par rapport aux élevages nord-européens, notamment). Mais cet extrait d'entretien, dans lequel est effectuée une distinction entre les élevages « intensifs », « familiaux » et « industriels » montre qu'au-delà du caractère industriel, c'est le système intensif lui-même qui est critiqué :

« Un élevage industriel est forcément intensif, un élevage familial peut être très intensif, avec tous les impacts [négatifs] qu'on décrit sans entrer dans la catégorie "industriel" » (agronome, association environnementale)

La précision effectuée dans ces propos montre qu'une différence de perception existe entre le caractère intensif, qui s'applique à une logique de maximisation de la production, et le caractère industriel, qui correspond à l'application des processus issus de l'industrie à l'élevage (rationalisation des ateliers de production, mécanisation, automatisation, etc.). Mais, élevage intensif comme industriel ne font pas consensus.

Comme dans les paragraphes précédents, le mode d'élevage intensif est en effet celui qui génère le plus de désaccords quant à ses impacts environnementaux, sur le bien-être animal et sur l'aspect sanitaire. La responsabilité de ces impacts négatifs perçus fait aussi l'objet de désaccords. Pour certains, comme l'illustrent ces deux extraits d'entretiens, c'est le « système » lui-même, compris comme le modèle productiviste mais aussi comme l'ensemble des filières d'élevage structurées autour, qui impose un fonctionnement et des pratiques aux agriculteurs, les empêchant de faire autrement :

« Je ne connais aucun paysan qui cherche à polluer délibérément. Ils polluent, certes, mais parce qu'ils pensent qu'ils n'ont pas le choix, qu'ils ne peuvent pas faire autrement. Ils sont plutôt victimes d'un système que pollueurs délibérés » (agronome, association environnementale)

« Le système est parti en dérive et maintenant il est régi par les prix. Les éleveurs qui arrivent à parler des dysfonctionnements de la filière sont ceux qui sont sortis du système productiviste, les autres sont conditionnés et il est très difficile pour eux de remettre en cause l'élevage industriel. » (journaliste)

Dans d'autres discours, on note une forme de méfiance envers les agriculteurs eux-mêmes due, en partie, à la manière dont sont conçus les bâtiments d'élevage : le fait d'avoir une exploitation hermétique aux regards génère des méfiances quant à la possibilité pour les éleveurs de créer des zones de non-droit à l'intérieur, en faisant fi des réglementations. Cette méfiance est aussi le résultat, comme on l'a vu, d'une perte de confiance envers une pratique de l'agriculture qui se serait développée avec pour seul objectif l'augmentation des rendements sans considérer les risques qu'elle engendre. Le caractère fermé de certaines exploitations, en particulier dans les productions où l'ambiance des bâtiments est contrôlée pour des raisons sanitaires (en porcs, notamment), ne permet pas de dissiper ces inquiétudes en ne répondant pas à une volonté de transparence sur les pratiques mises en œuvre.

Outre les thématiques abordées précédemment, des incertitudes entourent aussi l'intérêt économique de ce modèle. La forte demande commerciale pour des produits standards et bon marché convainc certains de la nécessité du modèle intensif : ils n'envisagent

pas d'autres modes de production en mesure de la satisfaire, comme en témoigne ce cadre de la grande distribution :

« On travaille avec de très gros volumes, donc on a besoin de tous les systèmes d'élevage. Il faut travailler avec chacun. C'est cette diversité qui garantit les marges de progrès. » (cadre du secteur de la grande distribution)

Dans ce mode de pensée, l'élevage intensif est vu comme un levier de rentabilité économique dans un secteur d'activité en crise, et donc comme la meilleure solution pour maintenir la viabilité et la compétitivité des exploitations françaises. Mais les difficultés économiques auxquelles doivent faire face nombre d'exploitations agricoles (et notamment en élevage bovin)¹⁰⁰ remettent en question le paradigme de l'efficacité économique du modèle productiviste.

ii. Organisation socioéconomique et productivisme

Le système intensif suscite aussi des désaccords sur l'aspect éthique de son mode de développement et de la transformation du métier d'éleveur qu'il opère. Comme on l'a vu, l'application de la modernité industrielle et du productivisme ne récolte pas l'assentiment de l'ensemble de la population depuis les années 1950. Le modèle d'élevage intensif est symbolique de ce processus et certains déplorent ses logiques de compétitivité et de course aux bas coûts et aux profits, parce qu'ils les associent à une dégradation d'une part de la qualité de vie des animaux et des éleveurs et d'autre part de la qualité des produits. La question du mode d'élevage soulève, en effet, des incertitudes quant au métier d'éleveur. Le système de production intensif est soupçonné, par certains, d'être responsable d'une déshumanisation du métier : maillon au sein d'une filière, l'éleveur n'y serait plus maître de son activité, ses façons de produire dictées, son savoir-faire ignoré et la relation humain/animal inexistante.

Ces incertitudes démontrent, finalement, l'existence d'une dichotomie dans les manières de percevoir l'élevage, entre une vision d'une activité dite « traditionnelle » et en prise avec la nature, et celle d'une activité dite « moderne » qui, au contraire, s'affranchit des contraintes naturelles¹⁰¹. D'un côté, la perception de l'élevage intensif comme un système « industriel »

¹⁰⁰ Le salaire moyen des agriculteurs, toutes productions confondues, est bien au-dessous du SMIC : selon la MSA, un tiers des agriculteurs vit avec moins de 350 euros par mois. Toutefois, en 2016, l'élevage porcin (majoritairement en système intensif) est le secteur le mieux rémunéré.

¹⁰¹ Sur ce point, l'exemple de l'AOP Comté est parlant. Dans le cahier des charges de la production de ce fromage (validé par la Commission Européenne), l'utilisation du robot de traite est interdite car elle remet en cause « le principe d'une production de Comté basée sur des savoir-faire traditionnels, garantissant une typicité propre » au

suscite des inquiétudes en raison des risques évoqués plus hauts (en termes d'éthique, d'environnement ou de bien-être animal). D'un autre côté, l'intensification, l'automatisation et les nouveaux outils connectés trouvent beaucoup d'adeptes, en particulier au sein du monde agricole. Ces dispositifs ont pour objectif de faciliter le métier, de réduire le temps de travail, et d'améliorer les performances de l'élevage (sanitaires ou de rendement, notamment)¹⁰². De cette opposition schématique de visions de l'élevage découle une grande partie de la controverse que l'on étudie : au-delà des positionnements vis-à-vis du productivisme et de l'application du processus de la modernité en élevage, se joue l'attribution d'un sens à l'élevage. Pour certains, cette activité doit se développer comme n'importe quelle activité économique pour pouvoir survivre et accéder à un statut reconnu dans une société mondialisée et libérale, comme le montrent ces propos témoignant d'une vision méliorative d'un élevage-entreprise :

« Les exploitations qui travaillent avec nous sont solides, avec des investissements et des innovations. Il n'y a plus aujourd'hui de petits producteurs qui travaillent avec nous. Ce sont des entreprises devenues des leaders dans leur domaine. » (cadre du secteur de la grande distribution)

« Il y a plusieurs courants dans notre milieu, qui partent de ces deux constats : la consommation de viande diminue, et la production de viande diminue. Cela crée un problème de rentabilité de tout l'élevage, qui va nous faire crever, nous, l'industrie de la viande. Certains pensent qu'il faut relancer la consommation en baissant les prix ; ce qui nous fera souffrir et les éleveurs aussi. C'est une mauvaise idée selon nous, mais pas pour tous le monde dans la filière : certains pensent que les éleveurs doivent être plus productifs et les fermes plus grandes. Nous notre idée c'est que l'on cherche à trouver des plus-values en dehors de la France, afin de garantir des revenus décentes aux éleveurs. Mais ce sont des marchés plus volatiles qu'en Europe. S'il y a une crise, du jour au lendemain le marché n'existe plus. » (cadre du secteur de la grande distribution)

Dans ce deuxième extrait d'entretien, on s'aperçoit que les seules solutions pour améliorer la rentabilité de l'élevage envisagées par cet acteur de la distribution sont la valorisation des produits à l'export ou l'intensification des exploitations. Une autre solution, portée par d'autres acteurs de la controverse et notamment les associations environnementales et de protection animale, passe au contraire par une désintensification des

fromage (JO C 187/7 du 1.6.2018). L'automatisation est ici clairement opposée à la tradition et elle est même considérée comme néfaste à la qualité du produit.

¹⁰² Le secteur des applications mobiles à destination des éleveurs, par exemple, est en pleine expansion et de nouveaux robots ou capteurs sont créés pour réaliser des tâches astreignantes à la place de l'éleveur, ou récolter des données massives renseignant précisément l'éleveur et en temps réel sur l'état de son exploitation et de ses bêtes.

élevages au profit d'une amélioration des pratiques, mais cette dernière ne fait pas partie du champ des possibles pour cet acteur interrogé. Il existe toutefois des désaccords forts, au sein de la société, sur le fait que l'élevage doivent et puisse (éthiquement) être une activité économique comme les autres, car il trouve son sens, pour certains, dans l'articulation de la « naturalité » de ses différentes dimensions (humains, non-humains, végétaux).

iii. Rôle des incertitudes sur le modèle d'élevage dans la controverse

Les incertitudes autour des aspects socioéconomiques de l'élevage sont très complexes en tant qu'elles agrègent les enjeux vus précédemment. Le système intensif, en effet, cristallise les inquiétudes sur des registres environnementaux, sanitaires, de condition animale, etc. Les incertitudes font intervenir le registre émotionnel et catastrophiste lié à la perception des risques associés à ce mode d'élevage, comme on le voit dans cet extrait d'entretien qui s'inquiète d'un monde rempli d'élevage hors-sol :

« L'énergie va coûter de plus en plus cher. L'eau, sa gestion est de plus en plus difficile. Si on n'a plus de biodiversité, de haies, de talus, ... on ne pourra pas réduire les pesticides. En plus, il y a le changement climatique qui vient là-dedans tout mélanger. C'est très inquiétant tout ça ! »
(agronome, association environnementale)

Bien que les services rendus par l'élevage intensifs soient mis en avant dans les arguments prenant sa défense, ces derniers restent plutôt dans le domaine technicoéconomique et « rationalisant » : les résultats environnementaux ou économiques sont justifiés, avec une éviction délibérée du registre émotionnel qui est décrié dans les argumentaires scientifiques et professionnels, et sans aborder la dimension éthique de l'élevage et du système intensif.

Ces débats interrogent, en effet, la place de l'élevage dans la société : les arguments contre l'élevage intensif font partie d'une remise en cause plus globale du système de société actuel. Ils reflètent une volonté de réorganiser en profondeur l'espace agricole français : l'élevage doit être redistribué sur l'ensemble du territoire et associé aux productions végétales pour valoriser les effluents, voire être complètement supprimé. Ces arguments plaident non seulement pour une refonte totale de l'agriculture, elle-même induisant une redistribution des emplois agricoles, mais également pour une transformation radicale des modes de consommation de la société : la consommation de viande doit diminuer fortement, voire

disparaître totalement, au profit des productions végétales, en privilégiant les circuits courts de commercialisation.

Les arguments contre l'élevage intensif et le productivisme s'opposent parfois aussi au processus de la mondialisation, rejoignant certaines visions altermondialistes. Les discours, au départ centrés sur l'élevage, s'élargissent souvent aux autres secteurs économiques. Ils souhaitent une production française, tous secteurs confondus, relocalisée, orientée vers la qualité, et permettant un partage plus équitable de la valeur ajoutée.

Ces débats ancrent donc la controverse autour de l'élevage dans un registre politique où l'incertitude porte globalement sur le modèle d'organisation sociale global. L'élevage est alors un exemple de « ce qui ne va pas » dans la société parmi d'autres exemples des dérives perçues du productivisme.

B. Analyse des réseaux d'incertitudes sur l'élevage

i. Le réseau thématique

L'analyse du discours des acteurs et de leurs arguments permet de tracer un réseau d'incertitudes liées à l'élevage selon leurs enjeux (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**11).

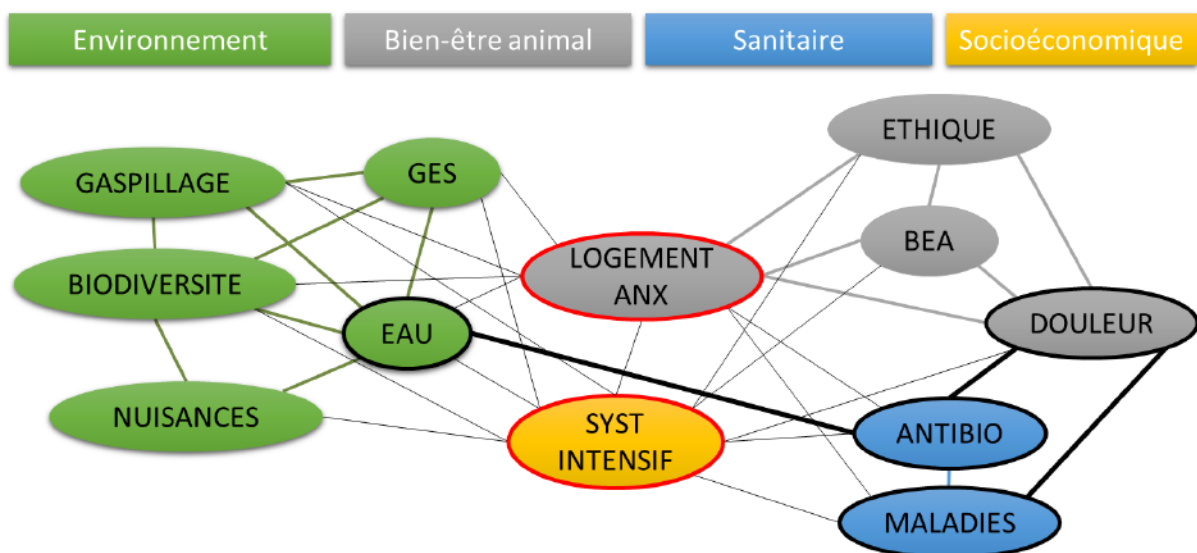


Figure 11 : Le réseau des incertitudes autour de l'élevage

On remarque, tout d'abord, qu'au sein de chaque enjeu (en vert, bleu ou gris), les incertitudes qui s'y rapportent sont toutes mises en relation avec les autres. Il existe, de plus,

des liens entre incertitudes d'enjeux différents (marqués en noir) : certains sujets, quand ils sont évoqués, ont tendance à faire glisser l'argumentation vers d'autres enjeux. Ce sont en quelques sortes des incertitudes « passerelles ». Ainsi, les incertitudes autour de l'impact de l'élevage sur l'eau sont très souvent associées, dans les argumentations, à celles concernant les antibiotiques par le biais des éventuels résidus d'antibiotiques vétérinaires que l'on retrouve dans les effluents d'élevage. Les incertitudes sur la prise en charge de la douleur sont liées à celles autour des maladies et de l'utilisation d'antibiotiques, dans des arguments justifiant leur emploi préventif pour éviter d'éventuelles maladies potentiellement douloureuses pour les animaux. La construction de ce réseau montre que l'incertitude autour de l'utilisation d'antibiotiques procède à une mise en concurrence entre les alternatives possibles : soit l'on choisit d'utiliser des antibiotiques pour éviter des douleurs et un mal-être aux animaux en conservant un risque d'antibiorésistance due à leur éventuels résidus dans les effluents d'élevage qui peuvent contaminer l'eau, soit on choisit de réduire l'utilisation d'antibiotiques pour diminuer leur dissémination dans l'environnement et limiter les risques d'antibiorésistance mais en prenant le risque de voir se développer des maladies difficilement traitables par d'autres médicaments et potentiellement douloureuses pour les animaux.

L'existence de ce faisceau d'incertitudes impacte fortement les stratégies argumentatives et les modes de justification des acteurs de la controverse. Il est, en effet, impossible de répondre à une seule incertitude isolément car tous les enjeux sont en lien. Par exemple, améliorer l'impact environnemental ou sanitaire de l'élevage peut parfois conduire à une dégradation du bien-être des animaux. Il n'est donc pas judicieux, pour les acteurs, de chercher à répondre à un seul objectif sans considérer les enjeux multiples associés à l'élevage car cela revient à ne répondre que partiellement aux incertitudes qui concernent l'activité. L'analyse des liens entre toutes ces incertitudes, et en particulier la mise en évidence des incertitudes passerelles et des méta-incertitudes, montre à quel point la controverse autour de l'élevage est vaste et complexe. L'existence d'enjeux variés et parfois contradictoires conduit, dans les argumentaires des parties prenantes, à la proposition de solutions parmi lesquelles le public devra en quelque sorte choisir « de deux maux le moins pire ». Entre les impacts sur l'environnement, la cause animale ou la santé, l'amélioration d'un de ces critères risque de dégrader un autre : tout l'enjeu, pour les acteurs de l'élevage, va être de convaincre le public que la solution qu'ils proposent est celle permettant le meilleur équilibre entre tous les impacts.

En allant plus loin dans l'analyse du réseau, on identifie deux incertitudes qui sont reliées à toutes les autres (entourées en rouge) : celles liées au logement des animaux et celles liées au système intensif. Ce sont des incertitudes qui, quand elles sont évoquées dans les arguments, ont tendance à faire glisser l'argumentation vers n'importe quel autre enjeu, et inversement elles sont presque systématiquement évoquées dans les argumentations, quel que soit l'enjeu de départ des arguments. On peut donc faire référence à ces incertitudes comme des « méta-incertitudes ». Ainsi, les arguments utilisés dans la controverse autour de l'élevage sont susceptibles de traiter de tous les enjeux présentés précédemment, grâce à ces méta-incertitudes qui font le pont entre tous les sujets. Les questions de système d'élevage et de logement des animaux apparaissent structurantes dans la controverse : toutes les incertitudes s'agrègent autour de ces enjeux. Ces incertitudes constituent donc, pour l'élevage, les sujets autour desquels l'avenir de l'activité risque de se jouer car la controverse contribue à en construire de nouvelles normes.

L'une des stratégies des acteurs de la controverse, pour répondre à ces méta-incertitudes, est d'utiliser dans leur argumentation des sortes de « méta-concepts » qui apportent des solutions multidimensionnelles. On peut identifier plusieurs de ces méta-concepts dans les argumentaires, qui se caractérisent par une prise en considération de plusieurs enjeux à la fois : multifonctionnalité de l'agriculture, bien-être animal, durabilité, système industriel, etc. Les arguments mettent en avant la « multifonctionnalité » de l'agriculture, par exemple, cherchent à convaincre des « bouquets de services » que rend l'élevage à la société : vitalité territoriale des zones rurales, entretien des prairies, production d'aliments, etc. Ces services sont de registres divers (patrimoniaux, environnementaux, économiques,...), ce qui permet de les rattacher à tout type d'élevage, aussi bien alternatifs (bio, extensifs, labellisés,...) qu'intensifs. Ce concept défend, indirectement, une diversification sur le territoire français des types de systèmes d'élevage : si, prise isolément, une exploitation donnée ne rend que quelques services, globalement c'est l'ensemble de la palette de services qui est couverte lorsque que l'on considère les différents modes de production présents en France (Ryschawy et al., 2013). Dans ce type d'argumentation, les élevages intensifs, au même titre que les autres systèmes, contribuent à la vitalité territoriale des campagnes, et ils fournissent en plus des aliments à portée de toutes les bourses.

ii. *Le réseau des justifications*

Au-delà de ce réseau d'incertitudes, on identifie deux grands registres auxquels ces incertitudes se rapportent : le registre scientifique et le registre éthique. Les incertitudes scientifiques concernent tous les sujets techniques auxquels une alternative pratique doit être trouvée ou bien ceux concernant des méthodes d'évaluation d'impact. Les incertitudes éthiques concernent les sujets qui ont trait à la morale, aux pratiques garantissant un élevage juste. Ainsi, les questions environnementales et sanitaires amènent des solutions techniques dont certaines sont déjà mises en œuvre dans les élevages et les travaux de recherche autour de ces questions sont nombreux : un consensus semble s'être stabilisé sur la réalité des effets de l'élevage sur l'environnement et sur l'importance de les limiter ainsi que sur la nécessité de minimiser les risques sanitaires. Par contre, au regard des récentes évolutions du statut de l'animal et des résultats de ce travail, il apparaît que les incertitudes sur le bien-être animal et la légitimité de l'élevage sont vouées à perdurer alors qu'aucun consensus à court terme n'est envisageable par les protagonistes (entre les acteurs de l'élevage et les abolitionnistes notamment). Autrement dit, alors que les enjeux sanitaires et environnementaux de l'incertitude pourraient apparaître à long terme plutôt globalement consensuels (car partagés et techniquement résolubles), les enjeux portant sur la condition animale et l'organisation économique et sociale de l'élevage semblent plutôt distributifs.

Cette distinction entre les incertitudes d'ordre scientifique et celles d'ordre éthique impliquent également des registres émotionnels en opposition : si la dimension éthique suscite des émotions en raison des questions morales et de justice qu'elle soulève, la dimension scientifique cherche au contraire à s'en affranchir dans un objectif de rationalisation de l'argumentation et d'objectivité. On note, chez les acteurs de l'élevage, un attachement fort à l'argumentation scientifico-technique, une forme de valorisation de la rationalité scientifique et de l'objectivation, comme l'illustre ces propos d'un chargé de mission de l'interprofession porcine qui évoque l'argumentation des associations de protection animale :

« *On tombe dans l'irrationnel et face à ça, on a énormément de mal à essayer de faire revenir le débat vers quelque chose qui puisse s'analyser de manière rationnelle, en disant : "parlons des effets, les uns derrière les autres, et voyons dans quelle mesure c'est un problème, et ce qu'on peut faire en termes de bonnes pratiques pour que ça puisse être acceptable". Mais le débat n'en vient pas là !* » (agronome, Inaporc)

Dans cet extrait d'entretien, on note une forme de dénigrement des arguments faisant appel à l'émotion, qualifiés d'« irrationnels » scientifiquement. Pour réduire l'incertitude entourant l'élevage, l'argumentation doit s'inclure dans le bon registre en fonction de la question posée, or l'existence des liens entre les multiples incertitudes montre qu'il est souvent nécessaire de faire appel aux *deux* registres pour garantir une argumentation efficace, c'est-à-dire qui réponde largement aux incertitudes entourant l'élevage. Ainsi, l'argumentation scientifique seule ne répond pas aux questions éthiques et aux émotions qu'elles déclenchent (et notamment, ne permet pas d'apaiser l'indignation que certaines pratiques suscitent) et, à l'inverse, les arguments ne faisant appel qu'au registre émotionnel risquent de se heurter à des incompatibilités techniques¹⁰³ ou d'être dénigrées par le monde scientifico-technique.

En outre, dans les argumentaires autour de l'élevage, on observe que les arguments sont de trois types : en plus des arguments du registre éthique (qui défendent l'aspect moral de l'élevage ou dénoncent son immoralité) et ceux du registre scientifique (qui fournissent des preuves ou des mesures quantitatives de l'impact de l'élevage), on observe également des arguments s'inscrivant dans le registre règlementaire. Ces arguments s'appuient sur une justification ou une dénonciation de certaines pratiques, au nom de la réglementation. Par exemple, certains éleveurs justifient le bien-être de leurs animaux par le fait qu'ils respectent la réglementation en la matière. Pour les associations welfaristes, le respect de la réglementation, s'il est d'une part la moindre des choses, n'est pas non plus un gage de respect du bien-être animal parce qu'ils jugent les exigences règlementaires insuffisantes. Plus largement, ces arguments montrent les statuts différents attribués aux normes dans la société, et renseignent sur l'efficacité limitée de l'argumentation dans ce registre qui ne permet pas toujours de répondre aux incertitudes que l'élevage soulève.

iii. Le réseau interfilières

La hiérarchie des remises en cause de l'élevage, ainsi que les enjeux qui leur sont liés, ne sont pas les mêmes pour les différentes productions animales :

¹⁰³ En 2010, par exemple, la filière porcine s'est engagée à arrêter la castration des porcelets mâles, qui permet d'éviter que l'animal mûre ne dégage une forte odeur rendant la viande inconsommable, mais majoritairement pratiquée sans anesthésie et donc responsable de douleurs chez les porcelets. Mais les solutions alternatives – l'immuno-castration ou la détection des odeurs sur la carcasse par exemple – ne satisfont toujours pas certains abatteurs pour des raisons techniques, et les porcelets continuent finalement à être castrés.

- L'élevage bovin est principalement concerné par les débats sur ses émissions de gaz à effet de serre et la consommation de viande rouge. Ces questions se posent à une échelle globale, et l'élevage bovin français se trouve pointé du doigt au même titre que l'élevage d'autres pays ayant des systèmes de production très différents. Il est, en revanche, moins critiqué au sujet du bien-être animal. Récemment, des arguments contre l'insémination artificielle ou contre la séparation des mères et de leur veau ont pris de l'ampleur dans les débats.
- L'élevage porcin est d'abord critiqué pour ses nuisances (odeurs surtout) et son impact sur la qualité de l'eau, en étant régulièrement assimilé aux algues vertes. Les conflits sont très localisés, et l'éleveur a parfois à y faire face seul. Les conflits de voisinage représentent un frein aux projets d'installation et de modernisation de ces filières. « La contestation s'appuie plus souvent sur la critique d'un modèle d'élevage jugé industriel que sur la contestation d'un aspect précis du projet » (Grannec, Ramonet et Selmi 2013 : 5).
- Les élevages de volaille en bâtiments, au même titre que ceux de porcs, sont au cœur de débats sur le bien-être animal.

Malgré ces distinctions, il apparaît que la filière porcine focalise les inquiétudes, que ce soit sur le plan de son impact environnemental, sur celui des conditions de vie des porcs et sur celui des risques sanitaires que cet élevage présente. Cette agrégation des inquiétudes s'explique sans doute par le mode d'élevage de la production très homogène, en très grande majorité intensif et en bâtiments fermés : l'élevage porcin présente peu d'exploitations répondant à ces méta-incertitudes en proposant des alternatives ou des solutions.

On note également que l'élevage est concerné par des sujets d'incertitude qui concernent, plus largement, l'agriculture dans son ensemble, au travers notamment des questions concernant la manière de conduire les cultures (pour nourrir les animaux), ou l'application du productivisme à l'agriculture. Ainsi, l'élevage est une activité agricole doublement contestée en ce qu'elle a trait à la fois aux cultures et aux animaux.

iv. La dynamique du réseau

Comme on l'a vu, les incertitudes évoluent au cours du temps, modifiant ainsi le système de la controverse. En effet, « les controverses sociotechniques ne peuvent être réduites

à une simple chronologie, chaque évènement nouveau effaçant les précédents. (...) il arrive très souvent que des options abandonnées redeviennent crédibles tandis que d'autres, qu'on avait jugé optimales et qu'on s'obstine à considérer comme les seules méritant d'être discutées, menacent d'être dépassées et remplacées par des options auxquelles personne n'avait encore songé » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 : 295).

Tout d'abord, les zones d'ignorance (*Ibid.*) sont susceptibles d'évoluer au cours du temps, notamment du fait de nouvelles découvertes scientifiques. Tout l'enjeu d'une controverse, pour les parties prenantes, est de réduire la marge d'incertitude. Le processus de controverse va donc logiquement les conduire à enquêter, rechercher et investiguer pour trouver des preuves convaincantes. Lorsque celles-ci sont dévoilées, cette progression des connaissances entraîne logiquement un déplacement des questions de la controverse et une modification de sa trajectoire.

Parallèlement à ce processus, l'implication de nouveaux acteurs dans la controverse, l'évolution des rapports de force ou la diffusion publique des questions peuvent conduire à l'apparition de nouvelles incertitudes ou zones de doute. « Les investigations, au lieu de réduire les incertitudes, ne font souvent, au moins dans un premier temps, que les amplifier » (*Ibid.* : 51). Dans la société moderne, les solutions mises en œuvre pour réduire les risques peuvent aussi avoir pour résultat la création de nouveaux risques liées aux innovations technologiques élaborées.

Depuis la fin des années 1990, les thématiques d'incertitudes autour de l'élevage n'ont pas toutes été médiatisées de la même manière et leur constitution en enjeu public ne s'est pas déroulée au même moment. Comme on l'a vu, les sujets environnementaux sont publicisés dès les années 1980 et donnent rapidement lieu à des réglementations strictes pour l'élevage. A la fin des années 1990 et 2000, ce sont les crises sanitaires qui ébranlent le secteur puis, depuis 2010, on observe une montée en puissance des incertitudes entourant les conditions de vie des animaux d'élevage.

S'agrégeant autour de trois grands enjeux – l'impact environnemental, la condition animale et la sécurité sanitaire –, nous avons montré dans ce chapitre que les incertitudes autour de l'élevage se réfèrent à deux registres principalement, le champ scientifique et le champ moral. Elles se structurent, en outre, autour de deux dimensions de l'élevage : le système intensif et le logement des animaux. La mise en lien des différentes incertitudes, à partir de la manière dont elles sont évoquées dans les discours et argumentaires des différents acteurs, illustre le statut de « méta-incertitudes » de ces deux sujets : peu importe l'argumentaire de départ sur l'élevage, il y a de très fortes chances que le système intensif ou la manière dont sont logés les animaux soient évoqués.

Le recensement des incertitudes et leur mise en lien met en évidence la complexité de l'organisation de l'incertitude sur l'élevage. Une incertitude étant un élément au sein d'un vaste réseau, il apparaît inefficace, pour réduire le degré global d'incertitude autour de l'élevage, de les considérer isolément : des alternatives à une pratique donnée peuvent apporter des réponses sur un type d'incertitude mais en soulever de nouvelles, indirectement, sur une autre dimension. En outre, l'inscription des incertitudes dans deux registres en apparence contradiction – le registre scientifique et le registre moral – implique, de la part des acteurs de la controverse, une adaptation de leurs actions et de leurs argumentations. Les incertitudes scientifiques admettent, en effet, des solutions techniques et des arguments objectifs, tandis que les incertitudes morales s'ancrent dans le registre émotionnel et admettent des solutions éthiques. Toutes les incertitudes étant en lien les unes avec les autres, il semble judicieux de faire référence à chacun de ces registres dans les argumentaires, au risque de ne répondre que partiellement aux inquiétudes provoquées par l'élevage. Enfin, le système intensif et le logement des animaux apparaissant comme les deux dimensions de l'élevage qui déclenchent le plus d'incertitudes, ils représentent finalement les enjeux majeurs auxquels l'élevage va devoir apporter des réponses. Pour ces deux sujets, les questionnements ont trait aussi bien à l'environnement, qu'à la condition animale et au risque sanitaire, et s'ancrent tout à la fois dans les registres scientifiques et moraux.

Comme on l'a vu, l'objectif des acteurs de la controverse est de réduire l'incertitude entourant l'élevage. Les « mondes possibles » qu'ils proposent pour cela distinguent différentes catégories d'acteurs qui sont présentées dans le chapitre suivant.

Chapitre 5. Les acteurs de la controverse

L'objectif de ce chapitre est de présenter les éléments humains de la controverse systémique, c'est-à-dire les différents acteurs intervenant dans la controverse autour de l'élevage, le rôle qu'ils y jouent et les relations qu'ils entretiennent. Comme nous l'avons vu dans le Chapitre 1, il s'agit non seulement d'identifier le tripartisme au sein de cette controverse (les parties prenantes en opposition et le public qui juge les affrontements) (Lemieux, 2007), mais aussi d'analyser le rôle qu'y jouent les médias et les scientifiques (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001).

La controverse autour de l'élevage est principalement portée, dans l'espace public, par le monde agricole et par celui des associations militantes. Les points de vue au sein même de ces mondes sont hétérogènes. Le public est triple : il est constitué des citoyens-consommateurs, des pouvoirs publics et des acteurs du secteur marchand (industries agroalimentaires, transformateurs, distributeurs, coopératives,...). Les médias sont des intermédiaires entre eux et le public car ils servent de relai aux parties prenantes pour diffuser massivement leur message, et participent à la publicisation de la controverse. Les scientifiques, enfin, produisent des preuves qui permettent aux parties prenantes d'appuyer leur argumentation pour faire baisser l'incertitude du public. Les différents types d'acteurs de la controverse sont récapitulés dans la Figure 12 :

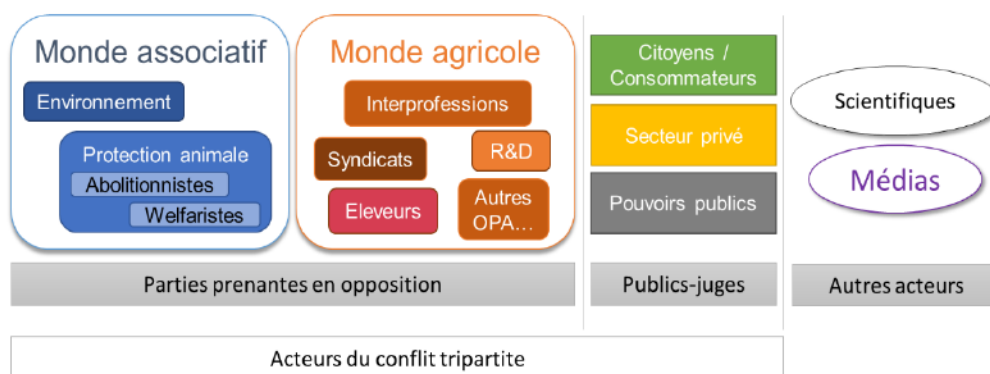


Figure 12 : Les acteurs de la controverse sur l'élevage

Nous présenterons, dans un premier temps, les parties prenantes en opposition, puis le public sous les trois formes qu'il prend, et enfin, le rôle que jouent les médias et les scientifiques au sein de la controverse.

1. Les parties prenantes en opposition

Les parties prenantes de la controverse sont les acteurs qui s'affrontent, c'est-à-dire qui proposent des points de vue divergents sur l'incertitude en question et des réponses différentes. En d'autres termes, ce sont les acteurs qui proposent des mondes possibles et qui cherchent à les faire valoir sur ceux des adversaires. Les parties prenantes sont donc les acteurs qui œuvrent à rallier le public à leur cause dans l'objectif de faire évoluer les normes sociales.

Dans le cas de l'élevage, ces parties prenantes sont les acteurs qui contestent l'activité et ceux qui la défendent. La contestation de l'élevage est portée par le monde associatif qui regroupe les associations de protection animale welfaristes et abolitionnistes et les associations de protection de l'environnement. La défense de l'élevage est assurée par tous les acteurs du secteur bien que ceux-ci ne partagent pas un point de vue homogène sur l'activité.

A. Le monde de l'élevage : une solidarité difficile

i. Des acteurs aux rôles différents dans la controverse

L'une des deux parties prenantes de la controverse est le monde de l'élevage, dont l'activité est remise en cause. Parler du « monde de l'élevage » revient toutefois à amalgamer des structures, organismes, et individus dont les visions de l'élevage et les modes d'action ne constituent pas un ensemble homogène. Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) sont nombreuses dans le secteur de l'élevage, avec des missions différentes, qui influencent leur rôle dans la controverse.

Les syndicats et fédérations agricoles, tout d'abord, sont les instances politiques et militantes : ils représentent leurs électeurs dans les négociations avec les pouvoirs publics en défendant leurs intérêts. En France, le syndicat majoritaire est la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), qui est déclinée sur l'ensemble du territoire français en fédérations régionales et départementales, et selon les types de productions (Fédération Nationale Porcine, Fédération Nationale Bovine, Confédération Française de l'Aviculture, etc.). Les deux autres syndicats agricoles français représentatifs sont la Confédération Paysanne et

la Coordination Rurale¹⁰⁴, qui sont parfois en désaccord frontal avec les prises de position de la FNSEA et sa conception de l'agriculture, tout en ayant elles-mêmes des divergences dans leurs visions de l'agriculture¹⁰⁵. Les élections agricoles élisent les membres des Chambres d'agriculture, qui sont présentes sur l'ensemble du territoire français au niveau départemental, régional et national. Elles ont un statut d'établissement public mais sont pilotées par des professionnels élus représentant les secteurs agricole, rural et forestier. Elles réalisent des activités de conseil, de formation et interviennent sur le terrain auprès des agriculteurs, des salariés agricoles, des forestiers et des collectivités. Les Chambres locales représentent aussi, auprès des pouvoirs publics, les intérêts agricoles de leur territoire et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) intervient sur la politique agricole auprès des instances nationales et européennes. Au sein de la controverse, ainsi, les syndicats sont véritablement les acteurs militants qui défendent politiquement leur vision de l'élevage ; vision qu'ils transmettent dans le conseil et le développement pratiqués au sein des Chambres d'agriculture qu'ils composent, et donc au secteur agricole local.

Les filières d'élevage, ensuite, sont rassemblées en interprofessions. Ces organismes privés, reconnus par l'État, regroupent les partenaires de l'amont et de l'aval¹⁰⁶ d'une même filière pour « élaborer des choix de politiques contractuelles, garantissant l'équité entre les membres, permettant de développer les performances de la filière et de défendre ses intérêts » (Coronel et Liagre, 2006 : 9). Les interprofessions en élevage rassemblent donc des représentants de tous les secteurs des filières, depuis les éleveurs jusqu'aux industriels, en passant par les abatteurs et les transformateurs. Elles sont composées des syndicats représentatifs et des différentes fédérations. On compte en France une interprofession laitière (le CNIEL), bovine (INTERBEV), porcine (INAPORC), des œufs (le CNPO), et plusieurs interprofessions des volailles de chair (CIP, CIDEF, CICAR et CIPC) et une pour le foie gras (CIFOG)¹⁰⁷. Elles ont pour objectif la recherche d'accords entre les différents maillons de la

¹⁰⁴ Aux dernières élections aux Chambres d'agriculture (en 2013), la FNSEA (en liste commune avec les Jeunes Agriculteurs) a recueilli 53,39% des voix, la Coordination rurale 20,49% des voix et la Confédération Paysanne 18,54% des voix (source Ministère de l'Agriculture, <http://agriculture.gouv.fr/resultat-des-elections-aux-chambres-dagriculture>). Les prochaines élections ont lieu en 2019.

¹⁰⁵ On peut considérer, historiquement et schématiquement, que la Confédération Paysanne est plutôt située à gauche politiquement et la Coordination Rurale à droite. Toutes deux sont issues de scissions au sein de la FNSEA (Mayance, 2009).

¹⁰⁶ L'amont d'une filière correspond au secteur de la production (donc ici, l'élevage) et l'aval correspond au secteur de la commercialisation.

¹⁰⁷ Le CNIEL est le Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière, INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, INAPORC est l'Interprofession Nationale Porcine, le

filière (par exemple sur la qualité des produits), et se chargent de la communication et de la promotion des productions (spots publicitaires, éditions de plaquettes, stands au Salon de l'Agriculture, etc.). Elles comptent également des salariés qui réalisent différentes études et actions de communication. Dans la controverse, elles agissent à plusieurs niveaux : elles financent des campagnes publicitaires, elles effectuent des actions de lobbying auprès des pouvoirs publics pour défendre les intérêts de la filière et sont consultées lors des débats parlementaires sur les politiques agricoles, elles participent enfin au financement d'études et peuvent donc en cela influencer la recherche et le développement agricole.

Les Instituts Techniques des filières Animales (ITA) sont des organismes spécialisés par filière de production en charge de la recherche appliquée, de la réalisation de formations et d'un appui technique agricole. Au contraire des Chambres d'agriculture, les ITA sont spécifiques à une filière : l'Institut de l'Élevage (IDELE) est spécialisé sur les herbivores, l'IFIP- Institut du porc sur la filière porcine et l'ITAVI est Institut Technique des filières Avicole, Cunicole et Piscicole. Ce sont des structures de recherche privée ayant le statut d'associations de loi 1901 reconnues par l'État. Les ITA sont financés par le Ministère de l'agriculture, par des cotisations d'éleveurs ou d'industriels, par des appels à projet nationaux et européens et par des prestations (études, formations, interventions, etc.). Ils emploient surtout des ingénieurs agronomes et des vétérinaires, et sont présidés par un éleveur. Au sein de la controverse, les ITA ont donc un statut de « fournisseurs de preuves scientifiques » particulier. Constitués d'ingénieurs agronomes et de vétérinaires principalement, ils mettent leur expertise au service de la production d'études et de références dont l'objectif est de contribuer à la durabilité des filières. Etant partiellement financés et largement pilotés par les professionnels (éleveurs, interprofessions, industriels, etc.), ils ne sont pas indépendants du milieu de l'élevage et leurs travaux sont en partie orientés par les besoins de la filière. Leurs résultats, selon la manière dont ils servent ou non l'argumentation des acteurs, sont ainsi soit discrédités par les critiques de l'élevage qui présentent les ITA comme des acteurs du « lobby agro-industriel », soit mis en avant pour montrer que leurs arguments sont validés par un acteur de la filière.

CNPO est le Comité National pour la Promotion de l'Œuf. En volaille de chair, seules le CIDEF (Comité Interprofessionnel de la Dinde Française), le CIP (Comité Interprofessionnel de la Pintade) sont reconnues comme interprofessions par l'Etat. Le CIPC (Comité Interprofessionnel du Poulet de Chair) et le CICAR (Comité Interprofessionnel du Canard à Rôtir) sont des comités non reconnus comme interprofessions. Le rassemblement de ces différents collectifs sous une grande interprofession commune est en projet. Le CIFOG est le Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras.

Il existe beaucoup d'autres OPA dont la description exhaustive n'est pas l'objet de ce travail. La diversité de ces collectifs montre toutefois les rôles différents qu'ils jouent dans la controverse. Les syndicats agissent auprès des pouvoirs publics pour influencer la réglementation mais contribuent également à la construction de trames narratives sur leur vision de l'agriculture. Ils formalisent, en cela, les divergences d'opinion et les controverses au sein même du secteur agricole. On note toutefois le poids important des syndicats dans toutes les OPA : ils sont représentés, en fonction du nombre d'électeurs, dans les interprofessions et les Chambres d'agriculture. Ainsi, la vision portée par la FNSEA, syndicat majoritaire, est diffusée largement au sein de monde agricole. Les interprofessions se donnent plutôt une mission de communication auprès du grand public et elles participent donc à la construction d'une trame narrative pour les acteurs de l'élevage (en d'autres termes, elles élaborent un argumentaire commun par filière). Certaines d'entre elles s'impliquent également dans la mise en place de concertations avec les autres parties prenantes de la controverse¹⁰⁸. Les Chambres d'agriculture et les ITA participent, via leurs actions de conseil, de recherche et de développement, à la traduction de visions de l'élevage sur le terrain au travers des pratiques d'élevage qu'ils diffusent¹⁰⁹.

Les éleveurs, enfin, tiennent un rôle ambivalent au sein de la controverse. Ils sont partie prenante à part entière, notamment à l'échelle locale lorsqu'ils tentent de réduire les incertitudes des riverains en expliquant leurs pratiques, lorsqu'ils sont confrontés à des mobilisations de leurs voisins contre leur projet ou lorsqu'ils sont amenés à devoir défendre leur activité face aux arguments critiques de leur mode de production. Dans ces situations, ils jouent en quelque sorte les porte-paroles, à une échelle micro-locale, du monde de l'élevage tout en ayant leur propre sensibilité par rapport à l'agriculture et leurs propres convictions sur la place que doit jouer l'élevage au sein de la société. Mais ils sont également publics de la controverse, individuellement, comme chaque citoyen écoutant les arguments échangés dans les médias par exemple. Ils peuvent alors jouer un rôle d'acteur en faisant évoluer, de leur

¹⁰⁸ INTERBEV, comme on l'a vu précédemment, a initié en 2013 une concertation avec les ONG de protection de l'environnement dans l'objectif d'établir les points de débats et les consensus concernant l'impact de l'élevage allaitant sur le climat. Cette concertation a abouti à la publication d'une brochure commune en 2017.

¹⁰⁹ D'autres acteurs agissent au plus près des éleveurs en les conseillant sur leurs pratiques. Les vétérinaires, par exemple, sont des acteurs impliqués tout particulièrement dans les débats autour des incertitudes sanitaires et du bien-être animal : ils conseillent les éleveurs sur les traitements antibiotiques et sur la manière de prendre en charge la douleur animale. Les coopératives (inséminateurs, contrôleurs de la qualité, laiteries, etc.) réalisent également des actions de conseil et orientent les pratiques.

propre initiative, leurs pratiques ou leur système pour les faire correspondre au sens qu'ils donnent à leur activité. En ce sens, ils contribuent à la construction de l'opinion que ce font les populations locales sur l'élevage si les pratiques mises en œuvres par les éleveurs de leur territoire correspondent ou non à leurs attentes. Mais les éleveurs sont également un public de la controverse car tous les changements et toutes les décisions qui sont prises au cours des diverses épreuves les impactent directement au travers, par exemple, des évolutions de la réglementation.

ii. Des points de vue divergents par rapport à l'élevage

Les acteurs de l'élevage ne partagent pas tous la même vision de l'agriculture, ne donnent pas le même sens à l'activité et beaucoup de pratiques ne font pas consensus. Schématiquement, on peut comprendre la variabilité des points de vue au sein du monde de l'élevage en décrivant les positions défendues par les syndicats, qui portent un message politique et assurent l'action militante.

Le syndicat majoritaire, la FNSEA se montre globalement satisfait des pratiques actuelles de l'élevage mais souhaite une amélioration de sa compétitivité économique. Ce syndicat milite surtout pour que les réglementations environnementales, sanitaires ou de bien-être animal, qui sont perçues comme un ensemble de contraintes menaçant la viabilité économique des exploitations, soient assouplies au du moins qu'elles ne se durcissent pas sous l'influence des associations. Sans s'opposer à l'agriculture biologique ou à la commercialisation par les circuits courts, la FNSEA les considère comme des niches économiques et défend également une agriculture tournée vers l'exportation, compétitive et insérée dans les marchés mondiaux libéraux. Toutefois, la FNSEA étant le syndicat majoritaire historique, il regroupe différentes sensibilités en son sein¹¹⁰. La Confédération Paysanne, quant à elle, s'oppose à la concentration de la production car elle la juge responsable de coûts sociaux et environnementaux négatifs. Elle milite pour un plafonnement individuel des aides publiques, pour partager des droits à produire, favoriser les petites exploitations et maintenir les emplois agricoles. Elle s'oppose en effet à un agrandissement excessif des exploitations et défend l'agriculture agroécologique, biologique, la polyculture-élevage, et la commercialisation en

¹¹⁰ Christiane Lambert, présidente de la FNSEA depuis 2017, se montre en faveur d'une amélioration progressive des pratiques par rapport à l'environnement et au bien-être animal.

circuit court (Delorme, 1996)¹¹¹. La Coordination Rurale, enfin, est traditionnellement attachée à une forme de protectionnisme économique des produits agricoles à l'échelle européenne et défend la souveraineté alimentaire de la France. Elle soutient tous les types de systèmes de production, et s'oppose au libre-échange des produits agricoles qu'elle rend responsable des prix bas imposés en France.

Au-delà de ces positionnements syndicaux, les interprofessions, en charge de l'activité communicationnelle, peinent à construire des argumentaires communs. Si les différentes filières d'élevage se fixent pour principe de se défendre face aux critiques qui leur sont adressées sans jamais dénigrer une autre filière ou un certain type d'élevage, cette volonté affichée de solidarité inter-filière se heurte aux caractéristiques et atouts propres aux différentes productions. En particulier, on ressent, d'après les entretiens réalisés auprès d'acteurs de la filière porcine, un sentiment d'isolement de cette production par rapport aux autres (bovins et volailles), comme le montre cet extrait d'entretien qui soulève les difficultés de la filière porcine à proposer des alternatives au système intensif :

« *Quand la filière bovine se défend avec le pâturage et que les volailles mettent en avant le plein air, nous, en porc, on ne se sent pas vraiment aidés.* » (éleveur de porcs)

Au sein même des filières, de plus, la construction d'un argumentaire commun est compliquée. En agriculture, en effet, promouvoir un type de système est souvent perçu comme une manière de dénigrer les autres, et cette stratégie n'est pas acceptable pour une communauté qui veut afficher une image d'unité. L'interprofession laitière, par exemple, se montre réticente à promouvoir le pâturage auprès des éleveurs alors que ce système d'élevage répond à l'une des incertitudes fortes entourant les conditions de logements des animaux. Les éleveurs ne le pratiquant pas, en effet, pourtant largement minoritaires en France, se sentiraient décriés par ce type de message. Officieusement toutefois, le regard porté par les éleveurs sur les différentes pratiques d'élevage n'est pas homogène, comme en témoignent les propos de cet acteur du conseil en élevage porcine, mais les discussions sur ces sujets non consensuels se font à huis clos, au sein de la profession elle-même :

« *Les maternités collectives en élevage porcine, c'est un type d'élevage qui pose vraiment un problème d'acceptabilité, accentué par le fait que toute la profession n'est pas unanime pour soutenir les maternités collectives. Et*

¹¹¹ La Confédération Paysanne est, par exemple, particulièrement impliquée dans le mouvement militant s'opposant à la « ferme des 1 000 vaches ».

| *plus la profession est divisée, plus ça pose problème.* » (conseiller de
Chambre d'agriculture)

Les entretiens révèlent également deux types de positionnement chez les éleveurs face aux diverses réglementations (environnement, bien-être animal ou sécurité sanitaire). Elles sont, pour certains, un ensemble de contraintes rendant leur activité plus difficile qu'elle n'est déjà et menaçant la viabilité économique des exploitations. Tandis qu'elles représentent, pour d'autres, une évolution nécessaire, une opportunité de modernisation et de réponse aux problèmes d'acceptabilité de l'élevage par la société. Une partie des éleveurs trouve la réglementation globalement trop stricte ou inadaptée et leur critique porte essentiellement sur le manque de connaissances pratiques des personnes qui prennent des décisions.

Enfin, on note différentes réactions parmi les acteurs de l'élevage quant aux critiques dont l'activité fait l'objet. On perçoit dans beaucoup de discours, d'éleveurs notamment, un sentiment d'injustice. Bien qu'ils concèdent parfois que des abus aient pu être commis par le passé en termes de surexploitation des ressources et de réification de l'animal, ils considèrent que leurs efforts et progrès ne sont pas reconnus par les associations, et que certaines critiques à leur encontre ne sont plus justifiées. Certains d'entre eux considèrent qu'il est nécessaire que les filières amorcent des rapprochements et discussions avec les associations pour progresser dans les pratiques et dans la compréhension mutuelle ; tandis que, pour d'autres, les discussions avec leur détracteurs principaux sont non souhaitables, voire impensables, car incompréhensibles avec le développement des filières :

| *« L'existence de controverses, c'est un peu inévitable dans les activités humaines. En revanche, il y a vraiment beaucoup de choses à faire autour du dialogue et de la connaissance et puis, il y a aussi à vraiment être capable de faire évoluer, dans une certaine mesure, nos façons de produire. »* (ingénieur agronome, institut technique)

| *« Pour certains de mes collègues techniciens ou même producteurs, commencer à s'intéresser au regard de l'autre, c'est déjà une forme de démission ou de compromission. »* (ingénieur agronome, interprofession)

Ces deux extraits d'entretiens illustrent bien les deux positions : entre une volonté d'ouverture et de dialogue dans un objectif d'amélioration des pratiques, et une volonté de replis sur soi face à des associations perçues comme les ennemis souhaitant la mort de l'élevage.

Globalement, le monde agricole n'a donc pas une vision homogène de l'élevage, mais on note tout de même un refus général de l'imposition, par la réglementation, de la

transformation des pratiques. L'évolution des manières de produire est plutôt souhaitée par tous, mais sur des critères qui ne font pas consensus : certains souhaitent une augmentation de la productivité des exploitations française pour faire face aux crises agricoles et à la concurrence internationale, quand d'autres souhaitent une prise en compte plus importante des questions environnementales et de bien-être animal. Entre ces deux positions, beaucoup d'éleveurs sont eux-mêmes en incertitude quant au sens de leur activité de plus en plus décriée et dont la transformation des pratiques est contrainte par la rentabilité économique de l'exploitation.

B. Le monde associatif : des luttes qui se croisent¹¹²

i. Des associations environnementales attachées à l'agriculture certifiée et aux circuits courts

Les principales associations françaises de protection de l'environnement (en nombre d'adhérents) ne sont pas spécialisées sur l'agriculture (et donc pas non plus sur l'élevage). Les plus citées lors des entretiens sont le WWF (World Wildlife Fund for Nature), la FNH (Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme), FNE (France Nature Environnement) et le RAC-F (Réseau Action Climat – France)¹¹³.

Le WWF France est la branche française du WWF International qui compte 4,7 millions de membres à travers le monde. Créé en 1973, le WWF France est reconnu d'utilité publique depuis 2004. Il compte 170 000 donateurs, 5 000 bénévoles et une centaine de salariés. Il est financé par les donations, les partenariats-entreprises et les subventions publiques. L'association agit pour protéger les espèces, conserver les écosystèmes, réduire l'empreinte écologique et promouvoir la transition énergétique. En ce qui concerne l'agriculture, l'association milite pour l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production pour restreindre leur consommation d'eau, de terre, d'énergie et d'autres ressources naturelles. Elle défend des modes alimentaires à moindre empreinte carbone fondés sur une consommation

¹¹² Les informations suivantes proviennent principalement des sites internet des associations, et de quelques documents de présentation fournis par les interlocuteurs lors des entretiens. Elles s'appliquent aux situations en 2014, 2015 et 2016. Il existe d'autres associations environnementales ou de protection animale qui agissent sur l'élevage, mais les associations présentées ici sont celles qui ont été identifiées dans les entretiens comme de réelles parties prenantes de la controverse.

¹¹³ Le RAC-F et la FNH sont membres du comité de pilotage du projet CASDAR ACCEPT.

de produits issus de l'agriculture sous signe officiel de qualité et réduisant la part de protéines animales¹¹⁴ et le gaspillage alimentaire. Les modes d'actions du WWF sont la sensibilisation du grand public, les plaidoyers auprès des acteurs politiques et la création de partenariats avec les entreprises.

La FNH, créée par Nicolas Hulot, est reconnue d'utilité publique depuis 1996. Elle compte une trentaine de salariés. En tant que fondation, elle n'a pas d'adhérents et est financée par des donateurs particuliers ou le mécénat d'entreprise. Elle s'est donné pour mission d'accélérer les changements de comportements individuels et collectifs, et de soutenir des initiatives environnementales pour engager la transition écologique de la société. En ce qui concerne l'agriculture, l'association promeut les systèmes sous signes officiels de qualité, les modes de commercialisation courts garantissant une alimentation produite localement et une alimentation limitant la quantité de viande. Pour y parvenir, elle s'appuie sur l'information scientifique (notamment pour suivre l'état écologique de la planète), utilise la pédagogie auprès du public, soutient des initiatives locales s'inscrivant dans la transition énergétique et participe au débat public en proposant des solutions à mettre en œuvre pour transformer la société.

FNE est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement : elle regroupe 3 000 associations au sein d'une centaine d'organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français à l'échelle locale et nationale. L'association a été créée en 1968, et est reconnue d'intérêt public depuis 1976. Elle compte 850 000 adhérents, 120 bénévoles impliqués au niveau national, et 45 salariés. Elle est financée par les dons, les subventions de l'Etat, et les partenariats. En lien avec l'agriculture, l'association agit pour la conservation et la restauration des espaces, la lutte contre les pollutions et les nuisances, la défense d'un aménagement soutenable et harmonieux du territoire, la promotion d'une production et d'une consommation supportables pour l'humain et l'environnement. Ses modes d'actions sont nombreux : information et éducation du public à l'environnement, réalisation d'évaluations environnementales, contribution à l'acquisition et à la gestion d'espaces naturels, activités juridiques diverses,... Représentée localement par un réseau associatif développé, FNE s'implique parfois dans les actions d'opposition à des projets

¹¹⁴ WWF promeut le régime « flexitarien » qui consiste à réduire la consommation individuelle de viande de 30% (ce qui revient à passer de 6 repas par semaine avec de la viande ou du poisson à 4 repas par semaine).

d'élevage, en apportant soutien humain, financier ou logistique aux collectifs locaux de riverains.

Enfin, le Réseau Action Climat – France (RAC-F), fondé en 1996, est un réseau de 19 associations nationales (dont Greenpeace, WWF, Les Amis de la Terre, Agir pour l'Environnement, etc.) et de 11 associations locales rassemblées autour de la lutte contre les changements climatiques. Le RAC-F est le représentant français du réseau mondial Climate Action Network (CAN), qui compte plus de 700 ONG internationales. En France, le réseau emploie une douzaine de salariés et est financé par des dons et des subventions de l'Etat. C'est un réseau d'experts et d'ONG spécialisés sur la question de l'effet de serre et du changement climatique, dont les missions sont l'information sur le changement climatique et ses enjeux, le suivi des engagements climatiques et des actions publiques, la dénonciation des lobbies ou États qui freinent l'action internationale, et la proposition de politiques publiques cohérentes avec les engagements internationaux de réduction des émissions en France. Rédigeant des rapports d'expertise et des plaidoyers, le RAC-F vise principalement le gouvernement en l'incitant à agir pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Concernant l'élevage, l'association promeut les systèmes utilisant des associations de productions animales et végétales (polyculture-élevage avec un développement de la production de légumineuses), sous signe officiel de qualité, utilisant peu de produits chimiques, ou autonomes. Elle milite pour une alimentation moins centrée sur les protéines animales, avec davantage de produits certifiés, locaux et peu emballés.

On note donc une certaine unité dans les visions de l'élevage portées par les associations de protection de l'environnement. Elles partagent toutes, en effet, une volonté de diminution globale de la production animale, qu'elles incitent en promouvant une diminution de la consommation de produits animaux. Elles affichent toutefois toutes leur soutien à un certain type d'élevage sous signe officiel de qualité (biologique, Label Rouge, AOP, etc.) ce qui traduit leur opposition à l'agriculture conventionnelle intensive, et dont les produits sont commercialisés en circuits courts ce qui marque une forme d'opposition à la grande distribution.

ii. Deux types d'association de protection animale

Dans le champ de la protection animale, on distingue les associations abolitionnistes et les associations welfaristes selon leur positionnement par rapport à l'élevage. Les premières poursuivent l'objectif à plus ou moins long terme d'une abolition de toute forme d'exploitation des animaux (et donc pour la fin de l'élevage et de la consommation de produits animaux). Les associations welfaristes ne s'opposent pas au principe de l'élevage ; elles ne s'inscrivent pas dans une logique antispéciste ou de droit des animaux, mais elles considèrent que le bien-être des animaux d'élevage et les conditions d'abattage doivent être fortement améliorés, en particulier par un durcissement des normes réglementaires. Les principales associations (en nombre d'adhérents) welfaristes françaises et spécialisées sur les animaux d'élevage¹¹⁵ sont WELFARM (Protection Mondiale des animaux de ferme), CIWF (Compassion In World Farming) et l'OABA (Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoir)¹¹⁶ ; la principale association abolitionniste est L214¹¹⁷.

L'association WELFARM a été créée en 1994 à la suite d'une scission avec CIWF. Reconnue d'utilité publique depuis 2010, WELFARM emploie 25 salariés et bénéficie du soutien de 26 000 membres et 150 bénévoles. L'association se présente comme un acteur « constructif » dans l'amélioration du bien-être animal en soutenant les initiatives d'éleveurs, de l'industrie agro-alimentaire et de la distribution qui contribuent à améliorer la condition animale en élevage (et promeut notamment les signes officiels de qualité et l'agriculture biologique). Elle œuvre également à la diffusion des connaissances scientifiques sur les animaux de ferme selon leur espèce (elle emploie notamment des agronomes, des vétérinaires et des éthologues). Elle agit auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer la réglementation française et européenne qui protège les animaux. Enfin, l'association recueille les animaux d'élevage maltraités dans sa ferme-refuge et, localement, agit en partenariat avec la gendarmerie nationale pour intervenir sur les exploitations. Welfarm défend l'élevage plein air, biologique ou sous signe officiel de qualité.

¹¹⁵ Il existe d'autres associations de protection animale welfaristes qui ne sont pas spécialisées sur les animaux d'élevage et dont l'action est davantage tournée vers les animaux de compagnie (Fondation 30 Millions d'Amis, Société Protectrice des Animaux, etc.). La protection des animaux sauvages est plutôt du ressort des associations de protection de l'environnement (WWF notamment).

¹¹⁶ CIWF et WELFARM sont membres du comité de pilotage du projet CASDAR ACCEPT.

¹¹⁷ Cette liste d'associations de protection animale travaillant sur l'élevage n'est pas exhaustive, mais comprend celles ayant été le plus fréquemment citées lors des entretiens.

L'association CIWF a une très forte présence en Grande-Bretagne et est implantée dans différents pays (Pays-Bas, Etats-Unis, Italie, Chine,...). Elle est présente en France depuis 2009 et a été créée par des anciens salariés de la PMAF (aujourd'hui devenue WELFARM) qui souhaitent développer une action militante plus dynamique. En France, CIWF emploie 5 salariés (environ 70 salariés au niveau international en 2013) et plus de 11 000 adhérents et donateurs. CIWF encourage les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être des animaux de ferme et propose des alternatives à l'élevage intensif. Sa valorisation des bonnes pratiques et démarches de progrès dans l'agroalimentaire lui permet de développer des partenariats dans ce secteur. Elle offre notamment des trophées pour les initiatives respectueuses du bien-être animal, construit des partenariats afin d'accompagner les démarches de progrès qui contribuent à améliorer le bien-être en élevage, et participe au dialogue avec le secteur de l'élevage. Elle effectue, par ailleurs, des campagnes de mobilisation du grand public et incite le consommateur à acheter des produits biologiques, sous signe officiel de qualité, et dans tous les cas issus d'animaux élevés en plein air.

Première association de protection des animaux d'élevage fondée en France (en 1961), l'OABA est reconnue d'utilité publique en 1965. En 2013, l'association compte 10 salariés administratifs et 5 délégués-enquêteurs (vétérinaires à la retraite, anciens techniciens ou directeurs d'abattoirs). Elle revendique 5 000 adhérents, et est financée par les dons et les cotisations. L'un des principaux objectifs de l'OABA est de vérifier si les réglementations en matière de protection animale sont respectées dans les élevages, les transports et les abattoirs. L'association a également une activité de recueil d'animaux maltraités et retirés de leur ferme sur décision de justice et réalise des enquêtes dans les lieux d'élevage, de transport et d'abattage pouvant déboucher sur des rapports transmis aux autorités, et éventuellement entraîner des actions en justice lors d'infraction. Outre cette activité de sauvetage d'animaux, l'OABA bénéficie d'une expertise reconnue dans le domaine de l'abattage et lutte pour l'interdiction des méthodes de mise à mort des animaux sans étourdissement. En outre, l'association dénonce en particulier l'élevage de poules pondeuses en cage, les conditions d'élevage des porcs et le gavage des canards ou des oies.

L'association L214 Ethique et Animaux¹¹⁸ a été fondée en 2008 à partir du collectif « Stop Gavage » militant pour l'abolition du foie gras. Le noyau central est constitué d'une quarantaine de salariés et elle est soutenue par plus de 15 000 adhérents (en 2015). Elle est principalement financée par les dons des particuliers. L214 articule ses actions sur trois dimensions : dénoncer des pratiques d'élevage qu'elle juge contraire au bien-être animal par des campagnes de sensibilisation (contre les œufs produits en cage, l'abattage des animaux, etc.), contribuer à faire sanctionner les pratiques d'élevage illégales par des actions en justice, et revendiquer l'arrêt de la consommation des animaux (en faisant la promotion du véganisme). L'association s'est particulièrement fait connaître en 2015 grâce à la médiatisation d'une vidéo tournée à l'abattoir d'Alès, montrant des manquements réglementaires dans la mise à mort des animaux. L'association agit aussi au niveau politique par l'intermédiaire de son site internet « Politique et Animaux » qui recense les prises de position des différents élus concernant les animaux.

Comme les associations environnementales, les associations de protection animale défendent donc l'élevage biologique et sous signe officiel de qualité, qu'elles considèrent plus respectueux du bien-être animal. Elles n'ont, cependant, pas toute la même stratégie d'action : si l'OABA et WELFARM sont très impliquées dans le sauvetage et le recueil d'animaux dans leurs fermes-refuges, CIWF privilégie la construction de partenariats avec le secteur de l'élevage et de l'agro-alimentaire (également dans les missions principales de WELFARM), et L214 est particulièrement active dans les médias en promouvant la consommation végétarienne.

iii. Alliances et concurrences dans les stratégies des associations

Dans leur stratégie militante, les associations n'ont pas les mêmes pratiques : leur mode de financement et leur vision de l'élevage conditionne beaucoup leur logique d'action et leurs éventuelles alliances.

Les associations reconnues d'utilité publique, dont FNE, le RAC-France, WWF et donc surtout des associations de protection de l'environnement, perçoivent des financements publics. Les autres associations, et en particulier les associations de protection animale, bénéficient de subventions indirectes au travers de la déductibilité des dons des impôts lorsque

¹¹⁸ Le nom de l'association fait référence à l'article L214-1 du Code rural qui désigne les animaux en tant qu'êtres sensibles.

leur action est d'intérêt général¹¹⁹. Ces dernières se financent donc majoritairement par les dons des particuliers. Ainsi, pour les non-subventionnées, l'accès aux médias et la communication grand public sont un enjeu important pour se faire connaître et collecter de nouvelles donations, et donc pour asseoir ou faire avancer leur position au sein de la controverse. Les associations subventionnées sont soupçonnées par les autres de censurer leurs actions et de nuancer leurs arguments pour ne pas froisser les pouvoirs publics qui les subventionnent : elles les jugent inefficaces car pas suffisamment radicales dans leurs revendications. À l'inverse, si les associations non-subventionnées clament leur indépendance totale des pouvoirs décisionnels et sous-entendent par-là leur plus grande liberté d'expression, elles sont soupçonnées par les associations subventionnées de dépenser leur force de travail en actions de communication pour percevoir des financements privés au détriment d'un réel travail de fond pour changer l'élevage. Les propos tenus lors de cet entretien montrent cette manière de percevoir les stratégies d'appel aux dons des associations, mais souligne également l'intérêt de ces actions dans la médiatisation des causes :

« [Nom d'une association], ils sont plus autonomes que nous financièrement. Ils fonctionnent grâce à la communication. Il faut communiquer, faire parler de soi, pour chaque année recevoir des dons. On reconnaît incontestablement le rôle très important qu'ils jouent dans la médiatisation des problèmes, mais il y a un peu du racolage dans la stratégie de dévoilement de certaines associations. » (ingénieur agronome, association environnementaliste)

Leur vision de l'élevage influence également les stratégies des associations. Globalement, toutes les associations, qu'elles visent la protection animale ou environnementale, s'opposent à un élevage « industriel » ou intensif et en claustration et défendent l'élevage biologique ou sous signe officiel de qualité (Label rouge, AOP, etc.). Toutefois, on note deux grandes tendances dans les actions des associations, entre celles qui cherchent à dénoncer des « mauvaises » pratiques d'élevage et celles qui cherchent à promouvoir les bonnes pratiques. CIWF, par exemple, décerne des prix aux initiatives qu'elle juge vertueuses sur le plan du bien-être animal (Œufs d'Or, Poulets d'Or, Vaches d'Or, porcs d'Or et trophées Distributeurs). L214, quant à elle, dévoile des actes de cruauté envers les

¹¹⁹ L'utilité publique est accréditée par le Ministère de l'Intérieur pour les associations nationales de plus de 200 adhérents, dont le budget est supérieur à 45 000€ et dont la mission est d'ampleur nationale. Elle conditionne l'accès à certaines subventions publiques et offre la possibilité de bénéficier de legs et de donations. L'intérêt général est décrété par les associations elles-mêmes, qui s'exposent alors à un contrôle fiscal pour vérifier que leur mission n'est pas lucrative et qu'elle est désintéressée. Les dons et cotisations faits par les particuliers à ces associations bénéficient d'un avantage fiscal sous forme de réduction d'impôt.

animaux par la diffusion de vidéos montrant des situations de maltraitance animale. Ces différentes stratégies sont à mettre en relation avec le positionnement des associations par rapport à l'élevage et au secteur agricole. CIWF, en effet, est dans un objectif de dialogue avec la profession pour influencer les pratiques d'élevage, comme le montre cet extrait d'entretien :

« Dans notre action, on met en avant les cas positifs et, pour les cas négatifs, on ne nomme ni d'entreprises ni d'éleveurs individuels. On leur écrit, mais on ne souhaite pas trop aller à la dénonciation. La stratégie c'est vraiment de dénoncer des pratiques généralisées, sans pointer quelqu'un du doigt en particulier, et de dire qu'on voudrait que ça évolue. Notre préoccupation est d'essayer de garder un dialogue avec les éleveurs, avec les organisations professionnelles, pour essayer d'avoir une compréhension mutuelle, et arrêter de se caricaturer. Même si on n'est pas d'accord in fine, on veut parler plutôt que diaboliser. » (militant-salarié de CIWF)

Pour cette association, la réalisation d'actions perçues comme agressives par les éleveurs risque de complexifier ces relations¹²⁰. L214, au contraire, ne cherche pas de partenariat avec le monde agricole et cherche au contraire à amener la population à se détourner des produits de l'élevage par la dénonciation de mauvaises pratiques. Les objectifs divergents entre abolitionnistes et non abolitionnistes créent en effet des désaccords quant à leurs relations avec les autres parties prenantes de la controverse. L214, en effet, ne crée pas de partenariat avec le secteur de l'élevage, mais préfère agir auprès des consommateurs, des pouvoirs publics et du secteur industriel. D'autres associations abolitionnistes, comme 269-Life dont la stratégie s'appuie sur la désobéissance civile, s'opposent radicalement à l'idée de travailler en collaboration avec les filières d'élevage pour tenter de les amener à modifier leurs pratiques : pour elles, il est hors de question de dialoguer avec les acteurs qu'elles assimilent à des tortionnaires d'animaux. Au contraire, pour d'autres associations non abolitionnistes comme FNH, le CIWF ou WELFARM, il est primordial d'agir auprès des premiers acteurs concernés, c'est-à-dire les filières, pour les inciter à améliorer la prise en compte de l'environnement et du bien-être animal.

Ce qui distingue radicalement la cause antispéciste des autres, c'est la nature de l'argumentation refusant toute pensée anthropomorphiste ou humaniste et considérant les humains et les non humains de façon symétrique. Selon Catherine-Marie Dubreuil (2009), la

¹²⁰ L'association a toutefois lancé la campagne « Mangez moins, Mangez mieux » en 2016 (diffusée dans les cinémas français), qui incite les consommateurs à préférer les produits biologiques, sur paille, plein air ou fermiers aux produits « origine France » qui ne comportent pas d'information sur le mode d'élevage. Cette campagne a fait l'objet de nombreuses dénonciations de la part du secteur de l'élevage.

volonté de ce mouvement de se rapprocher des autres associations de défense animale ou de protection de la nature a échoué : « Les antispécistes ont espéré, à plusieurs reprises, se rapprocher de courants militants déjà existants (défense animale, protection de la nature), mais ils n'ont pu s'allier avec eux. Ce qui les différencie profondément de ces courants, c'est le rêve libertaire qui les habite, qui les guide » (*Ibid.* : 121). Par ailleurs, les militants antispécistes refusent les mouvements de défense animale jugés sentimentalistes ou compassionnels et qui n'accordent pas assez d'importance, à leurs yeux, à la rationalité et aux arguments. En effet, ce courant repose moins sur un engagement compassionnel à l'égard des animaux que sur l'analyse de leur statut moral duquel résulte leur droit à la justice (Jeangène Vilmer, 2011).

Au sein de la controverse, les associations restent donc globalement spécialisées sur la cause qu'elles défendent (environnement, bien-être animal ou abolitionnisme), mais on remarque parfois des glissements dans leur argumentation vers d'autres enjeux. Ces regroupements ponctuels d'associations leur permettent d'unir leurs forces pour augmenter leur impact auprès des publics cibles : création de groupes dans les instances décisionnelles pour effectuer un lobbying plus efficace, co-signature de manifestes, pétitions communes,... Généralement, ces regroupements s'effectuent au sein d'un type d'associations défendant la même cause, mais on remarque depuis quelques années des alliances entre associations de protection de l'environnement et de défense des animaux. La campagne « Élevage industriel : tous victimes ! », par exemple, qui a été initiée en 2013 par l'association environnementale Agir pour l'Environnement et qui a notamment consisté en la diffusion d'une pétition en ligne, a impliqué 24 partenaires associatifs, dont les associations de protection animale CIWF et L214.

Sur cette image de campagne, l'association environnementale montre son opposition à l'élevage « industriel », notamment en raison de la manière dont sont traités les animaux dans ce type d'élevage (Figure 13) :

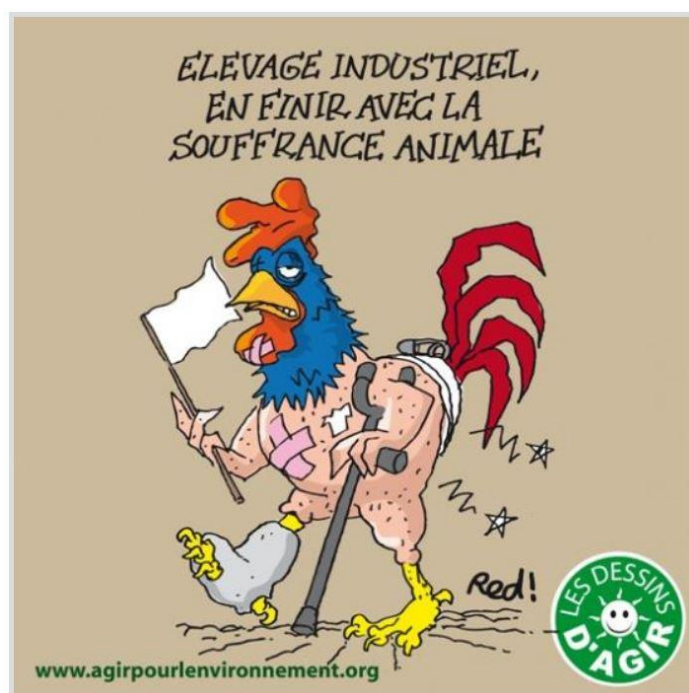


Figure 13 : Campagne "Elevage industriel : Tous victimes !" de l'association environnementale Agir pour l'Environnement (2013). Source : <https://www.agirpourenvironnement.org/campagne/arguments/1-elevage-industriel-de-la-maltraitance-la-malbouffe>

Finalement, on identifie cinq types de militance qui influencent le rôle joué par les différentes associations dans la controverse¹²¹. Certaines associations, comme L214, souhaitent amener les citoyens-consommateurs à changer leurs habitudes de consommation (boycotter certains produits, réduire voire stopper leur consommation de produits animaux), ce qui nécessite des campagnes médiatiques ou au contact direct des individus. De nombreuses associations souhaitent changer la loi en renforçant les exigences environnementales ou de protection des animaux, ce qui implique d'agir auprès des décideurs politiques et des pouvoirs publics. Certaines associations, comme l'OABA, agissent concrètement pour sauver la nature ou les animaux, en créant des refuges pour les espèces. D'autres encore, comme CIWF, souhaitent amener le secteur de l'élevage à se transformer en agissant en partenariat avec la profession. Et enfin, certaines associations, plutôt antispécistes, cherchent à conceptualiser le lien entre humains et animaux et la dissonance qu'elles ressentent dans l'alimentation carnée.

¹²¹ Les différents modes d'action des parties prenantes de la controverse sont détaillés dans le Chapitre 6.

2. Les publics à rallier, juges des affrontements

Le public de la controverse correspond à tous les individus qui peuvent, par leurs actions, s'engager pour la cause d'une des parties prenantes. Il constitue en cela la cible des actions des parties prenantes qui doivent réduire ses incertitudes et l'amener à s'engager à leurs côtés.

Dans le cas de la controverse sur l'élevage, on identifie trois types de public selon leur capacité d'action. Les citoyens-consommateurs, tout d'abord, peuvent influencer la transformation des normes par leur vote, par leurs achats ou plus généralement en manifestant leur soutien à une partie prenante. Les acteurs des pouvoirs publics, ensuite, peuvent agir directement sur la réglementation ou peuvent soutenir certaines parties prenantes en leur accordant des financements ou en reconnaissant officiellement leur légitimité. Le secteur marchand, enfin, est constitué de toutes les entreprises commerciales en lien avec l'élevage. Les acteurs de ce secteur forment un public en capacité d'influencer le marché et pouvant imposer ses exigences au maillon de la production que représentent les éleveurs.

A. Les citoyens-consommateurs qui votent et achètent

Les citoyens-consommateurs forment l'un des trois publics-cibles de la controverse. Ils sont représentés par tous les individus qui s'alimentent et qui peuvent avoir une opinion sur l'élevage : il s'agit donc ici de l'ensemble de la société, dont les personnes rencontrées en entretien ont fait référence par le qualificatif de « grand public ».

Ils peuvent agir à deux niveaux qui correspondent à leur double statut : par leur consommation et par leur engagement citoyen. Raphaël Larrère (2003) précise les nuances entre ces deux statuts : « Le consommateur est, en effet, un individu qui se détermine seul sur son bien privé et qui tente de maximiser son intérêt dans les actions et transactions qui le concernent. Le citoyen est un individu en situation de se déterminer, avec d'autres citoyens, sur un bien commun, qui tente de justifier la conception qu'il s'en fait, et cherche, par la confrontation des arguments, à rallier les individus qui ne partagent pas son point de vue ou à dégager avec eux des compromis. En d'autres termes, [...] les consommateurs doivent se contenter de "choisir" ou de "faire un choix" entre les marchandises aux attributs différents

qu'on leur propose, alors que les citoyens revendiquent "d'avoir le choix", c'est-à-dire d'intervenir en amont pour définir les qualités entre lesquelles ils pourront choisir en tant que consommateurs » (*Ibid.* : 332). Ainsi donc, le public des citoyens-consommateurs est un public-clé pour les parties prenantes de la controverse, en ce qu'il peut influencer l'élevage à deux niveaux : directement en s'exprimant sur les modes d'élevage ou indirectement en influençant le marché par ses préférences d'achats.

En tant que citoyen, ce public a plusieurs manières d'exprimer son avis. Il peut, bien sûr, voter pour des candidats qui partagent sa vision de l'élevage ou qui montrent des préoccupations pour l'environnement ou le bien-être animal. Mais il peut également s'engager personnellement pour défendre une cause en devenant militant ou bénévole d'une association, par exemple. Plus indirectement, il peut apporter son soutien en faisant des dons d'argent, en signant des pétitions, en relayant des informations ou des actualités sur l'élevage. En tant que consommateur, ce public peut modifier ses habitudes alimentaires, et orienter ses achats vers des produits dont le mode de production répond à ses exigences ou, au contraire, se détourner de ceux qui ne répondent pas à sa vision de l'élevage. Il peut également moduler sa fréquence de consommation de produits animaux, et adapter ses modes d'approvisionnement en aliments en fonction de ses convictions. Le public des citoyens-consommateurs influence donc les deux autres publics de la controverses qui seront détaillés ci-après : il agit à la fois sur l'arène politique en tant que citoyen, notamment par le vote, et sur le marché économique par ses achats.

Etonnamment, les associations de consommateurs s'expriment assez peu sur l'élevage et n'ont pas été identifiées, lors des entretiens, comme des parties prenantes actives au sein de la controverse. Elles s'investissent surtout sur les questions de sécurité sanitaire, de nutrition et de traçabilité des produits, mais plus rarement sur les pratiques d'élevage. Sur son site internet, l'association CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) conseille toutefois de « consommer autrement » en se tournant vers des produits issus de l'agriculture biologique qu'elle présente comme plus respectueuse « de l'environnement, des ressources naturelles et du bien-être animal »¹²². L'association 60 Millions de Consommateurs, quant à elle, a publié en 2017 un magazine hors-série intitulé « Manger moins de viande »¹²³, dans lequel l'association

¹²² <http://www.clcv.org/consommer-autrement/l-agriculture-biologique-c-est-quoi.html>

¹²³ Hors-série N°122S, mai 2017.

propose de diminuer la consommation de viande au profit des légumes et de choisir une viande de meilleure qualité. Quelques mois plus tard, elle publie une étude mettant en garde contre les aliments végans et leurs caractéristiques nutritionnelles, et proposant de se détourner des similis viande et fromage¹²⁴. Les associations de consommateur rejoignent donc, dans leurs préconisations de consommation, le point de vue des associations welfaristes ou environnementalistes qui souhaitent une diminution de la consommation de viande et une orientation des achats vers des produits bénéficiant d'une certification de qualité.

B. Les pouvoirs publics, constructeurs de normes pour l'élevage

Les pouvoirs publics sont le deuxième type de public de la controverse sur l'élevage. Ils ont deux moyens d'action : le moyen législatif en étant à l'origine des normes et réglementations s'appliquant à l'élevage, et le moyen financier aux travers des subventions attribuées aux associations ou aux éleveurs.

Le moyen d'action règlementaire est surtout appliqué au niveau européen, au travers de la Politique Agricole Commune (PAC) ou des différentes Directives environnementales, sanitaires ou de bien-être animal qui sont décidées par la Commission Européenne. Le rôle des pouvoirs publics français en termes de politique agricole est finalement assez limité, et le public-cible des parties prenantes de la controverse est donc surtout le milieu politique et décisionnaire européen. Les pouvoirs publics français peuvent toutefois agir sur certains textes nationaux¹²⁵ (par l'intermédiaire de propositions de loi déposées par les députés), sur l'interprétation et les modes d'application des Directives européennes, et en portant la vision française de l'élevage devant l'Union Européenne (UE).

Le moyen d'action financier concerne l'octroi de subventions aux associations ou aux éleveurs, moyennant certaines conditions (dont les pouvoirs publics décident aussi). En ce qui concerne les associations, les pouvoirs publics peuvent reconnaître leur action d'utilité publique, ce qui leur apporte une légitimité officielle et une reconnaissance de l'intérêt de leurs actions par l'Etat. Ainsi, WWF, la FNH, FNE, WELFARM et l'OABA sont reconnues d'utilité

¹²⁴ <https://www.60millions-mag.com/2017/12/26/produits-vegan-mais-pas-sans-reproche-11509>

¹²⁵ Par exemple en changeant le statut de l'animal dans le Code civil en 2015 (voir Chapitre 7).

publique par l'Etat, qui reconnaît en quelques sortes déléguer officiellement les missions de protection de l'environnement et des animaux à ces organismes. Les associations reconnues d'utilité publique et d'intérêt général peuvent, de plus, bénéficier d'abattements d'impôts ou de taxes notariales pour les donateurs ce qui correspond à des formes de subventions publiques indirectes et constitue une aide financière. Comme on l'a vu, l'obtention de subventions influence le mode d'action et les stratégies des associations : libérées de la recherche d'une partie de leurs financements, elles peuvent consacrer davantage d'énergie au militantisme mais doivent en retour rendre des comptes à l'État (bilan d'activité, budgets, etc.), ce qui nécessite une structuration et une organisation de leur part.

Pour les éleveurs, les conditions d'octroi des aides définies par la PAC influencent directement les pratiques d'élevage en offrant des incitations financières aux éleveurs mettant en œuvre certaines pratiques sur leur exploitation. En 2015, par exemple, le paiement vert dans le cadre du « verdissement de la PAC » accorde une prime directe pour les agriculteurs qui maintiennent des prairies permanentes¹²⁶ : cette aide est donc une manière de favoriser l'élevage au pâturage (qui contribue au maintien de ce type de prairies), en raison des services environnementaux qu'il rend. L'enjeu du bien-être animal apparaît moins prioritaire, dans la PAC, que la compétitivité des filières, le développement territorial ou l'environnement. Le respect de la réglementation en matière de bien-être animal représente uniquement une conditionnalité pour l'octroi des aides (la non-conformité entraîne une diminution des aides proportionnelle à la gravité du manquement). Néanmoins, le deuxième pilier de la PAC prévoit également des aides pour les investissements visant à améliorer le bien-être animal qui est défini comme l'une des six priorités de l'Union Européenne pour le développement rural. Il s'agit de « promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture », en mettant notamment l'accent sur l'amélioration de « la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des

¹²⁶ Les prairies permanentes sont les parcelles où l'herbe (ou d'autres plantes fourragères herbacées) prédomine pendant au moins 5 ans. Elles sont considérées comme des puits de carbone, de biodiversité et contribuent à la filtration de l'eau (voir Chapitre 4).

organisations interprofessionnelles »¹²⁷. La manière dont ce texte est rédigé traduit une partie de la vision européenne du bien-être animal qui est associée à la mise en place de démarches de qualité et notamment de signes officiels comme l'agriculture biologique.

Au-delà de ces réglementations européennes, l'Etat français peut mettre en place des mesures spéciales à l'échelle nationale. La tendance actuelle des pouvoirs publics est au non-établissement de nouvelles normes réglementaires en ce qui concerne l'élevage et dans le cas de l'établissement de nouvelles normes, celles-ci passent de plus en plus fréquemment par des obligations de résultats (au travers de seuils environnementaux à respecter ou d'indicateurs de bien-être des animaux par exemple) que par des obligations de moyens. La tendance est plutôt à l'incitation des agriculteurs à mettre en œuvre des démarches vertueuses et l'Etat français, encourage les filières à édicter des Chartes ou des Codes mutuels pour définir, d'elles-mêmes, des bonnes pratiques minimales à respecter. Cette incitation passe également par une orientation de la recherche publique : en 2013, par exemple, le Ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll a orienté l'appel à projet du fonds public CASDAR (Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural) vers des projets mettant l'agro-écologie à l'honneur. En 2017, le gouvernement français sous la présidence d'Emmanuel Macron lance les Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) qui consistent en cinq mois de consultations entre tous les acteurs du secteur. Ils poursuivent un double objectif : permettre aux producteurs de vivre de leur travail et permettre aux consommateurs de bénéficier d'aliments de meilleure qualité tout en luttant contre le gaspillage alimentaire et la maltraitance animale. L'ambition d'amélioration du bien-être des animaux d'élevage est clairement affichée, tout en étant mentionnée dans une opposition à la maltraitance : il ne s'agit pas, ici, de promouvoir le bien-être animal en tant que tel en promouvant des bonnes pratiques permettant de l'améliorer, mais de lutter contre les mauvais traitements en renforçant les sanctions en cas de mauvaise pratique. La loi « Agriculture et Alimentation » issue de ces Etats Généraux ne montre toutefois pas de prise de position radicale sur les conditions d'élevage et d'abattage : la proposition de vidéosurveillance dans les abattoirs a été rejetée (elle sera testée dans les établissements volontaires, alors que la proposition de loi de M. Falorni¹²⁸ sur sa mise en place obligatoire

¹²⁷ Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

¹²⁸ Proposition de loi de M. Olivier FALORNI relative au respect de l'animal en abattoir, n°4203, déposée le 9 novembre 2016, adoptée en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale le 12 janvier 2017, TA n°883.

avait été votée par l'Assemblée en janvier 2017), de même que l'interdiction de la vente d'œufs en cage (alors que cette mesure représentait un engagement d'Emmanuel Macron pris lors de la campagne électorale). Il est toutefois prévu l'introduction progressive, d'ici 2022, de produits biologiques, locaux ou sous signes officiels de qualité à hauteur de 50 % des aliments servis dans la restauration collective, ou encore l'octroi d'une protection juridique pour les salariés d'abattoirs chargés du bien-être animal par le statut de lanceur d'alerte.

Globalement, l'écho des causes environnementales ou animales auprès des politiques est indépendant de leur bord politique. Si la question environnementale était autrefois l'apanage des seuls écologistes, elle s'est aujourd'hui diffusée dans les autres partis politiques, avec toutefois différentes manières de proposer des solutions. La cause animale est, elle aussi, assez consensuelle même si les actions concrètes réalisées en sa faveur par les pouvoirs publics sont jugées insuffisantes par les associations. On remarque notamment un soutien à la cause animale assez transversal allant au-delà des clivages habituels. La protection animale semble finalement être un sujet d'engagement assez facile pour les acteurs politiques, car politiquement correct. On note toutefois un soutien de plus longue date chez les partis écologistes et d'extrême droite¹²⁹. Si certains politiques en font l'un de leurs arguments forts¹³⁰, l'environnement et la cause animale ne semblent toutefois pas représenter des enjeux majeurs pour l'ensemble des acteurs politiques, peut-être justement parce que ces sujets sont peu clivants et qu'ils ne leur permettent pas de se démarquer clairement de leurs adversaires.

On note donc, de la part des pouvoirs publics, une volonté d'amélioration de l'élevage, dans sa globalité, sans que des mesures d'obligation contraignantes ne viennent forcer des changements de mode d'élevage. Ces incitations sont notamment financières, par la conditionnalité des aides publiques. L'image d'un élevage vertueux portée par l'ensemble de ces conditions est principalement celle d'un élevage amélioré sur les plans environnementaux et sanitaires. La question du bien-être animal commence à se constituer en enjeu public au niveau national mais sa traduction européenne dans les textes de la PAC n'est pas encore de premier plan. D'autre part, les systèmes sous signe officiel de qualité, plein air ou pâturant,

¹²⁹ Voir par exemple l'association de protection animale BelaudArgos, dont la présidente est Sophie Montel, députée européenne proche de l'extrême droite (de Florian Philippot)

¹³⁰ Lors de la campagne électorale de 2017, le candidat Jean-Luc Mélenchon (La France Insoumise) essaye, par exemple, de séduire les électeurs végans et végétariens en déclarant à plusieurs reprises considérer la consommation végétane comme un acte révolutionnaire (et en proposant au magazine Gala une vidéo dans laquelle il vante les mérites du régime végétarien. 2.9.2016, http://www.gala.fr/l_actu/news_de_stars/video_jean-luc_melenchon_les_secrets_de_son_regime_372576)

subventionnés ou aidés dans leur accès au marché, apparaissent comme des exemples d'élevages « vertueux » pour les pouvoirs publics. Il n'est toutefois pas question, en Europe, de renier l'agriculture conventionnelle mondialisée, comme le montrent les différents accords de libre-échange et qui visent à faciliter les échanges commerciaux, notamment de denrées alimentaires, avec des pays où l'agriculture est plus intensive qu'en France (en terme de tailles d'élevage notamment)¹³¹.

C. Les industriels : influenceurs du marché

Le troisième type de public de la controverse, qui est en mesure d'influencer les pratiques d'élevage, est constitué par le secteur de l'agroalimentaire et de la grande distribution. Représentant l'aval des filières, c'est-à-dire le maillon de la transformation et de la commercialisation, ils constituent non seulement un débouché économique majeur pour les produits de l'élevage et mais également un observatoire des attentes des consommateurs. En ce sens, ces acteurs peuvent imposer leurs exigences aux éleveurs quant au type de produits qu'ils souhaitent commercialiser, et en particulier sur leurs modes de productions, s'ils considèrent que le marché pour ces produits est intéressant financièrement, c'est-à-dire qu'ils répondent à une demande des consommateurs.

Comme on l'a vu précédemment, les premières démarches qualités garantissant des modes de production améliorés en élevage ont émané des éleveurs eux-mêmes et ont été reconnus par l'Etat via des signes officiels de qualité (Label Rouge, agriculture biologique, appellation d'origine,...). Depuis le début des années 2010 fleurissent, par ailleurs, des démarches qualité privées, créées par les industriels parfois en partenariat avec des associations, pour proposer des produits répondant à des citoyens exigeant davantage de garanties que n'en apportent les produits standards. Cette tendance marque un changement de stratégie de la part de ces acteurs privés.

En 2014, en effet, les distributeurs et d'autres industries agroalimentaires déclaraient, en entretien, ne pas remettre en cause le système intensif, qu'ils considéraient indispensable à

¹³¹ CETA (accord commercial UE - Canada), TAFTA/TTIP (accord commercial UE - Etats-Unis), JEFTA (accord commercial UE - Japon). Ces différents accords ne font pas consensus : associations altermondialistes et agriculteurs français, notamment, y sont opposés car ils redoutent l'arrivée sur le marché français de produits étrangers moins chers car soumis à des réglementations moins contraignantes (et donc constituant de la concurrence déloyale par rapport aux produits français).

la production des volumes dont ils avaient besoin pour répondre à la forte demande de leurs clients en produits bon marché. S'ils déclaraient comprendre les attentes des associations critiques envers ce système, ils considéreraient alors que le client devait avoir le choix d'acheter ce qu'il veut, et qu'ils se devaient donc de proposer des produits bon marché et diversifiés dans leurs rayons, y compris issus d'élevages standards pour les nombreux clients dont le mode d'élevage n'est pas une préoccupation. Toutefois, quelques années plus tard, de plus en plus d'industriels prennent position dans la controverse autour de l'élevage en bannissant certains produits de leurs ingrédients ou rayons, ou bien en exigeant le respect de critères de production spécifiques par leurs fournisseurs. Les œufs produits en cage, par exemple, ont été retirés à la vente par de nombreuses enseignes de distributions ou le seront prochainement par d'autres¹³². Des démarches qualité émergent d'autres enseignes¹³³ avec la mise en place de filières soumises à des cahiers des charges privés intégrant des exigences liées à l'environnement, au bien-être animal, aux antibiotiques, aux OGM, etc. Ces engagements, parfois pris en partenariat avec des associations, conditionnent le comportement d'achat des consommateurs en modifiant l'offre disponible et font partie d'une stratégie de vente en donnant l'impression d'une prise au sérieux, par les industriels, des préoccupations sociales autour de l'élevage et des modes de productions de produits animaux. Par ailleurs, plusieurs marques se lancent également dans la production de produits sans produits animaux mais qui imitent l'aspect voire le goût. Cette tendance montre que le mode de consommation « veggie » (végétarienne ou végane) est devenu un marché économique intéressant pour les industriels.

Les industriels de l'agroalimentaire et les distributeurs sont donc des publics de la controverse dans le sens où les parties prenantes (associations et monde de l'élevage) cherchent à les convaincre de soutenir économiquement différents types de production. Ils peuvent influencer les pratiques d'élevage par leur interprétation des attentes des consommateurs et par leurs actions marchandes influençant, d'une part, la demande par l'offre des produits qu'ils proposent et, d'autre part, la production par les exigences qu'ils adressent aux producteurs.

¹³² Voir Chapitre 7.

¹³³ Pour n'en citer que quelques-unes : Engagement Qualité Carrefour, Nouvelle Agriculture® de Terrena, filière Préférence d'Herta, J'Aime de Fleury Michon, Bien Élevés de Brocéliande, etc.

D. Le réseau des publics de la controverse

Après avoir décrit les trois types de public de la controverse sur l'élevage (citoyens-consommateurs, pouvoirs publics et acteurs du secteur privé) et leurs moyens d'action après leur ralliement à une cause, il est possible de mettre en lumière le réseau que ces publics constituent. On s'aperçoit, en effet, qu'ils interagissent les uns avec les autres (Figure 14, détaillée dans les paragraphes suivants).

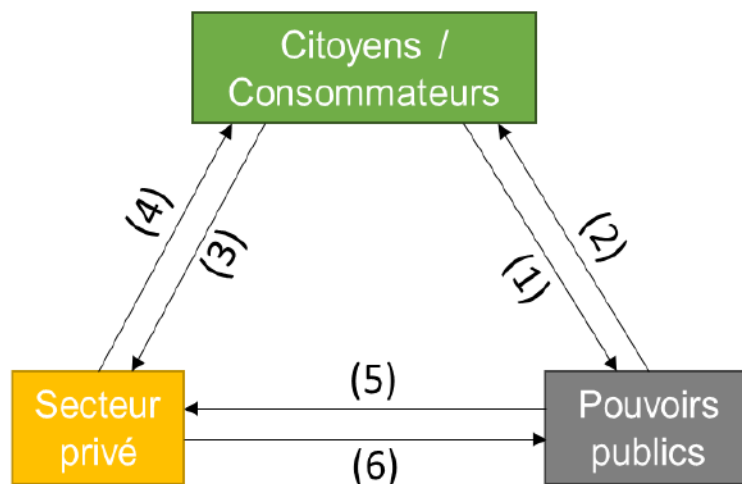


Figure 14 : Le réseau des publics de la controverse autour de l'élevage

Tout d'abord, les citoyens participent à la constitution et à l'influence du corps politique par leur vote ou par d'autres manières d'exprimer leur vision de l'élevage (signatures de pétition, adhésion à des associations, participation à des mobilisations, etc.) (1). En retour, les pouvoirs publics doivent, en principe, répondre aux exigences de leurs électeurs en édictant des réglementations adaptées pour encadrer les pratiques d'élevage. Par ailleurs, les pouvoirs publics contribuent à légitimer, aux yeux des citoyens, certains acteurs de la controverse en leur offrant leur soutien, notamment financier, et en reconnaissant officiellement l'intérêt général de leur action (2).

Par ses achats, le consommateur influence également les acteurs du secteur privé. L'expression d'incertitudes, de préoccupations voire d'exigences de la part des citoyens-consommateurs est perçue par les industriels comme une opportunité de nouveau marché économique (3). Ils traduisent ces demandes dans la rédaction de cahiers des charges privés et les répercutent sur leurs éleveurs-fournisseurs en exigeant certains critères de production.

Ils peuvent aussi conditionner les achats de leurs clients en décidant de l'offre qu'ils proposent (4).

Enfin, les pouvoirs publics et les distributeurs s'influencent aussi mutuellement. Les premiers en reconnaissant les cahiers des charges officiels (dont Agriculture Biologique, AOP et Label Rouge) comme des productions « de qualité » et en définissant également les normes réglementaires qui représentent un socle minimal à respecter pour les produits « standards ». Ces deux segments de démarcation, dont les extrémités sont les produits standards bon marché et les produits biologiques plus onéreux, dessinent en effet un espace économique intermédiaire inoccupé qui forme un champ des possibles pour les industriels pour leur propre cahier des charges (5). D'un autre côté, la manière dont le secteur marchand adapte son offre, et donc la manière dont il interprète les demandes du consommateur, renseigne d'une certaine manière les pouvoirs publics sur les attentes en ce qui concerne l'élevage et ses pratiques (6).

3. Les acteurs intermédiaires

A l'intermédiaire entre les parties prenantes et le public se situent des acteurs qui alimentent la controverse sans entrer dans ces deux catégories.

Les scientifiques, tout d'abord, fournissent des preuves contribuant à réduire les incertitudes. Leurs résultats sont donc utilisés par les parties prenantes pour renforcer la portée de leur argumentation et améliorer leurs chances de convaincre le public. Les scientifiques ne sont, toutefois, pas totalement hermétiques au débat public. Ils sont témoins des échanges entre les parties prenantes et sont, eux aussi, influencés dans leurs pratiques par la manière dont ils perçoivent l'élevage.

Les médias, ensuite, sont des vecteurs de transmission d'arguments pour les parties prenantes. L'accès aux médias constitue d'ailleurs l'un des points de cristallisation principaux des rapports de force entre les associations et le monde de l'élevage. Les journalistes, comme les scientifiques, sont toutefois eux-aussi des témoins du déroulement de la controverse et peuvent s'engager auprès d'une cause en relayant préférentiellement ses arguments.

A. Les scientifiques producteurs de preuves et conseillers

i. Des acteurs d'objectivation des arguments

L'organisme français historiquement en charge de la recherche publique autour de l'élevage est l'INRA, l'Institut National de la Recherche Agronomique. Placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et du Ministère de la recherche qui orientent en partie ses travaux, il est spécialisé dans toutes les recherches relatives à l'agriculture. Dans cet objectif, il héberge des chercheurs en sciences du vivant, en science de la matière et en sciences sociales. Les chercheurs de l'INRA conduisent très fréquemment des études conjointes avec les ingénieurs des ITA ou avec des laboratoires du CNRS.

Les controverses s'expriment dans le milieu scientifique, et elles en sont même constitutives¹³⁴. En ce qui concerne l'élevage, des incertitudes scientifiques persistent sur certains points, notamment autour des méthodes d'évaluation de l'impact environnemental ou des pratiques concrètes à mettre en œuvre pour garantir le bien-être des animaux. D'autre part, toutes les questions posées par l'élevage ne sont pas scientifiques et certaines d'entre elles soulèvent des questions d'ordre moral. Sur ces points, le monde scientifique est non seulement dans l'incapacité d'apporter des réponses adaptées car les registres de questionnement sont différents, mais il est aussi potentiellement traversé par les mêmes incertitudes que les autres groupes d'acteurs, en ce que ces questions interrogent le chercheur en tant que citoyen¹³⁵. Finalement, sur des sujets assez techniques comme celui de l'impact de l'élevage sur l'environnement, c'est parce qu'il n'existe pas de consensus scientifique que l'incertitude persiste et qu'elle laisse place à un débat social et à l'apparition d'une controverse. Mais, dans la controverse sur l'élevage, tous les sujets ne sont pas du ressort de la science et, quand les scientifiques essayent de trouver des réponses et d'apporter des solutions techniques aux incertitudes d'ordre moral, ils se trompent de registre et prennent même le risque de discréditer le bien-fondé de leurs intentions.

Différentes visions de l'élevage sont exprimées par les chercheurs eux-mêmes ; visions qui influencent vraisemblablement leur pratique professionnelle. Par exemple, les travaux de la chercheuse de l'INRA Jocelyne Porcher dénoncent souvent le système d'élevage intensif (en

¹³⁴ Voir Chapitre 1.

¹³⁵ Voir Chapitre 4.

particulier sur les plans de la relation humains/animaux et sur les conditions de travail), et portent plutôt une vision plutôt alternative de l'élevage (Porcher, 2002a; Porcher et Schmitt, 2010). D'autres travaux défendent plutôt une vision progressiste de l'élevage, dans une volonté de maintien et d'amélioration du système intensif selon différents critères : l'environnement, la compétitivité, le bien-être animal, etc. (Rosner, Hocquette et Peyraud, 2016). Ces différentes visions de l'élevage qui existent dans les travaux scientifiques, issues pourtant de chercheurs appartenant parfois à la même institution de recherche (au sein même de l'INRA ou des ITA), expriment les manières différentes qu'ont les chercheurs de donner du sens à leur rôle. Selon leur manière de percevoir l'élevage, en effet, ils proposeront des solutions scientifiques différentes pour garantir sa durabilité et orientées sur l'aspect environnemental, économique, animal ou social ou bien cherchant à répondre à plusieurs de ces enjeux.

En cela, leurs travaux autour des pratiques d'élevage apparaissent parfois, au sein de la controverse, comme une tentative de leur part d'objectiver leur opinion en tant que citoyen (Callon et Latour, 2006; Latour, 2001). Ces travaux sont ensuite utilisés par les autres acteurs de la controverse comme arguments et preuves pour légitimer leurs points de vue. Les travaux de l'INRA, par exemple, sont souvent cités par les abolitionnistes pour montrer que même cet organisme, qu'ils jugent à la botte d'un lobby de l'agro-industrie, pointe les impacts négatifs de l'élevage. Acteurs des associations comme des filières d'élevage puisent dans les travaux des scientifiques des résultats qui appuient leurs arguments dans l'objectif de combler les différentes incertitudes entourant l'élevage. Sur certains sujets, ce recours à la preuve scientifique, « rationnelle » et chiffrée, transforme les débats en batailles de chiffres ou de sources scientifiques se contredisant mutuellement, ce qui peut avoir pour conséquence l'effet inverse de celui escompté en renforçant l'incertitude du public.

ii. La production scientifique autour des animaux d'élevage

Afin d'étudier le rôle des scientifiques dans la controverse sur l'élevage, nous avons mobilisé des méthodes de scientométrie. Pour cela, nous avons constitué un corpus d'articles scientifiques grâce à la base de données Web Of Science (en ligne). Ces articles ont été sélectionnés à partir de requêtes portant sur les différents animaux d'élevage pour mettre en évidence la manière dont ils sont considérés par le champ scientifique. Ces corpus ont été

analysés statistiquement grâce la plateforme Cortext, mise au point par l'IFRIS¹³⁶. Ces analyses ont permis de construire trois cartes en réseau représentant les matrices de cooccurrences entre les termes présents dans l'ensemble du texte des articles, pour chaque type d'animaux d'élevage (Figure 15, Annexe 7)¹³⁷.

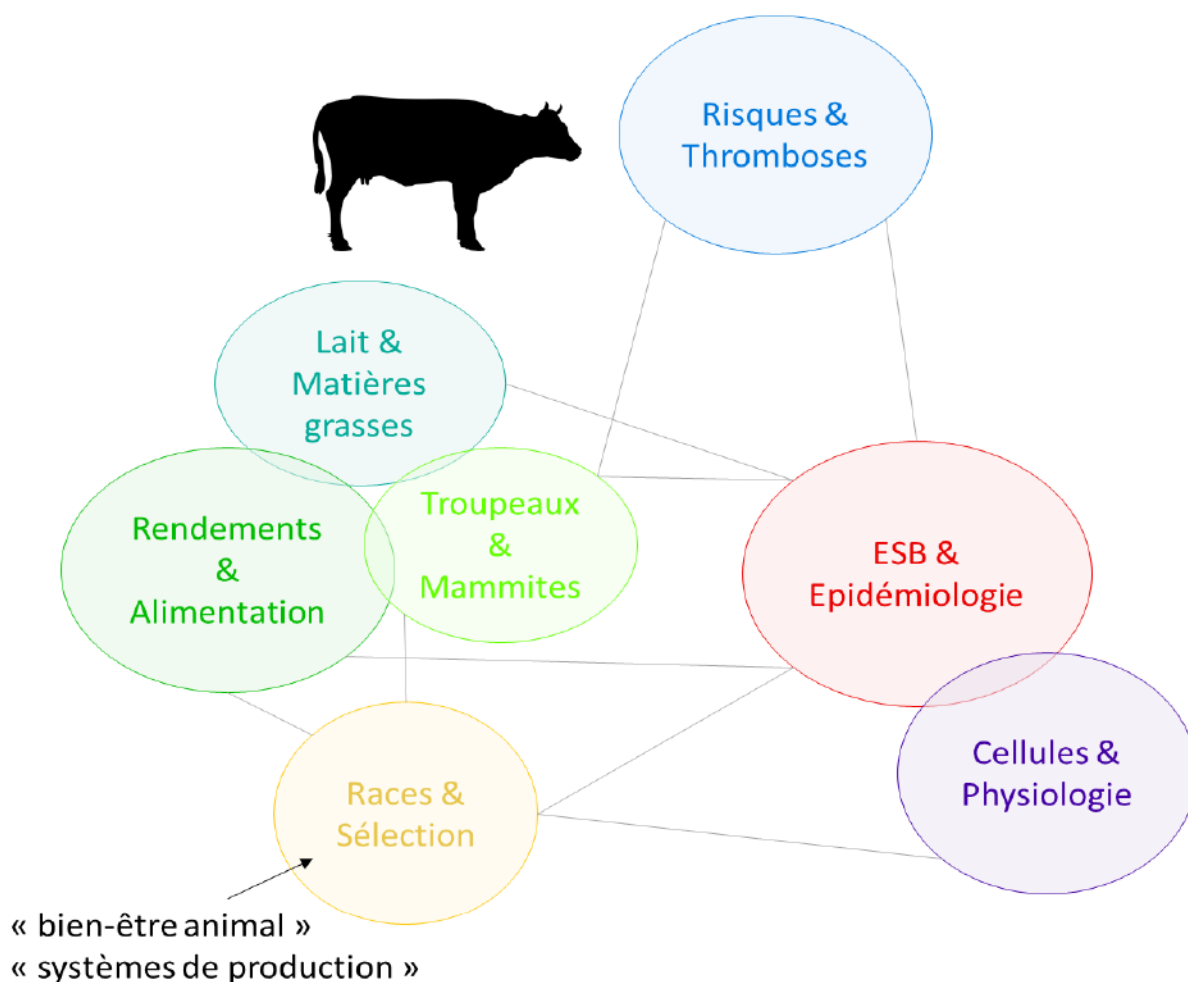


Figure 15 : Schéma simplifié de la carte de cooccurrences de termes obtenue sur les bovins (articles publiés en France entre 1995 et 2015 et répertoriés sur le WoS)

Pour les trois filières, ces articles s'ancrent dans les domaines scientifiques de l'agronomie, de la zootechnie, des sciences vétérinaires, de la génétique, de la biologie et des sciences de l'alimentation. L'INRA apparaît comme la première institution de publication française faisant référence aux animaux d'élevage, suivie par le CNRS. L'analyse

¹³⁶ Voir Chapitre 2.

¹³⁷ En effectuant une requête sur la base de données scientifiques du Web Of Science (WoS), nous obtenons un corpus 32 363 articles publiés en France entre 1995 et 2015 et faisant référence aux animaux d'élevage : 6948 articles traitant des volailles, 15172 des bovins et 10243 des porcs. Les quantités d'articles publiés sur les animaux d'élevage sont relativement stables depuis 1995 : entre 600 et 800 par an pour les bovins, entre 400 et 600 par an pour les porcs et entre 250 et 400 par an pour les volailles.

scientométrique des publications scientifiques sur l'élevage montre que leurs travaux de recherche se concentrent sur deux thématiques principales : une thématique vétérinaire axée sur la santé animale, la physiologie, l'immunologie, la biologie et les épizooties ; et une thématique zootechnicienne axée sur les performances de production, les rendements, la sélection, la reproduction et la qualité des produits.

La première chose qui frappe à l'observation de ces cartes est leur apparente diversité de forme. La carte sur les bovins (Figure 15) forme un réseau dans lequel tous les éléments sont globalement reliés entre eux, alors que celle sur les porcs (Annexe 7) se caractérise par deux pôles distincts : un réseau serré d'un côté et trois clusters plus isolés de l'autre. La carte sur les volailles (Annexe 7), enfin, laisse apparaître des éléments bien distincts les uns des autres.

Cette disposition traduit des modalités de production des connaissances différentes dans les trois filières : des domaines de recherche plutôt en lien les uns avec les autres chez les bovins, plus isolés ou, peut-être, spécialisés chez les volailles et une situation intermédiaire pour les porcs. Ce caractère spécialisé des termes utilisés dans la recherche sur les volailles trouve du sens lorsqu'on la compare à l'organisation générale de la filière, dont les différentes tâches sont très spécialisées entre les maillons : les activités de naisseuse, d'accoupage et d'engraissement d'animaux, par exemple, sont séparées et assez indépendantes les unes des autres dans la réalité, ce qui peut expliquer des domaines de recherches distincts. Au contraire, l'élevage bovin est moins spécialisé (beaucoup de fermes font à la fois naître les animaux et les engraisser), ce qui se retrouve dans le maillage étroit des termes utilisés dans la recherche. On trouve des exploitations porcines de naisseuses, d'engraisseurs et de naisseuses-engraisseurs, ce qui peut justifier la forme intermédiaire du réseau. Ces résultats montrent que la recherche sur les animaux d'élevage épouse les formes de la production animale dans son découpage. En d'autres termes, les chercheurs se spécialisent sur des étapes particulières et spécifiques en lien avec le fonctionnement des élevages et des filières. Or, nous avons montré que la controverse est transversale : les sujets d'incertitudes qu'elle soulève sont en lien les uns avec les autres et beaucoup d'entre eux sont globaux, multidimensionnels et concernent les filières dans leur ensemble. Ainsi, la manière dont est organisée la science agronomique et zootechnique semble contraindre sa capacité à apporter des réponses à l'ensemble des questions posées par la controverse sur l'élevage : les scientifiques auront tendance à apporter

des réponses spécialisées sur un enjeu technique et spécialisé, sans être en mesure (ou difficilement) de prendre en compte l'ensemble des incertitudes entourant l'élevage qui sont parfois pluridisciplinaires et détachées d'un stade particulier de la vie de l'animal.

Lorsqu'on s'intéresse plus précisément aux regroupements de termes, on remarque la présence, pour chaque type d'animal, de groupes liés à l'élevage et aux systèmes de production, aux performances de production, et à la physiologie des animaux. L'ensemble des domaines de recherche se rapportent, de près ou de loin, à la zootechnie et aux sciences vétérinaires. La conception des animaux d'élevage qui ressort ici est assez cartésienne, dans le sens où l'animal est perçu comme un outil de production dont les performances sont à optimiser (par la physiologie ou par les systèmes de production). La question environnementale ressort très peu dans les productions scientifiques sur l'animal, à part indirectement à travers les questions d'effluents et de lisiers en production porcine. L'enjeu du bien-être animal apparaît également quantitativement peu traité par la science parmi l'ensemble des travaux produits sur l'animal d'élevage. Les incertitudes environnementales et autour de la condition animale, sources de controverses, apparaissent donc très à la marge, hormis la question du risque sanitaire qui fait l'objet de nombreux travaux, et ces termes sont systématiquement associés aux systèmes ou modèles d'élevage. Chez les bovins, le bien-être animal apparaît dans le cluster sur les races et la sélection génétique, et est relié aux termes « systèmes de production », et « espèces animales ». De même, chez les volailles, ce terme est associé à « systèmes de production ». Chez les porcs, le bien-être animal n'apparaît pas : ce n'est pas un terme parmi les plus fréquemment présents dans les articles du WoS. Dans la recherche zootechnique et vétérinaire, le bien-être animal est donc fortement associé à la manière dont l'élevage est conduit et au système mis en œuvre par l'exploitant : le bien-être de l'animal est perçu comme relevant principalement de l'éleveur et des pratiques qu'il met en œuvre sur sa ferme.

L'analyse scientométrique des publications scientifiques traitant de l'élevage et de l'animal d'élevage montre donc que la science n'est pas structurée par la controverse, mais que cette dernière n'est toutefois pas totalement absente des thématiques de recherche. La controverse entourant l'élevage représente des points précis et techniques des travaux scientifiques, avec une difficulté à penser l'ensemble des incertitudes et des enjeux soulevés par l'élevage.

B. Les médias, des relais sélectifs des arguments sur l'élevage

i. La production médiatique autour de l'élevage

L'analyse de la manière dont les médias traitent de l'élevage a été réalisée, comme pour le domaine scientifique, au moyen de la bibliométrie, qui permet de quantifier les articles publiés et d'en analyser quelques points spécifiques (thématiques traitées, évolutions au cours du temps, etc.). Comme nous l'avons précisé précédemment, nous avons centré notre analyse sur la presse quotidienne nationale (PQN) et plus particulièrement sur les six principaux quotidiens français en termes de nombre de tirages : Le Figaro, Le Monde, Aujourd'hui en France, Les Échos, La Croix et Libération. Les corpus d'articles publiés dans ces journaux ont été constitués à partir de la base de données Europresse.

Tout d'abord, l'observation des évolutions du nombre de publications de ces journaux sur l'élevage montre l'intérêt constant porté aux animaux d'élevage par la presse, avec en moyenne 2600 articles publiés par an traitant des volailles, 2455 pour les bovins et 1000 pour les porcs (Figure 17). Des variations interannuelles existent toutefois. On note deux pics de publications sur la filière bovine, en 1996 et en 2000-2001, qui correspondent aux deux épisodes d'épidémie d'ESB en France. On peut observer le même phénomène, dans une moindre mesure, pour les deux autres filières : épidémie de fièvre aphteuse en 2001 en porcs, et grippe aviaire en 2005-2006 en volailles. Nous pouvons déduire de ces évolutions une amplification sélective de la presse écrite quotidienne pour les enjeux sanitaires autour de l'élevage, et en particulier pour les épisodes de « vache folle » qui ont eu un impact médiatique sans comparaison (Julliard, 2008).

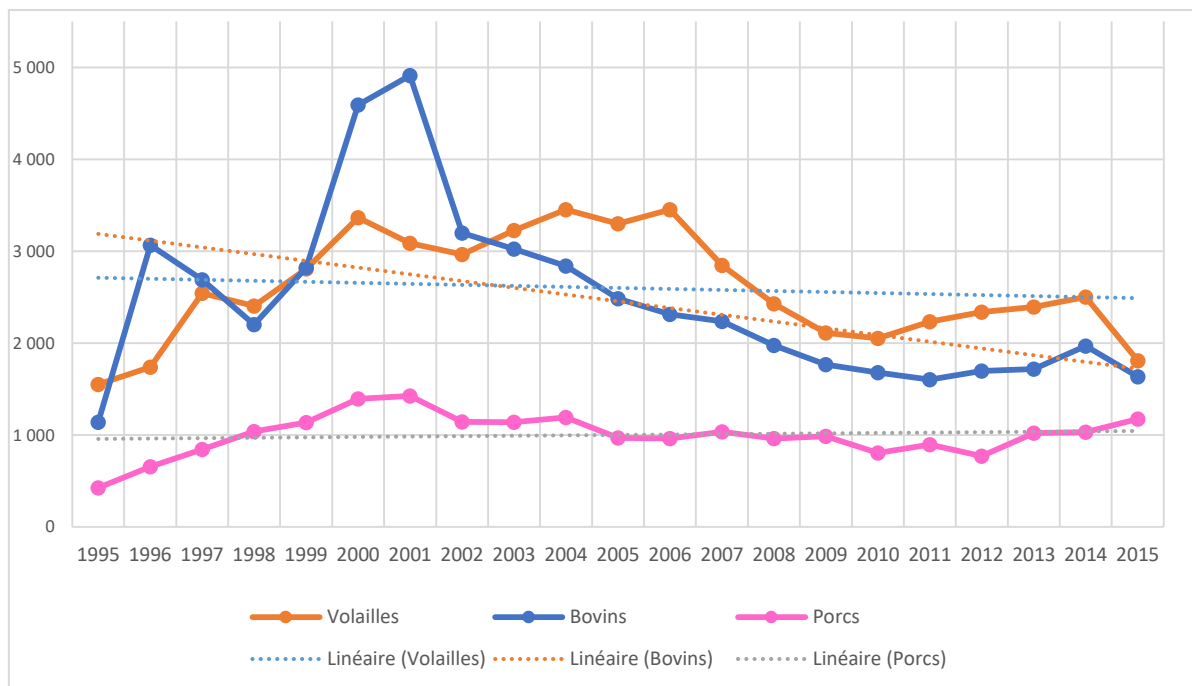


Figure 17 : Nombre d'articles publiés dans la presse nationale française traitant des animaux d'élevage

Si on considère les 244 articles qui mentionnent les noms des interprofessions (INTERBEV, INAPORC et CNPO), on note une forte augmentation de leur publication depuis 2010 (Figure 16). Le pic médiatique, c'est-à-dire le jour où le plus d'articles ont été publiés, se situe pendant la crise du porc de 2015, ce qui traduit un intérêt particulier de la presse pour l'enjeu socioéconomique de l'élevage. Les journaux qui mentionnent le plus les interprofessions sont Le Figaro (86 articles), Le Monde (36 articles) et Les Echos (50 articles).

ÉVOLUTION

Pic médiatique : 8 documents le 18 août 2015

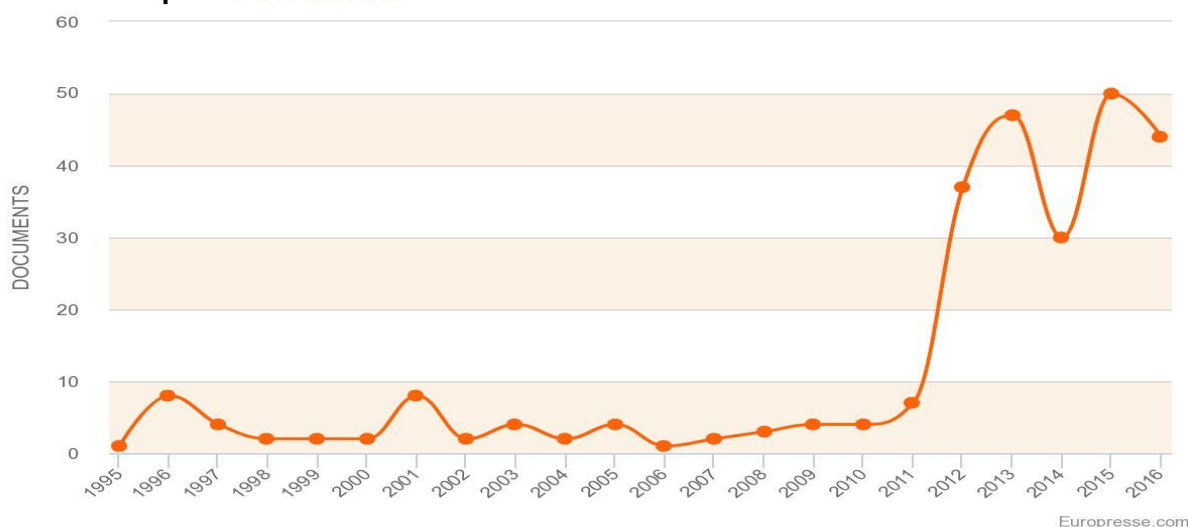


Figure 16 : Nombre d'articles publiés dans la presse nationale française (web et papier) comportant les termes "interbev" et/ou "inaporc" et/ou "cnpo"

Ces deux premiers éléments montrent un engouement de la presse pour les épisodes de « crises », qu'elles soient sanitaires ou économiques. Si l'on regarde de plus près les articles publiés à ces périodes, on note un registre plutôt catastrophiste dans les deux cas qui traduit une forme d'inquiétude provoquée par ces crises, avec des craintes pour la santé humaine d'un côté, et pour l'avenir des éleveurs de l'autre. Les crises économiques, en effet, entraînent la publication de nombreux articles montrant une forme de solidarité avec les agriculteurs, mettant en avant leurs difficultés financières et, souvent, incriminant les bas prix imposés par la grande distribution, les industriels, ou plus globalement les marchés économiques mondialisés¹³⁸.

L'analyse du contenu de l'ensemble de ces articles renseigne sur la manière dont les animaux d'élevage sont traités dans la presse écrite, et en particulier s'ils sont associés à des thèmes controversés ou à des incertitudes. Toutes filières confondues, on distingue quatre thématiques associées aux animaux d'élevage dans les articles. La première rassemble les termes renvoyant aux crises sanitaires : d'une part, les occurrences liées à la grippe aviaire, et d'autre part celles liées à l'ESB, à la santé en général et aux instances gouvernementales européennes. On comprend l'association de ces instances aux thématiques concernant les crises sanitaires par leur implication dans les mesures d'urgence qui sont mise en place le cas échéant et qui sont décidées à l'échelle européenne. La deuxième thématique rassemble des termes propres aux marchés économiques de l'alimentation, ce qui traduit un traitement de l'élevage par la presse en tant qu'activité économique mondialisée. La troisième se distingue par ses références au politique et au juridique, ainsi qu'aux instances décisionnelles au sens large (fédérations nationales, secrétaire général, affaires étrangères par exemple) : l'élevage est donc aussi, pour la presse, un enjeu politique. La quatrième thématique, enfin, s'apparente à la cuisine, aux arts et au sport et nous rappelle que l'élevage et les animaux d'élevages font également partie du domaine de la culture, de la gastronomie et du patrimoine.

De ces analyses, on doit retenir que l'animal d'élevage renvoie, dans son traitement par la presse, à un panorama hétéroclite. Les thèmes abordés sont souvent politiques,

¹³⁸ Le Monde, par exemple parle d'un « bras de fer [...] entre les éleveurs et les industriels de la transformation de viande » (12.08.2015, https://www.lemonde.fr/economie/article/2015/08/12/crise-du-porc-les-industriels-ne-desarment-pas_4722073_3234.html). Le Figaro explique que « les coûts de vente, tirés vers le bas par la guerre des prix dans la grande distribution, sont le nœud du problème » (01/02/2016, <http://www.lefigaro.fr/social/2016/02/01/09010-20160201ARTFIG00008-eleveurs-les-raisons-de-la-colere-et-de-la-crise.php>).

économiques, et sanitaires, mais la cuisine et la gastronomie occupent une place importante. Une dimension artistique et socioculturelle est également associée aux animaux, quoique plus difficilement identifiable. Elle fait certainement écho à la place qu'ils occupent dans l'imaginaire de nos sociétés : en parler c'est ouvrir à la voie à des dimensions esthétiques, artistiques, culturelles et partagées collectivement. En particulier, ces résultats ont souvent été parasités par des expressions renvoyant à des éléments complètement déconnectés du monde de l'élevage (« poule » dans le sport, « baie des cochons », « vache à lait », « poule aux œufs d'or », pour ne citer que ceux-là), mais ces parasites peuvent être lus comme des contributeurs à ces dimensions multiples socialement associées aux animaux, dont la presse rend compte.

Les grands enjeux de l'élevage sources de controverse apparaissent à la marge lorsque l'on observe la globalité des productions écrites sur les animaux domestiques. Les questions environnementales ou sur la condition animale ne ressortent pas comme des thématiques quantitativement les plus traitées par la presse. Ce traitement hétéroclite par la presse montre que les animaux d'élevage, en définitive, ne se limitent pas à leur condition mais font partie intégrante de la vie sociale, économique et culturelle. Toutefois, lorsque que l'on interroge la presse sur les arguments des parties prenantes, des asymétries dans la façon dont ils sont traités apparaissent.

ii. La médiatisation des critiques de l'élevage

Nous avons souhaité forcer l'analyse de la manière dont sont évoquées les critiques de l'élevage par la presse. Pour cela, sur la même période (1995-2015) et dans cinq des six journaux précédents¹³⁹, nous avons analysé les publications d'articles traitant de véganisme ou de végétarisme, pour observer la diffusion des arguments critiques envers l'élevage et anti-viande (Figure 18). Comme on l'a évoqué, le véganisme est un mode de vie bannissant tout type de produits issus des animaux. C'est un acte militant qui s'accompagne généralement, chez ses pratiquants, d'une volonté d'arrêt de toute forme d'exploitation animale et par-là d'abolition de l'élevage (Traïni, 2012). Le végétarisme est un régime alimentaire qui bannit la viande, mais pas forcément les produits laitiers ou les œufs. Ainsi, on trouve chez les

¹³⁹ Le journal La Croix a été retiré de l'analyse car le site web du journal n'est pas pris en compte par Europresse, or nous souhaitions comparer les publications en presse écrite et sur le web de ces journaux.

végétariens davantage d'arguments qui ne sont pas contre l'élevage dans son principe, mais contre certaines pratiques ou systèmes.

ÉVOLUTION

Pic médiatique : 7 documents le 27 octobre 2015

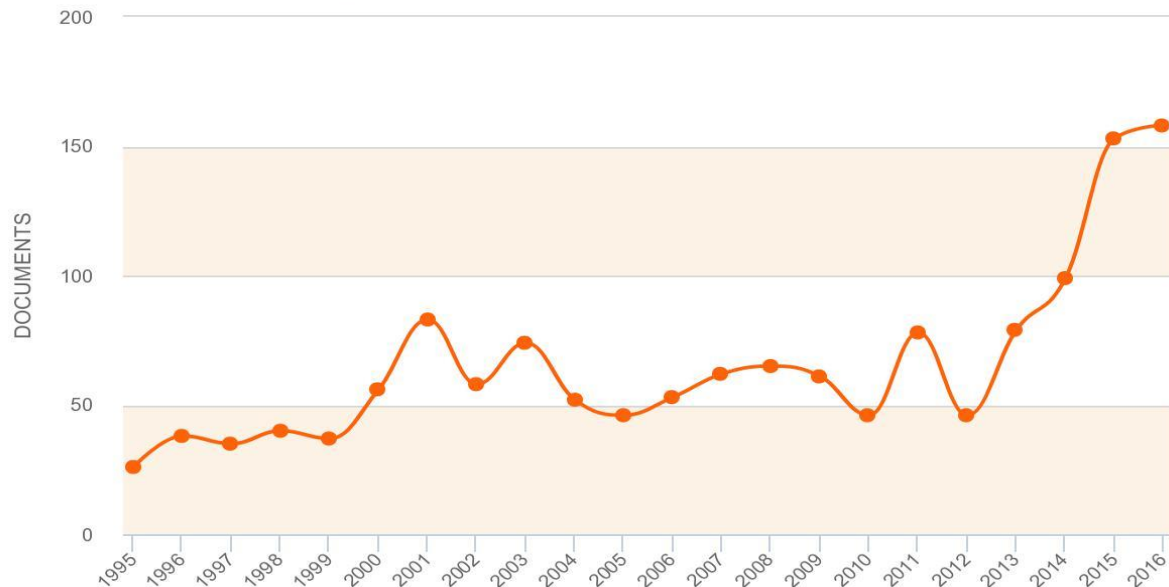


Figure 18 : Nombre d'articles publiés dans la presse nationale française comportant les termes "vegan" ou "vegetarien"

Les discours anti-viande et critiques envers l'élevage semblent gagner du terrain dans la lutte pour la visibilité médiatique. Les journaux les plus prolifiques sur le sujet sont Le Figaro et Libération (avec respectivement 426 et 418 articles publiés comportant les termes « vegan » et « végétarien » ces 20 dernières années), suivis de près par Le Monde (387 articles). Pour Le Figaro, par exemple, cela équivaut à presque deux articles par mois en moyenne depuis 20 ans. Lorsque l'on regarde ces articles plus en détail, la très grande majorité d'entre eux présentent ces régimes alimentaires dans un registre plutôt mélioratif¹⁴⁰. Les régimes sans viande sont donc un sujet qui intéressent les médias, peu importe leur orientation politique : l'engagement contre l'élevage au travers de la consommation est donc une solution perçue par les médias comme pouvant intéresser à la fois les lecteurs de gauche et de droite. Qu'ils défendent ou critiquent ce mode d'engagement, le foisonnement d'articles sur le sujet montrent qu'il est devenu une alternative possible à l'élevage à prendre en considération.

¹⁴⁰ Le Monde, par exemple, publie un « Plaidoyer pour le véganisme » (20.09.2016, https://www.lemonde.fr/idees/article/2016/09/20/plaidoyer-pour-le-veganisme_5000357_3232.html). Comme le montrent les différentes tribunes sur le sujet publiées début 2018, Libération a davantage tendance à varier les points de vue sur le sujet.

Même s'ils représentent un faible effectif de publications comparativement à ceux traitant des animaux d'élevage (1445 articles contre 127 149), on note une augmentation nette du nombre d'articles mentionnant les termes « vegan » et/ou « végétarien » depuis 2010 (malgré un creux en 2012). En 2016, 158 documents comportant ces termes ont été publiés, soit plus d'un tous les deux jours. Le pic médiatique a lieu le 27 octobre 2015 : le lendemain de la publication par l'Organisation Mondiale de la Santé du rapport pointant le lien entre consommation de viande et risque de cancer (Bouvard et al., 2015). On note donc, là encore, un intérêt fort de la presse écrite pour les enjeux sanitaires de l'élevage. Cet élément traduit également le lien fait par les journalistes entre les régimes alimentaires sans viande et l'impact de l'élevage sur la santé (ou de la consommation de produits animaux), ce qui peut traduire l'importance de cet enjeu sanitaire dans les arguments anti-élevage ou opposés à une certaine forme d'élevage.

L'observation des articles comportant uniquement le mot « vegan » est intéressante (Figure 19). Tout d'abord, ils sont bien moins nombreux que ceux traitant aussi de végétarisme (117 contre 1445). Le véganisme étant associé à des arguments anti-viande et anti-élevage de manière beaucoup plus systématique que le régime végétarien, on peut en déduire que les arguments abolitionnistes sont pour le moment moins médiatisés que les arguments critiques envers l'élevage mais qui ne remettent pas forcément son principe en question. Le journal qui publie le plus sur le véganisme, et donc qui relaie le plus d'arguments potentiellement anti-élevage, est Libération avec 43 articles comportant le terme « vegan » sur les 20 dernières

ÉVOLUTION

Pic médiatique : 3 documents le 01 novembre 2014

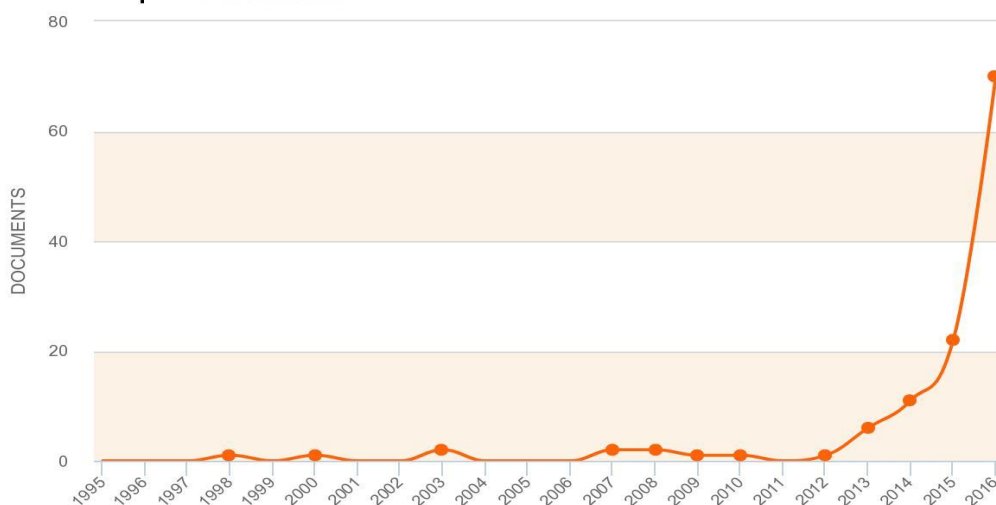


Figure 19 : Nombre d'articles publiés dans la presse nationale française comportant le terme "vegan" sans le terme "végétarien"

années. Viennent ensuite Le Figaro (27 articles), Le Monde (20 articles), Aujourd'hui en France (18 articles)¹⁴¹ et enfin Les Echos (12 articles). Ensuite, on observe une augmentation fulgurante du nombre de publications sur le véganisme depuis 2012, ce qui montre un intérêt accru de la presse écrite française pour le sujet.

Les articles sur le véganisme publiés sur les sites web des journaux n'apparaissent pas plus nombreux que les articles publiés sur le sujet dans leur version papier (114 contre 117). Par contre, ils représentent 20% des publications web qui traitent plus généralement des critiques sur l'élevage (termes « vegan » et/ou « végétarien »), contre 8% dans la presse écrite. Les arguments abolitionnistes sont donc davantage diffusés sur le web que dans la presse écrite. On peut donc déduire de ces résultats d'une part que les arguments anti-élevage semblent gagner du terrain dans la médiatisation sur les arguments moins radicaux souhaitant améliorer l'élevage, et d'autre part que ces arguments anti-élevage s'expriment davantage sur internet que dans la presse écrite. Les sites web des journaux qui publient le plus sur le véganisme sont lefigaro.fr (52 articles) et lemonde.fr (31 articles). Comme pour le corpus sur les termes « vegan » et « végétarien », leparisien.fr (site d'Aujourd'hui en France, 15 articles) et lesechos.fr (3 articles) publient le moins sur le sujet. Par contre, on remarque que le site internet de Libération n'a publié que 15 articles qui traitent de véganisme sans parler de végétarisme. Finalement, pour ce journal, on trouve comparativement aux autres assez peu d'articles traitant uniquement du véganisme, presse écrite et web cumulés. Ce journal semble davantage intéressé par la question du végétarisme, et donc pour des arguments moins radicaux sur l'élevage.

Enfin, si on considère les 378 articles (web et papier) mentionnant l'association antispéciste et végane L214, on observe, là encore, une augmentation constante des publications sur le sujet depuis 2008 (date de création de l'association), qui s'accélère fortement en 2014, année de la publication d'une vidéo montrant l'élimination de poussins mâles dans un couvoir breton (Figure 20).

¹⁴¹ Résultat qui peut être sous-évalué car ce journal est numérisé dans la base Europresse depuis moins longtemps que les quatre autres.

ÉVOLUTION

Pic médiatique : 12 documents le 23 février 2016

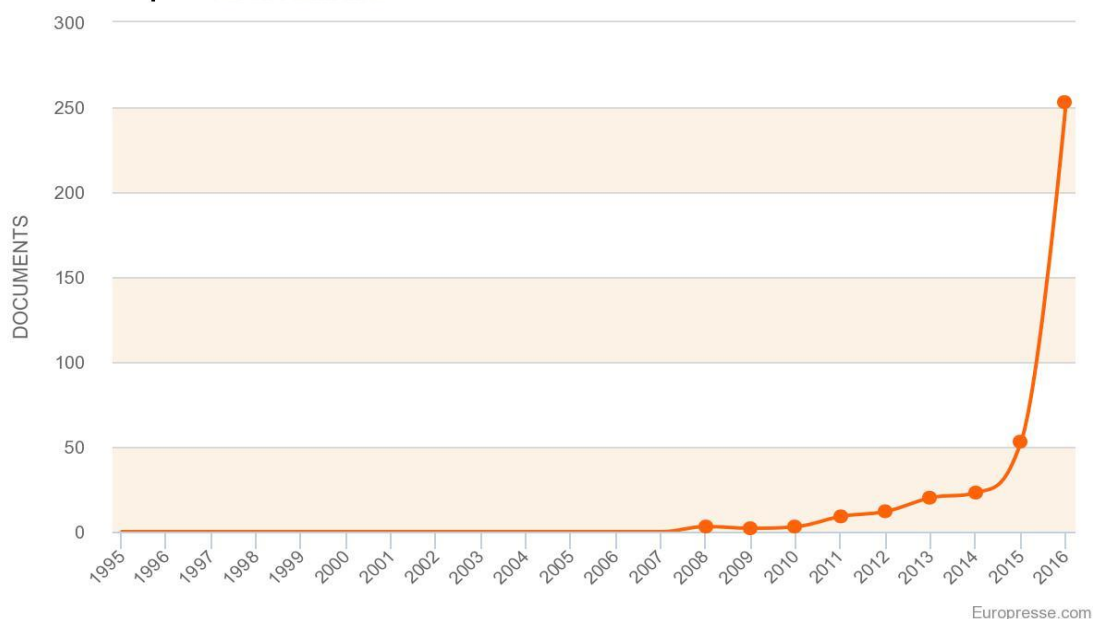


Figure 20 : Nombre d'articles publiés dans la presse nationale française (web et papier) comportant les termes "L214" et "association"

Le pic médiatique des publications a lieu le 23 février 2016, date à laquelle est publiée la vidéo de l'association dénonçant les pratiques d'abattage dans l'abattoir du Vigan. C'est la troisième de ce type réalisée par l'association : la première, sur un abattoir de Moselle, ayant été diffusée en 2008 sans emballement médiatique, et la deuxième, sur un autre abattoir du Gard, diffusée en octobre 2015 et marquant le début de l'engouement des médias pour les actions de l'association. Les journaux qui citent le plus L214 sont Le Monde (113 articles) et Le Figaro (101 articles), et ils le font davantage sur leur site internet. En comparant ces résultats avec ceux du paragraphe précédent, on remarque que, depuis 2015, les grands journaux français publient près de 5 fois plus d'articles qui mentionnent l'association L214 que les trois interprofessions du secteur de l'élevage réunies.

iii. Rôle des médias dans la controverse

Les médias influencent fortement les arguments qui parviennent au public et jouent donc un rôle déterminant dans la controverse autour de l'élevage en transmettant davantage les points de vue critiques envers l'élevage. Le sujet de la consommation de viande est souvent l'entrée que les médias privilégient pour parler de l'élevage. La question de la condition animale en élevage, en particulier, prend de plus en plus de place dans la presse nationale. Ce relai médiatique important dont bénéficient les associations (de protection animale surtout)

assure une publicisation large de la controverse, et en particulier des arguments critiques envers l'élevage. Les acteurs du monde de l'élevage, par exemple, ont le sentiment d'être accablés par les médias et ressentent un parti pris assez fort, de leur part, de remise en cause des modes d'élevage intensifs et parfois de l'élevage en général. Selon eux, les journalistes préfèrent traiter des sujets potentiellement scandaleux proposés par les associations militantes que de relayer les efforts et les progrès effectués par les filières. Ces acteurs estiment que les journalistes connaissent mal l'agriculture et qu'ils projettent sur la France des systèmes de production étrangers qui n'existent pas sur notre territoire. Ils regrettent la partialité de certains journalistes et leur vision manichéenne des systèmes de productions, avec une critique acerbe de l'intensif et un soutien inconditionnel de l'agriculture biologique, comme le montre cet extrait d'entretien :

« *Il y a cette dichotomie entre l'intensif, rejeté en bloc, et puis l'élevage bio qui est paré de toutes les vertus. Le problème c'est leur façon de présenter les choses, qui est parfois trop caricaturale.* » (chargé de mission communication, interprofession)

Les journalistes rencontrés (spécialistes des questions environnementales ou politiques) se définissent, quant à eux, comme de simples relais d'informations. Ils disent rechercher la plus grande objectivité dans leurs travaux, tout en se qualifiant de militants et partageant globalement une vision de l'élevage proche des systèmes alternatifs, confirmant ainsi l'hypothèse faite par les acteurs agricoles. Ils qualifient leur relation avec le monde de l'élevage de difficile, en particulier avec les tenants du modèle intensif de production animale (qu'ils identifient parmi les interprofessions et les syndicats, en particulier) et déclarent se méfier des informations délivrées par des instances liées aux interprofessions telles que le CIV (Centre d'Information des Viandes) qu'ils considèrent comme un outil de lobbying des filières sans légitimité scientifique. Ils disent aussi être régulièrement contactés par les associations qui leur envoient systématiquement les ouvrages qu'elles publient sur le sujet et partager des liens privilégiés avec certaines d'entre elles. Ces propos d'un militant salarié de l'association L214 confirment les liens particuliers que l'association entretient avec certains médias :

« *On a une relation d'exclusivité avec des journalistes, notamment au Monde. Quand on fait une vidéo, on la leur envoie directement. Nous ça nous assure d'avoir un relai médiatique direct, et eux ça leur permet d'avoir la primauté de l'info.* » (militant-salarié de l'association L214)

Pour ce militant, ces relations s'expliquent par les caractéristiques de la population formée par les journalistes, car L214 reçoit un écho particulier auprès des journalistes jeunes

et urbains (et même parisiens). Nous le verrons plus loin, les jeunes forment, en effet, les populations qui se montrent les plus concernées par les questions d'environnement et de bien-être animal, d'où une tendance des jeunes journalistes à relayer préférentiellement les actions et arguments des mouvements associatifs que ceux des collectifs agricoles défendant les systèmes intensifs.

Les journalistes de la presse nationale quotidienne ont donc tendance à plutôt diffuser les arguments critiques envers l'élevage, d'une part parce qu'ils disposent de davantage d'informations qu'ils vont chercher ou que les associations leur apportent sur ce point de vue, et d'autre part parce qu'ils partagent globalement la vision de l'élevage du monde associatif. Les messages s'opposant à l'élevage intensif et en défendant l'élevage alternatif ou sous signe officiel de qualité sont globalement les plus relayés médiatiquement.

Nous avons donc, au cours de ce cinquième chapitre, identifié les acteurs principaux de la controverse sur l'élevage et présenté les rôles qu'ils jouent au sein de la controverse (Figure 21). Les deux parties prenantes en opposition sont le monde associatif qui souhaite globalement une désintensification des élevages français au profit des systèmes biologiques ou sous signe officiel de qualité, et le monde agricole hétérogène dans ses manières de penser l'élevage mais qui redoute globalement la mise en place de nouvelles réglementations menaçant la viabilité des exploitations. Les publics de cette controverse sont les citoyens-consommateurs, les pouvoirs publics et le secteur privé qui, par leurs prises de position (dans le cas où leur incertitude serait réduite par les arguments échangés), influencent en retour les parties prenantes et contribuent donc à la dynamique de la controverse par rétroaction. Les arguments des parties prenantes parviennent à ces publics par l'intermédiaire des médias, entre autres, qui s'avèrent sélectifs dans leur manière de relayer les arguments (en privilégiant points de vue remettant en question l'élevage). Les scientifiques, sont à la fois publics et acteurs de la controverse, produisant les preuves utilisées par les parties prenantes pour convaincre mais se trouvant en difficulté lorsqu'il s'agit de traiter les questions morales.

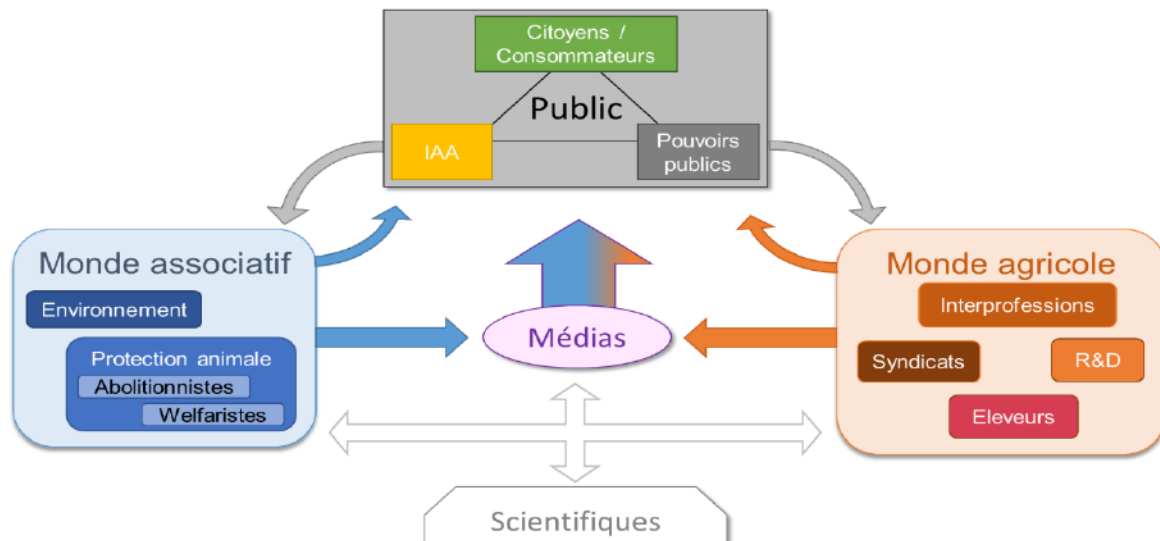


Figure 21 : Le réseau des acteurs de la controverse autour de l'élevage

L'enjeu de la controverse porte ainsi sur la transformation des modes d'élevage par les changements de la réglementation et de la consommation : les positions des parties prenantes se situent sur un gradient qui va d'une volonté d'un arrêt de l'élevage à celle de son développement, en passant par des positions intermédiaires souhaitant une évolution des pratiques d'élevage sur des critères variés.

Chapitre 6. L'audience de la controverse auprès du grand public

Tout système est constitué d'éléments qui sont en relation les uns avec les autres. Dans la controverse autour de l'élevage, ces relations sont notamment représentées par les liens qui existent entre les parties prenantes et le public. L'objectif de ce chapitre est d'étudier les modes d'action des parties prenantes pour rallier le public à leur cause, ainsi que l'impact effectif de ces actions sur les perceptions de l'élevage.

Dans un premier temps, nous montrerons la diversité des moyens d'action dont bénéficient les parties prenantes de la controverse pour convaincre le public. Ces moyens sont adaptés au type de public visé (pouvoirs publics, secteur privé, citoyens-consommateurs ou acteurs agricoles eux-mêmes) et mobilisent des ressources du système, en particulier les informations (à la fois au sein du monde scientifique produisant les connaissances et du monde médiatique transmettant les arguments).

Dans un deuxième temps, nous analyserons plus précisément l'audience de la controverse auprès des citoyens-consommateurs. Nous présenterons, pour cela, les résultats de l'enquête quantitative réalisée à partir d'un questionnaire visant à quantifier leur image de l'élevage français, leur opinion sur un certain nombre de pratiques, et les objectifs qu'ils assignent à l'activité. Le croisement de ces résultats avec ceux obtenus grâce aux données qualitatives nous a permis de dresser une typologie des citoyens en fonction de leurs points de vue sur l'élevage. Cinq types de profil ont été identifiés : les Abolitionnistes, les Alternatifs, les Progressistes, les Compétiteurs et les Sans-avis.

Nous nous interrogerons enfin, dans une troisième partie, sur l'impact concret de cette controverse sur les exploitations d'élevage, à une échelle locale. Pour cela, nous présenterons les résultats de l'analyse des controverses localisées autour de projets d'élevage. La question porte ici sur le lien entre la controverse systémique et les relations entre riverains et éleveurs. Nous montrerons que, si la controverse influence fortement l'image qu'ont les citoyens de l'élevage et que cette image peut les rendre plus ou moins tolérants vis-à-vis de l'activité agricole sur leur commune, ce sont majoritairement des causes extérieures à la controverse qui expliquent la survenue de tels conflits.

1. Stratégies des acteurs pour rallier le public

Pour que leur vision de l'élevage s'impose, les parties prenantes de la controverse doivent convaincre le public. Pour cela, ils peuvent investir plusieurs espaces au sein de la société selon le type de public visé : l'espace politique pour faire changer la réglementation, l'espace public pour convaincre les citoyens-consommateurs, et l'espace marchand pour influencer le marché. Comme on l'a vu, l'espace médiatique doit également être investi pour diffuser leurs arguments, de même que l'espace scientifique pour produire ou influencer la production de nouvelles connaissances visant à réduire l'incertitude du public. L'espace agricole, enfin, peut aussi être investi pour initier directement le changement.

A. Investir l'espace politique pour faire changer la réglementation

Les acteurs des controverses autour de l'élevage agissent auprès des pouvoirs publics : ils apportent leurs arguments aux décideurs (locaux, nationaux, européens, internationaux...) pour les guider dans leurs choix. Ces actions peuvent être dirigées directement vers les pouvoirs publics et peuvent être dans ce cas qualifiées de « lobbying » ou, nous le verrons plus loin, indirectement via les mobilisations effectuées auprès des citoyens qui traduiront ensuite leurs opinions dans leur vote. Comme on l'a vu, l'enjeu d'agir auprès des pouvoirs publics, pour les acteurs de la controverse, est non seulement l'évolution de la réglementation, mais aussi l'orientation des subventions publiques. Se faire connaître et faire reconnaître son utilité pour la société auprès des acteurs politiques est essentiel pour une association qui souhaiterait bénéficier de subventions publiques. Beaucoup de subventions attribuées aux acteurs de l'élevage, quant à elles, sont conditionnées par les pratiques mises en œuvre sur les exploitations. Agir auprès des pouvoirs publics est, pour le monde de l'élevage, une manière d'influencer les conditions d'obtention de ces subventions.

Participer aux réflexions et faire du lobbying aux échelles locale, régionale, nationale et européenne, pour faire évoluer les politiques publiques vers les principes agroécologiques ou une meilleure prise en compte du bien-être animal en élevage est un axe important de l'activité de nombreuses associations. Le groupe « Eurogroup For Animals », par exemple, fédère les

principales organisations de la protection animale dans les États membres de l'Union Européenne¹⁴² pour porter leur voix à la Commission. Le groupe participe aux débats du Parlement européen portant sur la condition animale, se présente en instance experte et conseillère sur le sujet auprès des députés européens et produit des campagnes de sensibilisation à destination des parlementaires. A l'échelle nationale également, les associations de protection animale s'organisent et structurent pour influencer les scrutins présidentiels et législatifs. Le 22 Novembre 2016, 26 de ces ONG (abolitionnistes et welfaristes, spécialisées ou non sur les animaux d'élevage) se sont regroupées sous le collectif « Animal Politique » pour cosigner un manifeste formulant une trentaine de propositions visant à inscrire la condition animale dans le débat politique de la campagne électorale (dont une thématique, parmi six, spécifique aux animaux d'élevage). Parallèlement à ce mouvement, cette même année voit la création du Parti Animaliste¹⁴³, premier parti français dévoué entièrement à la cause animale, par des citoyens se déclarant non affiliés politiquement et non membres d'associations de protection animale¹⁴⁴. Ce parti propose, lui aussi, d'inclure systématiquement dans les politiques publiques la prise en compte des intérêts des animaux. Ces deux mouvements ont pour objectif commun d'amener les politiques français en campagne à se positionner publiquement sur leur conception et leurs intentions quant à la législation autour de l'animal. La stratégie des associations pour influencer le monde politique passe donc par le regroupement : en créant des collectifs identifiés dans lesquelles elles apportent chacune des ressources (moyens humains, financiers ou connaissances), elles augmentent leur poids face aux multiples instances de lobbying auquel ce milieu est confronté.

¹⁴² Fondé en 1980, Eurogroup for Animals fédère 48 organisations phares de la protection animale dans les Etats membres de l'Union européenne et œuvre à l'échelle communautaire pour « une agriculture durable avec des animaux d'élevage heureux et sains, et de hauts standards pour la réglementation et l'industrie ». CIWF et la Fondation Brigitte Bardot font partie du conseil d'administration, L214, WELFARM, la Confédération Nationale des SPA, et la LFDA (La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences) en sont membres observateurs. (<http://eurogroupforanimals.org/>).

¹⁴³ Conscient de ses maigres chances de victoire, le parti a choisi de diffuser ses professions de foi par internet (et non en format papier avec l'ensemble des programmes des candidats). Pour prétendre à des financements publics pendant la législature, ces partis doivent recueillir au moins 1% des voix dans 50 circonscriptions minimum, soit 1,42 euro par an et par voix pendant cinq ans. En réunissant un total de 63.637 suffrages, le Parti Animaliste va ainsi toucher plus de 90.000 euros par an tout au long du quinquennat. Le Parti animaliste a dépassé 1% dans 86 circonscriptions.

¹⁴⁴ Le Parti animaliste est indépendant des associations. Individuellement, certains de ses membres sont investis auprès d'associations de défense animale sans que cela ne lie celles-ci au parti. Le Parti animaliste est toutefois attentif aux propositions portées par ces associations, avec lesquelles il partage la volonté de faire avancer la question animale.

Du côté des filières d'élevage, ce sont principalement les interprofessions et les syndicats agricoles qui effectuent l'action de lobbying auprès des pouvoirs publics (aux échelles locales, régionales, nationales, et en Europe). Face aux actions des associations qui tentent d'amener les pouvoirs publics à durcir les réglementations (environnementales, sanitaires, de bien-être animal, etc.), certains acteurs des filières d'élevage redoutent l'instauration de nouvelles normes et s'y opposent. En contexte de crise économique dans le secteur de l'agriculture, elles pourraient, selon eux, induire des surcoûts et être en contradiction avec la recherche de rentabilité nécessaire à la viabilité des exploitations. Ils cherchent à faire valoir, auprès des pouvoirs publics, les difficultés financières et d'accès au foncier auxquelles ils doivent faire face, et qui limitent leur champ d'action pour investir dans l'amélioration du bien-être animal et du respect de l'environnement. Le monde agricole dispose de moyens de pression humains et matériels pour faire entendre leurs revendications dans le cas de profonds désaccords avec les décisions politiques. Ainsi, en 2015, les « bonnets rouges », un groupe d'acteurs agricoles bretons (éleveurs, transporteurs, industries agro-alimentaires,...), ont obtenu de Ségolène Royal, alors Ministre chargée des questions environnementales, le retrait des portiques destinés à l'écotaxe à la suite de plusieurs semaines d'actions de protestation (blocages de route avec les tracteurs, déversements de fumiers devant divers bâtiments publics, etc.). L'année suivante, en 2016, la crise agricole a de nouveau conduit les agriculteurs à ce type d'actions. Ils ont obtenu, de la part du Ministère en charge de l'agriculture un déblocage de fonds pour aider les exploitations en difficultés.

Les parties prenantes de la controverse, et de manière particulièrement active les associations de protection animale, utilisent également le web pour diffuser à large échelle des pétitions visant à inscrire des sujets de débats à l'agenda parlementaire. La pétition lancée sur internet par la Fondation 30 Millions d'Amis en 2015, par exemple, lors des réflexions des parlementaires sur le statut juridique de l'animal, a recueilli plus de 780 000 signatures et a contribué à la médiatisation importante de cette proposition de loi¹⁴⁵. Dans ce cas, toutefois, et d'après les propos recueillis en entretiens auprès des acteurs impliqués dans ce dossier, ce n'est pas la pétition en elle-même (qui n'a d'ailleurs pas atteint ses objectifs de signatures puisqu'elle en visait un million) qui a déclenché les débats parlementaires sur le sujet mais

¹⁴⁵ L'influence de ces actions de « e-politique » et de la blogosphère a été démontrée, par exemple, dans le processus des campagnes électorales américaines sur le résultat des élections en 2008 (Wattal et al., 2010).

plutôt les liens de connaissance existant entre le député à l'origine du texte, M. Jean Glavany, et la présidente de la Fondation, Reha Hutin. Ainsi, si le lobbying « institué » réalisé par les acteurs de la controverse est important pour faire évoluer la réglementation en élevage, beaucoup d'influences politiques se jouent sur des terrains moins officiels et dépendent des réseaux d'interconnaissances que les acteurs parviennent à créer avec les politiques.

La scène politique forme donc une boucle de rétroaction au sein de la controverse (Figure 22). Les parties prenantes agissent auprès des pouvoirs publics par lobbying ou actions de mobilisation et, en retour, les pouvoirs publics agissent sur elles par les subventions, et donc les soutiens publics qu'ils octroient, la réglementation ou la reconnaissance de la légitimité¹⁴⁶.

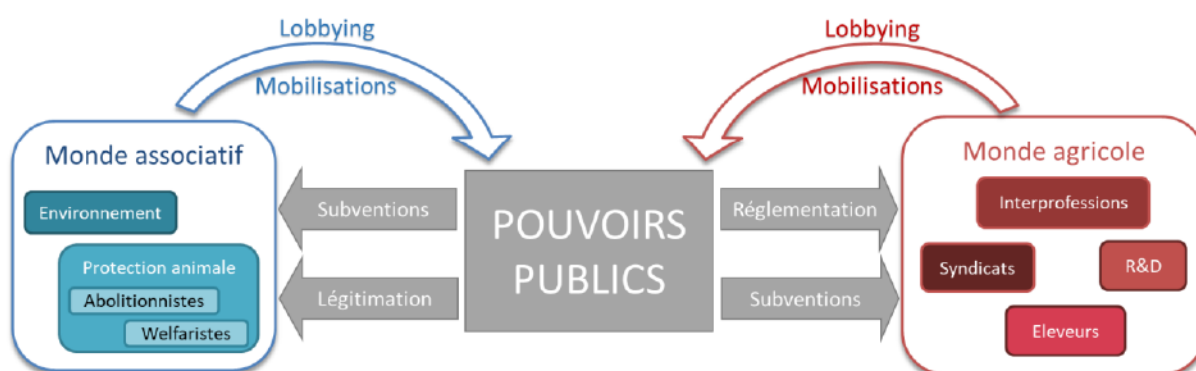


Figure 22 : Rétroactions entre les parties prenantes de la controverse et les pouvoirs publics

Ainsi, ce qui se joue dans l'espace politique de la controverse est non seulement la modification des normes juridiques et réglementaires qui influencent les pratiques d'élevage, mais aussi la modification des normes sociales par la reconnaissance publique, et la légitimation par l'État, de certaines façons de penser l'élevage et son rôle dans la société.

B. Investir l'espace public pour convaincre les citoyens-consommateurs

Les parties prenantes de la controverse organisent des actions de mobilisation directe. Elles investissent, pour cela, des lieux publics qu'elles jugent stratégiques pour influencer le public : parvis des grandes surfaces pour discuter avec les consommateurs au moment de l'acte d'achat, salons agricoles pour bénéficier de la présence médiatique et des visiteurs nombreux pour diffuser leurs arguments (comme le Salon International de l'Agriculture), centres-villes

¹⁴⁶ Voir Chapitre 5.

pour sensibiliser la population urbaine peu en contact avec le monde agricole, etc. Ces rencontres interpersonnelles sont organisées par le monde de l'élevage qui encourage les éleveurs à accueillir le public sur leur exploitation, lors d'évènements collectifs organisés par les interprofessions, les syndicats ou d'autres collectifs professionnels (journées MADE In VIANDE d'INTERBEV, la Ferme en Ville à Rennes, etc.) ou lors d'initiatives individuelles plus ponctuelles et locales (portes-ouvertes de fermes, etc.). Ces évènements sont l'occasion pour les éleveurs d'expliquer aux visiteurs leurs pratiques, de montrer leurs animaux et leurs infrastructures, et de répondre aux éventuelles inquiétudes concernant leurs pratiques. La rencontre du public est aussi recherchée par le monde associatif : distribution de tracts dans la rue, installation de stands sur lesquels les militants exposent la cause qu'ils défendent, etc. Comme on l'a vu dans le Chapitre 1, les dispositifs de sensibilisation des associations de protection animale s'appuient souvent sur le registre émotionnel ou utilisent des registres d'argumentation anthropomorphiques, c'est-à-dire qui créent des analogies entre la condition des animaux et celle des humains, pour faciliter l'identification et susciter l'indignation. Les opérations « barquettes humaines », par exemple, réalisées occasionnellement par 269-Life France ou d'autres associations abolitionnistes, consistent en la mise en barquettes alimentaires géantes d'humains recouverts de faux sang : l'argument sous-entend ici que la consommation de viande d'animaux est aussi horrible que celle de viande humaine (Figure 23). Ces dispositifs visent à amener les citoyens à traduire l'émotion déclenchée par un arrêt de leur consommation de produits animaux. Mais, au-delà de cet objectif, les actions de mobilisation « sur le terrain » visent aussi à renforcer la cohésion interne des collectifs autour d'un enjeu commun : ces actions sont l'occasion de créer du lien entre les individus qui militent pour la même cause et partagent les mêmes convictions.



Figure 23 : Campagne "barquette humaine" de l'association ALARM, en 2013 à Marseille (©www.alarm-asso.fr)

Ce type d'action, s'appuyant sur les relations interpersonnelles, facilite l'établissement d'un lien de confiance entre les individus (d'un côté les parties prenantes de la controverse et, de l'autre, le public), et vise à faciliter la transmission des arguments et la persuasion du public. Il nécessite toutefois des moyens humains importants pour être efficace (c'est-à-dire pour toucher un large public). Sur ce point, le monde associatif peut s'appuyer sur les salariés ou sur les bénévoles mais, comme on l'a vu précédemment, toutes les associations ne disposent pas de la même force de frappe car elles ne bénéficient pas toutes du même soutien des bénévoles. Pour le monde agricole, les acteurs principaux en mesure de réaliser ce type d'action sont plutôt les éleveurs. Ils sont aidés, dans leur action, par les syndicats ou les interprofessions qui les accompagnent dans l'organisation d'évènements. Ces rencontres sont l'occasion, pour les parties prenantes, de répondre directement aux interrogations et aux incertitudes du public en adaptant leur propos selon les interlocuteurs. Cependant, militants bénévoles ou éleveurs ne sont pas toujours formés à la communication, et l'exercice d'argumentation auquel ils sont confrontés lors de ces rencontres avec le public peut s'avérer difficile et périlleux. Certains éleveurs, en particulier, sont réticents à réaliser ce genre d'action car ils craignent de ne pas être capables d'argumenter face à des individus critiques vis-à-vis de leur travail.

Ainsi, l'action directe auprès du public nécessite des moyens humains importants pour aller à la rencontre du public. L'investissement en vaut toutefois la peine car le public des citoyens-consommateurs, comme on l'a vu dans le Chapitre 5, peut s'engager de multiples façons et agir sur l'élevage par sa consommation et l'apport de son soutien financier ou politique (Figure 24) :

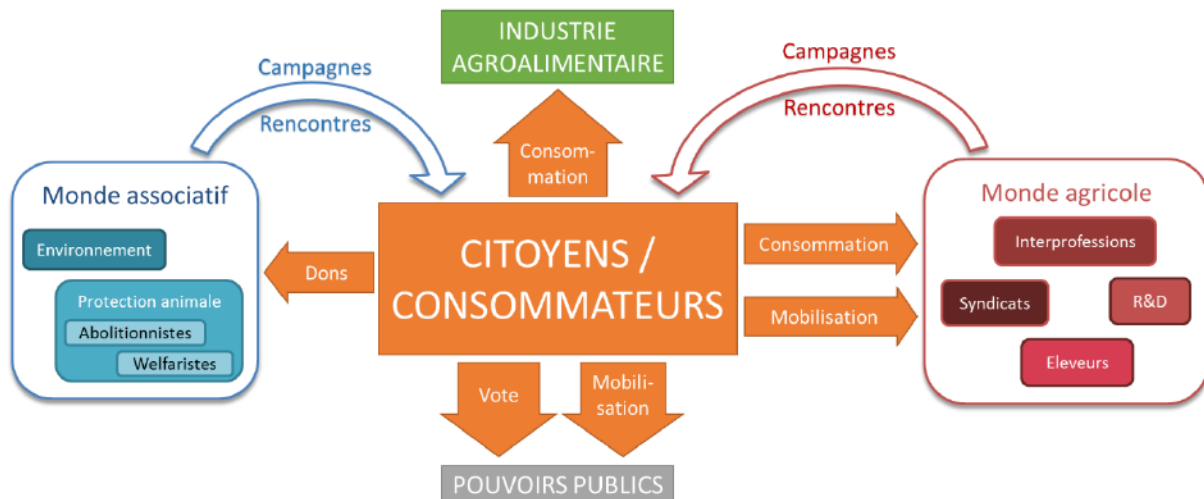


Figure 24 : Rétroactions entre les parties prenantes de la controverse et le public des citoyens-consommateurs

C. Investir l'espace marchand pour influencer le marché

Les industriels (transformateurs et autres entreprises de l'agro-alimentaire) et les enseignes de la grande distribution sont une cible importante des actions des parties prenantes de la controverse. Ils sont, en effet, des intermédiaires entre elles et les consommateurs d'un côté, et entre elles et les éleveurs d'autre part. Ces parties prenantes cherchent donc à inciter les industriels à s'approvisionner en matières premières produites selon les critères de productions qu'elles promeuvent.

Le monde de l'élevage, tout d'abord, cherche surtout à inciter les industriels à proposer aux consommateurs des produits issus des élevages français, où ils jugent que les réglementations en vigueur garantissent respect de l'environnement et des animaux. Ils ont, pour cela, lancé en 2014 les logos « Viandes de France » garantissant au consommateur que la viande est issue d'animaux nés, élevés, abattus, découpés et transformés en France. Plus globalement, les interprofessions et syndicats agricoles cherchent à sensibiliser les industriels à l'importance de rémunérer équitablement les produits issus de l'élevage. Ils dénoncent, dans leurs arguments, les distributeurs qui vendent des produits provenant de pays où les normes

européennes ne sont pas respectées à côté de produits français soumis à cahiers des charges, plus onéreux et donc moins compétitifs sur le critère du prix. Selon eux, la concurrence avec ce type de marchandises, à prix bas, fait pression sur les coûts de production des éleveurs français au détriment de l'investissement dans le bien-être animal, le respect de l'environnement, voire même la sécurité sanitaire. La filière avicole a, quant à elle, initié un important travail de concertation avec des associations et des distributeurs dans le but de co-définir des systèmes satisfaisants pour l'ensemble des acteurs sociaux. Suite à la crise du secteur des œufs en 2016, les acteurs de la filière œufs ont présenté aux industriels de l'agroalimentaire et aux enseignes de la grande distribution un « Contrat d'avenir sociétal », qui a pour objectif l'accompagnement de l'évolution des élevages de poules pondeuses en cage vers des systèmes alternatifs, de manière concertée avec les acheteurs et les institutionnels (grande distribution, circuits de Restauration Hors Domicile, industries de l'agroalimentaire).

Les associations, quant à elles, tentent de créer des partenariats avec les industriels pour les amener à modifier leurs modes d'approvisionnement et à l'orienter vers les produits qu'elles soutiennent (biologiques, plein air, sans OGM, etc.). Sous la pression des associations de protection animale, par exemple, les enseignes de la grande distribution ont décidé d'arrêter la commercialisation d'œufs coquilles issus de l'élevage de poules en cage¹⁴⁷. Pour les inciter dans leur démarche, les associations proposent aux industriels d'apposer leur logo dans leurs publicités ou sur leurs produits, ce qui leur apporte un argument commercial supplémentaire et contribue à améliorer leur image de marque. Au contraire, certaines associations n'hésitent pas à dénoncer publiquement les entreprises qui contribuent à dégrader l'environnement ou le bien-être animal, déclenchant ainsi une crainte des industriels d'une mauvaise publicité nuisible à leur image. Certaines associations, par exemple, récompensent ou dénoncent les acteurs du secteur privé selon leur engagement pour l'environnement ou la cause animale, jouant ainsi sur la publicité positive ou négative qu'elles leur font. L'association CIWF, notamment, remet des Poulets d'Or, Vaches d'Or, Porcs d'Or, et Lapins d'Or aux entreprises qu'elle juge œuvrer d'une manière ou d'une autre à l'amélioration du bien-être animal¹⁴⁸.

¹⁴⁷ Voir Chapitre 7.

¹⁴⁸ CIWF a, par exemple, récompensé en 2016 les entreprises Monoprix, La Ferme avicole Rey et Michel et Augustin d'un Œuf d'Or, pour leurs prises de position contre les œufs de poules élevées en cage (en arrêtant leurs achats de ces œufs).

Comme on l'a vu dans le Chapitre 5, agir auprès du secteur commercial est une manière d'influencer le marché économique, d'une part à travers l'offre de produits proposés au consommateur, et d'autre part à travers la demande en type de produits achetés aux éleveurs (Figure 25).

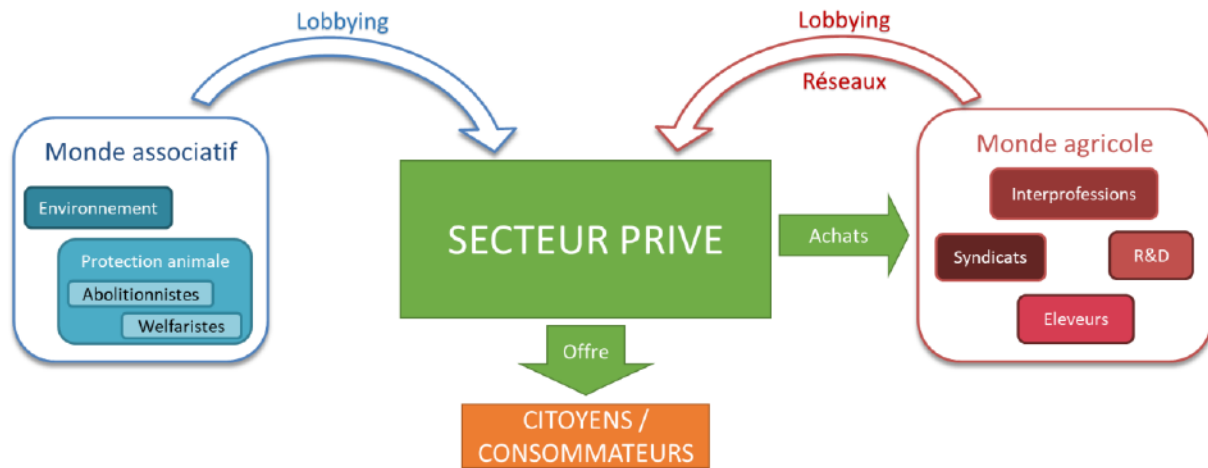


Figure 25 : Rétroactions entre les parties prenantes de la controverse et le secteur industriel privé

D. Investir l'espace médiatique pour diffuser ses arguments

Si les médias sont un outil efficace pour la diffusion des arguments des acteurs de la controverse, parvenir à les mobiliser et à maîtriser le message qu'ils portent n'est pas forcément tâche aisée.

Pour les parties prenantes de la controverse, la manière la plus efficace pour intéresser les journalistes est d'organiser des actions déstabilisant l'ordre public. Ainsi, les actions de blocage de route des éleveurs semblent particulièrement efficaces pour attirer leur regard et permettre aux agriculteurs de développer leurs arguments. Pour les associations, les actions réalisées dans l'espace public sont aussi des moyens d'attirer les médias pour qu'ils parlent d'elles (« happening barquette humaine », manifestations, etc.). Outre ces événements visant à apporter la lumière médiatique sur la cause qu'ils défendent, l'objectif des parties prenantes de la controverse est aussi de se faire inviter dans les émissions (à la télévision et à la radio) ou de se faire interviewer dans la presse écrite pour pouvoir exposer leurs arguments. Leur participation à des débats sur l'élevage, par exemple, leur permet non seulement de présenter leur vision de l'élevage, d'adapter leur argumentation à celle de leur adversaire, mais aussi de se poser en tant qu'acteur légitime à donner leur point de vue sur le sujet (et donc à faire

reconnaitre leur vision de l'élevage comme un monde possible). Les porte-paroles des associations (et en particulier ceux de l'association L214, comme on l'a vu dans le Chapitre 5) sont fréquemment conviés à exposer leur point de vue dans les émissions sur l'élevage, tout comme les représentants des syndicats agricoles ou des interprofessions. On remarque, du côté agricole, une vigilance portée à la participation, dans ces situations, des éleveurs. Les représentants syndicaux et les présidents d'interprofessions possèdent, en effet, cette double casquette qui leur permet de parler de leur propre exploitation, des pratiques qu'ils mettent en œuvre et de les justifier en parlant de leurs expériences personnelles et de leurs contraintes particulières. Ce mode de discours est une manière, pour le monde de l'élevage, de répondre par des arguments concrets et « rationnels » (un registre qui, comme on l'a vu, est valorisé par ce milieu) aux critiques des associations qu'ils considèrent comme déconnectées de la réalité de l'élevage. Les associations, quant à elles, peuvent souvent s'appuyer, dans ce genre d'émission, sur la participation de personnalités médiatiques défendant leur cause, habituées à ce type d'exercice d'expression publique et utilisant des arguments du registre éthique et philosophique¹⁴⁹.

L'espace publicitaire est aussi mis à contribution par les parties prenantes de la controverse, qui ne s'en servent pas uniquement pour faire la promotion de leur structure ou de leurs produits, mais aussi pour diffuser leurs arguments. Ce mode d'action nécessite toutefois d'importants moyens financiers (pour avoir accès aux médias les plus populaires). Pour le monde agricole, les interprofessions sont en charge d'assurer la promotion de leur filière. Elles s'appuient surtout sur la publicité montrant des produits et sur la proposition de recettes : la viande rouge pour INTERBEV (campagne « Le bœuf, le goût d'être ensemble » lancée en 2011), les œufs pour le CNPO (campagne « L'œuf, tous les jours il nous bluffe » diffusée à la télévision en 2015), les produits laitiers pour le CNIEL (« Les produits laitiers, nos amis pour la vie ») ; ou bien s'appuient sur une mise en avant de l'aspect humain de la production avec une promotion du métier d'éleveur et des différents savoir-faire (campagne d'INAPORC dans la presse écrite en 2012). Le monde associatif utilise aussi l'outil publicitaire pour diffuser ses arguments. Il vise des pratiques en particulier comme la campagne « Couic »

¹⁴⁹ Le 6 juin 2018, par exemple, France 2 diffuse un débat intitulé « Faut-il arrêter de manger de la viande ? » rassemblant, entre autre, Brigitte Gothière porte-parole de L214, le journaliste abolitionniste Aymeric Caron, et l'éleveur-agronome Pierre Hinard défenseur de l'agriculture biologique et des circuits courts du côté des critiques de l'élevage, et le journaliste gastronomique Périco Légasse, l'éleveur Bruno Dufayet président de la Fédération Nationale Bovine, et Véronique Langlais présidente du syndicat des bouchers de Paris.

contre la castration à vif des porcelets de Welfarm diffusée pendant le Salon International de l'Agriculture (SIA) 2017, des systèmes d'élevage comme la campagne contre l'agriculture industrielle de France Nature Environnement diffusée dans le métro parisien pendant le SIA 2011, ou bien l'élevage en tant qu'activité comme la campagne « Elle aussi est une mère » de L214 contre l'élevage laitier diffusée pendant la fête des mères 2015. Ces campagnes sont souvent ciblées à l'occasion des grands événements agricoles comme le Salon International de l'Agriculture pour augmenter leur impact. A cette occasion, elles sont souvent source de tensions avec les acteurs agricoles présents et en particulier avec les éleveurs qui, pour beaucoup d'entre eux, ont rarement l'occasion d'être directement confrontés aux actions dirigées contre leur activité. Les campagnes des associations ont aussi recours à des personnalités médiatiques qui partagent et portent leur message (Sophie Marceau et Guillaume Meurice, entre autres, commentent des vidéos de L214, Pamela Anderson porte les arguments de PETA devant les parlementaires français à l'Assemblée en 2017, etc.), ce qui augmente la popularité et l'intérêt des médias pour ces campagnes.

Dans ces campagnes publicitaires, le registre émotionnel est souvent présent. Pour le monde agricole, elles visent à convaincre le citoyen-consommateur de consommer des produits animaux en mettant en avant le caractère convivial, gastronomique, familial et traditionnel de l'élevage français et de ses produits. Leur message cherche à contrecarrer la vision d'une production industrielle, automatisée et de mauvaise qualité, et présente la consommation des produits de l'élevage comme une forme de solidarité du consommateur envers les éleveurs. La stratégie argumentative de ces publicités s'appuie notamment par l'emploi d'un vocabulaire réfléchi dans les argumentaires, comme l'explique cet extrait d'entretien :

« On fait oublier un peu la cage, en disant "élevage standard" et pas "élevage en cage" ou "élevage en batterie". C'est des mots qui cachent ce qui fait peur. En lapins, ils ne disent plus "taux de mortalité", ils disent "fiabilité". » (ingénieur agronome, interprofession avicole)

Pour les associations, l'anthropomorphisme ou le catastrophisme sont souvent présents. La mise en parallèle des conditions des femmes violées à celles des vaches inséminées artificiellement dans la campagne de l'association abolitionniste PETA en 2017, par exemple, s'appuie sur un dispositif de sensibilisation censé déclencher des sentiments d'injustice et de révolte de la part du public.

Une particularité notable de ces campagnes promotionnelles est leur tendance à agréger dans leurs messages des enjeux multiples pour augmenter la part du public susceptible de se sentir concerné, tout en répondant de manière globale à la transversalité de la controverse qui, comme on l'a vu dans le Chapitre 4, s'appuie sur des incertitudes de registres variés. Le monde de l'élevage, qui se donne pour principe de se défendre face aux critiques qui lui sont adressées sans jamais dénigrer une filière ou un modèle de production, se heurte dans ses campagnes à la diversité des atouts des différentes productions, d'où l'orientation des campagnes publicitaires vers le produit ou le métier plutôt que vers la promotion de pratiques. Les filières de ruminants et de volailles s'appuient en effet sur l'image positive des productions alternatives pour améliorer celle de l'ensemble de leur filière. Elles bénéficient des retombées positives, en termes d'image, des produits certifiés (AOP, IGP,...) ou labellisés (Label Rouge) qui présentent souvent les animaux en plein air. La filière porcine, par contre, a moins d'alternatives au système intensif sur lesquelles axer sa communication que les autres filières. Du côté du monde associatif, des associations défendant des causes différentes unissent parfois leurs forces dans les campagnes à destination du grand public, ou bien elles dépassent la cause principale qu'elles défendent en avançant des arguments sur d'autres enjeux, comme dans cette campagne de l'association de protection animale L214 qui s'appuie sur une dénonciation de l'impact environnemental de l'élevage (Figure 26). C'est une façon, pour elles, de se positionner sur des thématiques qui ne représentent pas une priorité dans leurs engagements mais qui leur permettent de toucher un public plus large, tout en mettant en lumière les multiples aspects négatifs de l'élevage.



Figure 26 : Proposition d'affiche pour le concours L214 en 2015, présentée sur la page Facebook de l'association (<https://m.facebook.com/l214.animaux/photos/>)

Les actions de mobilisation des parties prenantes de la controverse utilisent aussi très largement l'outil numérique, qui a profondément transformé les dynamiques de transmission de l'information depuis son développement dans les années 2000. Internet se pose aujourd'hui comme un forum incontournable où les arguments sont exposés, diffusés, partagés, à l'initiative des parties prenantes dans un premier temps puis indépendamment de leur fait selon l'usage de l'information par les internautes : l'objectif des parties prenantes est notamment d'amener ces citoyens connectés à s'engager pour leur cause en transmettant leurs arguments à leurs réseaux personnels. Les acteurs associatifs semblent plus dynamiques sur la toile que les instances officielles de l'élevage, bien que ces derniers commencent à s'approprier les réseaux sociaux pour défendre leur activité¹⁵⁰. Les acteurs associatifs bénéficient notamment de la profusion de blogs ou vidéos de jeunes internautes sensibles à leur cause et habitués à l'utilisation des médias 2.0.

La mobilisation des médias passe donc par la réalisation d'événements particuliers, par la diffusion de campagnes promotionnelles et par l'utilisation des réseaux sociaux (Figure 27). Les médias sont des vecteurs incontournables de publicisation de la controverse auprès des

¹⁵⁰ Voir notamment les éleveurs « youtubeurs » Théo-Futur Eleveur, Agriskippy, Etienne-agri youtubeur.

trois publics et sont également des parties prenantes pouvant s'engager pour une cause en diffusant préférentiellement ses arguments.

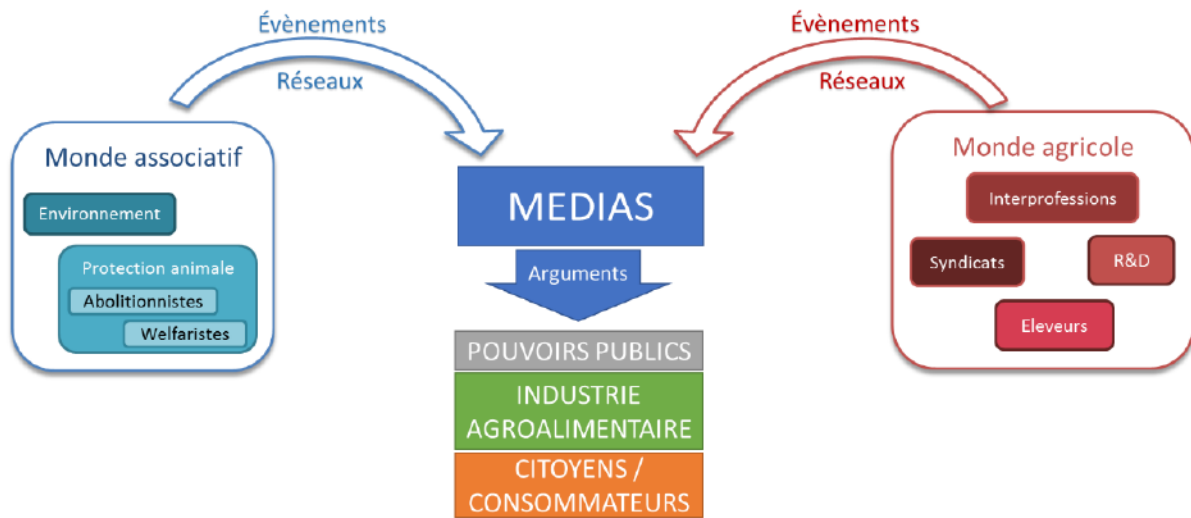


Figure 27 : Mobilisation des médias par les parties prenantes de la controverse pour accéder au public

E. Investir l'espace scientifique pour produire des preuves

Agir sur l'élevage passe aussi, pour les parties prenantes de la controverse, par la contribution à la production de preuves scientifiques. Pour cela, deux stratégies sont possibles : soit produire ses propres preuves par ses experts, soit participer à la production des preuves par les organismes de recherche.

Les parties prenantes de la controverse tentent de produire elles-mêmes des preuves scientifiques pour étayer leurs arguments et les rendre plus crédibles aux yeux du public. Les associations, longtemps discréditées par le monde de l'élevage qui les accusait de manquer de rigueur et de professionnalisme car argumentant uniquement sur le registre émotionnel (sous-entendu irrationnel), se sont mises progressivement à produire des preuves scientifiques tangibles (et prises au sérieux par le monde de l'élevage). Cette professionnalisation s'est effectuée par l'embauche, dans leurs salariés, d'ingénieurs agronomes ou de vétérinaires sensibles à leur cause, connaissant le secteur agricole et les pratiques d'élevage, et capable de réaliser leurs propres analyses du secteur tout en critiquant celles des autres parties prenantes. Du côté des associations antispécistes, certains militants cherchent à conceptualiser philosophiquement le lien entre humain et animaux, et la dissonance morale qu'ils voient dans l'alimentation carnée, et développent leurs réflexions dans la revue « Les Cahiers Antispécistes » créé en 1991. Cette revue publie des articles remettant en cause l'humanisme

qui place l'humain au centre des préoccupations morales et défendant l'attribution d'une valeur morale aux non-humains. Le monde de l'élevage aussi produit ses propres études et analyses pour apporter des arguments visant à réduire l'incertitude du public. Le Centre d'Information des Viandes¹⁵¹ (CIV) produit des « informations et des ressources sur les impacts sociétaux de l'élevage et des viandes » : ses travaux, pilotés par les interprofessions de l'élevage, consistent principalement en la réalisation de synthèses bibliographiques, de fiches expliquant la réglementation et en la participation à des groupes de travail. Une grande partie des travaux scientifiques menés par les parties prenantes de la controverse consiste en fait à la traduction des résultats scientifiques en argumentaires. Pour cela, il s'agit pour elles de les vulgariser pour les rendre intelligibles au public, notamment par la production d'infographies, d'illustrations et de simplifications.

Les parties prenantes de la controverse s'impliquent également dans les études réalisées par les organismes de recherche agricoles (INRA et ITA notamment). Pour cela, elles s'impliquent notamment dans les comités de pilotage des projets lors desquels elles peuvent donner leur avis sur les travaux conduits et les orienter. Le projet ACCEPT, par exemple, dans le cadre duquel cette thèse a été réalisée, rassemble dans son comité de pilotage les interprofessions laitières, caprine, lapine, porcine, et avicoles, et des associations de protection animale (CIWF, PMAF) et environnementaliste (FNH). Elles ont été invitées à discuter des actions menées dans le cadre de ce projet et à discuter les résultats. Les interprofessions participent aussi au financement des travaux réalisés par les ITA et peuvent donc orienter, par le biais financier, la recherche appliquée en élevage.

Les parties prenantes de la controverse, enfin, participent à des concertations pour acter les preuves qu'elles partagent et donc identifier les consensus. INTERBEV, par exemple, a initié en 2013 plusieurs groupes d'échange sur l'impact de l'élevage bovin allaitant français sur le climat avec des associations de protection de l'environnement : WWF, FNE, FNH et Green Cross France et Territoires. Ces sessions ont eu pour objectif de lister les constats scientifiques partagés par les deux parties, pour identifier les enjeux de durabilité consensuels de l'élevage bovin. Deux journées sur le terrain, en Bourgogne, avec visites d'exploitations et échanges avec des éleveurs allaitants de la région ont notamment été organisées. L'intérêt de participer à ces

¹⁵¹ Le CIV a été créé en 1987 par INTERBEV et des pouvoirs publics. INAPORC a rejoint le CIV en 2005. Les orientations des travaux du CIV sont décidées par son Conseil d'administration qui réunit des représentants de ces différents acteurs (<http://www.civ-viande.org/le-civ/>).

rencontres est, pour les parties prenantes, de pouvoir échanger avec leurs adversaires dans la controverse dans des cadres non politiques et non publicisés permettant un discours apaisé.

Ainsi, l'investissement du champ scientifique passe, pour les parties prenantes de l'élevage, par la production de leurs propres preuves pour appuyer leurs arguments, par l'influence de la recherche dans ses objets d'études et ses méthodes pour obtenir de nouvelles preuves, par la traduction des données scientifiques en arguments intelligibles pour le grand public et par la construction de preuves consensuelles pour appuyer le développement de l'élevage sur des bases communes (Figure 28). Cet investissement leur permet non seulement de disposer de preuves visant à réduire l'incertitude du public et à le convaincre de partager la vision de l'élevage qu'elles proposent, mais aussi d'orienter la production de résultats et de méthodes vers des pratiques d'élevage servant la cause qu'elles défendent (améliorant le bien-être des animaux, la compétitivité des élevages, les conditions de travail des éleveurs, etc.).

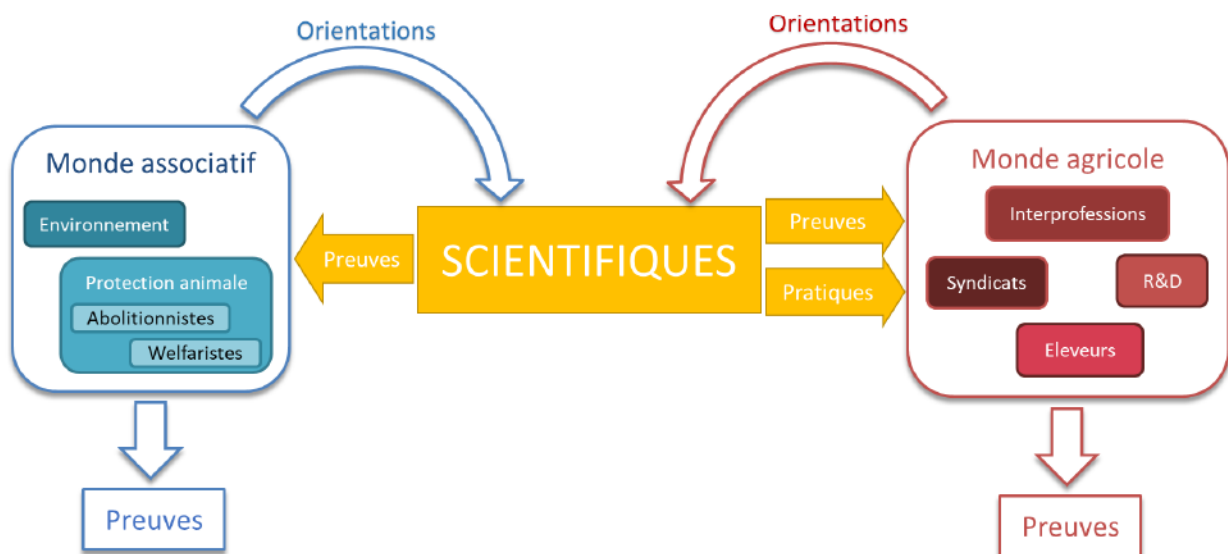


Figure 28 : Investissement du champ scientifique par les parties prenantes de la controverse

F. Investir l'espace agricole pour initier le changement

Le monde de l'élevage peut choisir de modifier de manière volontaire ses pratiques face à une contestation et une pression sociales devenues fortes. Cette décision se prend collectivement ou individuellement, avec l'intervention des associations ou non.

En dehors de leurs instances représentatives, les éleveurs peuvent, en effet, être acteurs de la controverse, en développant sur leur exploitation des alternatives aux pratiques critiquées ou des activités en relation avec le public. Lorsqu'ils s'opposent au système dominant, les éleveurs peuvent initier, de leur propre initiative, des changements dans leurs pratiques. Certains d'entre eux choisissent, par exemple, de s'engager dans des modes de production biologiques ou sous signe officiel de qualité. L'Agence Bio observe d'ailleurs une augmentation des conversions en agriculture biologique des élevages français¹⁵². D'autres éleveurs mettent au point leur propre modèle de production, en dehors de tout cahier des charges préétabli. L'éleveur porcin Thierry Schweitzer, par exemple, a mobilisé, au milieu des années 1990, différents acteurs de son territoire et la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour définir un mode de production respectant le bien-être animal et répondant à leurs attentes. Suite à cette concertation, il a mis au point, deux ans plus tard, un bâtiment d'élevage ouvert dans lequel les truies sont élevées sur paille et en groupe, y compris en maternité. Certaines initiatives de ce type sont parfois prises collectivement. Nous avons évoqué la création du Label Rouge par les éleveurs de volailles de Loué. Plus récemment, en réaction à la crise de la vache folle, les éleveurs bovins ont créé la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage (CBPE) pour regagner la confiance des consommateurs¹⁵³. L'adhésion à cette charte se fait sur une base volontaire et incite l'éleveur à prendre des engagements autour de l'identification de ses animaux, de la santé du troupeau, de l'alimentation des bêtes, de la qualité du lait, du bien-être des animaux, de la sécurité sanitaire et du respect de l'environnement.

Comme on l'a vu précédemment, les associations n'ont pas toutes la même stratégie vis-à-vis du monde agricole. Certaines d'entre elles ont pour objectif de travailler en partenariat avec les éleveurs pour les accompagner dans leurs changements de pratiques (comme la SPA dans l'initiative de Thierry Schweitzer), avec les collectifs agricoles pour influencer leur manière de penser l'élevage (en participant aux projets de recherche agricole, par exemple, ou aux concertations initiées par les interprofessions), ou encore pour légitimer les modes de productions ou cahiers des charges mis au point par la profession. D'autres associations, au contraire, refusent tout contact avec la profession agricole car elles se trouvent en trop grande

¹⁵² Entre 2015 et 2016, l'agence observe une augmentation de 23% des brebis laitières élevées en agriculture biologique ou en conversion, de 17% des vaches allaitantes, de 15% des vaches laitières, de 12 % des volailles (poules pondeuses et de chair) et de 6% des truies (Agence BIO, 2016).

¹⁵³ En 2017, 94 000 élevages bovins sont adhérents à la CBPE (soit 62% des élevages).

divergence d'opinion quant à leurs attentes pour l'élevage (notamment lorsqu'elles souhaitent l'arrêt de l'élevage comme les associations abolitionnistes).

Des changements de pratiques du monde agricole émergent donc de la profession elle-même, en partenariat ou non avec les associations (Figure 29), ce qui met en lumière le statut ambivalent du monde de l'élevage de la controverse : à la fois partie prenante dans les débats en opposition au monde associatif, et public des transformations de perception et des dissensus entourant l'élevage. Témoins des remises en question de leur activité et des inquiétudes qu'elle provoque au sein de la société, les professionnels des filières peuvent transformer leurs manières d'élever les animaux pour apporter une réponse à ces incertitudes.

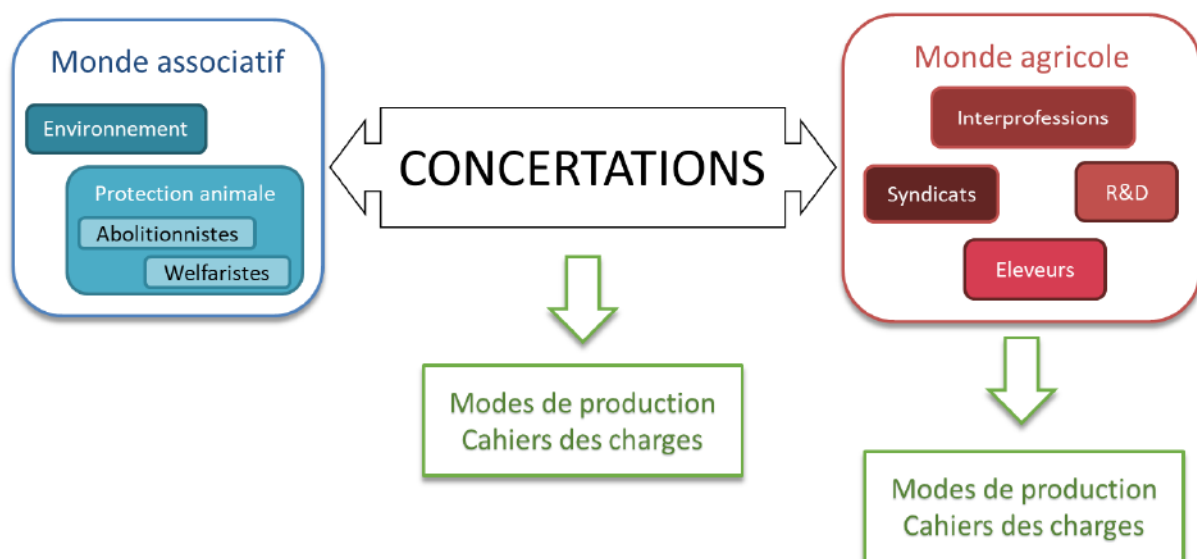


Figure 29 : Changements de pratiques par le monde agricole.

2. Perception de l'élevage et de ses pratiques par le grand public

La perception du public a été analysée d'après des données qualitatives (recueillies par des focus-groups, des observations participantes et une veille scientifique et médiatique) et quantitatives¹⁵⁴. L'enquête quantitative a été conduite en 2016. Le questionnaire¹⁵⁵, élaboré par nos soins et retravaillé avec l'IFOP, a été administré par internet auprès d'un panel de 2000

¹⁵⁴ La méthodologie utilisée pour réaliser ce travail est présentée en Chapitre 2.

¹⁵⁵ Le questionnaire est présenté en Annexe 4.

citoyens représentatifs de la population française¹⁵⁶. Les tris à plat et analyses croisées de segments de la population apportent des informations sur les points de vue des citoyens et permettent de repérer les segments de population caractérisés par telle pratique ou opinion. Le croisement de ces résultats avec les données qualitatives permet non seulement de quantifier les réponses vis-à-vis de l'élevage, mais surtout de les interpréter et de comprendre finement les perceptions et comportements. Une typologie des attentes des citoyens envers l'élevage a ensuite été construite à partir de ces résultats croisés.

A. Point de vue des citoyens sur l'élevage

i. Un regard sévère sur les différents aspects controversés de l'élevage

Nous avons évalué la pénétration de la controverse autour de l'élevage dans la société française en testant les quatre grands enjeux liés aux incertitudes présentées dans le Chapitre 4 : impact de l'élevage sur l'environnement, condition des animaux d'élevage, risque sanitaire et organisation socio-économique. Pour cela, nous avons questionné les citoyens sur leur degré de satisfaction vis-à-vis de plusieurs aspects controversés de l'élevage (Figure 30) :

¹⁵⁶ La représentativité est garantie par la méthode des quotas.

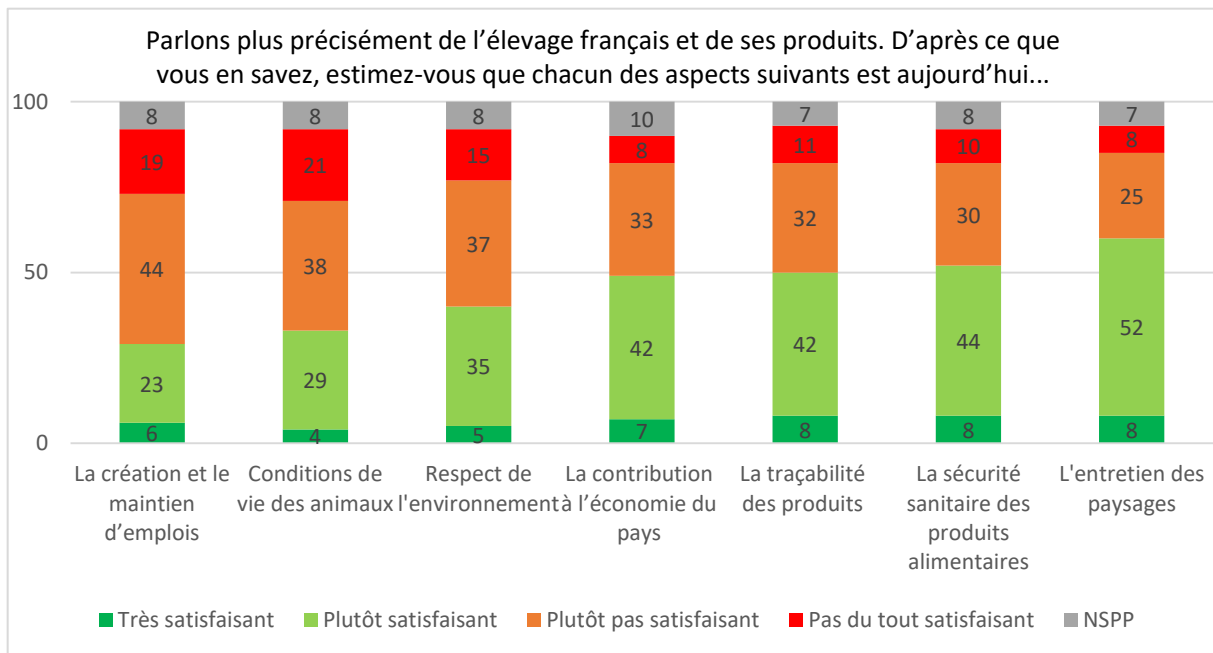


Figure 30 : Satisfaction des citoyens sur des aspects controversés de l'élevage (n=2007)

Ces résultats montrent que les citoyens se déclarent majoritairement insatisfaits des conditions de vie des animaux en élevage (59%), du respect de l'environnement par les éleveurs (52%) et de la création et le maintien d'emplois par l'activité (63%). Ils sont, par contre, environ la moitié à se déclarer satisfaits de la contribution de l'élevage à l'économie du pays (49%), de la traçabilité des produits (50%) de la sécurité sanitaire des produits de l'élevage (52%). Enfin, ils sont majoritairement satisfaits de l'entretien des paysages par les éleveurs et leurs animaux (60%).

Ces résultats se rapprochent de ceux obtenus par les entretiens réalisés auprès des acteurs de la controverse autour de l'élevage et lors des focus-groups : les enjeux mentionnés par les acteurs sont en général jugés négativement par le grand public, traduisant une pénétration de la controverse dans la société par les arguments critiques envers l'activité. La condition animale en élevage et l'impact de l'élevage sur l'environnement sont mal perçus par plus de la moitié des répondants, ce qui reflète les résultats obtenus auprès des acteurs de la controverse. Par contre, l'entretien des paysages par l'élevage est plutôt bien perçu, ce qui traduit une audience positive du grand public à ce type d'argument favorable à l'élevage émis par les filières de ruminants et par des associations de protection de l'environnement (favorables à une forme d'élevage extensive ou alternative). Le grand public semble donc attaché à une forme d'élevage herbager qui maintient les prairies et entretient le paysage.

L'enjeu sanitaire, évalué au travers des dimensions « sécurité sanitaire des produits » et « traçabilité », est moins source d'insatisfaction que les deux autres : cet enjeu identifié par les parties prenantes de la controverse ne semble pas préoccuper massivement le grand public. Cependant, comme évoqué dans les entretiens auprès des acteurs de la controverse, ce sujet émerge principalement en contexte de crises sanitaires, inexistantes au moment de la diffusion de l'enquête. D'autre part, ce résultat peut être lié à la structure de la controverse et de ses parties prenantes : les associations de protection animale et de l'environnement, en effet, contribuent à la publicisation des critiques envers l'élevage quant à la condition des animaux et à son impact environnemental, et l'enjeu sanitaire n'est pas une cause prioritaire pour elles même si elles le mobilisent occasionnellement pour appuyer leur argumentaire. Quoiqu'il en soit, ce résultat interroge sur les stratégies argumentatives du monde de l'élevage, qui s'appuie souvent sur des arguments sanitaires pour justifier certaines pratiques, par exemple pour défendre l'élevage en bâtiment qui permet un meilleur contrôle sanitaire de l'ambiance et limite les risques de contagion externe des animaux. Non seulement ce type d'argument ne répond pas à l'ensemble des incertitudes posées par l'élevage¹⁵⁷ mais il répond, de plus, à un enjeu moins qui apparaît légèrement moins préoccupant pour les citoyens que le bien-être animal ou le respect de l'environnement.

L'emploi en élevage, enfin, apparaît comme l'aspect suscitant le plus d'insatisfaction pour les citoyens. Ce résultat a pu être influencé par la période à laquelle l'enquête a été réalisée, qui correspond à une crise économique du secteur agricole au cours de laquelle les enjeux de revenus des agriculteurs ont été fréquemment soulevés (été 2016). Cela étant, ce résultat quantitatif confirme les points de vue exprimés en entretiens ou lors des focus-groups : l'élevage est globalement perçu comme une activité peu rémunératrice et les citoyens sont conscients de la diminution globale du nombre d'éleveurs sur le territoire français.

ii. Deux préoccupations majeures : le plein air et la condition animale

Les réponses à plusieurs questions traduisent la sensibilité particulière du grand public à la question de l'élevage des animaux en plein air et à celle de la condition des animaux en élevage.

¹⁵⁷ Voir Chapitre 4.

Nous avons tout d'abord demandé aux répondants de choisir, parmi une liste d'actions, les trois qui devraient, selon eux, être conduites en priorité par le monde de l'élevage (Figure 31). Ils classent l'accès au plein air à tous les animaux comme, de loin, l'action à mener prioritairement. Le renforcement de la réglementation concernant le bien-être animal arrive en deuxième position¹⁵⁸.

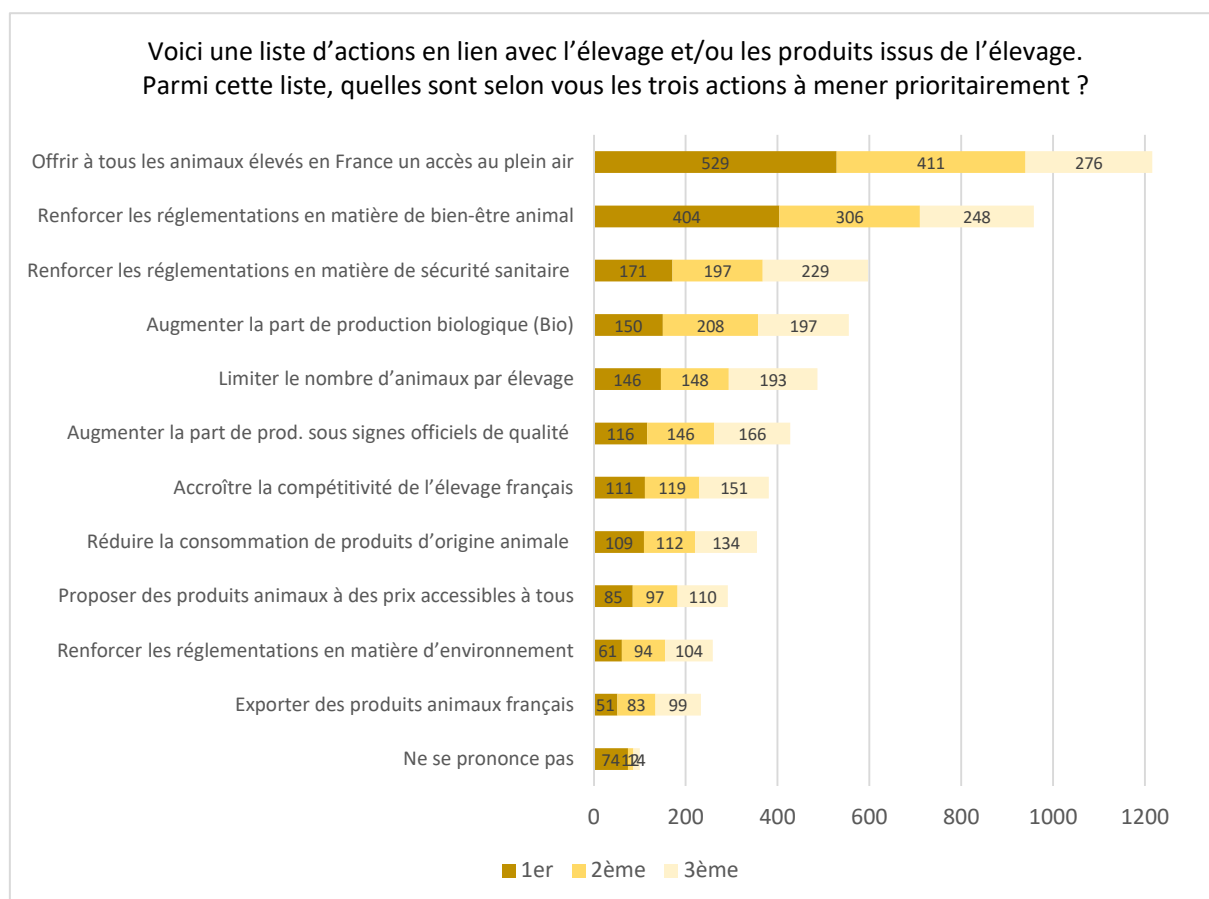


Figure 31 : Actions à mener en priorité par l'élevage, selon les citoyens (n = 2007)

Les réponses à cette question traduisent d'une part l'attachement de nombreux citoyens à la bientraitance des animaux dans les élevages et d'autre part leurs doutes quant au respect du bien-être animal en élevage. Ces déclarations vont dans le sens des observations faites précédemment : une forte sensibilité des citoyens au bien-être des animaux en élevage

¹⁵⁸ Il leur a également été demandé d'indiquer sur une échelle de 0 à 10 si certaines pratiques (absence d'accès au plein air, coupe de la queue, etc.) les choquaient (0 étant « ne me choque pas du tout », 10 « me choque énormément »). Plus de 18% des personnes ayant répondu à cette question ont attribué la note de 10 à l'ensemble des sept critères proposés, soit la note de choc maximale possible. Ces personnes ont tendance à consommer moins de produits animaux (de viande notamment), mais les écarts sont faibles (de l'ordre de 5%) par rapport au reste de l'échantillon. Ainsi, un regard négatif sur certaines pratiques d'élevage chez le citoyen ne se traduit pas toujours par un changement radical et immédiat d'alimentation chez le consommateur. La manière de poser cette question, toutefois, induisant a priori l'idée que ces pratiques peuvent être choquantes, induit un biais important sur ces résultats.

(notamment leur offrir un accès au plein air) et une volonté de voir la réglementation en la matière se durcir. Contrairement à la question présentée précédemment, l'enjeu de la sécurité sanitaire apparaît ici clairement, en troisième position des priorités pour l'élevage selon les citoyens. Ainsi, la sécurité sanitaire de l'élevage et de ses produits est, pour eux, actuellement satisfaisante (d'après les résultats des actions à mener prioritairement) mais la réglementation en la matière doit encore être renforcée pour limiter au maximum les risques liés à la consommation de produits animaux. Les risques pour la santé apparaissent donc particulièrement sensibles pour les citoyens : ils considèrent, en quelques sortes, que l'on n'est jamais trop prudent en la matière. L'enjeu environnemental, au travers de l'item « renforcer la réglementation en matière d'environnement », apparaît quant à lui beaucoup moins prioritaire en tant que tel dans les réponses des citoyens. Cependant, on remarque que le quatrième choix en termes de priorités est l'augmentation de la part de production biologique, qui est peut-être associée à un mode de production moins polluant. Le prix des produits, enfin, n'apparaît pas non plus comme un enjeu prioritaire pour les citoyens.

Dans une question s'adressant plutôt à leur statut de consommateurs, nous avons demandé aux personnes interrogées de hiérarchiser leurs trois critères d'achat prioritaires parmi une liste prédéfinie et s'ils disposaient de l'information. L'origine française des produits est citée le plus souvent en première position mais, globalement (en 1ère, 2ème ou 3ème place), c'est le fait que les animaux soient élevés en plein air qui revient le plus fréquemment dans les choix des citoyens (Figure 32). Par contre, les autres critères liés au bien-être animal (abattage, prise en compte de la douleur, conditions de transport) sont ceux qui ont été choisis le moins souvent. Actuellement, ces trois items ne sont pas indiqués sur les étiquettes des produits mais, d'après ces résultats, ils ne représentent pas un critère d'achat prioritaire pour les consommateurs, contrairement au mode d'élevage en plein air. L'enjeu sanitaire ressort de ces réponses, notamment à travers les antibiotiques. L'enjeu environnemental apparaît aussi

dans ces résultats, mais de façon moins évidente au travers de l'alimentation des animaux sans OGM.

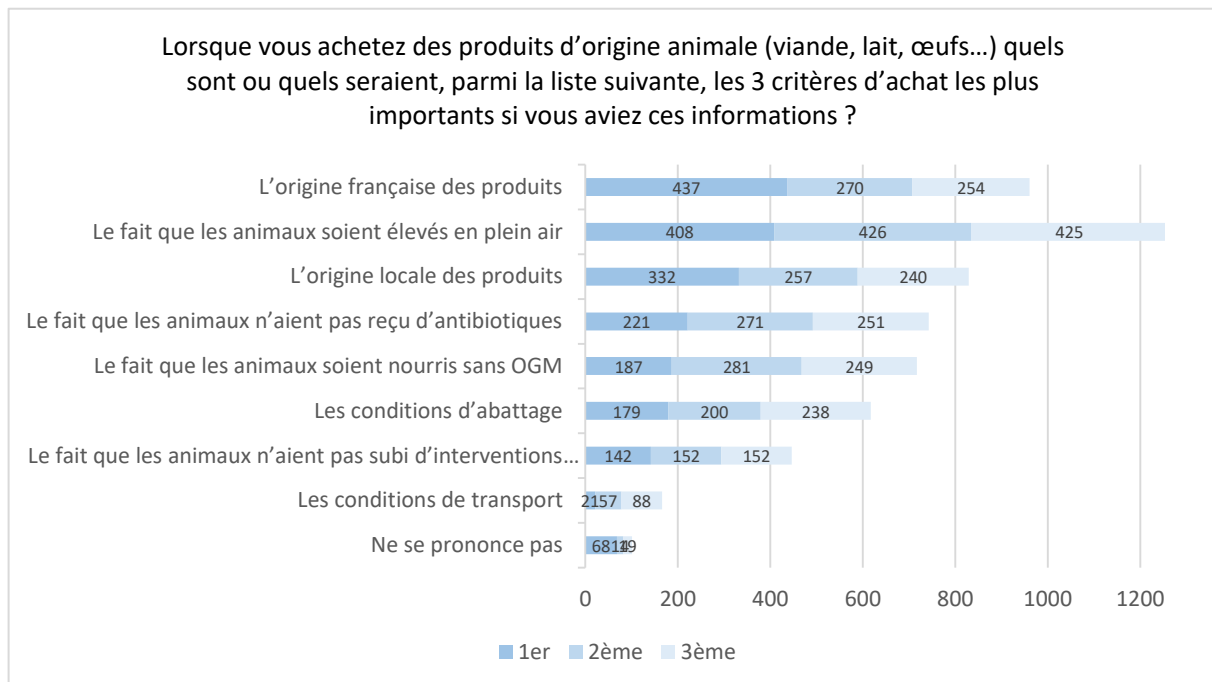


Figure 32 : Critères d'achats des consommateurs (n=1995, consommateurs de produits animaux)

Globalement, on perçoit surtout, dans l'ensemble de ces résultats, une remise en question du système d'élevage intensif à travers les préoccupations liées à l'agriculture biologique et au mode d'élevage en plein air. On perçoit également une forme de confiance dans les modes de production français et locaux : l'origine des produits reste un critère de choix privilégié. La confiance des citoyens en termes d'élevage se porte donc sur les produits biologiques, sur les modes d'élevage en plein air ou sur les produits donc l'origine est proche. L'élevage standard, au contraire, est majoritairement perçu comme « industriel » (Figure 33).

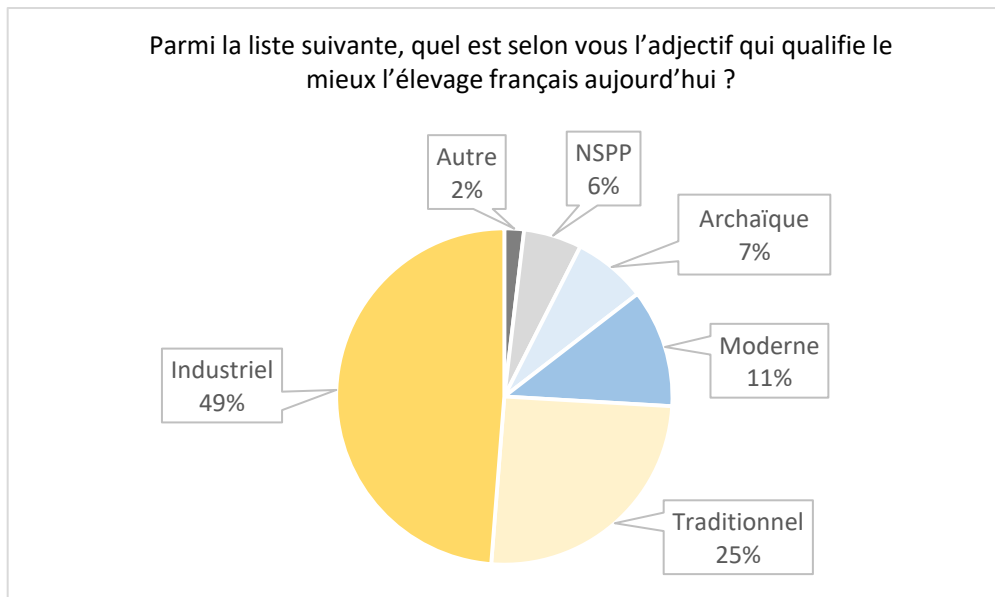


Figure 33 : Caractérisation globale de l'élevage par les citoyens (n=2007)

L'étiquetage des produits selon le mode de production, et en particulier une mention de l'élevage « plein air » ou non, fait d'ailleurs quasiment l'unanimité (96% de l'échantillon y est favorable). Si cette information est obligatoire sur les œufs coquille, elle ne l'est pas sur les autres produits animaux ni sur les produits transformés. On remarque cependant de plus en plus d'initiatives privées mettant en avant le mode de production en plein air chez les industriels de l'agroalimentaire¹⁵⁹, rejoignant ainsi les aspirations des consommateurs exprimées dans notre enquête. Pourtant, même lorsque l'information est disponible, beaucoup de consommateurs ne s'en approprient pas la signification. Seulement la moitié des personnes enquêtées déclarent connaître la signification du code inscrit sur les œufs et, parmi celles-ci, environ 16% donnent une mauvaise réponse lorsqu'on leur demande la signification du code 0 (qui correspond à des volailles élevées en plein air avec une alimentation certifiée bio). Les actions d'associations de protection animale comme CIWF ou WELFARM se donnent pour objectif de pallier cette incertitude en éduquant les consommateurs à lire ces codes et à en comprendre la signification. Elles visent ainsi, connaissant les aspirations des citoyens à ce mode de production, à orienter leur consommation vers les œufs plein air.

¹⁵⁹ Par exemple, la mention « œufs plein air » figure sur de nombreux ovoproduits (madeleines St Michel, mayonnaises Lesieur et Amora, etc.)

iii. Des inquiétudes autour de la consommation de viande

Si la consommation de produits animaux est encore globalement régulière, une tendance à la baisse de la consommation individuelle concerne une large part de la population.

Dans notre échantillon, 98% des individus déclarent consommer des produits animaux mais, parmi eux, 14% déclarent envisager de cesser leur consommation dans les 12 prochains mois et 18% de la réduire (Figure 34)¹⁶⁰.

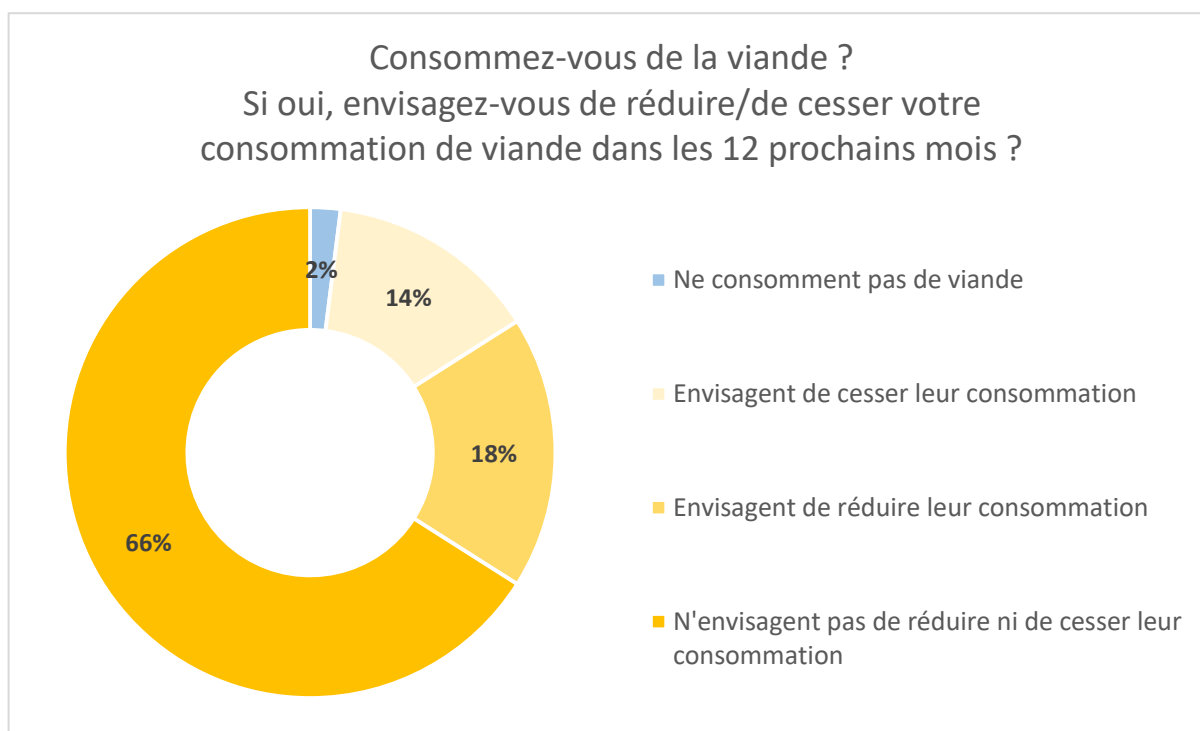


Figure 34 : Attitude des citoyens vis-à-vis de leur consommation de viande (n=2007)

Ces résultats montrent que, pour au moins 34% de la population (non consommateurs, souhaitant réduire ou cesser), la diminution ou l'arrêt de la consommation de viande est un objectif à réaliser ou déjà réalisé¹⁶¹. Si ces résultats ne garantissent en aucun cas que ces individus vont passer à l'acte et effectivement transformer leur consommation, ils montrent toutefois que la diminution de la consommation de viande devient une forme de nouvelle norme alimentaire. Les arguments des associations de protection de l'environnement et des animaux, qui défendent toutes une diminution plus ou moins importante de cette

¹⁶⁰ Parmi les consommateurs de produits animaux, 67% des personnes déclarent consommer de la viande de bœuf au moins une fois par semaine. Ce chiffre atteint 79% pour la volaille, 74% pour la viande de porc et la charcuterie, 76% pour les œufs, et 93% pour les produits laitiers.

¹⁶¹ On peut penser que, parmi les personnes ne souhaitant ni réduire, ni cesser leur consommation, certaines d'entre elles l'ont déjà fait (et ont donc atteint leur objectif de consommation).

consommation, ont trouvé un écho parmi les citoyens. Ces différents chiffres suggèrent également que la baisse de la consommation observée sur le moyen terme en France constitue une tendance stable, qui ne devrait pas facilement se ralentir et encore moins s'inverser.

Les populations les plus jeunes (entre 18 et 24 ans) se caractérisent par une volonté plus forte de cesser leur consommation de produits animaux (viande, produits laitiers et œufs). En effet, un quart d'entre eux (26%) déclarent envisager de cesser leur consommation de viande dans les 12 prochains mois (17% pour les produits laitiers et 16% pour les œufs). Parmi ceux qui n'envisagent pas de cesser leur consommation, environ 15% envisagent de la réduire. Paradoxalement, ce sont aussi ces populations jeunes qui déclarent consommer le plus de produits animaux dans l'échantillon. Le questionnaire ne permet pas de le vérifier, mais on trouve probablement des individus parmi cette population qui habitent encore chez leurs parents et ne contrôlent donc pas complètement leurs menus. Le résultat intéressant est que, même si leur volonté ne se traduit pas, pour le moment, dans leurs pratiques alimentaires, les moins de 25 ans semblent sensibles aux arguments contre la consommation de produits animaux et un quart d'entre eux souhaitent même arrêter toute consommation de viande, le produit animal le plus contesté par les associations environnementales. 17% des 18-24 ans trouvent d'ailleurs immoral de tuer un animal pour le manger (contre 11% dans la population globale).

Les populations de plus de 50 ans, enfin, n'envisagent pas de cesser ni même de réduire leur consommation de produits animaux, bien qu'elles se montrent assez critiques envers les pratiques d'élevage. Mais ces populations apparaissent globalement peu consommatrices de produits animaux, ce qui peut expliquer le fait qu'elles ne souhaitent pas diminuer leur consommation. Ces résultats montrent que la controverse est perçue par l'ensemble de la population quel que soit l'âge des individus : toutes les classes d'âge, mis à part les 25-35 ans qui apparaissent globalement moins critiques que les autres, ont un regard négatif sur les pratiques d'élevage. C'est parmi les populations jeunes, de moins de 35 ans, que l'on retrouve le plus d'individus qui partagent la volonté d'associations anti-élevage de voir cesser la consommation de viande. Pour les 18-24 ans, cette volonté est associée à une opinion négative sur l'élevage qui peut laisser penser qu'ils rejoignent en effet les causes abolitionnistes. Toutefois, ces populations n'expriment pas d'avis tranchés sur beaucoup de pratiques d'élevage, comme si leurs opinions sur la question étaient en train de se forger.

Les femmes, enfin, sont plus critiques que les hommes envers l'élevage. Elles représentent en effet 65% des individus qui se montrent très choqués par l'ensemble des pratiques d'élevages proposées et qui concernent le bien-être des animaux (accès au plein air, écornage des vaches, coupe des queues des cochons, etc.). Leur point de vue négatif sur l'élevage se traduit dans leur consommation de produit animaux : elles sont plus enclines à réduire leur consommation, voire à la cesser, que les hommes. De plus, elles représentent plus des trois quarts (32 individus sur 42) des personnes de l'échantillon se déclarant végétariennes.

B. Typologie des attentes des citoyens envers l'élevage

Le croisement des données quantitatives et qualitatives a permis de construire une typologie des citoyens en fonction de leurs attentes envers l'élevage. Cinq types ont été identifiés puis quantifiés grâce à une typologie par agrégation¹⁶² : les Abolitionnistes (2%), les Alternatifs (24%), les Progressistes (51%), les Compétiteurs (10%) et les Sans-avis (3%) (Figure 35)¹⁶³. 10% de notre échantillon n'a pas pu être classé statistiquement parce que ces individus ne ressemblent à aucun type fortement.

¹⁶² Les caractéristiques principales de chaque type sont récapitulées en Annexe 6.

¹⁶³ Cette figure est une représentation simplifiée des sorties graphiques de l'analyse statistique par agrégation, qui sont présentées en plus loin.

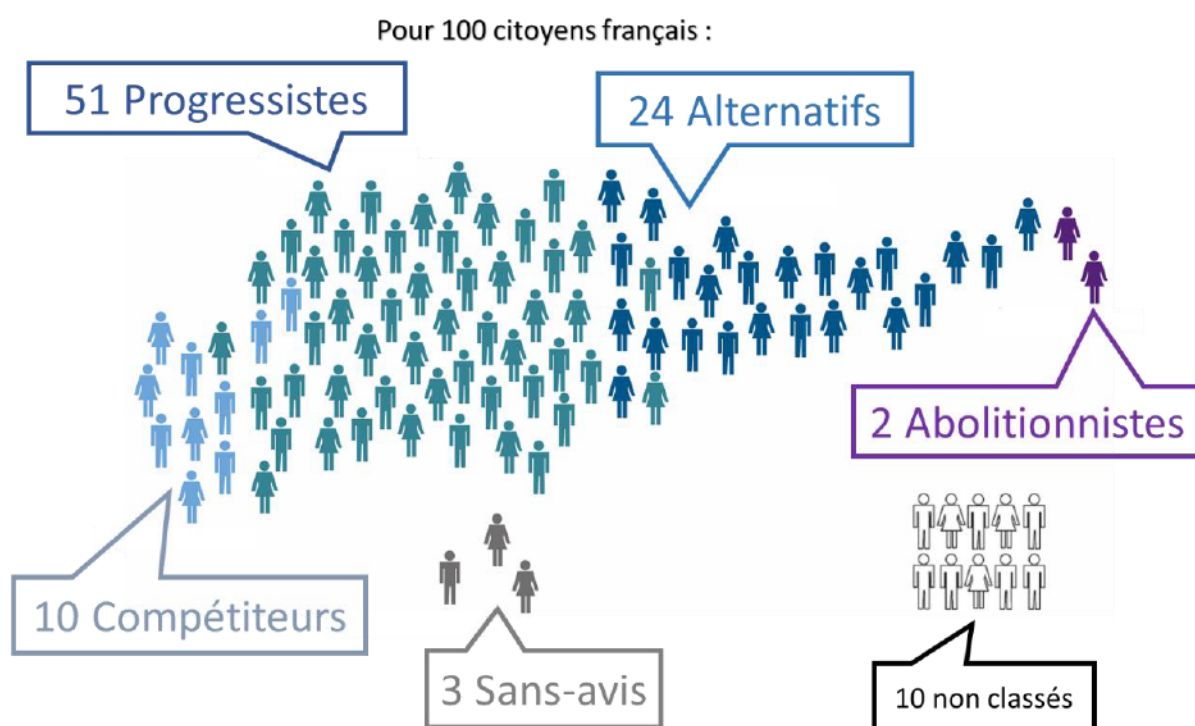


Figure 35 : Typologie quantifiée des citoyens en fonction de leurs attentes envers l'élevage

i. Les Abolitionnistes

Ce profil, représentant un peu moins de 2% de l'échantillon, correspond à des individus qui ne consomment aucun produit d'origine animale (ou très peu) : ni viande, ni produits laitiers, ni œufs, ni poisson. Ces individus apparaissent très choqués par la condition des animaux dans les élevages, et ont un avis très négatif sur tous les aspects de l'élevage. Ils considèrent que les enjeux prioritaires pour l'élevage sont de réduire la consommation de produits d'origine animale (et donc leur production) (choisi par 79% d'entre eux), d'offrir à tous les animaux élevés en France un accès au plein air (70%), et de renforcer les réglementations en matière de bien-être animal en élevage (81%). Ils sont proportionnellement plus nombreux à déclarer bien connaître l'élevage que ces personnes ne le sont dans la population générale (66% d'entre eux). Ils apparaissent également sensibles à l'environnement et 22% d'entre eux sont même membres d'une association de protection environnementale (une proportion significativement supérieure à celle dans la population générale). Leur âge n'est pas significatif (mais ils sont moins représentés parmi les retraités), et ce sont très majoritairement des femmes (82%).

L'archétype de ce profil partage les caractéristiques des populations véganes. En pratique, ces individus ne consomment aucun produit d'origine animale et n'utilisent pas de cuir ou de soie pour se vêtir. Leur comportement répond à leur engagement militant, et ils font d'ailleurs généralement partie d'une association de protection animale, et à leur philosophie antispéciste : ils rejettent la catégorisation hiérarchique du vivant selon laquelle l'humain est un animal supérieur et sont opposés à toute forme d'exploitation animale par les humains. Ils assimilent la domestication des animaux à une domination injuste exercée par les humains, et trouvent immoral de tuer un animal pour le manger. Ils assimilent l'élevage à une forme d'esclavage, et l'abattage des animaux à un meurtre. Ils œuvrent donc à une abolition de l'élevage. En France, leur vision est surtout portée par l'association abolitionniste L214 qui, bien que militant en premier lieu pour le bien-être animal, souhaite l'arrêt de la consommation de produits animaux comme l'indique la description de ses objectifs.

ii. Les Alternatifs

Un quart des individus interrogés (24%) souhaitent la fin de l'élevage intensif au profit de systèmes « alternatifs ». Pour eux, l'élevage français est trop intensif : ils le qualifient d'industriel et ont un avis négatif sur de nombreux aspects le concernant (bien-être des animaux, impact sur l'environnement, sur l'emploi, sécurité sanitaire, traçabilité, etc.). Ils se montrent très choqués par la privation d'un accès au plein air pour les animaux. Ils souhaitent une diminution de la consommation de produits animaux (23% d'entre eux), et en consomment eux-mêmes assez peu. Les individus de ce profil font plus fréquemment partie d'associations de protection de l'environnement ou des animaux qu'on n'en trouve dans la population générale. Ils se déclarent intéressés par l'élevage (68%). Les enjeux prioritaires pour l'élevage français sont, pour eux, le renforcement des réglementations en matière de bien-être animal en élevage (59%), d'offrir à tous les animaux élevés en France un accès au plein air (63%), de limiter le nombre d'animaux par élevage (30%), et de réduire la consommation de produits d'origine animale (23%). Là encore, ce groupe est majoritairement représenté par des femmes (63%).

Ce type est représenté, en France, par des associations de protection animale welfaristes comme CIWF, par des associations environnementales qui s'opposent à l'élevage intensif comme FNE, et également par le syndicat agricole Confédération Paysanne. Ils défendent une agriculture qu'ils qualifient de « paysanne » : agroécologique, l'agriculture biologique,

extensive, et/ou sous SIQO, avec des exploitations de taille réduite (en nombre d'animaux), peu consommatrices d'intrants ou autonomes. Ils sont également attachés à une forme de consommation locale et aux circuits de commercialisation courts (marchés, vente directe, etc.).

iii. Les Progressistes

Ce profil regroupe le plus grand nombre d'individus au sein de la population (51%). Leurs points de vue sont très variables et moins caractéristiques qu'ils ne peuvent l'être pour les autres profils. On se trouve ici devant des individus intéressés par les débats sur de l'élevage (62%), mais qui connaissent mal l'activité (59%). Ils se montrent concernés par des préoccupations environnementales ou de bien-être animal (50% d'entre eux sont insatisfaits du respect de l'environnement par l'élevage et 57% sont insatisfaits du bien-être des animaux d'élevage), mais leurs convictions sont moins radicales que les deux groupes précédents (ils répondent plus volontiers « plutôt pas satisfait » que « pas du tout satisfait »). Ils consomment régulièrement tous types de produits animaux (viande, produits laitiers et œufs) et achètent à la fois des produits standards et sous SIQO, en supermarché et circuits courts, avec pour premiers critères d'achats l'origine des produits (France pour 57% et région locale pour 46%), et le mode de production en plein air (66%). Ils n'envisagent pas, globalement, de réduire leur consommation de produits animaux (autour de 90% selon les produits). Ce groupe est significativement plus représenté par des retraités, et sous-représenté par les moins de 25 ans.

Certaines réponses au questionnaire quantitatif apparaissent contradictoires, traduisant des incertitudes qui sont naturelles chez des citoyens tentant de se forger une opinion mais non spécialistes de ces questions complexes. Cette variabilité s'exprime par exemple dans leurs attentes envers l'élevage : ils considèrent qu'il faut augmenter la part de production sous signe officiel de qualité, tout en accroissant la compétitivité de l'élevage français par l'exportation de produits à l'international et en proposant des produits à des prix accessibles à tous. Les individus de ce type souhaitent un renforcement des normes de bien-être animal (45%), sans toutefois s'opposer radicalement au mode de production intensif qui fournit des aliments bons marchés. Le groupe majoritaire de la population connaît donc mal la manière dont sont élevés les animaux mais se montre préoccupé par la question et se retrouve dans une volonté d'amélioration globale de la production standard, sans remettre en question ce mode de production.

iv. Les Compétiteurs

Ce profil, qui représente 10% de la population, se caractérise par des individus se déclarant satisfaits des modes d'élevage actuels et des conditions de vie des animaux dans les exploitations françaises. Ils consomment régulièrement des produits animaux et, pour la plupart d'entre eux, n'envisagent pas de modifier leurs modes de consommation à l'avenir (autour de 85% selon les produits). Ils sont particulièrement soucieux de la provenance des produits, qu'elle soit locale (61%) ou française (68%). Pour eux, l'élevage français doit avoir pour objectif l'exportation de ses produits (46%), l'accroissement de sa compétitivité (54%) et la production de denrées à prix accessibles (37%). Ils souhaitent également l'augmentation de la part de produits sous signe officiel de qualité (35%). Les individus de ce groupe déclarent, à 59%, bien connaître l'élevage et c'est celui dans lequel on retrouve le plus d'agriculteurs. Ce groupe est composé à 61% d'hommes.

Ce type est proche de la vision productiviste portée par de nombreux acteurs de l'élevage, et notamment par le syndicat majoritaire (la FNSEA). Ce syndicat soutient le modèle intensif, dans sa configuration actuelle, et souhaite une optimisation de ses pratiques tout en accroissant la productivité des exploitations françaises (notamment par l'agrandissement et l'automatisation), afin d'augmenter le revenu des éleveurs et d'assurer une durabilité économique de l'élevage français face à la concurrence internationale. Il ne s'oppose pas aux modes d'élevage alternatifs, mais les considère comme des niches économiques qui produisent insuffisamment pour nourrir l'humanité et des aliments inaccessibles financièrement à une grande part de la population.

v. Les Sans-avis

Ce profil représente 3% de la population, et correspond à des individus qui n'ont pas d'avis sur l'élevage. Ils déclarent mal connaître l'élevage (90%) et ne sont pas intéressés par ce sujet (99%). Ce groupe contient statistiquement plus de moins de 25 ans (20%) et de femmes (66%) que la population générale.

Ce sont leurs modes de consommation qui permettent de les caractériser, et de les séparer en deux groupes. Certains d'entre eux consomment régulièrement des produits animaux et n'envisagent pas de modifier leur consommation (75%) ; tandis que d'autres n'en consomment jamais (12%). Les premiers sont donc des individus non intéressés par la question

de l'élevage et qui ne se préoccupent pas du mode de production des aliments. Les seconds se distinguent des abolitionnistes car ils ne sont pas dans une logique militante (ils n'appartiennent notamment pas à des associations) et ne souhaitent pas spécialement la fin de l'élevage qu'ils ne jugent pas immoral. On peut imaginer, par exemple, qu'ils ne consomment pas de produits animaux pour des raisons de santé ou de goût, sans lien avec de causalité avec les modes d'élevage ou le bien-être animal. Quoiqu'il en soit, ils ne se sont pas sentis concernés par le questionnaire.

Cette absence de considération n'est pas forcément un manque total de sensibilité à l'environnement ou au bien-être animal, mais peut être une absence de lien entre l'aliment et son mode de production. Le développement des produits transformés et de la grande distribution induit un éloignement entre certains consommateurs et le monde de l'élevage, et plus généralement de l'agriculture. Cela explique en partie le manque de vision et d'attentes particulières de certains individus vis-à-vis des modèles d'élevage, si ce n'est celle de la production d'aliments bons, abordables et fiables sur le plan sanitaire.

vi. Audience et cibles de la controverse

Finalement, le type le plus nombreux au sein de la société française est le groupe des Progressistes, représenté par des individus qui souhaitent voir une amélioration des conditions d'élevage, notamment pour des raisons environnementales ou de sensibilité animale, mais qui ne souhaitent pas changer radicalement les systèmes d'élevages français ni leurs pratiques de consommation.

Il est intéressant d'observer les chevauchements entre ces différents groupes. En effet, en raison de notre méthode de classification¹⁶⁴, certains individus ressemblent à plusieurs groupes. Le cas échéant, nous avons classé l'individu en question dans le groupe avec lequel il a le taux de ressemblance le plus fort mais, dans sa vision de l'élevage, cet individu est donc également assez proche de celle d'un autre groupe. Les ressemblances croisées montre que le groupe des Abolitionnistes se recoupe légèrement avec celui des Alternatifs, qui pour leur part partagent quelques ressemblances avec les Progressistes. Ce dernier type chevauche légèrement le groupe des Compétiteurs. Le groupe des Sans-avis apparaît isolé. Ces

¹⁶⁴ Pour rappel, nous avons considéré qu'un individu ressemblait fortement à un groupe à partir d'un taux de ressemblance de 80% avec le parangon de ce groupe (voir Chapitre 2).

intersections entre groupes sont visibles sur la représentation graphique de la typologie par agrégation (Figure 36) :

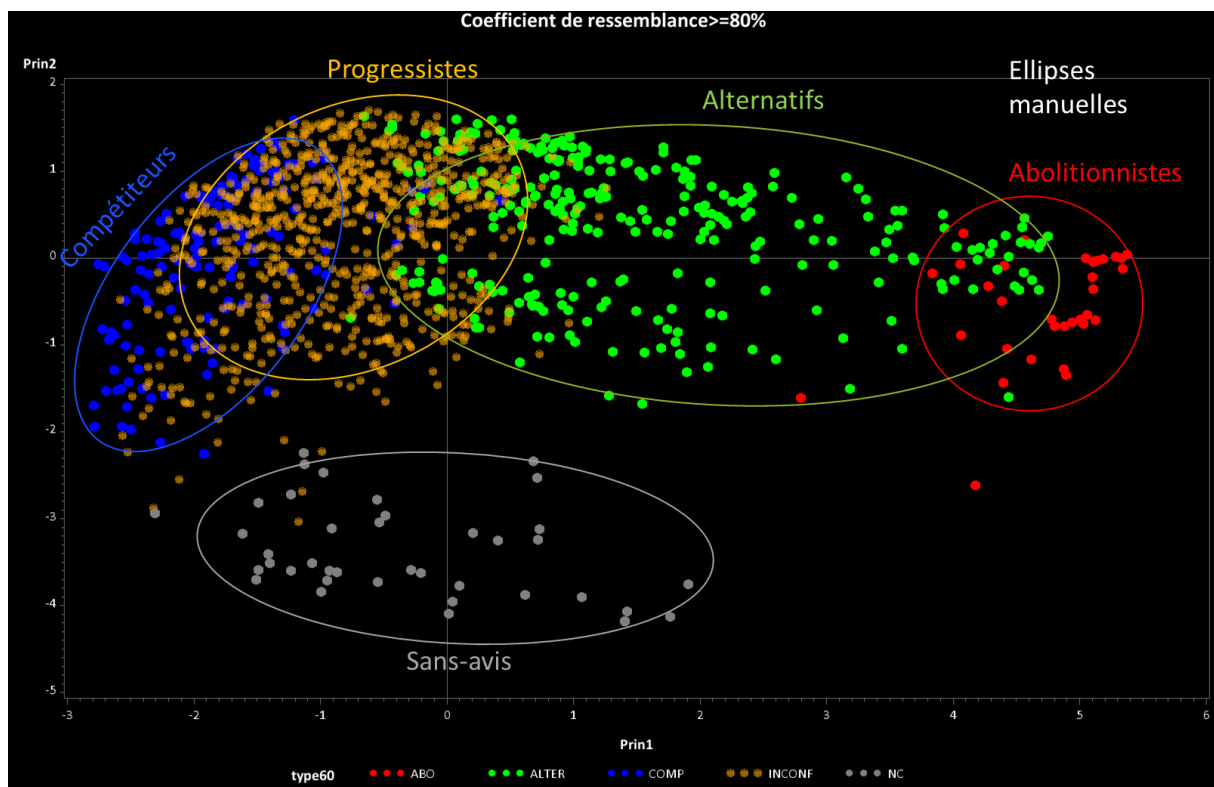


Figure 36 : Représentation graphique de la typologie par agrégation obtenue par le logiciel Génétyp (n=2007)

On remarque donc que les visions et attentes envers l'élevage se placent sur un continuum allant des Compétiteurs, souhaitant une augmentation de la compétitivité de l'élevage français aux Abolitionnistes souhaitant son arrêt, en passant par les Progressistes souhaitant une amélioration de la production standard et par les Alternatifs en opposition au modèle intensif. Ce continuum suggère notamment que les Alternatifs sont plus proches, dans leur vision de l'élevage, des Abolitionnistes que des Compétiteurs. On peut émettre donc l'hypothèse que le point de vue Abolitionniste s'apparente à une radicalisation du point de vue Alternatif : au lieu de ne rejeter que le mode d'élevage intensif, les Abolitionnistes considèrent que tous les modes de productions animales sont nocifs et à bannir.

Ce continuum suggère également qu'une fraction des Progressistes est proche du type Alternatif, et qu'une évolution de leurs convictions pourrait facilement les faire basculer dans ce type en s'opposant radicalement au modèle d'élevage intensif. D'autres Progressistes sont dans la même situation, mais avec une vision de l'élevage proche de celle des Compétiteurs. Il semble donc que cette population, le type de Progressistes qui constitue la moitié de la population, soit le public-clé dans la controverse, c'est-à-dire le public le plus incertain dans

ses opinions et dont l'avis peut facilement être influencé par les actions de mobilisations des parties prenantes de la controverse. Cette incertitude est d'ailleurs reconnue par les membres de ce groupe qui reconnaissent volontiers leur manque de connaissance sur l'élevage et leur besoin d'information. Les trois autres groupes (Compétiteurs, Alternatifs et Abolitionnistes), en effet, sont constitués d'individus déclarant plutôt bien, voire très bien, connaître l'élevage : leur opinion sur le sujet est déjà bien construite, ils y ont probablement beaucoup réfléchi, se sont renseignés et se sont positionnés en connaissance de cause. Ces trois groupes ne constituent pas la cible de la controverse car ils ont, pour une grande part, résolu leurs incertitudes et ont déjà forgé leur opinion. Les Sans-avis aussi, dans un sens, sont « convaincus » de leur désintérêt pour le sujet : ils resteront globalement insensibles aux arguments des uns et des autres.

3. L'ancrage territorial de la controverse

Si, jusqu'à présent, nous avons étudié la controverse autour de l'élevage et son audience d'un point de vue global, il est intéressant de regarder leur impact à une échelle locale. Comme on l'a vu, de nombreux travaux ont étudié la cohabitation entre agriculteurs et autres habitants et les éventuels conflits qu'elle déclenche (Torre et al., 2010; Grannec, Ramonet et Selmi, 2013; Hervieu et Purseigle, 2013). Nous nous intéressons ici au rôle que joue l'image de l'agriculture qu'ont les riverains dans ces conflits locaux, et plus généralement à l'impact de la controverse autour de l'élevage dans la survenue de mobilisations locales contre des exploitations. Pour cela, nous avons étudié des cas de conflits locaux autour de projets d'élevage dans différentes régions de France aux contextes agricoles différents¹⁶⁵. Ces controverses localisées forment des sortes particulières de controverses cristallisées, car centrées sur un territoire, dans lesquelles on retrouve des éléments communs à la controverse globale mais également des éléments propres.

¹⁶⁵ La méthodologie de ce travail, et en particulier les critères de choix des cas de conflit, est présentée en Chapitre 2. Cette enquête a été réalisée en 2015 sous le pilotage de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (Grannec, Dezat, et al. 2017) avec l'aide de deux stagiaires, Aurore Fiant et Hélène Le Chenadec, étudiantes en Master 2 en agronomie.

A. Des controverses localisées triadiques

Les parties prenantes des controverses cristallisées peuvent être structurées selon le modèle triadique (Lemieux, 2007).

Ces controverses opposent d'un côté l'éleveur porteur du projet, ou les éleveurs s'ils sont regroupés en collectif, qui souhaite s'installer ou réaliser des aménagements sur sa ferme induisant en général des constructions : installation d'un nouvel atelier, d'un nouveau bâtiment, etc. De l'autre côté, on retrouve un collectif de riverains constitué d'acteurs locaux multiples (voisins, élus, commerçants, etc.) qui s'opposent à la réalisation de ce projet. Le public est ici constitué de l'ensemble du reste de la communauté locale et des acteurs des instances juridiques et décisionnaires responsables de l'octroi de l'autorisation de construire (préfets, maire, élus locaux ou non, commissaires enquêteurs, etc.). Ces décisions juridiques légitiment ou au contraire désavouent certains types de projet et donc, de manière plus large, une certaine pratique de l'élevage. Sur ce point, le cas de la « Ferme des mille vaches » est particulièrement emblématique¹⁶⁶. On observe, de manière générale, deux stratégies de la part des parties prenantes en opposition au projet d'élevage pour convaincre le public. En premier lieu, leur argumentation tente de prouver l'impact concret du projet sur leur cadre de vie à cause des nuisances en tout genre. Si cette phase ne leur permet pas de rallier suffisamment de public à leur cause, on observe généralement une montée en généralité de leur argumentation, visant à soulever les enjeux de la controverse systémique (environnement, bien-être animal, risque sanitaire et, plus globalement, modèle d'élevage).

L'implication d'acteurs associatifs dans les controverses localisées contribue à la structuration des parties prenantes. Lors de ces événements, les opposants au projet, parfois étrangers au milieu militant et associatif, débutent leur engagement et potentiellement le

¹⁶⁶ Ce projet correspond à l'établissement d'une ferme bovine laitière de très grande taille par rapport à la taille moyenne des exploitations françaises (mais plus commune dans les pays d'Europe du Nord) avec une unité de méthanisation, dans le département de la Somme. L'un des objectifs des associations mobilisées a été de publiciser la controverse au-delà de son territoire, avec succès. En 2016, en effet, Ségolène Royal alors Ministre chargée des questions environnementales a réclamé au préfet de la région une nouvelle enquête publique pour répondre aux inquiétudes manifestes de la population, légitimant ainsi les mobilisations des opposants et contribuant à mettre en lumière les caractéristiques hors normes de ce projet. Malgré son intervention et les divers recours des associations opposées au projet, la justice autorise toutefois l'élevage à produire et à commercialiser son lait, légitimant ainsi les éleveurs dans leur système de production et leur vision de l'élevage. Plusieurs coopératives et industriels ont cependant décidé de ne pas acheter ou commercialiser le lait de cette ferme par crainte des retombées négatives de cette controverse sur leur image de marque (Agrial, Biocoop, Senoble, etc.).

poursuivent au sein d'associations une fois le conflit local terminé. Pendant le conflit, ils se regroupent, gagnent en compétences en cherchant des sources d'informations, notamment dans les blogs d'associations militantes ou de comités d'opposition à d'autres projets, et mobilisent ensuite d'autres acteurs locaux avec qui ils partagent des connaissances. Cet engagement dans des controverses localisées contribue donc à diffuser des savoir-faire et des compétences spécifiques à la pratique du militantisme : capacités argumentatives, techniques de mobilisation, connaissances juridiques et administratives, anticipation des attentes des médias, etc. (Traïni, 2011). Les acteurs qui s'engagent dans le militantisme local deviennent ainsi des porte-paroles de la controverse qui publicisent et expliquent le projet à la population et gagnent, par ce biais, non seulement en compétence sur le sujet et sur le militantisme, mais aussi en reconnaissance auprès du public en tant que partie prenante. Poursuivant leur carrière militante, ils peuvent continuer à remettre en question l'élevage en général, de manière déconnectée de la situation locale, et ainsi grossir les rangs des parties prenantes de la controverse globale.

Outre les parties prenantes, les incertitudes exprimées dans ces controverses localisées comprennent celles de la controverse globale¹⁶⁷. La filière porcine, par exemple, suscite des incertitudes quant à la pollution des cours d'eau et aux nuisances olfactives. Cette production, qui cristallise une grande partie des dénonciations associatives dans la controverse systémique, doit très souvent faire face à des levées de boucliers à l'encontre d'un projet d'élevage local¹⁶⁸. Si les conditions d'élevage des animaux sont parfois critiquées, la question du bien-être animal est plutôt évoquée en deuxième intention et davantage par des militants engagés dans des collectifs que par des riverains isolés. L'opposition aux projets avicoles repose aussi sur la crainte des nuisances et sur la contestation d'un modèle perçu comme industriel. En revanche, contrairement aux remarques émises lors de projets porcins, l'impact environnemental et les conditions de vie des animaux sont moins fréquemment évoqués dans les controverses localisées. On retrouve ainsi une forme d'influence de la controverse systémique sur les projets d'éleveurs. Les élevages porcins et avicoles souffrent localement de l'image négative véhiculée par les nombreuses critiques, issues de la publicisation de la controverse autour de l'élevage

¹⁶⁷ Voir Chapitre 4.

¹⁶⁸ D'autant plus parce que cette production était soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement qui engendrait fréquemment des enquêtes publiques. Depuis 2017, les exploitations d'élevage sont soumises au régime de l'autorisation, et les seuils impliquant le passage en enquête publique ont été relevés.

et des incertitudes qui l'entourent, concernant leur impact sur l'environnement, le bien-être des animaux et leur mode de production. Les élevages bovins sont plus épargnés ; on a d'ailleurs vu que cette filière bénéficiait, plus que les deux autres productions, d'une image liée au plein air et au pâturage qui favorise leur acceptation par la population.

Plus globalement, l'opposition locale à plusieurs des projets d'élevage étudiés repose sur un défaut de confiance envers les agriculteurs et leurs pratiques, et plus généralement envers le monde agricole qui ne respecterait pas les normes et les réglementations. La méfiance des riverains est donc associée à une vision péjorative des agriculteurs en général, comme exprimée dans ces propos d'un opposant à un projet d'élevage :

« *Déjà que les propriétaires paysans considèrent que, en dehors du monde rural, il n'y a rien de valable, on est des 'accourus' c'est à dire qu'on les embête quoi, on les oblige un peu à respecter les textes, etc. Et tout ça c'est mal perçu. [...] Ici pour moi c'est le fond du panier : ils sont quand même, je ne vais pas dire arriérés, ils ont quand même une conception de la société qui est très rurale, et ils ont surtout l'habitude du pouvoir.* »
(riverain, opposant à un projet d'élevage)

La méconnaissance des pratiques agricoles peut également générer des inquiétudes de la part des riverains, et qui semblent infondées aux yeux des éleveurs. La question des épandages illustre bien ce phénomène : les riverains les imaginent très fréquents voire quasi journaliers (alors qu'ils n'ont lieu que quelques fois par an en pratique), comme le montre cet extrait d'entretien :

« *Moi j'habite dans cette maison depuis 1 an et demi. [...] Nous, ce qui nous embêtait, c'était pour nos habitations et la revente surtout. Et pour la qualité de vie. Parce que nous on n'y connaît rien, et c'est vrai que les agriculteurs nous on dit 'ne vous inquiétez pas, ça ne sent pas'. Mais voilà, nous on n'y connaît rien, donc qui croire ?* » (riverain, opposant à un projet d'élevage)

Cette image négative du monde agricole est influencée par la controverse globale autour de l'élevage, qui génère une méfiance envers l'ensemble de la communauté des éleveurs. Les actions des associations visant à révéler au grand jour des pratiques interdites ou cruelles pour les animaux, en suggérant qu'elles peuvent potentiellement avoir lieu dans n'importe quelle exploitation, entretiennent un sentiment de méfiance envers tous les agriculteurs.

B. La crainte de l'élevage industriel

Parmi les controverses localisées analysées, deux projets bovins sur des exploitations de grande taille (par rapports aux effectifs nationaux moyens) ont engendré une publicisation qui a généré l'extension du conflit. Ces projets ont été attaqués par des acteurs souvent non locaux, défenseurs d'une agriculture paysanne et/ou de la cause animale. Dans leurs revendications, on retrouve les sujets de la controverse globale : le développement d'élevages de grande taille, la mécanisation des exploitations, l'absence de plein air, l'impact environnemental de l'élevage. Globalement, ces critiques s'opposent à un modèle de production perçu comme industriel :

« Après quand tu fais des agrandissements ça se réfléchit aussi. [...] Au niveau de la transmissibilité des exploitations comme ça, c'est des montants énormes. Ce sera racheté par les grands, Leclerc, etc. [...] C'est une manière de concevoir l'animal qui est différente. Bah c'est un outil de travail pour lui [l'éleveur], c'est tout. Comme tout ce qui est hors-sol. C'est des machines. De toute façon, quand tu es dans un système comme ça, c'est de l'industriel, il faut que ça tourne. Si ça ne marche pas, t'as pas ta place. Le lien à l'animal est pas du tout le même. » (riverain, opposant au projet d'élevage)

Les controverses localisées autour de ce type d'élevages assez atypiques par leur taille ou leur système de production n'ont pas rencontré d'ancrage local fort ; les acteurs locaux (notamment élus et voisins) se montrant même plutôt favorables à ces projets générateurs d'emplois sur la commune ou impliquant des personnes connues et appréciées.

Certaines de ces controverses localisées autour de projets atypiques sont devenues emblématiques de l'opposition de la population à un système d'élevage intensif. Le cas le plus médiatisé est sans doute celui de la « ferme des 1000 vaches » évoqué précédemment. Ce projet a déclenché une levée de bouclier très médiatisée de la part de parties prenantes multiples : associations locales de riverains, associations environnementales et de protection animale nationales (Agir Pour l'Environnement, FNE, L214, CIWF...), agriculteurs (dont la Confédération Paysanne) et politiques (Europe Écologie Les Verts notamment)¹⁶⁹. Ils dénoncent un élevage qu'ils jugent industriel, nocif pour l'environnement et pour le bien-être animal.

¹⁶⁹ Après la première enquête publique de 2011, qui obtient un avis favorable du commissaire enquêteur, les opposants locaux se regroupent au sein d'une association qu'ils baptisent NOVISSEN (NOs Villages Se Soucient de leur ENvironnement). Ils unissent leurs forces à celle du syndicat agricole La Confédération Paysanne, qui s'oppose aussi fermement au projet.

Leurs actions ont principalement consisté en des blocages de sites, en la diffusion de pétitions sur internet, en des recours en justice, en du lobbying auprès des politiques et en l'organisation de manifestations. Cette controverse emblématique a été fréquemment évoquée en entretien par les parties prenantes de la controverse systémique qui s'opposent au système intensif. Elle symbolise pour eux les dérives poussées à leur paroxysme d'une industrialisation excessive de l'agriculture. Elle leur permet de concrétiser et de légitimer leurs inquiétudes sur ce type d'élevage et les pratiques qu'ils rejettent. Dans leurs argumentaires, ce cas est cité comme une preuve que le danger entourant les « mégafermes » est bien réel et qu'il ne tient pas uniquement de supputations infondées sur l'avenir.

Face à ce type d'élevage perçu comme industriel, les élevages alternatifs ou sous signe officiel de qualité sont souvent présentés par les opposants comme des alternatives plus acceptables à leurs yeux :

« *S'ils avaient fait un élevage sur paille, on aurait déjà été moins virulent.* »
(riverain, opposant à un élevage porcin)

L'un des éleveurs rencontrés, dont le projet n'a pas déclenché de conflit, a d'ailleurs œuvré activement pour combattre l'image d'un élevage industriel, et s'est engagé dans une filière de qualité et a choisi une race ancienne de bovins :

« *On a une structure importante qui peut être perçue comme industrielle. Moi mon souci c'était de me démarquer de ça...* » (éleveur)

En outre, plusieurs éleveurs impliqués dans des systèmes alternatifs ou sous signe de qualité rencontrés dans cette étude ont déclaré s'être engagés dans ces modèles d'élevage en partie pour éviter des levées de boucliers éventuelles de la part de leurs voisins. Ainsi, la crainte de conflits locaux par les éleveurs contribue à faire évoluer leurs pratiques vers des systèmes moins industriels, plus respectueux de l'environnement et du bien-être des animaux.

Cependant, deux projets porcins de petite taille par rapport à la moyenne nationale (en effectifs d'animaux) et sous signe officiel de qualité (agriculture biologique et Label Rouge fermier), ont été confrontés à une opposition locale très forte. L'émergence d'une opposition dans ces deux cas montre que cette filière suscite auprès des populations locales des inquiétudes parfois déconnectées du système d'élevage réellement mis en œuvre. Malgré leurs caractéristiques, ces deux projets ont été décrits par leurs opposants comme des « élevages industriels ». L'absence de diffusion locale des conflits pour des projets bovins de grande taille

ainsi que la survenue d'oppositions à des projets porcins modestes ou alternatifs amènent à nuancer l'hypothèse d'un lien entre la nature concrète du projet (sa taille ou son mode de production) et la perception sociale locale. Les productions porcines et, dans une moindre mesure, avicoles sont largement porteuses d'inquiétudes et d'incertitudes pour les riverains car elles sont perçues par les populations comme industrielles et sources de nuisances. C'est moins le cas des projets bovins que nous avons étudiés, qui localement font plutôt l'objet de tensions liées au partage du foncier.

C. Des facteurs de cristallisation indépendants de la controverse

Malgré les deux points évoqués précédemment, il apparaît dans cette étude que les conflits locaux autour de projets d'exploitations sont principalement liés à des causes étrangères à la controverse sur l'élevage : les caractéristiques spécifiques du territoire, le tissu social local et l'intervention d'acteurs bénéficiant d'un fort capital social sont déterminants dans le processus de cristallisation des controverses localisées.

Sur les territoires où l'environnement est fragile ou présente un intérêt touristique, les tensions autour de l'activité d'élevage sont favorisées. Dans les zones côtières ou les bassins versants, par exemple, la préservation de l'environnement fait l'objet de réglementations qui limitent les possibilités d'aménagement ou d'installation d'élevage¹⁷⁰ et créent des concurrences sur le foncier entre les différentes activités locales. L'attrait touristique favorise notamment l'arrivée de nouveaux habitants parfois néoruraux. Ces populations, en recherche de tranquillité et d'un cadre de vie préservé, sont fréquemment impliquées dans les mouvements d'opposition aux élevages. En revanche, une importante densité d'élevages sur un territoire facilite l'acceptation par la population locale des projets. La proximité entre éleveurs et riverains favorise, en effet, les relations d'interconnaissance, la compréhension des problématiques mutuelles et la diminution des incertitudes locales liées à l'activité agricole.

L'intégration sociale de l'éleveur dans les réseaux locaux est, en cela, déterminante dans la survenue des controverses localisées. Au sein des collectifs agricoles, cette intégration peut favoriser la solidarité de la profession, avec par exemple l'apport de moyens logistiques ou

¹⁷⁰ Dont la Loi Littorale de 1986 et la Directive Nitrates de 1991.

financiers en cas de conflit. Au sein des collectifs non-agricoles (politique locale, associations de parents d'élèves, club de sport, etc.), un éleveur connu et globalement apprécié dans sa commune bénéficiera d'une tolérance voire de soutiens locaux à l'égard de son activité. Le manque d'intégration locale de l'éleveur semble être un facteur fréquent de cristallisation des controverses localisées puisqu'il a été observé dans sept des douze cas de conflits étudiés. Outre cette intégration sociale, la faculté à discuter avec autrui et à répondre aux inquiétudes est déterminante. Le refus du dialogue, par des éleveurs persuadés du bien-fondé de leur projet, empêche de dissiper les incertitudes de leurs voisins. Dans le cadre de notre étude, la survenue d'un conflit local est dans tous les cas associée à un manque d'anticipation de la part de l'éleveur qui n'a pas informé les tiers de son projet. Ce défaut d'anticipation s'explique le plus souvent par le sentiment de l'éleveur que son projet ne suscitera pas d'inquiétude : soit parce que le projet respecte les distances et les procédures réglementaires, soit parce qu'il s'agit d'un projet en système alternatif, soit encore parce que l'éleveur pense être apprécié de ses voisins. L'absence d'information initiale est toujours mal perçue par les riverains et elle contribue à générer des doutes sur la transparence du projet.

L'implication de leaders d'opinion, enfin, est également essentielle dans la survenue de conflits locaux. Le rôle du maire, en particulier, est essentiel, selon qu'il se positionne comme une partie prenante (en faveur ou en défaveur du projet) ou bien comme un médiateur cherchant à accorder les attentes mutuelles. Le conflit peut aussi être initié par d'autres acteurs locaux emblématiques : élus (conseillers généraux ou régionaux), représentants agricoles, acteurs économiques susceptibles d'influencer la mairie, ou encore militants expérimentés. Ces acteurs bénéficient d'une reconnaissance locale et de réseaux à mobiliser et permettant une extension géographique du conflit.

Nous avons donc montré, dans ce sixième chapitre, l'impact de la controverse systémique sur le public et, en particulier, sur les citoyens-consommateurs.

Les parties prenantes (monde associatif et monde agricole) utilisent plusieurs stratégies pour rallier le public à leur cause. Elles peuvent agir auprès des pouvoirs publics par des actions de lobbying visant à influencer la réglementation. Elles peuvent créer des partenariats avec le secteur industriel pour influencer le marché des produits de l'élevage. Elles peuvent également tenter de sensibiliser le citoyen-consommateur pour qu'il oriente ses achats et exprime son point de vue. Pour favoriser la réussite de leur stratégie, les parties prenantes doivent investir non seulement l'espace médiatique pour qu'il diffuse leurs arguments, mais aussi l'espace scientifique pour influencer la production des connaissances permettant de réduire l'incertitude du public. Enfin, la transformation des pratiques d'élevage passant, bien évidemment, par les éleveurs eux-mêmes, les actions auprès du secteur agricole font aussi partie de la stratégie des parties prenantes.

Plus précisément, le point de vue des citoyens-consommateurs se révèle plutôt critique sur l'élevage. L'élevage industriel suscite de nombreuses inquiétudes ; le respect des animaux et de leur bien-être est une préoccupation majeure, avec celui de l'environnement et des normes sanitaires. De manière générale, on retrouve au sein de la population cinq visions de l'élevage : des citoyens (minoritaires) qui souhaitent son arrêt total pour des raisons d'ordre moral, des citoyens qui soutiennent les élevages alternatifs et s'opposent au principe de l'élevage intensif, des citoyens (majoritaires) très incertains mais préoccupés par le sujet et constituant le public-clé de la controverse, des citoyens soucieux de la durabilité économique des filières françaises et qui souhaitent que l'élevage gagne en compétitivité, et enfin des citoyens (minoritaires également) qui ne s'intéressent pas à la manière dont sont élevés les animaux ni comment sont produits les aliments d'origine animale qu'ils consomment.

L'audience importante de la controverse systémique autour de l'élevage ne semble toutefois pas, pour le moment, impacter fortement l'activité d'élevage sur le terrain. Localement, des conflits autour des projets d'élevage existent depuis longtemps, et leurs déterminants sont surtout étrangers à la controverse. Cela étant dit, on observe des liens forts entre les controverses localisées et la controverse systémique : structure triadique similaire, décisions locales influençant le développement global de l'élevage et parties prenantes impliquées dans les différentes dimensions.

TROISIEME PARTIE : LA TRANSFORMATION DES NORMES SOCIALES PAR LA CONTROVERSE

Cette dernière partie a pour objectif de mettre en lumière le processus par lequel la controverse entraîne une transformation des normes.

Dans le septième chapitre, nous montrons comment la controverse se cristallise, ponctuellement, autour de situations qui entraînent l'évolution de normes particulières. L'analyse de trois cas de controverses cristallisées sert de base à la réflexion. Ces situations de cristallisation permettent aux acteurs de se positionner les uns par rapport aux autres et, par là, d'établir des rapports de force qui contribuent à faire bouger les lignes. A travers ces controverses cristallisées, un changement social s'opère et retentit sur la controverse globale participant, en cela, à la construction d'un sens commun sur l'élevage.

Le mécanisme de fonctionnement de cette controverse globale est présenté dans le huitième chapitre. Après la présentation des relations entre l'ensemble des éléments de la controverse, qui met en lumière la forme du forum hybride qu'elle constitue, nous montrons les différents facteurs qui influencent les capacités des parties prenantes à faire valoir leur point de vue. Finalement, nous présentons comment les normes sociales évoluent au travers de cette controverse sur l'élevage. Les normes réglementaires, professionnelles ou culturelles évoluent globalement vers une redéfinition des rapports à l'alimentation, aux animaux et, plus largement, à la nature.

Chapitre 7. La dynamique de la controverse

L'objectif de ce chapitre est d'analyser la dynamique de la controverse pour comprendre comment elle contribue à transformer les normes sociales. Pour cela, nous proposons d'analyser comment la controverse se cristallise autour de situations particulières qui conduisent à un changement concret de pratiques et de normes.

Dans cet objectif, nous avons analysé trois cas de controverses cristallisées autour de situations variables par leurs éléments. La décision prise par l'enseigne de grande distribution Monoprix de ne plus commercialiser d'œufs issus d'élevages en cage en 2013 se situe dans la sphère marchande, politique et la publication du rapport *Livestock's Long Shadow* (LLS) par la FAO en 2006 interroge l'impact climatique de l'élevage au sein du monde scientifique et la modification du statut de l'animal dans le Code civil en 2015 se déroule dans la sphère juridique.

L'analyse de ces cas s'est appuyée sur des données qualitatives collectées en entretien et sur de l'analyse de documents¹⁷¹. La description est faite selon une logique chronologique tout d'abord, pour relater la situation telle qu'elle s'est déroulée et telle qu'elle a été rapportée par les acteurs rencontrés en entretien. Une analyse des controverses cristallisées est ensuite réalisée, mettant en lumière, pour chaque cas, les incertitudes, acteurs et publics qui la constituent.

Dans un deuxième temps, les trois cas sont comparés pour mettre en lumière leurs processus de cristallisation et d'identifier quatre facteurs déterminant le changement. On remarque que ces situations se fondent sur des incertitudes multidimensionnelles et qu'elles font intervenir des acteurs au statut ambivalent, qui mettent en œuvre des actions de mobilisation diversifiées aboutissant, finalement, à une transformation des normes sociales.

¹⁷¹ Pour une description plus précise du modèle d'analyse, voir le Chapitre 2.

1. La controverse sur les œufs produits en cages

A. Description chronologique de la controverse

En 1999, une Directive européenne¹⁷² sur l'élevage de poules pondeuses est adoptée par les Etats membres. Avec pour objectif d'améliorer le bien-être des poules pondeuses, cette Directive prévoit le remplacement, à l'horizon 2012, de l'ensemble des cages utilisées jusqu'alors par des cages aménagées (plus grandes, avec perchoir, aires de grattage, etc.) (Figure 37).



Figure 37 : Perchoir dans une cage aménagée (source : ITAVI)

Comme le montre l'extrait d'entretien suivant, pour les associations de protection animale, cette directive représente alors une occasion, pour les éleveurs, d'investir dans de nouveaux systèmes, ce qui justifie une forte mobilisation de leur part pour les orienter dans leurs choix vers les systèmes qu'elles cautionnent (comme le plein air) :

« En Belgique, tous les supermarchés ont dit : "On arrête les œufs de cage !". En Autriche, il y a une réglementation qui interdit l'élevage en batterie. En Allemagne, ils sont bien partis pour ça. On s'est dit : "La question des

¹⁷² Directive 1999/74/CE sur la protection des poules pondeuses, sur l'élevage de poules pondeuses en cage instaurant l'obligation d'utiliser des cages aménagées.

œufs de batterie, c'est peut-être une question importante aussi. Et avec l'échéance de la réglementation de 2012 qui approche, c'est un bon moment, donc il faut convaincre les chaînes de supermarché de ne pas continuer les cages. Enfin, c'est une super opportunité de changer cette conjoncture, pour les éleveurs ! » (porte-parole, association de protection animale)

Selon ces associations, cette directive est une évolution positive pour l'amélioration du bien-être des poules pondeuses mais elles la jugent largement insuffisante, en particulier en termes d'espace alloué aux animaux. Concrètement, les cages sont agrandies de 300 cm² (elles passent d'une surface de 450 cm² à 750 cm² par poule). Pour faire prendre conscience au public de la faiblesse de cette augmentation, les associations la traduisent par un équivalent plus parlant dans leurs arguments : si les poules disposaient auparavant d'une surface équivalente à une feuille A4, elles disposent, à partir de 2012, de la même surface augmentée de celle d'un « post-it »¹⁷³.

Dans le monde de la filière poules pondeuses, les syndicats agricoles et l'interprofession réagissent différemment face à cette directive. Ils ne la considèrent pas comme une opportunité pour améliorer le bien-être animal ou pour prendre en considération les attentes des citoyens. Les propos recueillis en entretiens auprès d'eux montrent qu'à l'annonce de cette directive à la fin des années 1990, ils sont persuadés qu'elle ne s'appliquera pas parce qu'ils la jugent beaucoup trop handicapante pour les filières européennes. Ils considèrent, en effet, que les coûts de production supplémentaires dus à la mise aux normes des cages conduira, par répercussion, à une augmentation des prix des produits européens, qui devront donc faire face à une concurrence déloyale de la part des produits étrangers moins onéreux (car soumis à des normes moins exigeantes). La filière française est persuadée qu'en l'espace d'une dizaine d'années, c'est-à-dire le délai pour l'entrée en application de la directive, le lobbying réalisé par les filières européennes entrainera son retrait. Durant les années suivant l'annonce du décret, on observe ainsi très peu d'incitations, de la part des structures de conseil ou de développement, à l'investissement progressif dans des cages aménagées en élevage de pondeuses.

Cinq ans plus tard, en 2004, l'étiquetage du mode d'élevage des poules sur les œufs produits en Europe devient obligatoire¹⁷⁴. Sur chaque œuf, une inscription indique sa

¹⁷³ 300 cm² représentent environ une surface de 17 x 17 cm, soit légèrement plus qu'un post-it en réalité.

¹⁷⁴ Norme CEE-ONU EGG-1 et Directive 2002/4/CE de la Commission du 30 janvier 2002 concernant l'enregistrement des établissements d'élevage de poules pondeuses relevant de la directive 1999/74/CE du Conseil.

provenance et le mode d'élevage dont il est issu¹⁷⁵. Pour les associations, cette réglementation représente une opportunité dans leurs campagnes de mobilisation. Dans les propos recueillis en entretiens, elles évoquent un changement de stratégie dans leurs modes d'action qui visent, depuis cette directive, à éduquer le consommateur au décodage du code, et à l'inciter à reporter ses achats vers des codes 0 ou 1 qui correspondent aux élevages où les animaux ont accès à l'extérieur.

L'année 2008 marque un emballement de la mobilisation des associations françaises de protection animale contre les œufs produits en cage. L214 et la SPA (Société Protectrice des Animaux), en effet, lancent une campagne commune d'incitation au boycott de ces produits, auprès de différentes enseignes de la grande distribution. Pour cela, elles envoient un courrier co-signé aux Directions des principales marques de Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) françaises (Leclerc, Auchan, Carrefour, Monoprix, etc.) pour les sensibiliser au bien-être des poules pondeuses et pour les inciter à bannir les œufs issus de poules élevées en cages (qu'elles leur présente comme un mode d'élevage privatif de libertés pour l'animal et irrespectueux de son bien-être). Ce courrier passant globalement inaperçu (ne recevant aucune réponse des destinataires et ne déclenchant que peu de médiatisation), L214 décide de changer de stratégie et de cibler spécifiquement des marques ou enseignes qui se donnent pour image de marque une forme d'exigence en termes de qualité ou de respect de l'environnement. Elle concentre ainsi, dans un deuxième temps, ses efforts de mobilisation sur l'enseigne hôtelière Novotel, qui utilise alors des œufs produits en cage dans la préparation de ses petits-déjeuners. En 2009, les militants et bénévoles de cette association distribuent dans de nombreuses villes de France des cartes postales pré-remplies aux citoyens-consommateurs qui sont chargés de les signer, de les affranchir et de les poster. Adressées au service marketing de l'enseigne l'exhortant à bannir les œufs de code 3 au nom du bien-être animal, les cartes présentent en deux phrases les conditions de vie des poules élevées en cage telle que l'association L214 les perçoit : une vie malheureuse et misérable pour les animaux (Figure 38). Quelques mois plus tard, les

¹⁷⁵ Elevage biologique (code 0) : les poules sont alimentées avec de la nourriture biologique et ont accès à un parcours extérieur. Elevage en plein air et Label Rouge (code 1) : les poules ont accès à un parcours extérieur. Elevage au sol (code 2) : les poules évoluent librement à l'intérieur d'une volière sans parcours extérieur. Elevage en cage aménagée (code 3) : il représente la part la plus importante de la production française. Il répond aux nouvelles normes européennes en vigueur depuis janvier 2012. Les poules vivent dans de nouveaux hébergements en groupe de 20 à 60, où elles disposent en particulier de perchoirs et de nids.

différentes directions des hôtels reçoivent les représentants de L214 et, en 2010, l'enseigne annonce qu'elle bannit les œufs de code 3 et 2 de ses petits-déjeuners.

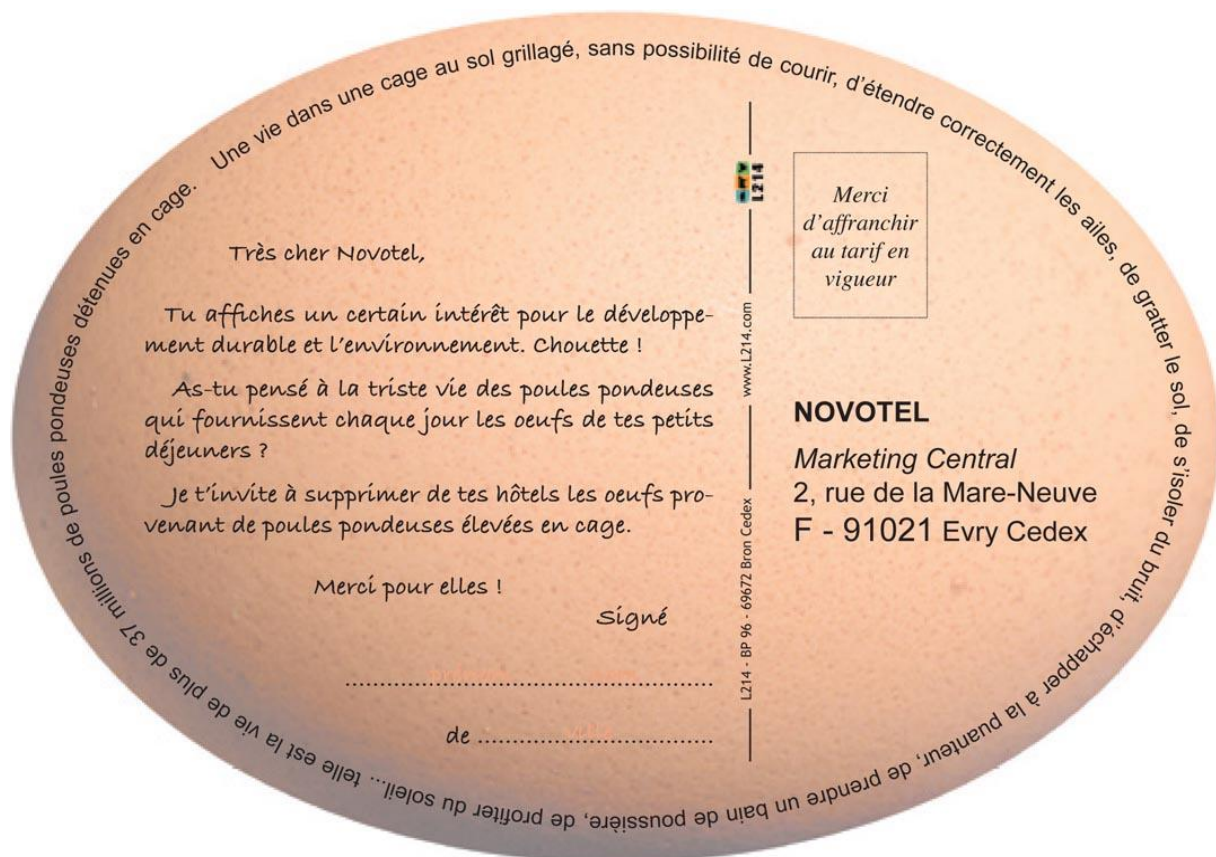


Figure 38 : Carte postale créée par L214 et distribuée au grand public (chargé de la poster) dans le cadre de la campagne contre l'utilisation d'œufs produits en cage dans les hôtels de l'enseigne Novotel ©L214.fr

Forte de son succès avec Novotel, L214 décide, la même année, de centrer ses efforts sur l'enseigne Monoprix, comme l'explique ce militant-salarié de l'association :

« Pourquoi Monoprix ? Bah un peu pareil que Novotel finalement, c'est un peu du haut de gamme, c'est du centre-ville, c'est "on fait des tas de trucs développement durable, on est hyper en avance par rapport à tout le monde, on a été les pionniers dans le bio...". Voilà ! On voulait qu'ils associent développement durable et aussi la question animale puisqu'il y avait rien ! [...] On a rencontré le pôle développement durable qui était au départ bien intéressé par plein de trucs. Donc, on leur propose vraiment beaucoup de sujets... A l'époque, il y avait la castration des porcs à vif, il y avait l'abattage sans étourdissement, la question des œufs, il y avait la question du foie gras, et il y avait la question du développement des alternatives légales. [...] On était avec WWF et la fondation Bardot. »
(militant-salarié de L214)

En 2011, face à l'absence de prise de position par l'enseigne, L214 décide de lancer une campagne nationale contre la commercialisation par Monoprix d'œufs de poules élevées en

cage. Les militants multiplient les distributions de tracts et de cartes postales pré-remplies devant les magasins¹⁷⁶.

En 2012, la Directive 1999/74/CE sur la protection des poules pondeuses entre en vigueur : les éleveurs n'ont plus le droit d'utiliser des cages non aménagées. Les investissements pour la mise aux normes, réalisés tardivement par les éleveurs en raison de leurs doutes quant à sa réelle application, représentent près d'1 milliard d'euros, soit environ 1 an de chiffre d'affaire pour les exploitations. Afin de valoriser ces efforts financiers réalisés par les éleveurs, l'interprofession (le Comité National pour la Promotion de l'Œuf) lance, la même année, le logo « Pondus en France ». La création de ce logo a pour objectif la mise en avant des produits français afin de les démarquer de leurs concurrents étrangers non soumis à ces contraintes de production, pour développer les ventes et contribuer à renflouer les finances des éleveurs ayant investi.

La même année, L214 poursuit la multiplication de ses actions devant les magasins Monoprix et organise même une distribution de tracts devant le siège de l'enseigne. Cette mobilisation contribue à décider, quelques mois plus tard, la Direction à engager la discussion avec les porte-paroles de l'association. L'enseigne accepte, dans un premier temps, de tester le retrait des œufs produits en cage sur sa marque de distributeur, dans l'un de ses magasins à Lyon. Le test s'avère concluant : l'enseigne ne voit pas son chiffre d'affaire perturbé, et les retombées médiatiques sur l'action sont positives. La filière de son côté, percevant une menace pour la vente de ses produits, effectue un lobbying auprès des principales enseignes de la grande distribution pour les dissuader de bannir les œufs de cage. Pour cela, elle leur présente les bonnes conditions de vie des poules élevées en cage en France, comme l'explique ce long extrait d'entretien réalisé auprès d'un acteur de la filière œuf dans lequel les arguments pour la cage sont clairement exposés :

« On rencontre les distributeurs pour les sensibiliser, pour leur dire qu'on s'est quand même mis aux normes, leur expliquer ce que ça entraîne [...]. C'est aussi pour relativiser, en disant qu'on est quand même en Europe ceux qui ont la réglementation de bien-être la plus élevée, quoi. Si on regarde d'autres comme les Etats-Unis, il y a 430 cm² par poule, nous on est quasiment, pas 2 fois plus mais beaucoup plus, et dans les autres pays tiers on n'en parle même pas. Donc, c'est plus de dire qu'on est quand même dans une démarche positive sur le bien-être animal. [...] On décrit les élevages en cages. Donc, c'est la part la plus importante de la

¹⁷⁶ La page <https://www.l214.com/monoprix/actions> recense l'ensemble des actions réalisées par les militants de L214 : plusieurs centaines en 2011 et 2012.

production française, avec 80 % des œufs produits. Il y a des règles strictes, que les producteurs respectent, les poules sont par groupes de 20 à 60, elles ont des perchoirs, des nids, un tapis pour gratter et picorer. Ces nouveaux logements permettent de respecter les besoins comportementaux des poules, tout en offrant un œuf très bon marché aux consommateurs [...]. Il faut laisser le choix aux consommateurs et permettre à tous, même aux plus bas revenus, de manger des œufs. Et puis, ce serait très préjudiciable pour la France et l'Union européenne, parce que faut pas se leurrer, si on ne produit pas des œufs en cage chez nous, on en importera. Donc, après, faut savoir soit tu veux qu'on en produise toujours chez toi où tu maîtriseras la traçabilité, le sanitaire... [...] Ailleurs, il n'y a pas de réglementation sur le bien-être, donc c'est encore pire, et, il n'y a pas les mêmes contraintes au niveau sanitaire, parce qu'on a quand même de grosses contraintes en France. Et puis, bon après ils disent que du coup ça demanderait trop de superficie si on transférait tout en plein air. [...] Un éleveur, son but ce n'est pas de faire mourir ses animaux. Et puis qu'il y a quand même un gros travail qui a été fait, pour mettre en place les cages, il y a eu plein de recherches du comportement des animaux et donc c'est validé scientifiquement. » (ingénieur agronome, salarié d'interprofession)

La stratégie de la filière se traduit donc par une valorisation du secteur de production français, en incitant les industriels de la distribution à faire preuve de solidarité économique avec les éleveurs du pays, notamment en mettant en avant les efforts (notamment financiers) que ces derniers ont fourni pour la mise aux normes de leur exploitation, et le fait que 80% de la production d'œufs en France est réalisée dans des systèmes en cage. L'interprofession s'appuie également sur les chiffres de commercialisation pour convaincre les GMS que la demande pour des œufs produits en cage est forte. A l'époque, ces produits représentent en effet une part importante des œufs achetés par les ménages français, une forte demande qu'il faut, selon le CNPO, respecter et à laquelle les GMS doivent répondre. Pour l'interprofession, il est important que les distributeurs laissent au consommateur le choix dans les produits qu'ils mettent à sa disposition : les œufs produits en cage permettent de satisfaire les consommateurs qui se préoccupent davantage du prix des aliments et de leur qualité sanitaire que de leur mode de production. La stratégie de la filière passe également par de la publicité à destination du grand public, valorisant le produit « œuf » (sans évoquer son mode de production), comme en témoigne cet acteur de la filière lors d'un entretien :

« Donc, voilà, les principaux axes de communication, c'est de présenter le produit, qu'il est simple, qu'il est bon, que c'est pas qu'un ingrédient, qu'on peut faire un repas avec un œuf [...]. Et puis un message sur la diététique en disant : "C'est pas mauvais pour la santé, au contraire ça apporte plein de choses". » (ingénieur agronome, salarié d'interprofession)

Début 2013, l'enseigne Monoprix annonce le retrait des œufs produits en cage commercialisés sous sa marque de distributeur.

Si cette décision marque un déplacement du front de lutte entre la filière œufs de cage et les associations de protection animal en faveur de ces dernières, elles n'arrêtent pas cependant leur mobilisation. Comme le craignait le CNPO, elles somment désormais l'enseigne de stopper la commercialisation de l'ensemble des œufs de batterie, toute marque confondue, en lui demandant d'être cohérente dans ses prises de position : pourquoi, en effet, ne bannir ce mode de production que sur sa propre marque ? Les actions de L214 devant les magasins reprennent : le 18 janvier 2013, par exemple, les militants de l'association se placent sur le parvis de l'un des magasins du centre-ville de Lyon avec des photographies montrant des poules élevées en cage. En entretien, le CNPO qualifie ces photographies de « mensongères » car représentant des situations de maltraitance animale exceptionnelles. Pour l'interprofession, L214 manipule les consommateurs, leur faisant croire que de telles situations sont généralisées en France.

Dans les années qui suivent, avec une accélération en 2015, de nombreuses marques européennes et françaises décident de retirer de leur rayon la totalité des œufs produits en cage¹⁷⁷. Une tendance à l'arrêt de cette commercialisation émerge donc dans le monde marchand. Le 1^{er} avril 2016, Monoprix annonce, par conférence de presse, le retrait de ses rayons de l'ensemble des œufs produits par des poules élevées en cage. Selon le CNPO, la fin de cette commercialisation n'a que peu d'impact économique sur la filière, Monoprix ne commercialisant qu'un pourcentage relativement faible des volumes d'œufs-cage produits en France. Les professionnels de la filière œuf ne se sentent, alors, pas vraiment menacés par cette décision. Forte de son succès auprès de Monoprix, L214 poursuit toutefois sa campagne contre les œufs de batterie auprès d'autres enseignes commerciales (Auchan, Leclerc, Carrefour et Michel et Augustin, notamment). Rapidement, de nombreuses marques emboîtent le pas de Monoprix, qui bénéficie finalement d'une image de « fer-de-lance » dans la lutte contre l'élevage de poules en cage. L'enseigne Système U est l'une des plus récalcitrantes à s'engager dans ce boycott. L214 décide donc de cibler plus spécifiquement l'enseigne dans ses actions. Les militants organisent des manifestations devant les magasins et, parallèlement, l'association

¹⁷⁷ Les premiers à s'engager dans cette voie sont l'enseigne Colruyt et le groupe Schiever (dans les supermarchés Atac, Bi1 et Maximarché). La liste des distributeurs et industriels ayant pris des engagements sur les œufs de batterie est disponible ici : <https://www.l214.com/distributeurs-bannissant-oeufs-batterie>.

demande à la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) les noms et la localisation des éleveurs produisant des œufs en cage pour Système U. Elle demande également à ses militants de relever l'adresse de production des œufs de code 3 dans les rayons de l'enseigne. En recoupant ces informations, les salariés de l'association obtiennent les adresses des éleveurs en question qu'ils dévoilent à leurs militants, qui prennent et diffusent des photographies des exploitations et réalisent des vidéos dans trois d'entre eux, en les présentant comme hors-la-loi car ne respectant pas la réglementation sur le bien-être animal. S'en suit un recours en justice entre l'interprofession et l'association¹⁷⁸.

Avec la multiplication des annonces de distributeurs et d'industriels de l'arrêt de leur approvisionnement en œufs de cage, la filière se trouve dans une position de grande incertitude quant à l'avenir de sa production. Les éleveurs engagés dans le système en cage, toujours en cours de remboursement de leurs investissements effectués pour la mise aux normes de 2012, voient en effet leurs débouchés économiques se raréfier drastiquement en 2016 et 2017. Reconnaisant les difficultés de ce mode d'élevage, le CNPO annonce, le 14 Octobre 2017, la mise en œuvre d'un « Contrat Sociétal d'Avenir ». Dans cette démarche visant à promouvoir les systèmes d'élevage alternatifs à la cage, l'interprofession invite l'ensemble des enseignes de distribution françaises, les pouvoirs publics et les industriels à s'engager auprès des producteurs d'œufs en système cage et à faire preuve de solidarité auprès de ceux dont ils n'achètent plus les œufs. Elle leur propose une sorte de marché : en échange d'une transformation des modes de production de la part des éleveurs (atteindre 50% de la production en élevage alternatif d'ici 2022), l'ensemble des acteurs doit s'engager à les aider financièrement à investir dans de nouveaux équipements, à rembourser leurs investissements dans les cages aménagées ou même à arrêter précocement leur activité¹⁷⁹. La demande aboutit timidement auprès du secteur privé : si certaines enseignes s'engagent rapidement, beaucoup d'entre elles prennent la décision après plusieurs semaines, et d'autres refusent le marché. En

¹⁷⁸ L'interprofession déclare, en entretien, avoir été mandatée par Système U pour s'engager dans ce dossier, car l'enseigne craint de ternir son image. Le CNPO décide de condamner publiquement les actions de L214, et demande à l'association de lui fournir les noms des élevages et les dates auxquelles ont été tournées les vidéos (pour savoir si elles ont été filmées avant ou après la mise aux normes de 2012). Devant l'absence de réponse de l'association, l'interprofession porte l'action en justice, et obtient gain de cause. Les informations demandées qui prouvent que les élevages filmés étaient aux normes au moment des tournages. L'association est alors obligée de modifier son film, mais choisit de faire appel en plaidant pour la liberté d'expression.

¹⁷⁹ En 2017, la France produit, en effet, environ 70% des poules en cages. Pour atteindre un objectif de 50% des poules élevées en système alternatif, il s'agit d'installer 10 millions de poules en système alternatif d'ici 2022.

2017, c'est au tour du Président de la République lui-même de prendre position sur la production d'œufs en batterie :

« Quand j'ai pris l'engagement pendant la campagne que les œufs vendus aux consommateurs ne seraient issus que d'élevages en plein air d'ici 2022, c'est parce qu'aussi nous pouvons ensemble atteindre cet objectif. Ce n'est pas pour stigmatiser les éleveurs qui ont déjà fait énormément d'investissement mais c'est pour, dans le cadre de ce plan de filières que la filière aura à proposer et à conduire, dire que l'État est prêt à s'engager financièrement pour accompagner la restructuration de toute la filière par le plan d'investissement, que la grande distribution doit aussi donner à cet égard de la visibilité sur les volumes et un prix plus rémunérateur pour permettre aux éleveurs de réinvestir et c'est que nous devons expliquer aux consommateurs que payer quelques centimes de plus leurs œufs, c'est permettre cette transformation. » (Discours d'Emmanuel Macron à Rungis, 12 Octobre 2017)

Cette annonce n'est pas jugée satisfaisante par L214 car elle ne concerne que les œufs vendus au détail. L'association souhaite, en effet, l'arrêt de tous les élevages en cage, y compris ceux produisant des œufs destinés aux ovoproduits et elle lance, fin 2017, une campagne « Stop aux cages » s'appuyant sur des vidéos et des pétitions sur internet réclamant l'interdiction totale de l'élevage en cage. En définitive, dans la loi Agriculture et Alimentation de 2018, faisant suite aux Etats Généraux de l'Alimentation, ce n'est pas l'interdiction de l'élevage en cage qui est inscrite, mais l'arrêt de l'octroi de permis d'installation de nouvelles exploitations en système cage.

La chronologie de cette controverse cristallisée autour des œufs de poules élevées en cage montre que les transformations des pratiques d'élevage sont induites par l'instauration de nouvelles normes réglementaires allant à l'encontre du système cage, et par le changement de pratiques professionnelles dans le secteur marchand (Figure 39). Ces transformations convergent vers un rejet progressif de l'élevage de poules en cage, à tel point que la filière elle-même s'engage, à partir de 2017, dans une restructuration profonde de ses modes de production en faveur des systèmes alternatifs à la cage. C'est finalement tout un secteur de production qui se voit désavoué et contraint à la diminution drastique de son activité.

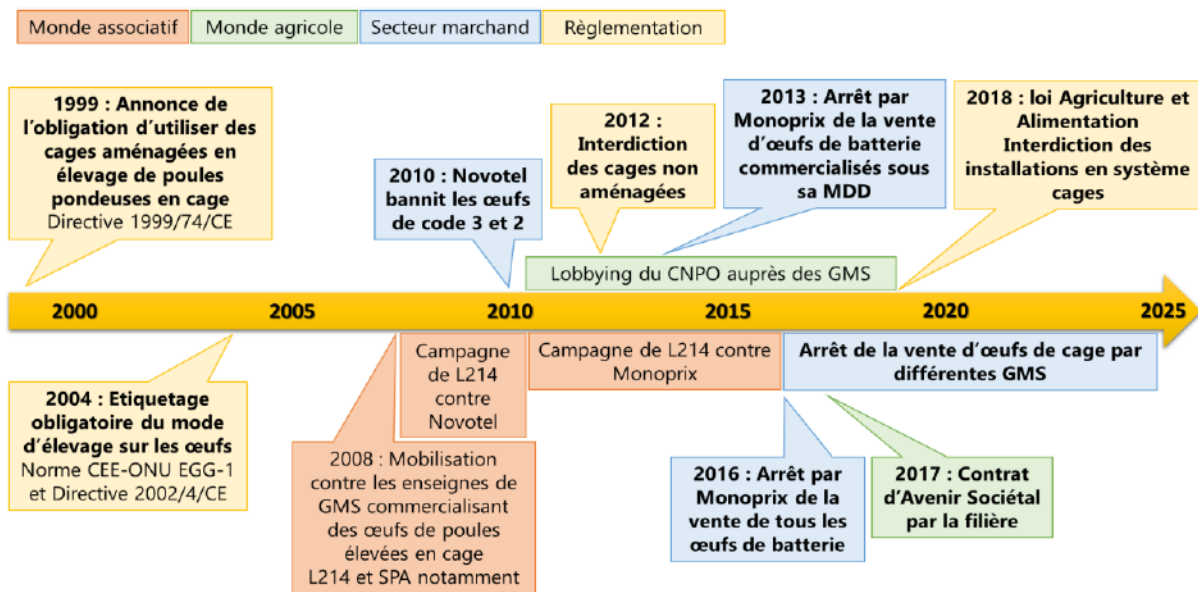


Figure 39 : Chronologie de la controverse cristallisée autour des œufs de poules élevées en cage

B. Des incertitudes éthiques et économiques

La controverse cristallisée sur la production d'œufs en cage se structure autour de trois types d'incertitudes : une incertitude, fondamentale et principale, autour du bien-être des poules lorsqu'elles sont élevées en cage, une incertitude, plus fonctionnelle et secondaire, autour de la demande du public (ici le consommateur) et une incertitude, plus technique et économique, sur la capacité de la filière à s'adapter aux évolutions en cours.

La première incertitude pose une question d'ordre éthologique : les poules sont-elles « bien » lorsqu'elles sont élevées dans des cages, y compris aménagées. Cette incertitude concerne globalement la définition précise de l'état de bien-être pour l'animal qu'est la poule. Sur ce point, le consensus scientifique, et qui a été traduit juridiquement, est aujourd'hui que l'état « optimal » de bien-être pour un animal donné correspond au respect de ses « Cinq Libertés »¹⁸⁰ et notamment à l'expression de son comportement naturel. Or, les nouvelles cages imposées par la Directive 1999/74/CE ont précisément été conçues dans cet objectif : les aménagements effectués doivent permettre à la poule d'exprimer des instincts naturels de grattage, de nidation et de perchage et l'espace supplémentaire alloué doit lui offrir une plus grande liberté de mouvement. Cette conception s'est notamment appuyée sur les connaissances scientifiques en éthologie et en zootechnie. Pour les éleveurs qui ont modifié

¹⁸⁰ Voir Chapitre 4.

leurs équipements – et investi des sommes non négligeables – afin d’installer des cages aménagées, les progrès réalisés s’inscrivent pleinement dans un objectif d’amélioration du bien-être de l’animal mais cet objectif n’est pas toujours perçu comme tel par les éleveurs eux-mêmes (dont certains se sentent contraints par la réglementation). Pour les associations de protection animale, cette mise aux normes est un pas tout-à-fait insuffisant pour l’amélioration du bien-être des poules pondeuses : selon elles, même dans des cages aménagées, les animaux souffrent de la densité, de l’absence d’une réelle liberté de mouvement, du manque de confort général, etc... Elles s’opposent à toute utilisation de cage, de manière générale, considérant que ce type d’équipement ne respecte pas, de fait, la liberté de mouvement de l’animal. Il est fort à parier qu’elles s’opposeraient tout autant à l’utilisation de cages encore plus grandes et mieux aménagées, pour les mêmes raisons. Leur militantisme défend donc une vision du bien-être animal dans laquelle l’animal ne peut se sentir bien que si sa liberté fondamentale de déplacement et de mouvement est garantie.

La seconde incertitude concerne la volonté des consommateurs et ses attentes vis-à-vis des œufs. Pour la filière, la décision de Monoprix, puis des autres enseignes de la grande distribution, d’arrêter la commercialisation d’œufs produits en cage est avant tout un coup marketing, qui contraint le consommateur dans ses choix sans respecter ses volontés qu’ils imaginent détachées de la question du bien-être animal. Du point de vue du CNPO, en effet, les ventes d’œufs produits en cage sont une preuve qu’une demande pour ce type de produits existe et les industriels de l’agroalimentaire (IAA) et les distributeurs se doivent de garantir au consommateur l’offre de produits la plus large possible, afin de répondre à toutes les demandes. Elle attribue cette demande à des consommateurs en quête de produits « sains et bon marché », pour lesquels le mode d’élevage est secondaire dans les critères d’achat. La qualité sanitaire des œufs de cage est d’ailleurs placée, dans l’argumentaire de l’interprofession, comme un état de fait (ou parfois justifiée par le respect de la réglementation) et le prix des œufs de batterie est présenté comme leur atout principal. Cette stratégie argumentative s’inscrit donc à la fois dans la thématique sanitaire et dans la thématique économique, ce qui lui permet de s’octroyer une portée éthique s’appuyant sur le registre de la solidarité : avec les œufs produits en cage, on offre la possibilité aux populations à faibles revenus de consommer un aliment sain. La crise économique que traverse la filière à cette période renforce cette dimension éthique : en achetant des œufs produits en cage, le

consommateur procède à un acte solidaire en soutenant des éleveurs en difficulté. D'autre part, l'argument de la dissonance cognitive entre les préoccupations des citoyens et les comportements des consommateurs est très fréquemment mobilisé par les acteurs défendant l'élevage intensif. Il fait référence à la théorie de la dissonance cognitive élaborée par Léon Festinger en psychologie sociale (Festinger, 1957). Selon cette théorie, « lorsque les circonstances amènent une personne à agir en désaccord avec ses croyances, cette personne éprouvera un état de tension inconfortable appelé dissonance, qui, par la suite, tendra à être réduit, par exemple par une modification de ses croyances dans le sens de l'acte » (Vaidis et Halimi-Falkowicz, 2007 : 9). Ainsi, les acteurs du monde de l'élevage mobilisant cet argument considèrent que les consommateurs modifieront, à terme, leurs croyances sur le bien-être animal pour réduire leur culpabilité à acheter des produits peu qualitatifs sur ce critère. Ils font donc l'hypothèse que la demande des consommateurs pour des œufs produits en cage est amenée à perdurer sur le long terme, offrant un débouché certain pour ces produits que les distributeurs ont tout intérêt à s'emparer.

Les associations de protection animale fondent leur argumentation sur une autre hypothèse : elles considèrent que le consommateur est durablement sensible au bien-être animal et donc opposé à l'élevage de poules en cage. Cette hypothèse donne lieu à deux stratégies de mobilisation différentes. Il est tout d'abord possible que le consommateur soit opposé à l'élevage en cage, mais qu'il ne comprenne pas l'étiquetage inscrit sur l'œuf – il est vrai que cet étiquetage, par code chiffré, n'est pas explicite en tant que tel. Le consommateur continue donc d'acheter des œufs produits en cage par méconnaissance de leur mode d'élevage, obéissant à un critère de choix lié au prix sans savoir que les différences de prix entre les œufs traduisent des modes de production différents. Pour résoudre cette ignorance, les associations organisent des actions d'information auprès du consommateur, pour lui apprendre à décoder cet étiquetage inscrit sur les œufs (0 : bio, 1 : plein air, 2 : sol/volière, 3 : cage) et lui permettre de faire ses achats en connaissance de cause (et, selon leur hypothèse, d'être en mesure de se détourner des œufs de code 3). La campagne WonderPoule de l'association WELFARM, par exemple, s'inscrit dans cette stratégie, avec notamment des distributions de tracts explicatifs aux clients dans les supermarchés. La seconde stratégie se fonde sur l'idée que les consommateurs orientent leurs achats vers les produits les moins chers en toute connaissance de leur mode de production, même si celui-ci ne reflète pas leur

convictions en termes de bien-être animal, mais parce qu'ils sont moins chers. Pour influencer les achats de ces consommateurs, certaines associations de protection animale agissent donc plutôt auprès des distributeurs, en les incitant à modifier l'offre de produits qu'ils proposent. Face à ce public du secteur marchand, ces associations fondent leur argumentation sur un registre mariant l'éthique (la condition animale et le bien-être des animaux d'élevage) à l'économie : l'engagement des acteurs industriels pour la cause animale leur octroie une image de marque responsable susceptible de séduire les consommateurs. Elles cherchent donc à convaincre les industriels que le manque à gagner dû au retrait de certains produits de leurs rayons sera compensé non seulement par un report des achats vers des œufs plus onéreux (codes 0, 1 et 2) parce que les consommateurs ne feront pas l'effort d'aller s'approvisionner ailleurs en œufs moins chers, mais aussi par le gain de nouveaux consommateurs particulièrement sensibles à la consommation éthique. Cette stratégie est celle mise en œuvre par l'association L214 dans son combat contre les œufs de poules élevées en cage et aussi par CIWF qui offre des trophées aux acteurs du secteur privé s'engageant en faveur du bien-être animal.

Une dernière incertitude, que l'on trouve davantage du côté des acteurs de l'élevage, concerne l'avenir de la filière. Cette incertitude se fonde sur une incompatibilité de temporalités : les prises d'engagement des acteurs industriels entraînent, en effet, une modification du marché des œufs sur une échelle de quelques années. A l'horizon 2025, en effet, rares seront les distributeurs à encore proposer des œufs produits en cage à l'achat. Selon le CNPO, cette échéance est trop courte pour permettre à la filière de s'adapter, de se restructurer, et aux éleveurs de transformer leur mode de production : les investissements et transformations de bâtiments, notamment, s'échelonnent généralement sur un plus long terme. L'interprofession redoute donc des disparitions de nombreuses exploitations, incapables de s'adapter au marché. D'autre part, la direction que doivent prendre les évolutions des exploitations est aussi source d'incertitude. Le mode de production au sol, en particulier, qui correspond au code 2, est peu développé en France. La filière française s'interroge à l'heure actuelle sur la pertinence d'investir dans des systèmes au sol, dans lesquels les animaux n'ont pas accès à l'extérieur, au risque de voir de nouvelles mobilisations d'associations les cibler.

On remarque donc que cette controverse cristallisée s'établit sur les registres éthique et économique. L'efficacité des associations, qui ont réussi par leurs actions auprès des

distributeurs à modifier la production d'œufs vers des systèmes alternatifs à la cage, se fonde sur leur capacité à relier ces deux aspects dans leur stratégie et leurs arguments. En dégradant l'image de marque des industriels, et donc en menaçant leur santé économique, elles les ont amenés à prendre des engagements pour le bien-être animal. La filière, par contre, n'a pas réussi à les convaincre d'agir par solidarité avec les éleveurs. Dans cette controverse, en quelques sortes, une mise en concurrence du bien-être des éleveurs et de celui des animaux a été réalisée dans les argumentaires, et a entraîné un changement en faveur de ces derniers.

C. Un combat mené par L214

Cette controverse autour des œufs produits en cages oppose, schématiquement, la filière œuf et les associations de protection animale. La filière œufs, dans les actions de lobbying auprès des industriels et des pouvoirs publics, est représentée par l'interprofession, le CNPO. Si de nombreuses associations de protection animale s'engagent dans la lutte contre la production d'œufs en cage et contribuent, par leurs actions, à convaincre le public, c'est L214 qui se place en fer-de-lance de la mobilisation auprès de l'enseigne Monoprix.

Celle-ci est une association de protection animale abolitionniste : comme développé dans le Chapitre 5, elle s'oppose à toute forme d'exploitation animale et souhaite donc la fin de l'élevage. Pour parvenir à cette fin, elle adopte une stratégie des « petits pas » : contrairement à d'autres associations abolitionnistes, elle ne rejette pas frontalement le concept de bien-être animal et milite pour l'amélioration, à court terme, des conditions d'élevage. Son action contre l'élevage passe, dans un premier temps, par une opposition à la production en cage qu'elle considère comme le système dans lequel les animaux sont élevés dans les conditions les plus « effroyables »¹⁸¹. L'alternative à cette consommation qu'elle privilégie ne porte pas sur les œufs plein air ou biologiques, mais bien sur une alimentation bannissant toute consommation d'œufs (Figure 40) :

¹⁸¹ <https://www.l214.com/marquage-des-oeufs-et-etiquetage>.



éthique
 L214

LES ŒUFS

explication

	Si vous achetez des œufs de poules élevées			en ne consommant pas d'œufs
	en CAGE	ou SOL	en PLEIN AIR ou BIO	
Les poules sont-elles en cages ?	oui	non	non	non
Nombre de poules par mètre carré en bâtiment	16	9	6 (bio) / 9	x
Les poules sont-elles privées d'accès à l'extérieur ?	oui	oui	non	non
Les poussins mâles sont-ils sacrifiés ? (gazés ou broyés)	oui	oui	oui	non
Les poules peuvent-elles avoir le bec coupé ?	oui	oui	oui	non
Les poules sont-elles tuées à l'abattoir après un an de ponte ?	oui	oui	oui	non

Figure 40 : Tableau comparatif des avantages et inconvénients des systèmes de production d'œufs, selon le bien-être des poules, réalisé par L214 (©www.l214.fr)

Parallèlement à ses actions ciblant l'industrie agroalimentaire, L214 mène depuis 2007 une campagne de plus long terme contre la production d'œufs en système cage. Le vocabulaire utilisé par l'association pour désigner ce type d'élevage est le celui d'« élevage en batterie », qui accentue l'image de densité d'animaux importante et d'industrialisation, bien que le terme ne soit plus utilisé dans les sphères professionnelles et scientifiques. Son action de mobilisation passe par la diffusion régulière de vidéos tournées dans des élevages ne respectant pas la réglementation ou dans lesquels les animaux vivent dans des conditions susceptibles d'indigner les spectateurs. Ainsi, entre 2007 et 2018, onze vidéos sont tournées dans des élevages de poules pondeuses et diffusées par l'intermédiaire des médias. Leur forte audience, liée à un grand retentissement médiatique, a vraisemblablement contribué à la décision de l'enseigne de s'engager dans le boycott de ce type de production.

Les multiples observations participantes ont montré que la filière œuf présente l'association L214 comme une minorité qui excelle dans l'art de faire entendre sa voix et abuse de ce pouvoir pour imposer ses choix de consommation au plus grand nombre. Dans son argumentation auprès des enseignes de la grande distribution, elle les alerte sur ce point en dévoilant la philosophie abolitionniste de l'association. Cette philosophie est une preuve, pour

l'interprofession, que l'association ne stoppera pas ses actions tant que toute commercialisation d'œufs ne soit arrêtée (puis de tout type de produits issus d'animaux). Dans son argumentation, l'interprofession fait l'hypothèse que le secteur des industries agroalimentaires n'est pas opposé à l'élevage en cage, mais qu'il se détourne des œufs de batterie parce qu'il craint des répercussions négatives des actions des associations sur son image de marque. Conscient de l'image de produit industriel qui est associée aux œufs de batterie, le CNPO choisit soigneusement les termes employés dans ses argumentaires pour atténuer cette image. Ainsi, les œufs produits en cage sont qualifiés dans les discours de « standard » et l'élevage de « conventionnel », les termes d'« intensif » et de « cage » étant soigneusement évités, comme l'explique cet extrait d'entretien :

« Notre agence de com dit qu'il faut pas qu'on dise le mot cage. Alors, qu'on dise, comment dire... élevage collectif. Parce qu'on fait oublier un peu la cage, ou on dit standard. C'est plus des mots qui cachent le mot qui fait peur, c'est changer les mots négatifs, pour un mot plus doux, on va dire. » (ingénieur agronome, interprofession)

Plus qu'une justification de la légitimité et de l'éthique de l'élevage en cage, cet extrait montre que la stratégie argumentative de l'interprofession s'appuie surtout sur un vocabulaire bien choisi visant à occulter des aspects perçus négativement de ce mode de production. Convaincus du bien-fondé de l'élevage en cage, les professionnels de la filière ne remettent pas en question sa nécessité malgré les arguments des associations de protection animale et les inquiétudes qu'ils soulèvent chez le public. Face aux multiples mouvements de boycott de la production en cage, le CNPO a toutefois été contraint de lancer un mouvement de restructuration de la filière en 2017 à travers son Contrat Sociétal d'Avenir.

D. Le secteur marchand comme public

Dans cette controverse autour de la production d'œufs en cage, on peut identifier trois types de publics : les consommateurs, les industriels de l'agroalimentaire et les pouvoirs publics.

Les consommateurs, tout d'abord, sont régulièrement la cible d'action des associations de protection animale les incitant à arrêter leur consommation d'œufs produits en cage : campagnes médiatiques, distribution de tracts expliquant à déchiffrer le code inscrit sur les œufs, etc. Pourtant, la consommation de ce type d'œufs est toujours forte, bien qu'elle soit en

baisse¹⁸². Le CNPO explique ce constat par la dissonance cognitive évoquée précédemment entre les préoccupations des citoyens pour le bien-être animal et leurs modes de consommation. Cet argument est utilisé par l'interprofession pour convaincre les distributeurs de ne pas abandonner la vente d'œufs produits en cage : une demande de consommateurs pour des produits bon marché existe toujours, malgré la montée des préoccupations des citoyens pour les conditions d'élevage.

Comme on l'a vu, les enseignes ciblées au départ par les associations de protection animale sont des marques se situant sur des segments de marché haut de gamme, avec une image de marque associée à des produits de qualité supérieure. Monoprix, en particulier, cultive une image de distributeur responsable, s'adressant à un public de centre-ville principalement, et proposant une offre importante en production alternative (bio ou sous signe officiel de qualité). En 2016, L214 cible également la marque de biscuits « Michel et Augustin » au travers d'une pétition. La marque décide elle aussi de stopper l'utilisation d'œufs produits en cage dans ses recettes. Cet engagement reflète justement la demande de leurs consommateurs, qui se tourne précisément vers ces marques pour leur image qualitative – la prise de risque économique est donc moindre pour ces enseignes qui ciblent peu les populations à faible revenu. Le rôle des industriels dans la controverse est donc particulier. Ils sont dans un premier temps public-juge des arguments des parties prenantes de la controverse (associations de protection animale d'un côté et monde de l'élevage de poules pondeuses de l'autre), mais ils se sont progressivement transformés en acteurs en s'engageant concrètement contre la production d'œufs en cage. Si Monoprix a été un public-cible direct des actions des associations, les autres enseignes ont été des publics « indirects » : ils ont suivi les arguments des parties prenantes, les prises de position de Monoprix et ont été témoins de leur retentissement positif et important dans les médias.

Un troisième type de public peut aussi être évoqué, bien qu'il ne soit pas la cible centrale dans les échanges des acteurs en opposition. Les pouvoirs publics sont en effet des publics de cette controverse, car ils ont eux aussi suivi l'ensemble des actions de mobilisation des associations de protection animale, puis les actions de boycott prises par les industriels de

¹⁸² En 2017, la moitié des œufs (en volume) achetés par les consommateurs en GMS sont des œufs produits en cage. Toutefois, les achats d'œufs biologiques ont augmentés de 13% entre 2015 et 2016, ceux d'œufs Label Rouge de 9%, tandis que ceux d'œufs produits en cage ont diminué de 6,5% (<http://oeuf-info.fr/infos-filiere/les-chiffres-cles/>).

l'agroalimentaire. Au commencement de la controverse (ou en tout cas du point de commencement choisi pour notre description en particulier), les pouvoirs publics européens agissent concrètement pour l'amélioration du bien-être des poules pondeuses en instaurant la Directive 1999/74/CE, puis ils deviennent publics de la controverse, à la fois spectateurs des affrontements ciblant la grande distribution et le secteur privé, mais également en étant régulièrement la cible directe de lobbying de la part des associations comme de la filière. La loi Agriculture et Alimentation atteste d'une nouvelle transformation de leur statut en acteur, en s'opposant beaucoup plus radicalement qu'en 1999 à toute installation d'élevage en cage (donc en se ralliant à la cause des associations de protection animale, celle de la filière étant traduite par le délai accordé pour les transformations de modèles).

2. La controverse sur l'impact climatique de l'élevage

A. Description chronologique de la controverse

L'analyse de la composition des gaz émis par les ruminants débute dès la fin des années 1970. A cette époque, la part du méthane dans ces rejets est mise en avant. Dans les années 1980, les scientifiques montrent que le gaz carbonique n'est pas le seul responsable dans ce que l'on appelle alors l'« effet de serre », le méthane et le protoxyde d'azote y contribuant même davantage. Le rapprochement entre élevage de ruminants et effet de serre se fait alors progressivement et est médiatisé dès les années 1990¹⁸³, concomitamment aux préoccupations entourant le changement climatique qui donnent lieu à plusieurs rencontres et accords internationaux (dont la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques en 1992 et le Protocole de Kyoto en 1995 entré en vigueur en 2005).

S'emparant de la problématique, les experts de la FAO (Food and Agriculture Organization) lancent, dans les années 2000, l'Initiative LEAD (Livestock, Environment and Development) : ce projet multi-acteur vise à promouvoir les systèmes de production écologiques tout en luttant contre la pauvreté dans le monde. Les résultats de l'Initiative LEAD

¹⁸³ Deux articles de la revue Science et Vie en attestent : « Effet de serre et vaches » publié en 1990 et « Mort aux vaches » publié en 1993 (Miran, 1990; Dorozynski, 1993).

combinent des résultats scientifiques sur les interactions entre élevage et environnement et des aides à la décision pour l'établissement de politiques d'élevage. En 2006, à la suite de ces travaux, la FAO publie un rapport de près de 400 pages qui fait grand bruit et qui est aujourd'hui encore considéré comme une référence scientifique quant à l'évaluation des émissions de GES par l'élevage : *Livestock's Long Shadow : Environmental Issues and Options* (LLS, traduit en français par « L'ombre portée de l'élevage »). Rédigé par des experts de l'organisation (agronomes et économistes principalement), il s'inscrit dans la poursuite de l'initiative LEAD et s'appuie sur des collaborations avec d'autres organismes de recherche agricole de différents pays (dont, en France, l'INRA et l'Institut de l'Élevage). Dans les faits, c'est une petite équipe composée d'une dizaine d'ingénieurs et de vétérinaires, et en lien avec des scientifiques internationaux, qui est à l'origine du rapport, comme en témoigne l'un d'entre eux :

« *Livestock's Long Shadow, au final, c'est 3-4 personnes qui étaient derrière, quoi ! Et qui ont les bons partenaires pour avoir des informations supplémentaires mais c'est une très petite équipe, des ingénieurs agro, des vétérinaires. [...] On nous imagine avec beaucoup plus de moyens, humains et financiers, qu'on est en réalité !* » (ingénieur agronome, FAO)

Dans ce rapport, si quelques impacts positifs de l'élevage sur le climat sont évoqués, c'est surtout un bilan des impacts environnementaux négatifs de l'élevage qui est dressé. La part des émissions de GES par l'élevage, notamment, y est évaluée à 18% des émissions totales dues aux activités humaines, soit davantage que le secteur des transports. Selon les entretiens réalisés auprès d'auteurs de ce rapport, leur objectif en publiant cet article est, à l'époque, d'alerter la communauté internationale, et en particulier les décideurs politiques, sur le manque de réglementations visant à limiter l'impact de l'élevage sur le climat. Ils alertent notamment sur les perspectives d'évolution de la consommation mondiale de produits animaux qui prévoient une hausse globale, importante et rapide de la consommation dans les pays émergents, amplifiant ainsi les impacts négatifs de l'élevage sur le climat. Le rapport préconise, pour contrebalancer une intensification de la production animale que ses auteurs perçoivent comme inévitable, d'une part d'orienter cette intensification vers des systèmes intégrés ou de

conservation¹⁸⁴ et, d'autre part, de favoriser les systèmes rendant des services environnementaux par la rémunération de ceux-ci (Steinfeld et al., 2006).

L'article a un retentissement médiatique immédiat, mais déclenche peu de réactions de la part du corps politique français. En 2007, toutefois, a lieu le premier Grenelle de l'Environnement sous la présidence de Nicolas Sarkozy. L'agriculture n'est pas le seul secteur concerné par ces discussions multi-acteurs autour de l'environnement, mais quatre Comités Opérationnels lui sont dédiés, avec pour objectifs principaux : le développement de l'agriculture biologique, la réduction de l'utilisation de pesticides, l'augmentation du nombre d'exploitations certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale) et le diagnostic de la performance environnementale des exploitations. Si la loi « Grenelle I » est adoptée quasiment unanimement par le parlement, la loi « Grenelle II » devant traduire les décisions du Grenelle en pratiques fait l'objet de polémiques. La prise en compte de la question des émissions de GES, notamment, est jugée insuffisante par certains acteurs impliqués¹⁸⁵. On note également que la question des émissions de GES par l'élevage est alors peu abordée, traduisant une faible prise en compte des résultats de LLS par les organisateurs du Grenelle.

C'est dans le milieu scientifique que le rapport a le plus de retentissement et, notamment, parmi les chercheurs de l'INRA et des ITA travaillant sur l'élevage. Le 23 Mai 2007, l'Association Française de Zootechnie (AFZ) organise à l'école d'ingénieurs agronomes AgroParisTech un colloque intitulé « L'environnement va-t-il remettre en question les activités d'élevage ? ». Lors de ce colloque, agronomes et zootechniciens commentent et critiquent les résultats et recommandations de LLS. Entre nuances de ces résultats par rapport au contexte français ou alertes sur la nécessité de prendre en compte les enjeux environnementaux qu'il soulève, la variété des présentations de cette journée témoignent d'une forme de désarçonnement de la sphère scientifique agricole face à cet enjeu public émergent¹⁸⁶. La filière française s'empare également du sujet en contribuant au financement d'études visant à

¹⁸⁴ Ces deux types d'agriculture visent à inscrire une production (plus ou moins) intensive dans le développement durable, en utilisant des moyens naturels pour remplacer les intrants et améliorer le potentiel agronomique des sols.

¹⁸⁵ L'abandon dans le texte de la taxe carbone, en particulier, entraîne le désengagement de la Fondation Nicolas Hulot des négociations, alors que l'association était en position de fer-de-lance dans le lancement du Grenelle. La question de l'affichage environnemental fait également l'objet de nombreux débats.

¹⁸⁶ L'ensemble des présentations de ce colloque est consultable à cette adresse : <https://www.zootechnie.fr/journees/26-l-environnement-va-t-il-remettre-en-question-les-activites-d-elevage.html>.

réévaluer les émissions de GES par l'élevage. En 2009, par exemple, une étude financée par les interprofessions bovines et conduite par l'Institut de l'Élevage utilise le phénomène du stockage de carbone par les prairies pour montrer en quoi il contribue à compenser les émissions de GES par l'élevage (Dollé et Gac, 2009). Parallèlement à ce financement de travaux de recherche, le Centre d'Information des Viandes (affilié à INTERBEV) crée un poste sur les impacts environnementaux de l'élevage, comme l'explique la personne recrutée pour cette mission :

« Je suis rentré au CIV en tant que chef de projet "Environnement", en 2008. C'était une création de poste, en fait, qui était demandée par les professionnels de la filière parce qu'il y avait à ce moment-là, des attaques de plus en plus prégnantes sur les sujets environnementaux, et ils disaient qu'il y avait un fort besoin d'informer le grand public et les prescripteurs sur ces aspects-là. » (agronome chargé de mission Environnement au CIV)

Toutefois, l'absence de considération effective de l'impact climatique de l'élevage est globale à l'échelle mondiale. Les associations de protection de l'environnement s'attèlent à sensibiliser les citoyens-consommateurs sur l'impact climatique de la consommation de viande rouge, mais l'encadrement de l'élevage intensif ne semble pas être dans les priorités des gouvernements internationaux. Face à cette inaction de la communauté internationale, la FAO publie en 2013 un nouveau rapport sur l'impact de l'élevage sur le climat : *Tackling Climate Change Through Livestock* (TCCTL), traduit en français par « Lutter contre le changement climatique grâce à l'élevage ». D'emblée, le titre marque une différence de posture par rapport à LLS vis-à-vis de l'élevage : de « problème », l'élevage devient une solution dans la lutte contre le changement climatique. Ce nouveau rapport met donc l'accent sur les méthodes permettant de réduire l'impact climatique négatif de l'élevage en proposant un panel de solutions (Gerber et al., 2013). Les incertitudes qui persistent portent désormais sur les progrès techniques à privilégier pour diminuer le plus efficacement possible les émissions de GES en élevage, selon les territoires et les différents contextes mondiaux : méthanisation, stockage de carbone, qualité de la ration, digestibilité des fourrages, etc... Le rapport s'appuie sur des études de cas contextualisées au sein de territoires particuliers (bœuf en Amérique du Sud, lait dans les pays occidentaux et en Inde, petits ruminants en Afrique de l'Ouest et porcs en Asie du Sud et du Sud-Est) et, dans chacun de ces systèmes, des leviers sont proposés pour augmenter la productivité tout en maintenant ou en abaissant les émissions. Cet article effectue également une réévaluation de la part des émissions de GES par l'élevage, en utilisant une nouvelle

méthodologie plus précise. Les résultats sont affinés grâce à la collaboration du secteur professionnel et scientifique en agriculture, dans de nombreux pays à travers le monde, qui a amélioré le recueil de données utilisées pour l'évaluation¹⁸⁷. La collaboration du secteur agricole avec le service scientifique de la FAO témoigne d'une prise au sérieux, par le secteur, non seulement de la question environnementale, mais également de l'importance des retombées dues aux publications de la FAO. La part des émissions de GES par l'élevage est réévaluée à 14,5% des émissions totales (et devient inférieure à celles émises par le secteur des transports).

La même année, l'interprofession bovine lance une concertation avec quatre associations de protection de l'environnement (FNE, FNH, Green Cross et WWF) pour faire l'état des lieux des consensus et connaissances partagées sur l'impact climatique de l'élevage. Les résultats de cette concertation sont présentés à la COP 21 en 2015 lors de laquelle, pour la première fois, des discussions multi-acteurs sur l'enjeu environnemental de l'élevage sont organisées. A l'occasion de cette conférence internationale, la filière affiche ses ambitions concernant l'impact climatique de l'élevage, à travers la présentation des projets LIFE BEEF CARBON et CARBON DAIRY, pilotés par l'Institut de l'Élevage depuis 2013 et financés en partie par les interprofessions. Ils ont pour objectif l'engagement de la filière dans une démarche de diminution de l'empreinte carbone de la viande bovine de 15% et de la filière laitière de 20% d'ici 2023¹⁸⁸.

Finalement, la controverse autour de l'impact climatique de l'élevage et de la publication du rapport LLS par la FAO contribue à la structuration d'instances de négociation entre les acteurs des filières bovines, les ONG, les politiques et les scientifiques (Figure 41). Dans ce cas d'étude, on note que les associations environnementales et la filière sont dans des postures d'ouverture au dialogue. Cette question n'a, en effet, pas déclenché de mobilisations à l'origine d'une rupture nette entre les parties prenantes. La posture de l'interprofession, initiatrice de concertations et se montrant volontaire pour améliorer l'impact climatique de l'élevage, a probablement joué dans l'apaisement des relations. Les associations environnementalistes se montrent, quant à elles, modérées dans leurs arguments, plaidant

¹⁸⁷ Le modèle utilisé, baptisé GLEAM (Global Livestock Environmental Assessment Model), dépend en effet de données collectées par les différents pays.

¹⁸⁸ Diminution « en cohérence avec les autres indicateurs environnementaux (qualité de l'eau, qualité de l'air, biodiversité), ainsi que les indicateurs économiques et sociaux » (<http://www.interbev.fr/enjeux-societaux/environnement-territoires/environnement-beef-carbon-bak/>).

pour une diminution de la consommation de viande tout en soutenant les petites productions locales.

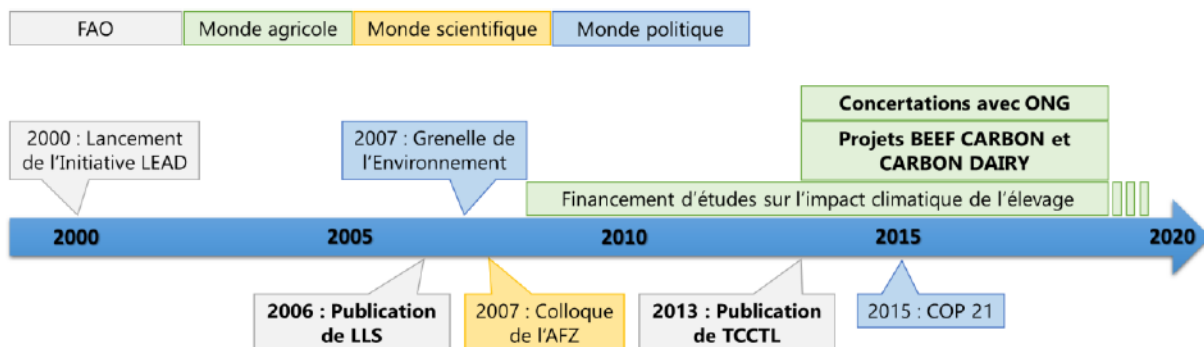


Figure 41 : Chronologie de la controverse cristallisée autour de la publication du rapport LLS par la FAO

B. Publicisation et légitimation des incertitudes sur l'élevage

Cette controverse est cristallisée autour des impacts de l'élevage sur le climat. Le fait que la FAO soit rédactrice de deux textes sur les émissions de GES par l'élevage a contribué à réduire les incertitudes entourant l'évaluation de ces impacts en France. Cette organisation intergouvernementale, agissant sous l'égide de l'ONU, bénéficie en effet d'une reconnaissance internationale au sein des milieux scientifiques et politiques. La FAO dépendant des Nations Unies, ce statut contribue à lui conférer une image d'organisme neutre et objectif. D'après les entretiens effectués, il semble que ces publications, et en particulier LSS, aient fait évoluer la controverse : la stabilisation des chiffres, notamment par leur publicisation, de l'évaluation des émissions (avec des réévaluations ultérieures mais sans changement majeur dans les résultats) a contribué à la reconnaissance de l'impact de l'élevage sur le climat aussi bien par les pouvoirs publics que par le milieu professionnel agricole. Les incertitudes se sont déplacées autour des solutions et pratiques à mettre en œuvre en élevage pour réduire les émissions : comment encadrer l'intensification ?, comment prendre en compte les particularismes des territoires dans la mise en place de politiques régulatrices de la production ?, quels systèmes promouvoir pour diminuer l'empreinte climatique de l'élevage ? Dans cet extrait d'entretien, l'un des experts ayant contribué à la rédaction du rapport explique son impact :

« Y a pas que la FAO qui produit des estimations mondiales... C'est juste la référence. Mais tout le monde est à peu près dans les mêmes ordres de grandeur. Donc, il n'y a pas vraiment de doute sur la qualité des travaux. Par contre, les doutes qui restent sont sur comment on va implémenter des

solutions. Est-ce qu'il vaut mieux commencer par le méthane ? Est-ce qu'il vaut mieux commencer par le stockage du carbone ? etc. [...] Je ne vois plus de controverse entre les professions et les pouvoirs publics. Maintenant, elle est dépassée cette controverse. Elle est vraiment dans ce que les médias peuvent influencer l'opinion publique et aussi influencer les politiques du coup. » (agronome d'une organisation intergouvernementale)

En effet, la forte médiatisation des travaux de la FAO, et en particulier des résultats du rapport LLS (qui témoigne d'ailleurs de la confiance que les journalistes accordent à cette organisation), ont fait pénétrer cette controverse chez le grand public. Cette publicisation du consensus scientifique autour de l'impact climatique de l'élevage a, en quelques sortes, contribué à renforcer les incertitudes de la société sur l'activité. La reconnaissance de cet impact, par une organisation internationale telle que la FAO, légitime, en un sens, les inquiétudes suscitées par l'élevage. On retrouve ici un enjeu autour de la confiance : même si l'impact des émissions de GES par l'élevage sur le climat était déjà connu scientifiquement, c'est le travail d'une instance intergouvernementale jugée impartiale qui fait date et contribue fortement à la réduction des incertitudes.

Ce sont donc, d'une part, les incertitudes scientifiques qui ont été transformées : le rapport produit par la FAO a été fortement médiatisé et ses chiffres servent, depuis, de référence dans les cercles scientifiques (y compris pour mieux les contredire ou les nuancer). La publicisation de cette controverse, d'autre part, augmente les incertitudes d'un public plus large (politique, agricole, associatif ou citoyen) autour des actions à mettre en œuvre pour encadrer l'activité, notamment. Dans cette controverse, les scientifiques de la FAO jouent donc le rôle de producteurs de preuve pour les parties prenantes en opposition. La confiance dont bénéficie cette organisation, de par son statut, lui octroie une grande capacité à influencer l'évolution des normes sociales.

C. La FAO : un acteur ambivalent

Cette controverse oppose le monde de l'élevage à la communauté scientifique, et plus particulièrement aux experts de la FAO qui s'impose comme un acteur aux multiples rôles.

La FAO, tout d'abord, n'est pas un organisme de recherche académique mais une agence des Nations Unies et, à ce titre, une organisation intergouvernementale (son conseil d'administration, formé des 193 pays membres des Nations Unies, décide des orientations de

travail et des projets de développement agricole)¹⁸⁹. Le mandat premier de la FAO n'est pas la lutte contre l'impact climatique de l'élevage mais, beaucoup plus généralement, la lutte contre la faim dans le monde¹⁹⁰ et l'assistance scientifique et technique des Etats membres poursuivant cet enjeu. Ses actions tendent d'ailleurs à se tourner davantage vers cette fonction d'appui des Etats dans leur mise en place de politiques publiques agricoles que vers la recherche. Son rôle est notamment d'initier et d'accompagner des concertations multi-acteurs (du secteur privé, de la recherche, d'ONG, du monde politique, etc.) au sein des différents pays¹⁹¹. L'objectif de ces concertations est de susciter le dialogue entre acteurs qui se côtoient peu en dehors de ces initiatives, dans un cadre neutre où la FAO se place en médiatrice. Ainsi, en ce qui concerne l'élevage, la FAO se positionne en quelques sortes comme une organisatrice du forum hybride, en initiant la mise en discussion d'acteurs en opposition et qui sont parties prenantes de la controverse. Par ailleurs, la FAO se donne également pour mission de travailler avec le secteur privé, dans l'objectif de convaincre les industriels de l'agroalimentaire de tenir compte de l'environnement dans leur pratiques.

Par son statut d'organisation intergouvernementale, la FAO a été qualifiée, dans les entretiens auprès des parties prenantes de la controverse, de structure « toute puissante » et capable d'influencer la communauté internationale. La publication de LLS, en 2006, a été perçue comme un « coup de massue » par les organismes agricoles français et a instauré un climat de méfiance de leur part vis-à-vis des ambitions de l'organisation. Cette publication, dont les résultats marquaient une forme d'opposition officielle à certaines pratiques d'élevage, les a amenés à transformer leur stratégie sur la question climatique. D'après les entretiens, les interprofessions bovines ont, dans un premier temps, rejeté les résultats du rapport et cherché à le démentir, en critiquant notamment les méthodes et outils de recherche mobilisés. Cette stratégie se révélant caduque face au consensus scientifique et médiatique sur l'impact climatique de l'élevage en train de s'imposer, ils ont ensuite cherché à nuancer les résultats du rapport à partir du contexte français. Les travaux de la FAO, en effet, ne concernent pas

¹⁸⁹ En 2016, la FAO employait environ 1700 fonctionnaires et 1500 agents de soutien. Son siège est basé à Rome. Ses travaux sont financés en grande partie par les Etats membres des Nations Unies.

¹⁹⁰ Les projets de développement agricole, de l'élevage ou des cultures de la FAO visent en premier lieu à réduire de la pauvreté, à améliorer la productivité tout en améliorant les conditions de production et à aider les filières à s'adapter au marché.

¹⁹¹ Comme le partenariat Global Agenda for Sustainable Livestock, le projet LEAP Livestock Environmental Assessment and Performance Partnership, etc.

l'agriculture française en particulier, mais bien le secteur agricole à l'échelle mondiale¹⁹². La mise en avant, dans les argumentaires des professionnels de l'élevage ou de la recherche agricole en France, d'une spécificité de l'élevage français par rapport aux systèmes plus intensifs que l'on peut trouver dans d'autres pays est fréquente. Ils présentent les systèmes français comme moins intensifs et contribuant plus que d'autres au stockage de carbone dans les prairies. Toutefois, face au consensus désormais politique et social, le monde de l'élevage français a une nouvelle fois dû faire évoluer sa position et a progressivement accepté de collaborer avec la FAO dans la production de ses résultats. Pour la FAO, ces nouvelles relations de travail ont amélioré la précision et la quantité des données dont elle bénéficie. C'est notamment grâce à cette collaboration que l'évaluation des émissions de GES par l'élevage a pu être affinée dans le deuxième rapport de la FAO publié en 2013. Les propos de ce chargé de mission à l'interprofession illustre les transformations des relations entre la FAO et le secteur de l'élevage bovin français suite à la publication de LLS :

« *La profession a mis du temps à s'en remettre et a été un peu vexée, ce qui se comprend ! Et puis, ils se sont rendu compte qu'en fait c'est des choses qui étaient établies. Et donc, tout le monde a été un peu forcé de s'y mettre. Ce qu'on mettait sous le tapis jusque-là a été exposé au grand jour et, ça a permis, une fois que les relations se sont un peu apaisées, de travailler ensemble.* » (agronome, interprofession bovine)

Aujourd'hui, experts de la FAO, représentants des filières d'élevage, chercheurs, gouvernements, militants d'ONG et autres organisations internationales travaillent donc régulièrement en partenariat sur des projets de recherche ou de développement. Ces collaborations génèrent, chez certains acteurs associatifs rencontrés, des soupçons de conflits d'intérêts et des doutes sur l'impartialité de la FAO. Des soupçons de lobbying industriel ou de la part de certains Etats membres ont été émis par ces acteurs, qui prennent pour preuve le fait que la FAO ne se positionne pas sur certains sujets polémiques, comme en témoigne cette citation issue d'un entretien effectué auprès d'un salarié de l'organisation :

« *Je pense que la vision et les objectifs, comment les personnes voient le développement de l'agriculture varient énormément ici, comme dans n'importe quelle organisation. On n'a pas de position, par exemple, sur les OGM. [...] La FAO se garde bien d'avoir une position, surtout qu'en son sein, la FAO n'a pas de position partagée.* » (ingénieur agronome, FAO)

¹⁹² Et d'ailleurs, dans une optique de lutte contre la faim dans le monde, les systèmes agricoles européens ne sont pas forcément des enjeux prioritaires pour la FAO.

Actuellement sous l'égide d'une présidence brésilienne, un pays où l'élevage intensif est une activité pesant fortement sur l'économie, ces militants environnementalistes considèrent en outre que l'administration de la FAO minimise l'importance des questions liées à l'impact de l'élevage sur le climat pour ne pas nuire à ce type d'agriculture. Malgré la confiance dont elle bénéficie auprès de scientifiques, de journalistes et de citoyens, les travaux de la FAO ne sont donc pas complètement contestés : pour certains acteurs du secteur agricole, ils nuisent au développement de l'élevage, alors que, pour certaines associations, ils sont trop complaisants à l'égard d'une des activités qui contribue le plus au réchauffement climatique. Les arguments visant à créer de l'incertitude quant à la neutralité de la FAO représentent ainsi, pour les parties prenantes de la controverse globale, une manière de décrédibiliser un acteur qui menace leurs efforts pour rallier le public à leur cause. Ces critiques n'empêchent toutefois pas ces parties prenantes (associations de protection de l'environnement et acteurs du monde de l'élevage) de reprendre régulièrement les résultats de la FAO lorsqu'ils vont dans le sens de leur argumentation.

Dans cette controverse, le rôle de la FAO est donc ambivalent. Elle est à la fois une instance se positionnant comme neutre, pourvoyeuse de preuves et donc réductrice de l'incertitude. Mais elle est aussi une partie prenante à part entière de la controverse par l'orientation de ses préconisations, qui contribuent à augmenter l'incertitude globale sur la trajectoire que doit prendre l'élevage. Par ce statut de partie prenante, elle est visée par des actions de décrédibilisation de la part des autres parties prenantes de la controverse globale tout en faisant l'objet de tentatives d'instrumentalisation par ces mêmes acteurs (de ses résultats et de leur production). Enfin, la FAO se donne aussi un rôle de médiatrice entre ces deux parties prenantes en organisant des concertations et rencontres visant, là encore, à faciliter la construction d'un sens commun.

D. Une publicisation influencée par les médias

Le public visé par LLS est en premier lieu celui des décideurs politiques des Etats membres, et en particulier ceux de pays où l'élevage se développe rapidement et n'est pas encore réglementé par des politiques environnementales. Il cherche donc plutôt à alerter les pays émergents, comme l'Inde ou le Brésil, que ceux de l'Union Européenne où des réglementations contraignantes pour l'élevage existent déjà.

Plusieurs acteurs rencontrés en entretien, parmi le monde de l'élevage notamment, considèrent que les médias ont joué un rôle prépondérant dans l'impact du rapport LSS. En particulier, ils les accusent d'avoir transformé le message du rapport (qui montre la nécessité d'encadrer règlementairement le développement de l'élevage, dans les pays en voie de développement notamment) en une simple injonction à la diminution de la consommation de viande dans les pays occidentalisés. Cet expert de la FAO partage ce point de vue :

« La raison pour laquelle ça a pris autant d'ampleur, moi je suis persuadé que c'est les médias qui l'ont fait ! C'est un message hyper bien pour les journalistes parce que ça fait peur, parce que la solution c'est le végétarisme. Ça, c'est fait pour que ça se vende très bien quoi ! Et à chaque fois qu'on essaye de dire : "Regardez, en fait, le bilan, c'est ça et les solutions, c'est ça. Ce qu'il faut, c'est aller dans ce sens-là". Ils s'en foutent ! Les médias ne publient jamais la partie solution de ce que la FAO fait. Et le chiffre des transports qui est complètement faux en plus ! Mais c'est très régulièrement, c'est au moins deux fois par mois qu'on est interviewé par des journalistes et j'ai pas vu un seul papier qui avait bien repris ce qu'on disait ! [...] Donc, nous, on est là à dire : "C'est pas ça le problème [la consommation de viande], ce qui compte c'est que de toute façon on en mangera plus ! En Europe moins, mais en Afrique, ils en mangent de plus en plus. Donc, voilà les solutions techniques qui viennent de notre boulot, etc". Et ils ont complètement effacé cette partie qui fait pas d'audimat... » (ingénieur agronome, FAO)

Selon un chargé de mission sur l'élevage d'une association environnementaliste, c'est au contraire parce que les résultats de la FAO répondaient à de fortes inquiétudes des citoyens sur l'élevage que LLS a connu un tel retentissement médiatique.

Quelques soient les motivations des journalistes dans la publicisation de ce sujet, l'impact climatique de l'élevage est désormais connu par une large audience. Il contribue notamment à la justification de nombreux régimes alimentaires bannissant, partiellement ou totalement, la viande et les produits laitiers.

3. La controverse sur le statut juridique de l'animal

A. Description chronologique de la controverse

Le 15 Juin 2004, Dominique Perben, alors ministre français de la Justice, demande la rédaction d'un rapport sur le statut juridique de l'animal. C'est la juriste Suzanne Antoine, alors Présidente de Chambre honoraire à la cour d'appel de Paris et membre de la Ligue française

des droits de l'animal (LFDA), qui s'en charge pendant près d'une année et le publie le 10 mai 2005 (Antoine, 2005). Le texte apporte un éclairage sur le droit des animaux et sur la façon dont l'évolution de la perception des animaux par la société et l'évolution des lois s'influencent réciproquement.

Par une revue de ces évolutions dans plusieurs pays européens, l'auteure met en lumière ce qu'elle considère comme un retard de la part du droit français concernant les animaux. Elle insiste sur la variabilité des qualifications de l'animal dans les différents textes français qui rendent, selon elle, le droit incohérent dans sa manière de traiter l'animal : dans le Code civil, il relève du chapitre des biens mais se distingue par sa faculté de mobilité (« bien meuble »¹⁹³ en opposition aux « biens immeubles », Art.528), le Code pénal instaure des sanctions contre les mauvais traitements qui lui sont infligés, et dans le Code rural il est qualifié d'« être sensible » (Art.L214-1). Pour résoudre cette incohérence, Suzanne Antoine évoque deux possibilités concernant le Code civil : la première est de sortir les animaux du régime des biens (soit en créant une catégorie spécifique, soit en les faisant rentrer dans celle des personnes), la seconde est de les maintenir dans le régime des biens tout en reconnaissant explicitement leur sensibilité (à l'image du Code rural). L'enjeu associé à ces propositions concerne la propriété d'animaux : les sortir du régime des biens est une forme de remise en question de la possibilité de posséder des animaux et donc pose question quant au métier d'éleveur. Ce rapport, s'il propose, pour la première fois officiellement, de modifier le statut juridique de l'animal dans le Code civil, n'est pas suivi d'effets immédiats.

Il soulève toutefois des interrogations et pointe des incohérences relatives au statut juridique de l'animal. Trois ans plus tard, le gouvernement organise les « Rencontres Animal et Société » pour poursuivre ces réflexions au travers de groupes de discussion multi-acteurs (Ministère Français de l'Agriculture et de la Pêche, 2008). Environ 150 participants, appartenant à cinq collèges (parlementaires et élus locaux, représentants des organisations professionnelles agricoles, d'associations, des ministères et scientifiques), sont rassemblés en trois groupes de travail. L'un d'entre eux concerne spécifiquement « les statuts de l'animal » et les questions éthiques, juridiques et scientifiques concernant le respect de l'animal vivant et de

¹⁹³ Ce caractère de mobilité fait souvent l'objet de confusion dans les argumentaires : plusieurs discours dénoncent le fait que les animaux soient considérés comme des « meubles » dans le Code civil, au même titre que les tables ou les chaises, alors qu'au contraire ce terme les en distingue par leur capacité à se mouvoir.

sa protection contre la maltraitance¹⁹⁴. Les résultats des travaux sont ensuite présentés au public par le biais de réunions d'information ou de diffusion par internet. Si 34 actions émergent à l'issue de ces rencontres, une seule concerne spécifiquement le statut juridique de l'animal et vise à réaffirmer la spécificité de l'animal :

« Action 2. Assurer à droit constant la cohérence technique des codes pour les différentes catégories d'animaux, améliorer l'échelle des peines. »
(Dossier de presse, Rencontres Animal et Société)

Là encore, ces travaux n'aboutissent pas à une modification du statut de l'animal dans les différents Codes, mais ils contribuent à publiciser un peu plus le débat et à renforcer les liens entre les acteurs préoccupés par cette question. Ils alimentent, en outre, une réflexion menée entre 2011 et 2012 par le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) et coordonnée par Allain Bougrain-Dubourg (ancien journaliste et Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux), autour du statut de l'animal et sa possible modification dans le Code civil. Dans ce cadre, plusieurs auditions sont réalisées pour recueillir les points de vue et propositions de différents acteurs de la société : représentants des filières d'élevage, scientifiques, associations de protection animale et de l'environnement, etc. Ce travail est finalement abandonné brusquement en 2012. Selon Allain Bougrain-Dubourg, cet arrêt est le résultat de fortes dissensions entre les acteurs impliqués dans la concertation, et notamment d'un lobbying des filières d'élevage :

« Au cours des réunions, une tension s'est installée conduisant des groupes, comme les chasseurs, pêcheurs et agriculteurs à s'opposer à l'idée de poursuivre les travaux » (Allain Bougrain-Dubourg, dépêche AFP du 26/04/2012)

Deux camps sont en train de se constituer dans cette controverse autour du statut de l'animal : d'un côté, les partisans d'une réforme du Code civil, parmi lesquels des associations de protection des animaux et de l'environnement et, de l'autre, les filières d'élevage, les chasseurs, les pêcheurs. Dans chaque camp, des personnalités politiques prennent position. Au printemps 2013, Chantal Jouanno, alors vice-présidente de l'UDI, et la magistrate Laurence

¹⁹⁴ Il est présidé par Jean-Louis Étienne (médecin et explorateur), assisté de Thierry Tuot (Conseiller d'État). Un deuxième groupe, présidé par Jacques Pradel (journaliste de radio et de télévision) et Stéphane Martinot (docteur vétérinaire et directeur de l'École Nationale Vétérinaire de Lyon), s'intéresse à « l'animal dans la ville » et traite de plusieurs sujets dont le rôle social de l'animal. Un troisième groupe intitulé « animal, économie et territoires », présidé par Jérôme Bignon (député de la Somme), Claude Milhaud (docteur vétérinaire et président de l'Académie Vétérinaire de France) et Yves Dauge (sénateur d'Indre-et-Loire), traite de l'élevage, du transport et de l'abattage des animaux de ferme, ainsi que de l'utilisation des animaux dans les spectacles.

Vichnievsky fondent notamment Ecolo-Ethik, un laboratoire d'idée d'obédience centriste pour l'innovation écologique et favorable à la modification du statut juridique de l'animal.

En automne de la même année, un manifeste signé par 24 intellectuels¹⁹⁵ est publié sous l'égide de la Fondation 30 Millions d'Amis¹⁹⁶. Ses auteurs demandent que les animaux soient reconnus comme des « êtres vivants et sensibles » dans le Code civil. La publication de ce manifeste est largement relayée par les médias et partagée sur les réseaux sociaux. Dans le même temps, la Fondation 30 Millions d'Amis lance une pétition sur internet, qui recueille en quelques mois près de 800 000 signatures. Le texte accompagnant la pétition demande un changement du statut juridique de l'animal notamment pour lutter contre les pratiques d'élevage dégradant le bien-être de l'animal. Le lien entre le statut de l'animal et les conditions d'élevage est exposé clairement, contrairement aux enjeux juridiques (les questions concernant le droit de propriété, notamment, ne sont pas explicitées). L'illustration de la pétition, qui présente une table dont l'un des pieds est remplacé par un chien, suggère seulement que les animaux sont équivalents à des meubles dans le Code civil.

Le 7 février 2014, le think tank Ecolo-Ethik organise, en partenariat avec le journal Le Monde, un colloque intitulé « Nous et l'animal » au Palais du Luxembourg, c'est-à-dire dans les locaux du Sénat. Le choix du lieu n'est pas anodin : il inscrit clairement le colloque dans une dimension politique (et pas seulement dans le registre scientifique ou de la communication, dans lesquelles les questions autour du statut de l'animal étaient jusque-là cantonnées). Les présidentes du think tank convient différentes personnalités des milieux scientifique, associatif, politique et médiatique : on y retrouve Matthieu Ricard, Boris Cyrulnik, Elisabeth de Fontenay, Allain Bougrain-Dubourg et la Fondation 30 Millions d'Amis, déjà présents aux évènements précédemment cités, mais également le philosophe abolitionniste Peter Singer, les scientifiques Jane Goodall et Yves Coppens, le photographe Yann Arthus-Bertrand ou encore Laurence Parisot (Présidente du Medef). Parmi ces intervenants, on note plusieurs personnalités antispécistes (dont Peter Singer et Matthieu Ricard), ce qui marque une pénétration de cette philosophie au cœur des débats sur le statut de l'animal. La modification de celui-ci, en d'autres

¹⁹⁵ Parmi lesquels les philosophes Elisabeth de Fontenay, Michel Onfray, Edgar Morin et Florence Burgat, le neurobiologiste Mathieu Ricard, l'éthologue et neuropsychiatre Boris Cyrulnik ou encore l'astrophysicien et président de l'association environnementaliste Humanité et Biodiversité, Hubert Reeves.

¹⁹⁶ Le manifeste est disponible en ligne, à l'adresse suivante : <http://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/6744-24-intellectuels-pour-un-changement-du-statut-juridique-de-lanimal/>.

termes, présente des enjeux plus larges que l'aspect juridique, mais s'inscrit également dans une dimension morale. Ce colloque est perçu, par les représentants des filières y ayant assisté, comme un tournant dans le débat autour du statut de l'animal : pour la première fois, ils notent un glissement de l'argumentation vers une remise en question assumée de l'élevage et de la consommation de viande, alors que ces arguments se faisaient jusqu'à présent plutôt discrets. L'éthique de la mise à mort de l'animal est clairement questionnée, et le monde de l'élevage se sent intrinsèquement mis en accusation, comme en témoigne ce chargé de mission à la FNSEA :

« Jusque-là on débattait de la problématique de la souffrance de l'animal. Mais là, c'était devenu l'inverse : la problématique de la souffrance de l'animal était certes le point de départ mais aboutissait à la problématique de la consommation de la viande et de la mise à mort, et du rejet de l'élevage en fait ! Nous, on est arrivé avec nos arguments : "Mais les animaux sont bien traités, les éleveurs les aiment", et là on était hors-jeu, quand on a toute une salle qui veut arrêter l'élevage. [...] Jusqu'à présent, c'était vraiment : "Bon, faut qu'on améliore nos pratiques, faut qu'on prenne mieux en compte la souffrance de l'animal, ses besoins" et ça, c'était un problème, on va dire, technique, mais ça ne remettait pas en cause l'élevage. Et là, on passe l'étape d'après, ça a été un peu la claque. Notre défense, nos propositions ne peuvent pas répondre à leurs demandes parce que ce n'est pas le même sujet ! » (Chargé de mission, FNSEA)

Le débat sur le statut de l'animal change donc progressivement de registre : de préoccupations juridiques et techniques sur la manière de bien traiter les animaux, il se transforme en débat moral sur la légitimité de l'élevage. Une vingtaine de propositions ressortent de ce colloque et sont adressées au Président de la République pour l'interpeller sur le statut de l'animal dans le Code civil. Ce dernier s'exprime sur ce sujet, dans le journal *La France Agricole*, quelques jours avant le Salon International de l'Agriculture. Dans cette interview, il prend position sur le statut de l'animal, signe que ce sujet commence à se transformer en débat public, et rassure le monde de l'élevage en annonçant que le Code civil ne serait pas modifié.

Toutefois, par une nuit de débat parlementaire dans le cadre du projet de loi relatif à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, donc rassemblant peu de députés impliqués sur les sujets agricoles¹⁹⁷, une proposition de loi visant à modifier le statut de l'animal dans le Code civil est

¹⁹⁷ Les députés travaillant sur l'agriculture sont plutôt mobilisés, à cette période, sur les débats concernant la loi d'avenir agricole.

déposée par le député Jean Glavany, ancien Ministre de l'agriculture¹⁹⁸. Les représentants agricoles et juristes de la FNSEA reconnaissent, dans les entretiens, avoir été pris de cours : ils n'étaient pas du tout impliqués dans le lobbying auprès des députés travaillant sur cette loi de modernisation, mais étaient activement mobilisés sur la loi d'avenir. Le dépôt de l'amendement est effectué tardivement et en procédure accélérée, peu de temps avant la Commission des lois. L'amendement, baptisé Glavany, est soutenu par le gouvernement et est adopté le 15 Avril 2014 en première lecture par l'Assemblée nationale. Cet amendement propose de modifier le Code civil ainsi :

« Avant le titre I^{er} du livre II, il est inséré un article 515-14 ainsi rédigé :
Art. 515-14. – Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité.
Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens corporels. » (Amendement n°59 déposé le 11 Avril 2014)

Dans cet amendement, les animaux restent soumis au régime des biens mais ils sont sortis de ce paragraphe à proprement parlé et placés au-dessus de celui-ci : ils s'en distinguent clairement. Cette proposition pose donc l'animal comme un bien au statut particulier. Il est accompagné du texte explicatif suivant :

« Cet amendement a pour objet de consacrer l'animal, en tant que tel, dans le Code civil afin de mieux concilier sa qualification juridique et sa valeur affective. Pour parvenir à un régime juridique de l'animal cohérent, dans un souci d'harmonisation de nos différents codes et de modernisation du droit, l'amendement donne une définition juridique de l'animal, être vivant et doué de sensibilité, et soumet expressément les animaux au régime juridique des biens corporels en mettant l'accent sur les lois spéciales qui les protègent. » (Amendement n°59 déposé le 11 Avril 2014)

Dans ce texte, les enjeux de cette proposition de loi allant bien au-delà de la question juridique ne transparaissent que dans la « valeur affective » attribuée à l'animal. Après la tentative d'une Commission Mixte Paritaire et la levée d'un débat parlementaire sur la question, l'amendement est de nouveau adopté par l'Assemblée nationale, le 30 Octobre 2014.

Entre temps, le lobbying auprès des sénateurs et des parlementaires a lieu. Rapidement, la FNSEA critique la méthode utilisée pour déposer cet amendement, se sentant limitée dans son droit de contestation d'un texte qu'elle juge dangereux pour l'activité d'élevage. Elle exprime son opposition à l'amendement quelques mois plus tard, lorsque celui-ci passe en deuxième lecture à l'Assemblée, en proposant non pas de le supprimer, ce qui n'apparaît ni

¹⁹⁸ Amendement n°59 déposé le 11 Avril 2014.

faisable ni opportun face au débat public qui agite la société et les médias, mais de le modifier en précisant clairement que les animaux sont des biens corporels protégés par les textes spécifiques du Code rural et du Code pénal (levant ainsi l'ambiguïté que la mention « soumis au régime des biens » pose quant au droit de propriété). Elle argumente notamment autour d'éléments de langage et met en avant les pratiques des éleveurs, comme expliqué dans cet extrait d'entretien :

« Nous, les éléments de langage qu'on avait fait passer à notre réseau, c'était de dire "cohérence symbolique" puisque les animaux sont déjà reconnus comme des êtres sensibles dans le Code rural depuis 30, 40 ans. On n'a jamais remis en cause la reconnaissance de la sensibilité des animaux dans le Code civil, mais on avait demandé à ce que le flou soit levé du point de vue du droit de la propriété. Ce sont des biens, voilà ! On n'a pas été complètement entendu, mais y a eu des débats nourris qui ont montré que notre inquiétude avait été entendue. [...] Notre réponse publique ça a été d'écrire un recueil, piloté par la FNSEA mais il y a toutes les organisations du monde de l'élevage qui ont participé et qui ont expliqué, de façon assez factuelle, ce qu'elles faisaient comme action sur le bien-être animal, la relation à l'animal, les programmes de recherche engagés, les chartes professionnelles existantes, en développement, les formations qui existaient sur le terrain. Ça a été très positif parce que ça a permis à l'ensemble de la profession agricole de s'apercevoir qu'il y avait déjà beaucoup. Donc ça fait du bien aussi ! Même pour les éleveurs sur le terrain de se rendre compte qu'il ne faut pas avoir honte ou rougir dès qu'on parle de bien-être animal. » (lobbyiste de la FNSEA)

Cet extrait d'entretien montre la difficulté, pour le monde agricole, de traiter de la question animale d'un point de vue éthique : les arguments avancés demeurent dans le registre technique et associent l'enjeu du statut de l'animal au bien-être animal. D'un autre côté, les associations de protection animale militent elles-aussi auprès des parlementaires, pour un renforcement de la distinction entre animaux et biens. Quelques propositions de loi visant à sortir les animaux du régime des biens ou bien à cadrer plus strictement les conditions de vie dans lequel les placer sont déposées. Le 29 Avril 2014, par exemple, les députées Geneviève Gaillard (Parti Socialiste, vétérinaire de profession) et Laurence Abeille (Europe Ecologie-Les Verts, cadre du secteur privé) déposent un projet de loi créant un statut spécifique pour les animaux et précisant qu'ils doivent « bénéficier de conditions conformes aux impératifs biologiques de leur espèce et assurant leur bien-être/bien-traitance »¹⁹⁹. L'emploi du terme « conforme » fait l'objet de nombreux débats à l'Assemblée nationale (car complexifiant

¹⁹⁹ Amendement N°1903 du 29 Avril 2014.

fortement l'application de la loi en raison des incertitudes qu'il génère) et la proposition est finalement rejetée.

Le projet de loi relatif à la modernisation du droit est voté par l'Assemblée nationale le 28 Janvier 2015, en dernière lecture. Le Conseil constitutionnel juge la loi conforme le 12 Février 2015²⁰⁰ et elle est définitivement adoptée le 16 Février 2015²⁰¹. Depuis cette date, les animaux ne sont donc plus, à proprement parlé, des biens comme les autres (même s'ils demeurent soumis au régime juridique des biens) : l'article 515-14 reste placé dans le Livre II qui est consacré aux biens (« Des biens et des différentes modifications de la propriété »), mais il est placé avant le Titre Premier (« De la distinction des biens »).

Cette controverse contribue, finalement, à la structuration d'un réseau d'acteurs défendant l'établissement d'un nouveau statut de l'animal dans toutes les sphères de la société (Figure 42). La porte d'entrée choisie par ce collectif est, dans un premier temps, celle du Code civil et donc celle du domaine législatif. Constitué de chercheurs, de journalistes, d'artistes et de personnalités politiques, ses actions pour transformer le statut de l'animal peuvent cibler bien d'autres sphères sociales, dans lesquelles le monde agricole ne possède pas toujours de passe-droit.

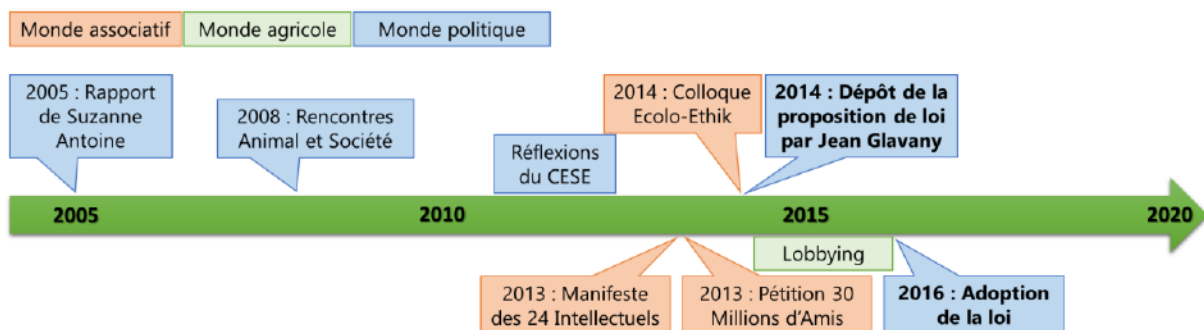


Figure 42 : Chronologie de la controverse cristallisée autour du changement de statut de l'animal dans le Code civil

²⁰⁰ Décision n° 2015-710 DC.

²⁰¹ Les articles 522, 524, 528, 533 et 564 du Code civil sont également modifiés pour assurer leur cohérence avec le nouveau texte.

B. Des enjeux juridiques et moraux

On peut identifier deux incertitudes autour du changement de statut juridique de l'animal : l'une portant sur les conséquences pratiques de cette réécriture législative, et l'autre sur sa portée morale quant à la place de l'animal dans la société.

Il existe, tout d'abord, une incertitude autour de l'application de la loi et de ses conséquences pratiques. Cette incertitude est une source d'inquiétude fréquemment soulevée par le monde de l'élevage qui craint que ce nouveau statut de l'animal ne serve de base à des jurisprudences compliquant l'exercice du métier d'éleveur (en justifiant l'interdiction de certaines pratiques limitant l'expression du comportement naturel de l'animal, par exemple). Les partisans de ce texte, et notamment les associations de protection animale, partagent ce constat mais l'accueillent favorablement. Selon eux, la cohérence juridique entre les Codes permettra aux juges d'être plus pertinents et plus fermes quant à l'application des règles protectrices des animaux. Ils espèrent, et c'est précisément ce que craignent les opposants au texte, que cette transformation soit la première d'une longue série qui aboutisse, au fur-et-à-mesure des réformes du droit, des durcissements des règles relatives à leur traitement et des restrictions de leurs conditions de propriété, à l'amélioration de la condition animale. L'ambiguïté autour du statut de l'animal (qui ne sont ni donc des personnes, ni des biens comme les autres) laisse, en effet, la place à l'interprétation juridique des conditions pratiques dans lesquelles ils peuvent être placés. Cette situation est perçue comme une opportunité pour les associations de protection animale de faire avancer la cause animale par la jurisprudence, tandis qu'elle est une source d'appréhension pour beaucoup d'acteurs du monde agricole. Cette modification du Code civil a souvent été évoquée comme « un pied dans la porte », tant par ses opposants qui s'en inquiètent, que par ses défenseurs qui n'envisagent pas de stopper là leurs actions de lobbying auprès des décideurs politiques.

Pour les acteurs de l'administration, en revanche, ce changement de statut répond avant tout à une volonté de mise en cohérence des textes et n'aura pas de réelles conséquences sur les pratiques agricoles ou le droit de propriété sur l'animal. C'est, en tout cas, de cette manière que le présente Jean Glavany, à l'origine de la proposition de loi. Il est appuyé par le Ministère de la Justice, puis celui de l'Agriculture, comme l'explique ce juriste de la FNSEA :

« Le texte entraînant tellement de crispations que Le Foll [Ministre de l'agriculture] a organisé une réunion où il a fait inviter les gens du Ministère de la justice qui avaient la main sur ce texte-là. Et les gens du Ministère de la justice, nous expliquant droits dans leurs bottes que ça ne pose aucun problème, qu'ils ne comprennent pas du tout la réaction du monde l'élevage, que juridiquement, puisque ce sera toujours soumis au régime des biens, y a franchement aucun changement. Le cabinet de Le Foll qui, lui, souhaitait qu'une chose, c'est de calmer les débats, disait : "Bah si ça change rien, restons-en là". Et nous, on était les seuls à dire : "Mais si ! Ça change des choses ! Arrêtez de dire que ça ne change rien !" » (juriste, FNSEA)

Ainsi, pour le gouvernement et les employés des administrations judiciaire et agricole, la portée de ce texte est purement juridique. Ce positionnement est une tentative, de leur part, d'apaisement du débat social qui agite la société par la rassurance du secteur agricole tout en souscrivant à une volonté de la société portée par les associations de protection animale. Cette manière de présenter la modification du texte comme purement symbolique a toutefois tendance à décrédibiliser les craintes du secteur agricole. Selon la FNSEA, cette modification du statut de l'animal risque bien d'impacter certains modes d'élevage ou pratiques, et en particulier ceux qui sont le plus controversés et remis en question par les associations de protection animale : les élevages en claustration, les pratiques douloureuses, le gavage de volailles, etc. Ils craignent, à ce propos, une multiplication des procédures judiciaires, au nom du respect de la sensibilité de l'animal, à l'encontre d'éleveurs engagés dans ces modes de production.

En outre, des incertitudes entourent la portée morale de ce changement de statut juridique de l'animal. En particulier, la sortie des animaux du cadre des biens souligne leur statut particulier dans la société, et les positionne dans un vide juridique situé entre la définition des personnes et celle des objets. C'est finalement notre rapport à l'animal et la place qu'on leur octroie dans notre société qui sont questionnés par ce débat. Les animaux, qui auparavant étaient considérés comme des biens par principe, le sont désormais parce qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de statut particulier permettant de traduire juridiquement la singularité de leurs relations avec les humains. Du côté des associations de protection animale, deux courants coexistent à ce propos : certaines militent pour la création d'un statut spécifique pour les animaux, réellement distinct des biens et intermédiaire avec celui des personnes, quand d'autres souhaitent les faire entrer dans la catégorie juridique des personnes. Ces différentes aspirations reflètent une volonté de traduction juridique du rapport que chacun entretient avec les animaux. La volonté de faire entrer les animaux dans le régime des personnes, en particulier,

émane des courants antispéciste et du droit des animaux qui s'opposent à toute distinction de considération entre humains et animaux, y compris dans le droit. Pour les opposants à ce texte, la création d'une telle catégorie spécifique pour les animaux représente un danger pour leur droit à l'appropriation d'animaux de rente qui est aux fondements de leur activité. En particulier, le rapprochement des animaux de la catégorie juridique des personnes pourrait impliquer l'octroi de droits à ceux-ci (alors qu'en l'état actuel, la protection animale est garantie juridiquement par les devoirs des propriétaires à leur encontre) et notamment le droit de ne pas être abattus.

Les enjeux liés au statut de l'animal vont donc bien au-delà d'une simple question juridique. La transformation du Code civil reflète une mise en cohérence entre les relations effectives que la société partage avec les animaux, la place que ceux-ci occupent dans la société et la manière dont la norme réglementaire les considère. Dans cette controverse, on observe que l'enjeu moral est au cœur des débats et génère des tensions entre les parties prenantes impliquées. Qu'ils soient pour ou contre le texte, ces dernières minimisent ou soulignent, dans leur stratégie argumentative, sa portée morale et symbolique dans un jeu de décrédibilisation et de légitimation. En effet, dévoiler la portée morale du débat est, pour la FNSEA, une manière de justifier ses craintes et, pour les associations, de légitimer leur combat. Au contraire, minimiser l'enjeu moral du débat permet, à la FNSEA, de minimiser les conséquences concrètes du texte sur le bien-être animal et, par-là, de décrédibiliser les actions des associations animale et, pour l'administration et les partisans du texte, de décrédibiliser les craintes du monde agricole.

C. L'inscription politique de la cause animale

Les parties prenantes en affrontement dans cette controverse sont le secteur agricole, et plus particulièrement la FNSEA qui a engagé des réflexions juridiques et a réalisé une grande partie des actions de lobbying, et les associations de protection animale avec la Fondation 30 Millions d'Amis comme chef de file.

Cette fondation, tout d'abord, s'inscrit dans une éthique plutôt compassionnelle à l'égard des animaux, et l'élevage n'est pas la priorité de ses actions qui concernent tout à la fois les animaux sauvages, les animaux de compagnie et les animaux d'élevage. Dans cette controverse sur le statut juridique de l'animal, ses actions de mobilisation visent deux types de

public : d'une part les citoyens, au travers de la pétition en ligne visant à publiciser le débat et à recueillir un large soutien pour faire pression sur les décideurs politiques, et d'autre part les députés et sénateurs, par un lobbying politique les incitant à voter la réforme du statut de l'animal. Cette campagne bénéficie d'un large relai médiatique suscité notamment par le soutien d'un réseau de leaders d'opinion et de personnalités médiatiques (dont les « 24 intellectuels ») qui contribue à la diffusion de ses arguments. Tous les débats autour de la question du statut juridique de l'animal participent finalement d'une part à la structuration d'un réseau de personnalités publiques sensibles à la cause animale et, d'autre part, à l'émergence d'une réflexion autour l'inscription cette cause dans le champ politico-juridique. Cette controverse contribue notamment, en 2015, à la création du Parti Animaliste qui formalise l'entrée en politique de la cause animale²⁰².

D'un autre côté, suite au dépôt du texte et à sa première adoption par l'Assemblée nationale, la FNSEA se donne tout d'abord pour objectif de publiciser le débat, pour se créer l'opportunité de contester le projet de loi auprès des parlementaires, des sénateurs et du grand public. Le syndicat, en effet, accuse la méthode utilisée pour le dépôt du projet d'être antidémocratique, parce qu'elle utilise un cavalier législatif²⁰³ et une procédure accélérée. Les lobbyistes du syndicat regrettent de ne pas en avoir été informés plus tôt, d'autant plus qu'il émane de Jean Glavany, ancien Ministre de l'agriculture et qui connaît donc les interlocuteurs du monde agricole potentiellement concernés par le texte. Par cette publicisation, la stratégie du syndicat est, au départ, de s'opposer à la modification du Code civil tout en ne contestant pas le caractère sensible de l'animal, qui fait l'objet d'un consensus social au sein de la société et notamment parmi les éleveurs. Il s'agit de montrer qu'en l'état actuel des textes, la condition des animaux en élevage est bonne et même qu'elle s'améliore grâce aux pratiques des éleveurs, et donc qu'une réécriture du Code civil n'est pas nécessaire pour garantir le respect de l'animal. Pour cela, elle organise plusieurs évènements (conférences de presse, publication de documents de communication, participation à des débats, etc.) lors desquels les efforts réalisés par les éleveurs pour améliorer le bien-être de leurs animaux sont mis en avant. Différents types d'acteurs du secteur agricole sont notamment mobilisés pour rédiger un recueil

²⁰² Voir Chapitre 6.

²⁰³ Un cavalier législatif est un article de loi qui introduit des dispositions sans rapport direct avec le sujet traité par le projet de loi en question. Un cavalier législatif peut être utilisé pour faire passer des amendements discrètement en minimisant les risques d'opposition au texte.

présentant leurs actions orientées vers le bien-être animal, les programmes de recherche engagés, les chartes professionnelles existantes ou en développement, les formations existant sur le terrain, etc. (FNSEA, 2017). Ce recueil présente, par filière, des initiatives (surtout techniques) sensées rassurer le public quant aux pratiques des éleveurs, mais a surtout comme effet d'améliorer positivement l'image que le secteur de l'élevage a de lui-même :

« *Tout le monde a fait l'effort de s'atteler à quelques pages pour expliquer ce qu'ils faisaient dans le domaine. D'abord, ça a été très positif parce que ça a permis à l'ensemble de la profession agricole de s'apercevoir qu'il y avait déjà beaucoup. Même pour les éleveurs, de se rendre compte qu'il ne faut pas avoir honte ou rougir dès qu'on parle de bien-être animal. Il y a quand même énormément de progrès qui ont été faits ! Il y a eu beaucoup d'investissements, et ça continue parce qu'il y a beaucoup de recherche encore en la matière. Donc, déjà ça met quand même un peu de baume au cœur, je pense, pour les éleveurs. Nous, on a considéré que c'était ça notre réponse publique au débat ! Parce que le reste c'était difficilement appréciable, c'était du juridique. On s'est beaucoup posé la question : "Publiquement, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on reste complètement silencieux ? Est-ce qu'on parle juste avec nos élus parlementaires ? Et on s'est dit "Après tout, notre métier, c'est de s'occuper de nos animaux et d'expliquer ce qu'on fait !" » (ingénieur chargé du bien-être animal, FNSEA)*

La stratégie de la FNSEA auprès du grand public s'appuie donc sur la transparence des pratiques d'élevage. Toutefois, la diffusion médiatique limitée de ce rapport rend cette action davantage tournée vers le milieu de l'élevage lui-même que vers le reste de la société. Comme l'explique cet extrait d'entretien, cette action de rassurance est doublée d'un travail de lobbying auprès des décideurs politiques, qui s'appuie sur un argumentaire juridique et qui bénéficie d'une diffusion, auprès des élus locaux, par les agriculteurs représentant le syndicat. Cet argumentaire souligne les inquiétudes que ressent le milieu de l'élevage vis-à-vis des conséquences possibles du projet de loi, en particulier en ce qui concerne le droit de propriété sur les animaux, mais il ne conteste à aucun moment la spécificité de ceux-ci vis-à-vis des biens. La FNSEA marque toutefois son opposition à la création d'une nouvelle catégorie juridique spécifique à l'animal en déposant un amendement dans lequel la catégorisation de l'animal en tant que « bien » est clairement réaffirmée, mais celui-ci est rejeté par l'Assemblée nationale. Ainsi, la stratégie de la FNSEA évolue progressivement vers une acceptation du changement de statut juridique de l'animal et s'oriente vers un lobbying visant à influencer la manière dont ce statut est redéfini, comme le montre cet extrait d'entretien :

« *On a essayé de faire en sorte de trouver des compromis parce qu'on voyait bien que la demande pure et simple de la suppression de*

l'amendement Glavany n'aboutirait pas, qu'il répondait à un souhait montant, une expression sociétale montante. » (juriste, FNSEA)

On s'aperçoit donc que les actions de la FNSEA sont spécifiquement dirigées vers le milieu agricole lui-même et les décideurs politiques. Dans ce débat de société questionnant la place de l'animal, le syndicat agricole majoritaire n'apporte pas vraiment de réponse aux interrogations qui émergent chez les citoyens, mis à part une mise en avant de pratiques qui, elles-mêmes, ne s'inscrivent pas dans le registre moral mais technique. Même les arguments d'ordre juridique et les questions que cette modification du Code civil pose concernant le droit de propriété ne sont pas vraiment expliqués aux citoyens.

D. Convaincre le public politique

Le public de cette controverse cristallisée est de deux types : d'un côté les citoyens qui sont sollicités pour signer une pétition et, de l'autre, les élus politiques qui sont en mesure de proposer et de voter les lois.

Ces derniers sont soumis à un lobbying direct par les parties prenantes de la controverse, mais ils sont également soumis à une pression indirecte alimentée par le débat public s'épanouissant dans les médias et par les très nombreuses signatures de la pétition de la Fondation 30 Millions d'Amis. Les motivations de Jean Glavany à déposer la proposition de loi font toutefois l'objet de spéculations. Selon ses propos recueillis en entretien, il a réellement agi pour la condition animale. Ami de Reha Hutin, présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis, il a été sensibilisé à cette cause par son entourage proche et ses liens avec le réseau des personnalités sensibles à la cause animale structuré depuis les Rencontres Animal et Société et le colloque « Nous et l'Animal » d'Ecolo-Ethik. La FNSEA, de son côté, exprime des doutes quant à sa réelle préoccupation pour la condition animale et y voit plutôt une stratégie politicienne de sa part. Ces soupçons traduisent une sorte de sentiment de trahison vis-à-vis d'un ancien Ministre de l'agriculture qui devrait, selon les acteurs du secteur agricole, soutenir d'abord les éleveurs avant les associations de protection animale. D'autres acteurs en faveur d'une loi plus ambitieuse accusent au contraire Jean Glavany de complaisance à l'égard du secteur agricole et d'avoir précipité la ratification d'un texte aux conséquences uniquement symboliques pour la condition animale. Un amendement proposé par Geneviève Gaillard (vétérinaire députée des Deux-Sèvres), en particulier, visant à contraindre les propriétaires

d'animaux à placer ceux-ci dans des conditions de vie *compatibles* avec les impératifs biologiques de leur espèce, est soutenu par beaucoup de militants de la cause animale qui auraient préféré que seul ce texte soit soumis au débat. Selon Jean Glavany, sa proposition de loi n'est qu'un premier pas dans la réforme juridique du statut de l'animal. doutant de probabilité pour la proposition de Geneviève Gaillard d'être ratifiée en raison des clivages que le texte déclenche parmi les parlementaires, il a, selon lui, privilégié l'efficacité et l'opportunité d'un cavalier législatif pour faire avancer le débat et la progression du bien-être animal. Face au texte de Geneviève Gaillard, celui de Jean Glavany représente en effet un intermédiaire acceptable aux yeux des parlementaires et finit par recueillir davantage de sympathisants parmi les politiques.

En outre, d'après les observations et les entretiens réalisés, le soutien des citoyens à la modification du statut juridique de l'animal se situe davantage sur un plan éthique et moral que sur un plan purement juridique. Ce ne sont pas, en effet, les implications juridiques d'une mise en cohérence des textes de loi qui ont suscité l'engouement du public mais davantage le partage d'une volonté de traduire juridiquement, dans le Code civil, une distinction entre les simples biens et les animaux. La pétition de la Fondation 30 Millions d'Amis a d'ailleurs joué sur ce plan, évitant de rentrer dans des détails juridiques précis et insistant sur la confusion entre les meubles et les animaux. Comme on l'a vu, la FNSEA s'est adressée moins directement au public des citoyens, considérant que ses actions devaient être prioritairement dirigées vers le corps politique. Toutefois, cette stratégie n'a pas permis au monde de l'élevage de diffuser ses arguments auprès du grand public ni d'apporter des réponses à ses incertitudes.

4. Le processus de cristallisation

L'étude de ces trois situations met en évidence le processus de cristallisation de la controverse. Celui-ci se déroule autour d'une situation particulière et conduit à un changement concret. Cette situation permet aux acteurs de se positionner les uns par rapports aux autres et d'entrer dans des rapports de force pour faire valoir leur point de vue dans la transformation des normes (Figure 43).

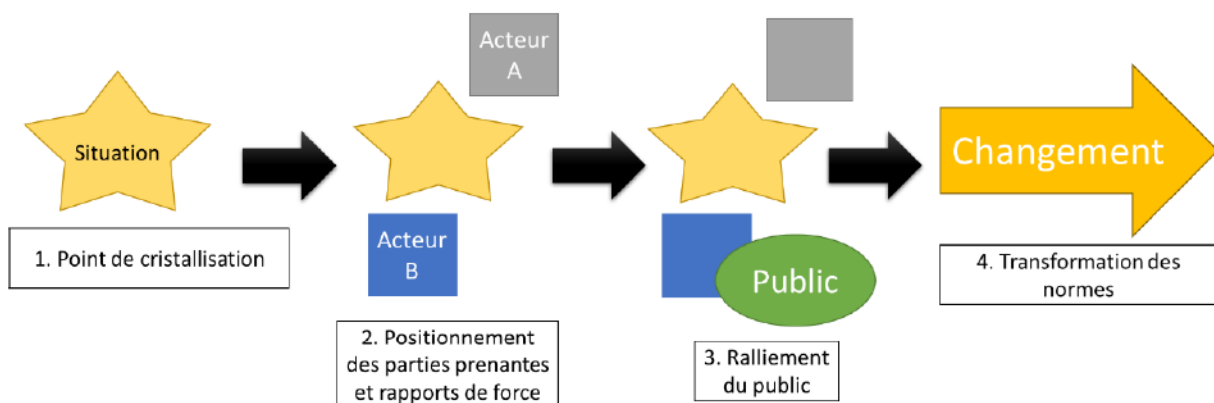


Figure 43 : Le processus de cristallisation de la controverse

Cette cristallisation se structure autour de trois déterminants : tout d'abord, une inscription des incertitudes dans différents registres qui soulèvent des enjeux multiples ; ensuite, l'intervention d'acteurs au statut ambivalent dont le rôle se transforme au cours de la controverse ; et, pour finir, un événement qui accélère cette transformation, déséquilibre les rapports de force et conduit à une modification des normes.

A. Plusieurs registres d'incertitudes

Dans chaque cas, on observe que la controverse se cristallise autour de situations soulevant des enjeux multiples et qui sont liés à des incertitudes s'inscrivant dans des registres différents.

Dans le cas des œufs produits en cage, les incertitudes soulevées par le débat sont à la fois éthiques et économiques. L'argument utilisé pour convaincre les distributeurs de changer leur mode d'approvisionnement est d'abord éthique, pour améliorer le bien-être des poules pondeuses, mais il est appuyé par des incitations économiques selon lesquelles le bien-être animal répond à une attente du consommateur. Dans le cas de l'impact climatique, les

incertitudes sont d'abord scientifiques mais la stabilisation des connaissances par la publication de LLS par la FAO déplace le débat vers des incertitudes techniques et politiques autour des solutions à mettre en œuvre pour réduire les pollutions. Enfin, dans le cas du statut de l'animal, les incertitudes sont juridiques et éthiques et les débats portent notamment sur la reconnaissance, par le public, de l'existence de ces deux enjeux.

On s'aperçoit que ce mélange de registres d'incertitudes est déterminant dans les rapports de force entre les acteurs. En effet, ceux qui réussissent à faire bouger les lignes de la controverse sont ceux qui parviennent à faire le lien, dans leurs argumentaires, entre ces multiples dimensions. En d'autres termes, ce sont ceux qui répondent à l'ensemble des incertitudes du public. Le cas du statut de l'animal illustre bien cette observation. Les arguments des associations de protection animale portent, ici, sur la nécessité, d'un point de vue moral, de changer le statut des animaux pour qu'il soit en cohérence avec la réalité des relations entre humains et animaux (et, en particulier, les distinguer des « choses »). Mais des arguments juridiques sont aussi avancés pour augmenter l'efficacité de leur action : il s'agit de simplifier les textes de loi en les mettant en cohérence les uns avec les autres. Dans cette situation, le monde de l'élevage, représenté par le FNSEA, ne parvient pas à mettre en lien l'enjeu éthique lié à la modification juridique des textes de loi : les incertitudes autour du droit de propriété d'animaux sont exposées aux élus mais elles ne sont pas mises en lumière auprès des citoyens. Ces derniers, finalement, n'obtiennent de réponse à leurs incertitudes que de la part des partisans d'une modification du texte, qui font l'effort à la fois de lui présenter les enjeux juridiques liés à la mise en cohérence des textes et des enjeux éthiques liés à la manière dont le droit considère l'animal.

Finalement, on observe que, comme pour la controverse globale, les controverses cristallisées procèdent d'une mise en réseau d'incertitudes de registres variés (centrées autour d'une situation particulière) qui nécessite, de la part des acteurs, une forme d'agrégation des enjeux dans leur argumentaire. Leur disposition à répondre à cet ensemble d'incertitudes influence leur capacité à orienter la situation dans le sens qu'ils défendent. Cette prise en compte de la globalité des enjeux s'effectue notamment par une mise en relation de la situation particulière autour de laquelle la controverse est cristallisée avec la controverse globale sur l'élevage. Par l'existence de celle-ci, les controverses étudiées bénéficient, en quelque sorte, d'un contexte qui facilite la cristallisation du débat.

B. Des acteurs au statut ambivalent

Dans les trois cas étudiés, on observe la participation d'acteurs dont le rôle, au sein de la controverse, évolue. Souvent, c'est un acteur occupant, au départ, le statut de public qui est transformé en partie prenante, c'est-à-dire qui prend position par ses changements de pratiques. Certains acteurs tiennent, dès leur entrée en controverse, des rôles ambigus entre les publics et les parties prenantes et leur rôle passe de l'un à l'autre au cours du processus. D'autre part, on s'aperçoit qu'il existe différents types de public selon leur capacité à agir sur l'élevage par leur ralliement à une partie prenante.

Le cas « œufs de cage » est particulièrement intéressant parce qu'il met en lumière la difficulté de catégoriser les types d'acteurs dans un processus dynamique constamment en reconfiguration. En effet, si l'on suit la définition de la controverse utilisée tout au long de ce travail, on peut dessiner plusieurs réseaux d'acteurs : l'un positionne L214 et la filière œuf comme parties en opposition, avec les GMS, les consommateurs et les politiques comme publics. Dans ce cas, Monoprix est au départ un public, qui se transforme en partie prenante en se ralliant à la cause de L214 (Figure 44).

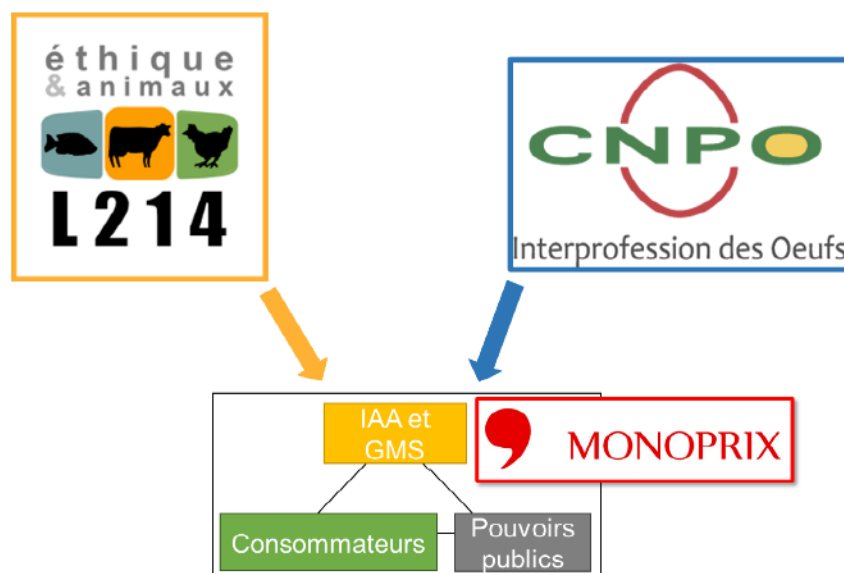


Figure 44 : Monoprix public de la controverse

Mais l'on peut aussi dessiner un deuxième schéma, si l'on considère la situation de la controverse après l'arrêt par Monoprix de sa commercialisation d'œufs produits en cage : on a alors toujours, d'un côté, la filière œuf et, de l'autre, l'association L214 avec Monoprix, cette

fois comme partie prenante à part entière. Le public est alors représenté par les autres enseignes de la distribution, les consommateurs et les décideurs politiques (Figure 45).

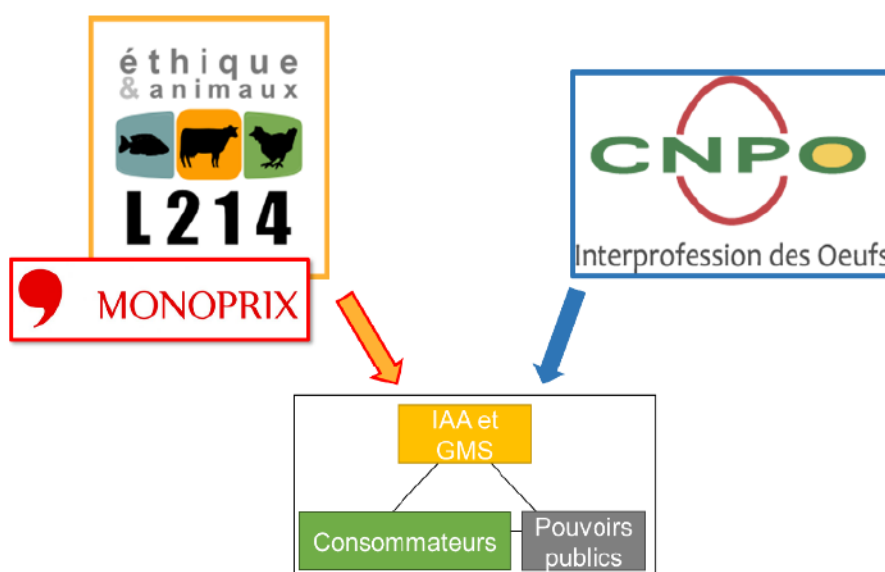


Figure 45 : Monoprix partie prenante de la controverse

Ce qui change ici c'est le rôle de l'enseigne Monoprix qui devient une partie prenante particulière car elle s'est engagée aux côtés des associations de protection animale et qu'elle influence à son tour, d'une certaine manière, le comportement des publics. La concurrence économique entre les marques accélère, en effet, la prise d'engagement des autres enseignes de GMS qui, en plus, bénéficient de l'expérience de l'une d'entre elles (les incertitudes commerciales sont donc moins importantes). Dans cette situation, l'acteur Monoprix joue donc à la fois un rôle de public-cible, de partie prenante et de catalyseur du changement.

Dans la controverse sur l'impact climatique de l'élevage, ce sont les experts de la FAO qui tiennent ce rôle ambivalent. Au départ témoins des avancées des connaissances scientifiques sur le sujet et de leur manque de prise en considération par les gouvernements, ils décident de profiter de leur appartenance à une organisation reconnue internationalement pour alerter sur les pollutions engendrées par l'élevage. Les experts de la FAO s'appuient donc sur l'argument d'autorité d'une instance bénéficiant d'une certaine confiance, qui se positionne comme scientifique mais qui est en proie à des orientations politiques comme toute organisation internationale. Les auteurs du rapport eux-mêmes reconnaissent d'ailleurs avoir publié les rapports LLS et TCCTL dans le but d'orienter les politiques environnementales des pays. Par ces publications, les experts de la FAO s'appuient donc sur leur statut d'expert

scientifique tout en jouant un rôle dans la publicisation de la controverse et en prenant position pour un encadrement de l'élevage productiviste.

Ces cas illustrent les changements de statut des acteurs, qu'il est difficile de classer dans une catégorie fixe sur le long terme car leur rôle au sein de la controverse évolue régulièrement : on est bien, ici, face à un processus qui n'est pas figé. La conception de la controverse comme un conflit tripartite aide à saisir les stratégies des acteurs principaux et à simplifier des réseaux d'acteurs complexes à un moment donné, mais elle ne permet pas toujours de la penser dans sa dynamique. Tout l'enjeu, pour les parties prenantes de la controverse, est en effet de transformer le public en partie prenante. Les acteurs sont donc, selon les phases de la controverse, tantôt des publics tantôt des parties prenantes, et au sein même de ces catégories, les comportements sont hétérogènes.

Le cas des œufs de cage souligne, en effet, l'existence de deux statuts différents au sein du public. On y observe des publics que l'on peut qualifier de « directs », c'est-à-dire qui sont compétents pour agir concrètement sur les pratiques d'élevage. Ce public direct est constitué des décideurs politiques qui peuvent changer la réglementation, des IAA qui peuvent mettre en place des cahiers des charges spécifiques et des éleveurs eux-mêmes par le système de production et les pratiques qu'ils choisissent d'appliquer. Il existe aussi des publics « indirects », c'est-à-dire qui n'agissent pas directement sur l'élevage mais qui influencent indirectement les autres publics. Les citoyens-consommateurs, en effet, ne peuvent pas agir directement sur les pratiques d'élevage, mais peuvent les influencer indirectement en changeant leurs habitudes d'achat, en boycottant certains produits et en favorisant d'autres. Dans le cas spécifique des vidéos de L214, montrant en caméra cachée des conditions d'élevage de poules en cage particulièrement choquantes, le public indirect est constitué de toutes les personnes ayant visionné les vidéos. Ce public n'a pas forcément le pouvoir d'intervenir directement sur les élevages en question, mais l'audience importante des vidéos fait indirectement pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils agissent rapidement et prennent des mesures à l'encontre de ces exploitations. Ces vidéos incitent également les consommateurs à changer leurs pratiques d'achat.

Dans les cas étudiés, on observe donc que les parties prenantes qui arrivent à faire bouger les lignes sont celles qui s'appuient sur un réseau d'acteurs comptant des individus ou des collectifs bénéficiant d'une certaine confiance du public, et qui s'adressent conjointement

aux différents types de public pour les rallier à leur cause. A ce propos, elles adaptent leur argumentation et leurs actions à la fois au public qui peut agir concrètement sur les pratiques d'élevage, et à celui qui peut faire pression sur ou influencer ces derniers. Comme pour les incertitudes, il s'agit donc, dans une controverse, de considérer la variété des rôles des acteurs et des possibilités d'action auprès des différents publics.

C. Différentes stratégies pour catalyser le changement

Pour faire bouger les lignes dans la controverse et imposer leur vision du monde, les parties prenantes utilisent différentes stratégies. Leurs capacités à ancrer leurs actions sur le long terme, à avoir recours aux médias, à adapter leurs actions et leurs argumentaires au public et à s'appuyer sur un réseau d'acteurs constituent autant de rapports de force qui influencent la dynamique de la controverse.

L'adaptation des arguments et des actions aux différents types de publics et à leurs modes d'engagement réciproques aide les parties prenantes à bénéficier de l'adhésion d'un public plus large et diversifié. L'étude de la stratégie choisie par L214, par exemple, montre qu'elle n'a pas concentré ses actions sur un unique type de public, mais qu'elle a ciblé parallèlement les GMS et les consommateurs et a adapté ses actions selon ces catégories. En s'attaquant au secteur industriel, L214 choisit l'efficacité d'agir auprès d'un public « direct ». Comme on l'a vu, l'association associe des arguments éthiques à des arguments économiques pour convaincre l'enseigne. L'enjeu, face au secteur privé, est en effet de répondre à ses incertitudes professionnelles qui ont trait au marché et à son évolution. L214 montre donc à l'enseigne Monoprix qu'il y a beaucoup à gagner, économiquement, à rallier la cause animale (reports d'achat vers des produits à forte valeur ajoutée, publicité positive, image de marque, etc.). Concrètement, l'arrêt de la commercialisation des œufs produits en cage a entraîné une diminution de la production de ce type d'œufs, et donc a directement contribué à restructurer la filière. Mais la force de L214, dans ce cas, est d'avoir également mobilisé le public « indirect » des consommateurs pour qu'il fasse pression sur la distribution, grâce à des actions de rencontre interpersonnelle (distribution de tract, stand près des magasins, etc.), à la diffusion de vidéos très relayées médiatiquement (risque de *bad buzz* pour les marques) et à l'appui de personnalités influentes et médiatiques pour porter leur arguments (Guillaume Meurice, Stéphane Bern, Sophie Marceau, etc.). Dans le cas du statut de l'animal, nous avons montré

précédemment que la FNSEA a principalement ciblé ses actions vers les élus et décideurs politiques, mais qu'une traduction des enjeux à destination des citoyens a fait défaut par rapport à la stratégie mise en place par les associations de protection animale.

En outre, la stratégie des parties prenantes dans le cas « statut de l'animal » mobilise les liens d'interconnaissance qu'il existe au sein de réseaux d'acteurs acquis à la cause. Le réseau de la Fondation 30 Millions d'Amis bénéficie de la visibilité de personnalités médiatiques qui contribuent à diffuser leurs arguments (dont les « 24 intellectuels ») et de personnalités politiques qui portent la cause dans les sphères décisionnelles. D'autre part, l'association s'est appuyée sur le député Jean Glavany, membre de son réseau d'interconnaissance, pour faire avancer sa position au sein de la controverse. L'utilisation d'un cavalier législatif, permettant de contourner les éventuelles oppositions à la proposition de loi, a accéléré la procédure de modification des textes et a agi comme un véritable catalyseur sur le changement de normes. Cette méthode d'action montre que la proposition de loi déposée par Jean Glavany a contribué à transformer les normes réglementaires parce qu'elle a su tirer parti des rouages du domaine législatif. La FNSEA, quant à elle, s'appuie sur un réseau de plusieurs centaines d'élus implantés dans les territoires et dans les cercles politiques locaux, qui ont contribué à sensibiliser les députés aux enjeux juridiques du statut de l'animal. Le syndicat, en revanche, n'a pas pu s'appuyer sur un réseau de personnalités médiatiques défendant son point de vue et ses arguments ont donc été moins publicisés. L'inscription au sein d'un réseau est donc déterminante dans les rapports de force entre les parties prenantes. Elle leur permet, d'une part, de faire porter leurs arguments dans différentes sphères de la société, ce qui augmente la probabilité d'amener des changements multidimensionnels (politiques, pratiques, moraux, etc.) en élevage et dans la conception de l'animal²⁰⁴. L'appui sur un réseau permet, d'autre part, d'accéder plus facilement aux médias et de faire diffuser largement les arguments par des porte-paroles médiatiques. Ces derniers sont d'autant plus efficaces à transmettre les arguments qu'ils bénéficient de la confiance du public, parce exemple parce qu'ils sont issus de la sphère culturelle, comme les artistes et les intellectuels, ou d'instances au statut d'expertise reconnu.

Ce facteur est à relier avec celui de la temporalité : l'inscription des actions de mobilisation sur le long terme, en effet, facilite la constitution de ce réseau. On l'a vu dans le

²⁰⁴ Voir, dans le Chapitre 6, les différentes sphères dans lesquelles le changement peut avoir lieu.

cas du Code civil, c'est au cours des différents colloques et journées de réflexion que s'est constitué un réseau d'acteurs sensibles à la question du statut de l'animal, issus des milieux politiques, intellectuels, artistiques et médiatiques. Dans tous les cas, on observe que les changements aboutissent après plusieurs années de mobilisation et de débat public. L'étude du cas des œufs de cage montre, par exemple, qu'il faut près de huit années à L214 pour convaincre les enseignes de la grande distribution de stopper leur commercialisation d'œufs de code 3. Dans le cas sur le climat, la mise en place d'un plan de filière par le secteur bovin ambitionnant de limiter la pollution atmosphérique des élevages intervient près de 10 ans après la publication du rapport LLS. Dans chaque cas, les parties prenantes de la controverse font, de plus, référence à des tendances générales, par exemple d'évolution des mentalités de la population ou des normes réglementaires, qui contribuent à la montée en généralité de leur argumentation. Dans le cas « œufs de batterie », par exemple, les associations de protection animale appuient leur argumentation sur le fait que d'autres enseignes européennes ont déjà pris la décision de stopper leurs ventes d'œufs produits en cage. L'association profite, de plus, d'un contexte réglementaire favorable (l'application de la Directive 1999/74/CE sur la protection des poules pondeuses) pour engager une campagne de longue haleine contre les producteurs utilisant des cages. Dans le cas « climat », l'existence d'un relatif consensus scientifique sur la pollution atmosphérique due à l'élevage facilite le travail de la FAO. Dans le cas « statut de l'animal », l'existence d'un débat public sur les pratiques d'élevage (notamment lié à la controverse sur les œufs produits en cage) nourrit les réflexions sur le changement de catégorisation juridique de l'animal. Malgré ces actions de long terme, on observe également que la conjonction d'actions de mobilisation à fort impact médiatiques engagées dans une même temporalité contribue à la cristallisation de la controverse. Par exemple, la diffusion de pétitions, les actions de lobbying auprès du secteur privé et la publication conjointe de vidéos ont contribué, dans le cas des œufs de cage, à créer un contexte fortement incitatif au ralliement des enseignes de GMS.

D. L'évènement déclencheur de la cristallisation

Malgré l'importance de l'inscription des actions des parties prenantes dans le long terme, on note que le changement se déroule sur un temps réduit, comme si les évènements se précipitaient au bout d'un temps de maturation du débat. C'est souvent un évènement, une

action ou une situation particulière, intervenant après une série d'actions, qui entraîne une transformation des pratiques d'élevage par emballement. Dans les trois cas étudiés, une action de mobilisation précise a été considérée par les acteurs interrogés comme déterminante dans l'issue du conflit : l'action de l'association L214 réalisée sur le parvis du siège social de Monoprix, le dépôt de la proposition d'amendement sur le statut de l'animal par Jean Glavany, et la publication du rapport *Livestock's Long Shadow* par la FAO. Ces actions ont précipité la prise de décision d'un type de public, qui va entraîner non seulement une modification des normes, mais également une refonte de la structure de la controverse. De nouveaux acteurs s'impliquent tandis que d'autres ont tendance à disparaître, et les registres d'incertitudes et d'argumentation changent. On retrouve ici le processus de l'alerte, décrit par Chateauraynaud (1998) : quand le danger est nié par les experts, l'objectif pour le lanceur d'alerte est de créer un évènement, une épreuve, qui viendra s'accumuler aux épreuves précédentes et finalement aboutir au déséquilibre et à l'emballement. Cet évènement correspond en quelque sorte à un point de basculement ou à un élément perturbateur et il entraîne la transformation des normes. Ces dernières sont de différents types : dans les cas étudiés, elles s'ancrent dans les domaines juridique, professionnel (ou pratique) et culturel. Au cours de ces controverses cristallisées, c'est l'activité d'élevage et les normes le structurant et lui donnant du sens qui évoluent.

Dans le cas « climat », par exemple, on passe d'une controverse sur la réalité du phénomène à une controverse sur les méthodes d'évaluation scientifiques. Mais la controverse passe aussi, et surtout, dans le domaine politique. L'incertitude sur l'évaluation du phénomène étant (du moins temporairement) comblée, c'est aux pays de prendre des mesures pour limiter le phénomène, et aux filières de s'adapter. Ces dernières sont forcées de concéder la réalité de la pollution atmosphérique par l'élevage, et les arguments des interprofessions et des syndicats évoluent vers une mise en avant des atouts des systèmes français par rapport à ceux du reste du monde. En pratique, des négociations entre les parties prenantes s'organisent, des recherches pour limiter les rejets de GES par les animaux sont conduites, des chargés de mission « Environnement » sont recrutés, des argumentaires autour des services environnementaux de l'élevage et de la nécessité d'entretenir les prairies se structurent : bref, les normes professionnelles des filières bovines évoluent vers une valorisation des systèmes

pâturants²⁰⁵. Ces nouvelles normes entraînent des changements de pratiques des éleveurs pour réduire leurs émissions de GES (alimentation, génétique, etc.). L'attrait pour la méthanisation donne naissance à une nouvelle controverse en ce qu'elle est particulièrement adaptée aux élevages intensifs, avec un risque que les produits de l'élevage deviennent des coproduits. Le changement a également lieu dans les orientations de la recherche scientifique qui se tourne vers des travaux multi-acteurs impliquant les experts et la profession agricole autour du climat (avec notamment la FAO pour contribuer à la production de références partagées dans les évaluations). Cette controverse entraîne donc une reconfiguration des relations entre les acteurs impliqués, avec de nouveaux partenariats qu'illustrent bien la COP21 de 2015, lors de laquelle des concertations multi-acteurs sur l'impact environnemental de l'élevage sont organisées. Plus globalement, l'établissement d'un consensus autour de l'existence de cette pollution retentit sur les normes culturelles alimentaires. Réduire sa consommation de produits animaux devient, en effet, un moyen de limiter son impact individuel sur le climat. L'élevage et la consommation de viande deviennent soit synonymes de pollution lorsqu'ils se fondent sur des modes de production polluants, soit synonymes de préservation de la nature lorsqu'ils se fondent sur des modes de productions vertueux.

La controverse autour des œufs de cage contribue à faire évoluer les normes professionnelles du secteur marchand qui se traduit par une multiplication des cahiers des charges privés agissant sur la production et donc sur les normes professionnelles de l'élevage, par une diminution progressive de l'élevage de poule en cage à horizon 2025. Elle conduit à leur affecter aux œufs produits en cage un sens dégradé. Élever un animal en cage devient insupportable pour de nombreux citoyens. Le changement, ici, vient au départ d'une modification des stratégies d'entreprise (GMS), avant de venir des consommateurs. Dans le cas du statut de l'animal, c'est l'engagement d'un député au travers d'une proposition de loi qui a entraîné la mise en débat public de la question du statut de l'animal qui n'est plus, aujourd'hui considéré juridiquement un bien comme les autres. Si, ici, on n'a pas à proprement parlé de changement de pratique d'un type d'acteur, c'est plus une norme culturelle qui évolue autour de la nécessité morale de ne pas traiter les animaux comme des objets. Par extension, cette controverse, au travers des argumentaires, procède à une mise en relation entre le statut de

²⁰⁵ Ce constat s'applique en particulier à la filière bovins viande, qui a intégré la problématique environnementale dans sa démarche RSE certifiée en 2018.

l'animal et les pratiques d'élevage, contribuant à diffuser une forme de rejet des élevages dans lesquels l'animal est exploité comme un outil de production et non pas élevé comme un être sensible.

L'analyse de ces trois cas d'étude a permis de mettre en évidence le processus de cristallisation de la controverse.

On note qu'un l'élément-clé pour que cette cristallisation puisse s'opérer est l'existence d'une situation particulière (publication scientifique, dépôt de loi ou décision d'acteur). Comme dans le cas de la controverse globale, cette situation est une source d'incertitudes multidimensionnelles, auxquelles les acteurs engagés doivent apporter des réponses. Cette situation permet aux parties prenantes de se positionner et d'entrer dans des relations de rapports de force. Ces rapports de force sont non seulement fondés sur leur capacité à mobiliser les médias pour diffuser leurs arguments et publiciser la controverse, mais aussi sur la possibilité de s'appuyer sur un réseau de partenaires issus de sphères sociales variées. Ce sont ces rapports de force entre les parties prenantes qui, finalement, déterminent l'issue de la controverse.

Cette dernière se traduit par un changement concret qui entraîne une modification des normes. Ici, des acteurs du secteur privé boudent un mode de production. Là, des concertations entre l'interprofession de la viande et les ONG environnementalistes se mettent en œuvre. Là encore, le Code civil redéfinit le statut de l'animal comme un être sensible. Progressivement, ce sont les normes culturelles, professionnelles et réglementaires qui évoluent. L'évolution des normes professionnelles se traduit par le changement de mode de production ou de pratiques en élevage. Celle des normes réglementaires procède de la mise en place de contraintes de plus en plus nombreuses sur les éleveurs. Et enfin, celles des normes culturelles, moins formalisées, contribuent à modifier le sens attribué collectivement à l'élevage.

L'observation des transformations des normes effectuées dans ces cas d'étude montre que, globalement, elles convergent vers une remise en question des modes de production perçus comme nocifs à l'environnement et au bien-être animal. Les changements qu'elles induisent témoignent d'une forme de prise de distance progressive et multidimensionnelle avec ces formes d'élevage, aussi bien dans les sphères politiques, marchandes et culturelles.

Chapitre 8. La controverse systémique dans le débat démocratique

L'objectif de ce huitième chapitre est de montrer en quoi la controverse est une forme d'expression d'un débat démocratique dans lequel les normes sociales sont redéfinies. Pour cela, nous structurerons l'analyse autour de la discussion de la notion de forum hybride introduite par Michel Callon, Yannick Barthe et Pierre Lascoumes (2001).

Nous présenterons, dans un premier temps, le mécanisme de fonctionnement de la controverse en tant que processus complexe. Celle-ci est constituée de différents réseaux d'incertitudes, d'acteurs et de publics. Ce forum hybride est un espace dans lequel les acteurs peuvent donner leur point de vue, indépendamment de leurs connaissances et de leur statut social, et contribuer à la construction de sens commun. En cela, ce forum participe à l'expression de la démocratie. Toutefois, l'analyse de la controverse montre que les changements de normes sociales auxquels le forum aboutit sont influencés par des rapports de force entre acteurs qui limitent la prise en compte des points de vue et questionnent, de ce fait, le fonctionnement démocratique du forum.

Dans un deuxième temps, nous montrerons les déterminants permettent à certains acteurs d'imposer leur point de vue au détriment de celui des autres. Les enjeux, pour les parties prenantes, sont de construire des relations de confiance avec le public, de réduire son incertitude et d'agir de manière la plus efficace possible pour susciter son engagement. Dans cette perspective, les rapports de force entre les acteurs se structurent autour de l'accès aux médias et aux ressources financières et humaines, ainsi que de l'inscription au sein d'un réseau de partenaires influents.

Enfin, nous montrerons en quoi ce forum hybride et ces rapports de force contribuent à faire évoluer les normes sociales. Nous verrons que la controverse autour de l'élevage est un espace démocratique amenant à repenser la place du politique dans le processus de construction de sens commun. Nous présenterons, pour finir, les normes culturelles en transformation dans ce forum hybride : la controverse sur l'élevage contribue au changement des normes alimentaires, des relations entre humains et non-humains et, bien sûr, du sens attribué collectivement à l'élevage.

1. Le mécanisme de la controverse

La modélisation est un outil couramment utilisé pour représenter des objets d'étude traités par des approches quantitatives, mais elle est ici mobilisée pour mettre en forme un processus social à partir de variables essentiellement qualitatives. L'intérêt de cette approche est qu'elle permet de représenter la dynamique du processus, qui n'est pas abordée par une typologie, par exemple. L'objectif de cette partie est donc de construire une modélisation de la controverse en tant que système : quels sont ses éléments et leurs relations, son fonctionnement et ses voies d'autorégulation. Pour cela, la structure du système sera décrite à partir de l'agencement de ses éléments et de l'identification de leurs relations. L'objectif du premier point est de présenter une photographie des différents constituants qui forment la controverse. Dans une deuxième étape, l'aspect dynamique de la modélisation est représenté par les échanges entre les éléments, par les boucles de rétroaction et par les propriétés d'inhibition et d'émergence.

A. Modèle statique de la controverse globale

i. Constituants, environnement et frontière

Comme on l'a vu au Chapitre 2, la controverse, comme un système, peut être décrite à partir de l'identification de ses différents constituants, de la description de son environnement et du dessin de sa frontière (Morin, 1977)²⁰⁶. Les différents constituants de la controverse sont récapitulés dans le Tableau 3 :

²⁰⁶ Les éléments et l'environnement peuvent, après analyse de la controverse sur l'élevage, être précisés. Les éléments de la controverse autour de l'élevage ainsi que leurs relations ont été décrits dans les Chapitres 4, 5 et 6 ; les sous-éléments ont été présentés dans le Chapitre 7 à partir d'études de cas.

Tableau 3 : Définition du système appliquée à la controverse sur l'élevage

Constituants du système	Dans une controverse	Dans la controverse autour de l'élevage
Éléments	Acteurs, incertitudes, publics	Acteurs du monde de l'élevage, acteurs des associations environnementalistes et de protection animale
Liens entre éléments	Relations entre acteurs, incertitudes, publics	Rapports de force, stratégies de mobilisation du public
Sous-éléments	Controverses cristallisées et localisées	Controverses autour du statut de l'animal, autour d'une exploitation, etc.
Environnement	Règlementation, lieux,...	PAC, Assemblée Nationale, etc.
Frontière	Normes en redéfinition	Elevage

L'identification des éléments du système renseigne sur la composition et la forme du forum hybride et permet de rendre compte de l'étendue de ce qui y est engagé. Le forum hybride est constitué d'une multitude d'acteurs hétérogènes : militants, responsables politiques, responsables de services administratifs, éleveurs, consommateurs, riverains, journalistes, essayistes, distributeurs, conseillers techniques, chercheurs, etc. Tous participent à la redéfinition des normes sociales autour de l'élevage pour en diminuer les incertitudes. Ces dernières sont, comme on l'a vu, multidimensionnelles et servent de points d'accroche aux relations entre les acteurs, les parties prenantes proposant des mondes possibles dans lesquels cette incertitude est résolue, le public jugeant de la meilleure solution proposée pour réduire sa définition de l'incertitude. Ces points d'accroche s'agrègent ponctuellement dans ce que l'on a nommé controverses cristallisées ou localisées. L'environnement de la controverse sur l'élevage peut être identifié indirectement grâce aux limites que dessinent les autres controverses en lien avec celle sur l'élevage : controverse alimentaire, controverse sur les modèles économiques, etc. Les liens avec ces controverses sont parfois très forts, c'est-à-dire qu'il existe de nombreux échanges entre ces deux objets de controverse. Il existe, par exemple, des échanges constants avec celle sur la consommation de viande : la frontière de la controverse sur l'élevage est donc très perméable et le système est ouvert.

Si cette frontière a été dressée préalablement à cette étude pour cadrer la réflexion et en faciliter la réalisation²⁰⁷, elle peut désormais être discutée. La controverse sur l'élevage peut être replacée au sein d'un réseau de controverses sur d'autres sujets et qui s'alimentent mutuellement. On l'a vu lors de la description des incertitudes, l'élevage est souvent questionné sur ses modèles de production, en particulier lorsqu'il est perçu comme industriel, au même titre que peuvent l'être d'autres secteurs agricoles (maraîchage, céréaliculture, etc.) ou d'autres secteurs économiques de production (agro-alimentaire, textile, électronique, etc.). Cette mise en lien entre controverses est réalisée, entre autres, par les militants altermondialistes ou les partisans de la décroissance : l'élevage ou la production agricole ne sont qu'un secteur parmi d'autres dans lesquels l'industrialisation est interrogée. En ce qui concerne le statut de l'animal, la contestation de l'élevage est liée à des controverses qui concernent plus largement l'appropriation de l'animal et l'éthique des relations entre humains et animaux. L'élevage est rejeté, dans certains discours, au même titre que le cirque, les zoos, la chasse, l'expérimentation animale (dans les domaines cosmétiques ou médicaux par exemple) ou toute activité impliquant un travail animal (chiens d'assistance aux personnes malvoyantes, spectacles d'animaux, équitation, etc.). L'élevage est parfois, au contraire, comparé à ces activités pour mieux en dégager sa singularité, due au caractère essentiel et fondamental de sa finalité – la production d'aliments. En outre, l'éthique animale est souvent reliée, dans les arguments des militants de la cause animale, aux combats contre le racisme ou le sexisme, dans une volonté commune de lutter contre toute forme de discrimination et de domination. Certains militants rapprochent également les conditions animales de la condition de l'humain, unis dans une même lutte des classes contre l'oppression du grand capital et le patronat dominant, ou au contraire pour dénoncer un combat (pour les animaux) qui délaierait la préoccupation pour la condition des humains.

On l'aura donc compris, c'est finalement au sein d'un réseau de controverses que s'inclue celle autour de l'élevage, dans un système encore plus large de débats de société. A un niveau d'analyse macrosociologique, on peut donc voir que tous ces forums hybrides communiquent entre eux et se nourrissent les uns les autres, contribuant à alimenter un débat public multidimensionnel autour duquel se construisent de nouveaux compromis, aboutissant à la transformation des normes (réglementaires, sociales, culturelles, professionnelles,...). Ce

²⁰⁷ Voir le Chapitre 2.

qu'il est intéressant de noter ici, c'est que ce forum hybride mobilise bien au-delà de la sphère politique, en impliquant tout autant des acteurs des sphères économiques et culturelles. Cette organisation montre que le débat démocratique ne se joue pas uniquement dans la sphère politique mais au sein d'un réseau de relations bien plus large, ouvert et hétérogène dans lequel le politique, en tant que tel, discute avec les autres sphères d'activité. Dans ce forum, tout individu peut prendre part au débat sur l'élevage, quelle que soit sa connaissance de l'activité et son statut social.

ii. Un enchevêtrement de réseaux

La controverse autour de l'élevage est constituée d'un enchevêtrement de réseaux d'incertitudes, d'acteurs et de publics et de leurs interactions²⁰⁸. Elle peut aussi être représentée comme un réseau de controverses cristallisées (Figure 46)²⁰⁹. Cette analyse montre que la

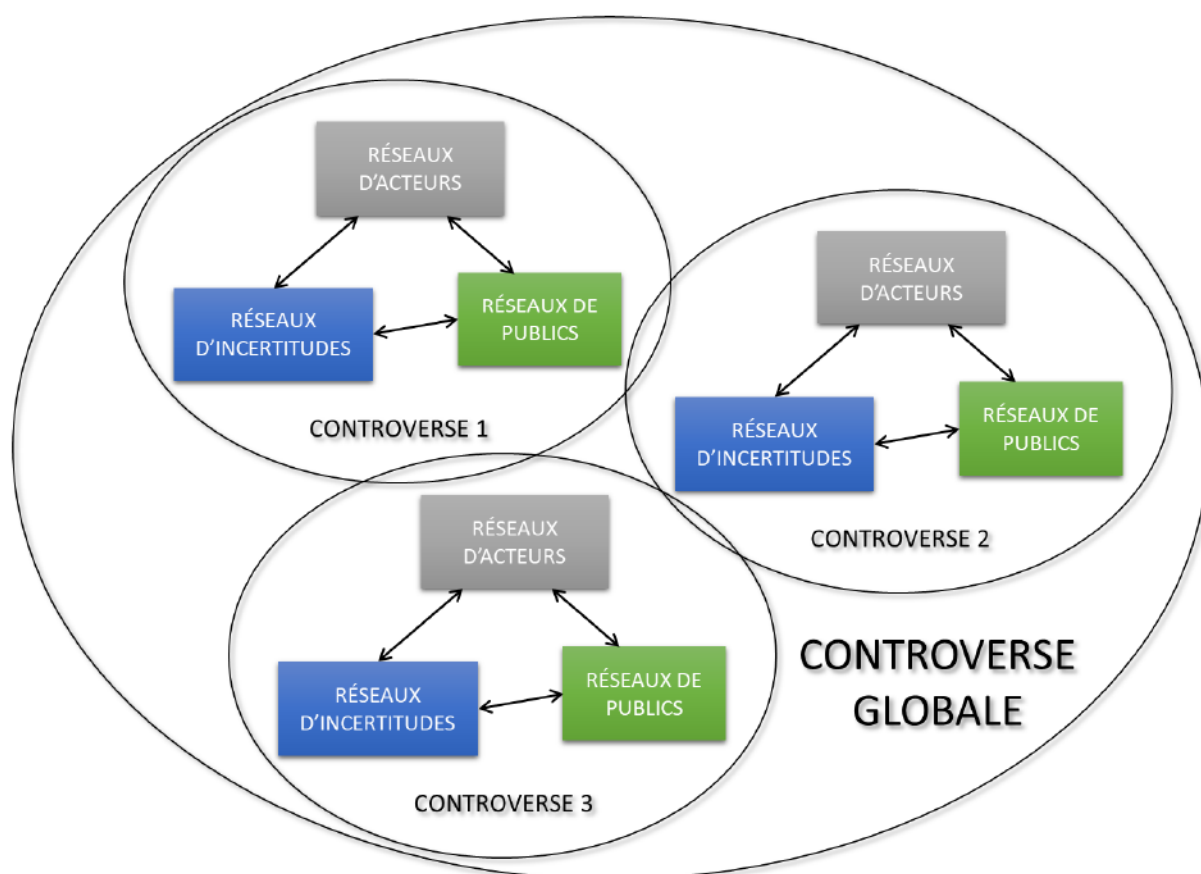


Figure 46 : La controverse vue comme une mise en relation de controverses cristallisées

²⁰⁸ Nous avons précédemment décrit les réseaux d'incertitudes (Chapitre 4), d'acteurs (Chapitre 5), et de publics (Chapitre 6).

²⁰⁹ Trois controverses cristallisées ont été décrites au Chapitre 7.

controverse autour de l'élevage peut être considérée comme une controverse globale, composite et fonctionnant comme un système.

On remarque que l'on n'est pas, ici, devant un cas de controverse sociotechnique s'apparentant à ce qui a été analysé précédemment en sociologie des controverses (Callon, 1986; Latour, 1989; Akrich, Callon et Latour, 1988). En effet, il est difficile d'en dresser *un* réseau d'acteur, d'en reconstituer *une* trame narrative, ou d'en analyser l'impact sur *un* type de public. L'analyse systémique de la controverse permet d'appréhender sa complexité, en décomposant ses éléments et en retraçant les réseaux qu'ils forment. Elle permet également de penser la controverse comme un enchevêtrement de dimensions spatiales et temporelles. Les incertitudes, par exemple, portent à la fois sur des processus de temps long (e.g. le changement climatique) et sur des actions à court terme (e.g. un changement de pratique), et imbriquent les échelles locales (e.g. les conflits locaux²¹⁰) et globales (e.g. l'intégration de l'agriculture française au sein d'un marché mondialisé) dans les réflexions.

En effet, la controverse sur l'élevage est constituée d'un faisceau de controverses qui s'agrègent pour constituer une sorte de controverse globale. Ce forum hybride fait donc éclater la spécialisation et le cloisonnement des activités sociales autour de secteurs d'activités, de professions, de disciplines, de compétences, etc. Au sein de ce forum, dont les nombreux réseaux sont enchevêtrés et structurés autour d'enjeux multiples (éthiques, alimentaires, économiques, sociaux, etc.), les compromis autour des normes sociales nécessitent de trouver des accords agrégeant l'ensemble de ces dimensions. Dans les trois cas de controverse cristallisés, l'analyse a montré que la transformation des normes était l'aboutissement d'une synergie entre des acteurs, des connaissances et des modes d'action divers. Cette organisation des forums montre un contraste avec une « modernité vue comme un processus linéaire de différenciation fait de spécialisation et d'autonomisation croissantes des différentes instances sociétales » (Kuty, 2004 : 53). En d'autres termes, ces forums hybrides créent de la transversalité, nécessitant de réfléchir aux problèmes en intégrant une multitude de dimensions.

²¹⁰ Voir le Chapitre 6.

B. Description de la dynamique de la controverse globale

i. Echanges entre les types de controverse

Comme dans tout système, la controverse sur l'élevage n'est pas qu'une simple agrégation de multiples éléments et sous-éléments. Tous les éléments, quelle que soit l'échelle considérée, se nourrissent des autres et le système général de la controverse crée des interactions qui n'existeraient pas par ailleurs, ce qui renvoie à la propriété fondamentale des systèmes dans lesquels le tout est différent de la somme (Morin, 1977).

Une part de la controverse, tout d'abord, est déconnectée de toute cristallisation car elle n'est rattachée à aucune situation spécifique. Les prises de positions médiatiques des acteurs sont régulières et, si elles sont plus fréquentes lors d'évènements ponctuels (Salon International de l'Agriculture, négociations pour l'écriture de la nouvelle PAC,...), elles ont également lieu en dehors de ces périodes. Les reportages télévisuels, les articles de presse et les émissions de radio sur l'élevage ou la production de viande sont fréquents et entretiennent la controverse autour de l'élevage.

Les controverses cristallisées, quant à elles, mobilisent des ressources mises à disposition des acteurs par la controverse globale : arguments portant sur d'autres objets, acteurs engagés dans d'autres débats, rapports de force préexistants entre acteurs (réputation, alliances, etc.). La controverse globale constitue en quelque sorte un pool de ressources pouvant être mobilisées dans les controverses cristallisées. Les critiques du système intensif liées à la crise agricole de 2015 et 2016, par exemple, ne se contentent pas de pointer des injustices sociales dont il est parfois responsable, mais dénoncent également son impact environnemental et son manque de prise en compte du bien-être animal. C'est aussi parce que la controverse globale existe que de nouvelles controverses peuvent se cristalliser. C'est souvent le cas, par exemple, lors de conflits locaux autour de l'installation d'un élevage : les riverains, au fait des multiples remises en cause de l'élevage, piochent, dans la controverse globale les ressources de leur mobilisation et créent une nouvelle controverse cristallisée sur un territoire identifié.

Réciproquement, la controverse sur l'élevage se nourrit des controverses cristallisées et localisées qui modifient, par petits pas, la ligne de front entre les acteurs et font peu-à-peu

évoluer le sens attribué collectivement à l'élevage. Les changements sociaux effectués par ces controverses cristallisées peuvent modifier la position des acteurs engagés dans la controverse globale, si l'un d'entre eux, par exemple, a été discrédité ou au contraire valorisé dans une autre situation²¹¹. Certains acteurs prennent parti, en outre, dans plusieurs controverses : les professionnels des filières d'élevage, logiquement, sont quasi-omniprésents (mais on observe qu'ils s'impliquent encore peu dans les débats sur la légitimité morale de l'exploitation animale). Ils font stratégiquement des liens entre les controverses cristallisées pour faire avancer leurs positions dans une situation particulière ou au sein de la controverse globale. Ils peuvent, par exemple, s'engager dans plusieurs controverses cristallisées pour gagner en visibilité auprès du public. Dans d'autres cas, ils mobilisent, au sein d'une controverse cristallisée, des arguments d'autres controverses portant sur des thématiques variées (environnement, bien-être animal, etc.) pour élargir l'audience du public²¹².

Plus généralement, certains acteurs entreprennent de totaliser les évènements pour étendre et asseoir leur position publique. Par rétroaction, ces totalisations contribuent à renforcer la capacité de la controverse à monter en généralité en se détachant des particularismes locaux (Chateauraynaud, 2011). Cette capacité à totaliser construit des dissymétries entre les acteurs selon les ressources qu'ils réussissent à accumuler. En effet, ceux qui peuvent mobiliser le plus de moyens humains, financiers et médiatiques sont plus à même de prendre part aux nombreuses controverses situées et à traiter de thématiques variées. Ces démonstrations de force de la part des parties prenantes augmentent leur capacité à faire reconnaître leur point de vue auprès du public et à jouer un rôle central dans le processus de redéfinition des normes.

Ainsi, les échanges, dans une controverse, ne sont pas organisés selon une hiérarchie verticale qui mobiliserait un principe d'autorité s'imposant à tous (comme celui du politique). Les forums hybrides témoignent d'une forme particulière d'élaboration de décision collective au sein de laquelle il n'existe pas de principe d'autorité pour imposer un point de vue. Toutefois, les asymétries entre acteurs (quant à leur capacité d'accès aux ressources du

²¹¹ La vidéo de l'association L214 à l'abattoir d'Alès en 2016, par exemple, a fortement contribué à faire progresser sa position au sein de la controverse globale.

²¹² Les associations de protection animale, par exemple, empruntent régulièrement des arguments concernant l'impact environnemental de l'élevage.

système) ne font pas de ces forums des lieux d'échange où les points de vue des acteurs sont traités équitablement.

ii. Rapports de force au sein des controverses

Ponctuellement, les rapports de force entre les acteurs se déséquilibrent, c'est-à-dire que l'une des parties prenantes de la controverse réussit à faire avancer sa position, entraînant un changement social qui rapproche la situation générale de sa vision du monde. En d'autres termes, la modification d'un réseau entraîne la modification de tout le système. Dans les cas de controverses cristallisées autour de situations ou d'évènements bien précis, tout se passe comme une réaction chimique : les réactifs en présence (les parties-prenantes de la controverse) précipitent (entraînent un changement social) grâce à l'action d'un catalyseur (une action de mobilisation ou un évènement particulier). On passe donc d'une situation initiale A à une situation B, différente de A car un changement social s'est réalisé, une décision a été prise : une loi a été adoptée, un résultat scientifique a été validé, un acteur a modifié sa pratique, etc.

L'évènement catalyseur peut être endogène ou exogène. Il peut en effet s'agir d'une situation créée par les acteurs eux-mêmes (catalyseur endogène), dans le cas par exemple d'une action de lobbying de long terme qui finirait par trouver écho auprès d'un décideur politique²¹³. Il peut au contraire s'agir d'évènements complètement extérieurs à la controverse en question et issus de son environnement (catalyseur exogène) qui seraient utilisés par les acteurs afin de servir leur cause. C'est le cas, par exemple, lorsqu'en 2011 des sangliers meurent sur dans le lit du Gouessant (Côtes d'Armor) recouvert d'algues vertes. Cet évènement donne une large tribune médiatique aux militants environnementalistes qui accusent rapidement les algues d'être responsables de la mort des animaux et, par extension, la pollution due à l'agriculture industrielle de Bretagne, ce qui contribue à médiatiser une nouvelle fois l'incertitude autour de l'impact environnemental de l'élevage²¹⁴. Cet exemple, et plus généralement l'existence de catalyseurs exogène, montre l'existence d'une part aléatoire dans la modification des lignes de la controverse (la mort des sangliers). Toutefois, la modification

²¹³ Comme dans la controverse autour du changement de statut de l'animal présentée au Chapitre 7, qui a bénéficié de l'engagement du député Jean Glavany.

²¹⁴ Sangliers morts : la piste des algues vertes se confirme, http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/08/06/sangliers-morts-la-piste-des-algues-vertes-se-confirme_1556748_3244.html, 6 août 2011, consulté le 27 février 2018.

de ces lignes ne s'effectue que si suffisamment de ressources sont mobilisées par les acteurs, pour intégrer ces événements dans la controverse, comme l'accès à l'information et l'accès aux médias.

Les controverses n'occupent pas la toujours même place sur la scène publique : certaines gagnent en diffusion alors que d'autres sont en latence ou ne se diffusent pas en dehors d'un cercle d'acteurs bien délimité. Si la controverse sur l'impact environnemental de l'élevage occupait une scène importante à la fin des années 2000, il semble qu'elle ait été supplantée au cours des cinq dernières années par la controverse sur le respect de l'animal d'élevage. Différents facteurs peuvent expliquer cette dynamique. Ainsi souvent, la mise en lumière ou la publicisation des incertitudes autour desquelles se structure la controverse fait émerger de nouvelles interrogations – de nouvelles incertitudes – et entraîne une redéfinition du problème et du public, pouvant générer une extension de la controverse²¹⁵. Dans certains cas, en l'absence de catalyseur, la controverse reste en latence, comme c'est le cas dans la controverse autour de l'impact sanitaire de l'élevage qui est publicisée lors d'épisodes épidémiques. Par ailleurs, l'évolution du réseau des acteurs influence également la dynamique de la controverse, et réciproquement. Certains acteurs disparaissent, volontairement ou non, par exemple lorsqu'une structure de type associatif est dissoute pour raisons budgétaires ou parce que sa revendication principale a été prise en compte et qu'elle n'a plus de raisons de se mobiliser. D'autres acteurs peuvent, au contraire, apparaître. L'association L214, par exemple, doit attendre 2016 pour se positionner comme l'une des parties prenantes de la controverse alors qu'elle était jusque-là cantonnée dans les coulisses.

Les controverses forment donc des systèmes dynamiques se structurant dans le temps. Les acteurs évoluent : certains disparaissent, d'autres émergent, d'autres encore modifient leur positionnement, la cause qu'ils défendent, etc. Les arguments avancés sont tout autant mouvants, notamment à l'occasion de découvertes scientifiques qui réduisent les marges d'incertitudes. Les événements ponctuels ne sont que des instants t dans un processus de long terme tout en influençant la trajectoire de la controverse. De plus, le caractère public de la controverse contribue à augmenter l'ampleur des incertitudes et, par la même occasion, leur

²¹⁵ Dans le cas de la controverse autour de la commercialisation d'œufs produits en cage, étudiée en Chapitre 7, le changement engendré par l'engagement des enseignes de GMS à ne plus s'approvisionner en œufs de batterie a fini par créer de l'incertitude sur la capacité de la filière à pouvoir faire les transformations attendues, et donc par extension sur l'avenir de la filière œufs française.

perception par les acteurs comme irréductibles. Enfin, les réseaux d'acteurs constitués par la controverse sont si vastes et complexes qu'il devient de plus en plus difficile d'identifier des coupables et des victimes. Cette complexité des réseaux génère intrinsèquement de l'incertitude et renforce le côté instable et mouvant du forum hybride. Dans ce contexte, les accords ne peuvent être que situés et provisoires, donc sans fournir de réponse définitive aux différents acteurs mobilisés. Le forum hybride est donc une instance de délibération, permettant l'expression de points de vue variés et la formalisation d'accords collectifs sur ce qui est acceptable pour la société. Toutefois, leur constitution intrinsèquement complexe, mouvante et inscrite dans le long terme rend leur capacité à stabiliser de nouvelles normes sociales peu perceptible par le grand public et par les parties prenantes, tout en faisant obstacle à leur formalisation (en réglementations par exemple).

iii. Vie et mort d'une controverse globale

Dans un système biophysique, les situations d'équilibre, atteintes grâce à l'autorégulation – caractéristique propre à tout système –, peuvent être de deux types : stables ou instables. Les équilibres stables correspondent à des situations durables, avec peu de changements et des évolutions progressives qui ne déstabilisent pas l'agencement des éléments (Figure 47). Par exemple, dans les années 1960, la diffusion du modèle d'élevage productiviste ne déstabilise pas fortement les relations sociales autour de l'élevage : des alternatives apparaissent mais la remise en cause du système qu'elles opèrent ne se transforme pas en controverse. En revanche, dans certains cas, l'introduction de la moindre perturbation crée des déséquilibres bouleversant l'ensemble du système. Ces équilibres instables, au contraire, correspondent à des situations de court terme, subissant une rupture rapide et violente, qui déstabilisera l'ensemble du système (Figure 48). Par exemple, la diffusion de la vidéo sur l'abattoir d'Alès de l'association L214 est à l'origine d'un débat public impliquant des acteurs nombreux.

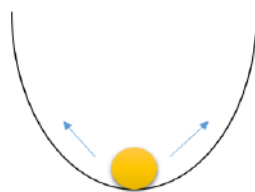


Figure 47 : Situation d'équilibre stable : des perturbations modérées appliquées sur la balle jaune n'empêcheront pas la balle de retrouver sa position d'origine

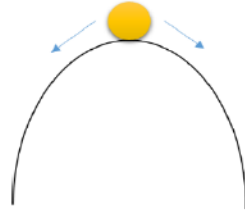


Figure 48 : Situation d'équilibre instable : des perturbations appliquées sur la balle jaune la conduiront à quitter définitivement sa position d'origine

Dans une controverse, l'équilibre instable correspond à une situation d'emballement qui précipite le changement. Sous l'influence d'un élément perturbateur se crée un point de basculement²¹⁶ qui correspond à une situation de transformation des réseaux en présence. Cette évolution peut être due à l'apparition ou disparition d'acteurs, l'engagement du public (entraînant un changement de pratique ou de réglementation), la modification du réseau d'incertitudes, etc. Alors que le système en équilibre stable ne porte aucun changement, l'enchaînement de situations d'équilibres instables est à l'origine de la dynamique de la controverse qui en fait un processus créateur de normes sociales.

Dans certains cas, la perturbation d'un équilibre instable sera à l'origine même de la naissance d'une controverse. Cette dernière, en effet, peut apparaître suite à l'émergence d'une incertitude qui amène différents acteurs, en désaccord, à se positionner sur la question posée. Par exemple, l'introduction de la sensibilité animale, au XIX^{ème} siècle, est à l'origine de la controverse sur leur traitement acceptable par l'humain. Une controverse peut aussi naître suite à la mise en lumière d'une incertitude par un type d'acteur, dans une stratégie d'opposition à un autre type d'acteur : les parties prenantes de la controverse sont ainsi positionnées les unes par rapport aux autres, construisant le panel d'acteurs, d'incertitudes et de publics concernés. Pour poursuivre sur l'exemple précédent, les valeurs compassionnelles sont, au XIX^{ème} siècle, valorisées par la bourgeoisie pour se démarquer des valeurs aristocrates de l'Ancien Régime (Pelosse, 1982). La perturbation de la situation d'équilibre instable, traduite notamment par une absence de réseaux d'acteurs, donne ici lieu à un changement de norme et à la structuration d'une controverse.

Au contraire, l'équilibre stable, dans une controverse, correspond à l'évolution du processus sur le long terme. On l'a vu, la controverse sur l'élevage, si elle progresse par des

²¹⁶ Cette notion de point de basculement est largement discutée pour expliquer les bifurcations dans les trajectoires de nombreux processus sociaux (et même biologiques ou physiques), comme par exemple dans les négociations.

déplacements qui peuvent découler de perturbations d'équilibres instables, conserve une forme de stabilité et de régularité au cours du temps. Les éléments évoluent mais, globalement, la controverse reste stable, et même progresse (la controverse sur l'élevage gagne en ampleur et en intensité : elle se stabilise). La controverse autour de l'élevage, débutée au XIX^{ème} siècle, se pérennise tout en se transformant ponctuellement.

Dans certains cas particuliers, cette stabilité peut cependant conduire à la mise en dormance d'une controverse. Ce nouvel équilibre se matérialise concrètement par une stabilité des réseaux en présence, parce qu'aucun acteur, incertitude ni public n'apparaît ou ne disparaît. Concrètement, si tous ces réseaux sont stables, c'est qu'il n'existe pas de bouleversements suffisamment importants pour faire évoluer les réseaux d'acteurs, qui fasse naître de nouvelles incertitudes ou qui amènent des engagements du public. Dans ce cas, on peut se demander si l'on est toujours face à une controverse. Si les publics ne se rallient à aucun acteur et si la controverse n'est pas réactualisée, cela peut finalement se traduire par un débat stérile qui s'épuise (ne faisant pas avancer les positions entre acteurs ni les normes sociales). Une controverse peut donc disparaître lorsqu'elle atteint une forme de grande stabilité, qui ne peut survenir que lorsque l'ensemble des acteurs trouvent un accord suffisamment robuste pour réduire l'ensemble des incertitudes. Sur le très long terme, des controverses ont ainsi disparu, en France, parce qu'elles n'agitent plus le débat public (même si elles sont encore porteuses de clivages entre les individus, comme la peine de mort²¹⁷).

2. Les déterminants de la controverse

Cette partie présente les différents facteurs qui permettent de faire bouger les lignes au sein du forum hybride. Pour influencer la redéfinition des normes sociales, les parties prenantes doivent réduire l'incertitude du public, gagner sa confiance et maîtriser les jeux d'acteur.

La gestion des rapports de force, c'est-à-dire des relations entre parties prenantes, est déterminante dans la dynamique d'une controverse. Pour les parties prenantes, il s'agit de diminuer l'incertitude du public en apportant les preuves les plus convaincantes et en les

²¹⁷ La peine de mort n'anime plus de débat public même si une part de la population souhaite son rétablissement.

diffusant largement. La capacité à susciter l'émotion et adapter les dispositifs de sensibilisation sont, ensuite, des atouts pour amener le public à s'engager.

A. L'incertitude : à diminuer ou à générer

i. Retour sur la notion de preuve

L'un des enjeux cruciaux, pour les parties prenantes de la controverse, est de réduire l'incertitude du public. Pour cela, il s'agit de fournir des preuves jugées fiables et véridiques par le public.

Dans leurs argumentaires, les parties prenantes de la controverse sur l'élevage ont fréquemment recours aux résultats de travaux scientifiques. La FAO et l'INRA sont fréquemment cités, ce qui traduit une forme de confiance dans l'expertise et le professionnalisme de ces organismes en ce qui concerne la recherche en agriculture. Certaines preuves scientifiques ne sont cependant pas utilisées ou sont mal traduites dans les arguments. Il a été noté que la première évaluation par la FAO des émissions de GES reste fréquemment citée, alors qu'elle a été modifiée depuis. Pourquoi ces « preuves » ne portent-elles pas ? On peut trouver deux raisons à cela. La première est stratégique, pour les parties prenantes dont la preuve scientifique dessert la cause. La réévaluation (à la baisse) des émissions de GES par les ruminants, par exemple, n'est pas en faveur des parties prenantes contestataires qui souhaitent que des mesures soient prises pour limiter l'impact de l'élevage sur le climat. On peut donc imaginer que, dans leurs arguments, elles préfèrent citer le premier résultat, plus alarmant et donc plus efficace pour convaincre le public. Cependant, en faisant cela, elles s'exposent à la mise en lumière par leurs adversaires de leur approximation scientifique, ce qui risque d'entacher la confiance dont ils bénéficient en égratignant leur image d'expertise. L'autre raison pour laquelle des résultats scientifiques ne sont pas utilisés dans la controverse peut être liée au manque de confiance dont bénéficient certains scientifiques ou certains organismes de recherche. Dans beaucoup de controverses sociotechniques, les enjeux du problème sont complexes. Leur compréhension par le public dépend donc des connaissances d'autrui, si tant est que celui-ci parvienne à s'instituer comme un « sachant ». Pour ce faire, c'est davantage la confiance dont bénéficie la partie prenante que la robustesse des preuves avancées dans ses argumentaires qui compte. Ainsi, comme on l'a vu, l'INRA n'est pas

considéré comme un acteur scientifique neutre et objectif par l'ensemble des parties prenantes et du public. Si on observe une attente forte et une confiance toujours existante dans la science indépendante et objective (qui se traduit par le recours fréquent aux résultats scientifiques dans les argumentaires), on note que la crédibilité de la science varie selon le type d'institution qui la porte. En d'autres termes, c'est moins, ici, la science qui est décrédibilisée que les institutions soupçonnées de servir les intérêts du secteur agroalimentaire.

Le résultat scientifique en lui-même a une valeur limitée dans la controverse dans sa capacité à diminuer les incertitudes, car certaines sont en dehors du champ scientifique. Les questions liées à la condition animale et au statut de l'animal en particulier entrent dans le domaine moral. Sur ce type de sujet, les arguments scientifico-techniques ne permettent pas de diminuer les incertitudes parce qu'ils ne sont pas du même registre ; ils sont en quelque sorte « hors sujet ». Pire, ils peuvent parfois accentuer la controverse, en renvoyant de ceux qui les utilisent l'image d'acteurs insensibles, immoraux, aveuglés par leur course aux profits, incapables de répondre aux incertitudes. Bref, des acteurs incapables de s'engager dans un dialogue.

On note également un recours aux travaux d'« experts », parfois autoproclamés ou dont l'origine des compétences est difficile à trouver car ils sont non affiliés à des laboratoires de recherche ni à une expérience quelconque dans le domaine discuté. Cette tendance à construire ou diffuser des faits non avérés ou non issus de travaux publiés dans des revues académiques se retrouve dans d'autres controverses. Elle a conduit à distinguer différentes formes de l'expertise selon la contribution de l'expert à la connaissance scientifique et, plus généralement, selon les formes de socialisation aux connaissances (Collins et Evans, 2008). Cette forme d'expertise, appelée expertise interactionnelle, se caractérise par le fait que l'expert comprend le langage d'un domaine spécialisé, mais n'a pas de pratique scientifique dans ce domaine (contrairement à l'expert contributif). Ce type d'expertise se rencontre le plus souvent quand un expert prend parti dans une controverse pour défendre le point de vue d'une partie prenante sous couvert de neutralité scientifique (Van Tilbeurgh, 2014).

ii. Créer ou diminuer l'incertitude comme stratégie

Comme il a été montré, l'incertitude est à la source de la controverse et la controverse génère à son tour de l'incertitude. L'exemple du bio illustre ce principe d'autoreproduction de

la controverse. L'élevage biologique bénéficie de la confiance du public : il suscite moins d'incertitudes sur les pratiques mises en œuvre que l'élevage intensif. Si ce constat convient à certaines associations environnementalistes, welfaristes, et plus globalement à tous les défenseurs de ce type d'agriculture, il dessert à la fois la cause des partisans d'un élevage intensif et productiviste et celle d'abolitionnistes qui souhaitent voir tout type d'élevage disparaître à long terme. Dans leurs argumentaires, ces acteurs ont tendance à contester certaines qualités attribuées à l'agriculture biologique, ce qui recrée de l'incertitude autour de ce mode de production : l'impact environnemental des aliments biologiques ne serait pas forcément positif (transport pour les produits importés, adjuvants utilisés en bio pour les cultures,...), les contraintes de production en termes sanitaires sont qualifiées d'insuffisantes, la douleur animale n'y serait pas forcément inexistante, le mode d'abattage des animaux est identique quel que soit le mode de production, le caractère de niche économique serait insuffisant pour assurer la compétitivité de l'élevage français, les produits trop chers pour le consommateur et pas systématiquement meilleurs sur le plan nutritif, etc. L'impact de la controverse autour de l'élevage sur l'image de la production biologique est donc ambivalent : d'un côté, ce système est valorisé parce qu'il se pose en alternative au modèle le plus décrié (le système intensif), mais de l'autre, la controverse sur l'élevage en général suscite et alimente des incertitudes autour des bénéfices réels de l'agriculture biologique. Par rétroaction, ces nouvelles incertitudes autour de l'élevage biologique peuvent alimenter à leur tour la controverse sur l'élevage ; en entachant l'image de l'alternative agricole appréciée, l'incertitude autour de la possibilité même d'un élevage acceptable grandit.

Cette création d'incertitudes tout au long du déroulement de la controverse peut être fortuite : la diffusion publique de certaines incertitudes et leur mise en débat peut logiquement conduire à l'émergence de nouvelles incertitudes. Mais elle peut aussi être l'aboutissement d'une stratégie des parties prenantes de la controverse, pour rallier le public à leur cause. Dans ce cas, la confiance du public n'est pas recherchée en diminuant l'incertitude pour l'option défendue par une des parties prenantes mais elle est suscitée en augmentant l'incertitude autour de l'option proposée par la partie adverse.

Tout l'enjeu d'un forum hybride est, plus généralement, de réduire l'incertitude autour de situations en lui affectant un sens univoque. Cet espace délibératif, en créant un espace de négociation entre les acteurs, contribue à l'élaboration d'un sens commun. Toutefois, les jeux

d'acteurs compliquent la construction de normes partagées et satisfaisantes pour tous. La capacité à remporter la confiance du public est, en particulier, l'objet de rapports de force entre les acteurs.

B. Le public : gagner sa confiance

i. La confiance pour susciter l'engagement

Dans une controverse, les rôles ne sont pas assignés : le changement s'effectue par une transformation des publics en parties prenantes. Cet enrôlement du public est suscité par les parties prenantes en opposition, qui ont pour mission de convaincre le public à s'engager, et donc à devenir l'une des leurs.

Cet engagement peut se traduire par un changement de pratique ou une prise de décision du public. L'engagement des décideurs politiques correspond à la modification de la réglementation ou par une orientation des politiques publiques, et celui du secteur privé par une orientation du marché. Le public consommateur, quant à lui, peut modifier ses pratiques de consommation : il peut arrêter d'acheter certains produits s'il juge que leur mode de production ne correspond pas à ses attentes, ou au contraire se tourner préférentiellement vers un certain type de produit s'il souhaite soutenir ce mode de production. Cet engagement n'est pas toujours évident à réaliser, car le mode de production des produits n'est pas toujours explicite sur les emballages. Le choix est facile lorsque l'on considère des produits labellisés (Agriculture Biologique, Label Rouge, commerce équitable, etc.), ou clairement démarqués (code des œufs, marques spécifiques comme C'est Qui le Patron ?, etc.). Mais ce choix se complique pour les produits transformés dans lesquels le mode de production des ingrédients utilisés est rarement communiqué (mais une tendance à la mise en avant de la qualité des ingrédients semble s'installer²¹⁸). Les causes à défendre ne sont, elles aussi, pas toutes faciles à détecter : la sécurité sanitaire (sans antibiotiques, sans OGM,...) est souvent mise en avant sur les produits, mais l'évaluation de leur impact environnemental ou des conditions de vie des animaux sont moins bien communiqués.

²¹⁸ Voir, par exemple, l'utilisation d'œufs plein air dans certaines mayonnaises Amora, les légumes cultivés de manière « raisonnée » dans les soupes Liebig, etc.

L'engagement du public peut aussi correspondre à la volonté de non-action ; c'est l'objectif poursuivi par les parties prenantes de la controverse qui défendent un *statu quo* dans une situation. Toute controverse étant un processus conduisant à un changement, elle oppose finalement les partisans et les réfractaires à ce changement. En élevage, par exemple, certains lobbys agricoles militent pour que la réglementation en termes d'environnement ou de bien-être animal ne se durcisse pas sous la pression des associations (au nom, généralement, du risque de fragilisation de la viabilité économique des exploitations)²¹⁹. Certaines associations, au contraire, se mobilisent pour que des seuils environnementaux ne soient pas modifiés (comme dans le cas des seuils pour la procédure ICPE lors de projets d'élevage). L'objectif de ces parties prenantes, contrairement à précédemment, est ici de convaincre les publics de ne pas changer de pratique ou de prendre la décision de ne pas changer la réglementation.

Si l'enjeu d'une controverse est d'amener le public à s'engager, cela n'est possible que s'il est convaincu de la sincérité des parties prenantes. Dans le cas contraire, les arguments de ces dernières, même s'ils sont scientifiquement fondés, tomberont dans l'oreille sourde du public qui ne croira pas en leur véracité. Les parties prenantes doivent donc travailler sur les modalités qui permettront au public de leur faire confiance.

ii. La confiance créée par les relations interpersonnelles

On l'a vu dans l'étude des cas de conflits locaux : la confiance s'instaure plus facilement au travers de relations interpersonnelles. Les arguments relayés par des médias ont potentiellement plus de mal à remporter l'adhésion que ceux développés directement par les personnes concernées en situation d'échange²²⁰.

Les associations mettent beaucoup à profit ces relations interpersonnelles, notamment au travers de leurs actions impliquant les bénévoles allant à la rencontre des citoyens-consommateurs. Les éleveurs aussi sont de plus en plus incités, par les représentants syndicaux ou les conseillers agricoles, à développer ce type de relation avec leur entourage proche, par exemple en organisant des journées portes-ouvertes dans leur exploitation. Cela dans l'objectif, non seulement de faciliter la réalisation de projets à court terme, mais également, d'améliorer

²¹⁹ Voir Chapitre 7, le cas de la modification du statut de l'animal dans le Code civil.

²²⁰ Ce constat peut être éclairé par les travaux d'Anthony Giddens analysant les systèmes délocalisés de relations sociales, pour lesquels la confiance ne peut être restaurée qu'en créant des interfaces entre individus relocalisant ces relations sociales (1994).

les relations avec les riverains à plus long terme. Toutefois, il est difficile de toucher un large public par des relations interpersonnelles. Pour pallier à cela, certaines parties prenantes s'appuient sur l'intervention de personnalités dans les médias, faisant passer leurs arguments en s'appuyant la confiance dont ces personnalités bénéficient, aboutissant à une forme de personnification de leur message. Les positions végétariennes, par exemple, sont relayées par de nombreuses personnalités internationales (acteurs, chanteurs,...) rendant le sujet attractif pour les médias, y compris ceux qui ne sont pas spécialisés sur le sujet, touchant ainsi un public d'autant plus large. Dans le monde de l'élevage, quelques éleveurs commencent à s'emparer des réseaux sociaux. Ces initiatives, dans lesquelles les éleveurs filment de courtes vidéos sur leur quotidien ou racontent leur métier par écrit, permettent d'une part de diffuser le point de vue de l'éleveur auprès des citoyens-consommateurs potentiellement très éloignés de l'élevage, et d'autre part d'entretenir une relation interpersonnelle et régulière avec les spectateurs ou lecteurs. Cette personnification permet d'incarner le monde de l'élevage et d'ancrer la confiance dans des relations concrètes.

D'après les multiples observations participantes réalisées tout au long de ce travail, il a pu être constaté que les professionnels de l'élevage lorsqu'ils sont perçus de manière désincarnée, c'est-à-dire en dehors de toute relation sociale concrète, ne bénéficient pas de la confiance du public. En effet, dans cette controverse, on note une forme de défiance du public envers un « lobby de la viande » perçu comme un acteur de l'agro-industrie. Les interprofessions, qui ne sont d'ailleurs pas forcément connues ou reconnues comme telles mais comme ces fameux lobbys, ne semblent donc pas forcément les mieux placées pour amener le public à s'engager aux côtés du monde de l'élevage. Il apparaît que l'INRA souffre aussi d'un manque de confiance auprès d'un certain type de public : il est perçu par certains consommateurs comme un centre de recherche partial à la botte des lobbys agricoles, donc comme un membre de cette agro-industrie qui cristallise tant de défiance.

On note toutefois que certains dispositifs désincarnés bénéficient de la confiance du public, comme le label bio ou le plein air. Pour le public, ils les rassurent en créant de la certitude : ils sont perçus comme des modes de production vertueux sur de multiples dimensions (environnement, BEA, etc.), tout comme les modèles intensifs et industriels sont perçus comme agrégeant les raisons de se méfier. Cette confiance dans le bio et le plein air peut s'expliquer par le mode de certification délivrée par l'Etat, qui assure un contrôle, et par

leurs cahiers des charges transparents et contraignants. La tendance récente à la multiplication des démarches privées de qualité (individuelles ou collectives)²²¹, aux cahiers des charges qui ne sont pas toujours consultables par le public ou bien assez peu contraignants, pose la question de leur capacité à rétablir la confiance avec le public. Pour les industriels, la menace de greenwashing ou de welfarwashing est grande, c'est-à-dire la mise en place de dispositifs qui ne rassurent pas le public et, au contraire, qui augmentent le sentiment de défiance à l'encontre de ces démarches.

iii. La confiance entretenue par un contrôle de l'image

Pour les parties prenantes de la controverse, gagner la confiance du public passe par un contrôle de leur image. On remarque que les acteurs du monde de l'élevage cherchent d'un côté à se donner une image de professionnalisme, de sérieux et d'expertise qui se traduit par l'emploi de termes techniques et quantifiés dans leur argumentation. De l'autre côté, on note une forme de victimisation des éleveurs, par la mise en avant de leur condition difficile, de la difficulté de leur métier et du poids du « système » qui ne leur donne « pas le choix ». Les associations, quant à elles, cherchent elles aussi à se donner une image professionnelle, sans doute pour pallier à leur image d'amateurisme dont elles ont longtemps été accusées par le monde de l'élevage. Les stratégies des associations varient ensuite selon leurs objectifs. L'association abolitionniste L214, en particulier, cherche à se faire reconnaître comme lanceuse d'alerte, c'est-à-dire à faire passer son action comme indispensable car dévoilant des injustices (à l'égard des animaux). Ce contrôle de l'image, pour les parties prenantes de la controverse, passe par la preuve de leur sincérité. Pour le monde de l'élevage, cela se traduit notamment par la mise en avant d'une transparence dans les pratiques, prouvant qu'ils respectent l'environnement et les animaux.

Ternir la confiance de ses adversaires est donc une stratégie essentielle pour les parties prenantes de la controverse. Cela passe par la mise en lumière de conflits d'intérêts ou de pratiques moralement contestables pour discréditer l'adversaire, ou bien par le pointage systématique des erreurs ou approximations scientifiques pour égratigner son image de professionnalisme. Pour garantir une confiance durable, les parties prenantes de la controverse doivent réaffirmer leur sincérité et leur professionnalisme à chaque attaque de leurs

²²¹ Voir les Chapitre 5 et 6.

adversaires. Pour cela, elles s'appuient notamment sur des passages réguliers dans les médias : des apparitions fréquentes contribuent en effet à renforcer une forme de lien avec le public qui identifie davantage l'acteur comme une partie prenante légitime, active et experte de la controverse.

Plus généralement, Louis Quéré (2001) a montré que l'incertitude engendre de la méfiance. La confiance ne peut être restaurée que si les raisons de se méfier du public sont invalidées. En situation d'incertitude comme dans la controverse sur l'élevage, on a pu observer que seules deux des stratégies adoptées par les parties prenantes permettent d'instaurer cette confiance avec le public : d'une part au travers de la personnification d'une figure idéalisée d'une partie prenante et d'autre part en ayant recours à des dispositifs de légitimation réalisée par une tierce partie. Ainsi, dans le monde de l'élevage comme dans les associations, les parties prenantes recherchent une certification par l'Etat (comme la reconnaissance d'utilité publique ou la labellisation en agriculture biologique, etc.) pour garantir leur neutralité et, par-là, la sincérité de leur position. Dans les deux cas, l'affectation de la confiance passe par la mise en place de dispositifs ou de relations sociales offrant la possibilité au public de vérifier, directement ou indirectement, de la sincérité de l'engagement des parties.

A un autre niveau, on peut remarquer que les forums hybrides sont des espaces délibératifs ouverts dans lesquels un sens est discuté puis attribué à une situation, pour autant que les parties prenantes puissent construire des argumentaires en capacité de susciter la confiance du public. Dans le cas de la controverse autour de l'élevage, les parties prenantes ont recours à l'Etat, en tant que partie extérieure, pour créer cette confiance.

C. Les rapports de force : à maîtriser

i. Argumenter pour gérer l'incertitude

L'argumentation des parties prenantes est stratégique : elle ne correspond pas uniquement à la diffusion de preuves scientifiques. Sur ce point, il s'agit déjà de fournir les *meilleures* preuves – pas forcément les plus robustes scientifiquement et pas forcément les plus récentes, il s'agit simplement de fournir les preuves plus efficaces que celles de son adversaire pour convaincre le public. Pour cela, elles doivent être les mieux adaptées à la situation dans laquelle elles sont énoncées. Par exemple, il a été constaté que les arguments

techniques justifiant les pratiques des éleveurs sont plus efficaces pour convaincre le public lorsqu'ils sont énoncés sur le terrain, lors d'une visite de ferme, que lors d'un débat télévisé. Les preuves doivent aussi être plus faciles à comprendre que celles de l'adversaire, ce qui peut avoir tendance à amener les parties prenantes à simplifier les faits. Cette simplification peut conduire à une forme de « totalisation » des situations détachant le débat des événements particuliers pour regrouper plusieurs dimensions de la controverse dans l'argumentation : cela passe notamment par l'utilisation de méta-concepts qui globalisent le problème en se fondant sur des amalgames ou un réductionnisme occultant la complexité de la situation²²².

Comme on l'a vu, les argumentations ne sont efficaces que si elles permettent de renforcer la confiance du public. Il s'agit d'une part de la gagner pour soi et d'autre part de saper celle de son adversaire. La discréditation est une menace constante aux yeux des parties prenantes. Une argumentation désajustée, notamment, peut desservir leur cause. Des attaques trop violentes et trop fréquentes de la part des associations peuvent être perçues, par le public, comme « une tentative désespérée de produire des révélations, d'engendrer des affaires » (Chateauraynaud, 1998 : 99). Dans les focus groups, par exemple, les participants « citoyens » ont, plusieurs fois, qualifié avec dédain les actions de l'association L214 (et notamment ses vidéos), comme une volonté « de faire le buzz ». Discréditer l'adversaire peut prendre la forme d'une tentative pour forcer l'adversaire à débattre : les acteurs de l'élevage ont souvent considéré que les associations se discréditeraient aux yeux du public si on les forçait à débattre sur l'élevage car ils pensaient qu'elles étaient composées de militants ne connaissant pas « la réalité de l'élevage ». Dans d'autres cas, ce sont les associations abolitionnistes qui, persuadées du bien-fondé de leurs convictions, ont souhaité débattre avec des acteurs de l'élevage pour montrer à quel point leur logique est cohérente et que celle de leur adversaire trouve ses fondements dans la légitimation d'un asservissement de l'animal par l'humain qu'ils pensent être unanimement condamné. Il peut être noté que les argumentations reposent sur un ensemble de présupposés des parties prenantes entre elles, mais également des parties prenantes à l'égard du public.

Cette argumentation présuppose également de paraître sincère : les acteurs qui « en font trop » ou pas assez auront davantage de difficultés à remporter l'adhésion du public. En

²²² En ce qui concerne les stratégies argumentatives, l'analyse s'est appuyée sur les travaux de Francis Chateauraynaud (2006 ; 2011).

d'autres termes, argumenter dans le débat public nécessite un ensemble de savoir-faire et de connaissances partagées dont l'inégale répartition entre les acteurs construit des asymétries entre les parties prenantes.

ii. Emouvoir pour susciter l'engagement

Dans une controverse, susciter l'engagement du public passe aussi par l'émotion (Cefai, 2009; Quéré, 2012). Dans le cas de l'élevage, comme on l'a vu, la dimension morale est très prégnante et déclenche souvent réactions émotionnelles. Ces débats confrontent en effet différentes conceptions du bien et du mal, de la justice et de l'injustice, de l'ordre et du désordre, de droit, de légitimité, de naturalité, de fatalité,... Cette dimension morale est ressentie sur des modes variables d'indignation, de mépris, de malaise, d'enthousiasme, de satisfaction, etc. Ces émotions, qu'elles soient partagées ou non, sont ce qui permet au public de se situer par rapport aux questions posées et aux situations rencontrées, en en faisant l'expérience concrète et en les éprouvant.

Les actions des militants sont influencées par les trajectoires personnelles des individus, par les chocs moraux qu'ils ont subis au cours de leur existence (Traïni, 2012). Certains modes d'action visent à susciter l'émotion pour gagner l'audience du public en réactivant ce choc moral grâce à des dispositifs de sensibilisation. Ces derniers ont pour objectif d'amener les individus émus à s'engager ou à soutenir la cause défendue (Traïni et Siméant, 2009). Ces dispositifs de sensibilisation sont particulièrement mis en œuvre par certaines associations de protection animale pour susciter l'émotion du public par identification des individus à un animal maltraité. Pour les associations environnementalistes, l'émotion est suscitée par le recours aux « générations futures » lesquelles participent également à ces dispositifs de sensibilisation. Comme en témoignent Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001 : 49), « il y a même ces incroyables "générations futures" dont soudainement tout le monde se soucie, au nom desquelles chacun se croit autorisé à parler et qui s'invitent ainsi à toutes les réunions ». Plus généralement, les discours catastrophistes sont fréquents lors d'une controverse ; les risques, en particulier lorsqu'ils touchent à l'avenir écologique de la planète, favorisent les assertions angoissées et apocalyptiques (Beck, 1986).

Dans la controverse sur l'élevage, les émotions apparaissent les plus fortement exprimées chez les éleveurs et les abolitionnistes. Chez les éleveurs, on perçoit des émotions

qui expriment majoritairement la tristesse et la colère. Elles sont déclenchées tantôt par le sentiment d'injustice, tantôt par un sentiment d'incompréhension et, pour certains, elles débouchent à des comportements teintés d'agressivité ou bien à un mal-être psychique. Les abolitionnistes, quant à eux, sont animés à la fois par des émotions liées à leurs convictions de militant (solidarité, combativité,...) et à la cause qu'ils défendent (compassion, indignation, tristesse,...). Ces émotions sont au fondement des actions de mobilisation : l'indignation partagée des militants abolitionnistes, en déclenchant un sentiment de malaise, les force à agir pour faire changer les choses. Ce sont également ces émotions qui contribuent à renforcer les liens dans les collectifs de mobilisation, de rassurer les protagonistes dans la légitimité de leur engagement, de remotiver les troupes (Traïni, 2012). L'injustice ressentie par les éleveurs face aux arguments des associations (en particulier abolitionnistes), qui se sentent insultés et bafoués, les amènent à répondre, à communiquer sur leurs pratiques. Plus généralement, Pierre Livet (2002 : 23) a montré que « l'émotion naît d'un différentiel entre un ou des traits perçus, pensés ou imaginés de la situation en cause et le prolongement de nos pensées, imaginations, perceptions ou actions actuellement en cours » : les situations qui déclenchent les émotions provoquent alors des révisions, pour permettre de réduire ce différentiel, ce qui a été appelé le « travail émotionnel ». Il s'agit, pour la personne qui ressent l'émotion, soit de réviser ses croyances, soit de réviser la réalité mais, dans tous les cas, l'éprouvé émotionnel engage une action. Ainsi, dans le cas de la controverse sur l'élevage, le recours à un discours conçu pour susciter l'émotion permet de s'assurer de l'engagement du public derrière une partie prenante.

Concernant les parties prenantes, on note une différenciation des émotions suscitées chez le public. Les actions des éleveurs cherchent le plus souvent à provoquer la compassion tandis que celles des associations appellent l'indignation. Toutefois, travailler les émotions n'est pas sans risques pour les parties prenantes. Elles peuvent se discréditer si elles basculent dans l'attaque émotionnelle violente des adversaires, dans la méfiance perpétuelle en affichant une attitude qualifiée de paranoïaque, ou dans le « pathos » au détriment d'une argumentation robuste, faisant passer « la cause » au second plan du combat. Ce risque de dérapage est d'autant plus grand que la partie prenante ressent une négation de son point de vue de la part de son adversaire et un sentiment d'isolement ou de dénigrement (Chateauraynaud, 1998). Ainsi, selon Christophe Prochasson (2007 : 151), « la violence symbolique est d'autant plus grande que chacun des deux camps se sent en position d'infériorité et en butte à l'arrogance

de l'adversaire ». Le risque présenté par une implication émotionnelle trop prégnante des parties prenantes est le blocage des positions et le refus de débattre. En effet, il n'est pas possible de mettre en débat des émotions mais le débat en lui-même peut générer des émotions, en particulier lorsqu'il se conflictualise, contrecarrant toute possibilité de discussion. Ce moment a été décrit par Christophe Prochasson comme « celui de sa politisation extrême, lorsque les camps se figent et contrecarrent toute possibilité de mouvement. De chaque position occupée, il est possible de déduire chaque développement. La controverse devient alors stérile. Elle ne produit plus rien, hormis des aigreurs, des soupirs et des haines » (Prochasson, 2007 : 154)²²³.

iii. S'adapter aux situations pour convaincre

Pour dominer l'adversaire, les parties prenantes utilisent des actions de mobilisation du public, qui viennent compléter l'argumentation. Ces actions ont pour objectif l'accélération du ralliement du public, en augmentant l'efficacité de la diffusion des arguments ou en suscitant son émotion. Ces actions s'inscrivent dans le temps et l'espace : elles sont situées. Dans leurs pratiques militantes, les parties prenantes de la controverse utilisent stratégiquement, ou subissent, ces dimensions spatiotemporelles (Chateauraynaud, 1998; Cefai, 2009; Friedberg, 1992).

Géographiquement, tout d'abord, elles militent soit sur des territoires définis, soit de manière déterritorialisée. Ces deux échelles n'ont pas la même efficacité pour convaincre le public. Les actions de proximité (discussions dans l'espace public, visites d'élevage, etc.), qui mettent en relation les personnes, permettent de créer de la confiance et d'adapter spécifiquement les arguments à l'interlocuteur, mais elles ne touchent qu'un public très restreint. En outre, ces actions se basent sur la bonne volonté d'individus défendant la cause : éleveurs, bénévoles d'associations, militants,... Les actions déterritorialisées (campagnes publicitaires, tribunes médiatiques, etc.), au contraire, s'adressent un public de masse. Elles utilisent les médias pour être diffusées au plus grand nombre. Si ces actions permettent de toucher un large public, il est impossible de cibler les arguments et d'adapter son message. En

²²³ Dans la controverse sur l'élevage, les deux parties prenantes citées précédemment, éleveurs et abolitionnistes, sont tellement impliquées émotionnellement dans la cause qu'ils défendent, et se sentent tellement agressées par la cause de l'adversaire, qu'il est difficile d'imaginer un débat apaisé et constructif. Les rares tentatives de mise en débats de ces deux parties, comme celle du journal Le Monde ou les débats organisés par la chaîne ARTE, aboutissent généralement à la caricature des arguments adverses, à l'emploi de termes alarmistes ou catastrophistes ou encore à l'expression d'une mauvaise foi ne permettant pas de trouver des accords.

outre, ces actions dépendent de la bonne volonté des médias qui, comme on l'a vu, ne diffusent pas les messages de manière symétrique entre les parties prenantes.

Sur le plan temporel, ensuite, on distingue des actions ponctuelles et des actions de long terme. Les actions « coup de poing » et les actions de communication misent sur le « buzz » médiatique qui, par définition, est instantané mais puissant pour toucher le public. En revanche, l'investissement des réseaux sociaux, les actions de concertation, l'adaptation de pratiques,... sont des actions de plus long terme mais lors desquelles l'exposé des arguments peut être plus exhaustif. Dans cette controverse, les attentes des parties prenantes pour l'élevage s'inscrivent, de toute façon, dans un processus long. La transition agricole, pour des raisons multiples d'ordre économique, matériel, humain, etc., va nécessiter plusieurs décennies pour aboutir. Le temps agricole est un temps long, et il n'apparaît pas bien adapté à la forme que prend la controverse depuis le milieu des années 2010. Les décisions du secteur privé, par exemple dans le cas des œufs produits en cage, dépassent largement les capacités d'adaptation des filières : en 1 an, la majeure partie des distributeurs ont décidé de ne plus s'approvisionner en œufs-coquille produits en cage, laissant dans l'incertitude tous les éleveurs ayant investi dans des cages aménagées quelques années plus tôt et, pour certains, encore en période de remboursement. Les transformations des pratiques agricoles ne peuvent pas être réalisées du jour au lendemain. Même au quotidien, le secteur agricole apparaît dépassé par la capacité des associations à occuper les réseaux sociaux : le sentiment de submersion d'attaques à leur encontre qu'ils ressentent s'explique leur retard dans la prise en main de ces outils par une population, de fait, moins familière avec eux.

Enfin, il s'agit, pour les parties prenantes, d'adapter leurs actions au public auquel elles s'adressent. Et cela commence par la reconnaissance de l'existence des trois types de public présentés en Chapitre 6 (citoyen-consommateur, décisionnaire ou commercial). Dans le monde de l'élevage, le « grand public » n'est souvent perçu que comme un consommateur : puisque c'est le prix qui préoccupe en premier lieu le consommateur, et puisque celui-ci continue d'acheter des produits standards, il est légitime de continuer à en produire en France (notamment pour éviter des distorsions de concurrence avec les autres pays producteurs de denrées bon marché). Cette conception du public en tant que consommateur avant tout limite la réaction du monde de l'élevage dans la controverse : les engagements citoyens ou le partage

d'articles sur les réseaux sociaux, pourtant alimentant la controverse, ne sont que très peu considérés et donnent lieu à des actions encore anecdotiques.

Plus globalement, le positionnement des acteurs au sein des forums hybrides construit des asymétries entre les parties prenantes dans leur capacité à convaincre le public. Cette asymétrie empêche d'organiser un débat où tous les points de vue sont pris en égale considération dans la construction des normes. Les parties prenantes n'ont donc pas les mêmes capacités à influencer le changement induit par la controverse.

3. Le changement dû à la controverse sur l'élevage

Par les transformations des modes de pensée et d'action qu'elle met en évidence, l'analyse des controverses est une façon d'étudier l'évolution des normes sociales. Nous allons montrer, dans ce qui suit, comment la controverse induit le changement et la forme qu'il prend. On observe, tout d'abord, la constitution d'un forum hybride qui questionne le mode d'expression des points de vue. Au sein de cet espace délibératif, de nouvelles normes sociales autour de l'alimentation et du vivant sont en construction. L'évolution de ces normes culturelles invite, finalement, à repenser l'élevage, en tant qu'activité à l'interface entre le monde humain, le monde animal et le monde végétal.

A. La construction d'un espace délibératif

i. Dédifférenciation du politique et démocratie en pratique

Les modes d'engagement et de mobilisations collectives mis en œuvre dans la controverse sur l'élevage révèlent des mutations dans la création et le fonctionnement d'espaces délibératifs permettant l'expression démocratique des points de vue.

Tout d'abord, l'analyse du forum hybride constitué autour de l'élevage, en tant qu'espace de débat dans lequel tout citoyen peut exprimer son point de vue, met en évidence une forme de dédifférenciation du politique. Dans la société du risque où les institutions établissent moins le sens commun, la controverse apparaît comme une manière de reconstruire un accord social dans lequel la sphère politique, alors qu'elle était traditionnellement garante de cette construction, discute avec les autres sphères de la société. La controverse, en effet, se

nourrit tout aussi bien d'aspects économiques, scientifiques, culturels, pratiques, moraux, etc. que politiques : tout citoyen, quels que soient ses connaissances et son statut, peut y donner son point de vue, proposer sa manière de voir le monde et, en cela, contribuer à l'élaboration du sens collectif. La controverse sur l'élevage offre, de plus, une variété de méthodes, espaces et moments pour l'expression des points de vue qui sont autant d'alternatives aux cadres politiques classiques. Le poids des pétitions en ligne, le partage massif d'articles de presse ou de blogs ou les commentaires nombreux sur les réseaux sociaux concernant l'élevage montrent le poids d'internet dans la politique moderne, utilisée pour contourner des représentants politiques perçus par des militants comme de plus en plus sourds à leurs revendications. Le forum hybride ouvre donc, en quelques sortes, un espace de négociation entre des acteurs issus de multiples horizons qui cherchent à faire valoir leur vision du monde par des moyens divers et variés. Certains acteurs ont toutefois du mal à adopter une posture permettant la négociation. Le forum hybride, de fait, positionne chacun parmi l'ensemble des autres acteurs comme des contributeurs à l'établissement d'une définition de l'élevage, dont l'avis n'est pas plus légitime que celui des autres. Pour certains acteurs du monde agricole, ce mode de fonctionnement du débat public est difficile à accepter. Beaucoup d'éleveurs, par exemple, perçoivent le forum hybride comme une menace pour leur activité, ce qui traduit une difficulté, de leur part, à s'adapter à ce nouveau mode de délibération. Ils n'acceptent pas que des acteurs connaissant mal leur activité et leurs pratiques se donnent le droit de donner leur point de vue sur la bonne ou la mauvaise manière d'élever des animaux. La controverse, pour eux, n'est qu'un espace d'expression de critiques à leur encontre et de remise en cause de leur manière de travailler.

La négociation, toutefois, est définie comme un dispositif de prise de décision dans lequel on tient compte des préférences de chacun des acteurs (Thuderoz, 2010). Dans le cas de la controverse, des rapports de force entre les acteurs interviennent dans le débat et influencent les changements : la controverse est une forme de négociation incomplète dans laquelle interviennent des stratégies de domination entre acteurs pour aboutir à des décisions. En d'autres termes, la controverse organise des débats où chacun peut s'exprimer, mais où la prise de décision se fait autour de situations où les rapports de force remettent en question la prise en compte de certains points de vue, donc son caractère démocratique. Le forum hybride ne distribue pas équitablement les moyens de transformation des normes sociales entre tous

les acteurs prenant part au débat. Comme on l'a vu, ces rapports de force se jouent principalement autour de l'accès aux médias (notamment numériques), à des réseaux d'acteurs influents et à des ressources humaines et financières. Jusqu'à présent, le débat médiatique est, comme on l'a déjà signalé, surtout dominé par les messages critiques envers l'élevage. Mais l'implication récente d'éleveurs sur les plateformes numériques, encouragée par les représentants agricoles et les structures de conseil, vise à modifier ce panorama. Le poids économique et social des filières d'élevage, par ailleurs, influence la mise en place de réglementations très contraignantes pour l'activité.

ii. Construction de normes formelles et informelles

Les rapports de force entre les acteurs de la controverse permettent de faire évoluer deux types de normes. Les premières sont les normes réglementaires ou professionnelles qui entraînent l'établissement de cahiers des charges à respecter et qui influencent concrètement les pratiques d'élevage : on qualifiera ces normes de formelles (ou formalisées). Les secondes sont les normes sociales informelles (car non formalisées), qui correspondent aux normes culturelles. Dans le cas de l'élevage, ces dernières correspondent aux normes alimentaires et aux statuts accordés au vivant.

Comme on l'a vu, ces normes se construisent lorsque l'une des parties prenantes parvient à convaincre le public de sa certitude. Les normes formelles évoluent lorsque le public que l'on avait qualifié de « direct » se rallie à une cause. Il est formé des pouvoirs publics, qui font les lois et accordent les subventions, et par le secteur industriel qui peut imposer une manière de produire aux éleveurs par son action sur le marché ou la mise en place de cahiers des charges. Les normes formelles ayant d'ores-et-déjà été modifiées sont le statut de l'animal d'élevage et les modes de production des œufs produits en cage, par exemple. Les normes informelles se transforment, quant à elles, par une évolution des modes de pensée et d'agir des citoyens-consommateurs.

Le changement vient donc de ces deux types de publics, mais il est potentiellement plus efficace pour transformer l'élevage lorsqu'il part du public direct : ce sont les acteurs industriels, le gouvernement et le législateur qui entraînent des changements concrets de normes et de pratiques (par l'instauration d'incitations, d'obligations ou d'interdictions). Le public indirect contribue à une évolution du sens global attribué à l'élevage qui retentit sur les

autres publics et peut influencer les éleveurs eux-mêmes dans leur choix de système, mais il est moins en capacité d'agir sur l'élevage. Les consommateurs ne sont pas forcément la meilleure cible pour faire avancer la cause animale : même si la préoccupation du public pour le bien-être animal existe, il est difficile de faire changer les pratiques de consommation d'un nombre suffisamment important de consommateurs pour influencer les modes de production.

Toutefois, de la population de multiples initiatives citoyennes tentent d'apporter des réponses aux incertitudes autour desquelles se structure la controverse. S'appuyant souvent sur une reconnexion au territoire, à travers la création d'associations locales par exemple, ces initiatives peuvent être vues comme une manière, pour le public des citoyens d'agir concrètement en contexte de perte de confiance en les politiques ou le secteur privé. L'aspect mondialisé des impacts de l'élevage et de l'organisation générale de l'agriculture questionne, en effet, les voies d'actions possibles pour les parties prenantes ou les publics qui souhaitent s'engager. Face à un contexte qui les dépasse, à des prises de décision sur lesquelles ils n'ont que peu de capacité d'influence, se développe un mouvement de « solutions locales pour un désordre global »²²⁴. Cet élan est d'ailleurs le sujet de nombreux documentaires, films et reportages dans lesquels l'agriculture et l'élevage sont toujours abordés – aussi en tant que sources de problèmes que sources de solutions. Les initiatives citoyennes visant à rapprocher l'agriculture et le citoyen fleurissent, que ce soit au travers de jardins partagés, de réseaux de distributions de paniers alimentaires (de légumes ou de produits animaux), du développement de l'agriculture urbaine, etc. Dans un monde où la modernité leur échappe, l'agriculture et l'élevage représentent, pour beaucoup de citoyens, un moyen de se reconnecter à leur environnement, à leurs convictions et à leur territoire. Alors qu'il peut apparaître plus efficace d'agir à une échelle globale par l'intermédiaire des gouvernements ou des industriels pour la formalisation des normes, ces citoyens préfèrent s'impliquer dans des actions dont l'impact sur l'environnement ou le bien-être des animaux reste limité (en raison de l'échelle d'action moins globale que celle des normes réglementaires).

L'analyse de la controverse a montré, en outre, que c'est autour de situations de cristallisation que les normes formelles évoluent. C'est au cours de ces situations concrètes que les acteurs se positionnent les uns par rapport aux autres et que s'établissent des rapports de force de diverses formes aboutissant à la transformation des normes. En effet, en distinguant

²²⁴ Pour reprendre l'expression de la réalisatrice Coline Serreau (2010).

précisément des parties prenantes, ces situations cristallisées permettent d'ouvrir des négociations autour de sujets et de pratiques spécifiques. Les parties prenantes de ces controverses, toutefois, sont influencées par la controverse globale et par l'évolution des normes informelles qui redéfinissent progressivement le sens attribué collectivement à l'élevage. La controverse globale, quant à elle, se joue principalement sur des rapports de force dans l'accès aux médias et entraîne l'évolution des normes culturelles autour de l'élevage.

B. La transformation des normes culturelles

i. De nouvelles normes alimentaires

L'alimentation représente une dimension fondamentale de la vie sociale et du processus de socialisation (Poulain, 1997; Dupuy et Poulain, 2008; Corbeau, 2008). Elle est tout à la fois un facteur de création de liens sociaux, un mode d'expression des convictions politiques et un mode de révélation des anxiétés de la société. L'analyse de la controverse sur l'élevage met en lumière les transformations de cette norme culturelle.

Un attachement à l'art de la commensalité à la française, tout d'abord, transparait à plusieurs reprises dans les entretiens²²⁵. On note notamment une tendance à la valorisation de la viande en tant qu'aliment constitutif d'un repas complet et une association de l'élevage à la gastronomie. L'activité d'élevage est souvent évoquée avec le plaisir de bien manger, c'est-à-dire de consommer des produits de qualité issus de l'agriculture française : c'est une activité participant fortement au sentiment d'appartenance à une culture française au travers de sa contribution à la gastronomie. Dans ce contexte, refuser l'élevage implique une forme d'alimentation complètement originale dans ce mode d'alimentation à la française qui place la viande au cœur du repas. Une telle singularité entraîne a fortiori la constitution de groupe à l'identité marquée. Christophe Traïni (2010) a d'ailleurs montré comment les végans reconstruisaient leurs sociabilités d'après leur conception de l'élevage et de l'alimentation, les cercles sociaux des individus se resserrant fréquemment autour des seules personnes partageant cette conception, en raison des difficultés qu'ils ont à partager leurs repas avec des

²²⁵ Le « repas gastronomique français » est, depuis 2010, inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). Dans sa description du repas à la française, l'UNESCO place la viande ou le poisson dans un rôle central autour duquel l'entrée et le dessert se structurent.

mangeurs de produits animaux (difficultés logistiques pour cuisiner les plats, fatigue intellectuelle pour justifier systématiquement leurs convictions, difficultés éthiques à voir les autres manger des produits animaux, etc.). Les liens sociaux, dans ces cercles fondés sur le régime alimentaire et les convictions sur l'élevage, sont de fait très resserrés. Les normes alimentaires exclusives qu'ils génèrent (soit l'on consomme de la viande, soit l'on n'en consomme pas) organisent des groupes spéciaux fermés sur eux-mêmes.

Au-delà de ces particularismes, d'autres normes non exclusives sont en construction. Le « flexitarisme », régime alimentaire qui limite fortement la fréquence de consommation de viande mais sans être radical et qui autorise en particulier à en consommer lors de repas en groupe, apparaît finalement comme une alternative nuancée permettant à ses adeptes d'être en accord avec leur volonté de réduction de la consommation de viande sans se priver de leurs relations sociales. « Manger moins, mais mieux », de viande en particulier, est le leitmotiv de la quasi-totalité des associations environnementalistes et welfaristes, ainsi que de nombreux acteurs du monde de l'élevage et scientifiques. Ce message est d'abord devenu consensuel chez les associations environnementales avant d'être récupéré par certaines associations de protection animale, puis il s'est diffusé dans d'autres arènes de la société, notamment par l'intermédiaire des médias. On retrouve aujourd'hui ce message dans les journaux de cuisine, dans les discussions sur la nutrition, dans les manuels scolaire, etc. Même certaines associations abolitionnistes réclamant pourtant un arrêt complet de la consommation de produits animaux, comme L214, militent dans un premier temps pour une diminution de la consommation de viande avec un report vers les viandes de qualité. Il apparaît que la nouvelle norme sociale en devenir est de consommer de la viande moins souvent mais de l'acheter de meilleure qualité quitte à la payer plus cher.

Ce terme de « qualité » pose bien sûr des difficultés sémantiques et laisse place à différentes interprétations : qualité gustative ?, qualité environnementale du mode de production ?, qualité des pratiques d'élevage quant au bien-être des animaux ?, etc. Gageons que l'on peut considérer ce terme de manière holiste, c'est-à-dire agrégeant une multitude de paramètres dont le classement hiérarchique varie d'un individu à l'autre. C'est en tous les cas ce qu'il est ressorti des focus-groups lors desquels la viande de qualité était tantôt celle achetée à proximité, tantôt celle certifiée biologique, tantôt celle issus d'élevages en plein air, etc. En outre, il est intéressant de noter que, pour le moment, ce mantra s'applique principalement à

la viande, les autres types de produits animaux apparaissant relativement épargnés. C'est bien la viande qui, aujourd'hui plus que tout autre aliment d'origine animale, cristallise les inquiétudes et les mouvements de rejet.

A travers la controverse sur l'élevage se révèlent, en outre, des craintes partagées au sein de la société. En effet, à travers les différentes dimensions de la controverse, on identifie des craintes liées à l'environnement et à la santé de la planète (et par extension, à celle des humains), des craintes autour de la sécurité sanitaire des aliments et de l'antibiorésistance, et des craintes concernant les aspects nutritionnels de la consommation de produits animaux (risques de maladies cardiovasculaires et cancers en particulier). Par leurs choix de consommation, et en particulier par les aliments qu'ils choisissent d'éviter, les individus révèlent leurs inquiétudes. Ces comportements d'éviction ne concernent d'ailleurs pas uniquement les produits animaux ; les régimes « sans » sont variés et se multiplient : sans gluten, sans lactose, sans viande, sans sucre, etc. Ces régimes font écho à une méfiance des individus à l'égard de l'industrie agroalimentaire ou plus largement avec la norme alimentaire imposée que certains jugent important de questionner : la consommation de lait de vache par l'être humain est-elle naturelle ?, les multiples transformations du blé ne produit-elle pas du gluten nocif pour la santé ?, la consommation de viande est-elle nécessaire à la santé humaine ?, etc. Ces inquiétudes sont d'autant plus fortes qu'elles concernent des aliments, c'est-à-dire des éléments directement ingérés dans le corps et qui ont donc trait à l'intime et qui sont nécessaires à la survie (Dubet, 2017). La viande, les produits laitiers ou l'ensemble des produits animaux évités contribuent finalement à définir l'ordre du sain et du malsain, du bon et du mauvais, voire du bien et du mal (Douglas, 2001). Manger des animaux devient moralement plus ou moins acceptable, pour différentes raisons.

Dans ce contexte, ce sont les instances officielles de définition des normes d'une alimentation saine (Plan National Nutrition Santé (PNNS), ANSES, Organisation Mondiale de la Santé, normes ISO,...) qui contribuent à la diffusion de ces représentations. L'évolution des recommandations nutritionnelles, ces vingt dernières années, est à la diminution de la part des produits animaux dans le repas « sain »²²⁶. Cette nouvelle norme sociale qui se diffuse définit les produits animaux (viande, produits laitiers, charcuterie en particulier) comme nocifs pour la

²²⁶ Les recommandations du PNNS étaient, entre 2011 et 2016, de consommer de la viande une à deux fois par jour. En 2017, elles deviennent « pas plus de 70g de viande et 25g de charcuterie par jour ». Les quantités sont plus strictes, le ton est à la limitation de la consommation.

santé, du moins quand ils sont consommés en excès. A contrario, les légumes et les fruits représentent les aliments sains par excellence. Ce type de recommandations contribue, finalement, à légitimer le discours des associations végétariennes ou végans et, par extension, à donner à l'élevage l'image d'une activité « nuisible » à la santé humaine. De plus, face à cet éloignement des lieux de production et de transformation des aliments, la confiance du consommateur dans les produits alimentaires s'effrite. Les différents « scandales » alimentaires des dernières années focalisés sur les produits animaux (Fipronil dans les œufs en 2017, viande de cheval dans les lasagnes en 2013, laits infantiles contaminés à la salmonellose en 2017, etc.) ne font que légitimer cette méfiance du consommateur. Le recours à des aliments perçus comme « naturels », « traditionnels » ou « locaux » est une manière de diminuer l'incertitude sur le mode de production des aliments. Les différentes enquêtes réalisées²²⁷ montrent que naturel et l'authentique sont valorisés et représentent ce qui est « bon et sain », à l'inverse des produits transformés issus de l'industrie agroalimentaire perçus comme artificiels et nocifs.

ii. Une redéfinition des statuts du vivant

La controverse sur l'élevage conduit à une redéfinition progressive des normes liées au traitement des animaux et aux relations qu'entretiennent les humains avec eux. Elle procède non seulement à une remise à plat des conditions permettant l'élevage et la mise à mort des animaux, mais aussi à un remplacement de l'humain au sein du règne animal et de l'environnement naturel.

Si le statut des animaux a été modifié dans le Code civil²²⁸, ce n'est finalement que la traduction de changements de plus long terme dans la conception de l'animal par la société. Différents événements, avec une accélération depuis les années 2010, montrent que les animaux sont en phase d'acquiescer un statut privilégié dans leur conception par les humains et que ce phénomène dépasse largement les animaux d'élevage et les frontières françaises²²⁹. L'agrégation de ces nombreux événements traduit la reconnaissance de la sensibilité des animaux par la société prise dans son sens le plus large et redéfinit les frontières

²²⁷ Voir notamment les commentaires des photographies choisies pendant les focus-groups en Annexe 5.

²²⁸ Voir Chapitre 7.

²²⁹ Voir, par exemple, l'émotion provoquée par la vidéo montrant la maltraitance d'un chaton dans la région de Marseille en 2014 et qui a donné lieu à une condamnation exemplaire du responsable, la qualification d'un orang-outan par la justice argentine de « personne non humaine » lui attribuant ainsi le droit de ne pas être maintenu en captivité en 2014, l'interdiction belge de faire intervenir des animaux sauvages dans les cirques en 2013, l'obligation instaurée en Suisse en 2017 d'étourdir les homards avant de les faire cuire, etc.

de ce que l'humain peut moralement leur infliger. La philosophie antispéciste va même plus loin en tentant de faire tomber les barrières entre espèces pour accorder la même valeur morale entre humains et animaux. Si cette philosophie n'emporte pas les suffrages majoritaires au sein de la société française, c'est une nouvelle norme sociale intermédiaire qui semble s'installer autour de la condamnation morale de tout acte de cruauté envers les animaux. L'enjeu de cette nouvelle norme, pour l'élevage, tient à la définition de cette cruauté, sur laquelle l'accord n'est pas encore stabilisé : l'enfermement et le maintien d'animaux sans accès possible à l'extérieur est-il cruel ? qu'en est-il de la séparation de la vache et de son veau ? des pratiques douloureuses sans anesthésie ? etc. L'ensemble des enquêtes réalisées montrent que c'est finalement une norme sociale proche du welfarisme qui semble s'installer : l'élevage n'est pas remis en question en tant que tel, mais l'absence de prise en compte de leur sensibilité devient intolérable et le bien-être des animaux en élevage doit être amélioré.

La mise à mort des animaux reste globalement acceptée, mais sous certaines conditions et notamment à condition que les animaux aient bénéficié d'une « belle » vie, d'une vie qui valait la peine d'être vécue. C'est l'un des changements principaux dans la perception de l'élevage qui est apporté par la controverse : l'activité a toujours fait l'objet de débat en ce qui concerne les meilleures pratiques à mettre en œuvre, les systèmes les plus cohérents, les modes de production les plus efficaces, mais ce que l'on observe actuellement c'est une remise à plat du principe même de l'élevage en tant qu'activité conduisant à la mise à mort d'animaux. Cette question de la mort animale nécessite la construction d'un accord social, actuellement ébranlé par les différents scandales ayant agité le milieu des abattoirs (notamment par les vidéos filmées par L214). Certaines initiatives concrètes voient le jour pour dépasser la fatalité de l'abattage des animaux domestiques : refuges d'animaux d'élevages, production d'œufs par des poules non abattues²³⁰, adoption d'animaux réformés par des particuliers, etc. Une autre manière de gérer moralement cette mise à mort des animaux passe par des exigences fortes sur la manière dont les animaux ont été élevés. Ces exigences ne sont bien sûr pas stabilisées ni homogènes au sein de la société et chacun en fait sa propre interprétation dans les pratiques à mettre en œuvre pour offrir une belle vie aux animaux, mais cette logique se retrouve dans les attentes sociales autour du bien-être animal.

²³⁰ Voir l'initiative Poule House qui commercialise des œufs issus de poules qui ne sont pas envoyées à l'abattoir.

Plus généralement, en abordant la manière de traiter les animaux et l'environnement, la controverse sur l'élevage questionne finalement les statuts du vivant et la place de l'humain au sein de la nature. Les animaux d'élevage, tout d'abord, voient leur statut rapprochés à la fois de celui des animaux sauvages et de celui des animaux de compagnie. Les animaux sauvages symbolisent, par leur liberté de mouvement et d'expression de leurs comportements naturels, une sorte d'idéal de bien-être duquel on cherche à s'approcher en élevage. Les animaux d'élevage, ensuite, se rapprochent des animaux de compagnie par la compassion et la sensibilité qu'ils suscitent. Plus globalement, c'est toute l'ontologie établie par Descola pour les sociétés occidentales qui est en réflexion : le naturalisme, qui caractérise les communautés établissant une frontière nette entre l'humain et la nature fondée sur la culture (attribuée aux seuls humains), est remis en question (Descola, 2005). Cet ébranlement des frontières ontologiques entre humains et non humains n'est pas récent et s'appuie sur les découvertes éthologiques éclairant sur le comportement et l'intelligence animale. L'humain est replacé au sein d'un écosystème qui le surpasse, son rôle de grand prédateur est discuté dans ce qu'il aurait d'inéluctable, une forme d'humilité vis-à-vis des autres vivants se diffuse dans la société. La distinction nette entre humains et non-humains devient plus difficilement réalisable car la culture apparaît partagée, ce qui entraîne des remises en question de notre comportement humain vis-à-vis des non-humains. L'élevage d'animaux, leur appropriation par l'être humain, doit trouver de nouvelles justifications dès lors que la distinction nette entre les espèces est abolie.

Il reste en outre que, si le « naturel » est aujourd'hui valorisé, notamment dans l'alimentation, la définition de ce naturel n'est pas encore stabilisée (Dubet, 2017). Sa valeur morale qui apparaît essentiellement juste peut être questionnée : en élevage, pour revenir au sujet qui nous intéresse, préfère-t-on placer les animaux dans les conditions les plus proches d'un environnement naturel en toutes circonstances, ou bien accepte-t-on l'intervention humaine lors de certaines situations (mises bas, accouplement, soins, etc.) pour diminuer la douleur de l'animal et limiter leur mortalité ? Et qui peut dire à quoi correspond l'environnement naturel d'animaux ayant été domestiqués il y a de cela plusieurs millénaires ?

iii. A la recherche d'un sens partagé pour l'élevage

A l'interface entre le monde humain, le monde animal et le monde végétal, l'élevage est perçu par beaucoup de citoyens et d'éleveurs comme une activité de nature par excellence.

Cette vision se retrouve dans les préférences qu'ils ont pointées lors des focus groups : les citoyens se montrent particulièrement sensibles à la présence de matériaux naturels dans les bâtiments (paille et bois principalement), d'ouvertures sur l'extérieur dans les bâtiments et ont montré une préférence nette pour les élevages plein air. Cette conception de l'élevage comme une activité ancrée au sein du territoire et de l'environnement explique en partie le rejet de certains citoyens pour les formes intensives d'élevage. La relation entre l'éleveur et ses animaux est particulièrement appréciée. Le travail avec l'animal est accepté, à condition qu'une relation de confiance soit nouée entre l'éleveur et ses bêtes. Jocelyne Porcher explicite cette conception du public par sa théorie du don : les animaux offriraient leurs produits (leur lait, leurs œufs, leur laine, etc.) et leur vie et, en échange, l'éleveur se doit d'apporter un soin particulièrement attentif à ses animaux, à leur offrir une vie stimulante et confortable (Porcher, 2002b). Ainsi, l'ensemble des enquêtes réalisées montre que la norme sociale autour de l'élevage devient l'agriculture biologique et plein air, qui représentent le « bon » élevage. Dans tous les focus-groups, en particulier, les éleveurs indiquant être engagés en agriculture conventionnelle ont été sommés de justifier leur choix de mode de production par rapport à l'agriculture biologique. C'est cette forme d'agriculture qui est, aujourd'hui, la norme de référence. Même si l'ensemble de la société ne consomme pas uniquement des produits biologiques ou issus d'élevages labellisés ou plein air, ces modes de production sont perçus comme des idéaux vers lesquels tendre car ils répondent aux incertitudes entourant l'élevage et contribuent à autoriser la mise à mort et la consommation des animaux.

A travers la controverse de l'élevage, c'est donc une norme sociale du « bon » élevage qui est en train de se construire. Ce bon élevage s'apparente à un élevage en plein air, sous signe officiel de qualité ou biologique, dans lequel les animaux bénéficient d'une vie heureuse et qui produit des aliments bons et sains. L'approvisionnement par circuits courts est également valorisé. Dans les enquêtes effectuées, l'idée de tradition est également fortement associée à l'activité d'élevage, comme d'ailleurs à l'activité agricole de manière générale. Les critiques des formes d'élevage actuelles témoignent d'une forme d'inadéquation avec la représentation d'activité traditionnelle et ancestrale qu'en ont de nombreux citoyens. Ces visions en opposition, entre d'un côté la volonté (exprimée le plus fréquemment par des acteurs du monde de l'élevage) de modernisation et de « technologisation » – et d'affranchissement des contraintes du milieu naturel – et, de l'autre, la vision idéalisée d'une

activité traditionnelle, proche de la nature et « à l'ancienne » révèlent des sens différents attribués au métier. La logique technologiste, source de fierté pour de nombreux éleveurs qui souhaitent s'affranchir du cliché de l'agriculteur rural et arriéré, est perçue, par beaucoup de citoyens, comme une dérive de l'industrialisation de l'agriculture. Les outils agricoles « de précision », dont l'objectif est de libérer du temps aux éleveurs et d'améliorer la précision du suivi de leur troupeau, ne correspondent pas à l'image du « bon élevage » que les citoyens ont exprimée lors des groupes de discussion, dans laquelle le travail humain et les matériaux naturels sont plébiscités. Cette redéfinition du sens attribué à l'élevage démontre, globalement, une défiance sociale envers l'industrialisation de l'élevage, un rejet du productivisme et de l'artificialisation des pratiques d'élevage.

Ce rejet du productivisme émane également, comme on l'a vu, de certains éleveurs qui choisissent de mettre en cohérence leur préoccupation pour l'environnement et leur sensibilité à l'animal avec leurs pratiques. Pour certains, ce rejet les amène à s'engager dans des systèmes formellement alternatifs (avec des cahiers des charges certifiés), pour d'autres, il se traduit par des adaptations à la marge du mode de production standard qui apportent une amélioration sur des dimensions spécifiques (augmentation de l'espace alloué aux animaux, alimentation produite sur l'exploitation, etc.). Globalement, on observe une tendance, chez les éleveurs mais également du côté de la recherche, à la compensation des impacts négatifs de l'élevage conventionnel. Nous avons déjà évoqué la valorisation des prairies pour favoriser le stockage de carbone, mais ce mouvement s'observe de plus en plus en ce qui concerne le bien-être animal. C'est comme si, d'une logique selon laquelle les animaux devaient se conformer coûte que coûte au système de production, on passait à une logique de réadaptation des infrastructures à l'animal et à son comportement naturel. Certains éleveurs cherchent à ne pas couper la queue des porcs, à ne pas castrer les mâles, à laisser plus longtemps les veaux avec leur mère, etc. Et, pour cela, ils réfléchissent à des innovations techniques, lancent des projets pour construire des bâtiments du futur, ils associent les acteurs de la société civile dans la conception des exploitations.

L'apparition de ces nouvelles normes sociales prônant des systèmes plus extensifs remet, toutefois, directement en question les choix de système de beaucoup d'éleveurs. Les décalages entre les aspirations de ces derniers, notamment en ce qui concerne les outils technologiques ou plus largement le système mis en place, et la vision idéalisée de l'élevage

partagée par une grande partie de la société distanciée de l'agriculture, ne fait qu'accentuer le sentiment des éleveurs d'être en décalage et incompris par la société. Plus généralement, la controverse sur l'élevage a un impact négatif sur l'attractivité du métier, déjà bien entachée par l'image de difficulté associée au travail agricole. La controverse pénètre les organismes de formation des jeunes agriculteurs qui sont, comme tous les autres jeunes de leur génération, publics de la controverse à travers les médias et les réseaux sociaux²³¹. À terme, ce constat questionne sur l'avenir de l'activité, faute de jeunes agriculteurs qui ne souhaitent pas se lancer dans une activité non seulement difficile mais, qui plus est, décriée par la société.

²³¹ En témoignent la dizaine d'interventions réalisées auprès de lycées agricoles pour présenter les résultats de cette thèse.

Nous avons donc montré en quoi la controverse est un forum hybride dans lequel tous les acteurs sont légitimes à exposer leur point de vue. En cela, elle contribue à l'expression du débat démocratique et montre que le politique n'est plus cantonné aux sphères décisionnelles occupées par des représentants élus mais que tout un chacun peut l'investir. La controverse autour de l'élevage abolit les clivages traditionnels entre la société et l'agriculture, et une préoccupation d'une part de la société envers la manière dont sont produits les aliments qu'elle consomme. C'est à une forme de reprise en main, par la société, de son activité de production alimentaire que l'on assiste.

Toutefois, les rapports de force entre les acteurs introduisent des asymétries dans leur capacité à influencer l'évolution des normes. Globalement, on s'aperçoit que le modèle dominant d'agriculture, s'il est fortement contesté dans ce forum hybride, a les capacités de se pérenniser, mais au prix de transformations, certaines à la marge, d'autres plus radicales. Les évolutions dans les normes sociales, qu'elles soient formelles ou informelles, montrent que la tendance générale est à une réadaptation des systèmes de production aux écosystèmes et aux comportements animaux naturels.

Plus globalement, ce sont les statuts du vivant qui sont en redéfinition. L'évolution des rapports humains avec les animaux alimentent le débat public sur l'élevage. Le dévoilement public de conditions d'élevage cruelles pour les animaux a contribué à faire mettre en lumière un désajustement entre certains modes d'élevage et d'abattage avec la sensibilité envers l'animal. La question de la mise à mort des animaux est cruciale et est au cœur de la redéfinition de l'activité. Cette finalité de l'élevage n'est acceptée qu'à des conditions qui deviennent de plus en plus précises quant aux conditions d'élevage des animaux. La consommation de produits animaux ne devient possible que si leur production répond à des exigences particulières qui font l'objet d'ajustements individuels et collectifs. Globalement, c'est à un rejet des systèmes de productions privatifs de liberté pour les animaux que l'on assiste, à une intolérance face aux pratiques douloureuses et à une opposition aux élevages responsables de nuisances. Cette nouvelle norme d'élevage se fonde également sur les transformations des normes alimentaires. La norme sociale qui semble s'installer est celle de manger moins mais mieux de viande, pour des raisons environnementales, de santé et de respect de l'animal.

CONCLUSION GENERALE

Bien-être animal, environnement, sécurité sanitaire, système de production, mode de développement,... : les débats autour de l'élevage sont nombreux et soulèvent des questions variées. L'objectif de cette thèse est de leur donner du sens en identifiant les différentes visions de l'élevage qu'ils traduisent. Ces débats matérialisent, en effet, des désaccords avec certaines façons de pratiquer l'élevage ou bien avec l'idée même d'exploitation de l'animal. Les remises en question de l'élevage interrogent, plus largement, les relations que la société entretient avec son alimentation, avec les animaux et avec son environnement naturel.

Principales difficultés rencontrées

La difficulté principale rencontrée au long de cette thèse est due à la pratique de l'interdisciplinarité. D'une formation d'agronome, je n'ai que très tardivement (en Master d'école d'ingénieur « Ecologie, Développement, Territoires et Sociétés », soit lors de ma toute dernière année de scolarité) été confrontée à la pratique des sciences sociales. Mes années de thèse ont donc non seulement consisté en la réalisation d'un travail académique dont je maîtrisais mal les codes, mais aussi en l'acculturation à un mode de pensée qui m'est apparu, au départ, très étranger à tout ce que j'avais appris. Le constat de la rigueur et de la richesse des approches qualitatives, notamment, ont transformé ma vision de l'interdisciplinarité que, jusqu'alors, je percevais plutôt au travers de travaux d'agronomie ou de sciences de l'ingénieur empruntant quelques concepts, souvent mal définis, ou quelques méthodes, parfois mal adaptées, aux sciences humaines. Ce travail d'acculturation, j'ai épisodiquement eu à le réaliser auprès de pairs du milieu agricole chez qui je notais une tendance à percevoir la sociologie comme une forme de divination ou de savoir omniscient permettant de connaître la vérité sur « ce que veut *vraiment* le consommateur ». J'ai, par ailleurs, eu parfois à défendre la discipline, face à des acteurs apparaissant davantage convaincus par la robustesse de résultats chiffrés que par celle de l'analyse de données qualitatives. Cette position inconfortable, n'étant moi-

même pas issue de la discipline, de « porte-étendard occasionnel » de la sociologie s'est toutefois atténuée au cours de la thèse, bénéficiant d'une tendance générale du monde de la recherche en sciences dites « exactes » à valoriser l'interdisciplinarité avec les sciences sociales. Il me semble, pour finir sur ce point, que la pratique de l'interdisciplinarité est essentielle à la compréhension de phénomènes complexes dont les enjeux dépassent bien largement les frontières épistémologiques entre disciplines. Mais elle est loin d'être évidente pour des personnes, comme moi, qui ont été formées à bien distinguer les disciplines les méthodes à appliquer selon les questions posées, en particulier entre sciences exactes et SHS. D'autant plus que l'organisation de la recherche scientifique, telle qu'on peut l'observer par exemple au travers des sections CNRS, s'appuie encore fortement sur des identités disciplinaires. Encore aujourd'hui, mon regard extérieur aux sciences sociales est fréquemment interloqué par la persistance de barrières plus ou moins perméables entre géographie sociale, sociologie rurale, sociologie de l'environnement, philosophie,... dont je ne comprends pas parfaitement les enjeux épistémologiques faute d'y avoir été accoutumée dans mon cursus.

La deuxième difficulté que je souhaite évoquer concerne mon implication active dans le milieu de l'élevage, comme je l'ai mentionné en introduction. L'analyse de la controverse a conduit parfois à révéler des critiques difficiles à entendre par les acteurs du secteur, car remettant fondamentalement en cause leur pratique, leur métier et, par extension, une part de leur identité propre. J'ai moi-même eu à réaliser un effort de distanciation par rapport à un milieu et à une activité qui, par ailleurs, contribuait au financement de mon travail. La richesse des rencontres avec des personnes impliquées dans les associations, parfois fréquentes avec certaines d'entre-elles, m'ont aidé à prendre ce recul, à nuancer mes propres opinions vis-à-vis des remises en causes de l'élevage et à reconnaître l'intérêt de faciliter l'expression de désaccords au sein de la société pour favoriser le débat démocratique. Quelques résultats, diffusés notamment dans le cadre du projet ACCEPT, ont toutefois suscité des réactions de rejets de la part de certains acteurs : dans le monde de l'élevage, on a pu nous reprocher d'accorder trop d'importance aux arguments critiquant l'élevage quand, dans le milieu associatif, on nous reprochait de tenir une posture de neutralité perçue comme hypocrite en choisissant de ne pas faire de préconisations claires en termes de modèle d'élevage. La principale limite de cette analyse de controverse, qui a fréquemment été soulevée lors des différentes interventions auxquelles elle a donné lieu, est cette absence de préconisations

qu'elle propose pour le secteur de l'élevage. En aucun cas, lors de ce travail, il n'a été question d'inciter à la mise en place de modes d'élevage particuliers pour résoudre la controverse. L'analyse de cette controverse, dans le cadre d'une recherche doctorale qui plus est, a forcé à une prise de distance avec le secteur agricole et a visé l'apport de connaissances avant leur éventuelle appropriation par les acteurs opérationnels. Si cette appropriation peut être encouragée par une transmission fréquente des résultats de la recherche, il n'a pas été question, dans ce travail, d'orienter les choix des acteurs. Cela dit, ces résultats ont très souvent déclenché des interrogations sur les pratiques à mettre en œuvre afin de résoudre la controverse. Ces interrogations traduisent non seulement une forme d'incertitude, et même d'inquiétude, du secteur de l'élevage face à toutes ces interpellations, auxquelles le secteur du conseil en agriculture devra tenter d'apporter des réponses, mais aussi témoigne d'une volonté des acteurs de l'élevage de se mettre en mouvement pour améliorer la situation.

Enfin, et c'est le dernier point que j'évoquerai, l'objet même sur lequel porte la thèse a été source de difficultés. La controverse sur l'élevage, en effet, bat son plein : étudier un processus en pleine transformation et reconfiguration complexifie grandement l'analyse. La cartographie des parties prenantes, par exemple, a été bouleversée en l'espace de quatre ans, avec notamment l'émergence de l'association L214 en tant que leader dans la critique de l'élevage. Il ne s'est pas passé une seule semaine, dans les 200 environs pendant lesquelles je me suis penchée sur cette question, sans qu'un article, une loi, une prise de décision d'un acteur-clé ne vienne alimenter le sujet, et parfois reconfigurer les réseaux à l'étude. L'avantage, pour moi, est de n'avoir jamais manqué de matériaux à analyser ; mais le suivi de la cadence a été difficile. Il est probable que, dans quelques années, mon analyse de la controverse autour de l'élevage soit quelque peu obsolète. Il sera alors temps de se repencher sur la question. Mon embauche par les trois Institut techniques des filières animales sur un poste dont l'objectif est l'analyse des relations entre élevage et société va me permettre de rester éveillée sur le sujet.

Apports de l'analyse systémique

La controverse autour de l'élevage n'avait jusqu'alors pas été analysée en tant que telle. Au cours de la réalisation de ce travail, les approches de la sociologie des controverses se sont

révélées insuffisantes pour apprécier dans toute sa complexité la controverse autour de l'élevage, dont l'analyse a révélé la multiplicité des réseaux impliqués (d'acteurs, d'incertitudes, d'ancrages spatiotemporels, etc.) et la globalité des enjeux. Le recours au concept de système a permis de résoudre les impasses analytiques qui se sont présentées au fur-et-à-mesure de l'avancée des travaux, notamment en ce qui concerne la compréhension de l'organisation des éléments de la controverse les uns par rapport aux autres et du mécanisme de transformation des normes sociales. Le modèle d'analyse développé dans cette thèse s'appuie donc non seulement sur les approches en sociologie des controverses et en sociologie pragmatique mais aussi sur l'analyse systémique.

Cette analyse a permis de préciser la définition d'une controverse globale, en la considérant comme un enchevêtrement de réseaux, de flux et de relations de rétroaction. Celle-ci est un processus dont la dynamique conduit à l'évolution des normes sociales et qui est formé par :

- Un réseau d'incertitudes s'inscrivant dans des domaines variés (scientifique, technique, éthique, etc.), au sein duquel on identifie des incertitudes-passerelles et des méta-incertitudes qui assurent la cohésion du réseau ;
- Un réseau d'acteurs qui constituent des parties prenantes en opposition, c'est-à-dire qui ont des intérêts divergents et échangent des arguments sur leur vision du monde, et dont l'enjeu est de rallier le public à leur cause. Cela détermine des stratégies pour augmenter leur capital de confiance et des rapports de force pour s'octroyer une position dominante dans le débat. Ils s'appuient, notamment, sur les médias pour faire passer leurs arguments au public et sur les résultats scientifiques comme preuves pour réduire l'incertitude ;
- Un réseau de publics tripartite tenant rôle d'arbitre et de juge dans les échanges des parties prenantes, constitué de citoyens-consommateurs, du secteur privé et de décideurs politiques. Ce public est susceptible de s'engager auprès de l'une ou l'autre des parties prenantes et ainsi entraîner un changement de norme ou de pratique.
- Un réseau de controverses situées, constituées d'incertitudes, de parties prenantes et de publics, et cristallisées autour de situations particulières.

L'analyse systémique permet d'analyser la complexité des relations causales entre tous ces réseaux et leurs liens qui impulsent sa dynamique à la controverse. Les relations entre les controverses situées et la controverse globale, en particulier, montrent comment, par rétroaction, les transformations engendrées dans les unes retentissent sur les autres et réciproquement. C'est au fur-et-à-mesure de toutes ces transformations que les normes sociales évoluent, qu'elles soient formelles (réglementations, cahiers des charges de production, etc.) ou informelles (normes culturelles).

L'analyse systémique permet, en outre, de rendre concret la notion de forum hybride. Celle-ci procède, en effet, à une transformation des normes sociales en organisant un forum hybride au sein duquel tous les points de vue peuvent s'exprimer. L'organisation de ce forum montre une forme de dédifférenciation du politique par rapport aux autres sphères de la société : au sein de la controverse, les élus et les représentants de l'administration ne sont plus qu'un acteur parmi d'autres dans la construction des normes sociales. Acteurs économiques, associatifs, scientifiques et citoyens contribuent tout autant au débat public. Toutefois, ce forum ne distribue pas équitablement les moyens de stabilisation des normes. Les rapports de force entre les acteurs entraînent des déséquilibres dans leur capacité à faire avancer leur point de vue. L'accès aux médias, aux réseaux d'acteurs et aux ressources financières constituent des enjeux cruciaux pour faire bouger les lignes de la controverse autour desquels s'organisent les rapports de force.

La cristallisation ponctuelle du débat autour de situations particulières permet l'expression de ces rapports de force entre acteurs. Ces rapports de forces se jouent autour de l'accès aux médias, aux réseaux d'acteurs influents et aux ressources financières. La capacité des parties prenantes à rallier le public détermine leur degré d'influence sur les transformations des normes. Les changements opérés au sein des controverses cristallisées contribuent à faire bouger les lignes de la controverse globale et donc participent à la construction d'un sens pour l'élevage.

Les enjeux de la controverse pour l'élevage

L'analyse de la controverse montre qu'il n'existe pas d'accord sur le rôle et la place de l'élevage au sein de la société française : certains souhaitent qu'il disparaisse complètement,

d'autres préféreraient que l'élevage intensif s'améliore voire s'efface pour laisser la place au développement de modèles de production plus extensifs, d'autres encore veulent que l'élevage français poursuive sa tendance à l'intensification pour gagner en compétitivité économique. Il n'en reste que peu, finalement, que le sujet laisse de marbre, signe que l'élevage est au cœur d'une problématique sociale profondément implantée. De nouvelles normes sont en passe de se stabiliser : diminution de la consommation de viande, respect de l'animal et de l'environnement, conscientisation des modèles alimentaires, etc. Ils trouvent différentes traductions pratiques dans les habitudes de consommation de chacun, dans l'évolution de la réglementation et dans les pratiques professionnelles.

La controverse, par la transformation des normes sociales qu'elle induit autour de l'alimentation, de l'animal et de la nature, place l'élevage devant une situation dont les risques pour l'activité sont non négligeables parce qu'ils menacent son existence même. Nous faisons l'hypothèse que l'élevage, s'il souhaite perdurer tout en jouissant d'un rôle valorisé au sein de la société, devra se positionner et se transformer pour s'adapter à ces évolutions sociales. Ces recommandations s'appliquent très largement à l'ensemble des filières, depuis l'élevage jusqu'à la commercialisation en passant par les secteurs de recherche et de conseil. Les dissonances de temporalité entre le partage d'information via les réseaux sociaux ou les prises de décisions du secteur privé, où la rapidité d'action voire l'instantanéité sont de mise, et le secteur agricole qui compose avec le vivant et où le temps n'est pas compressible est une difficulté majeure que devront surmonter les filières animales. La mise en place de pratiques irréprochables et reconnues comme telles par la population prendra plusieurs années : des investissements, du bâti, et plus largement un processus changement doivent être amorcés par les éleveurs et le monde de l'élevage en général. Pour les Instituts techniques des filières Animales, il s'agit de considérer les évolutions possibles de cette controverse pour impulser, dès à présent, une trajectoire dans les champs de recherche à investir. La normalisation du « consommer moins, mais mieux » de produits animaux ou bien la tendance à la co-construction de systèmes d'élevage de demain impliquant éleveurs, consommateurs, distributeurs, chercheurs, etc. dans la prise de décision placent le secteur de la recherche devant de nouveaux défis à relever, dans lesquels le mariage des sciences sociales et techniques sera un atout. Le conseil agricole devra poursuivre son accompagnement des

agriculteurs dans la mise en place de nouvelles pratiques et dans leur adaptation au changement.

L'analyse du processus de transformation des normes sociales est à poursuivre. En particulier, la compréhension des modes d'accommodation de la société avec l'abattage des animaux est un enjeu important. Ce travail de thèse a montré que, si la population n'est majoritairement pas contre l'élevage d'animaux sur le principe, leur mise à mort est loin d'être un acte considéré comme anodin. On observe que, si la consommation de viande diminue en France, elle reste pratiquée par la grande majorité de la population. Mais la prise de conscience autour des pratiques d'abattage et des conditions de travail en abattoir, du fait des vidéos de L214 notamment, réinterroge notre rapport à la consommation de chair animale. Quels sont les compromis qui légitiment la mise à mort de l'animal et l'alimentation carnée ? Après l'analyse de la controverse autour de l'élevage, il semble que le concept de bien-être animal participe de ces compromis : nous pouvons, moralement, consommer de la chair issue d'un animal abattu, à condition que cet animal ait bénéficié d'une belle vie... L'interprétation de ces derniers termes est bien sûr loin d'être évidente et homogène selon les populations. En quoi l'émergence des multiples démarches de qualité, modes de productions promouvant le « sans » (« sans OGM », « sans antibiotiques », etc.), labels garantissant une plus-value environnementale, sociale, de bien-être animal, etc. répondent-ils à cette incertitude morale ?

Le rapport à l'alimentation évolue avec les nouvelles normes sur l'animal et la nature. Les droits humains vis-à-vis des animaux sont désormais régis par la reconnaissance d'une valeur morale intrinsèque à ces derniers. En outre, la recherche du « naturel » se retrouve dans les types d'aliments consommés mais aussi dans la manière dont ces aliments sont produits. Plus concrètement, on observe non seulement une valorisation des aliments naturels qui sont perçus comme plus sains et plus vertueux sur le plan environnemental, mais aussi une valorisation de modes d'élevage peu artificialisés et permettant aux animaux d'exprimer leurs comportements naturels. Le naturel devient un idéal vers quoi il faut tendre dans de multiples dimensions de la vie sociale.

D'autres questions restent en suspens après l'analyse de cette controverse. La définition préalable de la frontière du système étudié a, de fait, exclu certaines questions pourtant liées à notre objet. Tout d'abord, qu'en est-il des controverses entourant la pêche et l'aquaculture ? Les résultats de ce travail s'appliquent-ils aux poissons dont la consommation est aussi

proscrite dans certains régimes alimentaires ? Quelle forme prennent les débats concernant le statut des animaux dans le cas des poissons et crustacés, qui sont pour beaucoup d'entre eux des animaux ayant vécu à l'état sauvage ? Si l'on imagine que beaucoup d'incertitudes sont communes entre l'élevage que l'on a étudié et celui des poissons en aquaculture (problématiques environnementales, de bien-être des animaux – même si ce sujet est plus récent dans le cas des poissons, risque sanitaire,...), la pêche et la consommation de poissons sauvages questionnent le processus en cours de redéfinition du statut des animaux. En lien avec ce point, l'élevage et la consommation d'insectes, présentés par la FAO comme des alternatives vertueuses à l'élevage étudié sur différentes dimensions, posent également des questions d'acceptabilité par la population, de même que la viande créée *in vitro*. L'existence de multiples régimes alimentaires, excluant ou non le poisson, acceptant ou non les insectes, promouvant ou récusant la recherche et le développement autour de la viande *in vitro*, montre que l'accord sur le mangeable est loin d'être stabilisé au sein de la société.

Bibliographie

AGENCE BIO, 2016, *La bio en France, des producteurs aux consommateurs*, s.l., Agence BIO (coll. « Les carnets de l'Agence BIO »).

AGUITON Sara Angeli, 2018, *La démocratie des chimères : gouverner la biologie synthétique*, Lormont, Le Bord de l'eau (coll. « Objets d'histoire »), 247 p.

AKRICH Madeleine, CALLON Michel et LATOUR Bruno, 1988, « A quoi tient le succès des innovations ? 1: L'art de l'intéressement; 2: Le choix des porte-parole », *Annales des Mines*, 1988, n° 11 & 12, (coll. « Gérer et comprendre »), p. 4-17 & 14-29.

ANSES, 2014, *Evaluation des risques d'émergence d'antibiorésistances liés aux modes d'utilisation des antibiotiques dans le domaine de la santé animale. Avis de l'ANSES, rapport d'expertise collective*, s.l., Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, Alimentation, Environnement, Travail.

ANTOINE Suzanne, 2005, *Rapport sur le régime juridique de l'animal*, s.l., Ministère Français de la Justice.

BAKSHY Eytan, MESSING Solomon et ADAMIC Lada, 2015, « Exposure to ideologically diverse news and opinion on Facebook », *Science*, 2015, vol. 348, n° 6239, p. 1130-1132.

BANCEL Nicolas et BLANCHARD Pascale, 1998, *De l'indigène à l'immigré*, Paris, Gallimard (coll. « Découvertes »), 128 p.

BARATAY Éric, 2011, « Chacun jette son chien. De la fin d'une vie au XIXe siècle », *Romantisme*, 2011, vol. 153, n° 3, p. 147-162.

BARATAY Éric et HARDOUIN-FUGIER Elisabeth, 2010, *Zoos : Histoire des jardins zoologiques en Occident (XVIe-XXe siècle)*, s.l., La Découverte (coll. « Textes à l'appui / Écologie et société »), 276 p.

BARBIER Marc, 2003, « Une interprétation de la constitution de l'ESB comme problème public européen », *Revue internationale de politique comparée*, 2003, vol. 10, n° 2, p. 233-246.

BARBIER Rémi, BOUDES Philippe, BOZONNET Jean-Paul, CANDAU Jacqueline, DOBRE Michelle, LEWIS Nathalie et RUDOLF Florence, 2012, *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, Presses Universitaires de Laval, 506 p.

BARRAL Pierre, 1972, « Agrarisme de gauche et agrarisme de droite sous la Troisième République » dans *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, s.l., Presses de Sciences Po. (P.F.N.S.P.) (coll. « Académique »), p. 243-253.

BARTHE Yannick, BLIC Damien DE, HEURTIN Jean-Philippe, LAGNEAU Éric, LEMIEUX Cyril, LINHARDT Dominique, MOREAU DE BELLAING Cédric, REMY Catherine et TROM Danny, 2013, « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix*, 2013, vol. 103, n° 3, p. 175-204.

- BATELLIER Pierre, 2016, « Acceptabilité sociale des grands projets à fort impact socio-environnemental au Québec : définitions et postulats », *VertigO*, 2016, vol. 16, n° 1, p. 1-31.
- BECK Ulrick, 1986, *La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*, s.l., Flammarion (coll. « Champs Essais »), 521 p.
- BECKER Howard S., 2002, *Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*, s.l., La Découverte (coll. « Guides Repères »), 352 p.
- BERTHONNET Arnaud, 2003, « « L'électrification rurale » ou le développement de la « fée électricité » au coeur des campagnes françaises dans le premier XXe siècle », *Histoire & sociétés rurales*, 2003, vol. 19, p. 193-219.
- BESSON Danielle, 2008, « Le repas depuis 45 ans : moins de produits frais, plus de plats préparés », *INSEE Première*, 2008, n° 1208, p. 1-4.
- BLOOR David, 1983, *Sociologie de la logique : les limites de l'épistémologie*, traduit par D. Ebnöther, s.l., Pandore (coll. « Collection Pandore »), 190 p.
- BOINON Jean-Pierre et ROUX Bernard, 2008, *Trajectoires nationales de construction des politiques agricoles et rurales et de leurs dispositifs de mise en oeuvre. Cas de la France*, s.l., ProPocid.
- BOLTANSKI Luc, 1990, *L'amour et la justice comme compétences : trois essais de sociologie de l'action*, s.l., Editions Métailié (coll. « Leçons de choses »), 381 p.
- BOLTANSKI Luc, 2008, « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », *Tracés*, 2008, n° 8, p. 17-43.
- BOLTANSKI Luc et THEVENOT Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, s.l., Gallimard (coll. « NRF Essais »), 496 p.
- BORT Romain et LANGERON Julie, 2016, *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre en France de 1990 à 2014*, s.l., CITEPA - CCNUCC.
- BOURBLANC Magalie et BRIVES Hélène, 2009, « La construction du caractère «diffus» des pollutions agricoles », *Etudes rurales*, 2009, n° 1, p. 161-176.
- BOURDIEU Pierre, 1962, « Célibat et condition paysanne », *Etudes rurales*, 1962, vol. 5-6, p. 32-135.
- BOURDIEU Pierre, 1977, « Une classe objet », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1977, vol. 17-18, p. 2-5.
- BOURDIEU Pierre, 2002, *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil (coll. « Points »), vol. 477, 266 p.
- BOUVARD Véronique, LOOMIS Dana, GUYTON Kathryn Z., GROSSE Yann, EL GHISSASSI Fatiha, BENBRAHIM-TALLAA Lamia, GUHA Neela, MATTOCK Heidi et STRAIF Kurt, 2015, « Carcinogenicity of consumption of red and processed meat », *Lancet Oncology*, 2015, vol. 16, n° 16, p. 1599-1600.

BRAMBELL Francis W. Rogers, 1965, *Report of the Technical Committee to Enquire into the Welfare of Animals Kept under Intensive Livestock Husbandry Systems*, H.M. Stationery Office, Great Britain Parliament.

BRUNDTLAND Gro Harlem, 1987, *Notre avenir à tous, Rapport préparatoire à la conférence de Rio de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU*, Fleuve., Montreal, Québec, 318 p.

CALLON Michel, 1981, « Pour une sociologie des controverses technologiques », *Fundamenta Scientiae*, 1981, vol. 2, 3/4, p. 381-399.

CALLON Michel, 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année Sociologique (1940-1948)*, 1986, vol. 36, p. 169-208.

CALLON Michel, COURTIAL Jean-pierre et PENAN Hervé, 1993, *La scientométrie*, s.l., Presses Universitaires de France (coll. « Que Sais-Je ? »), vol. 2727, 128 p.

CALLON Michel, LASCOURMES Pierre et BARTHE Yannick, 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, s.l., Points (coll. « Essais »), 437 p.

CALLON Michel et LATOUR Bruno, 2006, « Le grand Léviathan s'apprivoise-t-il ? » dans *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Mines Paris Les Presses (coll. « Sciences sociales »), p. 11-32.

CANDAU Jacqueline et REMY Jacques, 2009, « Sociabilités rurales », *Etudes rurales*, 2009, vol. 183, n° 1, p. 83-100.

CARON-MALENFANT Julie et CONRAUD Thierry, 2009, *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : pistes de réflexion et d'action*, Montréal, DPRM Editions, 60 p.

CARSON Rachel, LEAR Linda et WILSON Edward O., 1962, *Silent spring*, 40th anniversary ed., 1st Mariner Books ed., Boston, Houghton Mifflin, 378 p.

CEFAÏ Daniel, 2009, « Comment se mobilise-t-on ? L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective », *Sociologie et sociétés*, 2009, vol. 41, n° 2, p. 245-269.

CEFAÏ Daniel et PASQUIER Dominique, 2003, *Les sens du public : publics politiques, publics médiatiques*, s.l., Presses Universitaires de France-PUF, 496 p.

CHATEAURAYNAUD Francis, 1998, « La sociologie pragmatique à l'épreuve des risques. Exercice de crise sur le dossier nucléaire », *Politix*, 1998, vol. 11, n° 44, p. 76-108.

CHATEAURAYNAUD Francis, 2004, « Invention argumentative et débat public : regard sociologique sur l'origine des bons arguments », *Cahiers d'économie Politique*, 2004, vol. 2, n° 47, p. 191-213.

CHATEAURAYNAUD Francis, 2006, *Les asymétries de prises. Des formes de pouvoir dans un monde en réseaux*, EHESS, Paris, (coll. « Documents du GSPR »), 64 p.

CHATEAURAYNAUD Francis, 2011, « Sociologie argumentative et dynamique des controverses: l'exemple de l'argument climatique dans la relance de l'énergie nucléaire en Europe », *A contrario*, 2011, vol. 2, n° 16, p. 131-150.

COLLINS Harry et EVANS Robert, 2008, *Rethinking Expertise*, Chicago, University of Chicago Press, 160 p.

COLLINS Harry et PINCH Trevor J., 1979, « The construction of the paranormal: Nothing unscientific is happening », *The Sociological Review*, 1979, n° 27, p. 237-270.

CORBEAU Jean-Pierre, 2007, « Trajectoires sociales de pathologies alimentaires » dans *Corps normalisé, corps stigmatisé, corps racialisé*, s.l., De Boeck Supérieur, p. 249-271.

CORBEAU Jean-Pierre, 2008, « Casser la croûte ! Pour une « incorporation » jubilatoire », *Corps*, 2008, vol. 4, n° 1, p. 79-83.

CORONEL Célia et LIAGRE Laurent, 2006, *Les interprofessions agroalimentaires en France*, s.l., Ministère Français des Affaires Etrangères – DGCID DCT/EPS - IRAM / REDEV.

COURBOULAY Valérie, 2014, « Intérêt des matériaux manipulables pour les porcs à l'engraissement : bilan des travaux réalisés par l'IFIP », *Les Cahiers de l'Ifip*, 2014, vol. 1, n° 1, p. 47-56.

COUZY Christèle et DOCKES Anne-Charlotte, 2006, « Multiplicité des métiers, diversité des modèles de référence : un éclairage sur les transformations des métiers des agriculteurs », *Rencontres autour des recherches sur les ruminants*, 2006, n° 13, p. 51-54.

DANTZER Robert et MORMEDE Pierre, 1979, *Le stress en élevage intensif*, Paris, Masson, vol. 3, 117 p.

DANTZER Robert et MORMÈDE Pierre, 1983, « Stress in farm animals: a need for reevaluation », *Journal of Animal Science*, 1983, vol. 57, n° 1, p. 6-18.

DELANOUE Elsa et ROGUET Christine, 2014, *Acceptabilité sociale de l'élevage en France : Recensement et analyse des controverses*, s.l., GIS Elevages Demain.

DELHOUME Catherine et CAROUX Delphine, 2015, « Quel rôle des agriculteurs dans la transition énergétique? Acceptation sociale et controverses émergentes à partir de l'exemple d'une chaufferie collective de biomasse en Picardie », *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2015, vol. 14, n° 3, p. 1-19.

DELORME Hélène, 1996, « Les syndicats agricoles français et la répartition des aides publiques : contexte et contenu du débat », *Économie rurale*, 1996, vol. 233, n° 1, p. 49-54.

DESCOLA Philippe, 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard (coll. « NRF Bibliothèque des sciences humaines »), 640 p.

DEVIENNE Philippe, 2010, « Le comportement douloureux de l'animal : entre symptômes et critères » dans *Penser le comportement animal*, Quae., s.l., (coll. « Natures sociales »), p. 343-362.

DIGARD Jean-Pierre, 1990, *L'homme et les animaux domestiques, anthropologie d'une passion*, s.l., Fayard, 325 p.

DOCKES Anne-Charlotte, GUINOT Caroline, KLING-EVEILLARD Florence, FOURDIN Simon et BARBIER Marc, 2012, « Etudier les controverses : approche méthodologique et application à la question de la consommation de viande rouge et des gaz à effet de serre », *Rencontres autour des recherches sur les ruminants*, 2012, vol. 19, p. 17-20.

DOCKES Anne-Charlotte et KLING-EVEILLARD Florence, 2007, « Les représentations de l'animal et du bien-être animal par les éleveurs français », *INRA Productions Animales*, 2007, vol. 20, n° 1, p. 23-28.

DOLLE Jean-Baptiste, AGABRIEL Jacques, PEYRAUD Jean-Louis, FAVERDIN Philippe, MANNEVILLE Vincent, RAISON Christelle, GAC Armelle et LE GALL André, 2011, « Les gaz à effet de serre en élevage bovin : évaluation et leviers d'action », *INRA Productions Animales*, 2011, vol. 24, n° 5, p. 415.

DOLLE Jean-Baptiste et GAC Armelle, 2009, « L'empreinte carbone du lait et de la viande bovine », *Rencontres autour des recherches sur les ruminants*, 2009, vol. 16, p. 233-236.

DOUGLAS Mary, 2001, *De la souillure: essai sur les notions de pollution et de tabou*, 2^e éd., s.l., La Découverte, vol. 104, 205 p.

DUBAR Claude et DEMAZIERE Didier, 1997, *Analyser les entretiens biographiques : l'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan (coll. « Essais & Recherches »), 350 p.

DUBET François, 2017, « Préface » dans *Que manger? Normes et pratiques alimentaires*, Paris, La Découverte (coll. « Recherches »), p. 5-21.

DUBREUIL Catherine-Marie, 2009, « L'antispécisme, un mouvement de libération animale », *Ethnologie française*, 2009, vol. 39, n° 1, p. 117-122.

DUFRESNE Jean-Louis, 2009, « L'utilisation du potentiel de réchauffement global pour comparer les émissions de méthane et de dioxyde de carbone », *La Météorologie*, 2009, n° 64, p. 54-58.

DUPAS Fanny, 2005, *Le statut juridique de l'animal en France et dans les États membres de l'Union Européenne : Historique, bases juridiques actuelles et conséquences pratiques*, Thèse pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire, Paul-Sabatier, Toulouse, 134 p.

DUPUY Anne et POULAIN Jean-Pierre, 2008, « Le plaisir dans la socialisation alimentaire », *Enfance*, 2008, vol. 60, n° 3, p. 261-270.

DURAND Daniel, 2013, *La systémique*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Que Sais-Je ? »), 128 p.

DUVAL Raymond, 1990, *Temps et vigilance*, Paris, Vrin (coll. « Bibliothèque d'Histoire de la philosophie »), 224 p.

EASY Sandra, VINER James et MACDONNELL Justin, 2011, « On-farm greenhouse gas emissions and water use: case studies in the Queensland beef industry », *Animal Production Science*, 2011, vol. 51, p. 667-681.

EHRlich Paul R., 1968, *The population bomb*, Cutchogue, N.Y., Buccaneer.

ELLIS J.L., KEBREAB E., ODONGO N.E., MCBRIDE B.W., OKINE E.K. et FRANCE J., 2007, « Prediction of Methane Production from Dairy and Beef Cattle », *Journal of Dairy Science*, 2007, vol. 90, n° 7, p. 3456-3466.

FESTINGER Leon, 1957, *A Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford, Stanford University Press, 291 p.

FISCHLER Claude, 1990, *L'Homnivore : Sur les fondamentaux de la biologie et de la philosophie*, s.l., Odile Jacob, 416 p.

FNSEA, 2017, *Bien-être des animaux. Recueil des actions des partenaires agricoles*, s.l., FNSEA.

FOURASTIE Jean, 1979, *Les Trente Glorieuses ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, s.l., Fayard, 306 p.

FRANCIONE Gary, 1995, *Animals Property & The Law*, s.l., Temple University Press (coll. « Ethics and action »), 368 p.

FRIEDBERG Erhard, 1992, « Les quatre dimensions de l'action organisée », *Revue Française de Sociologie*, 1992, vol. 33, n° 4, p. 531-557.

GAC Armelle et BECHUT Thomas, 2014, « L'empreinte eau consommative du lait et de la viande bovine et ovine: premiers repères sur des systèmes français », *Rencontres autour des recherches sur les ruminants*, 2014, vol. 21, p. 39-42.

GAC Armelle, DOLLE Jean-Baptiste, LE GALL André, KLUMPP Kadja, TALLEC Thiphaine, MOUSSET Jérôme, EGLIN Thomas, BISPO Antonio, PEYRAUD Jean-Louis et FAVERDIN Philippe, 2010, *Le stockage de carbone par les prairies. Une voie d'atténuation de l'impact de l'élevage herbivore sur l'effet de serre*, s.l., Institut de l'Élevage (coll. « L'Essentiel »), 12 p.

GEFFROY Bernard et MENDRAS Henri, 1978, *Industrialiser l'élevage, cent ans d'utopie. L'encadrement professionnel des producteurs bovins et son rôle dans le développement de l'élevage de 1840 à 1940*, Thèse de Doctorat de l'Université de Paris X, Nanterre.

GERBER Pierre J., STEINFELD Henning, HENDERSON Benjamin, MOTTET Anne et OPIO Carolyn, 2013, *Tackling climate change through livestock: a global assessment of emissions and mitigation opportunities*, Rome, FAO.

GIDDENS Anthony, 1994, *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan., s.l., (coll. « Théorie sociale contemporaine »), 192 p.

GODARD Olivier, 1999, « De l'usage du principe de précaution en univers controversé: entre débats publics et expertise », *Futuribles*, 1999, n° 239-240, p. 37-60.

GRANNEC Marie-Laurence, DEZAT Elodie, FIANI Aurore, LE CHENADEC Hélène, BOUDES Philippe, VAN TILBEURGH Véronique, DELANOUE Elsa, NEUMEISTER Delphine et CHRISTOPHE Sophie, 2017, « Perception sociale des élevages porcins par différents acteurs du territoire en Bretagne, Auvergne et Région Centre-Val De Loire : comparaison avec d'autres filières », *Journées de la Recherche Porcine*, 2017, vol. 49, p. 301-306.

GRANNEC Marie-Laurence, RAMONET Yannick et SELMI Adel, 2013, *Déterminants sociaux et enjeux des conflits liés aux projets d'élevages porcins en Bretagne*, Rennes, Chambres d'agriculture de Bretagne.

GRANNEC Marie-Laurence, SALINAS Mathilde, RAMONET Yannick, BOUDES Philippe et SELMI Adel, 2017, « Analyse des déterminants et des conséquences des conflits locaux : Profils et stratégies des opposants et promoteurs de projets porcins », *Économie rurale*, 2017, n° 357-358, p. 57-71.

HARTOG François, 2003, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil (coll. « La Librairie du XXIe siècle »), 272 p.

HENIN Stéphane, 1980, *Activité agricole et qualité des eaux. Dossier nitrates*, Paris, Ministère de l'Agriculture.

HERVIEU Bertrand, 2002, « La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole », *Cahiers Agricultures*, 2002, vol. 11, n° 6, p. 415-419.

HERVIEU Bertrand et PURSEIGLE François, 2013, *Sociologie des mondes agricoles*, s.l., Armand Colin (coll. « Sociologie »), 323 p.

HOMMEL Thierry et GODARD Olivier, 2002, « Trajectoire de contestabilité sociale et production d'OGM à usage agricole », *Économie rurale*, 2002, vol. 270, n° 1, p. 36-49.

INGLEHART Ronald, 1993, *La transition culturelle dans les sociétés industrielles avancées*, Paris, Economica (coll. « Politique comparée »), 570 p.

INTERBEV, 2017, *Tous omnivores !*, s.l., Interbev.

JEANGENE VILMER Jean-Baptiste, 2011, *L'éthique animale*, s.l., Presses Universitaires de France (coll. « Que Sais-Je ? »), 128 p.

JOLLIVET Marcel, 1992, « Agriculture et environnement : réflexions sociologiques », *Économie rurale*, 1992, vol. 208, n° 1, p. 5-10.

JOLY Pierre-Benoît et PARADEISE Catherine, 2003, « Introduction. Agriculture et alimentation: nouveaux problèmes, nouvelles questions », *Sociologie du travail*, 2003, vol. 45, n° 1, p. 1-8.

JULLIARD Jacques, 2008, *La Reine du Monde : Essai sur la démocratie d'opinion*, s.l., Flammarion (coll. « Café Voltaire »), 129 p.

KAUFMANN Jean-Claude, 1996, *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan (coll. « Université »), 128 p.

KUTY Olgierd, 2004, « Une matrice conceptuelle de la négociation. Du marchandage à la négociation valorielle », *Négociations*, 2004, vol. 1, p. 45-63.

LAISNEY Céline, 2012, « L'évolution de l'alimentation en France », *Les Publications du service de la statistique et de la prospective*, 2012, n° 5, (coll. « Document de travail »), p. 1-25.

LAMARCHE Hugues, ROGERS Susan Carol et KARNOUOH Claude, 1980, *Paysans, femmes et citoyens: luttes pour le pouvoir dans un village lorrain*, s.l., Actes Sud (coll. « Écrits et travaux du Groupe de sociologie rurale du CNRS »), vol. 4, 215 p.

LANDAIS Etienne et BONNEMAIRE Joseph, 1996, « La zootechnie, art ou science? Entre nature et société, l'histoire exemplaire d'une discipline finalisée », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, 1996, vol. 27, p. 23-44.

LAPIERRE Jean-William, 1973, *L'analyse des systèmes politiques*, s.l., Presses Universitaires de France (coll. « Le Sociologue »), vol. 33, 276 p.

LARRERE Catherine, 2010, « Les éthiques environnementales », *Natures Sciences Sociétés*, 2010, vol. 18, n° 4, p. 405-413.

LARRERE Catherine et LARRERE Raphaël, 1997, « Le contrat domestique », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, 1997, n° 30, p. 5-19.

LARRERE Raphaël, 2003, « L'élevage contemporain en question : demande sociale, préférences des consommateurs ou interrogations citoyennes ? », *INRA Productions Animales*, 2003, vol. 16, n° 5, p. 329-332.

LARRERE Raphaël, 2007, « Justifications éthiques des préoccupations concernant le bien-être animal », *INRA Productions Animales*, 2007, vol. 20, n° 1, p. 11-16.

LASCOUMES Pierre, 2012, *Action publique et environnement*, s.l., Presses Universitaires de France - PUF (coll. « Que Sais-Je ? »), 128 p.

LATOUR Bruno, 1989, « Pasteur et Pouchet : hétérogénéité de l'histoire des sciences » dans *Éléments d'histoire des sciences*, Paris, Bordas (coll. « Cultures »), p. 422-445.

LATOUR Bruno, 2001, *Le métier de chercheur, regard d'un anthropologue*, s.l., INRA Editions (coll. « Sciences en questions »), vol. 1269, 103 p.

LAW John, 2006, « Traduction - Trahison, notes on ANT », *Convergencia*, 2006, vol. 13, n° 42, p. 47-72.

LEMERY Bruno, 2003, « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture », *Sociologie du travail*, 2003, vol. 45, n° 1, p. 9-25.

LEMIEUX Cyril, 2007, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 2007, vol. 25, n° 1, p. 191-212.

LEPART Jacques et MARTY Pascal, 2006, « Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité. L'exemple de la France », *Annales de géographie*, 2006, vol. 115, n° 651, p. 485-507.

LEROUX Benoît, 2015, « L'émergence de l'agriculture biologique en France : 1950-1990 », *Pour*, 2015, vol. 227, n° 3, p. 59-66.

LEVI-STRAUSS Claude, 2001, « La leçon de sagesse des vaches folles », *Etudes rurales*, 2001, vol. 157, p. 9-13.

LOSSOUARN Jean, 2012, « Les viandes, miroir des contradictions et des interrogations du monde », *Déméter*, 2012, p. 169-194.

LUGAN Jean-Claude, 2009, *La systémique sociale*, s.l., Presses Universitaires de France - PUF (coll. « Que Sais-Je ? »), 128 p.

MARRIS Claire, WYNNE Brian, SIMMONS Peter et WELDON Sue, 2002, *Perceptions publiques des biotechnologies agricoles en Europe*, s.l., Commission des Communautés Européennes.

MASSON Estelle, FISCHLER Claude, LAURENS Stéphane et RAUDE Jocelyn, 2003, « La crise de la vache folle : « psychose », contestation, mémoire et amnésie », *Connexions*, 2003, vol. 80, n° 2, p. 93-104.

MATHIEU Nicole, 1998, « La notion de rural et les rapports ville-campagne en France : les années quatre-vingt-dix », *Économie rurale*, 1998, vol. 247, n° 1, p. 11-20.

MAYANCE Pierre, 2009, « Défendre « l'agriculture » ou les « employeurs agricoles » ? : La FNSEA ou l'ambiguïté historique d'un syndicat « d'exploitants » », *Savoir/Agir*, 2009, vol. 10, n° 4, p. 23-32.

MAYAUD Jean-Luc, 2007, « Petites exploitations rurales dans la France du XIXe siècle », *Pour*, 2007, vol. 194, n° 2, p. 35-42.

MEADOWS Donella H., MEADOWS Dennis L., RANDERS Jorgen et BEHRENS III William W., 1972, *The Limits to Growth: A Report for the Club of Rome's Project on the Predicament of Mankind*, Boston, New American Library, 207 p.

MEKONNEN M. M. et HOEKSTRA A. Y., 2010, *The green, blue and grey water footprint of farm animals and animal products*, Delft, the Netherlands, UNESCO-IHE (coll. « Value of Water Research Report Series »).

MENDRAS Henri, 1967, *La fin des paysans: Innovations et changement dans l'agriculture française*, s.l., SÉDÉIS (coll. « Futuribles »), 358 p.

MICOUD André, 1993, « Vers un nouvel animal sauvage: le sauvage "naturalisé vivant" ? », *Natures, Sciences, Sociétés*, 1993, vol. 1, n° 3, p. 202-210.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2016, *Le Plan Ecoantibio 2012-2016. Synthèse et principales réalisations*, s.l., Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE, 2008, *Rencontres « Animal et Société » : Dossier de presse*, s.l., Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

- MONOD Jacques, 1970, *Le Hasard et la Nécessité. Essai sur la philosophie naturelle de la biologie moderne*, s.l., Seuil, 197 p.
- MORIN Edgar, 1977, *La Méthode. I. La nature de la nature*, Editions du Seuil., s.l., Points (coll. « Essais »), 416 p.
- MORIN Edgar, 2007, « Complexité restreinte, complexité générale », *Intelligence de la complexité*, 2007, p. 28-64.
- MOTTET Anne, HAAN Cees DE, FALCUCCI Alessandra, TEMPPIO Giuseppe, OPIO Carolyn et GERBER Pierre, 2017, « Livestock: On our plates or eating at our table? A new analysis of the feed/food debate », *Global Food Security*, 2017, vol. 14, p. 1-8.
- MOURET Sébastien, 2016, « Le véganisme: La construction de l'élevage comme nouvel intolérable moral », *Pour*, 2016, vol. 231, n° 3, p. 101-107.
- PAILLOTIN G., 1993, « Nous jouons notre avenir dans l'agriculture » dans *Agricultures et société*, Paris, INRA Editions, p. 280-282.
- PAPY François, 1993, « Agriculture et environnement: des éléments de réflexion », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, 1993, vol. 19, p. 81-85.
- PARDO Véronique, 2016, « Principaux résultats de l'étude Inquiétudes » dans *Restaurer la confiance face aux inquiétudes et mouvements anti*, OCHA, 21/11/2016, Paris.
- PARISER Eli, 2011, *The Filter Bubble: What The Internet Is Hiding From You*, UK, Penguin, 304 p.
- PELOSSE Valentin, 1981, « Imaginaire social et protection de l'animal. Des amis des bêtes de l'an X au législateur de 1850 (Ire partie) », *L'Homme*, 1981, vol. 21, n° 4, p. 5-33.
- PELOSSE Valentin, 1982, « Imaginaire social et protection de l'animal. Des amis des bêtes de l'an X au législateur de 1850 (2e partie) », *L'Homme*, 1982, vol. 22, n° 1, p. 33-51.
- PERROT Christophe et LANDAIS Etienne, 1993, « Comment modéliser la diversité des exploitations agricoles ? », *Les cahiers de la Recherche Développement*, 1993, n° 33, p. 24-40.
- PESTRE Dominique, 2007, « L'analyse de controverses dans l'étude des sciences depuis trente ans. Entre outil méthodologique, garantie de neutralité axiologique et politique », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 2007, n° 25, p. 29-43.
- PIMENTEL David, BERGER Bonnie, FILIBERTO David, NEWTON Michelle, WOLFE Benjamin, KARABINAKIS Elizabeth, CLARK Steven, POON Elaine, ABBETT Elizabeth et NANDAGOPAL Sudha, 2004, « Water Resources: Agricultural and Environmental Issues », *BioScience*, 2004, vol. 54, n° 10, p. 909-918.
- PLEYERS Geoffrey, 2013, « Présentation », *Réseaux*, 2013, vol. 181, n° 5, p. 9-21.
- PORCHER Jocelyne, 2002a, « « Tu fais trop de sentiment », « Bien-être animal », répression de l'affectivité, souffrance des éleveurs », *Travailler*, 2002, vol. 8, n° 2, p. 111-134.

PORCHER Jocelyne, 2002b, « L'esprit du don: archaïsme ou modernité de l'élevage ? Éléments pour une réflexion sur la place des animaux d'élevage dans le lien social », *Revue du MAUSS*, 2002, vol. 20, n° 2, p. 245-262.

PORCHER Jocelyne et SCHMITT Tiphaine, 2010, « Les vaches collaborent-elles au travail ? Une question de sociologie », *Revue du MAUSS*, 2010, vol. 35, n° 1, p. 235-261.

POULAIN Jean-Pierre, 1997, « Mutations et modes alimentaires » dans *Le mangeur et l'animal. Mutations de l'élevage et de la consommation*, s.l., Autrement (coll. « Mutation/Mangeurs »), p. 103-120.

PROCHASSON Christophe, 2007, « Les espaces de la controverse. Roland Barthes contre Raymond Picard : un prélude à Mai 68 », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 2007, vol. 1, n° 25, p. 141-155.

QUERE Louis, 2001, « La structure cognitive et normative de la confiance », *Réseaux*, 2001, vol. 108, n° 4, p. 125-152.

QUERE Louis, 2012, « Le travail des émotions dans l'expérience publique. Marées vertes en Bretagne » dans *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Editions EHESS (coll. « Raisons pratiques »), p. 135-162.

RAMBAUD Placide, 1969, *Société rurale et urbanisation*, Paris, Seuil, 352 p.

RAUFFLET Emmanuel, 2014, « De l'acceptabilité sociale au développement local résilient », *VertigO*, 2014, vol. 14, n° 2, p. 1-15.

REGAN Tom, 1983, *The Case for Animal Rights*, s.l., Routledge & Kegan Paul, 425 p.

RISSE Jacques, 1994, *Histoire de l'élevage Français*, L'Harmattan., Paris, (coll. « Alternatives Paysannes »), 366 p.

ROJECKI Andrew et MERAZ Sharon, 2016, « Rumors and factitious informational blends: The role of the web in speculative politics », *new media & society*, 2016, vol. 18, n° 1, p. 25-43.

ROSNER Pierre-Michel, HOCQUETTE Jean-François et PEYRAUD Jean-Louis, 2016, « Peut-on encore légitimement manger de la viande aujourd'hui? », *Revue de l'Académie d'Agriculture*, 2016, vol. 8, p. 32-34.

RYSCHAWY Julie, DISENHAUS Catherine, BERTRAND Sophie, ALLAIRE Gilles, AUBERT Claude, AZNAR Olivier, GUINOT Caroline, JOSIEN Etienne, LASSEUR Jacques, PERROT Christophe, PLANTUREUX Sylvain, TCHAKERIAN Edmond et TICHIT Muriel, 2013, « Evaluer les services rendus par l'élevage dans les territoires: une première quantification sur le cas français », *Rencontres autour des recherches sur les ruminants*, 2013, vol. 20, p. 303-306.

SACHS Ignacy, BERGERET Anne, SCHIRAY Michel, SIGAL Silvia, THERY Daniel et VINAVER Krystyna, 1981, *Initiation à l'écodéveloppement*, Toulouse, Privat (coll. « Regards »), 367 p.

SANS Pierre et FONTGUYON Guy de, 1999, « Choc exogène et évolution des formes organisationnelles hybrides : les effets de la crise dite "de la vache folle" sur la filière viande bovine », *Sciences de la Société*, 1999, n° 46, p. 173-190.

SCHMOLL Patrick, 2008, *Matières à controverses*, Strasbourg, Néothèque (coll. « Polémologiques »), 272 p.

SELMI Adel, 2006, *Administrer la nature : le Parc national de la Vanoise*, s.l., Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 487 p.

SENNETT Richard, 1979, *Les Tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 288 p.

SINGER Peter, 1975, *Animal liberation: a new ethics for our treatment of animals*, New-York, Random House, 301 p.

STEINFELD Henning, GERBER Pierre, WASSENAAR Tom D., CASTEL Vincent, HAAN Cees DE et ROSALES Mauricio, 2006, *Livestock's long shadow: environmental issues and options*, Rome, Food & Agriculture Organization of the United Nations.

TANCOIGNE Elise, BARBIER Marc, COINTET Jean-Philippe et RICHARD Guy, 2014, *Les services écosystémiques dans la littérature scientifique : démarche d'exploration et résultats d'analyse. Rapport d'étude pour la phase d'exploration du métaprogramme EcoServ*, Paris, Institut National de la Recherche Agronomique.

THOMAS Keith, 1985, *Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque moderne (1500-1800)*, Paris, Gallimard (coll. « Bibliothèque des Histoires »), 401 p.

THUDEROZ Christian, 2010, *Qu'est-ce que négocier? : Sociologie du compromis et de l'action réciproque*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (coll. « Le sens social »), 360 p.

TORRE André, MELOT Romain, BOSSUET Luc, CADORET Anne, CARON Armelle, DARLY Ségolène, JEANNEAUX Philippe, KIRAT Thierry et PHAM Hai Vu, 2010, « Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace? Eléments de méthode et de repérage », *VertigO*, 2010, vol. 10, n° 1, mis en ligne le 29 mars 2010, consulté le 15 juillet 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/9590>.

TRAÏNI Christophe, 2010, « Des sentiments aux émotions (et vice-versa): Comment devient-on militant de la cause animale? », *Revue française de science politique*, 2010, vol. 60, n° 2, p. 335-358.

TRAÏNI Christophe, 2011, « Les émotions de la cause animale: Histoires affectives et travail militant », *Politix*, 2011, vol. 93, n° 1, p. 69-92.

TRAÏNI Christophe, 2012, « Entre dégoût et indignation morale: Sociogenèse d'une pratique militante », *Revue française de science politique*, 2012, vol. 62, n° 4, p. 559-581.

TRAÏNI Christophe et SIMEANT Johanna, 2009, « Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à la cause? » dans *Emotions... Mobilisations!*, s.l., Presses de Sciences Po. (P.F.N.S.P.) (coll. « Académique »), p. 11-34.

- TROM Danny, 1999, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 1999, vol. 49, n° 1, p. 31-50.
- VAIDIS David et HALIMI-FALKOWICZ Séverine, 2007, « La théorie de la dissonance cognitive : une théorie âgée d'un demi-siècle », *Revue électronique de Psychologie Sociale*, 2007, n° 1, p. 9-18.
- VAN TILBEURGH Véronique, 2014, *Négocier la nature. Les dispositifs environnementaux comme situations dialogiques de négociation*, Rennes, Mémoire d'HDR, Université Rennes 2, 238 p.
- VAN TILBEURGH Véronique et OLLITRAULT Sylvie, 2016, « Plainte de santé et attribution de la confiance dans les réseaux territorialisés » dans *Santé et territoires. Des soins de proximité aux risques environnementaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 188-204.
- VEISSIER Isabelle et BOISSY Alain, 2000, « Bien-être des animaux : projection anthropomorphique ou réalité biologique ? », *Rencontres autour des recherches sur les ruminants*, 2000, vol. 7, p. 51-53.
- VEISSIER Isabelle et BOISSY Alain, 2002, « Bien-être animal: les moyens de répondre à la demande sociale de protection animale », *Journées de la Recherche Porcine*, 2002, vol. 34, p. 233-239.
- VEISSIER Isabelle et MIELE Mara, 2015, « Petite histoire de l'étude du bien-être animal: comment cet objet sociétal est devenu un objet scientifique transdisciplinaire », *INRA Productions Animales*, 2015, vol. 28, n° 5, p. 399-410.
- VERMOREL Michel, JOUANY Jean-Pierre, EUGENE Maguy, SAUVANT Daniel, NOBLET Jean et DOURMAD Jean-Yves, 2008, « Evaluation quantitative des émissions de méthane entérique par les animaux d'élevage en 2007 en France », *INRA Productions Animales*, 2008, vol. 21, n° 5, p. 403-418.
- VIALLES Noëlie, 1998, « Toute chair n'est pas viande », *Etudes rurales*, 1998, n° 147-148, p. 139-149.
- VIVIEN Frank-Dominique, 2001, « Histoire d'un mot, histoire d'une idée : le développement durable à l'épreuve du temps » dans *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Paris, Elsevier (coll. « Nature Sciences Sociétés »), p. 19-60.
- WALLISER Bernard, 1977, *Systèmes et modèles: Introduction critique à l'analyse de systèmes*, Paris, Seuil, 247 p.
- WARD Jeremy K., PERETTI-WATEL Patrick, LARSON Heidi J, RAUDE Jocelyn et VERGER Pierre, 2015, « Vaccine-criticism on the internet: New insights based on French-speaking websites », *Vaccine*, 2015, vol. 33, n° 8, p. 1063-1070.
- WATTAL Sunil, SCHUFF David, MANDVIWALLA Munir et WILLIAMS Christine B., 2010, « Web 2.0 and politics: the 2008 US presidential election and an e-politics research agenda », *Mis Quarterly*, 2010, vol. 34, n° 4, p. 669-688.

Liste des sigles

AFZ : Association Française de Zootechnie
ANICAP : Association Nationale Interprofessionnelle Caprine
AOP : Appellation d'Origine Protégée
APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
CASDAR : Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural
CBPE : Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage
CICAR : Comité Interprofessionnel du Canard à Rôtir
CIDEF : Comité Interprofessionnel de la Dinde Française
CIFOG : Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras
CIP : Comité Interprofessionnel de la Pintade
CIPC : Comité Interprofessionnel du Poulet de Chair
CIV : Centre d'Information des Viandes
CIWF : Compassion In World Farming
CLCV : Consommation, Logement et Cadre de Vie
COP : Conference of Parties
CORPEN : Comité d'Orientation pour la Réduction de la Pollution des Eaux par les Nitrates
CNE : Confédération Nationale de l'Elevage
CNIEL : Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière
CNPO : Comité National pour la Promotion de l'Œuf
EGA : Etats Généraux de l'Alimentation
ESB : Encéphalopathie Spongiforme Bovine
FAO : Food and Agriculture Organization of the United Nations
FFSPN : Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature
FNE : France Nature Environnement
FNH : Fondation pour la Nature et pour l'Homme
GES : Gaz à Effet de Serre
GIS : Groupement d'Intérêt Scientifique
GMS : Grandes et Moyennes Surfaces
HVE : Haute Valeur Environnementale
IAA : Industrie Agroalimentaire
IDELE : Institut de l'Élevage
IFIP : Institut du Porc
INAPORC : Interprofession Nationale Porcine
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INTERBEV : Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes
ITAVI : Institut Technique des filières Avicole, Cunicole et Piscicole
ITA : Institut Technique Agricole
LEAD : Livestock, Environment and Development
LLS : Livestock's Long Shadow
MDD : Marque de Distributeur
OABA : Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoir
OGM : Organisme Génétiquement Modifié
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
PAC : Politique Agricole Commune
PNNS : Programme National Nutrition Santé

RAC : Réseau Action Climat
SIQO : Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine
SPA : Société Protectrice des Animaux
UE : Union Européenne
WELFARM : Protection Mondiale des Animaux de Ferme
WWF : World Wildlife Fund for Nature

Index des figures

Figure 1 : Principaux facteurs d'inquiétudes concernant les viandes, graphique extrait de l'enquête "Inquiétudes" (OCHA, CREDOC, CERTOP, 2016) réalisée sur un échantillon représentatif de la population française (n=1789)	24
Figure 2 : Evolution de la consommation de viande en France depuis 1960 (en kg par habitant et par an), graphique réalisé d'après les statistiques Agreste (Laisney,, 2012)	25
Figure 3 : Dépenses de consommation en repas hors dessert par habitant (en volume, en euros 2000*), graphique réalisé d'après les statistiques INSEE (Besson, 2012)	26
Figure 4 : Les différents niveaux de la controverse autour de l'élevage en interaction	64
Figure 5 : La controverse vue comme une mise en relation de controverses cristallisées	69
Figure 6 : Organisation du recueil de données et techniques d'enquêtes	82
Figure 7 : Une maternité en filière porcine, montrant les cases de contention des truies évitant l'écrasement des porcelets.....	130
Figure 8 : Incertitudes sur l'élevage en France selon leurs enjeux	148
Figure 9 : Répartition géographique des animaux d'élevage en France en 2010	152
Figure 10 : Besoins en eau des aliments calculés selon la méthode du Water FootPrint (Mekonnen et Hoekstra, 2010).....	157
Figure 11 : Le réseau des incertitudes autour de l'élevage.....	180
Figure 12 : Les acteurs de la controverse sur l'élevage	188
Figure 13 : Campagne "Elevage industriel: Tous victimes !" de l'association environnementale Agir pour l'Environnement (2013). Source : https://www.agirpourenvironnement.org/campagne/arguments/1-elevage-industriel-de-la-maltraitance-la-malbouffe	205
Figure 14 : Le réseau des publics de la controverse autour de l'élevage.....	214
Figure 15 : Schéma simplifié de la carte de cooccurrences de termes obtenue sur les bovins (articles publiés en France entre 1995 et 2015 et répertoriés sur le WoS)	218
Figure 16 : Nombre d'articles publiés dans la presse nationale française (web et papier) comportant les termes "interbev" et/ou "inaporc" et/ou "cnpo"	222

Figure 17 : Nombre d'articles publiés dans la presse nationale française traitant des animaux d'élevage	222
Figure 18 : Nombre d'articles publiés dans la presse nationale française comportant les termes "vegan" ou "vegetarien"	225
Figure 19 : Nombre d'articles publiés dans la presse nationale française comportant le terme "vegan" sans le terme "vegetarien"	226
Figure 20 : Nombre d'articles publiés dans la presse nationale française (web et papier) comportant les termes "l214" et "association"	228
Figure 21 : Le réseau des acteurs de la controverse autour de l'élevage.....	231
Figure 22 : Rétroactions entre les parties prenantes de la controverse et les pouvoirs publics.....	236
Figure 23 : Campagne "barquette humaine" de l'association ALARM, en 2013 à Marseille (©www.alarm-asso.fr)	238
Figure 24 : Rétroactions entre les parties prenantes de la controverse et le public des citoyens-consommateurs	239
Figure 25 : Rétroactions entre les parties prenantes de la controverse et le secteur industriel privé	241
Figure 26 : Proposition d'affiche pour le concours L214 en 2015, présentée sur la page Facebook de l'association (https://m.facebook.com/l214.animaux/photos/)	245
Figure 27 : Mobilisation des médias par les parties prenantes de la controverse pour accéder au public.....	246
Figure 28 : Investissement du champ scientifique par les parties prenantes de la controverse	248
Figure 29 : Changements de pratiques par le monde agricole.....	250
Figure 30 : Satisfaction des citoyens sur des aspects controversés de l'élevage (n=2007)	252
Figure 31 : Actions à mener en priorité par l'élevage, selon les citoyens (n = 2007) .	254
Figure 32 : Critères d'achats des consommateurs (n=1995, consommateurs de produits animaux).....	256
Figure 33 : Caractérisation globale de l'élevage par les citoyens (n=2007)	257
Figure 34 : Attitude des citoyens vis-à-vis de leur consommation de viande (n=2007)	258

Figure 35 : Typologie quantifiée des citoyens en fonction de leurs attentes envers l'élevage	261
Figure 36 : Représentation graphique de la typologie par agrégation obtenue par le logiciel Génétyp (n=2007).....	266
Figure 37 : Perchoir dans une cage aménagée (source : ITAVI).....	278
Figure 38 : Carte postale créée par L214 et distribuée au grand public (chargé de la poster) dans le cadre de la campagne contre l'utilisation d'œufs produits en cage dans les hôtels de l'enseigne Novotel ©l214.fr.....	281
Figure 39 : Chronologie de la controverse cristallisée autour des œufs de poules élevées en cage	287
Figure 40 : Tableau comparatif des avantages et inconvénients des systèmes de production d'œufs, selon le bien-être des poules, réalisé par L214 (©www.l214.fr).....	292
Figure 41 : Chronologie de la controverse cristallisée autour de la publication du rapport LLS par la FAO.....	300
Figure 42 : Chronologie de la controverse cristallisée autour du changement de statut de l'animal dans le Code civil.....	312
Figure 43 : Le processus de cristallisation de la controverse	320
Figure 44 : Monoprix public de la controverse.....	322
Figure 45 : Monoprix partie prenante de la controverse.....	323
Figure 46 : La controverse vue comme une mise en relation de controverses cristallisées	336
Figure 47 : Situation d'équilibre stable : des perturbations modérées appliquées sur la balle jaune n'empêcheront pas la balle de retrouver sa position d'origine.....	342
Figure 47 : Situation d'équilibre instable : des perturbations appliquées sur la balle jaune la conduiront à quitter définitivement sa position d'origine	343

ANNEXES

Index des Annexes :

Annexe 1	Tribune de Libération du 18 mars 2018, mise à jour à 19h37.....	400
Annexe 2	Description des cas de controverses localisées étudiées.....	403
Annexe 3	Guide d'entretien (acteurs de l'élevage).....	404
Annexe 4	Questionnaire de l'enquête quantitative.....	406
Annexe 5	Photographies les plus choisies lors des focus-groups et verbatim associés.....	412
Annexe 6	Caractéristiques principales des cinq types.....	415
Annexe 7	Cartes heuristiques du traitement des animaux d'élevage dans la littérature scientifique.....	416

Annexe 1 : Tribune de Libération du 18 mars 2018

Article disponible en ligne : http://www.liberation.fr/debats/2018/03/18/pourquoi-les-vegans-ont-tout-faux_1637109, consulté le 08/07/2018, texte retranscrit.

Par Paul Ariès, politologue , Frédéric Denhez, journaliste, chroniqueur («CO2 mon amour» sur France Inter) et Jocelyne Porcher, sociologue, directrice de recherches à l'Inra

Ils prônent une rupture totale avec le monde animal, alors que manger de la viande a toujours fait partie de l'histoire humaine, un moment essentiel de partage. Cette relation doit reposer sur un élevage raisonné et bio, respectueux des sols et des terroirs. La meilleure façon d'échapper à l'alimentation industrielle.

Ils sont peu nombreux, mais ils ont une audience impressionnante. Comme ce qu'ils disent semble frappé au coin du bon sens, celui de l'émotionnel et d'une morale binaire, le bien, le mal, c'est que ça doit être vrai. D'où le succès de la propagande végane, version politique et extrémiste de l'abolitionnisme de l'élevage et de la viande, que l'on mesure simplement : aujourd'hui, les opinions contraires, pourtant majoritaires, doivent se justifier par rapport à elle. Nous dénonçons d'autant plus le mauvais coup que porte le véganisme à notre mode de vie, à l'agriculture, à nos relations aux animaux et même aux courants végétariens traditionnels, que nous sommes convaincus de la nécessité d'en finir au plus vite avec les conditions imposées par les systèmes industriels et d'aller vers une alimentation relocalisée, préservant la biodiversité et le paysan, moins carnée, aussi. L'Occident et les riches des pays du Sud consomment trop de viandes, et surtout de la mauvaise viande. Au Nord comme au Sud, les systèmes industriels ont changé l'animal en machine à transformer la cellulose des plantes en protéines bon marché pour le plus grand profit des multinationales et au détriment des paysans, des consommateurs, des sols, de l'eau et des animaux. Le bilan sanitaire et écologique de ces rapports de travail indignes aux animaux est tout aussi mauvais que celui du reste de l'agriculture productiviste : on empoisonne les consommateurs avec de la mauvaise viande, de mauvais légumes et fruits, en dégradant l'environnement et la condition paysanne. Ceci étant dit, regardons un peu les arguments avancés par les végans.

Les végans vont sauver les animaux

Depuis douze mille ans, nous travaillons et vivons avec des animaux parce que nous avons des intérêts respectifs à vivre ensemble plutôt que séparés. Les animaux domestiques ne sont plus, et depuis longtemps, des animaux «naturels». Ils sont partie prenante du monde humain autant que de leur propre monde. Et, grâce au travail que nous réalisons ensemble, ils ont acquis une seconde nature qui fait qu'ils nous comprennent, bien mieux sans doute que nous les comprenons. Ainsi est-il probable qu'ils ne demandent pas à être «libérés». Ils ne demandent pas à retourner à la sauvagerie. Ils ne demandent pas à être stérilisés afin de peu à peu disparaître, ainsi que le réclament certains végans. Ils demandent à vivre avec nous, et nous avec eux, ils demandent à vivre une existence intéressante, intelligente et digne.

Le véganisme va nous sauver de la famine

Jusqu'à il y a peu, rappelons-le, les hommes et les femmes mouraient vite de trois causes possibles : les maladies infectieuses, la guerre et la faim. Or, depuis la fin du XVIIIe siècle, dans nos pays européens, et depuis les années 60 dans l'ensemble du monde, il n'existe plus de famines liées à un manque de ressources. Quel progrès ! Les famines qui adviennent sont des armes politiques. Quand des gens meurent de faim quelque part, c'est parce que d'autres l'ont décidé. On ne voit pas en quoi le véganisme changerait quoi que ce soit à cette réalité.

Le véganisme va sauver l'agriculture

Ce serait même exactement l'inverse. Si les famines ont disparu de notre sol, c'est parce que le XVIIIe siècle a connu la plus grande révolution agricole après celle de son invention : l'agronomie. Et la polyculture-élevage, pourvoyeuse de ce qui se fait de mieux pour nourrir un sol, le fumier. Une des meilleures idées que l'homme ait jamais eue. Quant à l'industrialisation de l'élevage, elle n'est pas née après la Seconde Guerre mondiale avec le productivisme agricole. Elle a été pensée bien en amont, au milieu du XIXe siècle avec le développement du capitalisme industriel. Les animaux sont alors devenus des machines dont la seule utilité est de générer des profits, aux dépens des paysans et de l'environnement.

Le véganisme va sauver notre alimentation

Le véganisme propose de se passer des animaux, pour les sauver. Retour à la case départ : l'agriculture sans élevage, c'est l'agriculture famineuse parce qu'elle épuise les sols. Ce sont des rendements ridicules pour un travail de forçat car le compost de légumes est bien moins efficace pour faire pousser des légumes que le fumier animal. A moins de forcer le sol par de la chimie, évidemment. Et de labourer bien profondément. Mais, dans ce cas, on abîme les sols, en désorganisant l'écosystème qu'il est en réalité.

Le véganisme sauvera notre santé

Tuer l'animal, c'est mal, manger de la viande, c'est destructeur. Car les études montrent que la consommation de viandes est corrélée au cancer. Sauf que ces études ont été principalement menées aux Etats-Unis et en Chine, où l'on consomme bien plus de viande, encore plus gavée d'hormones et d'antibiotiques, encore plus transformée. Quant aux études démontrant la longévité supérieure des végétariens qui - rappelons-le - consomment des produits animaux, lait et œufs, et dépendent donc de l'élevage, elles sont biaisées par le constat que ces publics consomment aussi très peu de produits transformés, peu de sucres, ils font du sport, boivent peu, ils ont une bonne assurance sociale, etc. Quelle est la responsabilité des légumes dans leur bonne santé ? Difficile à dire ! Ce qui importe, c'est le régime alimentaire et le mode de vie équilibrés. En comparaison, manger végan, l'absolu des régimes «sans», c'est se condamner à ingurgiter beaucoup de produits transformés, c'est-à-dire des assemblages de molécules pour mimer ce qu'on a supprimé. Sans omettre d'ajouter la précieuse vitamine B12 à son alimentation. Car sans elle, comme le montrent de nombreux témoignages d'ex-végans, ce régime ultra-sans détruit irrémédiablement la santé, à commencer par celle de l'esprit.

Le véganisme va sauver l'écologie

Avec ce retour au naturel, l'écologie est sauvée. Et bien non. Car ayant expulsé les animaux domestiques, il n'y a plus rien pour maintenir les paysages ouverts, ceux des prairies, des zones humides, des montagnes et des bocages. Sauf à obliger chômeurs, prisonniers et clochards à faucher et à couper les herbes, ou à produire des robots brouteurs. Les vaches et moutons sont les garants de l'extraordinaire diversité paysagère qui fait la France, qui est aussi celle de notre assiette. Les animaux et leurs éleveurs sont les premiers aménageurs du territoire.

Le véganisme est une position politique émancipatrice

Non, contrairement à ce que croient de nombreux jeunes, fiers de dire «je suis végan», comme s'ils participaient à une action révolutionnaire, ou si leurs actions contre les abattoirs ou les paysans vendant leurs fromages sur les marchés relevaient de la résistance à l'ordre établi, le véganisme ne participe pas à l'émancipation des animaux et encore moins à celle des humains. Au contraire, en défendant une agriculture sans élevage et un monde sans animaux domestiques, c'est-à-dire sans vaches, ni chevaux, ni chiens, ce mouvement nous met encore plus dans les serres des multinationales et accroît notre dépendance alimentaire et notre aliénation. Les théoriciens et militants végans ne sont pas des révolutionnaires, ils sont, au contraire, clairement les idiots utiles du capitalisme.

Le véganisme est l'ambassadeur de l'industrie 4.0

Le grand danger de ce début du XXI^e siècle est bien l'invention d'une agriculture sans élevage. On ne compte plus les investissements et brevets déposés pour produire de la «viande» en cultivant en laboratoire des cellules musculaires de poulet, de bœuf ou de porc ou produire du lait et des œufs à partir de levures OGM. Les promoteurs de cette agriculture cellulaire se recrutent au sein des grandes firmes (Gafa, milliardaires et fonds d'investissements puissants). Les premières viandes artificielles pourraient être introduites sur le marché sous forme de carpaccio avant que soient commercialisés avant dix ans de «vrais-faux» morceaux produits in vitro. Des amas de protéines qui auront poussé à grands jets d'hormones pour favoriser la croissance et d'antibiotiques pour éviter les contaminations.

En vérité, le véganisme ne va pas nous sauver

Le véganisme est dangereux. Il participe à la rupture programmée de nos liens avec les animaux domestiques. Il menace de nous condamner à la disette en nous ramenant à l'agriculture prédatrice des temps anciens. Il menace de ruiner les pratiques alternatives, comme le bio, en annihilant la polyculture-élevage qui est son fondement. Il menace de nous condamner à dépendre d'une alimentation industrielle 4.0. Il menace d'uniformiser nos paysages. Il menace paradoxalement de nous faire perdre notre humanité incarnée et notre animalité en nous coupant des réalités naturelles par des zoos virtuels, des paysages transformés en sanctuaires, avec des chiens et chats remplacés par des robots. Le véganisme est l'allié objectif d'une menace plus grande encore. Car, après tout, la meilleure façon de ne plus abîmer la nature est de s'en couper totalement. De s'enfermer dans des villes, alimentées par des flux de molécules et des flux de données. Plus de sale, plus de propre, que de l'esprit sain tourné vers une morale ultime, l'amélioration de l'homme par son isolement total de la nature que l'on ne peut maîtriser et qui nous renvoie sans cesse à notre animalité. Oui, véganisme rime avec transhumanisme.

Un monde terrifiant. La consommation de la viande a introduit, dès la préhistoire, l'obligation du partage, l'invention de la logique du don et du contre-don car un chasseur ne consomme jamais son propre gibier. Don et contre-don sont aussi au fondement de nos rapports sociaux avec les animaux. Donner - recevoir - rendre est le triptyque de nos liens. Que sera l'humanité sans cet échange fondamental ?

Annexe 2 : Description des cas de controverses localisées étudiées

Tableau 1 : projets d'élevage étudiés par région et par filière (1 : par Hélène Le Chenadec, 2 : par Aurore Fiant)

Région	Filière	Conflit	Création site ou évolution	Système de production	Type de projet
Auvergne (1)	bovine	non	évolution	Filière oméga 3	600 vaches allaitantes
		oui	création	Conventionnel	Centre d'engraissement collectif (1400 taurillons)
		oui	évolution	Conventionnel	Construction d'une stabulation (100 vaches)
	porcine	non	création	Conventionnel	Atelier naisseur engraisseur (100 truies)
		oui	évolution	Conventionnel	Atelier engraissement (plus 1000 places)
		oui	création	Label rouge fermier	Atelier d'engraissement (320 porcs par an)
Bretagne	bovine	oui	création	Conventionnel	Construction d'une fosse à lisier (120 vaches)
		oui	évolution	Conventionnel	Conflit foncier (éleveur 80 vaches)
		oui	évolution	Conventionnel	Conflit foncier (éleveur 280 vaches)
	avic.	oui	évolution	Conventionnel	Passage de 4800 à 8400 m2 en volaille de chair
		non	évolution	Conventionnel	Passage de 5800 à 6200 m2 en volaille de chair
Centre (2)	avic.	oui	évolution	Conventionnel	3000 places de poulet de chair
		oui	évolution	Biologique	6000 poules pondeuses
	porcine	oui	évolution	Biologique	50 truies naisseur engraisseur
		oui	évolution	Filière oméga 3	Passage de 85 à 170 truies naisseur engraisseur
		non	évolution	Conventionnel	Passage de 80 à 160 truies naisseur engraisseur

Tableau 2 – Nombre d'individus rencontrés par catégorie (selon leur positionnement par rapport au projet) et par région

	E	D	T	O	total
Auvergne	8	6	6	7	27
Bretagne	8	1	8	6	23
Centre	5	2	9	7	23
total	21	9	23	20	73

E : éleveurs-porteurs de projet, D : Défenseurs, T : témoins, O : opposants

Annexe 3 : Guide d'entretien (acteurs de l'élevage)

Présentation

De la **personne enquêtée**

Parcours professionnel, fonction actuelle, domaine(s) de compétence (connaissance de l'élevage),...

De la **structure**

Domaine d'activité (thématiques de travail), modes d'action, nombre d'adhérents, statut, sources de financement, nombre de personnes employées,...

Etat des lieux de l'élevage

Situation actuelle et évolution

Comment **décrivez-vous** l'élevage français ?

En bovins, porcins et volaille : structure (nombre, taille), conditions d'élevage (bâtiments, conduite : alimentation, reproduction, soins,...), situation géographique, socio-économique,...

Comment a-t-il **évolué** ces 10-20 dernières années ?

Structure et conjoncture (crise ou développement)

Quels ont été les **moteurs** de ces évolutions ?

Quels sont les **freins** aux évolutions ?

Contraintes économiques (capitaux à mobiliser, obtention des crédits, conjoncture), réglementaires (environnement), sociales (candidats à l'installation), sociétales (opposition sociétale),...

Quels sont les principaux **challenges et préoccupations** auxquels doivent faire face les filières ?

Exemples : en porc : mise aux normes bien-être de truies gestante en 2013, interdiction de la castration sans anesthésie en 2017 (voire interdiction de la castration), en lait : abolition des quotas laitiers,...

Regard de la société sur l'élevage

A votre avis ou d'après les études que vous connaissez, **quel regard** porte la société sur l'élevage ?

Sur ce que sont les élevages et la production aujourd'hui, leur évolution : société favorable ou critique ?, quels reproches ?, quelles attentes des citoyens ?, des consommateurs ?

Ce regard a-t-il **évolué** avec le temps ?

Si oui, de quelle manière et pour quelles raisons (scandales comme la vache folle ou la dioxine, catastrophes sanitaires comme la fièvre aphteuse, ou bien raisons plus « philosophiques » (rapport de l'homme à la nature, à l'animal)) ?

Plus précisément, **qui porte un regard** sur la production et les élevages ?

Toute la société ou une partie (catégorie socioprofessionnelle, consommateurs,...) ?

Que pensez-vous de cette vision de l'élevage ?

Votre structure a-t-elle déjà conduit des **études sur la perception** de la filière par la société ?

Si oui, à quelles occasions/dans quels buts, avec quelles méthodes et pour quels résultats ?
Si non, pourquoi (sujet d'importance secondaire, trop complexe,...) ?

Principaux sujets de débats

Débat globaux sur l'élevage et la filière

Quels débats agitent votre filière d'étude / les différentes filières actuellement ?
Environnement (eau, GES, énergie, paysages, biodiversité), cohabitation entre agriculteurs et citoyens, bien-être animal, sécurité sanitaire, qualité (alimentation animale, OGM,...), modèle d'élevage (familial vs industriel), économie des filières et de l'exploitation,...

Quelle **importance** accordez-vous aux différents débats évoqués ?
Hiérarchie entre les sujets, préoccupation principale ?

Etude au cas par cas des différents débats

Quelles sont les **différentes parties prenantes** à ce débat (dont vous) ?
Quel positionnement, quels arguments ?

Quelles **relations** entretiennent les différentes parties prenantes entre-elles ?
Méconnaissance/ignorance, animosité, alliances, désaccords politiques, jalousie, relations fréquentes, habitude de travail en commun,...

Comment les différentes parties prenantes **s'expriment-elles** ?
Dialogue, média interposé, publication scientifique, campagne d'information,...

Quelle est la **stratégie** de la structure par rapport à ce débat ?
Mise en lumière médiatique, contrôle, production de preuves, prudence, dénonciation,...

Quand ce débat est-il **né** ?
Pourquoi ?

Ce débat a-t-il connu plusieurs périodes, **phases** ?
+/- virulent, intense, présent, historique du conflit, +/- implication du public,...

Comment pensez-vous que ce débat peut **évoluer** et se résoudre ?
Compromis, recherches scientifiques, intervention du législateur,...

Quelle(s) **solution(s)** proposez-vous ?
Les filières doivent-elles changer pour s'adapter aux attentes ou bien les contestataires doivent-ils être mieux informés ? Détails techniques (modèles d'élevage, bâtiments,...)

Conclusion

Auriez-vous des **contacts à nous conseiller** pouvant nous donner leur point de vue sur ce débat ?

Représentants d'éleveurs, d'associations, chercheurs, interprofession,...

Seriez-vous **ouvert à une discussion** avec les acteurs des débats agitant la filière lors d'une rencontre en groupe ?

Focus-groupe avec les contestataires ou sans...

Remerciements, proposition de participer à une réunion de restitution et d'échange avec les autres acteurs du débat, récupération de l'éventuelle biblio et des contacts.

Annexe 4 : Questionnaire de l'enquête quantitative

A tous

Q1. Vous personnellement, diriez-vous que vous connaissez très bien, plutôt bien, plutôt mal ou très mal la façon dont les animaux d'élevage (vaches, cochons, volailles, chèvres, moutons,...) sont élevés en France.

(Une seule réponse possible)

- Très bien
- Plutôt bien
- Plutôt mal
- Très mal

A tous

Q2. Et diriez-vous que vous êtes, très, plutôt, plutôt pas ou pas du tout intéressé(e) par les émissions de télévision et les articles de presse sur l'élevage ?

(Une seule réponse possible)

- Très intéressé(e)
- Plutôt intéressé(e)
- Plutôt pas intéressé(e)
- Pas du tout intéressé(e)

A tous

Q3. Parlons plus précisément de l'élevage français et de ses produits. D'après ce que vous en savez, estimez-vous que chacun des aspects suivants est aujourd'hui très satisfaisant, plutôt satisfaisant, plutôt pas satisfaisant ou pas du tout satisfaisant ?

(Une seule réponse possible par item)

Très satisfaisant / Plutôt satisfaisant / Plutôt pas satisfaisant / Pas du tout satisfaisant / Ne se prononce pas

Rotation aléatoire des items

- Les conditions de vie des animaux, leur bien-être en élevage
- Le respect de l'environnement par les éleveurs
- La sécurité sanitaire des produits alimentaires
- La traçabilité des produits (c'est-à-dire le fait de pouvoir les suivre de la ferme jusqu'au consommateur)
- La création et le maintien d'emplois, en particulier dans les territoires ruraux
- L'entretien des paysages (prairies, haies, alpages ...)
- La contribution à l'économie du pays (création de richesse)

A tous

Q4. Pour chacune des pratiques suivantes qui peuvent exister dans certains élevages, veuillez indiquer sur une échelle de 0 à 10 si celle-ci vous choque ou non. 0 signifie que cette pratique ne vous choque pas du tout et 10 signifie que cette pratique vous choque énormément.

(Une seule réponse possible par item)

- |_|_| / 10
- N'a pas d'avis sur cette pratique

Rotation aléatoire des items

- Elever ses vaches toute l'année à l'intérieur d'un bâtiment d'élevage
- Elever ses poulets à l'intérieur d'un bâtiment d'élevage, sans accès à l'extérieur
- Elever ses cochons à l'intérieur d'un bâtiment d'élevage, sans accès à l'extérieur
- Elever ses poules pondeuses dans des grandes cages aménagées
- Séparer le veau de sa mère peu après sa naissance
- Couper les cornes des vaches
- Couper la queue des cochons

A tous

Q5. Voici une liste d'actions en lien avec l'élevage et/ou les produits issus de l'élevage. Parmi cette liste, quelles sont selon vous les trois actions à mener prioritairement aujourd'hui ? En 1^{er} ? En 2^{ème} ? En 3^{ème} ?

(Trois réponses possibles, hiérarchisées)

Rotation aléatoire des items

- Accroître la compétitivité de l'élevage français
- Exporter des produits animaux français (fromages, viandes, charcuteries ...),
- Proposer des produits animaux à des prix accessibles à tous
- Renforcer les réglementations en matière de bien-être animal
- Renforcer les réglementations en matière d'environnement
- Renforcer les réglementations en matière de sécurité sanitaire des produits
- Offrir à tous les animaux élevés en France un accès au plein air
- Limiter le nombre d'animaux par élevage
- Augmenter la part de production biologique (Bio)
- Augmenter la part de production sous signes officiels de qualité (ex : AOC, Label Rouge,...)
- Réduire la consommation de produits d'origine animale (viande, lait, œufs) par habitant
- *Ne se prononce pas*

A tous

Q6. Et parmi la liste suivante, quel est selon vous l'adjectif qui qualifie le mieux l'élevage français aujourd'hui ?

(Une seule réponse possible)

Rotation aléatoire des items

- Archaique
- Traditionnel
- Moderne
- Industriel
- Autre. Préciser : _____
- *Ne se prononce pas*

A tous

Q7. Vous personnellement, à quelle fréquence consommez-vous chacun des produits suivants ?

(Une seule réponse possible par item)

- Tous les jours ou presque
- 3 à 4 fois par semaine
- 1 fois par semaine
- 2 à 3 fois par mois
- 1 fois par mois
- Moins souvent
- Jamais

Rotation aléatoire des items

- Des œufs
- Du lait
- Des produits laitiers (fromages, yaourts...)
- De la viande de porc ou de la charcuterie
- De la viande de bœuf
- De la viande de volaille

A tous

Q8. Et à quelle fréquence consommez-vous du foie gras ?

(Une seule réponse possible)

- De temps en temps, tout au long de l'année
- 1 à 2 fois par an, à l'occasion des fêtes
- Moins souvent
- Jamais

A ceux qui ne mangent pas de viande en Q7

Q9. Vous personnellement, diriez-vous que vous êtes végétarien (c'est-à-dire ne pas manger de viande) ?

(Une seule réponse possible)

- Oui
- Non

A ceux qui ne mangent aucun produit en Q7

Q10. Et diriez-vous que vous êtes végétalien (c'est-à-dire ne manger aucun produit d'origine animale tel que la viande, le poisson, les œufs, le lait, le miel...) ?

(Une seule réponse possible)

- Oui
- Non

A ceux qui ne mangent aucun produit en Q7

Q11. Et diriez-vous que vous êtes vegan (c'est-à-dire exclure de son quotidien tout produit d'origine animale : aliments, cuir, laine, etc...) ?

(Une seule réponse possible)

- Oui
- Non

A tous

Q12. Des trois opinions suivantes, laquelle se rapproche le plus de la vôtre ?

(Une seule réponse possible)

- Je trouve immoral de tuer un animal pour qu'il soit mangé
- Je trouve normal de tuer un animal pour qu'il soit mangé ; depuis des siècles l'Homme se nourrit de cette façon
- Le fait de tuer un animal pour qu'il soit mangé m'indiffère
- *Ne se prononce pas*

A tous

Q13. A votre avis, d'ici à 100 ans, est-ce que l'Homme continuera à manger des produits d'origine animale (viande, lait, œufs...) ?

(Une seule réponse possible)

- Oui, certainement
- Oui, probablement
- Non, probablement pas
- Non, certainement pas
- *Ne se prononce pas*

A ceux qui mangent au moins un produit en Q7

Q14. Estimez-vous avoir suffisamment d'informations sur les conditions d'élevage des animaux ayant fourni les produits d'origine animale (viande, lait, œufs...) que vous consommez ?

(Une seule réponse possible)

- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non, plutôt pas
- Non, pas du tout

A ceux qui mangent au moins un produit en Q7

Q15. Vous personnellement, à quelle fréquence achetez-vous des produits d'origine animale (viande, lait, œufs...)... ?

(Une seule réponse possible par item)

Souvent / De temps en temps / Rarement / Jamais / Ne se prononce pas

- issus de l'agriculture biologique (Bio)
- présentant un autre signe de qualité ou label (ex : AOC, Label rouge, viande d'origine française...)

A ceux qui, en Q7, ont dit manger chacun des produits ci-dessous

Q16. Vous personnellement, au cours des 12 prochains mois, envisagez-vous de cesser votre consommation de... ?

(Une seule réponse possible par item)

Oui / Non

Rotation aléatoire des items

- Viande
- Produits laitiers
- Œufs

A ceux qui, en Q16, n'envisagent pas de cesser leur consommation de chacun des produits ci-dessous

Q17. Et, au cours des 12 prochains mois, envisagez-vous de réduire votre consommation de... ?

(Une seule réponse possible par item)

Oui / Non

Rotation aléatoire des items

- Viande
- Produits laitiers
- Œufs

A ceux qui mangent au moins un produit en Q7

Q18. Lorsque vous achetez des produits d'origine animale (viande, lait, œufs...) quels sont ou quels seraient, parmi la liste suivante, les 3 critères d'achat les plus importants si vous aviez ces informations ? En 1^{er} ? En 2^{ème} ? En 3^{ème} ?

(Trois réponses possibles, hiérarchisées)

Rotation aléatoire des items

- Le fait que les animaux soient élevés en plein air
- Le fait que les animaux n'aient pas reçu d'antibiotiques
- Le fait que les animaux soient nourris sans OGM
- Le fait que les animaux n'aient pas subi d'interventions douloureuses (coupe des cornes, de la queue...)
- Les conditions d'abattage
- Les conditions de transport
- L'origine française des produits
- L'origine locale des produits
- *Aucun de ceux-ci*

A tous

Q19. Les œufs vendus en grande ou moyenne surface sont marqués d'un code 0, 1, 2 ou 3. Connaissez-vous la signification de ce code ?

(Une seule réponse possible)

- Oui
- Non

Si oui en Q19

Q20. Et, selon vous, lorsque le code 0 est inscrit sur un œuf, qu'est-ce que cela signifie ?

(Question ouverte – Réponses non suggérées)

A tous

Q21. Les œufs vendus en grande ou moyenne surface sont marqués d'un code 0, 1, 2 ou 3 (avant « FR ») informant sur les conditions d'élevage des poules.

0 : œufs de poules élevées en plein air (densité à l'intérieur du bâtiment 6 p/m² et au moins 4 m² de terrain extérieur par poule) et nourries avec une alimentation biologique

1 : œufs de poules élevées en plein air (densité à l'intérieur du bâtiment 9 p/m² et au moins 4 m² de terrain extérieur par poule)

2 : œufs de poules élevées au sol (élevage en intérieur mais sans cage – maximum : 9 poules/m²) sans accès à un parcours extérieur

3 : œufs de poules élevées en cage ou en batterie (maximum : 13 poules/m²) sans accès à un parcours extérieur

Seriez-vous favorable ou opposé(e) à l'application d'un code similaire à celui-ci sur la viande et les produits laitiers, indiquant si les animaux ont été élevés en plein air ou non ?

(Une seule réponse possible)

- Tout à fait favorable
- Plutôt favorable
- Plutôt opposé(e)
- Tout à fait opposé(e)

A tous

Q22. Enfin, êtes-vous, vous-même, adhérent... ?

(Une seule réponse possible par item)

Oui / Non

- D'une association de protection animale
- D'une association de protection de l'environnement

Renseignements signalétiques :

- Sexe
- Age
- Profession de l'interviewé
- Région
- Catégorie d'agglomération

Annexe 5 : Photographies les plus choisies lors des focus-groups et verbatim associés

Lot « Animaux à l'extérieur »

« J'aime » :



Choisie par 3 citoyens et 1 éleveur :

« C'est un petit troupeau, ça fait penser à la ferme d'autrefois, ça fait pas industriel. »

« Le plein air, c'est une meilleure qualité des produits. »

« C'est un élevage traditionnel. »

« J'aime la proximité avec les animaux. »

« Je n'aime pas » :



Choisie par 4 citoyens :

« Elles sont entassées, mais je ne sais pas ce qu'il y a derrière. »

« La porte est trop petite, si leur nourriture est à l'intérieur elles ne sortiront pas. »

« Elles sont toutes amassées dans un petit bâtiment. »

« C'est un élevage en batterie de mauvaise qualité. »

Choisie par 4 citoyens :

« Elles sont entassées, mais je ne sais pas ce qu'il y a derrière. »

« La porte est trop petite, si leur nourriture est à l'intérieur elles ne sortiront pas. »

Lot « Animaux à l'intérieur »

« J'aime » :



Choisie par 5 citoyens et 1 éleveur :

« J'ai choisi les vaches qui mangent de l'herbe mais j'ai regretté après car l'herbe c'est dans un champ normalement. »

« J'aime le cadre sympathique, c'est une belle image d'Epinal. »

« J'aime l'herbe, c'est une alimentation saine de l'animal, sans pesticides, ça donne une meilleure qualité du lait.

« J'aime la verdure, c'est plus naturel. »

« C'est de la vraie herbe ! »

« Je n'aime pas » :



Choisie par 3 citoyens :

« Elles sont entassées, à la chaîne. »

« C'est malsain, on dirait l'usine. »

« Je n'aime pas qu'elles soient en cage, enfermées. »

Choisie par 3 citoyens :

« Elles sont entassées, à la

Lots « Interventions humaines »

« J'aime » :



Choisie par 3 citoyens et 1 éleveur :

« C'est la vie accompagnée par l'éleveur lors du vêlage. »

« C'est la naissance, la vie. »

« J'aime le fait que l'éleveur s'en occupe lui-même. »

« Il y a un côté traditionnel. »

« Je n'aime pas » :



Choisie par 3 citoyens :

« On dirait la roulette du dentiste. »

« Sont-ils anesthésiés ? »

« Il y a un aspect chirurgical, on n'y est pas habitué. »

Choisie par 3 citoyens :

« On dirait la roulette du

Annexe 6 : Caractéristiques des cinq types

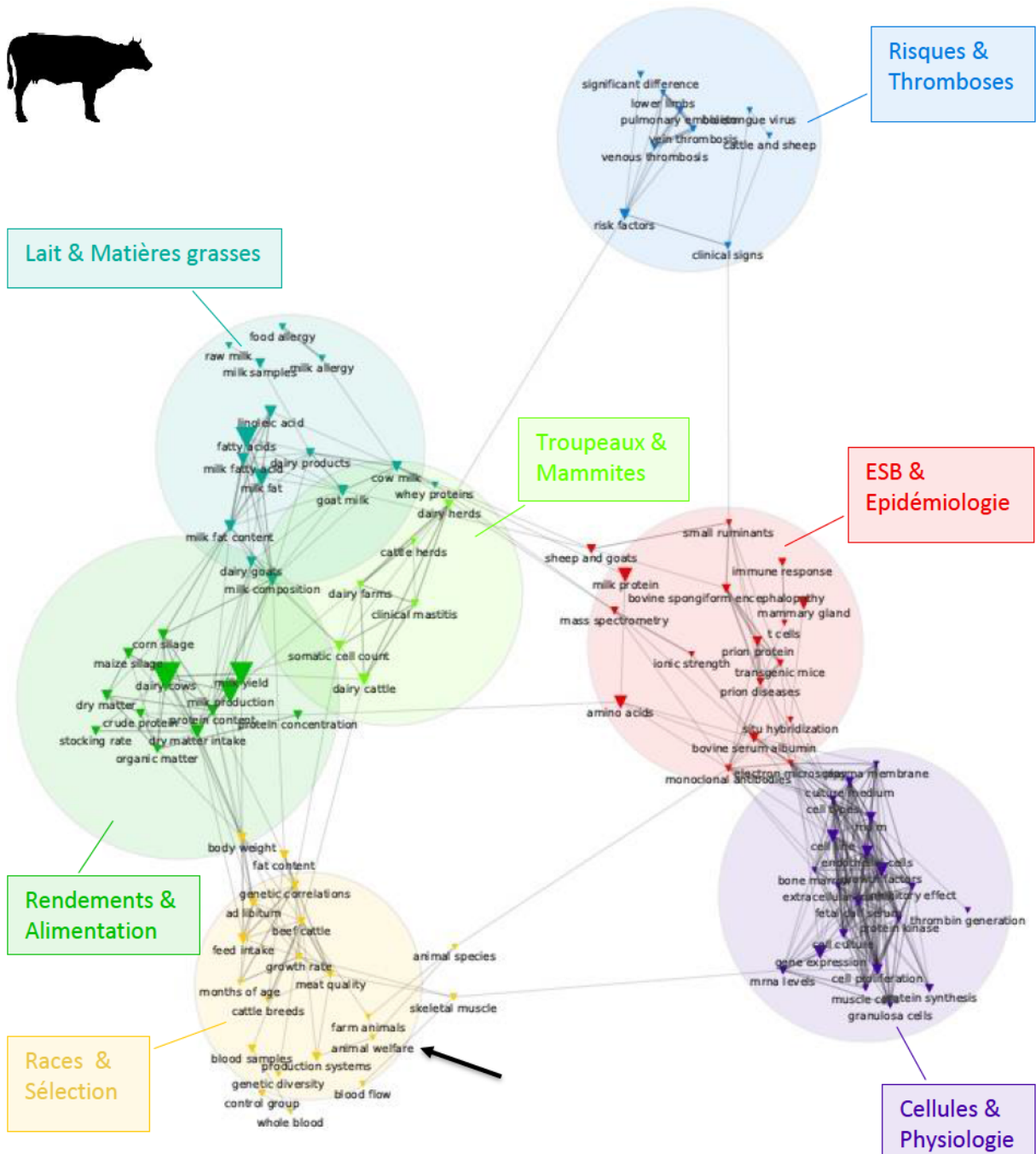
D'après la typologie par agrégation (NS : non significatif statistiquement ; * moyenne des notes données à 7 pratiques d'élevage comme l'écornage, la caudectomie, l'élevage de poules en cage, etc. : une note de 10 signifie que la personne est très choquée, 0 pas du tout choquée)

	Sans Avis	Compétiteurs	Progressistes	Alternatifs	Abolitionnistes
Priorité pour l'élevage (par ordre de préférence)	NSPP	Compétitivité Augmenter la production sous SIQO Exporter Prix accessibles	Plein air Règlementation sécurité sanitaire	Réduire la consommation Augmenter la production Bio Règlementation BEA Limitation taille d'élevage	Réduire la consommation Règlementation BEA Plein air
Conso. de viande (moy. nb rations/an)	281	307	325	207	79
Evolution conso. viande	NS	N'envisagent pas de réduire NS sur cesser	N'envisagent pas de cesser, ni de réduire	Envisagent de réduire, voire de cesser	Envisagent de cesser
Critères d'achat (par ordre de préférence)	Aucun	Origine française Origine locale	Origine française Plein air	Pas d'interventions douloureuses pour l'animal Plein air Pas d'OGM Conditions de transport Conditions d'abattage	Pas d'interventions douloureuses pour l'animal Conditions d'abattage
Connaissance de l'élevage	Très mal	Très bien	Plutôt mal	NS	Très bien
Intérêt pour l'élevage	Pas intéressés	NS	Plutôt intéressés	Très intéressés	Très intéressés
Pratiques douloureuses (note de choc moy.)*	6,1	3,5	7,4	8,4	9,8
Sexe	66% femmes	61% d'hommes	53% d'hommes	63% de femmes	82% de femmes
Age	Surtout jeunes (18- 24 ans) Peu de + de 75 ans	NS	Population âgée (+ de 75 ans) Peu de jeunes (18- 24 ans)	NS	NS

Annexe 7 : Cartes heuristiques du traitement des animaux d'élevage dans la littérature scientifique

Bovins :

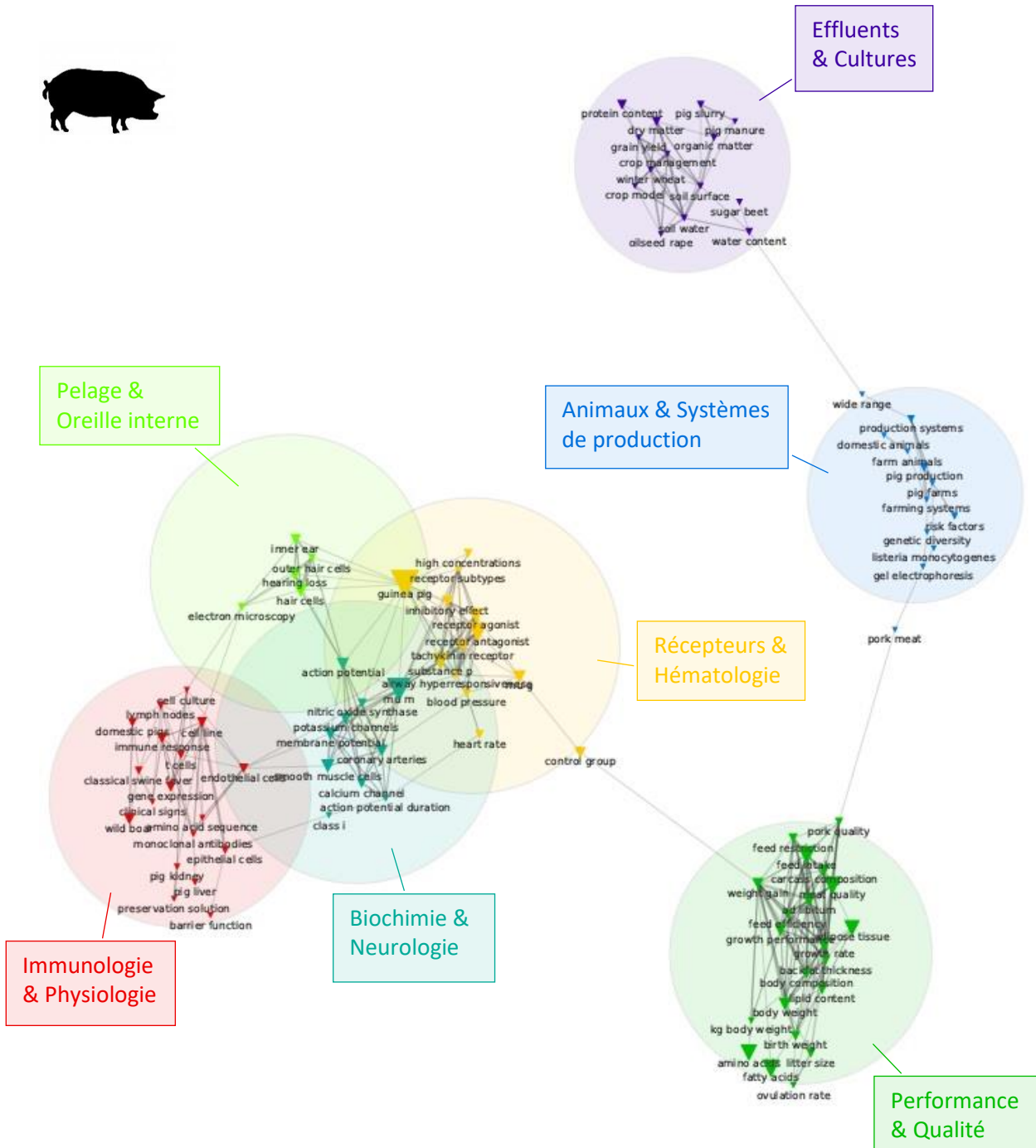
Requête "Web of Science" : TS=(cow OR veal OR bull OR cattle OR bovine OR "bos taurus" OR bovine OR calfskin OR clot OR bovine OR rotter OR calf OR calves)



Liens entre les 100 termes les plus cités
1995-2015

Porcs :

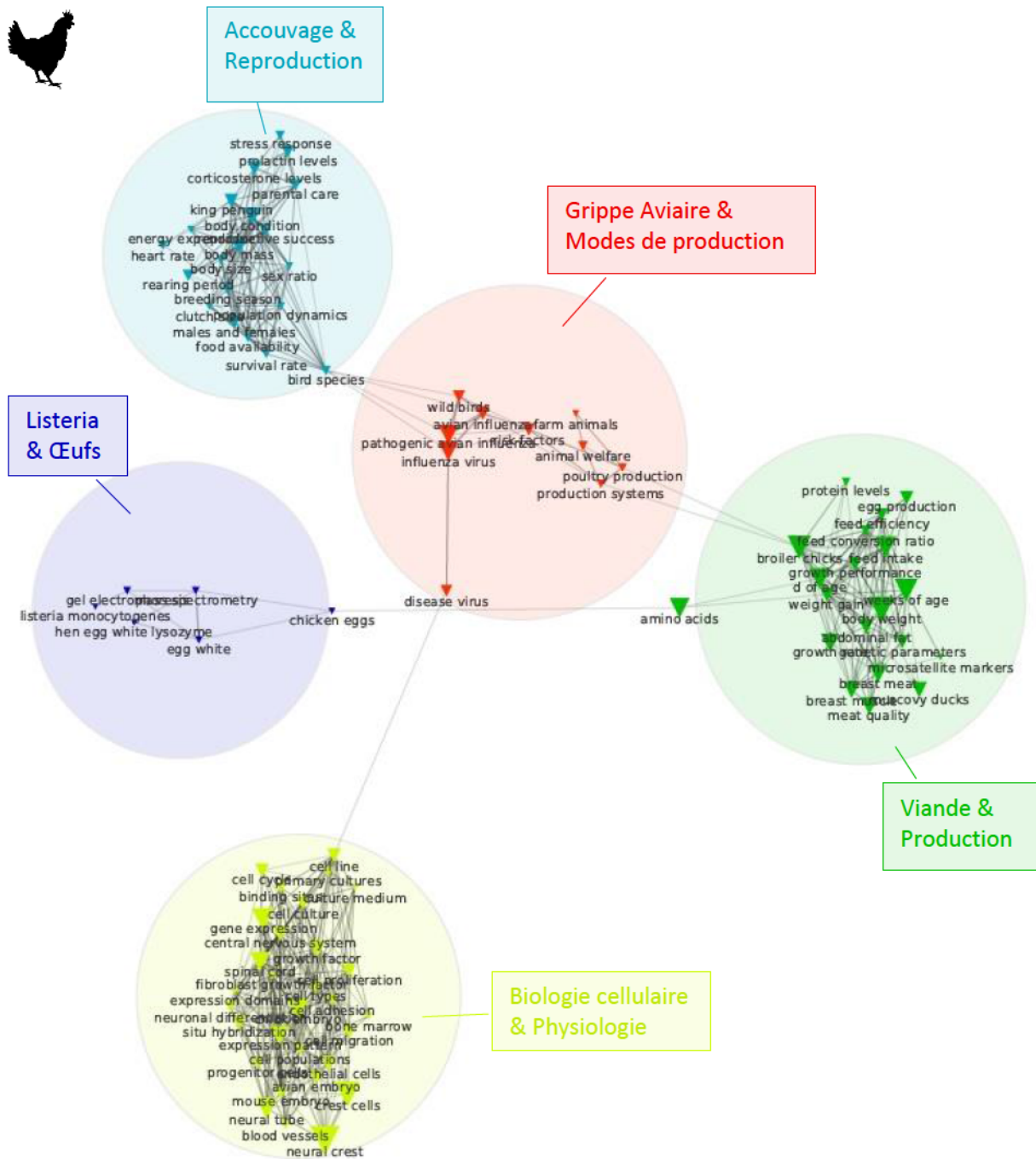
Requête "Web of Science" : TS=(pig OR pigs OR hog OR hogs OR sow OR sows OR piglet OR piglets OR boar OR boars OR swine OR swines OR pork OR porcs)



Liens entre les 100 termes les plus cités
1995-2015

Volailles :

Requête "Web of Science" : TS=(poultry OR duck OR gallus OR goose OR geese OR chicken OR chick OR hens)



Liens entre les 100 termes les plus cités
1995-2015

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GENERALE	10
PREMIERE PARTIE : ELEVAGE, SOCIETE ET CONTROVERSE.....	21
CHAPITRE 1. APPROCHES DES RELATIONS ENTRE ELEVAGE ET SOCIETE	212
1. LES RELATIONS ENTRE L'ELEVAGE ET LA SOCIETE.....	23
A. <i>L'alimentation en produits animaux.....</i>	<i>23</i>
i. Quantifier la consommation	23
ii. Comprendre le rapport aux produits animaux dans l'alimentation.....	27
B. <i>Les conflits entre citoyens et éleveurs</i>	<i>28</i>
i. Evaluer l'acceptabilité sociale de l'élevage.....	28
ii. Analyser les conflits locaux autour de projets d'élevage.....	30
iii. Les rejets de l'élevage.....	32
iv. Les débats de société sur l'élevage.....	34
C. <i>La place de l'éleveur et de l'élevage au sein de la société</i>	<i>35</i>
i. Caractériser la population agricole.....	35
ii. Analyser la rupture entre société globale et société agricole.....	38
2. LA SOCIOLOGIE DES CONTROVERSES	40
A. <i>Les définitions sociologiques de la controverse</i>	<i>41</i>
i. Définitions croisées et application aux débats sur l'élevage	41
ii. Un conflit triadique.....	42
iii. Un forum hybride	44
iv. Une manière de traiter l'incertitude et le risque	46
v. Un processus créatif de transformation des normes.....	48
B. <i>Les enjeux d'une controverse.....</i>	<i>51</i>
i. Une émanation de la société du risque et de la modernité ?	51
ii. Un processus démocratique ?	53
iii. Comment bien argumenter ?	55
iv. Comment transmettre les arguments ?.....	57
CHAPITRE 2. ANALYSE D'UNE CONTROVERSE SYSTEMIQUE.....	61
1. LA CONTROVERSE SUR L'ELEVAGE ANALYSEE COMME UN SYSTEME	62
A. <i>La complexité de la controverse autour de l'élevage</i>	<i>62</i>
i. Singularité et complexité de la controverse autour de l'élevage	62
ii. Définition d'un système.....	64
iii. Application de la notion de système à la controverse sur l'élevage.....	66
B. <i>Trois approches croisées pour analyser la controverse</i>	<i>68</i>
i. Méthode d'analyse d'un système.....	68
ii. Analyse des discours et des rapports de force	70

iii.	Analyse pragmatique de la controverse	72
C.	<i>La controverse systémique</i>	74
i.	Délimitation de l'objet d'étude et de l'analyse.....	74
ii.	La controverse globale autour de l'élevage	76
iii.	Les controverses cristallisées.....	78
iv.	Les controverses localisées	79
2.	COLLECTE DE DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES	81
A.	<i>Techniques d'enquête qualitatives</i>	82
i.	L'entretien semi-directif	82
ii.	Les focus-groups	87
iii.	L'observation participante.....	90
iv.	L'approche socio-historique	91
B.	<i>Techniques d'enquête quantitatives</i>	92
i.	Le questionnaire	92
ii.	L'analyse scientométrique	94
	CHAPITRE 3. EMERGENCE ET EVOLUTION DE LA CONTROVERSE	98
1.	LES PREMICES DE LA CONTROVERSE AU XIX ^{EME} SIECLE	99
A.	<i>La modernisation au service de l'élevage</i>	99
i.	Une société très majoritairement rurale	99
ii.	L'âge d'or de l'agriculture	100
iii.	L'essor de la zootechnie et de la sélection génétique	103
B.	<i>L'animal : entre compassion et conception utilitariste</i>	106
i.	L'émergence de la compassion à l'égard de l'animal	106
ii.	Les premières lois en faveur de l'animal : une protection de l'ordre public avant tout	108
iii.	L'émergence de différents statuts pour les animaux	110
C.	<i>Une nature exaltée mais dominée</i>	113
i.	Entre glorification, protection et maîtrise de la nature	113
ii.	L'homme occidental domine	114
iii.	Une réification du vivant domestique	115
2.	LA STRUCTURATION DE LA CONTROVERSE AU MILIEU DU XX ^{EME} SIECLE	117
A.	<i>L'essor du productivisme</i>	117
i.	L'élevage en reconstruction après les Guerres mondiales	117
ii.	Un paradigme productivisme porté par de nombreux acteurs	119
iii.	L'apparition d'alternatives au modèle agricole dominant.....	121
B.	<i>L'éthique environnementale</i>	123
i.	La mise en évidence des « effets induits » de la modernisation	123
ii.	L'environnement comme remise en cause de la modernité	125
iii.	De nouvelles façons de penser le développement	126
C.	<i>Des animaux aux statuts problématiques</i>	128
i.	Une zootechnie qui cherche à « rationaliser » l'animal.....	128

ii.	Le bien-être animal : la considération à l'égard de l'animal d'élevage.....	131
iii.	L'accélération des mouvements de protection des animaux d'élevage	133
3.	L'INDUSTRIALISATION AGRICOLE AU CŒUR DE LA CONTROVERSE A L'AUBE DU XXI ^{ÈME} SIECLE	135
A.	<i>L'élevage face à la question environnementale</i>	136
B.	<i>Une crise d'identité pour l'agriculture</i>	137
C.	<i>Les statuts animaux en question</i>	139
D.	<i>L'ESB, une rupture dans les façons de penser l'élevage</i>	142
	DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DE LA CONTROVERSE SUR L'ELEVAGE.....	145
	CHAPITRE 4. LES CHAMPS D'INCERTITUDE DE LA CONTROVERSE.....	146
1.	DES INCERTITUDES SCIENTIFIQUES ET ETHIQUES AUTOUR DE L'ELEVAGE.....	147
A.	<i>Incertitudes sur l'impact environnemental de l'élevage</i>	148
i.	Contribution au réchauffement climatique	148
ii.	Pollution de l'eau	150
iii.	Impacts sur la biodiversité	153
iv.	Utilisation de ressources.....	155
v.	Impacts sur le cadre de vie	158
vi.	Rôle des incertitudes environnementales sur la controverse.....	159
B.	<i>La condition animale</i>	161
i.	Concept de bien-être animal	161
ii.	Conditions de logement des animaux.....	163
iii.	Prise en charge de la douleur	164
iv.	Éthique de l'élevage.....	167
v.	Rôle des incertitudes concernant l'animal sur la controverse.....	168
C.	<i>Les aspects sanitaires</i>	170
i.	Utilisation d'antibiotiques	170
ii.	Épizooties et zoonoses.....	171
iii.	Rôles des incertitudes sanitaires dans la controverse	173
2.	MISE EN LIEN DES INCERTITUDES SUR L'ELEVAGE.....	174
A.	<i>Une convergence des incertitudes vers le modèle intensif</i>	175
i.	La perception du système intensif.....	175
ii.	Organisation socioéconomique et productivisme	177
iii.	Rôle des incertitudes sur le modèle d'élevage dans la controverse	179
B.	<i>Analyse des réseaux d'incertitudes sur l'élevage</i>	180
i.	Le réseau thématique	180
ii.	Le réseau des justifications	183
iii.	Le réseau interfilières	184
iv.	La dynamique du réseau.....	185
	CHAPITRE 5. LES ACTEURS DE LA CONTROVERSE	188
1.	LES PARTIES PRENANTES EN OPPOSITION	189

A.	<i>Le monde de l'élevage : une solidarité difficile</i>	189
i.	Des acteurs aux rôles différents dans la controverse	189
ii.	Des points de vue divergents par rapport à l'élevage	193
B.	<i>Le monde associatif : des luttes qui se croisent</i>	196
i.	Des associations environnementales attachées à l'agriculture certifiée et aux circuits courts	196
ii.	Deux types d'association de protection animale	199
iii.	Alliances et concurrences dans les stratégies des associations	201
2.	LES PUBLICS A RALLIER, JUGES DES AFFRONTEMENTS	206
A.	<i>Les citoyens-consommateurs qui votent et achètent</i>	206
B.	<i>Les pouvoirs publics, constructeurs de normes pour l'élevage</i>	208
C.	<i>Les industriels : influenceurs du marché</i>	212
D.	<i>Le réseau des publics de la controverse</i>	214
3.	LES ACTEURS INTERMEDIAIRES	215
A.	<i>Les scientifiques producteurs de preuves et conseillers</i>	216
i.	Des acteurs d'objectivation des arguments	216
ii.	La production scientifique autour des animaux d'élevage	217
B.	<i>Les médias, des relais sélectifs des arguments sur l'élevage</i>	221
i.	La production médiatique autour de l'élevage	221
ii.	La médiatisation des critiques de l'élevage	224
iii.	Rôle des médias dans la controverse	228
CHAPITRE 6. L'AUDIENCE DE LA CONTROVERSE AUPRES DU GRAND PUBLIC		232
1.	STRATEGIES DES ACTEURS POUR RALLIER LE PUBLIC	233
A.	<i>Investir l'espace politique pour faire changer la réglementation</i>	233
B.	<i>Investir l'espace public pour convaincre les citoyens-consommateurs</i>	236
C.	<i>Investir l'espace marchand pour influencer le marché</i>	239
D.	<i>Investir l'espace médiatique pour diffuser ses arguments</i>	241
E.	<i>Investir l'espace scientifique pour produire des preuves</i>	246
F.	<i>Investir l'espace agricole pour initier le changement</i>	248
2.	PERCEPTION DE L'ELEVAGE ET DE SES PRATIQUES PAR LE GRAND PUBLIC	250
A.	<i>Point de vue des citoyens sur l'élevage</i>	251
i.	Un regard sévère sur les différents aspects controversés de l'élevage	251
ii.	Deux préoccupations majeures : le plein air et la condition animale	253
iii.	Des inquiétudes autour de la consommation de viande	258
B.	<i>Typologie des attentes des citoyens envers l'élevage</i>	260
i.	Les Abolitionnistes	261
ii.	Les Alternatifs	262
iii.	Les Progressistes	263
iv.	Les Compétiteurs	264
v.	Les Sans-avis	264

vi. Audience et cibles de la controverse	265
3. L'ANCRAGE TERRITORIAL DE LA CONTROVERSE	267
A. <i>Des controverses localisées triadiques</i>	268
B. <i>La crainte de l'élevage industriel</i>	271
C. <i>Des facteurs de cristallisation indépendants de la controverse</i>	273
TROISIEME PARTIE : LA TRANSFORMATION DES NORMES SOCIALES PAR LA CONTROVERSE.....	276
CHAPITRE 7. LA DYNAMIQUE DE LA CONTROVERSE.....	277
1. LA CONTROVERSE SUR LES ŒUFS PRODUITS EN CAGES.....	278
A. <i>Description chronologique de la controverse</i>	278
B. <i>Des incertitudes éthiques et économiques</i>	287
C. <i>Un combat mené par L214</i>	291
D. <i>Le secteur marchand comme public</i>	293
2. LA CONTROVERSE SUR L'IMPACT CLIMATIQUE DE L'ELEVAGE	295
A. <i>Description chronologique de la controverse</i>	295
B. <i>Publicisation et légitimation des incertitudes sur l'élevage</i>	300
C. <i>La FAO : un acteur ambivalent</i>	301
D. <i>Une publicisation influencée par les médias</i>	304
3. LA CONTROVERSE SUR LE STATUT JURIDIQUE DE L'ANIMAL.....	305
A. <i>Description chronologique de la controverse</i>	305
B. <i>Des enjeux juridiques et moraux</i>	313
C. <i>L'inscription politique de la cause animale</i>	315
D. <i>Convaincre le public politique</i>	318
4. LE PROCESSUS DE CRISTALLISATION	320
A. <i>Plusieurs registres d'incertitudes</i>	320
B. <i>Des acteurs au statut ambivalent</i>	322
C. <i>Différentes stratégies pour catalyser le changement</i>	325
D. <i>L'évènement déclencheur de la cristallisation</i>	327
CHAPITRE 8. LA CONTROVERSE SYSTEMIQUE DANS LE DEBAT DEMOCRATIQUE.....	332
1. LE MECANISME DE LA CONTROVERSE.....	333
A. <i>Modèle statique de la controverse globale</i>	333
i. Constituants, environnement et frontière.....	333
ii. Un enchevêtrement de réseaux	336
B. <i>Description de la dynamique de la controverse globale</i>	338
i. Echanges entre les types de controverse	338
ii. Rapports de force au sein des controverses.....	340
iii. Vie et mort d'une controverse globale	342
2. LES DETERMINANTS DE LA CONTROVERSE	344

A.	<i>L'incertitude : à diminuer ou à générer</i>	345
i.	Retour sur la notion de preuve	345
ii.	Créer ou diminuer l'incertitude comme stratégie	346
B.	<i>Le public : gagner sa confiance</i>	348
i.	La confiance pour susciter l'engagement	348
ii.	La confiance créée par les relations interpersonnelles.....	349
iii.	La confiance entretenue par un contrôle de l'image	351
C.	<i>Les rapports de force : à maîtriser</i>	352
i.	Argumenter pour gérer l'incertitude	352
ii.	Emouvoir pour susciter l'engagement	354
iii.	S'adapter aux situations pour convaincre	356
3.	LE CHANGEMENT DU A LA CONTROVERSE SUR L'ELEVAGE.....	358
A.	<i>La construction d'un espace délibératif</i>	358
i.	Dédifférenciation du politique et démocratie en pratique.....	358
ii.	Construction de normes formelles et informelles	360
B.	<i>La transformation des normes culturelles</i>	362
i.	De nouvelles normes alimentaires	362
ii.	Une redéfinition des statuts du vivant.....	365
iii.	A la recherche d'un sens partagé pour l'élevage	367
	CONCLUSION GENERALE	372
	BIBLIOGRAPHIE	380
	ANNEXES	399

Titre : Débats et mobilisations autour de l'élevage : Analyse d'une controverse

Mots clés : controverse, analyse systémique, élevage, normes sociales, débat, mobilisation

Résumé : L'objectif de cette thèse est d'interroger la controverse autour de l'élevage et d'en étudier sa dynamique pour analyser le processus par lequel elle aboutit à une transformation des normes sociales. Pour cela, la controverse est abordée par une analyse systémique permettant de rendre compte de la complexité des relations causales entre ses multiples dimensions et ses différentes échelles d'expression. Les techniques de collecte et d'analyse des données reposent sur des méthodes qualitatives et quantitatives pour cerner au plus près les processus sociaux étudiés. Une analyse sociohistorique permet d'ancrer le processus de transformation des normes dans le long terme et montre que, depuis le XIX^{ème} siècle, le système productiviste suscite des incertitudes quant à son application dans le domaine agricole, en particulier dans ses conséquences sur les animaux et l'environnement.

La description des éléments de la controverse montre qu'elle se structure autour d'incertitudes scientifiques et éthiques auxquelles les parties prenantes de la controverse, que sont le monde de l'élevage et le monde associatif, doivent apporter des réponses. L'analyse de l'audience de la controverse auprès du public permet d'identifier une variété des manières de penser l'élevage, qui s'exprime au sein d'un forum hybride dans lequel une multitude d'acteurs contribuent à donner du sens à l'activité. Les rapports de force entre les acteurs déséquilibrent toutefois les capacités de chacun à influencer cette construction des normes. Globalement, c'est vers une prise de distance avec une forme d'élevage perçue comme industrielle et artificielle qu'évoluent les normes réglementaires, professionnelles et culturelles.

Title : Debates and mobilisations about livestock farming: Analyse of a controversy

Keywords : controversy, systemic analysis, livestock farming, social norms, debate, mobilisation

Abstract : The objective of this thesis is to question the controversy about livestock farming and to study its dynamic to then analyse the process by which this controversy results in a transformation of social norms. For that purpose, the controversy is addressed by a systemic analysis that enables to reflect the complexity of causal relations between its various aspects and its different scales of expression. Techniques of data collection and analysis lie on qualitative and quantitative methods in order to understand more precisely the social processes studied. A sociohistorical analysis enables to integrate the process of norms transformation in the long run and to show that, since the 19th century, the production-driven system creates uncertainty regarding its application in the agricultural area, mainly in its consequences on animals and the environment.

The description of the controversy elements shows that the controversy is structured around scientific and ethical uncertainties. Stakeholders of the controversy (the livestock sector and the associative sector) must come up with some answers to these scientific and ethical uncertainties. The analysis of the interest of the public for this controversy enables to identify a variety of ways of thinking the livestock farming that express among a hybrid forum in which a large number of actors contribute to make sense to this activity. However, power relations between the actors unbalance the capacities of each one to influence this norms construction. Globally, regulatory standards, professional and cultural norms are changing towards a distancing with a livestock farming that is perceived as industrial and artificial.